

Sommaire

JARNY,NOTRE HISTOIRE (DE 1858 A 2012)	3
PREFACE	5
GUERRE	9
A) Guerre de 1870- Guerre de 1914-1918 - Moncel– Guerre de 1940-1945	11
CONSEQUENCES DE LA GUERRE DE 1870	11
LA 1^{ère} GUERRE MONDIALE	16
LE TERRITOIRE DE MONCEL	23
LA GUERRE DE 1940-1945	26
B) les monuments	47
C) les anciens combattants	54
EXTENSION DE LA VILLE	57
EXTENSION DE LA VILLE	59
EAU	137
MAIRIE (LA MAIRIE, LES ELECTIONS, LA POPULATION)	149
INDUSTRIES	193
INDUSTRIES	195
MINES	198
COMMERCES	202
AGRICULTURE ABATTOIR VIEUX METIERS	209
L'AGRICULTURE	211
ABATTOIR	213
LES VIEUX METIERS	222
LA GARE LA POSTE LA PERCEPTION	229
LA GARE	231
LA POSTE	241
PERCEPTION	251
LES ECOLES	253
L'EGLISE (L'EGLISE, LE PRESBYTERE, LES CHAPELLES, LES CIMETIERES)	363
L'EGLISE	365
PRESBYTERE	379
LA CHAPELLE « NOTRE DAME DU RAIL »	383
L'ANCIEN CIMETIERE PRES DE L'EGLISE	384
CIMETIERE 1870	400
SANTE ET ORDRE	403
HYGIENE	405
SANTE	414
SOCIAL	419
GENDARMERIE	433
POLICE	440
SAPEURS POMPIERS	443
LOISIRS SPORTIFS	449
STADE	451
PISCINE	476
LE CENTRE DE LONGEVILLE SUR MER EN VENDEE	482
LOISIRS INTELLECTUELS	491
BIBLIOTHEQUE	493
CINEMA	495
M.J.C.	498
SALLE DES FETES	501
LOISIRS CULTURELS (MUSIQUE, JUMELAGE)	505
« LA MUSIQUE » A JARNY	507
JUMELAGE	516
FETES ET CEREMONIES GRANDS EVENEMENTS	519

JARNY,NOTRE
HISTOIRE
(de 1858 à 2012)

PREFACE

On ne peut comprendre l'évolution d'une cité qu'en connaissant son passé, son histoire.

Depuis longtemps, nombre d'historiens, de passionnés ont cherché, écrit sur leurs communes, leurs lieux de vie.

« Jarny n'a pas d'autre histoire seigneuriale que celle du Jarnisy, dont il était le seigneur », écrit Mathieu CLESSE dans son ouvrage qui parut en 1890. Et quelle histoire !

Même les institutions républicaines ont voulu graver dans le marbre l'évolution de nos communes puisqu'en 1888, tous les instituteurs de France ont du, à la demande du ministère de l'Instruction Publique rédiger une monographie sur la commune où ils exerçaient. C'était un questionnaire précis sur la géographie et l'archéologie de la commune, cela débordait naturellement sur l'activité rurale et industrielle, mais aussi l'histoire, les gens. Ainsi, Célestin Monzein, instituteur à Jarny, écrivait : « Le caractère des habitants (j'entends des vieilles familles nées sur le sol) est calme et placide ».

Des témoignages bouleversants relatifs aux horribles journées des 24-25-26 août 1914 (40 otages fusillés dont le Maire Henri GENOT et le curé Léon VOUAUX) furent édités en 1925 et réédités en 1955).

Plus récemment M^{rs} DELMAS et GONDELBERT professeurs d'histoire, M^f BONTEMPS, enfant de Jarny passionné par sa ville natale, présentent Jarny sous des aspects spécifiques : les mines, le chemin de fer, l'évolution de la population, les coutumes, les périodes de guerre, l'église... ; M^f CONTAL, qui fut enseignant à l'école A. MEZIERES puis à Jules FERRY, a intéressé la population par ses récits fouillés qui paraissaient dans les bulletins municipaux des années 1980 sous la rubrique « M^f CONTAL raconte... » ; depuis plusieurs années, lors de la journée du patrimoine, le 3^{ème} dimanche du mois de septembre, M^f GOEURIOT retrace, à la demande de la ville qui publie à cette occasion un opuscule très documenté, l'évolution des différents quartiers de Jarny.

Beaucoup d'autres ont écrit pour eux, photos à l'appui, leur histoire de Jarny.

La presse locale n'est pas en reste et relate souvent des événements qui ont marqué la cité.

Ces documents plaisent à la grande majorité des gens qui ont besoin de fixer ses racines, même s'ils ne sont pas originaires du lieu ; on est membre d'une communauté et on s'intègre à son histoire qui devient la nôtre.

Jarny, ville passionnante et intéressante, est passée grâce à ses exploitations minières et son réseau ferroviaire, en quelques décennies (de 1890 à 1920) du village à la petite ville. Les acteurs et les témoins de cette évolution extraordinaire étaient et sont les élus municipaux. Toutes les décisions qu'ils prenaient et prennent sont écrites dans les registres des délibérations. Les auteurs cités plus haut ont sans doute puisé à cette source.

Ces registres sont la mémoire vivante de la commune. Tout est consigné et signé. Ceux qui vivent les délibérations du Conseil Municipal œuvrent pour l'intérêt général, et inscrivent leurs cheminements dans une logique géographique, économique, sociale, associative, scolaire... L'humain a toute sa place, cela va donc de l'intérêt général au particulier et vice-versa.

Il appartient aux responsables, au Maire surtout, d'avoir une vision, une perspective qui s'inscrivent dans la continuité, il faut donc dépasser le cadre de la gestion simple qui n'apporte pas grand enthousiasme ni aux élus ni à la population.

Quand les acteurs de la vie locale vivent l'évolution de leur cité, ils peuvent ressentir une certaine joie, une certaine fierté, voire une certaine jubilation en constatant les progrès, l'évolution.

Les grands acteurs et serviteurs de la commune sont aussi les employés municipaux, qui accomplissent les tâches administratives et font appliquer les décisions des élus. Ce personnel municipal est dirigé par le secrétaire général de mairie, le lien privilégié et indispensable entre l'instance de décision (les élus) et l'instance d'application (le personnel).

M^f Nicolas LAMORLETTE fut secrétaire général de la ville de Jarny de 1919 jusqu'en 1951. Amoureux de sa ville, il a commencé la rédaction d'un ouvrage où il relatait, de mémoire, l'évolution, les coutumes, les fêtes de sa ville année par année ; il était aussi chantre à la paroisse, il mêle donc des événements municipaux et des événements religieux. Ainsi construit, on constate des habitudes heureuses : la Ste Barbe chez les mineurs, la St Eloi pour les agriculteurs... On constate l'agrandissement de la ville, la naissance des quartiers ; On sent M^f LAMORLETTE jubiler devant ce spectacle vivant.

Son travail s'arrête en 1929. Il l'a confié à M^f CONTAL qui l'a déposé aux archives paroissiales. Le lecteur passionné a envie d'aller plus loin, de savoir la suite jusqu'à nos jours...

Les membres jarnysiens du Comité cantonal du Souvenir Français, qui aiment leur ville et sont passionnés d'histoire ont relevé le défi. Ils ont voulu non seulement continuer l'œuvre de M^f LAMORLETTE, mais la reprendre, l'approfondir en allant à la source : les archives municipales uniquement, à partir de... 1858, 1^{er} registre existant dans notre commune.

Ce travail a été entrepris par une équipe de Jarnysiens pure souche, nés sur le sol ou presque : M^{me} Huguette MAX : écrivaine, M^{me} Nicole BOURLIER : enseignante retraitée, M^{rs} Georges ROUSSEAU : ancien imprimeur, Michel PILLOT, ancien agriculteur et ancien commerçant, Daniel BOURLIER : ancien employé SNCF ; et de Jarnysiens nouveaux : M^{me} Francine CLAUSSE, enseignante retraitée et Pierre GOSSOT, enseignant retraité. Tous sont impliqués depuis des décennies dans le secteur associatif et tous sont « remplis » de Jarny.

Le projet fut présenté à M^f Jacky ZANARDO, l'actuel Maire de la commune. Tout de suite, il a été convaincu et a donné à cette commission de travail toute latitude pour consulter à sa guise toutes les archives municipales dans une salle de la mairie.

Ainsi, depuis décembre 2009, cette commission se réunit tous les lundis ; le personnel et les élus sont très coopérants.

Dans un premier temps (18 mois), chacun a consulté des registres par période (les documents relatifs aux périodes 1914-1925 et 1929-1932, sont hélas manquants) ; puis après synthèses, des thèmes se sont dégagés : les guerres, les écoles, les rues nouvelles, les événements marquants (venue du Président de la République, ou d'une personnalité forte...), les équipements sociaux, culturels, sportifs, la vie associative, mais aussi les conflits...

Pendant 18 mois encore, les archives ont été à nouveau consultées pour approfondir, fixer les détails, relever les bonnes délibérations... Travail passionnant et parfois drôle : Michel PILLOT ou Georges ROUSSEAU avaient souvent une anecdote à raconter sur ces événements vécus. Pour agrémenter cet ouvrage certaines de ces anecdotes et d'autres sont jointes.

M^{me} Annie HOUPERT a tapé et enregistré sur ordinateur ces centaines de pages. Des heures de travail.

Puis il a semblé bon à cette commission qu'il y ait quelques documents photographiques. Merci à M^{me} Danièle MARCON, M^{rs} GUDULFF et KOWALIK, anciens jarnysiens, de nous avoir fourni des photos rares et précieuses.

Merci à M^r ZANARDO et à son Conseil Municipal de nous avoir fait confiance

Nous avons été passionnés par ce travail, et pouvons compléter l'appréciation de Célestin MONZEIN « Le caractère des habitants (j'entends des vieilles familles nées sur le sol) est calme et placide », on pourrait ajouter « dynamique et visionnaire ».

Nous souhaitons que le lecteur soit passionné par le contenu de cet ouvrage qui peut être lu comme un livre, chapitre par chapitre ou par mots-clés en se référant à l'index en fin du document.

Peut-être que d'autres, dans quelques décennies écriront la suite.

Nicole BOURLIER, Francine CLAUSSE, Huguette MAX,
Daniel BOURLIER, Pierre GOSSOT, Michel PILLOT,
Georges ROUSSEAU.

GUERRE

**(Guerre 1870, Guerre 1914-1918, château de Moncel,
Guerre de 1940-1945, les monuments, les anciens combattants)**

A) Guerre de 1870- Guerre de 1914-1918 - Moncel– Guerre de 1940-1945

Jarny 1858-2012: les guerres

Les trois conflits majeurs des 19^{ème} et 20^{ème} siècles (guerre de 1870, guerre 1914-1918, guerre 1939-1945) ont marqué la cité, comme s'il y avait une escalade dans l'horreur. Dans ces circonstances tragiques et difficiles, il a fallu s'organiser, s'approvisionner...vivre tout simplement.

CONSEQUENCES DE LA GUERRE DE 1870

Jarny a peu souffert matériellement de la guerre de 1870. Le principal souci était le paiement des sommes imposées par l'occupant, le paiement des frais d'occupation. Comment rembourser ceux qui ont du donner des biens alimentaires et matériels ? A cette époque, les décisions importantes étaient prises par les élus et les gros contribuables « les familles aisées », et le Maire se portait souvent garant des sommes empruntées.

Séance extraordinaire du 25 novembre 1870

Sous la présidence de M^r BARTHELEMY J.F., Maire, LAFUMEUX J. Nicolas, adjoint. M^r le Maire présente au conseil :

- 1^o/ une proclamation en date 5 septembre 1870 de M^r le gouverneur général de Lorraine (De BONIN); 2^o/ une circulaire datée du 6 septembre 1870 de M^r le Commissaire de l'Administration des contributions en Lorraine (M^r FLEISCHAUER).

De ces deux pièces que M^r le Maire n'a reçues que le 20 octobre 1870, la 1^{ère} décrète la nature, la composition et le mode de versement de la contribution imposée au département de la Moselle par le gouvernement allemand siégeant à Nancy ; la seconde fixe à 34706 frs la part de la contribution imposée à la commune de Jarny et oblige la commune à payer :

- o pour le mois d'octobre, dans le délai de 8 jours à dater du jour de la réception à Jarny de la dite circulaire,
- o le 6 de chaque mois suivant le même douzième de 2893 frs.

M^r le Maire invite le Conseil à délibérer et donner son avis sur les moyens de répartir et prélever cette contribution sur tous les contribuables de la commune.

Le Conseil considérant :

- qu'il ignore complètement les éléments qui ont servi de base au gouvernement allemand pour fixer à 34706 frs le montant de la contribution imposée à la commune de Jarny qui ne payait ordinairement que la contribution annuelle de 12 à 13000 frs,
- qu'il importe que la répartition de la somme de 2893 frs payable chaque mois soit faite de manière à ne léser les intérêts de chacun,
- qu'une juste répartition est impossible aujourd'hui en raison du très court délai imposé pour le versement des douzièmes et en raison de l'ignorance où le conseil se trouve sur la nature des éléments dont il est question ci-dessus.
- décide à l'unanimité :
 - o que la contribution mensuelle de 2893 frs sera provisoirement répartie proportionnellement au principal des 4 contributions directes inscrites aux rôles de l'exercice 1870,
 - o que, dès que la paix sera rétablie, le conseil fera des recherches nécessaires pour trouver les éléments qui ont servi de base à l'établissement de la contribution fixée à 34706 frs et ainsi réparer, s'il y a lieu, les inexactitudes de la répartition primitive,
 - o que M^r le Maire est autorisé à payer de ses propres fonds la part de cette contribution due par la commune sous la condition que les avances faites lui soient remboursées avec les intérêts à.....%, aussitôt que la commune sera en position de le faire. Ainsi délibéré.

Le département de Meurthe-et-Moselle fut créé le 7 septembre 1871, à partir des territoires des départements de la Meurthe et de la Moselle que le traité de Francfort avait laissés à la France. Les arrondissements de la Meurthe (Lunéville, Nancy et Toul), restés français comme celui de Briey en Moselle furent associés pour constituer le nouveau département de la Meurthe-et-Moselle. Les autres arrondissements de la Meurthe, ceux de Château-Salins et de Sarrebourg, de même que le reste de la Moselle, furent quant à eux rattachés à l'Empire allemand jusqu'en 1918¹.

La limite actuelle entre les départements de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle correspond précisément à la frontière franco-allemande entre 1871 et 1919. Cette limite servit à nouveau de frontière de fait après l'annexion illégale des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin par les nazis entre 1940 et 1944.

Séance du 30 juillet 1871

La commune de Jarny, assemblée extraordinairement en vertu de l'autorisation de M^r le Sous-préfet de Briey en date du 6 juillet 1871 et assistée conformément à l'art. 42 de la loi su 18 juillet 1837 des plus imposés en nombre égal à celui des membres du Conseil Municipal en exercice et ne formant qu'un seul corps délibérant se sont réunis au lieu ordinaire des séances du Conseil Municipal sous la présidence de M^r le Maire.

L'assemblée s'est trouvée composée de 19 personnes formant la majorité suffisante pour délibérer valablement en exécution de l'art. 17 de la loi du 5 mai 1855.

M^r le Maire, Président du Conseil, ayant ouvert la séance, a rappelé :

- que par une délibération en date du 23 avril 1871, il a été décidé que la somme de 2 875, 50 frs, montant de la dépense faite pour la nourriture et le logement de 70 militaires allemands qui ont séjourné à Jarny depuis le 16 février jusqu'au 14 mars 1871 serait répartie entre les contribuables au Maire le franc des 4 contributions directes,
- que par une lettre en date du 3 juillet, M^r le Préfet de la Meurthe a fait observer que l'imposition extraordinaire admise en principe ne pourra être mise en recouvrement qu'après qu'elle aura été votée régulièrement par le Conseil et les plus imposés au rôle de la commune,
- qu'il y a lieu d'indiquer le nombre de centimes à recouvrer annuellement sans excéder le maximum fixé par la loi de finances,
- et qu'enfin il convient d'indiquer la durée du recouvrement de cette somme.

L'assemblée considérant :

- qu'à partir du 2 mars, le gouvernement de la République a pris à ses charges les dépenses à faire pour la nourriture des troupes allemandes ce qui occasionnerait une réduction de 1278 frs en sorte qu'il ne resterait plus que 1 597,50 frs à porter au compte de la commune,
- que les habitants ont eu à supporter cette dépense de 2 875,00 frs ne peuvent pour le plus grand nombre rester plus longtemps sans recevoir le montant de leurs avances,
- que la confiance qu'inspire le gouvernement actuel ne peut qu'engager l'assemblée à voter le montant de la dépense, sauf réserve d'adresser une demande à l'administration supérieure pour obtenir le remboursement de la somme de 1 278 frs.
- est d'avis :
 - o que la commune de Jarny soit autorisée à emprunter la somme de 2 875,50 frs au taux de 5% pour payer immédiatement à chaque intéressé dans la dépense l'avance qu'il a faite,
 - o que cet emprunt soit remboursable en 6 ans par annuité de 500 frs chacune pour les 5 premières années et de 375,50 frs pour la sixième au moyen d'une imposition extraordinaire pendant 6 ans,
 - o que les intérêts de cet emprunt s'élevant à la somme de 482,53 frs soient également payés au moyen de la même imposition extraordinaire,
 - o et qu'enfin pour faire face à cette dépense s'élevant à la somme de 3 358, 03 frs y compris les intérêts, il y a lieu de voter 0,0833 Frs en principal des 4 taxes directes pendant les 6 années.

Fait et délibéré par les membres du Conseil Municipal et les plus imposés ci-dessus désignés.

Séance du 15 juillet 1872

Remboursement des capitaux empruntés

Somme à payer aux habitants qui ont nourri et logé des soldats du 28^{ème} régiment de handwehr depuis le 2 jusqu'au 14 mars 1871 : 45 frs.

Indemnité accordée au sieur GERMAIN Jean pour avoir servi de guide aux prussiens : 10 frs.

M^f le Maire rappelle au Conseil :

- que pour satisfaire aux exigences de l'ennemi, la commune de Jarny a été obligée de recourir à deux emprunts s'élevant à la somme de 4 600 frs,
- que sur ces emprunts, une somme de 1 200 frs a déjà été remboursée au moyen des fonds disponibles de la caisse municipale,
- qu'il ne reste plus que 3 400 frs à rembourser,
- qu'une indemnité de 3 500 frs vient d'être accordée à la commune pour pertes subies pendant la guerre,
- que par sa délibération en date du 9 juillet 1871, la commune s'est réservée le droit d'opérer son remboursement par fraction et par anticipation dans le cas où des ressources ordinaires lui permettraient de pouvoir le faire et,
- qu'en conséquence, il convient d'affecter le montant de cette indemnité jusqu'à concurrence des sommes dues au remboursement des capitaux que la commune a été obligée d'emprunter.

Le Conseil municipal :

- considérant que la commune ne peut faire un meilleur emploi de ses fonds,
- accepte la proposition de M^f le Maire et
- prie M^f le Préfet de bien vouloir approuver la présente délibération.

Séance du 15 juillet 1872

Sur proposition de M^f le Maire le Conseil vote les crédits détaillés à la somme total de 244.57.

Crédits pour dépenses non prévues au budget primitif et supplémentaire

- somme à payer aux habitants qui ont nourri et logé des soldats du Régiment de Landwehr depuis le 2 jusqu'au 14 mars 1874	028 145
Intérêts d'une somme du pour travaux de drainage des portions communales	032.57
- Indemnité accordé au S ^f LANTERNIER J.F. pour pertes subies pendant la guerre	157
- indemnité accordée au S ^f GERMAIN Jean pour servir de guide aux Prussiens	010
	244.57

Séance du 25 août 1872

M^f le Maire expose au Conseil

- que M^{me} MAURICE Cécile veuve PREVOST a prêté à la commune de Jarny la somme de 1 600 frs le 29 12 1871,
- qu'un mois avant que le receveur municipal encaisse cette somme, Mme PREVOST la tenait à disposition de la commune,
- que cette dame ayant retiré ses fonds placés dans des conditions très avantageuses pour être agréable à la commune, il en résulte qu'il y a pour elle une perte d'un mois d'intérêt à 5%,
- qu'en conséquence et pour reconnaître le service rendu à la commune par la prêteuse, il convient de noter sur le crédit ouvert à l'article 98 du budget primitif de 1872, la somme de 6,67 frs, montant d'un mois d'intérêts perdus pour être payés à M^{me} PREVOST.

Séance du 5 janvier 1873 : Séance extraordinaire :

M^f le Maire donne lecture d'une lettre de M^f le Préfet de Meurthe et Moselle en date du 23 décembre 1872 par laquelle ce magistrat l'informe que par ordonnance en date du 9 octobre 1872, M^f le Ministre des finances a mis à sa disposition une partie du crédit destiné à rembourser les communes des avances qu'elles ont faites à titre d'impôts payés aux allemands et que la commune de Jarny est comprise dans cette première répartition pour la somme de 6 052 frs.

En, conséquence, il propose au Conseil de rembourser une somme de 6 000frs à valoir sur l'emprunt des 10 000 frs.

Le Conseil :

- acceptant la proposition de M^f le Maire,
- vote sur la somme allouée à la commune de Jarny : une somme de 4 000 sera remboursée à M^f LADOUCE, propriétaire à Olley, une somme de 2 000 frs sera remboursée à M^f WATRIN J. Pierre rentier à Droitaumont.

Certains estiment qu'ils ont été réquisitionnés par l'occupant. Faut-il les indemniser ?

Séance du 21 septembre 1873

Réquisitions de guerre, réclamation de M^f KOCH J. Pierre. Il réclame 6 883,37 frs + intérêts, mais la plupart de cette somme a été donnée contre des bons émanant des allemands et non de l'autorité locale et que la confiance qui doit être accordée à ces bons doit être limitée et que la grande quantité de bons délivrés à M^f KOCH comparée à ceux délivrés aux autres cultivateurs laisse croire qu'il devait être en très bonne intelligence avec les allemands. La commune de Jarny refuse de payer parce qu'aucune demande amiable n'a été faite avant.

Séance du 14 novembre 1873

M^f le Maire donne lecture d'une demande adressée à M^f le Préfet de Meurthe et Moselle.

Réquisitions de guerre, réclamation de M^f DUCHOZAL, négociant à Jarny, tendant à obtenir le paiement par la commune de Jarny des fournitures qu'il a faites sur réquisition tant à l'armée française qu'à l'armée allemande et s'élevant à la somme de 18 401,14frs, plus les intérêts et il invite le Conseil à délibérer et à donner son avis sur le mérite de cette réclamation vexatoire.

Le Conseil municipal après en avoir mûrement délibéré :

- considérant que la commune ne peut être déclarée responsable des pertes supportées par M^f DUCHOZAL pendant l'invasion attendu qu'aucune des fournitures qu'il a faites à nos ennemis n'a été requise ni contrôlée par l'autorité locale ce qu'autorise à se demander si réellement elles ont été fournies,
- considérant que si l'on compare la somme de 18 401,14 F réclamée actuellement et celle de 10 777,02 admise par la commission départementale on trouve une différence qu'il est difficile d'expliquer mais que l'on pourrait facilement qualifier.

Le réclamant a déjà reçu 1649 frs comme 1^{ère} indemnité.

La rédaction de bons délivrés par les allemands est un motif qui laisse croire que les signataires vivaient en parfaite union d'idées avec l'hôte qui était chargé de les héberger.

Exemple : bon du 22 août 1870 pour divers articles – redoit sur ces articles 234, 45 frs,

bon du 30 août 1870 pour divers articles – redoit sur ces articles 1 669,75 frs.

Au lieu de réclamer le montant des fournitures faites à l'armée française, M^f DUCHOZAL n'aurait pas du oublier que le gouvernement est en droit de lui réclamer des sommes qui certainement devraient être élevées et desquelles il a bénéficié si l'on considère que depuis le 15 août 70 jusqu'à la signature du traité de paix, M^f DUCHOZAL n'a cessé de vendre des vins et eaux de vie sans payer aucun droit de régie.

En vendant des quantités de boissons aussi conséquentes, les caves du monsieur devaient être bien pourvues alors qu'il était impossible de se fournir ailleurs.

Beaucoup d'habitants assistaient à leur propre ruine en fournissant fourrages, graines, chevaux, voitures, etc.... alors que M^f DUCHOZAL réalisait de forts bénéfices en vendant à prix élevé ses marchandises. Ces bénéfices durant 7 mois constituent déjà un sensible dédommagement sur ses pertes.

C'est la 1^{ère} fois qu'une telle demande est faite à la commune :

- considérant que le mobile qui a pu déterminer l'auteur de cette réclamation à rédiger un mémoire s'élevant à une somme aussi exorbitante ne peut être que l'exemple donné par certains habitants qui, dans le but de satisfaire leur cupidité usurière au préjudice de leur dignité personnelle, n'ont pas craint de réclamer des sommes qu'ils savaient exagérées :
- cette réclamation n'offrant aucun point de légalité.
- est avis qu'il y a lieu de refuser tout paiement au réclamant et qu'il plaise à M^f le Préfet de rejeter sa réclamation qui n'est ni équitable ni fondée.

Sépulture des soldats « morts à la guerre »

Séance du 15 février 1874 :

Tombes militaires. Demande du préfet tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière de la commune pour les places occupées par les tombes des militaires décédés durant la guerre.

Lettre du préfet :

« Comme il existe, en dehors du cimetière, des terrains ayant servi à l'inhumation de soldats tués, il y a lieu, afin d'exécuter la loi du 4 avril dernier, d'inviter les propriétaires des dits terrains à déclarer à la mairie le prix qu'ils réclameraient dans le cas où le sol serait acheté. L'indemnité pour l'occupation étendue jusqu'au 31 décembre 1875 ».

Le Conseil Municipal considérant :

- que l'étendue du cimetière qui n'est que de 6 à 7 ares pour une population de 850 âmes ne permet pas qu'il ne soit fait aucune concession perpétuelle.
- que les tombes en dehors du cimetière sont situées sur des terrains appartenant à la commune à l'exception de 4 tombes françaises qui sont placées sur un terrain appartenant à M^r BEAUDOUIN de Moncel, mais que celui-ci a refusé de ne recevoir aucune indemnité soit dans le cas où le sol serait acheté, soit pour l'occupation.
- décide qu'il ne sera fait aucune concession dans le cimetière communal, que les tombes de ces militaires seront respectées de la même manière que celles des autres personnes de la commune et que l'exhumation aura lieu à tour de rôle comme cela se pratique pour tout le monde et sans distinction et refuse de recevoir toute indemnité qui pourrait être allouée à la commune soit dans le cas le sol serait acheté, soit pour l'occupation étendue jusqu'au 31 décembre 1875.

Séance du 6 février 1898

Service militaire

Monsieur le Maire Président donne lecture d'une demande en date du 23 janvier 1898 adressée à M^r le Préfet par M^r CLEMENT Jean Joseph cultivateurs, domicilié à Jarny qui sollicite le renvoi dans ses foyers à titre de soutien de culture après une année de service de son fils (Louis Ernest) de la classe 1897 n°45 du tirage au sort à Conflans

Il invite le Conseil à donner son avis

Le Conseil :

- considérant que M^r CLEMENT ne peut plus guère en raison de son âge et de sa santé prendre part d'une manière effective et suivie aux pénibles travaux de culture
- considérant qu'ayant perdu en 1897 son fils aîné qui dirigeait l'exploitation il ne lui reste plus que son plus jeune fils Louis dont l'absence pendant trois années lui causerait un grave préjudice d'autant plus comme l'expose le pétitionnaire qu'il lui sera presque impossible de trouver un bon domestique pour être mis à la tête de son train de culture.

LA 1^{ère} GUERRE MONDIALE

Les archives ayant disparu, nous reproduisons intégralement le récit écrit par M^r Nicolas LAMORLETTE, qui a vécu cette difficile période en s'impliquant dans l'organisation du ravitaillement et qui est devenu secrétaire Général de la Mairie de 1919 à 1951.

Le 3 août, c'était la déclaration de guerre. Jarny devait se préparer à souffrir, à subir les pires humiliations.

Nous allons vous retracer les faits qui se sont déroulés.

Tout d'abord M^r le curé Auguste VOUAUX était mobilisable. Il demanda à son frère Léon VOUAUX, professeur au collège de la Malgrange à Jarville, de venir le remplacer. L'abbé Léon VOUAUX arrivait à Jarny le 30 juillet au soir.

Le lendemain, il prenait contact avec M^r Henri GENOT, Maire et le 1^{er} août au matin, M^r l'abbé Auguste VOUAUX et son vicaire l'abbé VEIBER, prenaient la direction de Verdun. La séparation était acceptée. « Nous ne nous retrouverons plus en ce monde, nous nous reverrons là-haut. ».

Les premières journées ne furent marquées par aucun fait saillant. Jarny était zone neutre où, tour à tour, apparaissaient des patrouilles françaises et allemandes.

Les chasseurs à cheval ayant eu une rencontre avec une patrouille allemande, ils laissèrent sur place un mort, le brigadier FRERON, du 10^{ème} chasseur qui fut inhumé le 8 août dans le cimetière communal.

Le 10 août, ce fut Joseph COLLIGNON qui portait ses fusils de chasse à la mairie, qui fut massacré et percé de lances par les allemands. Traîné à la mairie, il réclame le prêtre et expire bientôt.

Le 14 au matin, 2 chasseurs à pied s'étaient embusqués derrière le mur du jardin THONON pour surveiller la bifurcation de la route de Labry. Apparaissent des cyclistes allemands, des coups de feu éclatent et 2 ennemis tombent, puis nos chasseurs rejoignent leur compagnie vers Droitaumont, sans se douter des conséquences de leur initiative. Le blessé est transporté à l'infirmerie de la croix rouge, il crie que les civils ont tiré sur eux. Grand brouhaha, vociférations de la part des camarades. Ils arrachent une douzaine d'habitants de leurs demeures et les plaquent sous bonne garde au mur de la mairie.

A l'intérieur, la scène est indescriptible. Les meubles sont brisés, les paperasses administratives, déchirées, jonchent le sol. Le Maire discute avec les chefs tandis qu'à l'infirmerie, le Dr BASTIEN s'efforce de démontrer que la blessure est due à une arme de guerre. L'abbé Léon VOUAUX, qui avait voulu se rendre compte de la situation, reçut un coup de crosse qui lui mit le visage en sang. Enfin, un arrangement se conclut et de l'argent et une quantité de bouteilles de vin et de bière paieront la mort du soldat allemand, dont le corps est mis dans un cercueil, chargé sur une voiture et dirigé vers la frontière. Néanmoins, le Maire devra disculper sa commune devant les grands chefs de Metz.

Tout à coup, dans l'après-midi, sur la route de la gare, des cris retentissent : « Franzose ! Franzose ! ». Les boches prennent peur et disparaissent vers Doncourt, sans s'inquiéter des habitants arrêtés le matin, mais, par malheur eurent le temps d'emmener le Maire comme otage.

C'est alors que l'abbé Léon VOUAUX va s'occuper de sa délivrance. Il rédige l'exposé des faits de la journée du 14, le fait approuver par le Conseil Municipal et l'adresse aux autorités allemandes.

Le dimanche 23 août, les troupes défilent dans la direction de Verdun jusqu'à 10 heures du soir. Le 24 à 6 h, nouveau défilé accompagné de chants et des exclamations : « Verdun – 5 jours ! ... Paris, 8 jours ! ».

Puis une nouvelle presque rassurante se répand : le Maire est ramené aussi, l'abbé VOUAUX accourt, heureux de saluer le compagnon des responsabilités communes.

Dans l'après-midi, M^r GRIMARD, Adjoint, se rendait à la cure pour inviter l'abbé Léon VOUAUX à se rendre chez le Maire avec les 2 Adjoints pour s'entendre tous 4 déclarés responsables de l'attitude de la population « Si les habitants tirent sur nos troupes, vous serez fusillés ! ».

Les combats des 24 et 25 août dans la Woëvre, furent un grand échec pour les allemands. Un certain nombre des blessés furent amenés à Jarny. Dans la matinée du 25, les allemands tentent une diversion et leurs troupes, appuyées de plusieurs pièces de canons, défilent dans nos rues. Le chef de la manœuvre était le Général PELKMANN, commandant l'artillerie de forteresse de Metz.

Au début de l'après-midi, la canonnade se rapproche, l'artillerie française tire de Friaucelle, les obus arrivent jusque dans Jarny et vers la gare. Les habitants se réfugient dans les caves des écoles. Malheureusement, Ernest L'HERMITE, revenant de son travail, allait rentrer tranquillement chez lui, près du clocher, quand un soldat lui tira un coup de fusil, il s'écroula. Les infirmiers accoururent et le transportèrent à l'ambulance dans un état jugé très grave. L'abbé VOUAUX, prévenu, arrive à temps pour lui donner l'extrême onction.

Dans la grand' rue, les maisons commencent à flamber. Vers 9h des obus tombent sur la maison Sacré, les éclats blessent des officiers qui passaient en automobile, un peu plus loin, un éclat fend la tête d'un soldat aux environs du Rougewald.

Les soldats appartenaient à un régiment bavarois qui venait, a-t-on su plus tard, de s'illustrer bien tristement à Nomeny. Furieux, ils pénètrent dans les maisons. De la cave de M^r BERARD, ils arrachent un italien naturalisé, M^r AUFIERO et l'accusèrent d'avoir tué leur camarade, ils le frappent brutalement et, malgré les supplications de sa femme, le fusillent sur le champ.

Dans la maison voisine c'est encore pire. Pour échapper aux flammes M^r et M^{me} PERIGNON, leur fils âgé de 17 ans, leur fille M^{me} LEROY avec son fils se réfugient dans la cour. Les bavarois les découvrent, abattent d'abord les parents. Fernand ayant voulu se relever, est traîné quelques mètres et achevé à coups de crosse de fusil. M^{me} LEROY ne sait comment elle a passé au travers, la main broyée emportant son enfant qui mourra peu de temps après.

C'est aussi en fuyant sa maison en feu que M^r BERARD, entouré de ses enfants et de la famille AUFIERO, eut la douleur de voir son fils Jean, âgé de 5 ans, frappé de plusieurs balles. Deux fillettes AUFIERO étaient blessées, l'une à la jambe, l'autre à un bras qui dû être amputé. M^r BERARD dû creuser la fosse où l'on étendit le petit corps.

Et c'étaient les habitants qui tiraient sur les soldats !

Pendant le même temps, sur la route de la gare, vers le chantier Pagny, 2 ouvriers sont tués dans des circonstances inconnues.

Plus loin, au quartier de la gare, des artilleurs dont leur batterie était installée en face le Café du Commerce, aperçurent M^r FOURNIER et son neveu Henri MENNE qui les regardaient par le soupirail de la cave. Ils les cherchèrent, les firent monter en auto et puis descendre près du petit cimetière Bertrand TOUSSAINT. Et là, immédiatement, un feu de salve les coucha à terre ; l'un d'eux ayant essayé de se relever, une 2^{ème} salve termina son agonie.

Devant la mairie un groupe d'italiens étaient rassemblés, plusieurs ont été blessés et tués par des troupes de passage. C'est alors qu'un officier supérieur fit venir à la mairie M^{rs} GENOT Henri, GRIMAUD et L'HERMITE, Conseillers Municipaux, et chargèrent le Maire de trouver un autre groupe comme représentant la population. C'est ainsi qu'un groupe sortant des caves des écoles composèrent ce groupe. C'étaient M^{rs}. J. COLLIER, N. PARISOT, N. BINZ, pères de famille et 2 jeunes gens J. BERNIER et F. FIDLER. Mais l'ennemi voulait surtout le « Pastor », les soldats le cherchèrent au presbytère et l'amènèrent. Puis ce groupe fut conduit dans le bas du village qui brûlait. M^r L'HERMITE parvint à s'enfuir par son jardin où il s'est caché, il regardait brûler sa maison.

Le Commandant du détachement déclara alors : « Nous allons remonter le village et le camp sera établi de l'autre côté. Vous marcherez devant la colonne et si les habitants ne tirent plus sur nos troupes, vous n'aurez pas à craindre pour votre vie, vous serez libres demain matin. ».

Des commandements retentissent, les prisonniers sont placés en tête. L'abbé VOUAUX a pris le bras du Maire en disant : « Montrons-leur que le courage ne nous manque pas ! » Et tous se mettent en route au milieu des maisons qui flambent.

La traversée de Jarny se fit sans incident et le camp est installé à proximité d'une batterie rangée sur la route de la tuilerie, répondant aux batteries françaises dans la direction de Friaucelle.

Les débats reprennent entre prisonniers et officiers et le soir tous les captifs sont autorisés à rentrer chez eux pour se restaurer – c'est M^{me} GENOT qui en prit la charge. Mais à 9 h du soir, M^r GENOT, Maire, M^r l'abbé Léon VOUAUX et tout le groupe étaient de nouveau ramenés, mais, au lieu de laisser leurs prisonniers en plein air, les allemands les firent rentrer dans le café « Belle Vue » où les propriétaires, M^r et M^{me} BLANCHON et leur fille, étaient surveillés en compagnie de M^r FROSCARD, M^r et M^{me} REISCH et leur petit-fils. Pendant 2 h la petite salle ressemblait à une réunion amicale, les officiers allemands conversaient avec le prêtre et le maire. Quand, tout à coup, vers 11 h, des coups de feu reprennent avec violence : ce sont les soldats qui, sous l'emprise de la peur et de la boisson, tirent au hasard et hurlent de fureur. Le tumulte est tel qu'à 2 km il terrifie les habitants de Labry. Des soldats sont montés dans le clocher et tirent aussi bien sur leurs camarades. La vengeance ne tarde pas. La réserve de pétrole et de luciline d'une épicerie voisine en fournit les moyens. Après arrosage, le feu fut mis et les escaliers et les planchers du clocher forment bien vite une fournaise activée par le grand tirage de vieille tour. La charpente de la flèche est vite atteinte et dans la nuit, meurtrières, damiers, fenêtres rougeoient et scintillent au-dessus des autres incendies jusqu'à ce que horloge, poutres et cloches se fussent abîmées sur le sol. En même temps, les brandons tombés du faite communiquaient le feu à la sacristie qui reliait la tour au chœur de l'église. On n'a jamais pu comprendre comment la tour du sanctuaire avait pu échapper au désastre.

8 ans après, l'un des cadrans de l'horloge suspendu aux ruines, marquait encore l'arrêt du mécanisme : 2 heures et demie du matin.

Témoin de l'incendie de la flèche, l'abbé Léon VOUAUX répéta plusieurs fois : « pourvu que la sacristie et le presbytère ne brûlent pas ! » Hélas !

Les prisonniers purent sortir pour contempler le lugubre spectacle de la localité en flammes. Mais bientôt, grand revirement, des soldats arrivés en courant venaient de communiquer un ordre aux 2 officiers présents dans la salle. L'un disparaît sur le champ, l'autre crie au Maire : « Vos habitants tirent sur nos troupes ! » et lance en allemand quelques paroles à l'abbé qui répond simplement : « Comme vous voudrez ».

Qu'avait-il annoncé au prêtre ? Lui seul connaissait son destin et celui du Maire.

Le 26 de bon matin, le général PELKMANN revient de Metz. A l'entrée de Jarny, une sentinelle arrête son auto et lui raconte que les habitants tirent sur les troupes, même du haut du clocher (lequel était brûlé) et qu'il est dangereux de traverser. Fureur du général qui, au milieu de ses vociférations, donne l'ordre de fusiller le Maire et le curé. Quelques heures plus tard, un peu calmé, loin de revenir sur sa sentence, il a le cynisme de répondre au messin qu'était son conducteur qui hasarde un mot en faveur des captifs : « j'ai pris ma décision en conscience. Je ne me reproche rien. Le gros Maire sera fusillé parce qu'il est responsable de la population ; le curé sera fusillé parce qu'il a laissé son église ouverte et ainsi permis de monter dans le clocher. Le commandant d'étape qui va être nommé verra ce qu'il faut faire des autres. ».

A 5 h, les gardiens sont remplacés, par ce nouveau poste les prisonniers sont traités plus durement. « Il nous fait sortir, écrit M^r COLLIER, et nous aligne le long de la façade avec défense de parler ni de se regarder. Nous sommes restés dans cette position plusieurs heures. ».

M^r GRIMARD avait été chargé de faire enterrer le soldat allemand tué près du Rougewald. Sa corvée terminée, il revenait, mais M^r GENOT lui cria : « Va-t-en ! ». Il fit demi tour est fut sauvé. Par ailleurs, la cruauté allemande s'étalait toujours.

Au matin, 8 ou 9 italiens furent conduits au débouché du chemin de la cartoucherie, face au jardin du Dr BASTIEN, et obligés de creuser une espèce de tranchée. Alors les allemands prétextant la lenteur de la besogne, les abattirent à coups de révolver dans la fosse ouverte, où ils les laissèrent sans vie.

C'était à 200 m environ de la maison BLANCHON, les prisonniers entendirent ces coups de feu et se demandaient quand viendrait leur tour, car injures et menaces ne leur étaient pas épargnées.

Leur chance de salut leur fut présentée inopinément.

Vers 10 heures, le général PELKMANN revenait de Conflans où, seule la vitesse de son auto empêcha une patrouille française de le capturer ou de le tuer. Il fit stopper et descendit devant les malheureux allant et venant avec les officiers.

L'abbé Léon VOUAUX saisit cette suprême occasion, il s'adressa au sous officier de garde, lui exposa son projet de s'offrir lui-même, seule victime, pour sauver ses compagnons. Il met une telle âme en sa requête, que cet homme en est touché et risque d'avertir le général vers lequel ils font quelques pas. Ce ne fut pas long, instantanément, il tourna le dos au prêtre proférant : « Rien à faire ! » et avant de remonter en voiture, invectiva son trop compatissant sous-ordre, comme savent si bien s'y prendre les supérieurs allemands.

A partir de ce moment, l'abbé VOUAUX ne quitta plus son bréviaire qu'il usait depuis son sous-diaconat. Il a été retrouvé par M^{me} BLANCHON et remis par elle à son frère. M^r GENOT fit tout son possible pour glisser son porte-monnaie à M^{me} BLANCHON, lui demandant de le remettre à sa famille : « Je n'en ai plus besoin ».

Maire et curé attendaient leur exécution. Elle ne tarda plus. Vers 11 h, un major du 65^{ème} bavarois VON KAYSER, qui avait été nommé commandant d'étape, s'approcha de la maison revolver au poing. Il s'avança vers la ligne des prisonniers et se mit à crier : « Vous allez mourir ! ». Puis sans autres paroles, il fait avancer du côté est de la maison M^r GENOT et l'abbé Léon VOUAUX, facilement reconnaissable. Comme l'abbé VOUAUX portait en évidence sa croix, l'ordre lui est intimé 3 fois de la cacher. Trois fois, l'abbé semble ne rien comprendre. Alors un jeune lieutenant lui arracha des mains le crucifix qu'en ricanant, il montre à Von Kayser et l'enfouit dans sa poche. Mais il fallait 4 otages, le major choisit on ne sait pourquoi les 2 jeunes Jean BERNIER et François FIDLER. Il est dès lors satisfait, écoute les protestations d'innocence des autres condamnés et d'un bref commandement, les fait rentrer dans la maison.

Dans une troupe qui passait, VON KAYSER recrute des volontaires pour fusiller les espions. Et tandis que le petit peloton se formait en contrebas du chemin, les 4 infortunés, face aux soldats, face à la bourgade, purent sentir longuement le frisson de l'agonie, car avant de les mettre à mort, on attendit l'écoulement d'un régiment. L'abbé Léon VOUAUX prépara ses compagnons au sacrifice suprême et leur donna l'exemple de la résignation. Debout, tête nue, les mains croisées, tenant son chapeau tout en serrant son chapelet qui avait remplacé le crucifix, il garda sans défaillance son attitude habituelle, simple et résolue.

A ses côtés, M^r GENOT, accablé de fatigue, sans coiffure sous l'ardent soleil, semblait toujours ne rien comprendre à l'inique sentence et ramassait ses forces pour rester debout. FIDLER et BERNIER, alignés à la suite, pleuraient à chaudes larmes. Et voici que, tout à coup, l'officier chargé de l'exécution, mu par on ne sait quel sentiment, avance au milieu des condamnés, et tend le bras du côté du Maire et du prêtre en criant : « Ici, pas de catholiques ! » puis commande la mise en place des soldats. Les fusils sont épaulés, le feu commandé. Et les 4 corps s'affaissent sur le chemin, baignés dans leur sang.

L'abbé Léon VOUAUX est tombé en avant, les bras écartés, une affreuse blessure derrière l'épaule gauche. Le coup de grâce tiré tout de suite après, fit un petit trou vers la tempe. A la montre d'un rescapé, il était à ce moment là 11h20.

Un médecin de Longeville les Metz fut chargé de constater la mort des otages. Il se redressa, a-t-on remarqué, plus pâle que son cheval blanc.

Puis les survivants de la maison BLANCHON furent emmenés à Conflans et emprisonnés.

Environ 1 h plus tard, à 200 m environ se passait un autre épisode. Un douanier en retraite, M^r PLEICIS était saisi par les allemands malgré ses protestations d'innocence, mais le temps de voir mettre le feu à sa maison, jaillirent les premières flammes, le pauvre homme tombait assassiné sous les yeux de sa femme, plus morte que vive. Ce fut le dernier sang versé à Jarny. L'holocauste des otages contribua-t-il à sauver le reste de Jarny ? C'est le secret de Dieu. Ce qui est certain, c'est que la défense d'éteindre les incendies appliquée toute la journée du 26, a été infirmé le 27 par un ordre venu de Metz.

Un aumônier protestant d'un Etat Major, installé à l'hôtel CORDIER, aurait voulu savoir exactement pourquoi le curé de la paroisse avait été fusillé. Il se rendit donc au lieu de l'exécution et trouva sur le corps du prêtre un carnet de notes qu'il feuilleta. Et tout impressionné, il aurait dit ensuite : « Qu'a-t-on fait ? Ce n'est pas le Pasteur de la localité ! C'est abominable. Ce prêtre était une nature supérieure. Il faut faire cesser ces massacres par tous les moyens, recourir même à l'impératrice ».

Mais s'il est vrai que l'abbé Léon VOUAUX rédigeait un carnet de notes, il n'a jamais été retrouvé et on ne peut tenir compte d'un témoignage isolé, insuffisamment étayé de preuves.

Mais une nouvelle cruauté s'ajouta aux précédentes : il fut interdit aux parents des victimes de les relever et de leur donner la sépulture. Ce ne fut que le 27 au matin que la famille du Maire, entre autres, apprit la fin douloureuse et glorieuse de leur chef.

Ainsi pendant 2 jours et demi, 25 corps restèrent étendus dans les rues et chemins, bafoués par les troupes qui passaient ; les rares civils pleuraient. Celui de l'abbé surtout, provoquaient ces hommages et ces insultes. Cependant, M^{me} MANGIN vit un officier saluer les otages, un autre repousser violemment un soudard qui soulevait la soutane du prêtre. Mais les poches avaient été fouillées car le 28, on trouve à la place d'un porte-monnaie une pochette avec un mark et quelques pfennigs. Un 3^{ème} officier s'était encore montré plus délicat ; il recueillit le

pince-nez de l'abbé et enleva le chapelet de ses doigts avec l'intention de rendre à la famille ces objets si précieux par le souvenir. Malheureusement la famille n'a jamais rien reçu.

En raison de la chaleur M^r le Dr BASTIEN réclama, pour des raisons d'hygiène, l'inhumation des victimes. Un officier allemand aurait insisté en ce sens auprès du commandant d'étape. Bref, la permission d'enterrer fut changée en un ordre. Sous la direction de M^r GRIMARD, une équipe fut constituée, une voiture réquisitionnée.

Durant la matinée du 28, au milieu des ruines fumantes d'une trentaine d'immeubles, la corvée traversa la cité pour se rendre au cimetière avec sa charge lamentable. Là, une autre équipe creusait à la hâte des fosses communes où, côte à côte, seront étendues les malheureuses victimes. Entre temps, l'autorisation parvint de mettre dans un cercueil le Maire et le curé. Mais la piété familiale surmontant toute crainte, l'avait devancée.

Un prêtre sarrois, aumônier militaire, chargé de visiter les champs de bataille de la région, apprend ce qui s'est passé. Par Doncourt, il arrive à Jarny et, guidé par des jarnysiens, il se rend au cimetière. Il y aperçoit les masses de chair criblées de balles. Cependant la tête de l'abbé Léon VOUAUX est intacte. A la vue de ces innocentes victimes, il pleura bien amèrement. M^r HUMBERT, chantre de Jarny était inconsolable.

L'aumônier pria longuement pour tous et demanda quelques renseignements au docteur à qui il parut sincèrement affligé de la conduite barbare de cette guerre. Il chercha dans les poches de la soutane, mais en vain, la clef du tabernacle, car il voulait sauver les Saintes Espèces. Enfin, les cercueils étant arrivés, le corps de l'abbé Léon VOUAUX fut déposé dans une concession perpétuelle offerte par le Conseil Municipal et celui de M^r GENOT, dans le caveau de famille.

Notons encore en passant que, M^r le curé de Labry, ayant demandé le 27, l'autorisation de venir à Jarny s'occuper de l'église, n'obtint son laissez-passer que le 4 septembre.

On verra plus loin ce que le Conseil Municipal fera pour perpétuer le souvenir de ces tristes journées d'août.

Pendant ce temps, les troupes occupaient la cité, et les jarnysiens, si fiers de leur nouveau groupe scolaire, eurent le chagrin de constater que les allemands y avaient mis leurs chevaux, lesquels passaient fièrement leur tête par les fenêtres. Quelle odieuse opération !

La gare était inaugurée par l'installation d'une ambulance et de la kommandantur.

M^r LOUIS, 1^{er} adjoint, fut mis dans l'obligation d'assumer les fonctions de Maire. Et sur chaque ordre la même phrase était reproduite : « obéissez ou vous serez fusillé ». Alors commencèrent les réquisitions de toutes sortes : logements, fourniture de literies, linge, etc.... puis fourniture de main-d'œuvre pour travaux des champs, au dépôt du chemin de fer, sur les voies, sur les routes etc....

En décembre 1914, la ville se vit frappée d'une amende de guerre de 10000 F. C'est la brasserie de Jarny qui fit l'avance.

La farine était livrée par le moulin d'Hatrize. C'est M^r WEYRICH Eugène qui fabriquait le pain, la distribution était surveillée par un conseiller municipal à raison de 200g par tête et par jour.

Dans les mines, les allemands installèrent un directeur à eux, mais ce ne fut pas pour continuer l'extraction ; son principal travail était de démonter tout ce qui pouvait être utile pour l'armée.

Les trains fonctionnèrent rapidement jusqu'en gare de Conflans-Jarny, les ponts sur l'Orne ayant sauté avant le départ des troupes françaises. La gare devint un grand centre de ravitaillement pour la V^{ème} Armée occupant la section de la Woëvre et dont l'Etat Major était au château de Moncel.

Une grande tuerie fut installée à la brasserie de Jarny : tout le bétail récupéré dans la grande plaine de la Woëvre y était abattu. Les colonnes de ravitaillement partaient tous les soirs pour aller ravitailler les troupes du front qui occupaient les Hauts de Meuse. Les civils pouvaient obtenir à cette tuerie quelques abats moyennant une faible rétribution, mais ils étaient réservés principalement aux titulaires de cartes de travailleurs auxiliaires de l'armée allemande.

Puis ce fut la réparation du pont de l'Orne pour le rétablissement des lignes sur Etain et Longuyon. M^r le Maire dut réquisitionner tous les hommes valides, M^r LEVI, quincaillier de la maison achetée par M^r VILLAUME, ayant fait le récalcitrant, y fut conduit, attaché par une corde derrière une auto.

Puis au début de 1915, un général inspecteur du service de la santé, arriva à Jarny pour organiser un hôpital dans le groupe scolaire. Quand il vit qu'on avait des chevaux dans les classes, il poussa des jurons de colère, menaça le Maire, comme si c'était de sa faute. Heureusement pour M^r LOUIS, son fils connaissait très bien l'allemand et il put ainsi démontrer à ce général que c'était leurs soldats les fautifs lesquels étaient fous de rage à leur entrée dans la cité.

Alors, nouvelle réquisition, mais cette fois, de femmes pour nettoyer les écoles sous la direction du service sanitaire et les bureaux de la mairie pour y installer les bureaux de l'hôpital. Quand les locaux furent propres, le printemps était là, ce fut l'organisation des jardins où les malades pourraient s'y promener. M^r LOMBARD, évacué d'Euvezin, se vit confier ce travail délicat pour lequel il sut s'attirer l'estime des officiers en créant des parterres et des massifs garnis de fleurs (amenées de Metz par les infirmiers).

Mais les casernes de Labry devaient elles aussi, être transformées en un vaste hôpital de campagne. Le nombre des femmes n'étant pas suffisant à Labry pour faire les travaux imposés, l'étape Kommandantur siégeant à Conflans, ordonna au Maire de Jarny la fourniture de 60 femmes tous les jours. Le garde JANNOT n'était pas à la noce pour

trouver son monde, il fut critiqué, c'est normal, mais aussi il se heurtait souvent à des protégées et n'avait souvent son compte.

Toutes les personnes ainsi réquisitionnées étaient payées par le Maire, qui était dans l'obligation d'emprunter pour faire face aux dépenses imposées.

De plus une deuxième amende de 10 000 frs était de nouveau imposée avec comme prétexte : mal propreté de la commune.

C'est alors que l'on vit M^{rs} CORDIER, MOSER et NEVEUX racler et charger la boue aux environs de la gare, où des milliers de voitures hypo-mobiles circulaient tous les jours.

Fin 1915, on assista à un transport de munitions d'une ampleur formidable, on vit défilier les gros 220 mm autrichiens, les trains de gros bateaux pour le passage de la Meuse.

On le sut un peu plus tard, c'était la préparation de l'attaque sur Verdun.

Le 21 février 1916, à 9 h du soir commença un bombardement inimaginable qui dura presque trois jours, c'était un véritable tremblement des portes et des fenêtres. La tristesse régnait sur tous les visages et le 24 à midi on apprenait la prise du fort de Vaux et le 26 celle du fort de Douaumont.

Ici, nous croyions bien à la chute de Verdun, mais quand nous vîmes arriver les centaines de voitures transportant les blessés arrivant du front, nous avons l'impression que si Verdun tombait, ce serait au prix d'un engagement humain sans précédent.

L'hôpital de Jarny et celui de Labry étaient incapables de soigner les blessés qui se chiffraient par milliers. Aussitôt les premiers soins ou les amputations réalisées, ils étaient dirigés sur Metz. On a vu des voitures chargées de blessés stationner presque la journée avant d'arriver à l'hôpital, c'étaient des cris parfois affreux, ce qui faisait mauvaise impression sur les soldats qui n'avaient même pas le droit de converser avec les blessés légers.

Cette situation dura plus de 8 jours à cette cadence et l'attaque projetée étant transformée en échec, pendant les 100 jours de la bataille de Verdun, les blessés continuèrent à affluer, mais en nombre réduit. Néanmoins la devise « Verdun, on ne passe pas », avait porté ses fruits.

Mais pendant ce temps là, la population civile avait faim. Un convoi, rassemblant toutes les bouches inutiles, fut dirigé sur la France par la Suisse par les allemands. Cela avait passablement réduit le chiffre de la population qui était tombée à 900 ;

C'est alors que se constitua le comité de ravitaillement « Belgo-American » dont notre centre de distribution était Longwy. Ce comité fournissait farine, café, sucre, riz, lard, légumes secs, graisse conservés, le Maire était chargé d'en assurer la distribution à la population suivant les quantités imposées.

Pour le canton, le dépôt était installé maison SAINTIGNON. C'est M^r BIGNET avec M^r ROLLIN Jules qui en tenaient la comptabilité.

A Jarny, les marchandises furent entreposées dans un magasin de la Belle Jardinière géré par M^r POULAIN. C'est là que se faisaient les distributions mensuelles. Pour les personnes dans l'indigence, l'avance était faite par la commune.

Courant 1916, les allemands procédèrent au rééquipement de la mine de Droitaumont dans le but de reprendre l'extraction. C'est alors qu'en fin d'année, on vit arriver une quantité de prisonniers russes pour procéder à l'abattage du minerai. Mais après avoir pataugé pendant plusieurs mois avec des hommes non expérimentés et mal nourris, les allemands se rendirent compte qu'ils n'arriveraient à rien et le démontage recommença de plus belle.

Par contre, ils trouvèrent un autre moyen d'occuper les prisonniers russes. Ils installèrent un camp à Moulinelle, dans des baraquements en bois et mirent en chantier un raccordement de la ligne de Homécourt avec celle de Nancy pour éviter aux trains de descendre en gare de Conflans – Jarny.

Ce fut un travail assez long et qui ne leur a pas beaucoup servi, les faits ne s'étant pas déroulés comme ils l'avaient prévu. Heureusement pour nous !

Au cours de ces travaux, de nombreux prisonniers sont morts de privations et enterrés près du cimetière de Labry. Il y eut aussi, malheureusement des civils français du Nord et des Belges qui vinrent remplacer les russes qui trouvèrent la mort. Aucun acte de décès n'a été rédigé à Jarny ni à Labry où ils ont été également inhumés.

L'occupation se prolongea ainsi jusqu'en 1918 non sans avoir subi bien des bombardements aériens aux cours desquels les allemands eurent bien des morts et des blessés, surtout quand les avions surprenaient un débarquement de troupes pendant la nuit.

Un civil nommé « Serrure » fut tué par suite de son imprudence : il regardait les avions sur la porte d'entrée de Labry, il reçut un éclat de bombe qui fut mortel pour lui.

La reprise de Vaux par le général PETAIN avait un peu réveillé notre courage et nous abordions l'année 1918 avec une ferme conviction que ce serait la dernière, les troupes américaines étant enfin entrées dans la mêlée d'une façon efficace.

Aussi, quelle joie pour ceux qui virent, le jour du 14 juillet, dans le ciel, au-dessus du soleil levant, un grand et magnifique drapeau tricolore bien prononcé, ce phénomène put être constaté pendant plus d'un quart d'heure.

Alors les cœurs palpitèrent d'espérance, surtout qu'aussitôt on apprenait une grosse concentration américaine dans la région de Saint-Mihiel et la recrudescence de l'artillerie au Bois le Prêtre.

Enfin, à force de patience, on est arrivé au mois de septembre 1918. Le 2, à 2h du matin, on entendait un bruit de canon inconnu à ce jour suivi d'un éclatement dans notre direction. Vingt minutes plus tard, nouveau coup et un ronflement d'avion ; c'était un des nôtres qui venait vérifier le tir des pièces de 380 mm qui nous envoyaient leurs petits cadeaux depuis le bois de Sommedieu. A 8 heures, les obus tombaient en plein dans la gare et le dépôt. C'était la préparation de l'offensive pour dégager la trouée de St Mihiel.

A partir de ce moment, la vie devint plus pénible par suite de la recrudescence de la méchanceté des soldats. Cependant beaucoup commençaient à en avoir assez.

La gare de Conflans – Jarny se trouvant sous un bombardement, ne pouvait plus être utilisée et le centre de ravitaillement fut reporté à Valleroy.

En plus des canons, les avions activaient leurs efforts mais les allemands installèrent à Tichémont leur fameuse « Escadrille Rouge » qui leur porta des coups terribles. C'est ainsi qu'un avion américain fut abattu le 9 septembre près de la passerelle de Labry, et le 13, un bombardier français tomba en flammes près du chemin des ânes. Les 3 occupants, complètement carbonisés ne pouvant être identifiés, furent inhumés dans une fosse commune dans le cimetière communal où ils sont toujours. Après l'Armistice, on apprenait qu'il s'agissait de :

La ville a fait don de la place à perpétuité, les familles des héros vinrent longtemps faire une visite annuelle mais aujourd'hui, il semble ne plus y avoir de survivants car on ne voit plus personne. La tombe est recouverte d'une pierre tombale et les noms des 3 braves sont gravés dans la pierre.

L'attaque des américains dans le secteur de St Mihiel commença à se faire sentir dès le début d'octobre. Le général commandant la 5ème Armée et son Etat-major se replia sur Metz ainsi que tous les gros centres de ravitaillements et les hôpitaux.

Le 1^{er} novembre, la gare fut prise sous un bombardement intense par canons et par avions, le soir même un train sanitaire, qui devait être le dernier, reçut 2 obus sur les 2 derniers wagons qui furent pulvérisés. De nombreux blessés y trouvèrent la mort. A partir de ce moment, la gare fut fermée à tout trafic.

C'est alors que le bruit courut qu'il y allait avoir « Armistice ». Le jour fixé était le 11 novembre à 11 heures.

Ce jour arrivé, le canon faisait rage et notre espoir semblait devoir être transformé en un rêve.

Mais tout à coup, à 11 heures, ce fut le silence absolu. C'était enfin fini. Cette guerre avait duré 4 années et 100 jours.

En France non occupée, ce fut une journée de joie immense. Mais ici, ce n'était pas encore la liberté. Des drapeaux tricolores confectonnés en hâte avaient été mis aux fenêtres, mais les officiers allemands s'y opposèrent par crainte de riposte de la part des soldats, car à ce moment ils n'étaient plus maître d'eux comme précédemment. A partir du 12, les troupes quittèrent notre région et le dimanche 16 novembre, les troupes américaines entrèrent à Jarny ayant à leur tête le général Pershing.

M^r LOUIS, entouré du Conseil Municipal et de plusieurs notabilités, présenta aux libérateurs les plus vifs remerciements de la population. Une fillette NP a ensuite une gerbe de fleurs au général PERSHING qui l'embrassera bien chaleureusement. L'Hôtel de Ville était paré de drapeaux fabriqués en hâte aux couleurs françaises et alliées. Un entretien amical eut lieu ensuite entre le général et son Etat Major et le Maire entouré des Conseillers Municipaux, au sujet des formalités à remplir pour le logement des officiers et des soldats qui allaient cantonner dans la Commune.

Le soir même, sur la demande des officiers la salle de la brasserie « Concordia » fut débarrassée et un bal fut organisé pour fêter la délivrance de Jarny du joug allemand et effacer momentanément les tristes souvenirs de cette longue occupation.

Les jours suivants, Jarny continua à revivre.

Le ravitaillement américain qui avait été transporté à Valleroy, par suite des bombardements de la gare, réintégra Jarny et les stocks installés dans les grands locaux de la maison THONON et les bureaux dans le logement de Mr THONON. Les distributions continuèrent jusqu'à ce que le commerce français soit capable d'assurer le ravitaillement de la population.

Les bureaux de la mairie furent réouverts avec les moyens de fortune et la vie municipale reprit petit à petit avec la rentrée des habitants qui pouvaient regagner leurs habitations.

Séance du 6 mars 1922

Archives M^r LAMORLETTE

La reconstruction du clocher, brûlé par les Allemands le 25 août 1914, méritait une certaine étude, surtout que la municipalité voulait apporter une importante modification. M^r VIAL, architecte de la ville, put fournir plans et devis les premiers jours de juin. Immédiatement, le Conseil Municipal fut convoqué le 19 juin, pour en prendre connaissance et décider sans délais, de la suite à donner. Après une discussion assez serrée, le projet est adopté par le Conseil

Municipal, et autorise le Maire à faire procéder à une adjudication publique dès son approbation, par la Préfecture et le service de Reconstruction.

Mais, cette discussion du clocher, amena forcément à parler de ses habitantes : les cloches. Le paiement à l'aide de dommages de guerre ne permettant pas facilement de trouver un fondeur, le Conseil Municipal eut recours à un emprunt local remboursable après 2 ans. Cet emprunt se ferait à l'aide de l'émission de bons de 25 F, fixé à 50 000 F, il fut couvert très rapidement.

A partir d'août 1922, Jarny avait son vicaire, l'abbé Paul COLLIGNON à qui les fidèles firent bon accueil.

Le 5 août 1922, le Conseil Municipal adopte le traité de gré à gré à intervenir avec M^r GARNIER, fondeur à Robécourt (Vosges) comprenant la fourniture de 4 cloches : DO : 1550 kg, RE : 1100 kg, FA : 750 kg, SOL : 450 kg.

LE TERRITOIRE DE MONCEL

1835

Découverte d'un souterrain ayant entrée dans l'église, derrière l'autel collatéral droit. Cette entrée fut bouchée avec la chapelle de REDON en 1884.

1882

La famille de REDON acquiert le château.

Séance du 15 novembre 1891

Le pont dit « de guetape » sur le ruisseau du Rougewald entre le château de Moncel et le moulin du Breuillot est dans un état de vétusté tel que sa reconstruction est jugée nécessaire.

L'œuvre offrant le plus de chance de durer est un ponceau à double pertuis en pierres calcaires moellons. La dépense peut être évaluée à 2300 Frs, que le reliquat des ressources vicinales sera de 1100 Frs, qu'il reste par conséquent à couvrir un déficit de 1200 Frs.

M^r le Président informe le Conseil que Madame de REDON, propriétaire au château de Moncel a par une lettre du 17 novembre courant, fait l'offre à la commune de contribuer pour une somme de 1500 Frs à la dépense de la reconstruction en projet qui lui est très utile.

Projet accepté dans son ensemble.

Adresse à Madame de REDON ses remerciements pour l'offre généreuse qu'elle a faite à la commune.

14 février 1892

Demande d'érection (par M^{me} de REDON) d'une chapelle dans le château de Moncel.

Séance du 29 août 1901

Le Conseil :

- sur une demande motivée faite par M^{me} de REDON propriétaire au château de Moncel,
- l'autorise à ouvrir une tranchée recouverte dans le chemin vicinal N°4 de Droitaumont à Doncourt près de son château pour la pose d'une conduite d'eau moyennant une redevance annuelle à la commune de un franc cinquante centimes afin de consacrer le précarité de la dite autorisation.

Août 1914

Le château et la mine de Droitaumont étaient la propriété de la Société Schneider du Creusot.

23 août 1914

Selon Marie LEICKNAM, sœur du propriétaire et directeur de la mine, 4 canons et 50 soldats allemands se trouvent devant la grille du château.

Grâce à la présence du drapeau de la Croix-Rouge et à la fabrique de canons SCHNEIDER, il fut épargné.

Le château fut occupé par l'état major allemand pendant 3 ans.

L'état major reçut la visite de plusieurs personnalités dont l'empereur GUILLAUME II.

24 décembre 1939

La société SCHNEIDER consent à mettre à disposition de la ville, 4 classes au château de Moncel de 8 H à 16 H sauf le dimanche. (Le grand hall, le grand salon à côté du hall, la grande salle à côté du hall, la grande pièce centrale au 1^{er} étage)

Séance du 27 décembre 1979

Acquisition du château de Moncel par la ville

Qui comprend :

- le château,
- les communs,
- la maison du gardien,
- les 3 petites cités,
- les dépendances en nature : prés, parc d'agrément, bosquets, pièces d'eau, jardin potager :
 - o Section AS n° 48 15 ha 32 a 40 ca,
 - o Section AS n° 49 95 a 57 ca,
 - o Section AS n° 51 90 a.

Cette propriété intéresse un représentant d'une secte religieuse d'origine américaine « Association de l'Eglise Chrétienne Italienne du Nord de l'Europe ».

Le Conseil veut s'opposer à l'implantation d'une telle secte à Jarny.

Le château présente un intérêt public.

L'estimation faite par les services des domaines s'élève à 1 300 000 F

Le Conseil :

- décide d'acquérir le Château de Moncel et demande à M^r le Préfet que soit prononcée l'utilité publique en vertu de l'art. 3001 du code des impôts et de l'article L 311 du code des communes.

Séance du 13 janvier 1980

Suite à la délibération du 27 décembre 1979, le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention de la Région aussi élevée que possible au titre de l'année du patrimoine.

Séance du 4 février 1980

Acquisition du Domaine de Moncel

Proposition des mines de Droitaumont Gironde. Ce Domaine comprend un immeuble appelé « Château » d'une superficie bâtie d'environ 600 m². Ce bâtiment est en parfait état excepté certains éléments de menuiserie extérieure en particulier les volets dont la peinture doit être reprise à titre préventif, les travaux sont peu onéreux. Cette propriété est également composée de petits bâtiments annexes à usage d'habitation et de communs. Mais surtout ce domaine est constitué d'un espace vert très important d'une superficie d'environ 17 hectares dont une petite partie est aménagée en jardin potager avec serres et couches l'autre partie étant aménagée en parc de loisirs avec espaces boisés, clairière, deux étangs, un court de tennis et une faisanderie.

Tout ce domaine fait partie d'un site admirable.

Au surplus le parc de cet ensemble donne au sud sur la forêt dite de Sainte Catherine que la ville de Jarny a acquise en 1979 :

- vu l'urgence de la prise de décision une clause de réalisation de la vente dans les trois mois suivant la date de signature,
- vu l'estimation des Domaines s'élevant à 1 300 000 F,
- considérant :
 - o que d'une part l'immense parc de ce domaine peut être immédiatement ouvert au public sans aucun frais d'aménagement et d'autre part les bâtiments répondent à une quantité de possibilités d'aménagement,
 - o qu'au demeurant les études financières réalisées sur les exercices passés prouvent que la ville de Jarny possède une gestion budgétaire et financière tout à fait saines.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

- décide l'acquisition du domaine de Moncel tel que décrit ci-dessus.

30 novembre 1982

Aménagement des locaux du château de Moncel en centre aéré.

Séance du 23 octobre 1984

Aménagement du Parc de Moncel :

- considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires,
- confirme la délibération du 29/11/1983 sollicitant le concours de la Direction Départementale de l'équipement pour assurer l'étude et la Direction des travaux d'aménagement.

Séance du 24 novembre 1997

Aménagement des communs de Moncel.

20 décembre 1999

Acquisition de l'immeuble de Moncel lieu dit « Château de Moncel » d'une superficie de 498 m² à M^{lle} Christine SIMONIN et à M^r J. Marie BALEZEAU

E.P.M.L. est chargée de cette acquisition.

Séance du 26 octobre 2001

Aménagement des jardins de Moncel

Château acquis en 1980 par la ville.

Propriété de 17 ha comprenant :

- un parc de 16 ha boisé et aménagé pour la promenade,
- un ancien jardin potager d'1 ha ouvert partiellement au public.

La ville a pour objectif de réhabiliter le jardin et d'en reprendre l'exploitation. Une partie est réalisée : allées retracées, arbres taillés, parcelles exploitées. La ville souhaite ouvrir ce jardin au public.

Il convient :

- d'aménager un vestiaire avec sanitaires et W.C. mis à la disposition de l'équipe chargée de l'exploitation des jardins,
- créer un dispositif d'arrosage adapté à partir d'un puits existant,
- installer une serre de production pour les besoins floraux des jardins.

Le Conseil Municipal :

- décide de réaliser le programme de ces travaux.

LA GUERRE DE 1940-1945

Séance du 24 septembre 1938

Défense passive : fourniture de sable aux habitants

Le Maire expose l'arrêté du 15 septembre mettant la population en demeure d'approvisionner du sable dans les greniers en vue de la lutte contre les bombes incendiaires :

- que le commerce local n'étant pas suffisamment approvisionné, il a envoyé chercher par ces camions du sable fin à Ars sur Moselle,
- que la distribution a été faite par les soins de la mairie,
- que les frais incombent aux propriétaires d'immeubles (remboursement prévu dès que le prix de revient sera connu).

Période très difficile qui commence avant le 10 mai 1940, puisque l'école de Droitaumont fut réquisitionnée dès septembre 1939 pour devenir un hôpital militaire recevant des blessés de la ligne Maginot.

Où les enfants de cette école iront-ils en classe ?

Séance du 24 décembre 1939 :

Le Conseil :

- vu la transformation du groupe scolaire de Droitaumont en hôpital militaire,
- considérant que la société SCHNEIDER et Cie a déjà mis à disposition de la ville, des locaux pour 5 classes,
- considérant que l'association fraternelle du Jarnisy, consent à mettre à la disposition de la ville, la salle du patronage,
- considérant que 2 classes peuvent être aménagées dans cette salle et que cette association,
- est d'accord pour fixer la location à 75 f / mois et / classe,
- autorise le maire :
 - o à signer le bail et,
 - o à intervenir aux charges et conditions suivantes :

Art. 1 : l'Association fraternelle du Jarnisy représentée par L'Abbé VOUAUX donne à bail, à la commune de Jarny qui accepte les locaux permettant d'y installer 2 classes pour la durée des hostilités,

Art. 2 : la date de départ de cette location est fixée au 1. 12. 1939,

Art. 3 : la ville prend possession des locaux dans l'état où ils se trouvent et devra supporter les dommages que l'occupation pourrait causer,

Art. 4 : la location est faite à raison de 75 f /mois et / classe, soit 150 f / mois payables par trimestre civil. Le 1^{er} paiement comprendra la période du 1^{er} décembre 39 au 31 mars 40 ; aucun loyer ne sera dû pendant les mois d'août et septembre,

Art. 5 : les classes seront mises, s'il y a lieu, en conformité avec les règlements de défense passive,

Art. 6 : les locaux présentement loués seront exempts d'occupation militaire,

Art. 7 : le chauffage et le nettoyage des classes seront à la charge de la ville,

Art. 8 : la ville devra assurer le matériel scolaire ainsi que les risques locatifs et recours des voisins,

Art. 9 : les frais de timbres et d'enregistrement sont à la charge de la ville.

Location immeuble pour salles de classes provisoires.

Le 1^{er} adjoint, faisant fonction de maire en l'absence du Maire mobilisé :

- considérant que le groupe scolaire de Droitaumont comprenant 5 classes garçons et 4 classes filles a été transformé en hôpital militaire,
- considérant qu'il était de toute nécessité de rechercher des locaux susceptibles d'être transformés en salles de classes afin de permettre aux enfants de la section de Droitaumont d'aller à l'école,
- considérant que la société SCHNEIDER et cie consent à mettre à disposition de la ville 4 classes au château de Moncel et la classe de la cantine dite « cantine polonaise » sise rue neuve pour la durée des hostilités,
- autorise le Maire à signer un bail avec la Société SCHNEIDER représentée par M^r MAIRE, directeur des mines de Droitaumont, aux charges et conditions suivantes :

Art. 1 : la société SCHNEIDER et Cie donne à bail à la commune de Jarny qui accepte les locaux permettant l'installation de 5 classes d'école pendant la durée des hostilités, à savoir :

- 1- rue Neuve : la salle de la cantine dite « cantine polonaise »,
- 2- château de Moncel :
 - a) le grand hall,
 - b) le grand salon à droite du hall,
 - c) la grande salle à droite du hall,
 - d) la grande pièce centrale du 1^{er} étage.

Art.2 : la date de départ de cette location est fixée au 16.12.1939, date d'ouverture des classes ; elle prendra fin au maximum 2 mois après la libération du groupe scolaire au temps de paix, par l'autorité militaire,

Art. 3 : la ville prend possession des locaux suivant l'état des lieux dressé à cet effet le 13.12.1939 et devra supporter les dommages que l'occupation pourrait éventuellement causer,

Art. 4 : la location est faite à raison de 80 f / classe soit 400 f par mois éclairage compris.

Aucun loyer ne sera dû pendant les mois d'août et septembre, période de vacances, mais les locaux seront fermés et l'entrée interdite même au personnel enseignant.

Le paiement de cette location s'effectuera / trimestre civil. Le 1^{er} comprendra la période du 16.12.39 au 31.03.40,

Art. 5 : le chauffage des classes ainsi créées sera à la charge pour celles de Moncel bénéficiant du chauffage central du château, la ville devra payer sa participation dans des conditions fixées par un arrangement spécial,

Art. 6 : les classes seront occupées par les enfants et maîtres de 8h à 16h au plus tard, sauf le dimanche ; la ville prend à sa charge le nettoyage journalier, lequel devra être terminé pour 17h,

Art. 7 : ces classes seront mises, s'il y a lieu, en conformité avec les règlements de défense passive par les soins et aux frais de la ville,

Art. 8 : les locaux présentement loués seront exempt d'occupation militaire,

Art. 9 : la ville sera tenue d'assurer son mobilier scolaire, les risques locatifs et recours des voisins,

Art. 10 : les frais de timbres et d'enregistrement sont à la charge de la ville. Les frais seront payés sur 4000 f pour

la 1^{ère} année seulement. Ce bail continuera d'office par tacite reconduction si les circonstances l'exigent sans pouvoir dépasser la durée fixée à l'article 2.

A partir du 10 mai, Jarny est en zone occupée. S'installe alors une longue période où les conseillers municipaux ne seront pas élus, mais nommés, désignés.

Séance du 8 juillet 1940

Certificat : M^r Charles GENOT, propriétaire à Jarny, est désigné comme Maire de Jarny. La population est engagée à obéir strictement à toutes dispositions. Il est autorisé à entrer dans tous les logements ou possessions. Chaque résistance contre M^r le Maire, de ses remplaçants et de ses autorités sera punie.

Le commandant de la ville : MAIER, Oberlieutenant.

M^r Paul BARLOY, retraité de la Cie SNCF est désigné comme 1^{er} adjoint de Jarny.

Le commandant de la ville : MAIER.

Considérant que le 21 juin 1940, le commandant de la ville : lieutenant MULHEMBERG a nommé M^r HUMBERT Clément, directeur d'école honoraire, secrétaire général à la mairie de Jarny, maintenons dans ses fonctions M^r HUMBERT. Arrêté du 1^{er} juillet 1940.

Signé le Maire.

Désignations confirmées par la Préfecture le 7 juillet 1940, le Préfet étant M^r Jean SCHMIDT.

« Nous, Préfet de Meurthe et Moselle, officier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre :

- vu les articles 3 et 6 de la loi du 16 novembre 1940, portant réorganisation des corps municipaux,
- vu la circulaire n°1 du 6 janvier 1941 de M^r le Ministre, Secrétaire d'Etat de l'Intérieur,
- vu l'arrêté du Préfet de Meurthe et Moselle, en date du 7 juillet 1941 portant nomination des conseillers municipaux de la commune de Jarny,

Arrêtons.

Article 1^{er} : M^{rs} BARLOY Paul, retraité SNCF

L'HERMITE Pierre, Secrétaire technique aux usines de Droitaumont,

PICHELIN Julien, retraité SNCF.

Sont nommés adjoints au Maire de la commune de Jarny.

Article 2 : Le Sous Préfet de Briey est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Sont nommés Conseillers Municipaux de la Commune de Jarny les personnes désignées ci-dessous :

- 1- GENOT Charles, propriétaire,
- 2- BARLOY Paul retraité SNCF,
- 3- L'HERMITE Pierre, Secrétaire technique mine de Droitaumont,
- 4- PERRIN Julien, docteur en médecine,
- 5- PICHELIN Julien, retraité SNCF,
- 6- DAUMAIL Arsène, peintre,
- 7- GOUYER Anatole, propriétaire,
- 8- PERRIN Jules, agent d'assurances, prisonnier de guerre,
- 9- DEMAIRY Edmond, bourrelier,
- 10- LEFORT Jules, chef du personnel aux mines de Droitaumont,
- 11- JACQUIERRE Georges, cultivateur,
- 12- DEFAUT Pierre, chef comptable,
- 13- GARAPIT Jean, géomètre,
- 14- LOIGEROT Eugène, ingénieur électricien,

- 15- ROUY Marcel, garagiste,
- 16- DRAPIER Gaston, Président des Anciens Combattants,
- 17- CONNARD Louis, employé SNCF,
- 18- DUBOIS Emile, ouvrier SNCF,
- 19- BASTIEN Maurice, Maréchal ferrant, prisonnier de guerre,
- 20- M^{me} MATHIEU Marie, née MENETRET, pharmacien.

Dans un semblant de démocratie, le Maire installe ses colistiers.

Séance du 12 août 1941

Le Maire installe dans les fonctions de Conseillers municipaux les personnes nommées ci-dessus.

Le Maire déclare installer dans les fonctions d'adjoints au Maire : M^{rs} BARLOY, L'HERMITE Pierre, PICHELIN Julien.

Toutes ces personnes ont déclaré accepté ce mandat.

Puis le Maire et son 1^{er} adjoint se fendent d'un discours de circonstance avec la volonté de faire tout ce qui est possible pour la population.

Après ces différentes installations, **le Maire prononce les paroles suivantes :**

Madame, Mes chers Collègues,

Ma première pensée sera d'adresser au Maréchal PETAIN au nom de l'assemblée municipale, mes hommages respectueux pour le courage et l'abnégation dont il fait preuve au cours des jours si tristes que nous vivons.

J'adresse aussi mon meilleur souvenir aux anciens membres du Conseil Municipal. Eloignés de leur poste qu'ils avaient tenu avec la plus parfaite conscience depuis de nombreuses années. Ils auraient pu espérer continuer à rendre à la ville des services qu'ils ne lui avaient pas ménagés ; qu'ils soient remerciés de leur bonne collaboration. Sans acrimonie, ils ont cédé leurs places à d'autres plus jeunes. C'est la destinée.

Je félicite et salue les nouveaux membres et en particulier M^{me} MATHIEU, l'excellente et bonne mère de famille. Vos nombreux titres, Madame, votre douceur, votre dévouement inlassable vous ont fait désigner au choix de M^r le Préfet. Aussi, vous nous serez d'un précieux concours pour ce qui concerne les œuvres sociales et l'enfance.

Deux de nos collègues : M^{rs} PERRIN et BASTIEN sont prisonniers de guerre. Qu'ils sachent que nous pensons souvent à eux ; ils sont loin de nous mais notre cœur est auprès d'eux.

Qu'il me soit permis d'adresser à notre dévoué M^r BARLOY mes félicitations les plus cordiales pour le dévouement dont il a toujours fait preuve. Aux jours sombres de la tourmente, il est revenu prendre sa place sans souci des dangers et du travail écrasant qui l'attendait. Il a montré ainsi un courage vraiment digne d'éloges.

Ensemble nous allons collaborer pour le bien de la commune. Vos conseils, vos directives dans cette tâche ingrate me seront précieux et j'espère que vous ne me refuserez jamais votre concours dans toutes les circonstances qui pourront surgir dans le courant de notre mandat.

Nous ne devons avoir qu'une préoccupation : celle d'assurer l'administration de notre cité ; et par là, il n'y aura pas de divergence d'opinion.

Collaborons donc avec une confiance réciproque, toujours sincère, franche et loyale. Etroitement unis, solidaires les uns des autres, nous ferons de la bonne besogne pour le plus grand bien de notre chère ville.

Allocution de M^r BARLOY, premier Adjoint

M^r le Maire, Madame, mes chers collègues,

En vous remerciant de vos paroles flatteuses pour ce que j'ai pu faire, je me permets de prendre l'engagement, au nom de mes 2 collègues et moi, de vous apporter toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de votre tâche.

Si les fonctions de Maire ont toujours été ardues, les temps difficiles où nous vivons depuis un an, les rendent encore plus chargées et les problèmes journaliers les plus divers et très souvent épineux sont à résoudre. Il en résulte une présence continue du Maire pour solutionner immédiatement tous les cas d'espèces principalement ceux qui concernent le ravitaillement.

Comme doyen du Conseil, Madame et vous, chers collègues anciens et nouveaux, je vous demande à tous dans nos discussions sur les différentes questions que nous aurons à étudier et à résoudre, de conserver toujours le ton de courtoisie digne de bons français.

Il faut également que le Maire soit soutenu et aidé par le Conseil, que chaque membre soit guidé par l'idéal commun : bien servir les intérêts de la commune et par suite, aider à la relève de notre chère France.

Adresse à M^r le Maréchal PETAIN

Le Conseil :

- décide d'adresser l'adresse suivante à M^r le Maréchal PETAIN.

« A l'occasion de leur installation, les Conseillers Municipaux de la ville de Jarny prient M^r le Maréchal PETAIN de croire en l'expression de leurs sentiments respectueux et à leur profonde admiration.

Ils le remercient d'avoir bien voulu accepter de rénover la France, mettent en lui toute leur confiance et l'assurent de leur entier dévouement à la tâche qu'il assume pour préparer un avenir meilleur à notre France.

Crédit de 100f. : achat de la francisque :

Le Conseil :

- vote un crédit de 100f. en faveur du comité de souscription chargé de recueillir les fonds nécessaires pour offrir au Maréchal PETAIN la francisque emblématique du Maréchal,
- vote un crédit de 250f. pour achat d'un portrait du Maréchal PETAIN,
- ces crédits seront prélevés à l'article 181 du budget primitif.

Réponse du Maréchal PETAIN

Très touché des sentiments que les membres de votre association lui témoigne, le chef de l'Etat me charge de vous prier d'être auprès des membres du Conseil Municipal l'interprète de ses vifs remerciements et de ses vœux pour l'heureux accomplissement de leurs tâches. Toutes ses pensées vont à ceux de la zone occupée qui contribuent, par leurs efforts, au relèvement de notre pays.

Veillez agréer, M^r le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le général d'armée,

Secrétaire général du chef de l'Etat

Président du Conseil.

P.o. le chef du cabinet militaire.

(Signé illisible).

En cas de détérioration due à des événements qui dépassent la commune, qui paie les réparations ?

Séance d'octobre 1941

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^r le Commissaire général de l'éducation et aux sports ainsi conçue :

« Comme suite à votre communication du 7 mai 1941, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, si les dégâts causés

au terrain de sport de Jarny ont été commis à l'occasion de réquisition par les troupes françaises, il y a lieu d'adresser une demande d'indemnités à la commission des évaluations siégeant à la préfecture en fournissant toutes les pièces justificatives telles que : constat, devis estimatifs etc....

Les dommages résultant de l'occupation par les troupes allemandes font l'objet actuellement, d'un examen à la commission de Wiesbaden. Il conviendrait dès maintenant, de constituer un dossier comme il est indiqué ci-dessus et de l'adresser à la préfecture. »

P.o. le Commissaire Général à l'Education Générale et aux Sports.

Le directeur de l'équipement sportif.

Signé GLASSER.

Le grand problème, c'est l'approvisionnement, notamment en bois de chauffage, mais c'est aussi la lutte contre le chômage des jeunes.

Séance de novembre 1941

Le Maire expose au Conseil que des requis civils travaillent à l'exploitation d'une coupe située dans la forêt de Thumeréville (Meurthe et Moselle) appartenant à cette commune et achetée par la ville de Jarny.

Ces requis sont au nombre de 7 : M^{rs}

- BAUER Marcel âgé de 20 ans.
- RISTER Maurice âgé de 19 ans.
- PERRIN René âgé de 19 ans.
- JOCELAN René âgé de 17 ans.

Habitant Jarny.

- VION André âgé de 22 ans.
- GILMETH Henri âgé de 19 ans.
- BODSON René âgé de 19 ans.

Que, pour pouvoir solder ses ouvriers et tous les requis civils qui pourront être employés à cette coupe ou à d'autres coupes, achetées par la ville, il y a lieu de passer une convention avec le commissariat à la lutte contre le chômage, 29 rue St Lambert à Nancy, et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- vu l'exposé du maire.
- l'autorise à signer la convention suivante, avec le commissariat à la lutte contre le chômage.

Art. 1^{er} : une formation de travailleurs est affectée par le commissaire à la lutte contre le chômage à la ville de Jarny représentée par son Maire. Ces travailleurs seront occupés à exploiter une coupe située dans la forêt de Thumeréville appartenant à cette commune et achetée par la ville de Jarny ou dans d'autres coupes qu'elle pourra acheter.

Cette formation comprend actuellement les ouvriers désignés ci-dessus.

Art. 2 : ces requis, n'étant pas mariés et n'ayant aucun enfant à leur charge, aucune redevance pour allocations familiales ne leur est due. Pour ceux qui seront employés postérieurement et qui auraient des enfants à charge, les Allocations familiales leurs seront payées selon les lois et règlements en vigueur,

Art.3 : la ville de Jarny passera ces ouvriers embauchés sous le présent régime, dans les conditions suivantes :

1. prime d'adaptation : 28 f. / jour de travail pour les 2 premières quinzaines et 24f. / jour de travail pour les hommes âgés de moins de 21 ans,
- 2 salaire : les produits seront stérés séparément en quartiers, rondins, charbonnettes. Il sera alloué un salaire de 25f. / stère.

Les frais de façonnage du bois de service seront calculés sur la base de 25 f. le m3.

Art. 4 : ce contrat aura effet du jour du commencement des travaux.

Art. 5 : l'enregistrement de la convention sera à la charge de la ville.

C'est aussi permettre que les ouvriers soient rémunérés, que l'approvisionnement en eau, et denrées alimentaires

soit rationalisé, sans pertes, et de veiller à la propreté.

Combien y a-t-il d'habitants à Jarny ? Qui finance le transport des réfugiés ?

Surveillance de la mine

Considérant que les ouvriers de la mine n'ont aucun moyen de vivre.

Le Conseil :

- accorde à ses ouvriers une indemnité de 2f50 / h. Dépense qui sera remboursée par la mine de Jarny dès que la situation normale sera rétablie. Seule la mine de Jarny a profité de cette dépense qui doit donc être supportée par elle.

Pompage de l'eau

M^f LAUBERTAUX, employé à la mine de Droitaumont, a, avec une équipe de 12 ouvriers, remis en marche une pompe qui envoie l'eau de la rivière dans le réservoir d'ozonisation pour le curer. Très prochainement, la ville sera alimentée en eau potable. Qu'il y a donc lieu de solder les ouvriers qui ont effectué ce travail et qui devront le continuer, accorde à ses ouvriers un salaire de 2f.50 de l'heure. Afin de diminuer cette dépense, invite Mr LAUBERTAUX à réduire le nombre d'ouvriers qui travaillent avec lui et de le ramener au chiffre de 9.

Nettoyage des rues

- considérant :
 - o que les rues de la ville se sont trouvées, par suite des circonstances, dans un état de malpropreté qui est un danger pour la salubrité publique,
 - o que la Kommandantur dès son installation à Jarny, a ordonné le nettoyage complet de la ville,
 - o qu'une équipe de 40 à 50 ouvriers procèdent actuellement à ce travail sous la direction de M^f PFUND, concierge au groupe Jules FERRY.
- considérant que cette dépense incombe à la ville :
 - o décide d'accorder à chacun des ouvriers un salaire horaire de 2 f 50,
 - o dit que cette dépense sera prélevée sur le reliquat des prestations et taxes vicinales de l'exercice 1939 et des années précédentes.

Recensement de la population

La Kommandantur a fait procéder au recensement de la population et à l'inscription des réfugiés de leur arrivée à leur domicile ; les ouvriers occupés à ce travail préparent les cartes de sucre, qu'il y a lieu de les rémunérer et reçoivent une indemnité horaire de 3 francs.

Transport des réfugiés

De nombreux réfugiés arrivent, soit par la gare, soit par voiture hippomobile. La ville est dans l'obligation d'acheminer vers leur domicile ces réfugiés sur une distance de 15 à 20 km et par voiture hippomobile. Les frais de ce transport incombent aux communes du domicile de ces réfugiés :

- vu la circulaire préfectorale relative au rapatriement des réfugiés et celle relative à la consommation de l'essence,
- décide d'accorder aux personnes chargées du rapatriement une indemnité kilométrique de 1 f 50 pour un cheval et de 2 f 50 pour 2 chevaux. Les réfugiés se dirigeant vers Verdun seront acheminés jusqu'à Buzy ; ceux se dirigeant vers Longwy seront acheminés jusqu'à Norroy le Sec.

Ristourne aux boulangers

Les boulangers qui alimentent en pain la ville de Jarny se plaignent que le bénéfice qu'ils réalisent sur la vente du pain est presque nul, qu'elle ne couvre pas les frais de cuisson, cela par suite de l'emploi du bois pour le chauffage de leurs fours. Comme dans les circonstances actuelles on ne peut envisager l'augmentation du prix du pain et qu'il y a

lieu de faciliter la reprise économique décide d'accorder provisoirement à chaque boulanger une ristourne de 30 f / quintal de farine employée à la fabrication du pain. Décision révocable quand la municipalité le jugera utile.

Fromagerie

La laiterie située près de la poudrière renferme une certaine quantité de fromages qui, s'ils ne sont pas consommés immédiatement, seront périmés.

Le Conseil :

- autorise le Maire à les faire transporter chez les commerçants qui les céderont aux habitants au prix de 20 f le kg. Une ristourne de 2 f / kg sera alloué aux commerçants. Dès que l'exploitant de cette fromagerie sera rentré, il lui sera donné connaissance de cette délibération qui a été prise autant dans l'intérêt de l'exploitant que dans celui de la population.

Le contrôle et l'organisation de toute cette structure administrative à laquelle la population adhère peu, épuise les personnes désignées. M^r GENOT, Maire, y laisse sa santé. Une réorganisation s'impose. Admirons l'intelligence du Sous Préfet.

Séance de septembre 1942

Allocution de Mr GENOT qui fait part de son intention de démissionner

Dans cette période troublée, le rôle du Maire est toujours plus compliqué et plus absorbant.

Le service des cartes d'alimentation, la distribution des bons de chaussures et textiles, savons etc. exigent une surveillance de tous les instants, de sorte que tout mon temps, de 9 h du matin à 18 h suffit à peine.

La question la plus grave est celle du chauffage. Pour la résoudre j'ai fait les plus grands efforts. D'ailleurs, j'ai mis mes collègues au courant de mes démarches à chaque réunion du Conseil Municipal. Malheureusement, je n'ai pu obtenir que de faibles résultats. Seuls les boulangers sont approvisionnés. Le groupement forestiers a mis des forêts à exploiter à la disposition de la ville, mais vous savez qu'il m'a été impossible d'assurer ces exploitations : les bûcherons sont introuvables dans la commune et dans les environs, et la quantité de bois à façonner est énorme : 9 000 stères.

A mon avis une solution pourrait être envisagée : faire exécuter ce travail d'exploitation par un entrepreneur agréé qui se chargerait de trouver l'équipe nécessaire et dirigerait les travaux sous sa propre responsabilité.

Je suis en pourparler pour cela avec une personne capable de donner satisfaction mais je n'ai pas encore son acceptation ni ses conditions. Dans le cas où je ne pourrais aboutir, je crains fort que la ville ne se trouve, à la veille de l'hiver, dans la même situation que celle d'aujourd'hui ; du bois sur le papier et pas une bûche à la maison, aussi, je ne peux me résoudre à une telle éventualité, d'autant plus que depuis 2 ans, ma santé ... sans résultat appréciable.

Toutefois, je dois rendre hommage à M^r BARLOY, 1^{er} Adjoint, qui m'a secondé avec une assiduité et un dévouement digne d'éloges.

La situation au point de vue chauffage, se présente comme suit :

- 694 stères dans la forêt d'Avril. La ville a traité avec une entreprise de Trieux pour effectuer le débardage difficile et le transport.

Le groupement forestier a promis 600 à 700 l d'essence qui n'ont pas été fournis. Après plusieurs réclamations le groupement n'a pu mettre à la disposition de cet entrepreneur que des bons représentant 200 ln de carburant. Si le complément n'est pas fourni prochainement, cet entrepreneur ne fera qu'une faible partie du travail. Aujourd'hui même, la municipalité a réceptionné 433 st. A Hannonville, au Passage ; ce bois sera amené à Jarny à partir de lundi prochain, mais cette quantité ne représente pas le 1/4 du st. / famille. Il reste à exploiter 6000 st. environ dans différentes coupes mises à la disposition de la ville.

Après lecture de cette communication, M^r le Sous Préfet prend la parole. Il reconnaît que la tâche du Maire de Jarny, dans la situation présente est lourde, difficile.

M^r GENOT a 70 ans, et malgré son âge, il a fourni jusqu'à ce jour un travail écrasant ; les forces humaines ont une limite.

Il le félicite et le remercie pour ce qu'il a fait jusqu'à ce jour.

Toutefois, il reconnaît qu'une partie de ce travail pourrait être exécutée par des commissions composées de membres du Conseil Municipal, ce qui déchargerait le Maire.

Il examine les différentes commissions instituées lorsque la municipalité avait été nommée, puis il informe le Conseil que pendant quelques instants, il va se retirer ainsi que M^f GENOT. L'assemblée pourra émettre sans contrainte, un avis sur la démission du Maire.

A la reprise de la séance, M^f ROUY donne lecture de la motion suivante :

« *Les adjoints et les conseillers restés en séance, ont procédé à différents échanges de vues, consécutivement à la situation créée :*

- 1) par la démission du Maire,
- 2) par l'exposé de M^r le Sous Préfet.

Un accord unanime est réalisé sous la motion suivante

Le Conseil :

- tient en 1^{er} lieu à rendre hommage à l'œuvre de M^f GENOT, Maire, et à lui exprimer sa reconnaissance pour le dévouement qu'il apporte chaque jour dans l'exécution d'une tâche sans cesse plus ingrate,
- reconnaît que cette tâche dépasse les possibilités de travail d'un seul homme et Considère, reprenant en cela la manière de voir de M^r le Sous Préfet, qu'il est indispensable de sérier et de répartir le travail entre toutes les bonnes volontés qui, certes, ne manquent pas au sein du Conseil Municipal,
- préconise la création de nouvelles commissions :
1 – chauffage, 2- alimentation, 3- textile.

Chacune de ces commissions ayant à envisager la charge qui lui serait dévolue au triple titre : approvisionnement, répartition et distribution.

A la tête de ces commissions, qui resteraient bien entendu, sous le contrôle du Maire, serait placé un président responsable devant le Conseil.

M^f le Maire pourrait, le cas échéant, déléguer à ces présidents de commissions, les pouvoirs nécessaires pour traiter les questions dont ils seraient chargés avec l'initiative et l'autorité désirable.

Il ajoute que de semblables directives pourraient être favorablement appliquées dans le fonctionnement des commissions déjà existantes, et ceci étant admis, il considère que la tâche du Maire sera grandement allégée.

Dans ces conditions,

Le Conseil :

- suppose qu'il sera sans doute d'obtenir de M^f GENOT qu'il revienne sur sa décision et d'accepter de rester Maire de Jarny.

M^f ROUY est chargé de présenter cette motion à M^r le Sous Préfet de Briey et à M^r le Maire qui tout aussitôt appelés, rentrent en séance.

Selon les désirs exprimés par M^r le Sous Préfet et par l'Assemblée municipale, il est procédé à la nomination d'une commission générale dite de ravitaillement. Après une discussion très longue mais très courtoise, cette commission est ainsi constituée.

1 – une commission du bois. En feront partie M^{rs} ROUY, CONNARD, LEFORT et GERAPIT.

M^f ROUY remplira les fonctions de Président de cette commission,

2 – une commission de textiles. M^{rs} LOIGEROT, DEMAIRY, GOUYET, JACQUIERRE et M^{me} MATHIEU. M^f LOIGEROT remplira la fonction de Président de cette commission,

3 – une commission d'alimentation : M^{rs} DRAPIER, DAUMAIL, DUBOIS, Docteur PERRIN, DEFAUT, M^f DRAPIER remplira les fonctions de Président.

A la commission des soupes scolaires sont adjoints :

- M^f DUBOIS pour le groupe J. FERRY,
- M^f LEFORT pour le groupe de Droitaumont,

- M^r GARAPIT pour le groupe A. MEZIERES.

Ces commissions fonctionneront immédiatement afin de décharger le travail du Maire.

Puis M^r le Sous Préfet invite M^r GENOT à revenir sur sa décision. Après un moment de réflexion, très ému, M^r GENOT consent à revenir sur sa décision.

M^r le Sous Préfet remercie l'assemblée, serre la main de tous les membres et se retire.

En raison de l'heure tardive, l'assemblée décide que les questions portées à l'ordre du jour de cette séance, seront solutionnées à une séance ultérieure.

Le ravitaillement, toujours et encore.

Séance fin novembre 1942

Le Conseil :

- vu sa délibération en date de ce jour, sollicitant le ravitaillement de Jarny en pommes de terre, fruits et légumes,
- demande que l'approvisionnement de ces produits se fasse par commerçants d'après le nombre d'inscrits afin d'obtenir une répartition équitable.

Voici, à titre de renseignements, la liste des commerçants de Jarny avec le nombre de clients inscrits.

LOMBARD : 171 ; SCHILTZ – FAFET : 281 ; Plan – COULAINÉ : 321 ; PETIT : 235 ; JACQUES : 400 ; KRIEG : 62 ; SEHBU : 240 ; CAÏFFA : 102 ; BELISSONT : 92 ; COBETTO André : 156 ; GLASER : 455 ; SCHUREZ : 455 ; Coopérateurs de Lorraine : 600 ; AUBRY : 475 ; Eco. DUREN n°1380 : 102 ; Eco. MARTIN n° 1512 : 133 ; Sanal Jarny ville : 350 ; Familistère Vieille : 470 ; PIERRENE : 189 ; HOUIN : 400 ; Comptoirs français : 258 ; Les Eco. GADOL n° 1486 : 304 ; Les épiciers réunis : 234 ; MANTILARO Pierre : 420 ; Mme Veuve MELONI : 230 ; BENDA : 80 ; CARPINELLA : 60 ; Alimentation familiale : 765 ; Les Echos de Droitaumont : 218 ; PRISER – PARISE : ...

M^r GENOT, très affaibli, décède, logiquement le 1^{er} adjoint est nommé Maire et propose au Sous Préfet de nouvelles personnes pour l'aider.

Séance du 30 Décembre 1942

Minute de silence en mémoire de M^r GENOT, Maire décédé, sur proposition de M^r BARLOY, 1^{er} adjoint. M^r BARLOY présente à M^r PERRIN, rentré récemment de captivité, ses souhaits de bienvenue ainsi que ceux de l'Assemblée Municipale.

Goûter aux enfants des écoles

Sur proposition de M^r BARLOY, président,

Le Conseil :

- décide d'offrir gratuitement, en collaboration avec le Secours National, un goûter à tous les enfants des écoles de la ville. Une délégation du Conseil Municipal, des prisonniers de guerre et des notables de la ville, assisteront à cette petite fête qui remplacera l'arbre de Noël. Cette fête aura lieu le 6 janvier prochain,
- charge le comité des prisonniers de guerre, de rechercher ce que l'on pourrait offrir aux enfants des prisonniers de guerre ou à leur famille à l'occasion de fêtes de Noël ou du Nouvel-An.

Lettre de M^r BARLOY, le 13 janvier 1943, à M^r le Sous Préfet

Monsieur le Sous Préfet,

Je me permets de vous signaler qu'il serait urgent de compléter la municipalité par suite du décès de M^r GENOT.

J'accepte les fonctions délicates de Maire que vous m'avez offertes verbalement lors de notre dernier entretien,

charge très lourde, mais soyez assuré que je ferai tout mon possible pour la remplir de mon mieux.

Pour me remplacer comme 1^{er} adjoint, je désigne M^r PERRIN Georges Jules, né à Joeuf (Meurthe et Moselle) le 3 septembre 1901, agent d'assurance, conseiller municipal qui vient de rentrer de captivité. Pour remplacer M^r GENOT comme Conseiller, je propose M^r LAFONTAINE Adolphe, né à Watronville (Meuse) le 6 juin 1889, retraité militaire, médaillé militaire, chevalier de la Légion d'Honneur, ou M^r MONNE André, né à GRUAY le 2 février 1893, ajusteur à la mine de Jarny, médaillé militaire.

Pour faciliter ma tâche, je tiendrais essentiellement que M^r PERRIN soit nommé Adjoint et M^r LAFONTAINE, Conseiller Municipal.

Il me faut absolument des collaborateurs qui aient le temps de se rendre à la mairie pendant l'ouverture des bureaux. Il est nécessaire également qu'un Adjoint soit bien au courant des services pour remplacer le Maire à n'importe quel moment, ce que j'ai demandé à M^r PERRIN.

Ces 2 personnes sont indépendantes. Elles peuvent disposer de leur temps comme bon leur semble. Aussi, elles me seraient d'une grande utilité.

M^r LAFONTAINE s'occupe chaque jour des soupes scolaires. Il est la cheville ouvrière de cette organisation, se dépensant sans compter et bénévolement – il s'occupe du ravitaillement de ces soupes, fait préparer les denrées nécessaires et préside, au groupe Alfred MEZIERES à chaque distribution de soupe.

J'ose espérer que, d'après ces renseignements, vous voudrez bien compléter la Municipalité selon le désir que je viens de vous exprimer, et c'est dans cet espoir, que je vous prie d'agréer, Mr le Sous Préfet, l'expression de mes hommages respectueux.

Propositions que le Sous Préfet entérine.

Séance du 17 Février 1943

Le Sous Préfet dépose sur le bureau du Conseil un diplôme d'honneur décerné à la commune de Jarny par M^r le Préfet régional en date du 8 02 1943 relatif à l'effort accompli en faveur de l'œuvre des soupes scolaires de l'arrondissement de Briey, remercie tous et en particulier les agriculteurs qui ont bien voulu donner gratuitement différentes denrées alimentaires : pommes de terre, carottes, rutabagas...ce qui témoigne de la sympathie du monde agricole pour la classe ouvrière. Sur les 128 communes de l'arrondissement de Briey, 15 seulement qui sont des communes urbaines n'ont rien pu fournir.

Installation de M^r BARLOY comme Maire en remplacement de M^r GENOT décédé. Le Sous Préfet connaît M^r BARLOY depuis longtemps et le félicite de prendre les rênes de la ville :

- vu la loi du 16 novembre 1940 portant réorganisation des corps municipaux,
- considérant que M^r GENOT Charles, nommé maire de la commune de Jarny par arrêté préfectoral du 24 03 1941 est décédé et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement, arrêtons :

Art 1 : M^r BARLOY Paul, adjoint, retraité des chemins de fer est nommé Maire de la commune de Jarny en remplacement de M^r Ch. GENOT, décédé,

Art 2 : Le secrétaire général de la Préfecture et le Sous Préfet de Briey sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Nancy le 20 01 1943,

Le Préfet : DAMARD

Nomination de M^r PERRIN Jules, Conseiller municipal, rentré récemment de captivité est nommé adjoint au Maire par arrêté préfectoral en date du 6 02 1943.

Installation de M^r Adolphe LAFONTAINE, retraité militaire, comme Conseiller municipal « personne dévouée se trouvant toujours là où il s'agit de faire un peu de bien, qui se consacre aux différentes œuvres sociales nées de la guerre. ».

Remerciements du Sous Préfet à la commission du bois présidée par M^r ROUY pour l'effort accompli en vue de procurer à chaque famille le bois auquel elle peut prétendre d'après les règlements officiels. « La commune a réussi à vaincre de nombreuses difficultés ; elle a élaboré un programme, des directives et un règlement qui sont des modèles, aussi il donne cette commission en exemple aux communes qui se trouvent au point de vue ravitaillement du bois dans la situation de Jarny fin 1941 début 1942.

Remerciements de M^r BARLOY

M^r BARLOY remercie M^r le Sous Préfet en ces termes.

« Je suis très sensible à l'honneur que vous me faites en venant m'installer Maire de la ville de Jarny, en remplacement du regretté M^r GENOT.

Ce témoignage de confiance me touche profondément et je vous en exprime toute ma gratitude. Je sais que la tâche qui m'est dévolue est lourde, semée d'ennuis et de difficultés.

Je tacherai donc de l'accomplir du mieux possible et je suis persuadé que tous mes collègues de l'assemblée municipale, adjoints et conseillers apporteront leurs efforts à la tâche commune.

Vous serez là, mes chers collègues et amis, mes précieux collaborateurs. Nous n'aurons qu'une préoccupation : celle d'assurer au mieux l'administration de notre chère Cité avec une confiance sincère, franche, loyale et réciproque.

Je vous prie, Monsieur le Sous Préfet de vouloir bien transmettre au gouvernement nos sentiments et dévoués et l'assurer de notre entier dévouement à la lourde tâche qu'il assume.

M^r le Sous Préfet assiste aux délibérations du Conseil Municipal relatives à la reprise des cours techniques et d'atelier au groupe scolaire A. MEZIERES, de l'organisation de l'enseignement ménager au cours complémentaire J. FERRY et à l'organisation de la commission locale professionnelle pour l'enseignement technique.

Puis M^r le Sous Préfet quitte l'assemblée en serrant la main aux conseillers.

Achat d'une couronne mortuaire pour M^r BEUGNET ancien Maire-adjoint et conseiller général.

Remerciements des élèves filles du groupe scolaire A. MEZIERES pour le goûter qui leur a été offert par la municipalité le 6 janvier dernier en remplacement de l'arbre de Noël.

Reprise des activités manuelles (bois et fer) au groupe A. MEZIERES (en présence de l'ingénieur des mines de Briey, de M^r ROUSSELET (Directeur) et du Maire.

On a beaucoup parlé de Défense passive, cela nécessite une organisation.

Séance du 01 avril 1943

Défense passive. Réorganisation. Projet :

- 1- Mise en état, recherches et consolidation des caves et abris,
- 2- Chefs îlots – Chefs de quartiers et cyclistes,
- 3- Recherche d'un local pour poste de secours,
- 4- Assistance des 3 médecins, 2 pharmaciens et leurs aides, des religieuses, des sages-femmes pour aider aux blessés,
- 5- équipes de déblaiement : au moins 2 avec un chef d'entreprise,
- 6- Sapeurs-pompiers : rappel aux hommes désignés. Mise en état de la moto-pompe et des agrès,
- 7- Voitures automobiles pour transport éventuel des blessés,
- 8- Outillage à récupérer pour déblaiement.

Projet approuvé.

Chargés du projet : PICHELIN, L'HERMITE et PERRIN.

Séance du 13 mai 1943

Défense passive : achat de bois d'étalement pour les immeubles situés dans la zone dangereuse de la ville.

On se conforme aux directives nouvelles : la fête des mères, mais on pense aussi aux prisonniers de guerre.

Séance du 30 mai 1943

Organisation de la fête des Mères :

- 9 h 00 : réunion à la mairie des mères de famille décorées et des invités,
- 9 h 15 : Départ pour l'Eglise,

- 9 h 30 : messe et remise par la municipalité des décorations accordées à 15 mères de famille.

Bois aux gardes des Eaux et Forêts d'Ozerailles : 16 stères octroyés sur la coupe 24 de la forêt d'Abbéville.

Dépôt de bois : Trouver un emplacement sur le quartier gare pour les habitants du secteur. Le Maire et M^r ROUY, Président de la commission du bois, sont chargés de trouver le lieu.

Séance du 23 juillet 1943

Kermesse municipale par le comité communal des prisonniers de guerre et prisonniers rapatriés en faveur des prisonniers de guerre non rapatriés prévue le 22 août sous la présidence de M^r le Sous Préfet de Briey.

Parmi les stands : lapinodrome, ramassage des lapins. Cette question sera liée à celle de la réquisition des lapins faite par l'administration.

Stand des prisonniers de guerre rapatriés : exposition de travaux exécutés dans les stalags.

Des démarches seront faites pour obtenir le plus grand nombre possible de travaux. Des attributs seront dessinés pour embellir ce stand.

L'approvisionnement en bois : la grande préoccupation de toute cette période d'occupation.

Séance du 24 septembre 1943

Location à M^r GINESTE pour louer un magasin leur appartenant, situé rue de Verdun et devant être affecté au service de la défense passive pour 300 f / mois.

Achat d'une coupe de bois : M^r SESSA Siro, entrepreneur de travaux publics et exploitant forestier à Nancy, rue Ch. Keller, n°74, est autorisé à céder à la commune 936 stères de bois de chauffage. Ces produits seront façonnés sur le parterre du bois dit « du Hagny » de la forêt communale de Longwy, vendu à M^r SESSA suivant acte du 16 mars 1943. M^r SESSA est aussi autorisé à céder à la commune 336 stères de bois de chauffage. 492 stères seront achetés venant des coupes 24 et XV de la forêt d'Abbéville, 466 stères provenant de Ronveaux (Meuse), 500 stères provenant de la commune de Hannonville au passage.

Séance du 15 octobre 1943

Location des immeubles PAQUIN, rue Gambetta. Achat de coupes à M^r SESSA Siro : 477 stères ; bois de Hagny, 682 stères de Gondrecourt Aix. Attribution de bois aux nouveau-nés : ½ stère à 3 mois. Coupe affouagère pour l'exercice 1943 (par arrêté préfectoral) de 0,88 ha pour 3979 f. Fumier de l'abattoir vendu par adjudication.

Programme des travaux à exécuter après la cessation des hostilités

Suite à la visite faite le 23. 9. 43 par un ingénieur de la D.G. à l'équipement national pour favoriser la reprise de l'activité générale et examiner un programme des travaux :

- 1- curage de la rivière Yron,
- 2- Station d'épuration,
- 3- 3ème tranche d'égouts,
- 4- Caserne de gendarmerie,
- 5- Réfection du réseau d'eau.

Le financement sera étudié ultérieurement.

Dépôt de bois de chauffage

Demande à M^r PAQUIN, commerçant en vins, de bien vouloir mettre à la disposition de la ville, la cour de son immeuble situé rue Gambetta, pour y installer un dépôt de bois de chauffage distribué aux habitants par les soins de la ville.

Location de locaux à l'Assemblée Fraternelle du Jarnisy pour y créer 2 classes

Le groupe scolaire Jules FERRY étant dans une zone dangereuse, obligation est d'installer 2 classes de ce type dans l'immeuble, à l'Assemblée Fraternelle du Jarnisy. L'Assemblée Fraternelle, représentée par M^r l'Abbé VOUAUX, donne à bail à la commune de Jarny, du 1. 11. 43 au 31. 10. 44 et continuera par tacite reconduction si les circonstances l'exigent. Prix : 3600 f payables par semestre.

Remboursement à M^r ROUY des frais occasionnés pour l'établissement des bons nécessaires à la perception du bois de chauffage

En mai 43, pour alléger les services de la mairie et simplifier le travail de la commission, M^r ROUY, administrateur générale de la société « ROUY frères », a pris l'engagement de tenir un fichier des habitants par une de ses employées qui, sous sa direction, établirait les bons nécessaires à la perception du bois de chauffage dans les différents dépôts de la ville. Cette employée y consacre 4 journées par semaine et ce service fonctionne depuis le 1.6.43. Les frais supportés pour le compte de la ville par la société « ROUY frères », lui seront remboursés sur présentation de mémoire qui sera fourni chaque trimestre ; 1^{er} mémoire : du 1 au 30/9.

Achat de coupes à M^r SESSA entrepreneur public et exploitant forestier à Nancy, est autorisé à céder à la commune 477 stères de bois de chauffage pour un total de 36846f, bois provenant de la forêt de Hagny (commune de Longwy), 682 stères provenant de la forêt de Gondrecourt Aix, d'Affléville et de Hagny.

Bons de bois : ½ stère sera attribué aux familles à la naissance d'un enfant, pris lorsque l'enfant aura 3 mois.

Séance du 7 janvier 1944

M^r ROUY, président de la commission du bois, rend compte des difficultés qu'il a rencontrées dans la distribution du bois aux habitants et des mesures qu'il a prises pour y porter remède.

Le Conseil Municipal :

- approuve.

Au-delà de la Défense passive, on installe une commission au cas où la Lorraine non annexée serait coupée du reste de la France.

Séance du 19 février 1944

Nomination d'une commission de 5 membres : circulaire du préfet régional du 28.1.44 relative à la nomination d'une commission de 5 membres chargée de prendre toutes décisions utiles au cas où des événements exceptionnels pourraient amener une rupture des relations normales et entraîner l'isolement momentané, total ou partiel des départements de Meurthe et Moselle, Meuse et Vosges. Membres : M^{rs} BARLOY, Maire, KEMPF, SCHMITT, VIEILLE, PIERRON, RENOUEY et LAMORLETTE.

Séance du 19 février 1944

Communication de M^r ROUY

Le Maire, M^r BARLOY, donne lecture, au Conseil Municipal d'une lettre de M^r ROUY, conseiller municipal, en date du 17. 2. 44., lettre ainsi conçue :

Monsieur le Maire,

Dispositions à prendre en cas d'évènements exceptionnels. Réunion du Conseil Municipal du samedi 19 février à 18h.

Faisant suite et en confirmation de la convention que nous avons eue hier soir, je vous renouvelle que je ne serai pas à Jarny samedi prochain et qu'il me sera impossible d'assister à la réunion du Conseil Municipal.

Je vous prie de bien vouloir m'en excuser auprès de nos collègues.

Je vous renouvelle également que j'ai été instruit, ces jours derniers, dans une certaine mesure, des dispositions à prendre en cas d'évènements exceptionnels du fait que M^r le Préfet m'a nommé comme directeur cantonal des transports.

J'attends à ce sujet, des instructions qui doivent nous parvenir incessamment et ne manquerai pas de m'en entretenir avec vous. J'ajouterai que je suis néanmoins à votre disposition pour collaborer dans toute la mesure où vous croirez que je puis vous être utile à la nouvelle tâche à la fois si importante et si ingrate. Veuillez ...

Le Conseil :

- donne acte au Maire de sa communication.

A son tour, M^r BARLOY démissionne. Qui pour le remplacer ?

Séance du 13 mai 1944

Démission du Maire

M^r BARLOY, Maire, ayant donné sa démission, et M^r PICHELIN, celle d'adjoint, M^r le Sous Préfet présidait la réunion afin de consulter les membres de l'assemblée municipale pour désigner les membres devant remplacer M^{rs} BARLOY et PICHELIN. Les consultations n'ayant donné aucun résultat, il est décidé d'un commun accord, qu'une réunion des principaux chefs de service de notre ville aura lieu le mercredi 17 mai à 11h. Le Conseil Municipal se réunira le même jour à 11h30. Ces 2 séances seront présidées par M^r le Sous Préfet.

Une nouvelle fois, le Sous Préfet se déplace et nomme un nouveau Maire.

Séance du 27 juillet 1944

Remerciements à M^r BARLOY

M^r le Sous Préfet qui préside la réunion, remercie M^r BARLOY, ancien Maire, pour le dévouement dont il a fait preuve dans l'administration communale. Il sait les nombreuses difficultés rencontrées par M^r BARLOY qui a su remplir d'une façon si magistrale sa tâche si difficile et si épineuse. Il regrette que son mauvais état de santé et son âge ne lui aient pas permis de continuer ses fonctions, lui remet, au nom de l'administration, une lettre autographe, précieux souvenir, qui contient les paroles élogieuses qu'il vient de prononcer à l'égard de M^r BARLOY.

Il est procédé ensuite à l'installation du nouveau Maire de Jarny. M^r le Sous Préfet lit l'arrêté préfectoral en date du 25 juin ainsi conçu :

Nous, Préfet délégué de Meurthe et Moselle, arrêtons ;

Art. 1 – M^r ROUY Marcel, commerçant, conseiller municipal, est nommé Maire de la commune de Jarny en remplacement de M^r BARLOY Paul, démissionnaire.

Nancy, le 23. 6. 1944,

Le Préfet délégué : signé GONDRAUD.

M^r ROUY prend la parole et prononce le beau discours suivant :

Cher collègue - vous m'excuserez M^r le Préfet, de commencer cette allocution en m'adressant tout d'abord à notre collègue, notre ancien Maire, M^r BARLOY. Je tiens en effet, en premier lieu, à associer à vos remerciements et félicitations, ceux de tout le Conseil Municipal de Jarny, de toute notre population jarnysienne et les miens en particulier. Je suis, je crois, placé mieux que quiconque, pour apprécier les éminents services que M^r BARLOY a rendus à l'administration municipale de notre ville.

Lorsque le 24 août 1939, j'ai dû, pour répondre à l'appel du devoir, abandonner cette mairie pour rejoindre mon poste dans la ligne Maginot, c'est sur M^r BARLOY qu'est retombée en totalité une charge déjà lourde et qui venait de s'accroître considérablement du fait même de la mobilisation à laquelle devait, malheureusement, suivre l'entrée en guerre. M^r BARLOY, à ce moment, sans aucun désir que celui de servir, a assuré l'administration de notre cité

malgré les difficultés sans nombre, l'administration de notre ville. Lorsqu'en janvier 1940, l'autorité militaire m'a détaché pour remise en activité de nos établissements classés d'intérêt national, je n'ai malheureusement pu, dans la mission bien précise qui m'était dévolue, reprendre en charge la mairie, ni soulager M^r BARLOY dans la tâche considérable qu'il devait supporter. Il sait combien j'aurais voulu le seconder, mais sait aussi que je n'en avais pas la possibilité.

Des jours sont passés, la débâcle est venue, les circonstances ont voulu que M^r GENOT, notre ancien Maire, soit appelé à reprendre la direction des affaires municipales. M^r BARLOY, toujours dans ce même esprit du devoir et de servir, faisant abstraction complète de sa personne, a repris aux côtés de M^r GENOT dont il fut le plus précieux collaborateur, l'administration municipale qu'il devait, dans la suite assumer à nouveau et sous sa seule responsabilité, à la suite du décès de M^r GENOT.

Nous comprenons très bien, cher M^r BARLOY, que cette tâche si lourde soit devenue trop pesante pour vous. Nous connaissons tous vos efforts et tout votre dévouement. Nous savons que vous avez donné à notre ville, tout le meilleur de vous-même, et c'est pourquoi vous me permettez, au nom du Conseil Municipal et en celui de tous nos concitoyens, de vous renouveler l'expression de toute notre reconnaissance et de notre plus profonde gratitude.

Permettez-moi donc de vous dire, cher M^r BARLOY, que vous avez bien mérité de notre ville. Au nom de tous les jarnysiens, soyez-en remercié. Qu'ajouter à ceci, mes chers collègues ? C'est que, devant l'impossibilité dans laquelle M^r BARLOY se trouvait de continuer sa tâche, j'ai dû, sur votre demande et sur la demande de nombreuses notabilités locales que M^r le Sous Préfet avait réunies à cet effet, accepter de reprendre la direction des affaires municipales. Ne croyez pas que, si à différentes reprises je me suis dérobé à la demande que vous m'en avez faite, c'était uniquement pour me faire prier. Il n'est rien de cela ; j'avais tout simplement conscience des responsabilités que faisait peser sur moi la gestion d'une affaire industrielle et commerciale qui occupait, avant la guerre, une centaine d'ouvriers. Je ne me dissimulais pas la tâche et les devoirs que j'avais envers ce personnel et ne réalisais pas la possibilité matérielle de pouvoir y répondre avec toute l'attention, toute l'activité, toute la volonté qu'elle impose.

Sur l'insistance de M^r le Sous Préfet, l'assurance donnée par quelques chefs d'industrie de laisser à certains de nos collègues, le temps nécessaire pour me seconder, la promesse que m'a faite M^r BARLOY de continuer à m'aider, j'ai accepté de prendre à nouveau la responsabilité de notre administration municipale.

Je vous demande de croire que je le fais sans aucune ambition que celle de servir, avec votre aide sur laquelle je compte fermement, les intérêts de notre ville et de sa population.

Je n'ignore, ni ne me cache les difficultés à rencontrer, les responsabilités à prendre, les risques à courir.

Je ne ma dissimule point non plus les divergences d'appréciation qui pourront surgir de cette décision dans un avenir plus ou moins proche ; il reste en moi une seule idée : c'est, en collaboration avec vous sans aucune autre ambition que celle de servir, être utile à la France et d'essayer dans la mesure du possible d'aider notre population.

Le débarquement de Normandie a eu lieu le 6 juin 1944, celui de Provence le 15 août. Progressivement la France est libérée et Jarny l'est le 2 septembre. Une nouvelle administration s'installe qui s'appelle Comité de Libération et reconnaît le Général De Gaulle comme l'artisan de la France combattante

Séance du 22 octobre 1944

Le Maire installe les membres du Conseil : M^{rs} LACAVE, ARNOULD, HOUDART, MANGIN Cyrille, PERRIN J., DAUMAIL A., PAQUIN R., BOULADOUX, SIMONET, JAMBON, MENNEGAND, MINOT, GILLER, LAVAL, LECLERC, SONZOGNI, CHARDUR, PERRIN Jean, CONTAL G., LAVAUX R., DROUOT G., M^{me} ROEHRICH, SCHANG.

Allocution du comité de Libération

Les circonstances que nous venons de traverser m'ont amené à présider ce jour la première séance de notre comité de Libération. Pendant l'odieuse occupation allemande dans nos réunions clandestines, je fus désigné puis nommé pour présider le groupe actif qui à l'époque n'était pas nombreux puisqu'il nous fallait agir secrètement.

Aujourd'hui tous dangers de retour de nos terribles voisins étant écartés grâce à la présence et la force de nos précieux alliés nous allons pouvoir reprendre les travaux communaux, travaux plus que surchargés par la période transitoire qui doit traverser notre pays, qui pour le moment n'a qu'un gouvernement provisoire.

Pour mener à bien nos travaux et pour compléter notre comité nous avons fait appel à vous Madame et aux meilleurs Français qui tous avez toujours montré votre horreur de l'occupant.

Aussi nous vous remercions sincèrement d'avoir bien voulu nous apporter votre concours dévoué et nous sommes certains que c'est dans le calme et la parfaite compréhension de la situation qu'auront lieu nos délibérations.

Pour marquer notre union je vous demande de rendre un hommage à l'admirable chef qu'est le Général de Gaulle à qui nous devons notre délivrance et notre liberté.

J'adresse à nos amis Prisonniers un salut fraternel.

Tous angoissés par leur triste sort nous leur envoyons notre meilleure pensée en leur souhaitant un prompt retour parmi nous.

Adresse au Général De Gaulle

A l'occasion de son installation, le Comité de Libération adresse à M^r le Général De Gaulle toute son admiration et sa profonde reconnaissance pour sa ténacité à ne pas vouloir la France battue par son éternel ennemi.

Le comité met tout son espoir et sa confiance en l'œuvre de redressement entrepris par le Général et lui adresse ses profonds respects.

Le souci est toujours et encore l'approvisionnement. La Mine de Droitaumont se montre tout de suite un acteur fort de l'alimentation en eau.

Approvisionnement en eau

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^r le Directeur des mines de Droitaumont en date du 29 août 1944 relative à la fourniture d'eau potable par cette mine à la ville de Jarny.

M^r le Maire,

Lors de notre entretien du 23 août 1944, vous nous avez demandé de vous fournir le complément d'eau qui vous fait actuellement défaut pour l'alimentation de la ville d Jarny en eau potable.

Heureusement, nous avons pris la précaution de remettre en état un des anciens groupes moto-pompe et dès le 25 nous avons pu commencer cette alimentation d'une façon régulière.

Après examen des conditions nouvelles de pompage, nous avons l'honneur, par la présente, de vous confirmer, sous réserve de l'accord à obtenir de notre siège social dont nous sommes actuellement coupés, nos propositions :

- a) aucun contrat de longue durée ne liera notre société à la ville de Jarny. Nous ferons néanmoins tout notre possible pour donner satisfaction aux demandes de la ville de Jarny. En conséquence, aucune garantie ne pourra à aucun moment et en aucun cas, nous être imposée,*
- b) Aucune responsabilité sur la qualité des eaux fournies par nous ne serait à aucun moment nous être imputée. La ville doit faire son affaire de l'épuration éventuelle nécessaire,*
- c) La facturation se fera par trimestre complet et cela à partir du 3^{ème} trimestre 1944,*
- d) A la facturation, s'ajouteront les taxes et impôts (patente par ex.) présents et futurs. La ville voudra bien se renseigner près de la Préfecture pour nous faire indiquer officiellement de quelles taxes sont grevés les fournisseurs d'eau potable par des tiers aux collectivités,*
- e) Les frais de remise en état et d'entretien seront supportés par la mine pour les travaux souterrains, c'est-à-dire jusqu'à l'orifice du puits, et par la ville pour tous travaux en surface,*
- f) Les frais d'enregistrement éventuels du présent accord sont à la charge de la ville.*

Le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil remercie M^r le Directeur des mines de Droitaumont pour l'aide apportée à la ville dans l'alimentation en eau potable, accepte toutes les conditions fixées dans cette lettre.

Dés que l'accord sera donné par le siège social de cette mine, un traité dont la durée sera arrêtée après entente entre les 2 parties relatera les conditions mentionnées ci-dessus.

La Libération, un événement majeur que l'on célèbre dans la dignité.

Séance de décembre 1944

Le Maire donne connaissance au Conseil de la lettre suivante :

Briey, le 6 décembre 1944.

Le Sous Préfet de Briey à M^{ts} les Maires de l'arrondissement :

Délivrance de Strasbourg et de Metz,

Le gouvernement de la République a décidé de célébrer la délivrance de Strasbourg et de Metz.

Cette célébration a déjà eu lieu dans plusieurs régions le 26 novembre. Dans l'arrondissement de Briey, elle est fixée au dimanche 10 décembre.

Je vous prie de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que ce jour là, les bâtiments officiels soient pavés et pour que les cloches des églises sonnent en volée.

Je vous laisse le soin de fixer l'horaire des cérémonies d'après les coutumes locales. Je rappelle qu'il ne saurait être question de réjouissances comportant des bals publics.

Le Sous Préfet : Robert DIEUDONNE.

Le Conseil :

- donne acte au Maire de sa communication,
- le prie de s'entendre avec M^r le Curé pour la sonnerie des cloches en volée et de faire paviser les bâtiments officiels.

Ières élections municipales libres (les 29 avril et 13 mai 1945). 1^{er} Conseil Municipal démocratiquement élu après ce dur conflit. Le nouveau Maire élu est visionnaire sur tous les plans et enflamme la population pour reconstruire une cité dans l'unité.

Séance du 18 mai 1945

Allocution du Maire

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, permettez-moi de vous confier les résultats de mes observations et de mes intentions administratives.

Nous avons avant toute chose à opérer une vaste opération d'assainissement et de redressement physique et moral.

1) Assainissement superficiel : *le quartier de Jarny gare en particulier est d'une tenue déplorable. On peut constater en effet par ci par là, de vastes dépôts d'immondices de toutes sortes dans une maison en construction, dans un ruisseau, dans 2 terrains vagues, en bordure de la RN, dans une ruelle entre les jardins, sur un trottoir en face de l'entrée de la cour d'école des filles, sur la côte de la vallée de l'Yron sur une longueur que je n'ai pas appréciée, et le plus joli de l'histoire, le long de la ruelle qui s'amorce près de l'hôtel du commerce.*

A Jarny – ville, le petit bois derrière le monument n'est pas exempt de semblables dépôts, je n'ai pas tout vu sans doute.

2) Assainissement en profondeur : *réalisation de la 3^{ème} tranche d'égouts, c'est un travail plus pressant que le curage de la rivière Yron.*

Réparation des trottoirs. Il faudrait trouver quelques matériaux solides pour leur donner un aspect plus coquet.

Révision générale du service de distribution d'eau, ce qui n'est pas une mince affaire.

3) Assainissement de nos bâtiments communaux et remise en état : *nos groupes scolaires sont dans un état pitoyable. Lors de la visite de M ----- départemental, j'ai pu m'en assurer en détail. Vous énumérer toutes les constatations faites serait trop fastidieux. Notez en particulier la révision totale des toitures du groupe scolaire de Jarny-gare. Les jours de pluie, les classes sont inondées. C'est là un travail urgent de préservation des bâtiments principaux et des préaux. Je note pour mémoire le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement détruit, ravagé ou disparu.*

et le stade ! La salle de gymnastique ! Les clôtures des cours et du stade ? La réfection du terrain et la piste ?

Tout ce travail, à part les égouts et les trottoirs est à réalisé dans les mois qui vont suivre, le nettoyage de Jarny-gare pourrait commencer cette semaine si nous avons un camion à notre disposition pour le transport des immondices. La remise en état des bâtiments scolaires devra être faite pour la rentrée d'octobre. Les enfants doivent avoir des classes désinfectées et propres pour ce moment.

Et après *le nettoyage des quartiers jarnysiens devra impliquer nécessairement une discipline rigoureuse de la part des administrés, le laisser-aller actuel devra faire place à la rigueur.*

Quand le stade sera refait, il nous faudra installer une surveillance stricte pour ne pas voir se perdre le fruit de notre restauration. Si c'est là une partie du redressement moral, que je désire ardemment.

Plus tard *Nous devons consacrer la plus grande partie de nos efforts au problème de la jeunesse et des sports.*

Notre ville manque d'écoles pour les tout petits de 3 à 7 ans. Cela soulagerait les mamans, chose appréciable, et

diminuerait les effectifs des grandes classes en prévision du maintien des élèves jusqu'à un âge qui n'est pas encore fixé (15 ou 17 ans). Nos écoles devront être pourvues d'ateliers suffisants pour répondre aux exigences des nouveaux programmes consécutifs à la réforme projetée de l'enseignement. L'école de garçons de Jarny-ville en particulier dispose d'un système de WC nettement insuffisant et antihygiénique. Je n'ai jamais obtenu le remplacement de cette installation, je tiendrai à la réaliser.

Pour le sport, je regrette la non constitution de l'office municipal des sports. Cette création s'impose. D'autant plus que, si elle avait été réalisée, un programme d'aménagement aurait été établi et la ville de Jarny aurait reçu la visite des autorités préfectorales et sportives comme à Joeuf, Moutiers, Auboué et Homécourt.

Notez qu'à l'heure présente, nous aurions une subvention de 70 à 80 % sur un programme d'aménagement, comme me l'a assuré M^r Philippe SERRE mercredi dernier. Nous sommes donc passés à côté pour une fois.

Cet office crée sera surtout un organisme de liaison entre les sociétés, la municipalité et les directions départementales et régionales de l'éducation physique et des sports. Nous en reparlerons tout à l'heure.

L'équipement sportif de Jarny est-il suffisant ? Pour ma part, je ne le sais pas. Je vois très bien l'aménagement du petit bois, derrière le monument, en terrain de jeux et de délassement pour les tout petits enfants –

L'établissement d'une piscine quelque part dans la vallée de l'Yron

L'établissement de terrains de jeux auxiliaires pour les écoles.

Pour couronner l'ensemble, il faudra s'orienter nettement vers une nouvelle formule d'une maison de la culture pour la jeunesse où celle-ci trouvera une salle de cinéma, théâtre, une bibliothèque, salle de lecture, une salle de réunion avec jeux d'intérieur.

Et enfin, dans le cadre général, une salle des fêtes moderne à la taille de la ville de Jarny.

Au point de vue des œuvres sociales, un emplacement me paraît tout désigné pour abriter tous les services de la ville : consultation des nourrissons, salle de vaccination et d'inspection médicale, au besoin maison de repos avec son parc. C'est l'immeuble où est installée la police.

Voilà déjà de quoi entreprendre. Dans quel esprit ? Nous sommes administrateurs de la collectivité, nous nous devons à la collectivité tout entière sans exception ni omission. Pour un labeur vraiment constructif, il est nécessaire de former une équipe bien résolue, s'attachant avec ardeur à la besogne, étudiant les questions avec sérénité pour ne rien laisser dans l'ombre et éviter les imprévus désastreux.

Nous n'avons pas les moyens de voir grand, car nous sommes dans une situation analogue à celle d'un petit propriétaire végétant sur sa terre ingrate alors que des étrangers retirent une fortune du sous-sol.

A situation exceptionnelle peuvent correspondre des moyens exceptionnels.

La jeunesse, l'objet de nos principale préoccupations, faisons appel aux équipes de jeunes, d'une jeunesse unie, d'une seule jeunesse pour celle qui se formera intellectuellement, manuellement, physiquement et moralement dans le calme de la paix restaurée par la victoire, non seulement souhaitée, mais à la réalisation de laquelle nous avons modestement contribué dans sphères d'actions respectives.

Et si les équipes de jeunes s'avéraient insuffisantes, les équipes de 1/2 jeunes, et de plus âgés, de ceux qui gardent au sein de leur cœur les traces des élans de leurs jeunes années pourraient, elles aussi, contribuer à l'édification de la cité jarnysienne nouvelle.

Administrateurs désignés par le suffrage universel, premiers conseillers municipaux de la victoire, vous avez de ce fait, un grand rôle et un grand devoir à remplir.

Trêve aux querelles stériles ! Soyez des animateurs convaincus et tous, entraînons Jarny vers de nouvelles destinées.

La tâche ne manque pas d'être lourde, acceptons cette situation. En avant donc ! Au travail ! Toujours plus dans la voie du progrès social. Œuvrons pour notre cité, parcelle intégrante de la France éternelle. Faisant tout ce qui est humainement possible, nous nous montrerons de vrais, de fiers, de libres républicains.

Le Conseil :

- procède à la formation des diverses commissions qui seront appelées à étudier les différentes questions municipales.

Finances : M^{rs} LAVAL, PERRIN, HARMAND, PETIT, JAMBON, MARCHAL, CROISIER, BARLOY.

- Travaux : M^{rs} SONZOGNI, JAMBON, GILLANT, CHARTIER, CROISIER, BARLOY, CONSTANT, BIEHLMANN.
- Eaux : M^{rs} HARMAND, LAVAUX, DROUOT, JAMBON, CONSTANT, MARCHAL, LAVAL, SCHWARTZ.
- Hygiène : M^{me} ROEHRICH, KIRCH, Mademoiselle COULON, DROUOT, BARLOY, SCHWARTZ, CONSTANT, LAVAUX.
- Voierie : M^{rs} JAMBON, SCHWARTZ, SONZOGNI, MARCHAL, BIEHLMANN, CONSTANT, PERRIN, LAVAL.
- Sports et fêtes : M^{rs} LAVAUX, MARCHAL, LAVAL, HARMAND, PERRIN, BARLOY, SCHWARTZ.
- Scolaire : M^{rs} LAVAL, HARMAND, CROISIER, PETIT, MARCHAL.
- Bibliothèque : M^{mes} ROEHRICH, RENOY, BASTIEN, LAVAUX, Dr. PERRIN, ROUSSELET, ROUYER, BLAZY.
- Ravitaillement : M^{rs} MARCHAL, HARMAND, JAMBON, PERRIN , CHARTIER.

Les suites de la guerre : Beaucoup de soldats allemands furent prisonniers et mis à la disposition de structures pour reconstruire. La tentation de s'évader était grande pour eux. Chaque évasion était facturée. - primes d'évasion des P.G. Allemands. Qui paie ces primes ?

Séance du 9 février 1948

Prime évasion des P.G.

Le Maire rend compte au Conseil des demandes et des réclamations qu'il a faites au sujet du paiement des primes d'évasion des P.G. qui sont réclamées à la commune. Les démarches sont restées sans résultat, malgré les vœux du Conseil Général du 24 avril 1947 demandant à ce que les collectivités ne soient pas pénalisées du fait de l'évasion des P.G. employés. Malgré la réponse du sous directeur régional des P.G.A de Nancy, à M^r le Préfet de Meurthe et Moselle en date du 26 août 1947, il n'a jamais été donné suite aux ordres de reversement :

- considérant comme une injustice les décisions prises envers la ville,
- considérant que maintenant toutes les résistances ont été sans effet, et qu'il ne reste plus qu'une seule chose à faire « payer ».

Il invite le Conseil à se prononcer sur cette grave demande qui va coûter à la ville 81 000 frs.

Le Conseil « oui » l'exposé du Maire :

- considérant, tout d'abord que les P.G. auraient dû être mis gratuitement à la disposition des collectivités pour leur permettre de faire orienter les travaux reconnus de 1^{ère} urgence, tel que le curage des rivières,
- considérant que si le gouvernement avait pris lui-même en charge de faire fauconder et curer toutes les rivières par les P.G. nous n'aurions pas assisté à des inondations catastrophiques dont la gravité provient surtout du fait que ces rivières n'ont plus de lit et par suite d'éboulement,

Que la preuve en a été constatée ici cette année après le curage effectué sur l'Yron :

- considérant que malgré les réclamations présentées en temps utile la mine est mise en demeure de verser la somme de 81 000 frs,
- s'incline devant cette décision, mais avant de passer à exécution,
- s'indigne de cette injustice et,
- proteste contre cette mise en demeure,
- attendu que le paiement de la prime de 1500 frs devait être versée à la personne qui aurait arrêté le P.G., ce qui n'est pas le cas, car les P.G. qui se sont évadés ont prévenu leurs camarades qu'ils étaient bien rentrés et ont indiqué la marche à suivre, cela a été constaté dans la correspondance adressée à ceux qui restaient, ce qui prouve que la censure du camp ne fonctionnait pas,

- attendu que la police a été prévenue en temps utile par M^f BASTIEN, entrepreneur des travaux et qu'elle ne s'en est jamais occupée, car c'était un travail trop ardu,
- attendu que des camions américains, conduits par des américains ou des P.G. habillés en américains, sillonnaient les routes toutes les nuits pour ramasser les prisonniers à des endroits bien déterminés tels qu'au pied du grand viaduc d'Onville, où, vers minuit, presque tous les jours, la police aurait pu prendre un camion chargé de prisonniers,
- attendu que l'Etat n'a jamais rien fait pour arrêter ces évasions qui semblaient bien être autorisées à l'avance,
- attendu qu'au lieu d'être mis à la disposition des grosses entreprises qui ont profité de cette main d'œuvre, les P.G. auraient pu être utilisés pour réparer ce qu'ils avaient détruit et d'éviter ainsi à l'état d'en payer les dommages,
- accepte sous la contrainte de solder les 5 ordres de versement s'élevant à la somme de 81 000 frs,
- vote le crédit de 81 000 frs qui sera reporté pour ordre aux chapitres additionnels de 1948,
- charge M^f le Préfet de Meurthe et Moselle de transmettre à M^f le chef du gouvernement l'indignation du Conseil Municipal de Jarny pour la façon dont les collectivités ont été traitées pour l'emploi des P.G.,
- demande qui a payé les primes d'évasion de ceux qui se sont évadés du camp 304 de Lunéville ou autre.

Séance du 22 juin 1948

Retour du soldat Jean WISNIEWSKI.

Des primes sont accordées aux P.G. occupés au curage de l'Yron.

Séance du 5 avril 1950

Subvention en faveur des Nord Africains

Le Président donne connaissance d'une lettre de M^f le sous-préfet Président du groupement d'Entr'aide des Nord Africains en Lorraine exposant leur triste situation du fait des grèves et du chômage indiquant que plus que jamais l'œuvre d'Entr'aide et de bienfaisance apparaît opportune et nécessaire en faisant appel à la générosité de la municipalité en vue d'obtenir une subvention aussi substantielle que possible afin de permettre la distribution des premiers secours.

Et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire :

- considérant que les Nord Africains ont fait grandement leur devoir en libérant l'Afrique du Nord de l'empire allemand,
- considérant qu'il est du devoir de la municipalité d'exprimer aujourd'hui sa reconnaissance envers ces travailleurs qui ont traversé la mer pour le relèvement économique de la France,
- vote une somme de 8000 F en faveur de l'association « Les amis ces Nord Africains en Lorraine »,
- dit que cette dépense sera reportée aux chapitres du B.A.

Séance du 13 décembre 1950

Le Conseil Municipal vote une somme de 10 000 F qui sera versée au comité départemental constitué en vue de recueillir des fonds pour l'envoi de colis « aux soldats qui combattent si durement, loin de leurs familles, méritant de faire leur Noël comme ceux de la Métropole. ».

Anecdotes

Anecdotes recueillies auprès de M^f Georges Rousseau et M^f Michel PILLOT. (juin 2012).

Avant la 2^{ème} guerre mondiale, le monument aux morts était illuminé pour le 11 novembre.

Un dispositif en demi-cercle composé d'ampoules « bleu, blanc, rouge » était éclairé. Des drapeaux flottaient, des braseros étaient allumés.

Le 11 novembre 1944, les scouts en chemisette et pantalon court montaient la garde toute la nuit autour du monument aux morts.

Autre anecdote

Le père de Michel PILLOT, Arthur, est fait prisonnier avant de se rendre à sa caserne. En août 1914, quinze jeunes gens sont alignés dans la cour d'Alfred MEZIERES. On attend longtemps l'officier allemand qui doit prendre une décision. Un sous-officier part à sa recherche...et ne revient pas.

C'est ainsi que les 15 n'ont pas été fusillés mais libérés.

B) les monuments

Comme partout en France, la ville de Jarny s'est fortement impliquée dans la mémoire, particulièrement en ce qui concerne les Monuments, tant sur son territoire, que dans celui d'autres communes.

Déjà, à partir de 1871 la ville a octroyé de nombreuses subventions :

- le 8 mai 1871 (1891), pour l'érection d'un monument élevé dans le cimetière de Bruville, à la mémoire des officiers et des soldats tombés sur le champ de bataille le 16 août 1870, et qui reposent dans le cimetière de la localité, le Conseil vote la somme de trente francs,
- le 2 mars 1890, à Thiais, département de la Seine, cinquante-cinq soldats tombés sur les champs de bataille autour de Paris, ont été inhumés dans la commune de Thiais. Pour l'érection d'un monument à Thiais, le Conseil vote la somme de cinq francs,
- le 13 mai 1894, le Conseil vote la somme de cinq francs afin de contribuer à la dépense d'érection d'un buste à Mathieu de Dombasle, dans la commune de Réville,
- le 11 novembre 1894, le Conseil vote une subvention de 25 francs pour contribuer à l'érection à Nancy, d'un monument dédié au Président CARNOT,
- le 31 mai 1896, contribution d'un crédit de cinq francs pour l'érection d'un monument dans le village de Fontenoy (Moselle), si cruellement éprouvé pendant la guerre 1870-1871,
- le 14 mai 1899, le Conseil vote une somme de dix francs comme contribution à la salle d'honneur du Musée municipal de Mars-la-Tour.

Le 20 septembre 1919

Dès l'année 1919, le Conseil Municipal prend plusieurs décisions pour honorer la mémoire des victimes de guerre :

- une croix sera installée où ont été fusillés le Maire, le curé et les jeunes BERNIER et FIDLER,
- la place du marché sera désignée sous le nom Henri GENOT,
- la rue de la cure sera désignée sous le nom : rue de l'abbé VOUAUX.

Fin avril 1920 jusqu'au 8 mai 1921

Archives de M^r LAMORLETTE

Sur la proposition du Maire, une réunion avait eu lieu fin avril pour réunir les personnes de bonne volonté pour la formation d'un comité qui sera chargé d'étudier le projet d'érection d'un monument aux morts pour la Patrie et aux victimes civiles de la guerre 1914-1918.

Les personnes qui s'étaient présentées, étaient convoquées le 25 mai à l'effet d'élire un bureau directeur.

Après discussion amiable, le bureau fut constitué ainsi :

- *Président d'honneur* *M^r GENOT Charles, Maire de Jarny,*
- *Président* *M^r LEICKNAM Directeur des mines de Droitaumont,*

- Vice-présidents Docteur BASTIEN et BEUGNET, vétérinaire,
- Secrétaires HUMBERT Clément et DRAPIER Gaston,
- Trésoriers ROBERT Félix et MANGIN Cyrille.

Le Président ouvre immédiatement une séance d'études.

Le comité se réunira tous les 15 jours pour activer les travaux :

- la recherche d'un emplacement en accord avec la municipalité,
- le moyen de trouver des fonds nécessaires,
- l'organisation d'un concours pour édifier ce monument,
- arrêter la liste des noms des soldats tombés au champ d'honneur et celle des victimes civiles.

Le 8 juin, le comité décide d'ouvrir une souscription dans la commune et de demander l'autorisation de faire une tombola.

Le 8 septembre, M^r GENOT informe le comité que le Conseil Municipal a donné son accord pour demander l'acquisition du jardin TOUSSAINT-BLANDIN, situé à 100 m à l'ouest de la mairie, pour servir d'emplacement à l'érection du monument. Le comité remercie chaleureusement M^r GENOT de ses démarches, car c'est grâce à ses relations amicales qu'il a pu obtenir un si heureux résultat, ce jardin fournira un emplacement idéal avec un rideau de verdure dans le fond.

Le 11 novembre 1920, le Conseil Municipal de la ville de Jarny s'est réuni en séance solennelle pour célébrer le cinquantenaire de la République Française. A l'issue de cette réunion, il rédigea l'adresse suivante : « Le Conseil Municipal de la ville de Jarny, réuni hors séance, à l'occasion de la fête du cinquantenaire de la République, adresse à M^r LEBRUN, ses remerciements les plus chaleureux pour les démarches qu'il a faites, afin de faire obtenir la « Croix de guerre » à la commune de Jarny. » Suivent signatures des 16 membres présents.

Les formalités ayant été menées rapidement par M^r BERTRAND, notaire à Conflans, le 19 décembre 1920, le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer l'acte de vente des consorts TOUSSAINT-BLANDIN et pour la somme de 3000 francs du jardin donnant sur la grand rue pour y ériger le monuments aux morts.

Le Conseil Municipal adopte une réserve faite par les vendeurs ainsi conçue. En raison de la générosité faite par cette famille et vu le bosquet qui fait suite au jardin et pour en perpétuer le souvenir, le terrain ainsi aménagé sera dénommé « Square TOUSSAINT-BLANDIN ».

Le Conseil Municipal décide également que le monument sera situé au centre du dit Jardin à 28 m de l'axe de la route.

La question de l'emplacement du monument était donc réglé au point de vue municipal, restait l'œuvre technique à résoudre pour le comité.

Des fêtes sont organisées dans les préaux des écoles sous la direction de M^r FLACON et de M^r HUMBERT pour procurer des ressources. Le comité charge M^r BRILLET d'établir les plans du soubassement du Monument, lequel a été mis en concours.

Dans sa séance du 8 janvier 1921, le choix du fournisseur est décidé par un vote à bulletin secret. C'est M^r ROMBEAUX Edouard à Jeumont (Nord) qui est choisi, il devra fournir la maquette pour le 1^{er} février 1921.

18 février 1921. La maquette du monument est présentée au comité qui l'adopte à l'unanimité. Puis c'est la liste des soldats « morts pour la France » et celles des victimes civiles à inscrire sur le monument qui sont adoptées.

Le 8 mai, M^r GENOT informe le comité du Monument qu'il vient de recevoir de M^r le Général, commandant le 6^{ème} corps, 2 canons qui seront placés de chaque côté du monument et 10 obus de 220 mm qui, reliés par des chaînes, pourront former la clôture du massif de fleurs qui entourera le monument.

Le comité fixe la liste des invités pour la cérémonie de l'inauguration du monument, laquelle est fixée au dimanche 28 août. Un banquet sera organisé dans les préaux des écoles au prix de 25 francs, taux demandé par M^r MARTIN, cafetier à Droitaumont.

Le programme de la journée est également élaboré pour être soumis ensuite au Conseil Municipal.

L'inauguration du monument aux morts le 28 août 1921 sera une journée mémorable pour la cité.

Inauguration du monument aux morts à la mémoire des soldats tombés au champ d'honneur au cours de la guerre 1914-1918 et des victimes civiles tombées sous les balles allemandes au début d'août 1914 et remise de la croix de guerre.

Au matin de ce dimanche 28, après une semaine de pluie, Jarny était enveloppée d'une nappe de brouillard très épais, ce qui provoqua un peu de retard dans l'arrivée des autos amenant les officiels. Mais vers 9h15 ; le soleil filtrait au travers et nous dotait de ses rayons juste au moment où M^r le Général Commandant la 6^{ème} Région s'apprêtait à épingleait la Croix de Guerre sur le coussin brodé du coq gaulois, spécialement confectionné pour recevoir cette croix chèrement méritée. M^r le général donna lecture de la citation ainsi conçue : « Jarny, vaillante cité, après avoir été incendiée et pillée en août 1914, a supporté stoïquement le joug allemand pendant 4 ans. Pour la belle tenue morale de ses habitants, dont 40 furent fusillés lâchement par un ennemi barbare, par des dommages subis, a droit à a reconnaissance du Pays ».

Puis aussitôt retentissait la Marseillaise exécutée par la musique d'Augny (Moselle). Puis il est procédé à la remise du drapeau à l'AMC et des décorations posthumes dont celle de M^r Henri GENOT, Maire avec la citation suivante pour le Légion d'honneur :

« M^r Henri GENOT, ancien Maire de Jarny, Meurthe et Moselle, n'a cessé de montrer l'exemple du devoir en face de l'ennemi, montrant un mépris absolu de la mort ; le 13 août 1914 fut arrêté et conduit en cellule à Metz. Relâché peu de temps après, reprit ses fonctions de Maire et défendit les intérêts de la commune menacée d'être pillée et incendiée.

Sans explications, le 25 août 1914, au soir, fut enfermé, et, le lendemain fut fusillé à l'entrée du village ».

Puis on se rendit à l'église où était célébré un service de Requiem à la mémoire de tous les morts de la grande guerre.

M^r le Directeur du Collège de la Malgrange officiait et prononça un sermon de grande valeur, faisant ressortir les grandes qualités de l'abbé Léon VOUAUX, la perte dont le clergé était frappé et enfin la France au point de vue Science.

Après l'office le cortège, clergé en tête, se rendit au pied du monument ; puis après la bénédiction et la récitation des prières liturgiques, M^r LEICKNAM, Président du comité d'érection, remit le monument à la ville en indiquant les motifs pour lesquels les membres du comité se sont efforcés de commémorer le plus modestement possible le souvenir de nos héros et de nos victimes civiles.

M^r GENOT, Maire, remercie M^r LEICKNAM, prend possession du Monument et prend l'engagement que, désormais, la Municipalité de Jarny en assurera l'entretien et la conservation.

M^r LEBRUN, député de l'arrondissement prend ensuite la parole et en qualité de lorrain, retrace les grands événements d'août 1914 dont notre région a été le théâtre et exprime sa grande douleur pour notre cité martyre.

Puis M^r MICHEL, sénateur, s'associe au calvaire enduré par notre ville de Jarny qui a si glorieusement méritée la croix de guerre.

Puis pour terminer, Monsieur le Consul d'Italie, après avoir retracé les événements qui sépareront l'Italie de l'Allemagne s'incline respectueusement devant le sort infligé à ses ressortissants massacrés lâchement par des hordes en furie.

A 14 h, un banquet de 120 couverts réunissait les invités, le Conseil Municipal et les personnes qui avaient demandé leurs inscriptions. Au dessert, plusieurs toasts furent prononcés par les différentes personnalités présentes et à 17 h, c'était la séparation après une journée très chaude et très chargée.

Pour terminer, les musiques donnèrent un petit concert dans différents quartiers et le soir l'illumination du Monument et de l'Hôtel de ville marquèrent la fin de cette journée du souvenir.

Dans sa séance du 17 septembre, le Conseil Municipal décide qu'une cérémonie commémorative aura lieu tous les ans, le dimanche le plus rapproché de la date du 26 août et qu'aucune autorisation de bal ne sera délivrée le jour fixé pour cette cérémonie.

Pour conserver la mémoire des Italiens fusillés le 26 août 1914 longtemps une simple croix en bois a rappelé ce douloureux événement rue de la Cartoucherie (aujourd'hui rue Albert 1^{er}).

(Le 3 septembre 1972 était inaugurée la stèle des fusillés portant le nom des 14 ouvrier Italiens, située en face de l'ancienne croix).

Séance du 11 juillet 1928

Une subvention est accordée au comité du Souvenir français chargé d'ériger un monument à Gondrecourt-Aix-Eton.

Séance du 20 août 1928

Le Conseil :

- autorise le Maire à faire combler la mare qui se trouve dans le bosquet du square Toussaint et à procéder à quelques travaux d'aménagement et de nettoyage de ce bosquet. M^r le garde-forestier de Mars-la-Tour indiquera les brindilles qui devront être coupées. La plaque qui se trouve à l'entrée du square sera remplacée par une plaque en émail.

Séance du 12 février 1935

Alexandre 1^{er} KARAGEORGEVITCH (1888-1934) roi de Yougoslavie de 1921 à 1934. Il prit une part active dans la 1^{ère} guerre mondiale du côté allié. Il fut assassiné à Marseille en même temps que le ministre Français BARTHOU, par des terroristes croates.

Le Conseil :

- vote une subvention de cent francs pour l'érection d'un monument dédié au roi Alexandre de Yougoslavie.

Séance du 27 mars 1935

Refus de subvention pour un monument à Boulognes/mer.

Séance du 27 mai 1935

Le Conseil :

- vote une subvention de vingt-cinq francs pour l'érection à Nancy, d'un monument à la mémoire de sa Majesté ALBERT 1^{er}, roi des Belges.

Séance du 17 août 1935

Le Maire fait part au Conseil :

- que lors de la remise en état des inscriptions figurant sur le monument aux morts, square Toussaint, la plaque se trouvant sur le terre plein, face au monument et portant l'inscription « Reconnaissance des Enfants de Jarny » n'a pas été comprise dans le devis,
- que ce travail était nécessaire,
- et qu'à cet effet il s'est adressé à M^{rs} DAUMAIL frères pour redorer cette inscription avant la cérémonie commémorative du 25 août.

M^{rs} DAUMAIL effectueront ce travail gratuitement.

Le Conseil Municipal :

- adresse ses remerciements les plus sincères.

Séance du 26 octobre 1936

Le massif situé à l'entrée à droite du square TOUSSAINT BERTRAND est agrémenté d'un saule pleureur alors que le même massif situé à gauche en est dépourvu.

Le Conseil :

- approuve la plantation d'un saule pleureur pour faire pendant à l'autre.

Séance du 4 juillet 1937

Pas de subvention pour un monument KELLERMANN à Strasbourg.

Séance du 4 octobre 1937

Subvention en faveur du Monument du fantassin français

Le Conseil :

- considérant que le comité National a pris l'initiative de faire à Paris un monument digne du fantassin français qui a supporté les pires souffrances de 1914 à 1918,
- considérant qu'il est un devoir pour la ville de participer à l'érection de ce beau monument qui permettra de rendre un hommage éclatant à la gloire de ceux qui ont tant souffert pour la défense de notre sol,
- vote en faveur du comité national du Monument à la gloire de l'Infanterie Française une subvention de 50 francs (cinquante francs),
- dit que cette somme sera prélevée à l'article 42 du Budget additionnel subventions aux sociétés légalement constituées.

Séance du 7 juillet 1941

Vote d'un crédit de cent francs pour participer à l'achat du francisque offert au maréchal Pétain. Achat d'un portrait de Pétain : 210 francs.

Séance du 29 mai 1945

Le Président rend compte au Conseil qu'un comité des déportés a été créé à Jarny à la suite d'une réunion des déportés organisée le jeudi 27 mai : M^r Wengert LEINARD a été nommé Président.

Séance du 19 septembre 1945

Subvention franco-américaine

Le Maire donne connaissance d'une lettre adressée par le Président du Comité Franco-américain d'un monument de la paix, à toutes les communes de France, relative à l'ouverture d'une souscription nationale dans le but d'offrir un monument de la paix aux Etats-Unis.

Cette offre a été acceptée par le Maire de New-York où le monument sera élevé. Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la participation de la ville.

Le Conseil, après avoir délibéré, considérant :

- que la délivrance rapide de la France par les troupes américaines exige que nous leur témoignions notre gratitude,
- que l'initiative prise pour l'exécution de ce monument à New-York doit être encouragée, mais réalisée dans le plus bref délai possible afin de montrer au monde entier le magnifique témoignage de l'amitié franco-américaine et des liens qui unissent la France à la grande démocratie américaine,
- vote une subvention de 500 francs en faveur du comité Franco-américain.

Séance du 21 mai 1946

Le Conseil :

- vote une subvention de 2500 francs, en faveur du comité de l'érection d'un monument national à la gloire du maquis de France.

Séance du 9 juillet 1946

Le Conseil :

- vote une subvention de 2500 francs, en faveur du comité d'érection d'une plaque commémorative à la mémoire du gendarme BEAUMONT tué au maquis le 29 juillet 1944.

Séance du 20 août 1948

Le Maire expose au Conseil qu'à la suite des déportations massives effectuées par les Allemands de 1941 à 1944, il s'est formé dans la ville de Jarny un comité ayant pour but de défendre les droits et les intérêts des familles des victimes de guerre.

Jusqu'à ce jour, il s'était borné à porter secours aux plus nécessiteux et à s'efforcer de leur faire obtenir de l'Etat les réparations auxquelles elles avaient droit.

Mais que pour perpétuer le souvenir des atrocités allemandes, ce comité a décidé d'élever un monument à la mémoire de ces martyrs des camps de Dachau et autres.

Ce monument est en cours d'exécution. Il sera sans doute inauguré courant septembre. (En fait le 7 novembre 1948).

M^r et M^{me} BLANDIN qui ont déjà fait un beau geste, à la suite de la guerre 14-18, en cédant à la ville pour un prix dérisoire l'emplacement où est élevé le monument à la mémoire des victimes civiles et des héros au Champ d'Honneur, viennent d'offrir gratuitement l'emplacement où sera érigé le futur monument.

(Le monument sera détruit accidentellement le 23 août 1957 par une voiture militaire américaine).

Séance du 27 septembre 1948

Le Maire donne connaissance d'une lettre du comité national de la « Voie de la Liberté », par laquelle M^r le Colonel de la VASSELAIS, conseiller de l'Union française, Maire de St Symphorien faisant connaître pourquoi cette voie, n'a pas eu son itinéraire par Jarny et demandant de se mettre en rapport avec le municipalité d'Etain.

Le Conseil :

- jugeant qu'il ne peut donner la subvention demandée, laquelle à raison de 5 francs par habitant, s'élèverait à 37 560 francs,
- charge le Maire en relation avec la municipalité d'Etain pour éclaircir les indications données par cette lettre.

Séance du 22 juillet 1949

Le Maire expose au Conseil :

- que le 28 août prochain doit avoir lieu le Congrès National des déportés de la guerre 1914.1918,
- que cette manifestation comprend également avec la fête commémorative des fusillés d'août 1914,
- qu'à cette manifestation doivent assister plusieurs parlementaires voir même un ministre,
- il est urgent que la réfection des salles de réception de l'hôtel de ville soit faite pour le 20 août.

Un appel d'offre a été lancé aux 3 peintres de Jarny pour l'exécution des travaux. C'est M^r DAUMAIL qui a fait l'offre la plus avantageuse.

Séance du 30 août 1949

Le Conseil :

- vu la demande formulée par le Maire d'Avranches au nom du comité national pour l'érection d'un monument au Général Patton et la 3^e armée américaine,
- vote une subvention de 1000 francs en faveur de ce comité.

Le Maire propose à la réalisation immédiate de la 1^{ère} tranche dont le devis s'élève à 74 031 F dont il donne lecture et invite le conseil à en délibérer.

Le Conseil Municipal :

- vu le devis de la Maison MARTIN FOURQUIN pour la 1^{ère} tranche de travaux d'un montant de 74 031 F,
- accepte ce devis et décide la réalisation de cette première tranche,
- autorise le Maire à passer un marché de gré à gré, en demandant l'application de l'article 39 (2è) du décret du 25.07.1960 relatif aux marchés communaux, compte tenu qu'il s'agit d'un travail de spécialiste.

Ressources : un crédit de 150 000 F figure au budget primitif de 1963 à l'article 23 051.

26 août 2007

La municipalité conduite par M^r Jacky Zanardo prenait en 2005 la décision de rénover le centre Gilbert SCHWARTZ, le square TOUSSAINT et de déplacer le monument aux morts après restauration.

Le 26 août 2007, suite aux cérémonies rappelant les massacres de 1914, la municipalité inaugure le monument rénové ainsi que la place du Souvenir français sur laquelle se dresse le monument aux morts.

C) les anciens combattants

Jarny conserve la mémoire de ses « morts pour la France ».

Séance du 24 juillet 1926

Fête commémorative du 26 août fixée au 29 août.

Séance du 21 juin 1927

L'A.M.C. signale la situation malheureuse de M^r COLLIER, ancien combattant et réclame de l'aide.

Séance du 20 août 1948

Retour de l'adjudant HAUWY Georges, du soldat FARNETTI Blaise.

Séance du 22 novembre 1948

Restitution du corps de CHERENE Georges (S.T.O.).

Séance du 26 janvier 1949

Restitution du corps de HEITZMANN Michel.

Séance du 12 avril 1949

Restitution du corps de PIPEREAUX François.

Séance du 22 juillet 1949

Restitution des corps de HOCQUARD Léon et LOUIS Joseph.

Séance du 18 août 1949

Subvention de 8000 francs à la Sidi-Brahim pour la fête du Tremblois.

Participation aux frais de réception de la fanfare du 8è B.C.P.

Séance du 17 octobre 1949

Inhumation du soldat « Mort pour la France » BERTRAND Roland. Le corps a été restitué à sa famille le 28 septembre 1949.

La ville a décidé de prendre en charge les frais de ré inhumation. Elle réclame au Ministère des Anciens Combattants une subvention de 1500 francs.

Les frais supportés par la ville s'élèvent à 2179 francs.

Séance du 28 avril 1950

Remboursement des frais pour la restitution du corps de KAZMIERCZAK Casimir.

Séance du 2 juin 1950

Il est procédé au remboursement des frais pour le retour du soldat BAGATTI Yves Roland.

Séance du 28 juillet 1950

Une participation financière est versée à la Sidi-Brahim pour l'anniversaire du Tremblois.

Séance du 13 décembre 1950

Un crédit de 10 000 francs est voté pour l'envoi de colis aux soldats d'Indochine pour Noël.

Séance du 19 juillet 1951

Une subvention est votée en faveur de la Sidi-Brahim pour organiser la fête du Tremblois où fut engagé le 16^{ème} B.C.P. de Labry le 6 août 1914 et où plusieurs Jarnysiens sont tombés dans ces combats.

Séance du 6 juin 1957

Retour du corps de LABORDERIE Gérard.

Séance du 20 septembre 1957

Restitution du corps de BENVENUTI Emile.

Séance du 4 avril 1958

Restitution du corps de LEBRAS Pierre.

Séance du 11 juin 1976

Il est procédé au remboursement des frais d'obsèques à la famille de FROTEY Georges « Mort pour la France » le 10 novembre 1947 en Indochine.

(195 francs de contribution forfaitaire ont été versés par l'Etat).

Séance du 10 décembre 2008

Aménagement maison des associations et de la musique

Le montant des travaux de réhabilitation s'élève à 300 000€ H.T. et peut-être subventionné par le Conseil Général au titre de la part thématique du Fonds départemental de développement territorial.

Vote	pour	27.
	Contre	00.
	Abstention	00.

EXTENSION **DE LA VILLE**

(Extension de la ville, eau)

EXTENSION DE LA VILLE

Séance du 25 juillet 1874

M^r le Maire soumet au Conseil le devis descriptif et estimatif des travaux à exécuter dans la commune pour construction des caniveaux dans plusieurs petites rues lequel devis dressé le 12 juillet 1874 par M^r MICHEL agent voyer à Conflans s'élève à la somme de 800.00 F.

Séance du 2 octobre 1881

M^r le Maire Président soumet au Conseil le dossier des pièces relatives au tracé route national 52 bis. Deux tracés sont étudiés. Des études sont faites il est difficile de retrouver l'endroit où le tracé de ces routes devait se faire. Une était à l'extérieur du village et l'autre est le passage actuel de la 52 bis.

Il est reconnu que la route qui relie Verdun à Metz était très avantageuse pour Jarny avant 1870.

Donc la 52 bis qui relie Besançon à Longwy.

Séance du 8 novembre 1882

Chemin de la Gautelle

Monsieur le Président expose au Conseil :

- que le chemin rural dit de la « Gautelle » longeant la voie ferrée de Conflans à Briey est dans un état de délabrement tel que plusieurs accidents ont failli se produire et qu'aujourd'hui il est dangereux d'y engager une voiture,
- que la compagnie des chemins de fer de l'Est qui devait réparer ce chemin ne l'a pas fait suffisamment et n'y a pas mis l'empierrement nécessaire pour constituer un fond solide,
- qu'il convient de demander à l'administration supérieure que ce chemin soit réparé convenablement aux frais de la compagnie.

Le Conseil reconnaît que le sus dit chemin est dans un très mauvais état nécessitant des réparations urgentes.

Le Président invite la compagnie de l'Est à faire le plus tôt possible et d'urgence les réparations.

Séance du 28 avril 1885

Elargissement du chemin vicinal de Jarny à Friaucelle

La notification d'une décision de la Commission Départementale des chemins vicinaux concernant l'élargissement du chemin vicinal concernant l'élargissement du chemin vicinal de Jarny à Friaucelle entre la tuilerie et le chemin rural dit « des ânes » pour obtenir une largeur de 8m40.

Séance du 19 mai 1889

Plantation d'arbres

Le Conseil :

- vu la demande en date du 22 février 1888 faite par la commune de Conflans en vue d'obtenir de la Cie des chemins de fer de l'Est une plantation d'arbres le long du chemin reliant la gare à la route départementale,
- vu le rapport de M^r l'ingénieur du contrôle en date du 14 mai 1888 qui établit que le chemin de la gare est situé sur le territoire de la commune de Jarny et que la remise en sera faite à la commune.

Considérant :

- que le chemin d'accès à la gare a été construit par la compagnie à qui incombe le devoir de l'entretenir,
- que cet état de choses dures depuis quinze ans, la commune de Jarny ne saurait prendre à sa charge l'entretien d'un chemin dont elle n'a pas demandé la création.

La commune décide que si la Compagnie de l'Est veut des arbres qu'elle prenne ces travaux à sa charge.

Séance du 15 novembre 1891

Le pont dit « de guetape » sur le ruisseau du Rougewald entre le château de Moncel et le moulin du Breuillot est dans un état de vétuste tel que sa reconstruction est jugée nécessaire.

L'œuvre offrant le plus de chance de durer est un ponceau à double pertuis en pierres calcaires moellons. La dépense peut être évaluée à 2300 Frs que le reliquat des ressources vicinales sera de 1100 Frs, qu'il reste par conséquent à couvrir un déficit de 1200 Frs.

M^f le Président informe que Madame de REDON, propriétaire au château de Moncel a par une lettre du 17 novembre courant, fait l'offre à la commune de contribuer pour une somme de 1500 Frs à la dépense de la reconstruction en projet qui lui est très utile.

Projet accepté dans son ensemble.

Adresse à Madame de REDON ses remerciements pour l'offre généreuse qu'elle a faite à la commune.

Séance du 19 février 1899

Projet de construction d'un pont sur le Rougewald

M^f le Président appelle le Conseil à délibérer sur la question de savoir s'il y a lieu de mettre à l'étude un projet de construction sur le chemin principal ordinaire N°8 de Tichémont à Labry par le pont sur l'Orne, d'un pont sur le ruisseau du Rougewald au dessus des fermes de Moulinel et s'il convient de solliciter du Conseil Général l'inscription de ce projet au programme des travaux à subventionner en 1900 par application de la loi du 12 mars 1880.

Après examen le Conseil :

- considérant que cet ouvrage serait utile pour assurer les communications en toutes saisons par le chemin sus dit et que le passage à gué du ruisseau du Rougewald présente pendant les crues ordinaires un danger pour la circulation,
- considérant que les ressources de la commune et les souscriptions des propriétaires intéressés sont insuffisantes pour assurer la réalisation de ce projet et qu'il y a lieu de demander le concours du Département et de l'Etat,
- délibère :
 - o l'inscription au programme des travaux à subventionner en 1900 du projet de construction sur le chemin principal ordinaire N°8 de Tichémont à Labry par le pont sur l'Orne, d'un pont sur le ruisseau du Rougewald est demandée au Conseil Général.

Séance du 17 août 1899

Projet d'un pont sur le Rougewald (sous Moulinel)

M^f le Président dépose sur le bureau le dossier de ce projet relatif à la construction d'un pont sur le Rougewald (chemin principal n°8) lieu dit sous Moulinel et il invite le Conseil à délibérer sur les voies et moyens d'exécution de ce projet en date du 10 mars 1899 portant classement du chemin précité au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune sous le N°8 et la désignation de Tichémont à Labry :

- vu sa délibération en date du 19 février 1899 demandant l'inscription au programme des travaux à subventionner en 1900 du projet de construction d'un pont sur le Rougewald,
- vu le projet dressé par les agents voyers le 27 juillet 1899,
- considérant que cet ouvrage est très utile pour assurer les communications en toutes saisons par le chemin sus dit et que le passage à gué sur le ruisseau du Rougewald présente pendant les crues ordinaires un danger pour la circulation.

Séance du 11 février 1900

Réclamation de la Cie des chemins de fer :

- considérant que le chemin d'accès à la gare, partant de la route nationale n°52 bis près du 1^{er} pont du chemin de fer et longeant la voie, crée par la compagnie vers 1878 et dont l'entretien ultérieur est resté à sa charge, est actuellement dans un état qui nécessite des réparations urgentes notamment le comblement des ornières et un empièchement suffisant,
- considérant qu'à partir de la gare pour aboutir à la route départementale n° ce même chemin fait un coude très prononcé à l'angle de la maison Neveux et un autre près du chantier de charbon du St Barthélémy ce qui constitue un danger permanent pour les voyageurs allant en voiture le soir à la gare,
- émet le vœu que la compagnie veuille bien faire réparer le plus tôt possible la première partie du chemin depuis la route de Jarny à Labry et placer une lanterne à chacun des angles sus indiqués de manière à assurer la sécurité des voyageurs,
- prie l'administration préfectorale d'être son interprète auprès de la Cie afin qu'il soit donné à ce vœu une suite favorable et prochaine.

Séance du 12 août 1900

Projet de reclassement du chemin latéral à la voie ferrée comme chemin de grande communication :

- considérant que ce chemin est d'une utilité incontestable pour les populations des communes de Labry, Hatrizet et Giraumont qui encore bien qu'il ne soit que d'une utilité secondaire pour les communes d'Abbeville Jarny et Conflans. Il serait regrettable et contraire à l'intérêt public de le voir disparaître ou tomber en mauvais état de viabilité.

Le Conseil :

- demande le classement de ce chemin comme « chemin de grande communication ».

Séance du 21 mars 1901

M^r le Maire Président dépose sur le bureau le dossier et les 2 projets relatifs à la construction d'un pont sur le Rougewald sur le chemin vicinal ordinaire N°8 lieu dit sous Moulinel :

- l'un avec tablier métallique présente une première fois en 1899,
- le second en maçonnerie en arc de cercle.

Et il invite le Conseil à délibérer sur les voies et moyens d'exécution de ces projets.

Le Conseil :

- vu les projets dressés par les agents voyers les 27 juillet 1899,
- vu la loi du 12 mars 1880 et le décret réglementaire du 3 juin suivant,
- vu la loi du 5 avril 1884 :
 - considérant que cet ouvrage ainsi qu'il l'a été dit en 1899 est très utile pour assurer les communications en toute saison par le chemin sus dit et que le passage à gué sur le ruisseau du Rougewald présente pendant les crues ordinaires un danger pour la circulation,
 - considérant que le second projet en maçonnerie avec voûte en arc de cercle présente sur le premier projet à tablier métallique de grands avantages notamment une plus grande durée et des frais d'entretien à peu près nul et qu'il ne coûtera pas sensiblement plus cher :
 - 1) le projet avec tablier métallique est rejeté,
 - 2) le projet en maçonnerie est accepté.

Séance du 10 juin 1901

Enquête de commodo sur le pont de Moulinel :

- vu le procès verbal d'enquête de commodo adressé par M^r ROBERT Maire de Doncourt et relatif à la construction d'un pont sur le Rougewald sous les fermes de Moulinel duquel il résulte qu'aucune opposition ne s'est produite au cours de cette enquête.

Après en avoir délibéré :

- est d'avis qu'il y a lieu de donner une suite favorable au projet et de mettre le plus tôt possible les travaux en adjudication au chef lieu d'arrondissement à Briey.

Séance du 28 juillet 1901

Chemin vicinal de Tichémont :

- vu le projet de construction d'un pont en pierre sur le ruisseau du Rougewald à Moulinel,
- vu les plans et devis,
- vu l'arrêté de M^r le Préfet fixant à six mètres entre fossés la largeur du chemin vicinal de Tichémont rectifié par suite de la dite construction,
- considérant que la largeur du pallier du pont est de 4 mètres,
- accepte la largeur ci-dessus fixée du chemin vicinal rectifié attendu que les propriétaires riverains n'ont fait aucune observation à la suite de l'avis publié et affiché dans la commune.

Séance du 29 août 1901

Vote d'une subvention de la caisse des retraites pour la vieillesse pour la construction d'un pont en maçonnerie sur le Rougewald lieu dit : sous Moulinel.

Devis pour l'installation de l'électricité à Droitaumont

Le Conseil :

- vu la demande présentée par quelques habitants de Droitaumont, sollicitant l'installation de l'éclairage public communal au droit de leur immeuble,
- charge le Maire de demander à la Ste Energie Eclairage un devis relatif à un complément d'installation de l'éclairage public communal à Droitaumont.

Travaux sur les transformateurs

Afin de pouvoir, en cas d'alerte, procéder vivement à l'extinction de l'éclairage public communal,

Le Conseil :

- autorise le Maire à faire procéder à quelques travaux dans les portes des transformateurs situés aux abords du cimetière Toussaint et rue de l'Yron. Ces travaux seront exécutés aux frais de la ville.

Séance du 2 janvier 1903

Acquisition de terrain :

- vu l'arrêté de la commission départementale en date du 22 juin 1901 déclarant d'utilité publique les travaux relatifs à la construction d'un pont sur le ruisseau le Rougewald et concernant la rectification du chemin vicinal ordinaire n°8 de Tichémont à Labry dont la largeur est fixée à six mètres entre fossés et talus,
- considérant que cette construction et l'élargissement du chemin ont nécessité l'acquisition près des Sieurs Grimard Louis et Félix de certaines parties de terrain en nature de pré dont il importe d'indemniser au plus tôt ces deux propriétaires.

Séance du 20 juillet 1904

Réception définitif du pont de Moulinel

M^f le Maire Président présente au Conseil le décompte définitif des travaux exécutés pour la construction du pont sur le Rougewald sous les fermes de Moulinel.

Le Conseil :

- considérant :
 - o que ce décompte présente un boni de 345.25 F,
 - o que les travaux ont été exécutés conformément aux devis.
- admet leur réception définitive et l'excédent de recettes ci de plus fixé.

Séance du 13 juillet 1905

Autorisation donnée à la Cie générale électrique :

- vu la demande faite à la commune de Jarny par la Cie générale électrique ayant son siège social à Nancy tendant à solliciter le monopole exclusif d'occupation du sol et sous sol des voies publiques et propriétés communales en vue de l'éclairage, du chauffage et du transport de force,
- considérant que ce mode d'éclairage est une innovation qui paraît avantageuse aux communes et aux particuliers.

Le Conseil :

- accorde à la sus dite compagnie générale électrique le monopole.

Séance du 20 mai 1906

Construction d'une passerelle

Le Président a exposé :

- que la passerelle dit « du vieux moulin » sur la rivière d'Yron faisant communiquer le bau de Jarny avec celui de Friaucelle est actuellement en mauvais état,
- que sa reconstruction s'impose et il a présenté à cet effet un devis des travaux à exécuter s'élevant à la somme de 400 fr.

Le Conseil :

- est d'avis qu'il y a lieu de reconstruire la sus dite passerelle.

Séance du 27 mai 1909

Le Conseil :

- décide qu'à l'avenir, tout propriétaire voulant ériger une construction neuve sur le bord des routes et rues du village non classées, devra remettre au Maire une demande timbrée en faisant connaître le lieu de la construction. Un alignement lui sera donné à ses frais.

Séance du 9 février 1910

Lavoir à la gare

Le Conseil :

- autorise le Maire à acquérir au nom de la commune un terrain appartenant à M^f BERNARD de Pont-à-Mousson situé au lieu dit « Charme section E ». Ce terrain est nécessaire à la commune pour la construction d'un lavoir communal. (Somme prévue deux mille deux cent soixante quinze francs).

Séance du 9 février 1910

Le Conseil :

- accepte de prendre à la charge de la commune l'entretien de la rue Jeanne d'Arc lorsque les travaux de construction de ce chemin auront été exécutés convenablement et après un rapport favorable de M^r l'agent voyer cantonal.

Toutefois la portion de cette rue comprise à partir du chemin transversal côté CORDIER et aboutissant sur l'annexe de la route départementale, l'accès en sera toujours complètement libre. Le nettoyage, l'entretien, la réfection et la police seront faits par la commune en même temps et de la même façon que ceux de la partie classée à charge par le propriétaire de rembourser annuellement les dépenses faites pour ces différents services et cela jusqu'au jour où cette partie sera également classée et deviendra propriété communale.

Séance du 24 août 1910

M^r BERNARD n'est que mandataire du terrain ; les propriétaires réels sont : M^r Théodore Maurice BRION et son épouse Catherine WILLAUME tous les deux domiciliés à Poitiers.

Séance du 24 août 1910

Eclairage électrique

- Considérant :
 - o que l'éclairage électrique fonctionne dans la commune depuis le 15 octobre 1909,
 - o que les frais d'installation de location de compteurs d'achats d'appareils allumeurs extincteur et d'énergie s'élèvent actuellement tant pour l'éclairage public que dans les écoles à la somme de,
 - o que par défaut de paiement est menacée de suppression de l'éclairage dans la commune de Jarny.
- prie M^r le Préfet de bien vouloir autoriser le receveur municipal à payer au plus vite les sommes dues à la Compagnie Générale électrique.

Séance du 29 août 1910

Eclairage

Le Conseil :

- décide que les rues du Village seront éclairées à partir du 15 septembre 1910.

Séance 1911

Dénomination des rues

Le Conseil :

- fixe ainsi qu'il suit le nom des différentes rues de Jarny : rue de Verdun, rue du Commerce, Place de la gare, rue Jeanne d'Arc, avenue de la gare, rue de l'Yron, rue du lavoir, rue de la cartoucherie, rue de l'Orne, rue de la Rotonde, rue de Briey, impasse Saulxure, Grand-rue, rue de Metz, Place de l'église, rue de la Saule, rue de Nancy, rue Jurue, rue du Point du jour, rue des Mines, rue de Lorraine, rue de la Cure, rue du Levant, rue du Rougewald, rue du Gué, rue Fleurotte.

Séance du 11 août 1912

Le Conseil :

- autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès de la société « Energie Eclairage » pour l'installation du gaz à Jarny.

Séance du 23 janvier 1914

Le Maire donne connaissance au Conseil du projet relatif à la construction d'un égout dans la rue des Mines. Ainsi que d'un rapport de la commission sanitaire de l'arrondissement de Briey.

Le Conseil après avoir délibéré :

- décide de remplacer les tuyaux d'un diamètre de 0.25 m devant servir au déversement des eaux, par des tuyaux de 0.30 m,
- vote un crédit supplémentaire de deux cents francs nécessité par cette transformation,
- prie l'administration supérieure de bien vouloir autoriser la commune à faire déverser les eaux provenant de cet égout dans la rivière du Rougewald.

Séance du 22 mars 1926

Projet de construction d'un égout et de bordures de trottoirs sur la place de la gare à Jarny

Le Conseil :

- accepte toutes les conditions imposées par la Cie de l'Est. L'installation d'un réservoir de chasse permettant de faire, aux frais de la ville, un nettoyage périodique de l'égout, de façon à éviter l'engorgement, se fera dès que les travaux d'adduction d'eau en cours seront terminés,
- s'engage à voter à cette époque un crédit de 1800 francs, montant de la dépense. Il s'engage à faire prolonger l'égout avec son diamètre de 0.70m jusqu'à l'angle sud des emprises du chemin de fer. Mais cette dernière dépense fixée à 10 000 francs devra être supportée par la ville, la situation des finances municipales ne permet pas de pouvoir la solder immédiatement,
- demande l'autorisation de surseoir à l'exécution de ces travaux pendant un délai de 3 ans.

Toutefois, si au cours de ces trois années, les finances se trouvent dans des meilleures situations, la commune ferait exécuter les travaux dans des délais plus rapprochés.

Séance du 29 avril 1926

Demande présentée par M^{rs} ROUY frères

Le Conseil :

- vu la demande présentée par M^{rs} ROUY frères sollicitant l'autorisation :
 - o d'abattre la haie se trouvant en prolongement de leur garage et qui sépare leur propriété dite de « Bawe pré » de la propriété communale dite « square TOUSSAINT »,
 - o d'ériger à l'emplacement de cette haie, sur leur propriété, un mur de 48.4m de long et de 4 m de haut, partant de leur garage actuel et se dirigeant vers le fonds du square.

Le Conseil, après délibération :

- accorde l'autorisation à M^{rs} ROUY frères en bordure de l'immeuble communal aux charges et conditions suivantes :
 - o le mur sera érigé entièrement sur la propriété des pétitionnaires,
 - o la haie séparant leur propriété de celle de la commune, haie qui appartient à la commune, sera respectée,
 - o les pétitionnaires n'auront pas le droit de percer des fenêtres dans ce mur de clôture, ni d'y créer des ouvertures,
 - o la façade de ce mur et celle du mur existant en bordure du square Toussaint devront être crépis.

Faute de quoi, l'autorisation ne sera pas donnée.

Séance du 4 juin 1926

Réfection d'une partie de la route nationale 52 bis

Le Maire soumet au Conseil un projet d'amélioration d'une partie de la route nationale 52 bis, traverse de Jarny.

Le projet dressé par le service des Ponts et chaussées consistant à substituer au fossé existant au droit de l'immeuble ZUCCO, sur une longueur de 35 mètres, un caniveau pavé pourvu de pentes suffisantes pour assurer l'écoulement des eaux vers un point bas, à créer, où il serait établi un puisard en maçonnerie recouvert d'une grille de fermeture. La dépense serait de 6800 francs dont la moitié serait à la charge de la ville, l'autre moitié à la charge de l'Etat.

Le Conseil :

- considère que le projet améliorera l'écoulement des eaux qui croupissent en cet endroit. Au point de vue hygiène, le projet répond à une nécessité absolue,
- approuve le projet dressé par le service des Ponts et chaussées.

Séance du 16 juillet 1926

Dénominations des rues

Sont désignés pour faire partie de la commission chargée de la dénomination des rues et places publiques :

M^{rs} PIOLLE, LOUIS, PILLOT, l'HERMITE, BOUAT, MANGIN et COULAND.

Réfection avenue de la gare

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^r l'agent-voyer cantonal à Conflans, relative à la réfection de l'avenue de la gare. L'estimation approximative de la dépense à prévoir est de 20 000 francs.

Le Conseil :

- considérant que la réfection de cette chaussée est absolument nécessaire,
- admet en principe la proposition du service des Ponts et chaussées et,
- charge M^r l'agent-voyer cantonal de dresser le devis définitif, afin que les travaux puissent être exécutés dans les 1^{ers} mois de l'année prochaine.

Réfection d'un ponceau au passage du chemin rural dit de Bruville.

Le Maire soumet au Conseil le projet de reconstruction du ponceau existant sur le ruisseau au fond de la cuve, au passage du chemin rural dit de Bruville, dont la dépense se chiffre à 6 200 francs.

Les travaux sont prévus pour la reconstruction complète de l'ouvrage, conservation des fondations jugées suffisantes et utilisation d'anciens matériaux.

Tous les entrepreneurs de la région ont été invités à prendre connaissance du projet et à faire connaître leurs conditions d'exécution.

M^r BINETTI, entrepreneur à Giraumont offre les conditions les plus avantageuses. Il a été choisi comme soumissionnaire, moyennant un rabais de 2%.

Le Conseil :

- approuve le devis,
- autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M^r BINETTI aux charges et conditions suivantes :
 - o les travaux seront payés au fur et à mesure de leur avancement, le solde après réception définitive des travaux,
 - o les travaux devront être terminés et en état de réception provisoire le 1^{er} octobre 1926.

Demande d'ouverture de porte chez le Dr BASTIEN

Le Maire soumet au Conseil une demande présentée par M^r le Dr BASTIEN à Jarny, sollicitant l'autorisation d'établir une porte double pour sortie de voitures de sa propriété, à l'angle de la place Génot et de la rue de la cartoucherie, route vicinale.

Pour cela, il serait nécessaire au pétitionnaire de passer avec ses voitures sur l'extrémité de la place sur une largeur maximale de 0.44M.

Le Conseil :

- vu l'exposé du Maire,
- accorde l'autorisation sollicitée par M^r BASTIEN, moyennant la redevance annuelle de 1 franc qui sera versée par le pétitionnaire dans la caisse communale.

Séance du 30 novembre 1926

Installation de bornes-fontaines

Le Conseil :

- charge le Maire de faire procéder à la visite de quelques bornes-fontaines récemment installées pour s'assurer de leur bon fonctionnement,
- approuve le devis dressé par la Société Energie Eclairage relatif à l'installation d'une lampe électrique, rue de la cartoucherie, se chiffrant à 343.45 francs,
- autorise le Maire à faire placer cette lampe dont l'emplacement sera fixé par la commission des travaux,
- charge la commission des travaux de fixer en principe les futurs emplacements concernant les urinoirs qui pourraient être installés dans la ville.

Séance du 5 février 1927

Le Conseil :

- charge le Maire de faire dresser par le service vicinal un projet d'amélioration de la rue des mines depuis le pont du Rougewald jusqu'au pont du chemin de fer.

Séance du 21 juin 1927

Rue de l'Epine apparait.

Le Conseil :

- émet un avis favorable à la demande d'allocation présentée par M^r DUCHENE Gaston demeurant 90 rue de l'Epine à Jarny.

Séance du 21 juin 1927

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de Mr l'Ingénieur principal de la Cie des Chemins de fer de l'Etat, relative à la participation de la ville :

- dans les frais d'installation d'éclairage des rues des nouvelles cités, côté le Breton appartenant à cette Cie et les anciennes cités « Grand Breuil »,
- dans la dépense de consommation de ces lampes.

Le Conseil, après délibération :

- décide en principe :
 - de prendre à sa charge, l'installation de trois lampes à l'entrée des principales artères donnant accès aux rues désignées ci-dessus,
 - de participer dans le 1/3 des dépenses de la consommation des lampes que la Cie croira utile d'installer dans les rues des nouvelles cités.

Séance du 29 septembre 1927

Dénomination des rues : Approbation 8 octobre 1927

Le Conseil fixa ainsi qu'il suit la dénomination des rues de Jarny :

Du pont de Conflans à l'Avenue de la gare	rue de Verdun,
Depuis l'Avenue jusqu'à la boulangerie Lefèvre	Avenue de la République,
Rue du commerce	rue Carnot,
Avenue de la gare	Avenue Jean Jaurès,
Rue devant le Groupe Jules FERRY	rue Jules FERRY,
Rue nouvelle entre la route départementale et l'annexe	rue Anatole France,
Rue de la route départementale annexe au chemin,	
Passant devant la coopérative de l'Est	rue Curie,
Rue de l'Orne	rue Victor Hugo,
Rue de Briey	Avenue Lafayette,
Nouvelle place	Place de la Liberté,
Rue Paurose	rue Paul Déroulède,
Rue de la rotonde	rue Thiers,
Rue de la cartoucherie	rue Albert 1 ^{er} ,
Chemin des ânes	rue Emile Zola,
Depuis le café Jeanne d'Arc jusqu'au Familistère	rue Gambetta,
Depuis le familistère jusqu'au passage à niveau	rue Pasteur,
Place de l'hôtel de ville et groupe scolaire	place Alfred MEZIERES,
Depuis le P N jusqu'au Breuillot	rue de Metz,
Rue de Nancy	Avenue Wilson,
Rue de la sole,	rue de Crain (nom d'une petite commune de l'Yonne, marraine de la ville de Jarny),
Depuis la route départementale jusqu'à la maison Barthélémy	rue Maurice Barrès,
Rue du Rougewald	rue Mathieu de Dombasle,
Rue Fleurotte	rue Michelet,
Depuis le rue de Lorraine jusqu'à la limite du territoire	rue des Mines,
Rue des Mines jusqu'à la rue de Lorraine	rue Simon Macherez,

Simon MACHEREZ (1814-1886) est le nom d'un instituteur mort depuis très longtemps, qui a exercé très longtemps à Jarny, a formé une génération d'élites, a dressé un plan d'arpentage des terres de presque tout le territoire de Jarny. Ce plan fait avec une précision remarquable rend de nombreux services aux propriétaires, évite les contestations. L'un de ses fils a été élu sénateur de l'Oise.

Séance du 15 novembre 1927

Traité pour la fourniture de plaques et numéros pour les rues

Le Conseil :

- autorise le Maire à traiter :
 - o avec la maison SCHECKLE N. quincailler à Jarny pour la fourniture de plaques désignant les rues de la ville, au prix de 15 francs pièce,
 - o avec M^{me} BOUVY pour la fourniture des numéros des maisons au prix de deux francs pièce.

Les plaques des rues situées aux abords de la gare porteront en inscription et en plus que le nom de la rue, le nom « Jarny » : rue Jean JAURES, rue Victor HUGO, rue CARNOT et rue de Verdun.

Séance du 15 novembre 1927

Electrification de diverses rues

Le Conseil :

- vu le montant approximatif de la dépense à engager en vue de l'électrification :
 - o de la rue de Metz, depuis le passage à niveau jusqu'à la route privée de la mine : coût : 11 000 francs,
 - o de cette même rue jusqu'au Breuillot : coût : 35 000 francs.
- décide, en raison de la dépense trop élevée de ne pas donner suite à ce projet d'électrification.

Le Conseil :

- vu la pétition en date du 28 octobre dernier, signée par des chefs de famille, habitant rue Paurose,
- vu celle en date du 27 octobre signée par des chefs de famille, habitant le quartier dit de la « Tuilerie », pétition par lesquelles ils sollicitent l'électrification de ces rues,
- charge le Maire à demander à la société Energie Eclairage un devis de la dépense.

Séance du 29 novembre 1927

Le Conseil :

- décide que la commission des chemins se réunira le lundi 5 décembre à 14 heures pour fixer l'emplacement des urinoirs qui seront installés dans quelques agglomérations de la ville.

Séance du 18 avril 1928

Réparation du chemin des cités italiennes au hameau de Droitaumont

M^f l'agent voyer cantonal est chargé d'examiner les réparations qui sont nécessaires au chemin donnant accès aux cités et au hameau de Droitaumont.

Séance du 26 avril 1928

Observations au sujet du raccordement au niveau des ponts du chemin de fer (Labry)

Un projet est présenté par la Cie de l'Est relatif à l'établissement d'un raccordement direct aux abords de la gare de Conflans-Jarny, entre les lignes Longuyon-Pagny sur Moselle et Conflans-Jarny à Briey.

Le Conseil après avoir pris connaissance de ce dossier :

- émet un avis favorable à l'établissement de ce projet sous réserve que la Cie des chemins de fer de l'Est tienne compte au cours de l'exécution des travaux de :
 - o les terrains communaux situés lieu dit « à l'orme n°624 » sont des terrains à bâtir. Il ne resterait à la ville que deux tronçons inutilisables qui ne seront plus considérés comme terrain à bâtir. Un grand préjudice sera porté à la valeur des terrains de cette contrée dont certains sont susceptibles d'être construits. Pour ces motifs, il y a nécessité de construire un passage supérieur à la bifurcation du raccordement et du chemin rural de Jarny à Labry,

Le pont du chemin de fer au-dessus de la nationale 52 bis va être très allongé. Un couloir très long, non éclairé constituerait un passage très dangereux sur une route nationale où passent chaque jour une quantité considérable d'autos, de camions, voitures hippomobiles et piétons. Des accidents sont à craindre, d'où la nécessité d'éclairer jour et nuit aux frais de la Cie le passage sous les ponts du chemin de fer,
 - o le chemin vicinal de Jarny à Tichémont est de plus en plus fréquenté par suite de l'installation des mines de Giraumont, des cités de la Cie, de l'usine de la Cie lorraine de constructions,

Par suite de sa déviation, ce chemin sur une longueur de 150 mètres aura une forme de S, le pont au-dessus du Rougewald se trouvera dans cette partie. Le passage sera dangereux pour les voitures, d'où la nécessité d'élargir la largeur aux frais de la Cie,
 - o la ville de Jarny fait procéder actuellement à la construction d'un abattoir situé « Grande Friche ». Les travaux sont sur le point d'être achevés,

Les eaux résiduaires provenant de l'abattoir et les eaux du ruisseau « Bawe Pré » s'écoulent par un égout collecteur dans le Rougewald. La Cie devra établir à ses frais un égout d'une hauteur d'au moins un mètre et facilement visitable,
 - o les terrains lieu dit « Aux Marcaires », sur une étendue de plus de 13 ha vont être séparés de la route nationale 52 bis et du chemin de sortie aboutissant rue des mines,

Ces terrains en cultures potagères sont loués à des employés du chemin de fer habitant les nouvelles cités de la Cie de l'Est, très proches. Dès que le raccordement sera établi, les terrains seront délaissés par les employés en raison de la trop grande distance, d'où la nécessité de construire aux frais de la Cie un passage de plusieurs mètres, trois au minimum. Le sentier dit « des Marcaires » servant actuellement de chemin de défrèvement aux terrains du lieu dit « Les Marcaires » est porté sur le plan d'une largeur d'un mètre, mais il existe un intervalle de trois mètres de largeur au bord de ce sentier sur lequel les propriétaires se doivent un passage, ce qui porte la largeur de ce chemin de défrèvement à quatre mètres.
 - o une propriété communale lieu dit « côte du champ tortu » est divisée en lots délivrés aux habitants. Dix de ces lots situés entre ce raccordement et la ligne Conflans-Jarny à Pagny n'auront aucune sortie, d'où l'obligation pour la Cie d'acheter la superficie totale des dix lots,

Cinq lots situés dans cette même propriété se trouvent entre le raccordement et le chemin rural dit « sous le moulin ». Ils vont être diminués par suite de l'emprise de la Cie qui devra prévoir l'achat de la surface totale des cinq lots.

Le Conseil :

- maintient la délibération du 16 janvier 1928 demandant la substitution d'un passage supérieur de six mètres à celui de cinq mètres pour la traversée du chemin de fer projeté au passage du chemin vicinal de Jarny à Tichémont.

Le Conseil :

- fait remarquer que l'enquête n'a été faite que pour la surface et non pour le tréfonds. Il y a lieu de tenir compte des observations présentées par la Sté SCHNEIDER et Cie, 42 rue d'Anjou à Paris et par la Cie des forges à Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, Paris 19 rue de la Rochefoucauld.

Séance du 20 août 1928

Electrification de la ferme du Breuillot

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^f le directeur de la mine de Droitaumont relative à l'électrification de la ferme du Breuillot et sollicitant la participation de la ville dont la dépense se chiffre à 22 833.50 francs.

Cette demande est motivée pour faciliter l'obtention du service du génie rural de la subvention prévue par la loi sur l'électrification des fermes ; le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- vote une somme de 3 500 francs pour la participation de la ville dans l'électrification de cette ferme, sous réserve que la Sté SCHNEIDER et Cie augmente la puissance du poste de transformation de façon à couvrir en plus des besoins de la ferme du Breuillot, ceux des habitations situées rue de Metz, entre la ferme et le passage à niveau du chemin de fer.

Le Conseil :

- considère que la ville ne possède pas les fonds nécessaires pour solder les 3 600 francs, dit que cette subvention ne sera versée qu'ultérieurement, dans le courant de l'année 1929.

La Sté fera l'avance totale des frais d'électrification.

Le Conseil :

- autorise le Maire à solliciter une subvention au Ministère de l'agriculture pour la participation de l'Etat dans cette électrification.

Séance du 20 avril 1932

Approbation du projet de la suppression du passage à niveau N3 de la ligne Longuyon à Pagny

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de suppression du passage à niveau N3 au PK 4489 de la ligne de Longuyon à Pagny sur Moselle et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- considérant que ce projet intéresse la route nationale N 52 bis de Longwy à Pont-à-Mousson étudié par le service des Ponts et chaussées,
- considérant que ce projet améliore le tracé du chemin vicinal ordinaire N4 et son profil,
- accepte les propositions du service vicinal bien que la suppression du passage à niveau lui-même, en dehors de l'agglomération principale intéresse peu la commune.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées et de la décision de M^f le Ministre des travaux publics en date du 14 février 1932 :

- approuve le projet tel qu'il a été dressé par le service vicinal des Ponts et Chaussées,
- approuve les échanges proposés entre l'assiette du chemin vicinal ordinaire N4 rectifié et les terrains appartenant à la Société SCHNEIDER et C^{ie} tels qu'ils sont prévus au plan parcellaire et à l'état parcellaire et moyennant le versement d'une soulte de 5000 francs à la S^{te} SCHNEIDER, soulte dont le montant sera pris sur le crédit global de 1 250 000 francs nécessaire pour ces travaux et les acquisitions de terrain,
- autorise le Maire à signer les actes d'échange à intervenir dans les conditions indiquées ci-dessus,
- vote pour l'exécution des travaux une participation de 307 500 francs à verser dans la caisse du trésor.

Mais :

- considérant que la caisse municipale n'offre aucune ressource disponible,
- considérant que la dépense dont il s'agit est indispensable et que la commune ne peut pouvoir à son paiement qu'en obtenant l'autorisation de contracter un emprunt,
- demande que la commune soit autorisée à contracter un emprunt de 307 500 francs auprès du Crédit Foncier de France pour solde de la quote part de la ville dans cette dépense,

Les conditions de cet emprunt feront l'objet d'une délibération spéciale après entente avec le crédit Foncier. Et considérant qu'il y a lieu de remédier à la crise du chômage qui sévit particulièrement sur notre région,

- prie l'administration de bien vouloir hâter l'approbation de la présente.

Séance du 4 juillet 1932

Changement de la dénomination actuelle de la gare de Conflans-Jarny

Le Maire donne lecture au Conseil d'une réponse de la Cie des Chemins de fer de l'Est à la délibération du 24 février 1932 par laquelle le Conseil Municipal demande de changer la dénomination actuelle de la gare de Conflans-Jarny en celle de Jarny, réponse transmise par les soins de M^{rs} les sénateurs MICHEL et MICHAUX et ainsi conçue :

M^r le sénateur,

Dans votre lettre, vous avez bien voulu nous transmettre en la recommandant une délibération du 24 février 1932 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Jarny demande le changement de la dénomination actuelle de la gare de « Conflans-Jarny » en celle de « Jarny ».

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, en ce qui concerne votre service nous n'avons jamais constaté que la dénomination actuelle ait donné lieu à difficulté réelles.

Par ailleurs, la nouvelle dénomination de « Jarny » proposée par la commune intéressée changerait d'une manière trop absolue le nom d'une gare importante. Tout ce que nous pourrions faire serait d'invertir l'ordre des noms des deux localités en adoptant la dénomination de « Jarny Conflans ».

Etant donné que la dénomination actuelle a été adoptée sur la demande expresse de la commune de Conflans, lors de la construction de la ligne de Reims à Metz, nous ne pouvions procéder à un changement de dénomination que si la Commune de Conflans y donnait son assentiment. En outre, le changement de dénomination ne présente aucun intérêt pour notre service les dépenses afférentes au changement de dénomination évaluée à la somme de 4200 francs devraient nous être remboursée par la commune de Jarny.

Et invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- accepte la dénomination proposée par la C^{ie} des chemins de fer de l'Est Jarny-Conflans,
- décide de prendre à la charge de la ville le montant de la dépense que nécessite ce changement de dénomination, soit la somme de 4200 francs.

Mais :

- considérant que la C^{ie} des Chemins de Fer de l'Est exige pour que ce changement de dénomination ait lieu l'assentiment de la commune de Conflans, sous prétexte que la dénomination actuelle a été adoptée sur la demande expresse de cette commune,
- considérant que la commune de Conflans n'avait aucun droit pour demander cette dénomination qui n'aurait jamais du exister puisque la gare n'est pas sur son territoire,
- qu'une commune n'a pas à intervenir dans l'administration d'une autre commune où elle n'a aucun intérêt,
- qu'il est évident que la dénomination actuelle flatte l'amour propre, la dignité même des habitants de Conflans qui sans aucune charge, sans aucune dépense a l'honneur de donner son nom à une gare importante,
- que la commune de Conflans ne consentira pas au changement proposé par la ville de Jarny.

Pour ces motifs le Conseil :

- prie la Cie des chemins de fer de l'Est de ne pas exiger l'assentiment de la commune de Conflans pour le changement demandé par la ville de Jarny.

Séance du 22 novembre 1932

Electrification de la rue de Metz

Le Maire donne connaissance au Conseil d'une pétition signée de plusieurs personnes propriétaires habitant la rue de Metz sollicitant l'électrification de cette rue que dans ce lieu il a fait dresser un devis de la dépense par la Cie Energie éclairage à Jarny et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil considérant :

- que la rue de Metz est la seule voie de Jarny qui ne soit pas électrifiée,
- que la réclamation des habitants est justifiée,
- décide de faire procéder à l'électrification de cette rue,
- approuve le devis dressé par la Sté Energie éclairage à la date du 15 novembre 1932,
- autorise le Maire à traiter avec cette société aux charges et conditions suivantes.

Art.1 : tous les travaux et fournitures désignés au présent devis seront exécutés pour la somme totale de onze mille francs,

Art 2 : La Sté Energie éclairage devra commencer cette électrification dès réception de l'ordre donné par le Maire. Elle devra être terminée pour le 25 décembre prochain,

Art 3 : Dès réception provisoire, cette Sté devra les neuf dixièmes des travaux exécutés. Le dernier dixième sera payable à la réception définitive qui se fera 3 mois après la réception provisoire,

Art 4 : Tous les frais de timbres, enregistrement et autres auxquels le présent marché donnera lieu seront à la charge à la Sté Energie Eclairage,

Art 5 : Cette société devra recruter la main d'œuvre en dehors de la main d'œuvre spécialisée en premier lieu parmi les ouvriers chômeurs résidant sur le territoire de Jarny. La proportion d'ouvriers étrangers ne saurait sans autorisation spéciale, dépasser 10 %. Les matériaux de toute catégorie nécessaires à l'exécution des travaux devront être exclusivement d'origine française,

L'entrepreneur devra assurer à ses ouvriers et employés des allocations pour charges de famille dans des conditions prévues par la loi du 17 décembre 1922 et le décret du 10 juillet 1923. A cet effet la Sté Energie Eclairage devra s'affilier à une caisse de compensation ou à tout autre institution entre chef d'entreprises en vue de répartir entre eux les charges résultant des allocations familiales et agréer par M^f le Ministre du travail dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 28 août 1923,

Art 6 : La Sté Energie Eclairage sera dispensée de fournir en cautionnement.

- dit que la dépense sera prélevée à l'art 30 du budget additionnel de cette année,
- vote un complément de crédit de 11 000 francs à cet article.

Séance du 12 janvier 1933

Dénomination rue de la Renaissance

Le Conseil :

- décide que la rue donnant accès aux maisons d'habitation à bon marché et au stade sera dénommée rue de la Renaissance.

Séance du 15 septembre 1933

Création de jardins ouvriers

Le Conseil :

- décide la création d'une section de Jardins ouvriers à Jarny qui dépendra de la Société d'Horticulture et des Jardins ouvriers de France siège social à Valenciennes (Nord). M^f BARLOY est désigné correspondant de cette section.

Séance du 30 janvier 1934

Vente de ferraille provenant du pont du Rougewald

Le Conseil :

- autorise le Maire à vendre au mieux des intérêts de la ville la ferraille provenant des réparations effectuées à l'amenée d'eau de la ville aux abords du pont du Rougewald.

Eclairage des cités de la compagnie de l'Est

Le Maire communique au Conseil un état détaillé des fournitures faites pour l'éclairage des rues des cités de la Compagnie de l'Est, dont le tiers est à la charge de la ville suivant délibération du Conseil Municipal en date du 21 juin 1927, soit la somme de 330 francs.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- autorise le Maire à mandater à la Compagnie des Chemins de fer de l'Est la somme de 330 francs représentant la part de la ville dans la dépense nécessitée pour l'éclairage des rues des Cités de cette Compagnie, au cours du 2^{ème} semestre de 1933.

Séance du 19 novembre 1934

Devis pour l'installation de l'électricité à Droitaumont

Le Conseil :

- vu la demande présentée par quelques habitants de Droitaumont, sollicitant l'installation de l'éclairage public communal au droit de leur immeuble,
- charge le Maire de demander à la Sté Energie Eclairage un devis relatif à un complément d'installation de l'éclairage public communal à Droitaumont.

Travaux sur les transformateurs

Afin de pouvoir, en cas d'alerte, procéder vivement à l'extinction de l'éclairage public communal, le Conseil :

- autorise le Maire à faire procéder à quelques travaux dans les portes des transformateurs situés aux abords du cimetière Toussaint et rue de l'Yron. Ces travaux seront exécutés aux frais de la ville.

Séance du 28 décembre 1934

Projet d'aménagement

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de M^r le Préfet de Meurthe et Moselle, invitant les auteurs du projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la ville de Jarny, à modifier si possible ce projet dans le sens indiqué par la commission départementale d'enseignement et il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil considérant :

- que le projet d'aménagement a été soigneusement étudié, conçu suivant les données comptables avec la situation financière de la ville,
- que ce projet concerne surtout la création de voies nouvelles et leur aménagement dans la partie se trouvant en dehors de l'ancienne agglomération qui est en dehors des voies où la circulation est intense,
- que le principal point de vue de la commission est l'extension éventuelle de la ville et l'élargissement de quelques parties de rues dans l'ancienne agglomération,
- que la circulation dans cette partie est très faible que la largeur des voies est suffisante pour l'aération de la circulation,
- que les immeubles n'ont qu'un rez de chaussée ou un premier étage aussi l'air et la lumière y pénètrent facilement,
- que si l'on accepte les propositions de la commission, il sera impossible à la plupart des propriétaires de reconstruire leurs immeubles dans un prolongement de la partie expropriée, car il arrivera presque toujours que le terrain diminué, rogné ne permettra plus de reconstruire et ne constituera que quelques parcelles non utilisables,
- que les constructions restantes, après avoir été diminuées deviendront presque inhabitables, sans esthétique, ce ne sera plus alors de l'embellissement,
- que la plupart des propriétaires expropriés se verront contraints de reconstruire leur immeuble dans la périphérie de la ville,

- que la ville se verra contrainte d'acheter au fur et à mesure de la réalisation de ce projet non seulement les terrains ayant servi d'emplacement aux immeubles expropriés, mais aussi les parcelles non utilisables et de payer des indemnités d'éviction,
- que la ville ne pourra supporter toutes ces dépenses,
- que les recettes communales sont constituées en grande partie pour 481 centimes additionnels chiffre très élevé qui ne peut-être dépassé,
- décide de n'apporter aucune modification au plan d'aménagement à l'embellissement et d'extension de la ville,
- maintient ce projet tel qu'il a été proposé par la commission municipale.

Séance du 22 avril 1936

Une partie du mur de l'ancienne tannerie est tombée dans le Rougewald.

Les matériaux provenant de ce mur encombrant le cours du Rougewald mais ils constituent un petit barrage qui élève le niveau de l'eau et permet d'utiliser le lavoir communal qui se trouve immédiatement en amont de ce barrage.

Le Maire souhaite que le barrage subsiste.

Séance du 9 septembre 1936

Le lavoir du Rougewald situé à proximité de l'ancienne tannerie se trouve actuellement dans un état de délabrement tel que des accidents pourraient survenir aux laveuses qui persistent à en faire usage. Ce lavoir est très utile car les laveuses le préfèrent et de beaucoup à la fontaine située à proximité de cet endroit, le rinçage à l'eau courante leur donnant de bien meilleurs résultats.

Le Conseil :

- décide de procéder à la remise en état de ce lavoir.

Séance du 15 février 1936

Plan d'embellissement et d'extension

Le 28 décembre 1935 la commission du plan d'aménagement a examiné à nouveau le projet de plan afin de statuer :

- sur la largeur à attribuer à un certain nombre de rues du vieux Jarny,
- sur l'opportunité de laisser subsister ou supprimer en entier les blocs des maisons situées :
 - o entre l'Eglise et la rue de Sole,
 - o entre la quincaillerie VILLAUME et le cinéma Vox.

Le plan d'embellissement allait être soumis à nouveau à M^r l'ingénieur des Ponts et chaussées pour qu'il étudie :

- la largeur de toutes les voies à prévoir (12 m au minimum),
- à chaque angle est prévu un plan coupé de 10 m de face,
- le groupe des maisons entre l'Eglise et la rue de Sole est entièrement supprimé,
- le groupe de maisons entre VILLAUME et Vox est entièrement supprimé.

Séance décembre 1936

L'absence d'égout, Avenue LAFAYETTE, a pour conséquence un état de choses très dédommageables à l'hygiène. Les réclamations des habitants sont justifiées. La chaussée est dans un état d'usure avancée, dangereux pour la circulation. Ces coûteux travaux de réfection ne pourront être commencés qu'après que les canalisations prévues seront établies dans cette deuxième tranche de projets d'égouts.

Séance du 25 août 1937

Vente d'un terrain à M^r CLAIRET Marien, commerçant à Moulinelle, reliquat de l'emprise faite par la Cie de l'Est pour la construction du raccordement de la ligne de Briey à Nancy.

Les frères ROUY, garagistes, réitèrent leur offre de céder à la ville une bande de terrain de 3 m sur 39 m en échange d'une autre bande de terrain appartenant à la ville. Cet échange permettra à la ville de créer un chemin qui aboutirait à la route nationale 52 bis et les enfants fréquentant les classes du groupe Alfred MEZIERES éviteront les croisements dangereux à l'entrée de Jarny centre.

Croisement des routes Nancy Metz

Le Maire donne connaissance d'une lettre du service des Ponts et chaussées au sujet de l'installation d'un refuge au croisement de la route de Nancy avec celle de Metz face au clocher par laquelle ce service fait connaître dans quelles conditions la ville pourrait ériger ce refuge, voir même procéder à une expérience en construisant une installation en bois facilement modifiable.

Le Conseil ouï à l'exposé du Maire :

- considérant que dans l'intérêt de la sécurité publique, la construction de ce refuge avec appareils de signalisation et plaques lumineuses serait d'une grande utilité pour la circulation,
- considérant qu'il y a lieu de donner suite à ce projet,
- charge le Maire de solliciter le concours du service vicinal pour l'établissement des plans et devis nécessaires.

Séance du 4 octobre 1937

Le Maire expose au Conseil :

- que la fontaine de la rue des mines est complètement asséchée par suite des affaissements de terrains qui se sont produits dans ce quartier,
- que le lavoir qu'elle alimentait est devenu inutilisable,
- qu'il est urgent d'entreprendre la construction déjà envisagée d'un lavoir sur le Rougewald.

C'est un entrepreneur d'Hatrize qui se voit confier les travaux.

Application de la loi du 31 décembre 1937 sur les loyers : question de retour au droit commun.

Lettre de protestation du syndicat des locataires et demande du syndicat des propriétaires.

L'exemple de Briey où le Conseil a voté le retour au droit commun n'est pas à retenir : à Briey, les immeubles sont occupés par des fonctionnaires disposant de moyens très au-dessus de ceux des ouvriers de Jarny.

Si le Conseil votait le retour au droit commun, étant donné la pénurie de logement que nous subissons actuellement, une surenchère exagérée prendrait inévitablement cours et la plupart des pauvres gens se retrouveraient sans gîte.

La loi de 40 heures a amené à Jarny de nombreux ouvriers et employés. Un grand nombre d'entre eux ont dû se mettre en pension et laisser leur femme dans leur pays d'origine. D'autres vivent dans une chambre d'hôtel ou dans les villages voisins.

Le groupement des propriétaires s'appuyant sur la loi du 31 décembre 1937 demande au Conseil Municipal de se prononcer pour le retour au droit commun en matière de loyer.

Séance du 7 mars 1938

Plan d'alignement

Le Maire donne connaissance au Conseil :

- du résultat de l'enquête qui a eu lieu les 20, 21, 22 janvier sur le projet fixant les alignements des chemins vicinaux 3 et 5 et des voies urbaines de Jarny centre conformément aux indications des plans et procès verbaux dressés le 29 juin 1937 par le service vicinal,

- des 3 réclamations écrites jointes au dossier et d'une réclamation verbale enregistrée par M^r le commissaire Enquêteur.

Il donne ensuite lecture de l'avis de ce M^r lequel est favorable à ce projet compte tenu du nombre infime de réclamations.

Le Conseil considérant :

- que les plans d'alignements ont été établis conformément aux lois et décrets régissant la matière, ainsi qu'aux décisions prises à l'unanimité par l'assemblée municipale le 15 février 1936,
- que le principe qui est à la base de l'élaboration des plans, à savoir voies de 12 m avec pans coupés de 10 m se justifie chaque jour davantage étant donnée l'intensité de la circulation,
- que le nombre des réclamations est infimes par rapport au nombre des immeubles intéressés,
- que d'ailleurs les intérêts particuliers doivent céder le pas à l'intérêt général,
- approuve à l'unanimité les plans d'alignements présentés par le service vicinal.

Plan d'aménagement

Art. 18 : Toute publicité relative à l'ouverture d'une voie privée d'un groupe d'habitations, d'un lotissement effectué avant l'approbation préfectorale, toute émission de la dite approbation dans les documents relatifs au lotissement énoncés d'une manière non limitative à l'art. 14 ci-dessus sera passible d'une amende de 100 à 1000 F sans qu'il en soit tenu compte au cours d'une réclamation éventuelle de dommages intérêts susceptible d'être en outre formulée par la municipalité ou des tiers.

Que M^r BERARD, architecte urbaniste, rapporteur du projet d'aménagement, a estimé qu'il y a lieu pour la ville de fournir un nouveau projet d'arrêté du Maire dans lequel les articles 16, 17, 18 concernant les dispositions donnant au Maire le droit d'interdire l'habitation et celui de fixer les amendes en cas d'infraction

Les contrevenants seront déférés aux tribunaux compétents.

Numérotage des maisons

M^r HOUDART rappelle la question du numérotage des maisons.

Le Maire répond qu'il a obtenu du service des Ponts et chaussées qu'il prépare un plan dans ce but. La mairie est maintenant en possession de ce plan.

Le Maire pense que M^r HOUDART pourrait se charger d'examiner ce plan et de proposer un projet de numérotage.

Séance du 19 décembre 1938

Elargissement de la rue LAFAYETTE

Le Maire expose :

- que par la suite de l'élargissement des chaussées qui va être réalisé, les bouches à clefs des branchements de l'avenue LAFAYETTE, côté ouest, vont se trouver sous la nouvelle chaussée et qu'en conséquence il y a lieu de déplacer ces bouches à clefs de façon à les disposer sous le trottoir à proximité des immeubles conformément au règlement des eaux,
- que ces travaux ne peuvent être mis à la charge des propriétaires riverains,
- que la ville se trouve dans l'obligation de prendre ces travaux à sa charge.

Le Conseil :

- approuve.

Séance du 12 janvier 1939

Achat des immeubles COLLIN situés, rue de la Sole et rue du Crain afin d'exécuter le plan d'alignement, d'aménagement, d'embellissement de la ville.

Réfection de la rue LAFAYETTE et branchement à l'égout.

Numérotage des maisons dont le désir exprimé date d'il y a 2 ans.

Agglomération très étendue. Les rues représentent une longueur de plus de 10 km.

Convocation d'urgence pour cette séance : **Acquisition des immeubles COLLIN** dont la suppression a été prévue dans le plan d'alignement.

Cette vente va avoir lieu au café de l'hôtel de ville à 14 h.

Il s'agit :

- d'une maison dont l'entrée est située rue de Crain,
Mise à prix : 5 000 f
- de fixer le prix maximum que le Conseil adopterait pour chacun de ces immeubles.

Le Conseil :

- fixe à 25 000 f plus une marge de 500 f pour l'immeuble sis rue de la Sole et à 7 500 f pour l'immeuble de la rue du Crain, plus une marge de 200f.

Séance du 28 février 1939

Longueur des rues

Les rues représentent une longueur de + de 10 km.

Séance du 26 mai 1939

Aménagement de la rue LAFAYETTE sous les ponts du chemin de fer

Dans une lettre de M^f l'ingénieur du service vicinal, relative à la réfection de la route 52 bis sous les ponts du chemin de fer où la chaussée doit être baissée de 0 m 40 sur la demande de l'autorité militaire.

Ce projet entraînerait une dépense de 30 000 F mais que pour que cette opération soit efficace il y aurait lieu, pour assurer la sécurité des piétons d'envisager la création de bordures avec ½ caniveau depuis la maison Charrette jusqu'au pont de l'Orne, soit une longueur de 600m.

Cette réalisation en granit serait trop onéreuse : 104 000 F. Une bordure en béton ne coûterait que 50 000 F. (M^f FERRARI est retenu : 49 F le m linéaire).

Séance du 20 juin 1939

Décide que le carrefour formé par le croisement des routes nationales 52 bis et 390 face au clocher sera dénommé Place Victor GADOL Maire de Jarny de 1904 à 1912 Conseiller du 1892 1929.

Le Maire expose qu'il a pressenti M^f DRAUX, propriétaire d'un terrain au lieu dit « Côte Brochain », situé en bordure de l'Yron où se trouve installée une baignade très fréquentée du public. M^f DRAUX, ancien de Jarny, serait tout disposé à un geste généreux et que si la ville devenait propriétaire du terrain il serait facile de créer un chemin d'accès à cette baignade en partant du chemin de la cartoucherie. Cela permettrait aussi de créer une station de bains de rivière.

M^f le Maire, chargé de l'étude du numérotage des maisons demande comment envisager cela :

- de la rue Jean JAURES prolongée,
- de la rue CARNOT,
- de la rue E. ZOLA qui, à son avis, devrait être en 2 tronçons.

Le Conseil :

- décide que le numérotage de ces fractions de rues devra être conçu comme s'il s'agissait de rues indépendantes.

Séance du 2 août 1939

Le Conseil :

- décide l'acquisition du terrain situé au lieu dit « Haie Robert » que M^f DRAUX accepte de vendre pour la somme de 25 000 F.

Séance du 15 octobre 1943

Programme de travaux à exécuter après la cessation des hostilités :

- curage de la rivière l'Yron,
- station d'épuration,
- 3^{ème} tranche d'égouts,
- caserne de gendarmerie,
- réfection du réseau d'eau.

Le financement de tous ces travaux sera étudié ultérieurement.

Séance du 29 mai 1945

Eclairage des rues

En ce qui concerne l'éclairage des rues M^r GILLANT Chef monteur de la S^{té} Energie Eclairage, fait remarquer qu'il n'est pas possible d'envisager la réfection, manque de matériel.

Séance du 10 août 1945 (eau)

Curage et faucardement de l'Yron

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^r l'Ingénieur en chef du Génie rural en date du 21 juillet 1945 relative au faucardement et du curage de la rivière de l'Yron faisant connaître que l'utilisation de la main d'œuvre fournie par les prisonniers de guerre allemands encadrés par des ouvriers français choisis parmi les chômeurs de la région de préférence serait d'un rendement excellent.

Le prix de revient de cette main d'œuvre étant réduit au seul entretien des prisonniers de guerre nourriture logement et aux frais d'encadrement.

Dans ces conditions une réestimation du projet de curage et de redressement de l'Yron présente un ordre grandeur en comprenant les travaux à exécuter sur une partie des communes de Ville/Yron et de Jarny jusqu'au confluent du Longeau.

Séance du 29 décembre 1945

Le Conseil :

- décide qu'il est du devoir d'une municipalité de perpétuer le souvenir des personnes qui se sont distinguées au cours de leur vie en donnant leur nom à une rue de la cité,
- considérant que M^r Pierre SEMARD dirigeant de la Fédération Nationale des Cheminots a été arrêté par la gestapo en 1942 et fusillé sans jugement,
- considérant que la rue de la Rotonde, perpendiculaire au dépôt des locomotives S.N.C.F. et toute indiquée pour recevoir le nom de Pierre SEMARD,
- considérant que l'avenue de la République est très longue (plus 1 km) qu'elle peut très bien être scindée en deux tronçons,
- décide que la partie comprise entre l'avenue LAFAYETTE et la rue P. DEROULEDE continue à s'appeler avenue de la République et la partie comprise entre l'avenue Jean JAURES et la rue P. DEROULEDE s'appellera dorénavant avenue Général PATTON,
- décide en outre que la place fournie par le croisement des routes 390 et 52 bis à proximité du clocher s'appellera désormais Place de la Libération.

Séance du 2 décembre 1946

Le Conseil :

- considérant que M^r HUMBERT Clément 1^{er} adjoint, doyen du Conseil Municipal est décédé à Jarny le 9 novembre 1946 à l'âge de 75 ans après une vie de grand labeur,
- considérant que M^r HUMBERT arrivé à Jarny en 1906 directeur d'école et secrétaire depuis cette date, s'est dépensé sans compter pour la ville et ses habitants,

- considérant que pour les nombreux services qu'il a rendus, il a mérité la reconnaissance de la ville et de la population,
- qu'en conséquence la Municipalité doit avoir à cœur de lui témoigner sa reconnaissance, sa gratitude et de perpétuer son souvenir en donnant son nom à une artère de la cité,
- décide que désormais la rue de la Renaissance sera dénommée rue « Clément HUMBERT »,
- Hommage à M^r HUMBERT au titre de Directeur du cours complémentaire qu'il a créé en 1912 :
- considérant que durant sa longue carrière M^r HUMBERT a toujours donné l'exemple du travail et du dévouement professionnel, il y aurait lieu de perpétuer son souvenir en opposant une plaque avec photographie dans la salle de classe du Cours Complémentaire qu'il a créé et où il a exercé.

Demande est faite à M^r le Préfet pour qu'il intervienne auprès de l'Inspecteur d'académie.

Séance du 30 décembre 1946

Affaissement minier avenue de la république

Le Maire informe le Conseil que des symptômes d'affaissements de terrain ont été constatés avenue de la République, qu'il en a avisé l'ingénieur des ponts et chaussées à Conflans et la mine de Droitaumont à qui a été signalé également l'assèchement des puits de la maison MOUZA.

Séance du 20 novembre 1947

Extension programme d'avenir

Le Maire donne connaissance de la Cre C268 du 30.10.42 faisant suite à la Cre E 188 du 12 août à laquelle il devrait être répondu pour le 1^{er} Novembre :

- que cette nouvelle circulaire tenant compte des modifications survenues dans la composition des conseils municipaux une réunion des programmes élaborés avant le 19 octobre s'imposait,
- que le précédent Conseil avait fixé comme 1^{er} urgence l'exécution de la 3^e tranche du projet d'assainissement à l'étude depuis 1937 et il invite l'assemblée à se prononcer à nouveau sur le maintien de cette décision.

Le Conseil : oui à l'exposé du Maire.

Après avoir délibéré :

- considérant qu'il est urgent d'envisager la réalisation de la 3^{ème} tranche du réseau d'égouts pour la partie de Jarny centre qui n'en n'est pas encore pourvu ainsi que la construction de trottoirs avec demi-caniveaux dans la même zone,
- décide d'inscrire ces travaux en première urgence dans l'élaboration du programme d'avenir :
 - o qu'après la demande faite à M^r L'Ingénieur du service vicinal le montant de ce projet valeur actuel serait de 33 320 savoir.
 - 2^{ème} tranche au projet d'assainissement reste à exécuter.
 - Station d'épuration.
 - 3^{ème} tranche : fournitures pour réalisation des trottoirs et des caniveaux.
- dit que pour qu'il y ait réalisation, il faut que la ville reçoive une large participation de l'état,

Déclaration programme d'avenir

2^{ème} urgence

Le précédent Conseil avait fixé comme 2^{ème} urgence la construction d'une école maternelle avec logement pour le personnel enseignant et salles pour le centre médico-scolaire et il invite l'assemblée à se prononcer à nouveau sur le maintien de cette décision.

Le Conseil

Après en avoir délibéré considérant :

- que le nombre des naissances pour l'année 1946 étaient de 183,
- que pour l'année 1947, il sera de même ordre si ce n'est plus,
- qu'il y a lieu d'envisager la construction d'une école maternelle,
- décide d'inscrire en 2^{ème} urgence les travaux de construction d'une école maternelle dans l'élaboration du programme d'avenir que d'après les renseignements demandés à M^r VALLIN architecte à Nancy il ressort que l'exécution des travaux d'un projet semblable au plan ci-énuméré serait de l'ordre de 16 000 000 de frs valeur actuelle.

La suite comme la délibération précédente.

Elaboration du programme d'avenir.

3^{ème} urgence

Comme tête 1^{ère} urgence :

- que le précédent Conseil avait fixé comme 3^{ème} urgence la construction d'une salle des fêtes et il invite l'assemblée à se prononcer sur le maintien de cette réunion.

Le Conseil : ouï l'exposé du Maire.

Après avis délibère.

Considérant :

- que la ville ne possède pas de salle des fêtes proprement dite,
- que le local qui en tient lieu aurait été construit jadis pour une salle de gymnastique,
- qu'avant guerre il avait été aménagé par les différentes sociétés de la ville,
- qu'au cours de la guerre des troupes allemandes et américaines y ont cantonné et y ont provoqué tellement de dégâts que le local n'est plus qu'une véritable remise pour matériel,
- que de ce fait l'urgence se fait sentir pour que la municipalité actuelle envisage la construction d'une salle digne de la ville de Jarny,
- décide d'inscrire en 3^{ème} urgence les travaux de construction d'une salle des fêtes avec une grande salle de réunion dans l'élaboration du programme d'avenir.

Que d'après les renseignements de M^r VALLIN architecte à Nancy il ressort que les travaux d'un projet semblable au plan ci annoncé seraient de l'ordre de 22 000 000 de francs, valeur actuelle.

Séance du 9 janvier 1948

Le Maire expose au Conseil que d'après la délibération de 1930 par la commission des habitations à bon marché, les bénéficiaires des subventions communales étaient liés par la clause suivante.

« Les habitations constituées à l'aide d'une subvention communale ne pourront pendant 25 ans être cédées qu'à des personnes remplissant les mêmes conditions que le constructeur pour l'attribution et qu'après acceptation par le comité de patronage des H.B.M. Toute infraction à cette disposition donne lieu au recouvrement, par toutes voies de droit de la subvention ou de la partie de subvention qui se serait trouvé indument employée que M^{rs} Béguin, Renard et M^r Pelissier se trouveraient dans les conditions et devraient être invités à procéder au remboursement des subventions qu'ils ont encaissés depuis la commission de leurs habitations.

Mais comme il y a lieu de se renseigner près des services de la Préfecture pour l'application de cette clause,

Le Conseil :

- charge le Maire de se documenter lors de son prochain voyage à Nancy, afin que la question puisse être réglée lors de la préparation du budget 1948.

Séance du 9 mars 1948

Achat coupe « petit bois »

Le Maire expose que par délibération en date du 2 août 1939, le Conseil avait décidé l'acquisition de terrains situés au lieu dit « Haie Robert », contenant 2 ha.

Ce terrain était planté d'arbres de différentes essences, principalement de sapins.

La ville, en réalisant cette acquisition avait l'intention d'organiser une piscine sur le produit de la vente des arbres.

La guerre n'a pas permis de donner suite à cette décision.

Ces jours derniers, ce coin si estimé des Jarnysiens a été rasé. D'après l'enquête, c'est avec un grand étonnement que l'on a appris que le site était appelé à disparaître. Des pourparlers ont été engagés avec l'exploitant, M^r CHONE Charles, agriculteur à Briey. Une demande a été également faite près de M^r DRAUX, propriétaire qui avait vendu l'exploitation forestière de ce bois. Un accord a pu être réalisé avec l'exploitant qui a renoncé à l'exploitation, moyennant le paiement par la ville d'une somme de 550 000 francs.

Le Conseil :

- considère que le site, sur les bords de l'Yron, pourrait être aménagé pour des promenades. Une piscine pourrait être construite, il serait criminel de laisser abattre les arbres du petit bois.

Le Conseil :

- décide le remboursement du prix d'achat de la coupe versé par M^r CHONE à Briey, soit 550 000 francs,
- autorise le Maire à signer l'acte, et à intervenir pour régulariser cette affaire.

Achat de terrain

M^r DRAUX, originaire d'une ancienne famille de Jarny, conseiller pendant plusieurs années, serait tout disposé à faire un geste généreux en cédant le terrain pour la somme de 50 000 francs, ainsi que la sapinière (55 ares,70) laquelle donne accès au chemin vicinal, pour 133 200 francs. La sapinière permettrait de créer un chemin reliant la route au petit bois de la « Haie Robert » au pied de laquelle existe une baignade que la ville voudrait transformer en piscine.

Le Conseil :

- considère que cette acquisition est très avantageuse pour la ville en raison de la modicité du prix,
- l'aménagement rendra plus agréable la promenade si estimée des Jarnysiens qui l'ont baptisée « Jarny-plage ».

Le Conseil :

- décide l'acquisition du terrain situé « Haie Robert », ainsi que la sapinière,
- demande à M^r le préfet de vouloir prendre un arrêté par lequel l'acquisition sera déclarée d'utilité publique, afin qu'elle soit exonérée des droits d'enregistrement.

Séance du 22 juin 1948

Remboursement de subventions

Le Conseil :

- vu sa délibération en date du 9 février 1948, approuvée le 2 mars suivant relative au remboursement de subventions encaissées par des bénéficiaires de la loi Loucheur qui ont vendu leur maison avant le délai prescrit de 25 ans, et sans aucune autorisation,
- décide que les personnes concernées rembourseront à la ville les subventions perçues.

Séance du 30 novembre 1949

Plantation de peupliers

Le Conseil :

- considérant qu'une assemblée municipale doit avoir à cœur de travailler pour l'avenir, constate qu'une plantation de peupliers peut créer dans 75 ans un revenu très appréciable pour les générations futures. Une plantation dans le secteur de l'Yron est toute indiquée pour obtenir les résultats envisagés.

Le Conseil :

- décide l'acquisition de 200 peupliers fournis par M^r PIERNE Henri, jardinier, Avenue WILSON à Jarny, dit que ces peupliers seront plantés par les ouvriers municipaux,
- vote un crédit de 25 000 francs.

Séance du 18 janvier 1950

Réfection des trottoirs

Le Conseil considérant :

- que les plateformes de la grande partie des trottoirs de la ville sont impraticables par les piétons en raison de la boue et des flaques d'eau constatés par temps de pluie,
- de ce fait les piétons empruntent la chaussée au lieu du trottoir, ce qui pourrait occasionner des accidents,
- que l'on peut se procurer de la crassette au prix de 545 francs la tonne à l'usine d'Homécourt, que l'acheminement peut se faire par camion à benne basculante,
- autorise le Maire à faire l'acquisition nécessaire et le charge de faire un appel d'offres pour le transport qui ne devra se faire que par temps humide, afin de faciliter le tassement sur les trottoirs.

Séance du 22 février 1951

Poursuivant son désir d'embellissement de la ville,

Le Conseil :

- décide la plantation d'arbres dans les rues GAMBETTA et côté droit de l'avenue LAFAYETTE et,
- charge le service ingénieur Voyer de cette réalisation et,
- demande à l'autorité supérieure d'admettre que la dépense soit imputée sur les fonds du service vicinal.

Séance du 15 décembre 1953

Lotissement N°1 travaux de viabilité

Les travaux de viabilité du 1^{er} lotissement qui incombent à la commune se montent à la somme de 21 millions F :

- considérant qu'il convient toutefois de ménager les bourses modestes de la plupart des candidats à la propriété, le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :
 - o la quote part dans les frais de viabilité des candidats constructeurs est fixée à 175 F le m²,
 - o cette quote part sera payable en 5 parts égales sur 5 années sans intérêts.

Séance du 3 février 1954

Suite à la délibération du 29.09.1953, et celle du 15.12.1953 relative à l'enquête d'utilité publique, l'autorisation est donnée d'acquérir par voie d'expropriation les parcelles de terrain de M^{rs} TROGNON, VEILLER, GENOT.

Séance du 10 février 1954

Travaux voiries 1^{er} lotissement

Emprunt de 18 millions à la C.D.C.

Le Conseil :

- vu sa délibération de ce jour acceptant le projet définitif des travaux de viabilité du lotissement,

- vote la réalisation à la Caisse des Dépôts et Consignations d'un emprunt de 18 millions de francs remboursable en 20 ans pour le financement du projet,
- vote une imposition extraordinaire de 960 centimes pendant 20 ans pour son amortissement (soit un produit escompté de 1 569 676 francs),

Art.1^{er} : M^r le Maire est donc invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou de l'une des caisses dont elle a la gestion aux conditions de ces établissements et au taux d'intérêt de 6% l'emprunt de la somme de dix-huit millions de francs aussitôt après l'approbation de M^r le Sous-préfet et dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 1954 au moyen de 960 cts extraordinaires,

Il est en conséquence autorisé à signer le traité à intervenir pour régler les conditions du dit emprunt,

Art.2 : le montant de l'emprunt sera versé au Trésor Public, au crédit du Trésorier payeur Général du département et pour le compte de la commune, soit en une seule fois, soit par fractions à la convenance de la municipalité qui disposera, à cet effet d'un délai de six mois à dater de l'intervention du traité,

Art.3 : l'amortissement aura lieu par annuités égales,

Les intérêts calculés au taux de l'emprunt commenceront à courir du jour du versement des fonds.

Selon que les versements seront opérés avant ou après le point de départ du tableau d'amortissement, les intérêts de la 1^{ère} annuité seront augmentés ou diminués en conséquence.

Art.4 : les remboursements doivent, en principe, être faits à Paris, à la Caisse des Dépôts et Consignations. Cependant, la commune pourra être autorisée, sur la demande du Maire, à se libérer à la Caisse du receveur des Finances de l'arrondissement, mais dans ce cas le paiement devra être effectué un mois avant l'échéance,

Art.5 : tout paiement effectué à la date de son exigibilité portera intérêt de plein droit au taux de 6%,

Art.6 : la commune s'engage à prendre à sa charge les impôts présents et futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt,

Art.7 : la commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la 2^{ème} moitié de la période d'amortissement et avec préavis d'un an. Ces remboursements anticipés comporteront le paiement par la commune d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêt du capital remboursé par anticipation. Ils devront avoir lieu au moment d'une échéance,

Les subventions de l'Etat, allouées pour l'objet motivant le recours au crédit et dont la Caisse des Dépôts et Consignations auraient été éventuellement appelée à faire l'avance, pourront être affectées à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis, ni indemnité. Il en sera de même pour les réductions du montant de l'emprunt consécutives à des rabais d'adjudications dans la mesure où ces réductions n'entraîneront aucun reversement de fonds du prêteur,

Art.8 : la commune reconnaît au directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations la faculté de transférer, au nom de tout autre établissement ou service géré par la direction générale, le bénéfice des engagements qui seront pris aux termes du contrat de prêt.

Lotissement

Adjudication des travaux de voirie – égouts et eau potable

Le Conseil :

- vu sa délibération du 15 décembre 1953, approuvée le 28 décembre 1953,
- vu le projet définitif des travaux de viabilité du lotissement au lieu dit « Les Malades » présenté par M^r l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, lesquels travaux ont été partagés en deux lots :

- 1^{er} lot : voirie-égouts 13 000 000 francs,
 - 2^{ème} lot : eau potable 3 500 000 francs,
 - Soit 16 500 000 francs.
- considérant qu'à ces deux lots, il convient d'ajouter en prévision :
- électrification par EDF 200 000 francs,
 - voirie sur rues urbaines existantes 2 250 000 francs,
 - soit un montant total de 20 750 000 francs pour l'ensemble du lotissement.
- accepte le projet ci-dessus et,
- autorise le Maire à procéder d'urgence à une adjudication au rabais sur soumission cachetées, pour chacun des deux lots ci-dessus, voirie et eau potable,
- fixe la date de l'adjudication du 6 mars 1954.

Le financement du projet, prévu au budget primitif de 1954 comprend :

- 1 un prêt de la SPES de 3 000 000 francs,
- 2 un emprunt de 18 000 000 francs à contracter à la Caisse des Dépôts et Consignations, suivant délibérations.

Séance du 9 mars 1954

Entretien des massifs, monuments et jardins publics

Le Conseil :

- considérant que depuis plusieurs années Mademoiselle Germaine PIERNE, horticulteur, est chargée de l'entretien des massifs aux squares, monuments aux morts et tombes militaires. Jusqu'alors, elle est rétribuée à l'heure, mais ce travail exigeant un emploi du temps irrégulier, il est préférable de lui allouer une indemnité annuelle,
- décide que pour l'année 1954, M^{lle} PIERNE recevra une indemnité forfaitaire de :
 - 1^{er} trimestre : 10 000 francs,
 - les trois autres trimestres : 25 000 francs X 3 = 75 000 francs.
 - Soit 85 000 francs par an.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre VIII art .1.

Séance du 2 avril 1954

2^{ème} lotissement :

- au lieu dit « derrière l'église », acquisition d'un terrain d'une superficie de 2 ha, 52 appartenant aux époux VACHE BRION à 120 F le m² pour la construction d'un 2^{ème} lotissement,
- acquisition d'un terrain pour une place publique Avenue PATTON (terrains appartenant à M^{ts} DRAUX et VIAL au lieu dit « Haut de Paurose et désigné sous le nom de la « Place de la Liberté).

Les constatations du M^t DRAUX sont nulles et non avenues.

Séance du 30 juillet 1954

Electrification du 1^{er} lotissement : marché avec EDF (lieu dit : « les Malades ») :

- considérant que ces travaux sont logiquement à la charge de la ville et forment un tout avec les travaux de voiries et d'assainissement qui ont été adjugés le 6 mars 1954,

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer avec EDF le marché pour les travaux d'électrification d'un montant de 2 019 551 F.

Séance du 20 août et 23 décembre 1954

Acquisition de terrain du 2^{ème} lotissement

Promesse de VUILLAUME Charles agissant comme mandataire de M^{me} Geneviève BLANDIN épouse M^r PETROCELLI domiciliée à Buenos Aires, qui accepte de vendre à la ville de Jarny une parcelle de terrain au lieu dit « derrière l'église » d'une superficie de 78.75 ares pour le prix de 1 million 63000 F.

Séance du 11 mars 1955

Dénomination des rues du 1^{er} lotissement lieu dit « les Malades »

La voie n°1 du plan	Rue du 26 août,
La voie n°2 du plan	Rue de la Tuilerie,
La voie n°3 du plan	Rue Raymond POINCARE,
La voie n°4 du plan	Rue Albert LEBRUN.

Séance du 12 mai 1955

Rétrocession à la ville de Jarny du terrain d'assiette de la future caserne de gendarmerie

Le Conseil :

- vu sa délibération du 27 août 1951 aux termes de laquelle la ville de Jarny cédait gratuitement à l'Etat un terrain pour y édifier une caserne de gendarmerie,
- considère que cette cession est devenue effective suivant l'acte d'acquisition en date du 31 décembre 1952,
- considérant toutefois que la Direction Centrale de la gendarmerie revenant sur sa décision, désire que ce soit la ville de Jarny qui entreprenne elle-même cette construction à l'aide de la législation des constructions HLM et propose la rétrocession pure et simple du terrain cédé à l'Etat,
- accepte le principe de la construction par la ville de Jarny d'une caserne de gendarmerie et,
- accepte la rétrocession gratuite à la ville du terrain d'assiette de cette future construction.

Séance du 2 septembre 1955

Pose des plaques de rue numérotage des maisons

Il est indispensable de procéder au numérotage complet des maisons, aucun travail de ce genre n'ayant encore été fait à Jarny par les municipalités et que le numérotage qui existe partiellement dans certaines rues a été exécuté par l'autorité militaire.

38 plaques de rues.

1226 plaques nécessaires au numérotage des immeubles.

Séance du 8 février 1956

Lotissement N°2 : cahier des charges. Fixation du prix de vente des terrains

Le Conseil :

- fixe ainsi qu'il suit le prix de revente des terrains du 2^{ème} lotissement aux candidats constructeurs :
 - o en ce qui concerne 65 parcelles réservées pour la construction de maisons économiques et familiales, type « courant » : 200 francs le m²,
 - o en ce qui concerne 12 parcelles à l'initiative privée : 250 francs le m²,
- désigne M^e HAYEM, notaire à Conflans pour la rédaction des actes de vente.

Les acquéreurs et la désignation de leur parcelle feront l'objet d'une délibération spéciale.

- fixe ainsi qu'il suit les clauses du cahier des charges :
 - Art. A ; la présente cession est consentie à M en vue de la construction d'une maison économique et familiale (en ce qui concerne les lots n°1 à 9 inclus et 21 à 76 inclus) et la construction d'une habitation individuelle laissée à l'initiative privée en ce qui concerne les lots n°10 à 20 inclus.

Ce bâtiment devra être édifié en conformité des dispositions du projet d'aménagement du lotissement n°2 sis au lieu dit « derrière l'église », approuvé par décision préalable du Préfet de Meurthe et Moselle en date du Sous le n°18.

Il devra, en outre être observé les prescriptions ci-après :

Le constructeur devra :

- Se conformer au plan d'implantation approuvé,
 - Respecter l'uniformité architecturale du lotissement. La construction d'immeubles de plus de deux niveaux est interdite.
- Art B : délais d'exécution.

L'acquéreur doit :

- en ce qui concerne les lots n°10 à 20 déposer dans un délai de 6 mois à dater de la signature de l'acte de cession la demande de permis de construire,
- avoir terminé les travaux et présenter le certificat de conformité dans un délai de 2 ans à dater de la délivrance du permis de construire pour les lots de 10 à 20.

Dans un délai de 18 mois pour les lots 1 à 9 et 21 à 76

- Art C : Prolongation éventuelle en cas de force majeure.
- Art D : Résolution en cas d'inobservation des délais. La plus value sera fixée par voie d'expertise contradictoire, l'expert de la ville étant l'administration des domaines, celui de l'acquéreur pouvant, si celui-ci ne pourvoit pas à sa désignation, être désigné d'office par le président du tribunal civil sur la requête de la ville de Jarny.

Tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Pour l'application du présent article l'obligation de construire sera considéré comme remplie au jour du versement par le Crédit foncier ou par le Sous Comptoir des Entrepreneurs de la 1^{ère} tranche du prêt consenti par ces établissements ou d'une avance sur prêt à titre de démarrage ou de préfinancement.

- Art E : vente location, morcellement des terrains concédés.

Il est interdit à l'acquéreur de mettre en vente location les terrains qui lui sont cédés avant l'achèvement de la totalité des travaux prévus sans avoir, au moins trois mois à l'avance, avisé le Maire de Jarny.

Tout morcellement quelle qu'en soit la cause des terrains cédés est interdit même après la réalisation des travaux.

Aucune location des terrains cédés ne pourra être consentie tant qu'ils n'auront pas reçu l'affectation prévue.

Ces actes de vente non respectés seraient nuls.

- Art F : obligation d'occuper les locaux à titre d'habitation principale.

Toute location en meublé ou sous location en meublé est interdite. Au cas où une de ces conditions cesserait d'être remplie, la ville de Jarny pourra exiger que les locaux soient loués à un habitant de la commune.

Séance du 27 novembre 1956

Travaux de viabilité du 3^{ème} lotissement

Le Conseil :

- sollicite le concours des Ponts et Chaussées pour la mise à l'étude de l'avant projet des travaux de viabilité (eau-égout-voierie) d'un 3^{ème} lotissement dont la création est envisagée par la municipalité,
- dit que ce concours s'effectuera suivant les conditions fixées par la loi du 29 septembre 1948, réglementant l'intervention des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les collectivités et établissements publics par les décrets des 7 mars 1949 et 28 avril 1949,

- accepte de verser au compte spécial 33-61 ouvert à la comptabilité du Trésor payeur Général de Meurthe et Moselle. La rémunération fixée par la loi et les décrets susvisés soit par rapport aux dépenses :
 - o jusqu'à 1 000 000 de francs 4%,
 - o de 1 à 10 000 000 de francs 3%,
 - o de 10 à 100 000 000 de francs 2%,
 - o au-delà de 100 000 000 de francs 1%.

Séance du 25 janvier 1957

Achat de terrains pour l'extension du 2^{ème} lotissement en 3^{ème} lotissement

Le Conseil :

- considérant que la formule d'accession à la propriété avec la prime à 1000 francs a la faveur des constructeurs et que le nombre d'inscrits atteint déjà 130 et que des inscriptions nouvelles ont lieu journellement,
- décide d'inscrire au budget primitif de 1957 un crédit de 21 000 000 francs provenant des recettes non affectées spécialement en vue de l'acquisition des terrains nécessaires pour la réalisation de cette extension du 2^{ème} lotissement,
- charge le Maire de faire les démarches nécessaires auprès des propriétaires des terrains sis au lieu dit « La Grande Corvée », d'une superficie de 20 ha environ, et,
- prend acte que 2 de ces propriétaires déjà présents, ont donné leur accord pour vendre leurs terrains, 11 ha environ au prix de 13 500 francs l'are, ce qui est un prix avantageux pour l'opération envisagée.

Séance du 5 avril 1957

Dénomination de certaines rues et des rues du 2^{ème} lotissement

Au lieu dit « derrière l'église »

voie n°1 du plan	Rue MASSENET,
voie n°2 du plan	Rue Claude DEBUSSY,
voie n°3 du plan	Rue Charles GOUNOD,
voie n°4 du plan	Rue Maurice RAVEL,
voie n°5 du plan	Rue Charles BIZET,
voie n°6 du plan	Rue MOZART.

La route vers Mars la Tour RN 52 bis à partir du cimetière s'appellera « avenue de Nancy ».

La route vers Doncourt RN 390 à partir de la barrière s'appellera « avenue de Metz ».

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à acquérir les plaques nécessaires.

Séance du 23 mai 1958 (déjà en discussion le 27 novembre 1956)

Viabilité des lotissements 3 et 4

Le Conseil :

- vu la délibération du 23 décembre 1957,
- vu la dépêche ministérielle du 11 avril 1958 et les observations qu'elle comporte,
- accepte le nouveau bilan financier établi par le Maire conjointement avec le service des Ponts et Chaussées, auteur du projet,
- fixe ainsi qu'il suit le prix de revente des terrains aux constructeurs du lotissement :
 - constructeurs bénéficiant de la prime à 1000 francs, le m² 300 francs,

- constructeurs bénéficiant de la prime à 600 francs, le m² 1000 francs,
- constructeurs d'immeubles commerciaux, le m² 1500 francs.

Séance du 27 janvier 1959

Lotissement communal A. WILSON

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- établit de la façon suivante le cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles aura lieu la vente en cinq lots d'un terrain sis à Jarny appartenant à la ville de Jarny.

Désignation du terrain

Une parcelle de terrain sis à Jarny, coupée par la rue du Fort Mahon prolongée d'une superficie de six ares vingt deux centiares, cadastrée section E numéro 804 pour deux ares quatre vingt quatorze centiares de cour et numéro 805 pour six ares soixante dix centiares de jardin lieu dit « village » joignant :

- au nord la rue de Crain,
- au sud schmaker,
- à l'est l'avenue WILSON,
- et à l'ouest Bucher, Schivi, Colombo.

Les constructions à édifier sur les lots numéro un, deux, trois et quatre le seront en mitoyenneté et d'une façon continue.

La façade de ces immeubles devant être constituée en rez de chaussée par des magasins de vente et à un usage commercial ou artisanat.

Séance du 17 avril (et 14 mai 1959)

Le Maire expose au Conseil l'intérêt pour la commune de la mise à l'étude d'un projet pour assainissement et construction de trottoirs Rue Thiers, rue Albert 1^{er} et place de la liberté.

Séance du 2 juillet 1959

Vente de terrains aux constructeurs du 2^{ème} lotissement

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 26-2-59 décidant la vente de terrains aux constructeurs du lotissement lieu dit « La Grande Corvée » et dressant la liste des concessionnaires des différents lots.
- considère que M^r BARDELLI Louis a abandonné son projet de construction, qu'il a trouvé un acquéreur de sa parcelle en la personne de M^r ARER Victor, parcelle n°34 du lotissement.

Séance du 22 juin 1960

Echange de terrain avec la caisse d'Epargne de Briey

Le Maire expose au Conseil que la Caisse d'Epargne de Briey désireuse de construire sur un terrain situé en bordure de l'Avenue PATTON, a proposé un échange de terrain.

Cet échange permettra à la Caisse d'Epargne d'obtenir le permis de construire puisque la parcelle de terrain qui appartient à la Caisse d'Epargne est incluse dans le projet d'aménagement d'une place publique.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- accepte l'échange des deux parcelles à surface égale, soit 3 ares, 90,
- dit que cet échange se fera sans soulte et que les frais seront partagés entre les deux parties,

- désigne M^c HAYEM, notaire à Jarny pour la rédaction de l'acte d'échange.

Séance du 2 février 1961

Aménagement d'une place publique

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

- le plan d'aménagement de la ville approuvé par arrêté d'utilité publique au 7 janvier 1939 prévoit la construction d'une place publique en bordure de la RN 52 bis (avenue PATTON),
- que la nécessité de cette place se fait de plus en plus sentir pour le marché hebdomadaire, la fête patronale et la venue de grands cirques qu'il est impossible de recevoir à Jarny.

Il rappelle que le marché hebdomadaire a lieu place de la mairie et devant l'école Alfred MEZIERES où les forains sont à l'étroit, et que le bruit occasionné par ce marché gêne considérablement le groupe scolaire, que la fête patronale annuelle a lieu au même emplacement et que, chaque année, 50 à 60 forains sont refusés faute de place, que les grands cirques ne viennent plus à Jarny par suite du manque d'un emplacement assez vaste pour les recevoir.

Ce manque de place, d'autre part, se traduit par une perte de recettes assez considérables pour le budget communal, surtout en ce qui concerne les grands cirques dont une partie de la taxe sur les spectacles profite au Bureau d'aide sociale.

Cette réalisation de cette place n'a pu se faire jusqu'à présent à cause de 2 propriétaires qui détiennent la majeure partie de terrain prévu pour cette réalisation.

Un échange de correspondance qui remonte à l'année 1955 avec ces 2 propriétaires M^r DRAUX Charles, 14 rue de la commanderie à Nancy et M^r VIAL architecte, 10 avenue Boffrant à Nancy en vue d'une cession amiable n'a jamais pu aboutir.

M^r le Maire, en conséquence, déclare qu'il y aurait lieu de poursuivre l'expropriation de ces 2 terrains si l'on veut construire cette place.

Le reste du terrain, soit 24 a 75 qui sont également nécessaires à la réalisation de cette place, appartient à M^{rs} CHONAVE, SONZOGNI et à M^{me} V^{ve} PILLOT qui consentiraient une cession à l'amiable. Toutefois, la commune n'aura besoin de ces 4 parcelles qu'autant que les terrains de M^{rs} DRAUX et VIAL auront été acquis par la ville, ces derniers représentant, en effet une superficie de 73 a 32 soit 34 a 20 pour DRAUX et 39 a 12 pour VIAL. L'ordre de grandeur de la dépense se monterait, suivant estimation à 34 657.20 Frs auxquels s'ajouteront les honoraires du notaire chargé de rédiger les actes de vente.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu :

- considérant la nécessité absolue de construire cette place publique, qui figure au plan d'aménagement sous le nom de Place de la République,
- demande à l'autorité de tutelle la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation des terrains appartenant à M^{rs} DRAUX et VIAL, conformément à l'ordonnance 58 997 du 23.10.1958.

Il sera pourvu au paiement du prix de ces acquisitions au moyen d'un crédit ouvert au budget additionnel 1960 et complété au budget primitif 1961.

15 septembre 1961

La population de Jarny est passée à plus de 10 000 habitants, soit exactement au dernier recensement : 10 037 habitants.

Séance du 7 mars 1963

Extension du 3ème lotissement Logements pour professeurs

Construction immeuble I.L.M.

Le Conseil Municipal :

- vu la délibération du 12.12.1962 demandant la réalisation de 78 logements en 3 immeubles I.L.M.,
- vu la lettre de Monsieur le Directeur Départemental du Ministère de la Construction en date du 17.01.1963.

Après en avoir délibéré.

- maintient les termes de cette délibération au 12.12.1962,
- demande l'inscription de ce projet à un programme de financement,
- désigne M^r BAYEN, Architecte à Waville (Meurthe et Moselle) pour l'établissement et l'exécution du projet.

Séance du 7 mars 1963

Aménagement du square Toussaint

Marché de gré à gré pour une première tranche de travaux.

Le Maire rappelle à la délibération du 27 octobre 1961 et informe le Conseil qu'aucune subvention n'a pu être obtenue dans le cadre du décret du 25.09.1961 tendant à favoriser la création de l'aménagement des espaces verts.

Prévu dans le programme de la municipalité, l'aménagement du square TOUSSAINT qui, actuellement ne représente qu'un petit bois mal entretenu, est devenu une nécessité évidente de par sa situation derrière le monument, aux morts des 2 guerres et à côté de la piscine nouvellement construite.

Dès 1961 la maison Martin FOURQUIN, Paysagiste pépiniériste de Magny Metz a fourni une étude complète comprenant les plans et les devis, d'un montant de 150 000 F qui pourrait être réalisé en 2 tranches, à la charge intégrale de la ville. Dans ce but, il a été inscrit au budget 1963 un crédit pour cette réalisation.

Le Maire propose à la réalisation immédiate de la 1^{ère} tranche dont le devis s'élève à 74 031 F dont il donne lecture et invite le conseil à en délibérer.

Le Conseil Municipal :

- vu le devis de la Maison Martin FOURQUIN pour la 1^{ère} tranche de travaux d'un montant de 74 031 F,
- accepte ce devis et décide la réalisation de cette première tranche,
- autorise le Maire à passer un marché de gré à gré, en demandant l'application de l'article 39 (2^e) du décret du 25.07.1960 relatif aux marchés communaux, compte tenu qu'il s'agit d'un travail de spécialiste.

Ressources : un crédit de 150 000 F figure au budget primitif de 1963 à l'article 23 051.

Extension du lotissement N°3

Vente des terrains aux constructeurs

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 24 janvier 1962 fixant le prix de vente des parcelles de terrain du lotissement N°3 (extension) lieu dit « La Grande Corvée »,
- vu le tirage au sort des parcelles, Etablissement de la liste des bénéficiaires,
- charge M^r HAYEM de la rédaction des actes de vente.

Règlement du lotissement

Le Conseil Municipal :

- suite à la visite de M^r JACQUOT au ministère de la construction,
- adopte le règlement suivant fixant les règles et servitudes d'intérêt général imposées dans le lotissement (3^{ème} extension) compte tenu des modifications apportées aux constructions.

Groupements des immeubles

Les constructions seront implantées conformément au plan de masse et joint au présent règlement :

- les constructions seront groupées par type homologue logero (rez de chaussée surélevé sur cave et garage). Les maisons jumelées étant du même type,

- les constructions dites initiatives privée ne comporteront qu'un niveau surélevé. Les constructions jumelées seront de type semblable même largeur, même hauteur, ouverture au même niveau. L'implantation de ces immeubles tiendra compte de leur aspect général de façon à conserver au lotissement son allure homogène.

Alignement des immeubles

La zone non oedificandi comprise entre les clôtures sur rue et la façade des immeubles d'une largeur de 3 m minimum avec observation au prospect (H2 de la hauteur de l'immeuble).

Clôture

Au front de rue et sur toute la longueur les terrains seront pourvus d'un mur bahut de 0.40 de hauteur surmonté d'un grillage dit «bordure parisienne » de 0.80 doublés obligatoirement d'une haie taillée de même hauteur. En séparatif les haies taillées pourront dans certains cas atteindre 1.60 au maximum.

WC

En aucun cas les WC ne pourront être déposés dans des annexes isolés. Les installations seront aménagées à l'intérieur des habitations et conformément aux règlements sanitaires en vigueur.

Dépendances

Toutes les dépendances sont interdites en dehors du volume principal de l'habitation.

Canalisations

Chaque acquéreur du lot devra à ses frais se brancher sur les canalisations d'eau d'égout, d'électricités existantes. La ville de Jarny étant dotée d'une épuration, il n'y a pas lieu de prévoir de fosse septique. Le contrôle de ces branchements sera fait par les services de la ville ou de l'EDF suivant le cas.

Modifications aux prototypes homologués

Des modifications aux prototypes homologués ne pouvant en principe qu'intéresser des détails d'aménagement intérieur, pourront être accordées par la direction départementale des services du Ministère de la construction après demande par les intéressés.

Enduits extérieurs

Les enduits des murs extérieurs seront de la teinte blanche ton pierre blanc cassé à fixer lors de la demande de permis de construire.

Contrôle général du lotissement

Les constructeurs en coopérative ou indépendante ont la faculté de surveiller ou de faire surveiller les travaux par toute personne de leur choix qui assurera également la vérification des situations de l'entreprise sous leur propre responsabilité.

Etat du sol, nature du terrain

Les terrains sont vendus par la ville de Jarny tels qu'ils sont et se comportent.

Cas non prévus

Dans tous les cas non prévus au présent règlement, les acquéreurs devront se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur dans la ville de Jarny et au Ministère de la Construction.

Séance du 22 avril 1964

Acquisition de l'immeuble dit « Le Château » à Abbéville

M^r le Maire expose au Conseil :

- l'immeuble dit « Le Château », sis à Abbéville (Meurthe et Moselle) à 5 kilomètres de Jarny est mis en vente à l'amiable, son propriétaire désire, s'en dessaisir pour une somme de 54 000 francs.
Cet immeuble comprend 9 pièces, dont 5 au rez-de-chaussée et 4 pièces à l'étage, plus une chambre à four, des greniers, des caves, buanderie, remise et écurie, un jardin potager et d'agrément clôturé de murs sur trois rues, le tout d'une superficie de 14 ares 60.
- l'immeuble conviendrait pour la création d'une maison de vieillards. Il n'existe à Jarny ni aucun immeuble semblable, ni aucun emplacement valable pour la création envisagée.

Le Conseil :

- décide le principe de l'acquisition de l'immeuble dit « le Château » à Abbéville et,
- autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour une acquisition à l'amiable,
- demande la déclaration d'utilité publique pour cette acquisition en vue de l'exemption des droits d'enregistrement.

Séance du 25 juin 1965

Achat de l'Hôtel CORDIER pour une maison des Jeunes et un foyer de jeunes travailleurs

Le Président expose à l'assemblée.

L'ancien hôtel-café-restaurant des conjoints CORDIER, fermé depuis plus d'un an est mis en vente par les héritiers.

Cette propriété située en face de la gare (Place A. BRIAND) comprend un bâtiment principal de 35 mètres en façade sur 13 mètres avec salle de bar, salle de brasserie, salle de restaurant et 30 chambres, aux étages au nombre de deux, des bâtiments annexes ainsi qu'un jardin de 20 ares environ.

Cet ensemble a été mis en vente sans succès sur une mise à prix de 300 000 francs.

Les héritiers ont ramené leurs prestations à 165 000 francs, alors que l'estimation des Domaines était de 178 000 francs. L'ensemble vendu avec tout le matériel extérieur, le mobilier, la literie pourrait être facilement aménagé en foyer des jeunes travailleurs avec une cantine d'une part et une maison de Jeunes d'autre part.

Compte tenu des possibilités budgétaires, les vendeurs ont accepté de céder aux conditions suivantes :

- 55 000 francs payables au comptant à la signature de l'acte de vente,
- 110 000 francs payables, sans intérêt au plus tard le 1^{er} juin 1966.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- constatant que la création d'une maison des jeunes et d'un foyer pour jeunes travailleurs est une œuvre absolument indispensable à Jarny.
- décide l'acquisition de la propriété des conjoints CORDIER aux conditions des vendeurs payables en deux fractions.

Séance du 12 janvier 1966

Jardinier fleuriste

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire considérant :

- que la ville de Jarny a ces dernières années, aménagé le square TOUSSAINT, les abords du cimetière et différents carrefours munis de parterres fleuris,
- qu'il serait néanmoins nécessaire et souhaitable d'aménager et de fleurir les places du lotissement, la place de la gare et autres emplacements dans le cadre de la campagne pour fleurir la France, poursuivie par M^f le commissaire général de Tourisme,
- décide la création de l'emploi de jardinier fleuriste ouvrier professionnel de 2^{ème} catégorie (possesseur d'au moins deux CAP dans sa profession).

Emploi permanent à temps complet.

Séance du 29 juillet 1966

Aménagement de l'hôtel CORDIER foyer des jeunes travailleurs

Travaux divers de plâtrerie.

Electricité.

Carrelage.

Volets roulants.

Charpente.

Sols.

Menuiserie.

Séance du 1er décembre 1966

Aménagement de la place GENOT

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération de ce jour relative aux travaux d'aménagement de trottoirs et aménagement d'un carrefour rue GAMBETTA,
- considérant que l'aménagement de la place GENOT située en bordure de la rue GAMBETTA pourrait, d'une façon plus économique, être aménagé en même temps par le même entrepreneur dont les machines et le personnel sont déjà à pied d'œuvre,
- vu le marché proposé par Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées.
- après en avoir délibéré :
 - o autorise le Maire à passer avec l'entreprise WELSCH à Valleroy, un marché de gré à gré pour les travaux d'aménagement de la place GENOT.

Séance du 1er décembre 1966

Construction de 22 logements foyers.

Emprunt à la caisse des dépôts.

Séance du 1er février 1967

Aménagement place 4ème lotissement

Le Maire rappelle que le service des Ponts et Chaussées interdit désormais toute déviation des R.N. 52 bis et R.N. 390 à l'occasion de la fête patronale qui a lieu place de la Mairie et place GENOT.

M^f le sous Préfet par lettre du 25 mai 1966 N° 950 a d'ailleurs préconisé de prévoir pour les fêtes à venir un autre emplacement dans les lotissements.

Le Maire donne lecture du rapport de Monsieur l'Ingénieur subdivisionnaire des Ponts et Chaussées en date du 27/01/1967 aux termes de ce rapport, la création d'une place publique dans le 4^{ème} lotissement, permet de résoudre ce problème. Cette place une fois aménagée pourra servir également à d'autres manifestations (cirques, marchés etc...).

Sans plus attendre et pour permettre d'utiliser la place dès le mois de mars, Monsieur l'Ingénieur a lancé des appels d'offres pour la première tranche des travaux. (Terrassement, sous couches, rechargement et reprofilage).

Le Maire expose au Conseil l'intérêt pour la commune de la mise à l'étude d'un projet de travaux pour l'aménagement de la Place du lotissement.

Il signale que pour cette étude le service des Ponts et Chaussées se trouve particulièrement qualifié et donne toutes garanties à la commune pour l'exécution future des travaux.

Séance du 31 mai 1967

22 logements foyers :

- vu sa délibération du 28/01/1966 approuvée le 3/02/1966 désignant M^{rs} HESS et MAGNIEN, Architectes pour l'étude d'un projet de construction de logements foyers pour personnes âgées,
- attendu que le programme global comprend :
 - o la construction de 22 logements foyers,
 - o l'aménagement de l'ancien Hôtel CORDIER et en plus l'aménagement d'une cuisine d'un bureau d'une infirmerie, d'un salon d'attente, d'une réserve à vivres.

Séance du 31 mai 1967

Travaux d'assainissement

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'il est urgent et indispensable de réaliser les travaux d'assainissement de la Place de la République et Impasse Saulxures dont les riverains sont inondés à chaque orage,
- considérant que ces travaux ne pourront pas être subventionnés avant 1971 (lettre Ponts et Chaussées du 12/01/1967) et qu'il est impossible d'attendre jusqu'à cette date pour réaliser ces travaux,

Après en avoir délibéré :

- décide de contracter un emprunt d'un montant de cent mille francs, destiné à financer les travaux d'assainissement définis ci-dessus.

Réfection de Bordure de trottoirs rue des Ormes

Le Conseil Municipal :

- vu le programme de goudronnage et de reprofilage de chaussées envisagé par Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées dans le quartier de Moulinelle,
- considérant qu'avant d'exécuter ces travaux, il conviendrait d'aménager et de réparer les bordures de trottoirs dans ce quartier principalement rue des Ormes où est situé le groupe scolaire dit de Moulinelle,
- vu les résultats de l'appel d'offres lancé par Monsieur l'Ingénieur pour la réfection des trottoirs rue MONTESQUIEU (délibération du 01/02/1967) et le marché passé avec M^r WELSCH,
- considérant que M^r WELSCH entrepreneur à Valleroy accepte d'exécuter les travaux du quartier de Moulinelle aux mêmes conditions.

Après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer un marché de gré à gré avec l'entreprise WELSCH.

Séance du 31 mai 1967

Dénomination de deux places publiques

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte la dénomination pour la place de l'Hôtel de Ville de Place « Paul MENNEGAND » en hommage à Paul MENNEGAND ancien maire, conseiller général,
- adopte la dénomination pour la future place à construire avenue de la République au lieu dit « Au fossé » de place Remo GIACOMETTI en hommage à Remo GIACOMETTI adjoint au maire disparu tragiquement.

Séance du 7 juillet 1967

Le Conseil Municipal :

- demande les services des Ponts et Chaussées pour exécuter les travaux pour l'achèvement des rues autour du lycée.

Séance du 9 août 1967

Suite des pourparlers de la réunion précédente.

Séance du 9 août 1967

Hôtel CORDIER

A l'unanimité le Conseil Municipal.

- décide de donner :
 - o le nom de « Cité Ambroise CROIZAT » à la partie Foyer des Personnes Agées en mémoire au Ministre qui a tant fait pour les travailleurs,
 - o le nom de Foyer « Guy MOQUET » à la partie Jeunes Travailleurs pour perpétuer le souvenir du jeune Patriote fusillé le 22/10 1941 par les nazis.

Séance du 6 octobre 1967

Cités le Breton

La S.N.C.F. propose à la mairie de lui céder les rues des cités Le Breton et du Grand Breuil. La commune demande le concours des Ponts et Chaussées pour connaître l'état des chaussées, des trottoirs et ouvrages sous chaussées avant de se prononcer.

Séance du 6 octobre 1967

Considérant le besoin en logements de fonctionnaires, le Conseil Municipal :

- sollicite la modification du plan de masse pour l'implantation de 10 logements pour fonctionnaires sur la partie de la place non aménagée.

Séance du 6 octobre 1967

Pont du Rougewald

Emprunt de 90 000 F à la Caisse des dépôts pour les travaux de reconstruction d'un pont sur le Rougewald, rue des Mines.

Séance du 6 octobre 1967

Elargissement avenue Jean Jaurès construction de parking :

- vu le résultat de l'appel d'offres et le PV d'ouverture,
- autorise le Maire à passer avec l'Entreprise WELSCH à Valleroy moins distante un marché de gré à gré pour les travaux d'élargissement.

Séance du 8 décembre 1967

Construction 2ème tranche H.L.M.

Le Conseil Municipal :

- considérant que les demandes d'attribution de logements H.L.M. sont très nombreuses et ne peuvent être satisfaites,
- considérant que la ville a cédé à l'O.P.H.L.M. (délibération du 18 mars 1966) les terrains nécessaires à la construction de 94 logements et que seule la première tranche de 48 logements a été construite.

Après en avoir délibéré :

- demande à l'O.P.H.L.M. de Briey le démarrage d'une 2^{ème} tranche de 30 logements H.L.M.

Séance du 8 décembre 1967

Construction de 22 logements foyer pour personnes âgées (suite à la délibération du 28.11.1966).

Le Conseil Municipal :

- considère que cette réalisation est une œuvre éminemment sociale et souhaitable qui doit compléter heureusement l'aménagement de 11 chambres pour personnes âgées dans l'ancien Hôtel CORDIER,
- autorise le Maire à procéder à l'adjudication des travaux.

Séance du 26 décembre 1967

Construction de 10 logements :

- vu sa délibération du 8 octobre 1967 demandant la modification du plan de masse du 4^{ème} lotissement pour permettre l'implantation de 10 logements de fonction,

- désigne M^{rs} HESS et MAGNIEN architectes à Vincennes, pour l'étude et la réalisation du projet et,
- autorise le Maire à passer une convention avec ces hommes de l'art.

Séance du 26 décembre 1967

Aménagement des rues du « vieux Jarny »

Le Maire expose au Conseil l'urgence des travaux d'aménagement des rues du quartier dit « vieux Jarny » les dangers de circulation (rues trop étroites, absences de trottoirs, sens de circulation).

Il signale que pour cette étude le service des Ponts et Chaussées se trouve particulièrement qualifié et donne toutes garanties à la commune pour l'exécution des travaux.

Il propose en conséquence au Conseil Municipal de demander le concours de ce service.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- demande le concours du service des Ponts et Chaussées :
 - o pour l'étude du projet des travaux,
 - o pour la direction et le règlement des travaux.
- dit que ce concours s'effectuera suivant les conditions fixées par la loi du 29/09/1948 réglementant l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les collectivités et établissements publics.

Séance du 6 mars 1968

Location des prés et terrains communaux

Le Conseil Municipal :

- considérant que la location des terrains et prés communaux est venue à expiration le 31 décembre 1967,
- autorise le Maire à louer aux enchères, les terrains et prés communaux sis lieux dits : gros prés, Rouaux, Gautelle, Ray Menon, Cham Chanot, Côte d'Yron,
- fixe la date d'adjudication au samedi 16 mars 1968 à 14 heures. Elle aura lieu aux conditions suivantes qui seront inscrites au PV d'adjudication,
- la location est faite pour 6 ans ; la vaine pâture étant interdite sur le ban de la ville de Jarny, son interdiction s'applique aux prés et pâtis présentement loués.

Séance du 18 mars 1968

Acquisition place de la République

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 6 mars 1968 (approuvée le 18.03.1968) votant l'acquisition à l'amiable des parcelles nécessaires pour compléter les acquisitions antérieures en vue de la création d'une place avenue de la République,
- considérant que les propriétaires de ces parcelles possédaient des arbres fruitiers qui ont du être sacrifiés et qu'il convient de les indemniser.

Après en avoir délibéré :

- vote les indemnités par intéressés.

Séance du 26 avril 1968

Carrefour rue Thiers nouvelle route du Lycée RN 390

Le Conseil Municipal :

- considérant que le carrefour formé par d'une part la RN 390 (avenue de la République) et la rue Thiers et la nouvelle route du Lycée, d'autre part, constitue un point dangereux pour la circulation des véhicules et des piétons, toujours très dense à cet emplacement,
- considérant qu'il est indispensable pour permettre l'écoulement des véhicules dans de bonnes conditions et garantir la sécurité des piétons d'installer à ce carrefour une signalisation lumineuse.

Séance du 26 avril 1968

Carrefour avenue J.JAURES avenue PATTON rue de Verdun

Le Conseil Municipal :

- considérant que le carrefour formé par l'avenue J. JAURES avenue PATTON rue de Verdun, constitue un point dangereux pour la circulation des véhicules et des piétons toujours très dense à cet emplacement,
- considérant qu'il est indispensable pour permettre l'écoulement des véhicules dans de bonnes conditions et garantir la sécurité des piétons d'installer à ce carrefour une signalisation lumineuse,
- que cette installation est la suite logique à celle déjà réalisée en 1966 par la société E.V.R. au carrefour avenue LAFAYETTE rue GAMBETTA RN390,
- vu l'offre de la société E.V.R. à Paris pour la fourniture du matériel d'équipement d'une signalisation lumineuse l'installation devant être réalisée par les ouvriers de la ville.

Séance du 3 juillet 1968

Construction de bordures de trottoirs Route de Giraumont

Le Maire expose à l'assemblée que sur la partie de rue entre le pont du chemin de fer et les dernières maisons de la route de Giraumont il n'existe aucune bordure de trottoirs. Ce qui est dangereux pour les piétons et les automobilistes.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- décide de demander le concours du service des Ponts et Chaussées, particulièrement qualifié pour cette étude et donne toutes garanties à la commune pour l'exécution des travaux.

Séance du 3 juillet 1968

Construction de trottoirs

Le Maire renouvelle une nouvelle fois :

- qu'une grande partie des rues de Jarny sont bordées de trottoirs en très mauvais état,
- que pour la sécurité des piétons en particulier des enfants, il est urgent de recouvrir ces trottoirs de tarmacadam.

Les trottoirs les plus urgents établis par le service des Ponts et Chaussées intéressant notamment :

- l'entrée de Jarny côté Labry : rue LAFAYETTE,
- l'entrée de Jarny côté Doncourt rue de Metz et rue PASTEUR,
- les rues des lotissements,
- la rue des écoles de Droitaumont.

Séance du 10 décembre 1968

Aménagement des rues E. ZOLA et de l'Yron

Demande du concours des Ponts et Chaussées.

Le Maire expose au Conseil l'intérêt pour la commune de la mise à l'étude d'un projet d'aménagement des rues E. ZOLA et de l'Yron. Il signale que pour cette étude le service des Ponts et Chaussées se trouve particulièrement qualifié et donne toutes garanties à la commune pour l'exécution des travaux.

Il propose en conséquence au Conseil Municipal de demander le concours de ce service.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- demande le concours du service des Ponts et Chaussées :
 - o pour l'étude du projet des travaux,
 - o pour la direction et règlement des travaux.

Séance du 12 avril 1969

Viabilité du 5^{ème} lotissement

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 14 mai 1968, décidant la mise en adjudication de la 1^{ère} tranche des travaux de viabilité du 5^{ème} lotissement,
- considérant que la 1^{ère} tranche comprenant les V.R.D. nécessaires pour desservir 68 logements qui, depuis le nombre des candidats à la construction a largement dépassé ce chiffre puisqu'il atteint à ce jour le nombre de 99,
- considérant qu'il convient sans plus attendre de réaliser la viabilité de cette 2^{ème} tranche.

Les entreprises associées adjudicataires de la 1^{ère} tranche acceptent de réaliser cette 2^{ème} tranche aux mêmes conditions que la première.

Séance du 2 mai 1969

Le Conseil Municipal :

- adopte les dénominations suivantes à titre d'hommage public :
 - 1) rues du 5^{ème} lotissement :
 - o Rue Hector BERLIOZ,
 - o Rue Romain ROLLAND,
 - o Rue Colonel FABIEN,
 - o Rue Paul ELUARD,
 - o Rue Louis PERGAUD,
 - o Rue Henri BARBUSSE,
 - o Rue Karl MARX,
 - o Rue Jules VALLES,
 - o Rue LENINE,
 - o Rue ROBESPIERRE,
 - o Rue MARAT.
 - 2) salle des fêtes de la piscine : salle Jean LURÇAT,
 - 3) salle de spectacles rue Clément-HUMBERT : salle Gérard PHILIPPE.

Il est long à se mettre en route ce 5^{ème} lotissement.

Séance du 2 décembre 1969

Changement de propriétaires pour des parcelles du 5^{ème} lotissement.

5^{ème} lotissement implantations de 89 lots.

Séance du 9 décembre 1969

Attribution des parcelles du 5^{ème} lotissement :

- à M^f GOEURIOT Roger,
- à M^f THIEBAUX Yvon,
- à M^{me} MONTESI M. Louise.

Séance du 13 février 1970

La commune a acquis en 1946 une maison vétuste sise rue GAMBETTA (en bordure de la R.N. 390) et qui appartenait aux héritiers MOUZA.

Le but est la démolition pure et simple de l'immeuble pour la réalisation d'un plan d'embellissement et d'alignement établi en 1936. Ce plan est devenu caduc.

L'acquisition a été réalisée mais l'opération n'a jamais eu lieu :

- les 3 locataires paient un loyer dérisoire,
- cette maison est mitoyenne d'un local occupé précédemment par un magasin SANAL mis en vente par ses propriétaires,
- le notaire a reçu des propositions d'achat pour les 2 bâtiments afin de permettre la création d'un commerce important.
- décide le principe de la mise en vente de cet immeuble à l'acquéreur de maison mitoyenne en vue de la démolition de l'ensemble.

Séance du 19 mai 1970

Extension du périmètre d'agglomération

Le Maire informe le Conseil Municipal qui par suite de l'implantation du siège vosgien sur la zone industrielle située sur du terrain longeant la R.N. 52 bis allant de Jarny à Mars la Tour, il convient pour des mesures de sécurité d'étendre le périmètre d'agglomération et de le porter du point kilométrique 46.738 au point kilométrique 47.700.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- charge le Maire, vu l'extension de la zone industrielle sur la route Nationale 52 bis et par mesure de sécurité, de demander au service de l'équipement d'étendre le périmètre de la Ville et de le porter au point 47.700.

Séance du 2 juillet 1970

Modifications des cahiers des charges des différents lotissements :

- considérant que les propriétaires souhaiteraient construire des pièces supplémentaires pour se loger normalement vu le nombre actuel de leurs enfants,
- considérant que les $\frac{3}{4}$ des propriétaires représentant les $\frac{2}{3}$ de la surface lotie ont signé une pétition en vue de modifier le cahier des charges dans ce sens,
- décide de faire modifier les cahiers des charges des différents lotissements de la ville pour permettre aux propriétaires qui le désireraient de construire des pièces supplémentaires d'une surface au sol de 35 m² maximum et de pouvoir bénéficier des prêts s'y rapportant.

Aménagement des rues CARNOT, du lavoir, de l'Yron et Emile ZOLA

Demande le concours du service de l'équipement qualifié pour cette étude.

Séance du 22 juillet 1970

Entretien avec Mr MIDOT directeur de la cilomate

Il est d'accord pour transférer ses ateliers rue Thiers. Au bord de la 52 bis reliant Jarny à Mars la Tour.

Après avoir accordé des avantages pour l'installation du Siège Vosgien. Il ne peut y avoir différents poids et mesures pour les nouvelles industries qui s'établiront à Jarny.

Des travaux seront entrepris pour l'aménagement des terrains, pose et fourniture complète du réseau d'eau.

Terrassement d'un collecteur d'égout allant de la conduite principale jusqu'en limite de propriété. Pose et fourniture du matériel collectif de sécurité (poteau d'incendie).

En ce qui concerne les travaux d'électricité.

50% des frais d'électrification.

Si un autre artisan s'installe il pourra utiliser cette ligne mais participera au frais.

Séance du 22 septembre 1970

- vu de nombreuses demandes de logements non satisfaites et en instance, de nombreux professeurs ne sont pas logés malgré tous les efforts de la municipalité,
- considérant que le terrain pour la construction de l'I.N.L. est déjà propriété de l'office H.L.M. de Nancy.
- demande instamment la construction de l'I.L.N. à Jarny qui serait réservé en priorité aux enseignants libérant par la même occasion les logements H.L.M. qu'ils occupent pour lesquels ils paient un sur loyer.
- s'engage à s'inscrire en temps utile aux budgets de la ville les sommes nécessaires pouvant éventuellement garantir les emprunts contractés par l'office public H.L.M.

5^{ème} Lotissement attribution de Parcelles.

On pense au 6^{ème} Lotissement.

Séance du 22 septembre 1970

En ce qui concerne les travaux d'électricité le Conseil Municipal :

- confirme les termes et clauses de sa délibération du 9 décembre 1969 approuvée par Monsieur le sous préfet de Briey le 16 décembre 1969 c'est-à-dire : 50% des frais d'électrification de la ligne aérienne haute tension allant de la ligne existante jusqu'en limite de propriété.

En contre partie Monsieur MIDOT, Président Directeur Général de la Cilomate s'engage à autoriser un industriel ou artisan éventuel à se brancher sur sa ligne aérienne haute tension moyennant une participation aux frais d'électrification calculé avec abattement de 1/8 (huitième) par année sur la part restant à sa charge la participation communale étant du domaine public pendant 8 ans.

- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec Monsieur MIDOT, Président Directeur Général de la Cilomate.

Séance du 4 janvier 1971

Voie d'accès devant relier la rue Albert 1^{er} et la rue Charles GOUNOD 1^{ère} tranche qui doit favoriser le désenclavement de la circulation Albert 1^{er} à la hauteur du Lycée. L'étude de la 2^{ème} tranche sera entreprise ultérieurement et verra le raccordement de la rue LAFAYETTE à la rue Albert 1^{er}.

Séance du 4 janvier 1971

Attribution de nouvelles parcelles au 5^{ème} lotissement.

Séance du 4 janvier 1971

Le Conseil Municipal :

- vu la demande D'E.D.F. proposant la cession d'un terrain communal pour l'implantation d'un poste de transformation destiné à alimenter le 5^{ème} lotissement,
- cède à l'E.D.F. le terrain au lieu dit « l'Epaule » au prix de principe de 1 franc.

Séance du 19 mai 1971

7ème lotissement : achat de terrains

Suite à la délibération du 16 avril 1971 il a été décidé l'acquisition des terrains remis aux Domaines par la S.N.C.F.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition des terrains (près rue des mines près du Rougewald).
Hommage public dénomination de rues (6ème lotissement)

Le Conseil Municipal :

- décide que la rue principale du 6^{ème} lotissement portera le nom de « Louise MICHEL » 1830 – 1905 et l'antenne portera le nom de Gustave COURBET (1819 – 1877),
- autorise le Maire à acquérir et poser aux frais de la ville les plaques des rues et les plaques pour le numérotage des maisons.

Séance du 24 septembre 1971

Dénomination des rues. Hommage public

Le Conseil Municipal :

- décide de rebaptiser la rue Thiers de Jarny et de donner le nom de la « commune de Paris » à l'occasion du centième anniversaire de la commune de Paris.

Séance du 24 septembre 1971

Création d'un 7^{ème} lotissement

- Considérant :
 - o que la crise du logement sévit à Jarny,
 - o que la vente des terrains du 6^{ème} lotissement est terminée,
 - o qu'un grand nombre ne peut se loger en H.L.M.

Le Conseil Municipal :

- décide la création d'un 7^{ème} lotissement au lieu dit « sous le moulin » et « Champ Tortu » situés rue des Mines.

Le Maire rappelle qu'il convient dès à présent à prévoir les travaux de viabilité du 8^{ème} lotissement.

Séance du 29 mars 1973

Création du P.O.S.

Plan d'occupations des sols. Pour répondre à la législation actuelle en matière de réservations foncières.

Programmation de Logement H.L.M.

Après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité :

- décide le principe de la construction d'un groupe de 10 logements H.L.M. sur le territoire de la ville sur un terrain sis au lieu dit « le quartier neuf » d'une superficie de 36 ares 31 centiares cadastré section A.N. n°281.

Séance du 15 juin 1973

Schéma de secteur d'aménagement et d'urbanisme.

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier de schéma de secteur Briey Orne Amont et S.D.A.V. Nord métropole Lorraine établi par la Direction de l'équipement de Meurthe et Moselle. Pour Jarny remplissage des zones encore libres à l'intérieur de l'agglomération ZAD extension au sud et sud Ouest vers la Cartoucherie jusqu'à la jonction de Droitaumont.

Pour les zones industrielles entre Jarny et Giraumont.

Les perspectives 1 000 000 Ha zone S.D.A.V.

Acquisition de terrains Héritiers LAROSE.

Les pourparlers entre la ville et les propriétaires des terrains en vue de l'implantation du 8^{ème} lotissement.

Séance du 23 novembre 1973

Acquisition des bâtiments Solotrafer

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'il existe, rue de la Liberté, à proximité des bâtiments du centre de secours de Jarny, un bâtiment appartenant à la Sté SOLOTRAFER de Jarville,
Ce bâtiment comprend quatre logements qui pourraient être occupés par des sapeurs-pompiers qui seraient sur place en cas de sinistres,
- vu l'accord de la SOLOTRAFER pour vendre ce bâtiment à la ville de Jarny,
- vu l'estimation du Service des Domaines.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'acquisition du bâtiment situé rue de la Liberté à Jarny, cadastré section AD n°322, appartenant à la Sté SOLOTRAFER de Jarville au prix fixé par le service des Domaines, suivant l'estimation du 12 novembre 1973, à savoir : 110 000 francs,
- charge Maître HAYEM, notaire à Jarny, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- sollicite de M^f le Sous-préfet que soit prononcée l'utilité publique de cette acquisition,
- dit que la dépense a été prévue en suffisance au budget primitif, supplémentaire de l'exercice 1973.

Séance du 1er septembre 1973

Invitation de la population de Groditz à Jarny

Le Conseil :

- considérant que la population de Jarny a tout fait pour la reconnaissance de la D.D.E.,
- que maintenant cette reconnaissance est un fait accompli.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, la population et le Maire de Jarny invitent la population, le Conseil Municipal et le Maire de la ville de Groditz à venir en délégation à Jarny pour marquer son témoignage de reconnaissance.

Séance du 15 février 1974

Zone d'activité RN 52 bis. Indemnité d'éviction

Monsieur le Maire expose au Conseil que M^f SCHWARTZ Henri est le fermier des terres acquises récemment auprès de la société SCHNEIDER S.A. pour l'implantation d'une zone d'activité en bordure de la R.N. 52 bis.

La ville ayant prochainement besoin des 3 premiers lots de cette zone pour une revente éventuelle, il est nécessaire de prendre possession pleine et entière de ces terres dès à présent.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- autorise un versement à M^f SCHWARTZ.

Séance du 28 octobre 1974

Construction d'aires de stationnement

Marché de gré à gré

Le Conseil Municipal :

- vu la délibération du 01.09.74 demandant le concours des services de l'équipement pour l'aménagement d'aires de stationnement dans la traversée de Jarny,

- considérant que l'entreprise WELSCH de Valleroy donne toutes les garanties nécessaires pour l'exécution de ces travaux,
- vu le devis présenté par l'entreprise WELSCH s'élevant à 89 911.08 F.

Après en avoir délibéré :

- accepte le devis présenté par l'entreprise WELSCH de Valleroy d'un montant de 89 911.08 F pour l'aménagement d'aires de stationnement dans la traversée de Jarny,
- autorise le Maire à signer le marché de gré à gré à venir,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus en suffisance à l'article 230-31 au chapitre 901 sous chapitre 901-10 au budget supplémentaire de l'exercice 1974.

Séance du 25 novembre 1974

7^{ème} Lotissement « Grande Friche » Acquisition terrain TOURNOIS Paul pour élargissement Chemin des Marcaires.

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 01.09.1974 décidant la création d'un lotissement 11 lots lieu dit « Grande Friche » faisant partie du 7^{ème} lotissement,
- considérant que pour desservir ces parcelles, il est nécessaire de créer une voirie appropriée,
- considérant qu'il est donc nécessaire d'élargir le chemin des Marcaires existant,
- vu l'accord de Monsieur TOURNOIS Paul pour vendre à la ville de Jarny une partie de son terrain cadastré section AE n° 103 pour permettre cet élargissement.

Après en avoir délibéré :

- décide l'acquisition d'une partie du terrain appartenant à M^r Paul TOURNOIS, domicilié à Jarny, avenue LAFAYETTE cadastré section AE n° 103, d'une superficie d'environ 128 m² pour élargir le chemin des Marcaires existant,
- dit que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 6.00 F le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte à intervenir,
- charge Maître HAYEM, Notaire à Jarny de la rédaction de cet acte,
- demande à M^r le Sous Préfet qui soit prononcée l'utilité publique de cette opération en vertu de l'article 1003 du code général des impôts et l'article 295 du code d'Administration Communale,
- dit que les crédits nécessaires figurent en suffisance à l'article 2008 « acquisitions terrains pour réserves foncières » au chapitre 922 de l'exercice budgétaire 1974.

Séance du 3 mars 1975

8^{ème} lotissement Travaux viabilité demande de concours des services de l'équipement

Le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt pour la commune d'un projet de travaux pour la viabilité du 8^{ème} lotissement.

Il signale que pour cette étude, les services de l'équipement se trouvent particulièrement qualifiés et donnent toutes les garanties à la commune pour l'exécution future des travaux.

Il propose en conséquence, au Conseil Municipal, de demander le concours de ces services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- demande le concours des services de l'équipement :
 - o pour l'étude du projet des travaux de viabilité du 8^{ème} lotissement,
 - o pour la direction et le règlement des travaux.
- dit que ce concours s'effectuera suivant les conditions fixées par la loi du 29.09.1948 réglementant l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les collectivités et établissements publics et par décrets des 07.03.1948 et 28.04.1949.

- accepte de verser au compte spécial 33 006 ouvert à la comptabilité du Trésorier Payeur Général de Meurthe et Moselle la rémunération fixée par la loi et les décrets susvisés soit par rapport aux dépenses :
 - o jusqu'à 20 000 4%,
 - o de 20 001 à 200 000 3%,
 - o de 200 001 à 1 000 000 2%,
 - o au-delà de 1 000 000 1%.

Au cas où le projet ne serait pas suivi d'exécution le montant de la rémunération ci-dessus serait réduit de moitié, le calcul étant fait sur la base des évaluations du projet.

7ème Lotissement « Grande Friche » Acquisition terrain Tournois Paul pour élargissement Chemin des Marcaires

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 01.09.1974 décidant la création d'un lotissement 11 lots lieu dit « Grande Friche » faisant partie du 7^{ème} lotissement,
- considérant que pour desservir ces parcelles, il est nécessaire de créer une voirie appropriée,
- considérant qu'il est donc nécessaire d'élargir le chemin des Marcaires existant,
- vu l'accord des Ets ROUY Frères à Jarny pour vendre à la ville de Jarny, une partie de son terrain cadastrée section AE n°104 pour permettre son élargissement,
- décide l'acquisition d'une partie du terrain appartenant aux Ets ROUY Frères à Jarny cadastrée section AE n°104 d'une superficie de 35 M² et une partie de la parcelle cadastrée section AE n° 105 d'une superficie de 31 m²,
- dit que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 6.00 F le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte à intervenir,
- charge Maître HAYEM, Notaire à Jarny de la rédaction de cet acte,
- demande à M^r le Sous Préfet qui soit prononcée l'utilité publique de cette opération en vertu de l'article 1003 du code général des impôts et l'article 295 du code d'Administration Communale,
- dit que les crédits nécessaires figurent en suffisance à l'article 2108 « acquisitions terrains pour réserves foncières » au chapitre 922 de l'exercice budgétaire 1975.

Séance du 3 octobre 1975

Aménagement du chemin des ânes

Par délibération en date du 19 mai 1970, le Conseil Municipal demandait entre autre, l'inscription du VIème plan de l'aménagement du chemin des ânes.

Le Maire expose que dans l'ordre d'urgence des travaux à exécuter, il serait bon d'examiner le projet d'aménagement du « chemin des ânes ». Ce projet établi par les services de l'Equipement prévoit la viabilité complète de cette voie, à savoir, voirie, eau, assainissement et électricité.

Par ailleurs, l'urgence de ce programme trouve son origine dans le fait que le chemin des ânes abrite un égout collecteur principal des quartiers des lotissements et du centre qui est arrivé à saturation. Il est nécessaire après de désengorger cet égout, de le doubler par un autre collecteur T130.

Le Conseil :

- vu les récentes inondations qui ont eu lieu dans les lotissements de Jarny par suite de la saturation du collecteur du « chemin des Anes »,

- approuve le projet présenté par les services de l'Équipement dont le détail estimatif s'élève à la somme de 1 012 000F,
- sollicite de M^r le préfet d'attribution d'une subvention, ce programme ayant fait l'objet d'une demande d'inscription au plan,
- s'engage à inscrire au budget de la ville les crédits nécessaires.

Construction de bordures de trottoirs rue des écoles

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'effectuer dès à présent la construction de bordures de trottoirs et la construction d'égout rue des écoles.

Il signale que pour cette étude le service des Ponts et Chaussées se trouve particulièrement qualifié et donne toutes garanties à la commune pour l'exécution future des travaux.

Il propose en conséquence au Conseil de demander le concours de ce service.

Le Conseil :

demande le concours des Ponts et Chaussées :

- o pour l'étude du projet de la construction de bordures de trottoirs et construction d'égout rue des écoles,
- o pour la direction et le règlement des travaux.
- dit que ce concours s'effectuera suivant les conditions fixées par la loi du 19.09.48 réglementant l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les collectivités et établissements publics et par les décrets des 07.03.48 et 28.04.49.
- accepte de verser au compte spécial 33 006 ouvert à la comptabilité du Trésorier Payeur Général de Meurthe et Moselle, la rémunération fixée par la loi et les décrets susvisés soit par rapport aux dépenses :
 - o jusqu'à 20 000 4%,
 - o de 20 000 à 200 000 3%,
 - o de 200 001 à 1 000 000 2%,
 - o au-delà de 1 000 000 1%.

Au cas où le projet ne serait pas suivi d'exécution le montant de la rémunération ci-dessus serait réduit de moitié, le calcul étant fait sur la base des évaluations du projet.

Construction 8ème lotissement

Le Maire dépose sur le bureau avec toutes les pièces à l'appui le procès verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé les 15,16,17 juillet 1975 en conformité des dispositions du décret du 6 juin 1959 par M^r REITZ commissaire délégué à cet effet par le M^r le préfet sur l'utilité publique du projet de la création d'un lotissement commun.

Il donne lecture des déclarations et réclamations qui se sont produites à cette enquête et invite le Conseil à examiner ces réclamations contraires au projet à les discuter et à se prononcer définitivement.

Le Conseil :

- vu l'avis favorable M^r le Commissaire enquêteur considérant que les réclamations ne sont pas fondées pour les raisons suivantes :
 - o l'une des observations générales prétend qu'aucune nouvelle industrie ne s'est implantée à Jarny depuis 1968, or depuis cette date, les industries suivantes se sont implantées : CILOMATE- JARNY FROID-WELSCH ainsi que les commerces suivants : COOP et Ste Européenne de supermarchés,
 - o une autre réclamation fait état de la stagnation du chiffre de la population jarnysienne. Le nombre d'habitants est passé de 9480 en 68 à 9520 en 75. Du fait de la récession économique que connaît actuellement la Lorraine, Jarny est l'une des rares communes qui a vu sa population augmenter

légèrement. Contrairement à d'autres communes qui ont connu une baisse du chiffre de leur population de 500 h. et parfois de 1000 h,

- en ce qui concerne l'observation relative à la création d'un boulevard périphérique dont une partie traversera le lotissement à construire. Il est à signaler que cet équipement public a été prévu dans le cadre du plan d'occupation des sols et doit permettre de désengorger le centre ville et débouchera effectivement sur la RN 390 avec des feux tricolores qui seront posés avec le concours des services de l'Équipement,
- certains propriétaires ont cru bon de ne relever qu'aucune station d'épuration n'existe actuellement à Jarny. Ce programme dont la réalisation est prévue par le syndicat intercommunal d'assainissement du Jarnisy qui regroupe les communes de Jarny-Conflans-Labry en est au stade du dossier d'exécution et une demande d'inscription en équipement subventionnable a été sollicité du ministère de l'Intérieur au titre de l'année 1976,
- en ce qui concerne la situation des 10 établissements commerciaux fermés, d'ailleurs sans précision de date, le Conseil n'a pas pu les recenser en nombre aussi important. Certains commerces d'alimentation gérés par des sociétés telles que COOP ont effectivement fermés lorsque les supermarchés ont été construits,
- par ailleurs, il semble aberrant que certains propriétaires aient formulé une observation relative aux constructions à édifier dans le lotissement en les qualifiant de luxueuses villas. La ville qui désire la création de ce lotissement n'a jamais imposé des types de construction et a toujours laissé dans les lotissements précédents le libre choix aux candidats à l'accession à la propriété en fonction de leurs moyens. De plus il est curieux que certains propriétaires s'étonnent que les futures habitations de ce lotissement seraient occupées par une population extérieure à Jarny ce qui ne rejoint pas l'observation n°2,
- une partie du coût des acquisitions des terrains et de la mise en viabilité sera récupéré sur les acquéreurs des lots dans la proportion fixée par la réglementation en vigueur ce qui a pour effet de ne pas déséquilibrer le budget de la ville et de prouver une fois de plus le caractère social de ce lotissement, la ville ne réalisant pas de plus values ou de bénéfices.

En conséquence le Conseil :

rejette à l'unanimité les réclamations produites à l'enquête et maintient toute sa disposition, sa délibération du 1^{er} septembre 1973 décidant l'acquisition des terrains nécessaires à la création d'un lotissement communal, sollicite M^f le Préfet la déclaration d'utilité publique de ce projet en vue de l'expropriation.

Séance du 17 novembre 1975

Station d'épuration

Demande d'ouverture en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'une station d'épuration et de pose de collecteur engagement d'indemniser les propriétaires lésés par l'exécution des travaux.

Il existe au lieu dit « la Gautelle » un terrain très convenable pour l'emplacement de cette construction, appartenant à la société des mines de fer de Giraumont.

Acquisition du terrain le 26/01/76.

Les travaux ont démarré le 15/07/76.

Séance du 11 juin 1976

Acquisition de terrains pour le 8ème lotissement

Saisine du juge d'expropriation.

Le Conseil :

- vu l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique en date du 29 avril 1976, concernant les travaux à exécuter pour la création d'un lotissement communal,
- considérant que les offres d'indemnisation faites aux propriétaires des terrains nécessaires pour la création de ce lotissement n'ont pas permis d'aboutir à des accords,
- autorise le Maire à saisir le juge d'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Briey pour la réalisation des acquisitions des terrains nécessaires pour la création du 8^{ème} lotissement.

Séance du 10 décembre 1976

Demande de création d'un lotissement 4 lots – rue du Point du jour

Le Maire expose au Conseil :

- qu'il a été saisi d'une demande d'acquisition d'un terrain communal, formulée par M^{rs} les docteurs VIVIEN père et fils et RICHTER,
- considérant que ces médecins désirent construire un cabinet médical et leur habitation personnelle,
- considérant que la parcelle cadastrée sect. AO n°82 lieu dit « Zoug » d'une superficie de 6993 m² € à la ville pour permettre la construction d'un cabinet médical et de 3 habitations conformément au plan masse annexée,
- considérant que pour réaliser ce projet il est nécessaire de créer un lotissement simplifié de quatre lots,
- considérant que la voirie principale existe,
- décide la création d'un lotissement simplifié quatre lots sur la parcelle cadastrée section AO n°82, lieu dit « Zoug » d'une superficie de 6993 m² € à la ville pour permettre la construction d'un cabinet médical et de 3 habitations conformément au plan masse annexé,
- sollicite de M^r le Préfet son approbation pour ce projet.

Séance du 21 février 1977

Grosses dépenses :

- construction de 32 pavillons dans le 8^{ème} lotissement,
- tapis à refaire place du marché.

Séance du 25 avril 1977

Renouvellement tapis d'enrobés place du marché

Le Conseil :

- considérant que le tapis d'enrobés de la place du marché est dégradé et qu'il convient de le conforter pour limiter les dégâts,
- vu le devis établi par les services de la Direction Départementale de l'Équipement s'élevant à la somme de 136 735.87 F,
- considérant qu'il n'existe qu'une seule fabrique d'enrobés dans la région, appartenant à la société SALVIAM BRUN,
- charge le Maire de passer le marché négocié à intervenir avec la société SALVIAM BRUN, aux conditions de devis de l'Équipement soit 136 735.87 F TTC,
- vote un crédit de 140 000F à prendre sur l'excédent budgétaire de l'exercice 1976 et à reporter au budget supplémentaire de l'exercice 1977, chap. 901, sous-chap. 901-10, article 2331 « réfection place du marché ».

8ème lotissement – acquisition de terrains

Le Conseil :

- vu l'arrêté de déclaration d'utilité publique concernant la cession des terrains nécessaires pour la création d'un lotissement communal du 29 avril 1976,

- considérant que les propriétaires des terrains cadastrés sect. AZ n°115-116-117, situés dans le périmètre de ce projet, sont disposés à céder à l'amiable ces parcelles,
- vu la promesse de vente établie entre M^{me} THIL Bernadette et M^{me} GARRAPIT Monique,
- considérant que l'expropriation a été engagée envers M^r BARRIER mais qu'un partage a eu lieu, à la suite désignant M^{mes} THIL et GARRAPIT comme propriétaires des parcelles intéressant la ville de Jarny.

Après en avoir délibéré :

- décide l'acquisition à l'amiable des parcelles cadastrées section AZ n°115 pour 1823 m², AZ n°116 pour 403 m², AZ n°117 pour 1934 m² appartenant à M^{me} THIL demeurant à Conflans, 3 rue Albert LEBRUN et M^{me} GARRAPIT Monique, domiciliée à Chalons/Marne 9^{ter} allée Alphonse KARR,
- dit que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 75 400F suivant jugement de M^r le juge de l'expropriation en date du 16 décembre 1976 à l'encontre de M^r BARRIER ex-propriétaire,
- autorise le Maire à signer l'acte à venir,
- charge M^{rs} HAYEM et DUBOIS, notaires associés à Jarny de la rédaction de cet acte,
- demande à M^r le sous préfet que soit prononcée l'utilité publique de cette opération en vertu de l'art. 1003 du code général des Impôts et de l'art. 295 du code d'administration communale,
- dit que les crédits nécessaires figurent en suffisance à l'art. 2103 du chap. 922 de l'exercice budgétaire 1977.

Séance du 23 mai 1977

Aménagement du chemin des ânes – 2ème tranche des travaux de viabilité du 8ème lotissement

Le Conseil :

- considérant que l'aménagement du chemin des ânes doit être considéré comme une 2^{ème} tranche de travaux,
- considérant que l'entreprise WELSCH de Valleroy est disposée à réaliser ces travaux pour 537 620.16 F,
- vu l'avis de M^r l'Ingénieur subdivisionnaire des services de l'équipement,
- sollicite l'autorisation de passer un marché avec l'entreprise WELSCH,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus en suffisance au budget supplémentaire de l'ex.77 au chapitre 901.

Séance du 27 février 1978

Le Conseil :

- décide de donner les noms suivants aux voies et bâtiments ci-après :
 - rues du 8^{ème} lotissement :
 - rue Emile ZOLA (ancien chemin des ânes),
 - rue Pierre COURTADE,
 - rue Benoit FRACHON,
 - rue J. PREVERT,
 - rue R. DESNOS.
 - nouvel H.L.M. : Linkenheim Hochstetten,
 - nouvel I.L.M. : Groditz,
 - anciens HLM :
 - entre la rue MONTESQUIEU et la rue J.J. ROUSSEAU : ERCKMANN et CHATRIAN,
 - entre la rue J.J. ROUSSEAU et la rue Albert 1^{er} : Arthur RIMBAUD.
 - H.L.M. de la familiale :
 - rue Paul DEROULEDE : Paurose,
 - rue Pierre SEMARD : Trébieux.

Séance du 27 février 1978

Aménagement du chemin des ânes

Ces travaux seront confiés à la société civile professionnelle BRUNEAU Canton géomètres experts à Conflans.

Le Maire est autorisé à signer la convention pour un montant de 10 000 F.

Séance du 12 mai 1978

8ème lotissement

La réalisation de la 1^{ère} tranche du 8^{ème} lotissement est confiée au groupe Maison Familiale de l'Est.

Les terrains d'une superficie de 17 858 M2 seront vendus à cette société civile coopérative « Résidence de l'Yron », prestataire de service du groupe Maison Familiale de l'Est pour 772 525F.

Perçement rue Clément HUMBERT

Le Conseil :

- vote un crédit de 730.00F à inscrire à l'art. 210.0 du chap. ; 901 pour l'acquisition de terrains pour le percement de la rue Clément HUMBERT afin de desservir le groupe scolaire LANGEVIN WALLON.

Séance du 12 mai 1978

- considérant que la ville de Jarny est propriétaire de terrains cédés à l'amiable situés dans le périmètre de la ZAD n°I destiné à la création d'un lotissement communal ce qui permet donc d'entreprendre une première tranche de travaux de 32 pavillons,
- considérant que pour entamer la procédure d'expropriation la ville de Jarny a pris l'engagement de réaliser des logements sociaux répondant aux normes et prêts H.L.M,
- décide de confier la réalisation de la première tranche de ce lotissement soit 32 pavillons au groupe Maison familiale de l'Est.

Séance du 30 juin 1978

Aménagement de l'impasse du commerce Rue qui donne accès au magasin « Match » précédemment « Migros ».

Acquisition d'une parcelle de 121 m² appartenant à la S.N.C.F.

Séance du 21 septembre 1979

8ème lotissement 2ème tranche vente de terrain

Le Conseil Municipal :

- décide la mise en vente des lots 8^{ème} lotissement 2^{ème} tranche lieu dit « chemin des ânes ».

Séance du 7 novembre 1979

Concession pour la distribution du gaz dans la commune :

- émet un avis favorable à la demande de Gaz de France pour cette concession.

Avis favorable :

- approuve le cahier des charges présenté par G.D.F.

Séance du 30 novembre 1982

9ème lotissement : 1ère tranche

Le Maire rappelle au Conseil que le département de Meurthe et Moselle a procédé à la mise d'une enquête de la percée de la rue face à l'avenue LAFAYETTE qui doit rejoindre la rue Albert 1^{er}, dans le prolongement de la rue MOZART et de la rue Charles GOUNOD.

Le département de Meurthe et Moselle commence à acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de cette percée.
Or le terrain cadastré section AH n°322 d'une superficie de 700 m² appartient à M^f VEILLER à Jarny.
Le Conseil :

- vu l'estimation établie par le service des Domaines pour cette acquisition s'élève à 84 000 francs, plus 4200 francs l'indemnité de remploi, soit au total : 88 200 francs.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- accepte de céder la parcelle cadastrée au département de Meurthe et Moselle pour la somme de 88 200 francs,
- charge le Maire de signer l'acte à intervenir.

Séance du 13 septembre 1982

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite le concours de la direction départementale de l'Équipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à l'installation de feux tricolores au carrefour R.N. 3 Avenue PATTON rue Jean JAURES.

Séance du 24 janvier 1983

8ème lotissement : 2ème tranche vente de terrains

Suite à la délibération du 21/09/1979 le Conseil Municipal :

- décide la mise en vente des lots 8^{ème} lotissement 2^{ème} tranche lieu dit « chemin des ânes »,
- vu la demande des acquéreurs,

Après délibération :

- complète et modifie la liste des acquéreurs.

Une 3^{ème} tranche de 69 lots, rue Emile Zola côté centrale P.T.T. sera ensuite réalisée.

Séance du 28 février 1983

8ème et 9ème lotissements, « le Coin du bois »

La vente des parcelles du 8^{ème} lotissement se poursuit :

- suite aux délibérations du 25 février 1981 et du 28 décembre 1981.

Le Conseil Municipal :

- demande l'arrêté préfectoral pour la réalisation du 9^{ème} lotissement (1^e tranche),
- décide la mise en vente des lots :
 - o lotissement « le Coin du bois : suite à la délibération du 13/01/1980.

Séance du 19 avril 1983

9ème lotissement (suite)

Le Conseil Municipal :

- poursuit la vente des lots,
- complète et modifie la liste des acquéreurs.

Séance du 21 septembre 1983

Emprunt pour financer une voie de liaison R.N. 3 rue Emile Zola

Le Maire rappelle au Conseil la nécessité de donner suite au projet de création de la voie de liaison R.N. 3 rue Emile ZOLA prévue au plan d'occupation des sols de la commune.

Le coût de l'opération de construction totale de la voie est estimé à 724 000 francs. Un marché doit être passé par adjudication ou appel d'offres.

La réalisation de cette voie est très urgente. L'entreprise WELSCH de Valleroy est d'accord pour consentir le prix figurant au bordereau des prix du marché du 9^{ème} lotissement.

Le Conseil :

- vu l'offre de l'entreprise WELSCH qui engendre une économie certaine pour les finances de la ville, considérant l'urgence de la réalisation de la voie de liaison,
- demande à M^f le Sous-préfet l'autorisation de passer un marché négocié pour la construction de la voie,
- précise que les crédits nécessaires figurent en suffisance au budget primitif de l'exercice 1983.

Il n'est pas nécessaire d'emprunter.

Le Maire propose de donner le nom « Henri BEZON » à cette voie de liaison R.N. 3 rue « Emile ZOLA » (hommage public).

Dénomination des rues du 9ème lotissement

LAVOISIER (Antoine Laurent de).

PASCAL (Blaise).

BICHAT Xavier.

BERNARD Claude.

Séance du 29 juin 1984

Voie d'accès à la zone industrielle :

- suite à la délibération du 11 novembre 1978 créant une Z.A.D. pour la zone industrielle le long de la route nationale 390 (actuellement RN3),
- suite à la délibération du 11 juillet 1979 concernant la vente des terrains à l'établissement public foncier de la Métropole Lorraine pour la réalisation de la dite zone industrielle,
- considérant que le terrain à acquérir par E.P.L.M. est classé dans le domaine public des Chemins ruraux suivants :
 - o « Portion du chemin rural dit » de Bois devant à Bois le Noir » située entre le tronçon au droit de la parcelle cadastrée entre section Z n° 24 jusqu'en limite des sections Z et AI,
 - o « Portion du chemin rural dit » Chemin de Vert Boutière depuis sa jonction avec le chemin rural dit le Bois devant à Bois le Noir jusqu'au droit de la parcelle section AI n°37 ».

(Cherchez le lieu précis !! ça ne s'invente pas !!).

L'affaire est conclue.

Séance du 3 novembre 1988

Travaux de gros entretien de rues diverses :

- fourniture et pose de caniveaux rue du Fort Mahon,
- enduit bicouche sur le chemin communal longeant la C.O.L.O.C.O.

Les crédits sont prévus en suffisance au budget de l'exercice 1988.

Séance du 21 décembre 1988

Travaux de construction de parkings, allées piétonnes, trottoirs

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 29 avril 1988 concernant l'appel d'offres ouvert, programme 1988,
- vu la nécessité de réaliser les opérations non prévues dans le marché initial de construction de parkings, allées piétonnes et trottoirs doit procéder à :
 - o la réalisation de parkings supplémentaires,
 - o l'aménagement de la rue Sainte Barbe.
- vu l'avenant proposé par l'entreprise SPAC de Valleroy portant le montant du marché initial de 442 400 francs H.T. à 489 117 francs H.T.,

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir,
- dit que les crédits sont prévus en suffisance au budget de l'exercice 1988.

Séance du 2 juin 1989

Acquisition du bâtiment S.N.C.F. ex-foyer des célibataires

Le Maire expose au Conseil la nécessité de permettre le futur logement des jeunes travailleurs et étudiants par une extension administrative du foyer Guy MOQUET :

- vu l'intention de la ville de Jarny d'acquérir le bâtiment S.N.C.F., Place Aristide BRIAND, cadastré AB n° 41, en partie lieu dit « Jarny gare » pour environ 350 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir l'immeuble S.N.C.F. appartenant à la S.N.C.F., 1 rue Henry MARET à Metz,
- dit que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 110 000 francs,
- autorise M^r le Maire à signer l'acte à intervenir,
- charge la SCP DUBOIS et NAFZIGER, notaires associés à Jarny de la rédaction de l'acte à intervenir,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus en suffisance au budget de l'exercice 1989.

Séance du 25 septembre 1989

Aménagement des espaces verts

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'il importe de prévoir la réalisation d'espaces verts dans le secteur Rougewald-square TOUSSAINT, afin de mettre en valeur l'environnement de la ville de Jarny.

Après en avoir délibéré :

- décide le principe de la réalisation de travaux d'aménagement d'espaces verts dans le secteur Rougewald-square TOUSSAINT,
- sollicite du Conseil Général l'octroi d'une subvention pour aider la ville à financer l'opération.

Dénomination d'une rue

Le Conseil :

- considérant que l'impasse PATTON est devenue, suite aux travaux, une artère ouverte à la circulation reliant l'avenue PATTON et le rue Henri BEZON, et qu'il importe par conséquent de modifier sa dénomination,
- considérant qu'il existe déjà une rue PATTON.

Choisit le nom « Rue de la paix » comme dénomination de l'ancienne impasse PATTON.

Séance du 2 mars 1990

Lotissement « Arc en Ciel »

Le Conseil Municipal :

- vu la délibération du 20 janvier 1984,
- décide la vente des lots du 9^{ème} lotissement, 2^{ème} et 3^{ème} tranche,
- vu la délibération du 25 septembre 1987 et du 24 novembre 1989, attribuant les lots n° 63 et 77,
- annule les réservations des parcelles.

Le Conseil Municipal :

- sollicite le concours de la Direction départementale de l'équipement pour assurer la réalisation des travaux de viabilité provisoire du lotissement « Arc en Ciel ».

(Le 22/11/1989 la D.D.E. a proposé une estimation de 2 990 000 F hors T.V.A. Le Conseil Municipal accepte cette estimation).

Séance du 12 juin 1990

ZAC d'activités de Jarny-Giraumont (modification du périmètre d'opération)

Sur proposition de la commune de Jarny, le comité du syndicat mixte pour le développement industriel de la région de Briey a envisagé l'extension de la ZAC d'activités de Jarny-Giraumont.

Cette modification de périmètre a nécessité une concertation avec le public réalisée en mairie sous forme d'affichage sur panneaux du nouveau plan périmétral et la mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les avis de la population.

Cette concertation a eu lieu du 5 avril 1990 au 5 juin 1990.

Un avis a été formulé, un avis de pure forme non contraire à l'économie du projet.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à l'extension du périmètre de la ZAC.

Construction d'une placette rue Claude BERNARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite le concours de la DDE pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation des travaux ci-après désignés :
 - o construction d'une placette rue Claude BERNARD.

Le 30 avril 1990, la DDE a proposé une estimation prévisionnelle s'élevant à 260 000 francs, hors TVA le 12 juin 1990. Le taux de rémunération est de 5.60% soit 14 560 francs.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

accepte cette estimation.

Le Maire expose au Conseil qu'au cours de la séance du 2 mars 1990, celui-ci a décidé de solliciter le concours de la DDE pour assurer l'étude et la direction de travaux nécessaires à la réalisation de travaux ci-après désignés :

- construction d'aires de stationnement, d'espaces verts et de cheminements piétonniers, Place MICHELET.

Le 30 mai 1990, la DDE a proposé une estimation prévisionnelle de 293 9000 francs hors TVA. Le taux de rémunération est de 5.60%.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- accepte cette estimation.

Séance du 10 octobre 1990

Lotissement Arc-en-ciel : vente de terrains :

- vu l'arrêté du 15 mars 1989 autorisant le lotissement à usage d'habitation dénommé « Le Rougewald » au lieu dit Moulinelle,
- vu le certificat du 17 août 1990 autorisant la vente des lots.

Après en avoir délibéré :

- décide la mise en vente des lots du lotissement « Arc-en-ciel »,
- précise que les ventes seront passées à la diligence de la SCP DUBOIS NAFZIGER, notaires associés, 32 rue CARNOT à Jarny,
- dit que pour l'ensemble des lots, le prix de chaque parcelle sera payable au comptant entre les mains du notaire le jour de la signature de l'acte de vente dont les frais sont supportés par l'acquéreur.

Viabilité provisoire du lotissement « Arc en Ciel »

Avenant n°1.

Le Conseil :

- vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25/09/1989 organisant l'appel d'offres restreint pour les travaux de viabilité provisoire du lotissement « Arc en ciel »,
- considérant que dans un souci d'harmonie et d'esthétique il apparait nécessaire de faire exécuter des murets décoratifs à titre de travaux supplémentaires pour un montant de 267 017.40 F TTC tout en profitant de la présence de l'entreprise qui réalise les travaux de viabilité provisoire,
- considérant que, lors de l'appel d'offres restreint, les entreprises avaient été consultées sur le prix unitaire de murets décoratifs,
- décide la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant de 267 017.40 TTC à exécuter lors de l'aménagement de la viabilité provisoire du lotissement Arc en Ciel,
- autorise le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise COCHERY.

Réfection de la voirie rue Ste Barbe (carreau de la mine)

- vu le dossier présenté par la société COCHERY pour la réfection de la voirie de la rue Ste Barbe pour un montant total de 1 061 446.26 F TTC,
- accepte le devis proposé par la société COCHERY.

Création de ZAC Carreau de la mine de Jarny :

- vu l'aménagement du carreau de la mine de Jarny pour y recevoir des entreprises,
- vu sa délibération en date de ce jour émettant un avis favorable au lancement de la concertation préalable concernant la création d'une ZAC,
- considérant la forme de concertation réalisée en mairie par l'affichage sur panneau des plans d'aménagement de la zone et par mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les avis de la population,
- considérant qu'aucun avis n'a été formulé,
- émet un avis favorable à la poursuite du dossier ZAC du carreau de la mine de Jarny, dossier à poursuivre par l'atelier des Territoires à Conflans.

Aménagement de la place de la gare

Le Conseil :

- considérant qu'il importe d'assurer après la rénovation de la façade de la gare par la S.N.C.F., la réfection de la place de la dite gare, afin de compléter la mise en valeur de ce quartier très animé,
- décide la réfection de la place de la gare,
- sollicite du Conseil Général une subvention,
- s'engage à inscrire au budget de la ville, les crédits nécessaires.

Réfection des trottoirs dans le quartier de Droitaumont

Le Conseil :

- considérant que les trottoirs de ce quartier n'ont pas fait l'objet d'une réfection depuis leur construction au début du siècle et ne sont absolument pas sécurisants,
- accepte le dossier présenté par la Direction Départementale de l'Equipement.

Séance du 5 décembre 1990

Hommage public : dénomination des rues du lotissement « Arc-en-ciel »

Le Conseil Municipal :

- vu le code des communes,
- vu le plan du lotissement faisant apparaître de nouvelles rues.

Après en avoir délibéré.

- décide de donner les noms :
 - o Edgar DEGAS,
 - o Paul GAUGUIN,
 - o Pierre-Auguste Renoir,
 - o Paul CEZANNE.

Séance du 26 mars 1991

Construction de trottoirs, parkings, aménagement paysager le long de la R.N. 3

Le Conseil Municipal :

- vu le dossier présenté par les services de la Direction Départementale de l'Équipement pour la construction de trottoirs, parkings, aménagement paysager le long de la R.N. 3 d'un montant de 512 000 francs H.T., soit 607 232 francs T.T.C.,
- considérant l'intérêt de ces travaux pour la sécurité routière de la traversée de la ville de Jarny,
- considérant que cette réalisation peut bénéficier d'une subvention du F.S.U. (Fond spécial urbain).

Après en avoir délibéré :

- décide la réalisation des travaux,
- accepte le projet pour un montant de 607 232 francs T.T.C.,
- sollicite de l'État, l'octroi d'une subvention pour aider la ville à financer cette opération,
- s'engage à inscrire sur le budget de la ville les crédits nécessaires à la réalisation de cet investissement.

Séance du 26 mars 1991

Lotissement « Arc-en-ciel » : vente de terrains.

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 10 octobre 1990 décidant la vente de lots du lotissement « Arc-en-ciel »,
- vu la demande des acquéreurs,
- complète la liste des acquéreurs.

« Le coin du bois » : 11^{ème} lotissement

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 13 janvier 1980 décidant la vente de lots du 11^{ème} lotissement « le coin du bois »,
- vu la demande des acquéreurs,
- modifie et complète la liste des acquéreurs.

Lotissement « Le Rougewald »

Travaux de remise en état de la chaussée et des trottoirs

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 12 juin 1990 concernant les travaux de la remise en état de la chaussée et des trottoirs, la réalisation d'une aire de stationnement pour les transports scolaires au lotissement « Le Rougewald »,
- considérant qu'il a été nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires souhaités par les habitants du lotissement, la construction d'une allée piétonne, l'amélioration de la qualité des travaux prévus.

Après délibération, le Conseil :

accepte les travaux supplémentaires et l'avenant n°1 au marché passé par l'entreprise COCHERY-BOURDIN-CHAUSSE,

charge le Maire de signer l'avenant à intervenir,

dit que les crédits nécessaires sont prévus en suffisance au budget primitif de l'exercice 1991.

Séance du 28 juin 1991

Lotissement « Arc-en-ciel ». Vente de terrains

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 10 octobre 1990 décidant la vente de lots du lotissement « Arc-en-ciel »,
- vu la demande des acquéreurs,
- complète la liste des acquéreurs.

Opération Prime de ravalement

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 15 septembre 1987 décidant de lancer sur Jarny un programme local de l'habitat,
- vu sa délibération du 2 mars 1990 décidant de lancer une opération programmée de l'amélioration de l'habitation dont les dossiers de préparations ont été constitués par l'A.R.I.M. Lorraine autorisant le Maire à signer la convention de mission avec l'A.R.I.M. et décidant également de verser une subvention d'accomplissement pour le ravalement des façades, à raison de 35 francs le m² ou 15% du montant des travaux avec un maximum de 10 000 francs par dossier,
- vu les dossiers présentés par les personnes intéressées pour l'octroi d'une prime de ravalement de façade selon l'état joint.

Après en avoir délibéré :

- accepte le versement de la prime pour ravalement de façade.

Amélioration des bâtiments communaux 11 rue Simon MACHEREZ

Le Maire rappelle au Conseil que la municipalité de Jarny a lancé une O.P.A.H. (opération progressive de l'amélioration de l'habitat) par délibération du 2 mars 1990.

Cette O.P.A.H. se situe dans le cadre d'une politique globale de reconquête de la ville, sur les quartiers anciens, les bâtiments communaux pouvant être concernés, en particulier les bâtiments sis 11 rue Simon MACHEREZ.

La municipalité a sollicité les services de l'A.R.I.M. (Association de restauration des immeubles) pour la réalisation des dossiers, en association avec M^r LEROY, architecte.

Le projet présenté par l'A.R.I.M. fait valoir un montant de 1 140 075 TTC.

Le Conseil.

- demande au Maire :
 - o de signer la convention à intervenir entre l'Etat et la ville de Jarny, ouvrant droit à une subvention PALULOS, laquelle peut s'élever à 173 024 francs pour l'ensemble des bâtiments,
- de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 692 000 :
 - o le Conseil Municipal : francs au taux de 5.8% sur 15 ans avec la prolongation en annuités de 2% par an et un différé d'amortissement de 2 ans.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- approuve le dossier présenté par l'A.R.I.M.,
- donne son accord pour la réalisation du projet,
- autorise le Maire à signer les conventions et actes de prêts à intervenir.

Aménagement des rues du quartier de Droitaumont : 2ème tranche

Le Conseil Municipal :

- vu le dossier présenté par les Services de la Direction Départementale de l'Équipement pour l'aménagement des rues du quartier de Droitaumont d'un montant de 4 735 000 francs HT,
- considère qu'il importe de poursuivre la réfection des rues et des trottoirs de ce quartier,
- décide la réalisation des travaux 2^{ème} tranche pour l'aménagement des rues du quartier de Droitaumont,
- sollicite du Conseil Général l'octroi d'une subvention pour aider la ville à financer l'opération,
- s'engage à inscrire sur le budget de la ville les crédits nécessaires à la réalisation de cet investissement.

Séance du 4 décembre 1991

La Familiale du Nord-est : 12 logements collectifs rue Albert 1er

Le Conseil Municipal :

- vu la demande formulée par la S.A. d'H.L.M. « La Familiale du Nord-est » et tendant à obtenir la garantie communale d'un emprunt destiné au financement de la construction de 12 logements collectifs à Jarny, rue Albert 1^{er},
- vu le code des communes considérant la forte demande en logements collectifs enregistrée auprès des services municipaux.

Après en avoir délibéré :

- décide d'accorder sa garantie à la « Familiale du Nord-est » pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 5 050 000 francs que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la construction de 12 logements collectifs, à Jarny, rue Albert 1^{er}. Cette garantie s'accorde comme de coutume pour 50% par la ville de Jarny à compléter par la garantie du Conseil Général,

autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur Caisse des dépôts et Consignations et l'organisme.

Société des H.L.M. (Nord et est) : réhabilitation des cités Le Breton

Le Conseil Municipal :

- vu la demande formulée par la S.A. des H.L.M. des régions du Nord et de l'Est et tendant à obtenir la garantie communale d'un emprunt destiné au financement de la réhabilitation de 40 logements des cités Le Breton ainsi que la voirie et les réseaux de distribution,
- vu le code des communes considérant le caractère bénéfique de cette opération sur la commune, car les travaux seront réalisés par des entreprises locales, ainsi que sur le front social, vu le manque de logements de la commune.

Après en avoir délibéré :

- décide d'accorder sa garantie d'emprunt à la Sté H.L.M. des régions du Nord et de l'Est pour un remboursement d'un emprunt d'un montant de 33 790 800 francs,

Cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignation un emprunt destiné à financer la réhabilitation de 40 logements des cités Le Breton, ainsi que la voirie et les réseaux de distribution.

Le Conseil Municipal :

autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur Caisse de Dépôts et Consignations et l'organisme.

Hommage public : rue Emile BOUCHOTTE

Le Conseil Municipal :

- vu le code des communes considérant qu'il convient de dénommer le chemin communal n°3.

Après délibération :

- décide de donner le nom d'Emile BOUCHOTTE au chemin communal n°3.

Séance du 4 décembre 1991

Réfection du Foyer Guy MOQUET

Le Conseil Municipal :

- vu la demande du centre communal d'action sociale de Jarny pour les travaux de réfection du Foyer Guy MOQUET à Jarny,
- vu le code de construction de l'habitat et notamment les articles L312-3,
- vu le code des communes et notamment l'article L236-13,
- considérant les travaux de réfection du Foyer Guy MOQUET.

Après en avoir délibéré :

- décide d'accorder sa garantie au Centre communal d'action sociale pour un prêt d'un montant de 1 836 400 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, au taux initial de 5.80% sur 15 ans avec une progression des annuités de 2 % par an et avec un différé d'amortissement de 2 ans.

Au cas où l'organisme, par quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts qu'il aurait encourus, la ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre massive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre le Conseil Municipal :

- s'engage pendant toute la durée du prêt à créer en cas de besoin, une imposition directe pour couvrir le montant des sommes dues.

Séance du 21 février 1992

9ème lotissement : 2ème et 3ème tranches. Vente de terrains

Le Conseil :

- vu sa délibération du 28 février 1983 décidant la vente de lots du 9^{ème} lotissement (2^{ème} et 3^{ème} tranches),
- vu la délibération du 21 février 1992 fixant différents prix des terrains par lotissement,
- vu la demande des acquéreurs,
- modifie et complète la liste des acquéreurs.

Séance du 12 octobre 1992

Amélioration de l'habitat

Suite à la délibération du 15 septembre 1987

du 2 mars 1990

Le Conseil Municipal :

décide d'autoriser le Maire à verser une subvention d'accompagnement pour les ravalements de façades à raison de 35 F le m² ou 15% des travaux avec un maximum de 10000 F par dossier.

Séance du 12 octobre 1992

Carreau de la Mine de Jarny Projet de ZAC Concertation préalable

Le Conseil Municipal :

- vu l'article L 300-2-3 du code de l'urbanisme,
- vu le projet de ZAC sur le carreau de la mine de Jarny présenté par l'atelier des territoires de Conflans,
- considérant qu'il importe que dans une procédure de concertation,

le Conseil Municipal de Jarny :

- émet un avis quant à la création de la ZAC sur le carreau de la mine de Jarny.

Après en avoir délibéré :

- dit que cette concertation se déroulera de la façon suivante :
 - o exposition publique aux panneaux d'exposition,
 - o durée de 15 jours en mairie,
 - o mise à disposition du public d'un registre d'observations pendant la durée de l'exposition,
 - o annonce préalables dans la presse et par voie d'affichage.
- dit qu'à l'issue de cette concertation, le Conseil Municipal fera le bilan de la consultation,
- émet un avis favorable au lancement de la concertation préalable prévue par les textes en vigueur au sujet de l'aménagement du carreau de la mine de Jarny,
- dit que cette délibération annule et remplace celle prise pour le même objet lors de la réunion du 10/10/1990.

Séance du 12 octobre 1992

Acquisition et amélioration de 15 logements Cité Le Breton

Demande de garantie d'emprunt

Le Conseil Municipal :

- vu la demande formulée par la SA des HLM des régions du Nord-Est et tendant à obtenir de garantie communale d'un emprunt destiné au financement de la réhabilitation de 15 logements, Cité « Le Breton »,
- vu le Code des communes articles L 236- 13 et L 236-16,
- vu l'article 2021 du Code Civil,
- considérant la forte demande en logement locatif enregistrée auprès des services municipaux et l'intérêt que représente la réhabilitation de ces 15 logements.

Après en avoir délibéré :

- décide d'accorder sa garantie d'emprunt à la S.A. des HLM des Régions du Nord-Est à hauteur de 1 045 650 F pour le remboursement d'un emprunt de 2 091 300 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la caisse des dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation de 15 logements cités « Le Breton ». Cette garantie s'accorde à hauteur de 50% par la ville de Jarny à compléter par la garantie du Conseil Général.

Les caractéristiques du prêt locatif aidé d'insertion consenti par la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

taux d'intérêts	5.80% par an révisable indexé sur livret A,
durée	32 ans,
différé d'amortissement	2 ans,
différé d'intérêt	2 ans,
taux de progression des annuités	1.95 % par an.

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

Au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais opposer le

défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Le Conseil Municipal :

s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt,

autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur « Caisse des Dépôts et Consignations » et l'organisme.

Séance du 6 janvier 1993

Le Conseil Municipal :

décide la réalisation des travaux d'aménagement du quartier de Droitaumont (les rues),

sollicite des subventions.

Séance du 6 janvier 1993

Le Conseil Municipal :

décide de donner le nom de rue de l'Abbé GREGOIRE, nouvelle rue dans le lotissement « La Cartoucherie ».

Séance du 23 mars 1993

Le Conseil Municipal :

institue le droit de préemption urbain sur la zone 1 NAY, ancien périmètre de la ZAD Jarny-Giraumont au profit de l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine.

Séance du 25 juin 1993

Le Conseil Municipal :

décide de la requalification urbaine des cités « Le Breton »,

demande une subvention.

Séance du 22 février 1994

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Jarny doit acquérir l'immeuble sis 135 rue Victor HUGO pour servir de locaux aux services techniques de la ville, les anciens bâtiments étant devenus trop exigus.

Le Conseil Municipal :

accepte la convention proposée par l'E.P.M.L. (Etablissement Public de la Métropole Lorraine).

Séance du 31 mars 1994

Aménagement des cités minières de D Droitaumont

Demande de subvention au Conseil Régional

Le Conseil :

- vu le dossier de restructuration des cités de la mine de Droitaumont présenté par les services de la D.D.E. pour un montant de 4 735 000 francs H.T,
- approuve le dossier présenté par la D.D.E,
- sollicite du Conseil Régional une subvention pour aider la ville à financer cette opération,
- sollicite le fonds structurel européen pour l'octroi d'une subvention,
- s'engage à inscrire au budget primitif de l'exercice 1994 les crédits nécessaires à la réalisation des travaux.

Séance du 7 juillet 1994

Le Conseil Municipal :

décide de donner le nom «Louis ARMAND » à une nouvelle rue (création de 36 pavillons locatifs).

Séance du 22 septembre 1994

Construction d'un bâtiment

Le Conseil Municipal :

- vu le dossier de la construction d'un bâtiment en vue de la pratique d'activités sportives, présenté par M^r François LEROY, architecte, pour un montant de 894 134.75 francs HT,
- considérant que ce projet peut être subventionné,
- décide la construction d'un bâtiment en vue de la pratique d'activités sportives,
- accepte le dossier présenté par M^r LEROY,
- sollicite une subvention du Conseil Général de Meurthe t Moselle pour aider la ville à financer ce projet,
- s'engage à inscrire au budget de la ville les crédits nécessaires.

Séance du 12 juillet 1995

Constructions des trottoirs et parkings rues Raymond POINCARE et Albert LEBRUN.

Requalification urbaine des espaces publics cités « Le Breton ».

Séance du 8 novembre 1995

Installation d'une usine d'incinération des déchets industriels et hospitaliers toxiques à Mars la Tour Bruville.

S'oppose solennellement, cela dégagerait des produits toxiques qui nuiraient à la santé des populations.

Séance du 09 avril 1996

La vente des logements communaux aux particuliers à partir du 9 avril 1996. (Patrimoine de la ville).

Séance du 7 février 1997

Acquisition du carreau de la mine de Droitaumont

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a sollicité par délibération du 25 septembre 1989, l'établissement Public de la Métropole Lorraine, afin d'acquérir pour le compte de la ville de Jarny, le carreau de la mine de Droitaumont, actuellement cadastré section AV n°187, lieu dit « Mine de Droitaumont » d'une superficie de 6 ha 12a 73ca :

- considérant qu'il convient maintenant de régulariser cette situation avec EPMI par l'acquisition de ce bien par la ville de Jarny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

décide l'acquisition du carreau de la mine de Droitaumont d'une superficie de 6ha 12a 73ca,

dit que cette acquisition se réalisera au prix de 1 156 000F, ce montant faisant l'objet d'un étalement sur 3 années après une année de différé, soit un remboursement de 385 000 F durant chacun des exercices 1988, 1999 et 2000,

charge la SCP DUBOIS-NAFZIGER, notaires associés à Jarny, de la rédaction de l'acte à intervenir,

autorise le Maire à signer l'acte à intervenir,

dit que les crédits seront prévus en suffisance aux budgets des exercices 1998, 1999, 2000.

Vote Pour 24.

Contre 0.

Abstention 0.

Séance du 25 mars 1997

Projet de 20 logements avenue LAFAYETTE OPAC de Meurthe et Moselle

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- que la demande de logements locatifs est toujours très importante, pour tous les types de logements dans les services de la mairie,
- qu'il a donc pris contact avec l'OPAC de Meurthe et Moselle afin que cette société étudie la possibilité de réaliser un projet sur des terrains appartenant à la ville de Jarny et situés entre l'avenue LAFAYETTE et la rue de la commune de Paris,
- après une étude attentive du contexte local et du marché immobilier, l'OPAC de Meurthe et Moselle propose le programme suivant :
 - o 16 pavillons individuels accolés (8T4 8T5),
 - o 4 logements T3,
 - o Sur un terrain d'une superficie d'environ 3 ha, très bien situé par rapport au centre ville, aux écoles, aux commerces.
- ces logements proposés par l'OPAC de Meurthe et Moselle peuvent être financés grâce à des prêts locatifs aidés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

sollicite l'OPAC de Meurthe et Moselle pour la réalisation de 20 logements locatifs, 16 pavillons accolés (8T4 8T5) et 4 logements T3, avenue LAFAYETTE financés grâce à des PLA pour l'année 98,

donne son accord de principe pour garantir l'emprunt que l'OPAC sera appelé à contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations,

décide d'exonérer de la Taxe locale d'équipement la construction du programme de 20 logements par catégorie d'organisme d'HLM suivant citée à l'article L 411-2 du code de la construction et d'habitation, à savoir Office Public d'Aménagement et de Construction.

Vote Pour 22.

Contre 0.

Abstention 5.

Séance du 14 juin 1997

Le Conseil Municipal :

décide l'adhésion de la ville de Jarny à « l'entente intercommunale du Jarnisy ». (Jarny, Labry, Giraumont, Doncourt les Conflans)

Séance du 1er et 25 juillet 1997

Création de la zone d'aménagement à usage d'habitat dit « ZAC LAFAYETTE ».

Séance du 24 septembre 1997

Réfection des rues Raymond POINCARE et Albert LEBRUN (demande de subvention auprès du Conseil Général),

Adhésion de la ville à « l'entente Yron » pour le développement de la vallée.

Séance du 24 novembre 1997

Aménagement des communs de Moncel.

Développement d'activités pour l'emploi des jeunes (demande d'agrément d'activités).

Convention pour l'installation d'un relais téléphone sur le château d'eau au lieu dit « devant Penne champs ».

Aménagement des rues DEGAS, RENOIR, CEZANNE et GAUGUIN : construction de trottoirs, parkings et espaces verts.

Séance du 3 mars 1998

Vente de terrains au lotissement Arc en Ciel,

Adhésion à l'association pour le développement de la valorisation touristique du bassin de vie du Jarnisy et de la vallée de l'Yron.

Séance du 22 septembre 1998

Aménagement d'un carrefour RN 103, RD 152 et route de Giraumont (demande de subvention),

ZAC de Giraumont : approbation du modification n°1 du plan d'aménagement de zone.

Motion pour le maintien des commissariats de police de Conflans Jarny, Briey, Joeuf et Villerupt.

Séance du 29 juin 1999

Dénomination des rues et des zones d'activités

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait bien de donner des noms aux rues ou ruelles de la ville.

Il propose au Conseil Municipal :

- carreau de la mine de Jarny : zone d'activités Victor PROUVE,
- zone industrielle Jarny-Giraumont : zone industrielle du Breuillot,
- lotissement Equinoxe (cartoucherie) : rue des Frères DAUM,
- zone industrielle route Mars la Tour : zone d'activités du bois de Ste Catherine,
- carreau de la mine de Droitaumont : zone d'activités de la mine de Droitaumont,
- ruelle rue Victor HUGO rue de l'Epine : chemin le Breton.

Séance du 29 juin 1999

Projet d'autoroute A32

Le Conseil Municipal :

- considérant le projet de doublement de l'A31 par la réalisation d'une voie autoroutière à péage dite A32,
- considérant le document de présentation du débat public « projet d'une nouvelle autoroute entre Toul et les frontières luxembourgeoise et allemande » élaboré par le ministère de l'Équipement des transports et du logement à la lecture duquel il ressort nettement la préférence de l'Etat pour le tracé EST de cette nouvelle voie,
- considérant que ce tracé aurait pour effet de déplacer le centre économique de la Lorraine à l'Est du sillon mosellan ce qui accentuerait la désertification du Nord meusien et du Nord de la Meurthe et Moselle et **éduirait** des effets économiques et sociaux désastreux pour le Pays Haut.

Séance du 28 septembre 1999

Aménagement de l'Avenue PATTON

Les travaux consistent en :

- dépose des bordures de granit existantes,
- repose de ces bordures avec vue normale,
- construction de parkings longitudinaux,
- création de massifs paysagers,

- déplacement et création de passages piétons.

Séance du 15 février 2000

Réfection de trottoirs. Procédure de Marché négocié

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'il convient, pour des mesures de sécurité de remettre en état les trottoirs de :
 - o la rue PASTEUR,
 - o la rue GAMBETTA,
 - o l'avenue de la République,
 - o l'avenue WILSON,
 - o la rue Maurice BARRES,
 - o la rue Albert 1^{er} (en partie).
- considérant que ce programme nécessite la procédure d'un marché négocié.

Après en avoir délibéré.

- accepte la remise en état des trottoirs des rues citées ci-dessus,
- autorise le Maire à lancer la procédure de marché négocié,
- autorise le Maire à signer les documents à intervenir,
- dit que les crédits seront prévus au budget 2000.

Vote Pour 17.

Contre 5.

Abstention 0.

Travaux de l'Office National des forêts. Forêts de Droitaumont

Le Conseil Municipal :

- considérant que la ville de Jarny a confié la gestion des forêts communales à l'office national des forêts,
- vu le devis présenté par l'O.N.F. pour les travaux à réaliser dans la forêt de Droitaumont :
 - o entretien et cloisonnement sylvicoles et dégagement manuel des semis, parcelle 7 et 8,
 - o fourniture et mise en place de plants de merisiers parcelle 19.pour un montant de 27 030.08 TTC.

Après en avoir délibéré :

- accepte le devis présenté par l'O.N.F., pour les travaux à réaliser dans la forêt de Droitaumont :
 - o Entretien et cloisonnement sylvicoles et dégagement manuel des semis parcelles 7 et 8,
 - o Fourniture et mise en place de plants de merisiers parcelle 19.
- dit que les crédits seront prévus au budget 2000.

Vote pour 23.

Contre 0.

Abstention 0.

Séance du 28 mars 2000

Aménagement du carrefour RN 103 RD 152 Convention Etat Département Ville

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 22 septembre 1998 décidant la réalisation du programme d'aménagement du carrefour RN 103 RD 152 (route Giraumont),

- considérant que ce carrefour est créé sur le domaine public routier national et départemental,
- considérant que l'entretien des ouvrages sera effectué par la ville de Jarny. La convention tripartite Etat-Département-Ville de Jarny réglementant la réalisation et l'entretien de cet ouvrage présenté par la Direction Départementale de l'Équipement.

Séance du 8 juin 2001

Acquisition de la Concordia 10 avenue de la République pour création d'un équipement culturel.

Après en avoir délibéré :

- décide l'acquisition de l'immeuble «La Concordia» 10 avenue de la République AM n° 135 22 ares 30 centiares.

Séance du 8 juin 2001

ZAC Victor PROUVE.

Vente d'un terrain à la S.A. LECLERC Automobile 24 rue de Metz à Jarny.

Séance du 8 juin 2001

Inter communauté.

1^{ère} Délibération pour la création d'une intercommunalité entre Jarny, Conflans et Labry.

Séance du 8 juin 2001

Ordures ménagères

Sur la demande de la ville de Jarny, le SIRTOM a fait installer par la société BARISIEN de Conflans, des bennes destinées à recevoir les déchets verts.

Le Conseil Municipal :

- signe une convention pour les frais de vidage de ces bennes. La ville de Jarny n'a plus la possibilité en régie municipale d'assurer le ramassage des déchets ménagers et autres sur son territoire.

Le Conseil Municipal :

- doit signer une convention avec le SIRTOM afin de définir :
 - o le transfert du matériel,
 - o la situation administrative des agents concernés à compter du 1^{er} octobre 2001.

Arrivée de l'euro

Séance du 26 octobre 2001

La construction d'un garage au foyer Guy MOQUET pour la rangement d'un véhicule isotherme fait apparaître la facture en € 9800€HT.

Séance du 26 octobre 2001

Le Préfet a pris un arrêté pour la création d'une communauté de communes sur le Jarnisy au 1^{er} janvier 2002.

Séance du 30 avril 2002

Au clos LAFAYETTE, la construction des logements OPAC de Meurthe et Moselle et certaines maisons privées sont terminées.

La rue au clos LAFAYETTE s'appellera « rue Jean-Paul SARTRE ».

Séance du 27 septembre 2002

Maison de retraite

Hospitalor rue Ambroise PARE.

B.P. 20204.

57606 Saint Avold.

Souhaite réaliser une maison de retraite à Jarny rue Emile ZOLA rue Henri BEZON.

Comprenant :

- 60 chambres,
- 12 chambres pour la maladie Alzheimer,
- 4 accueils temporaires,
- 1 accueil de jour.

La ville cédera les terrains pour l'euro symbolique (superficie 50 ares).

Séance du 23 mai 2003

Création d'une maison de retraite par Hospitalor : cession de terrains (50 ares + 50 ares supplémentaires).

Séance du 29 septembre 2003

Création d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AZ n°50 Avenue PATTON

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'agence de la Caisse d'Epargne de Jarny a déposé une demande de permis de construire ayant pour objet l'extension de l'agence sur l'arrière de la parcelle cadastrée AZ n°28. La demande prévoit également le déplacement de la rampe d'accès handicapé sur le côté de l'agence, côté place GIACOMETTI. Or cette rampe sera située sur le domaine privé de la commune.

Par ailleurs l'agence doit justifier de 7 places de stationnement sur son propre terrain, soit à l'arrière de son bâtiment. Pour y accéder, les véhicules devront emprunter le terrain AZ n°50.

Une servitude de passage sur le terrain cadastré AZ n°50 appartenant à la commune, au profit de l'agence est donc nécessaire pour permettre l'accès au parking et la présence de la rampe.

Il propose au Conseil Municipal d'accepter une servitude de passage sur ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- consent à la caisse d'épargne une servitude de passage d'une largeur de 5 mètres et d'une longueur de 40 mètres environ sur la parcelle AZ n°50 appartenant à la ville,
- autorise également à titre de servitude, la caisse d'Epargne à édifier une rampe d'accès handicapé sur la parcelle AZ n°50, dont l'entreprise couvre 1.55 depuis la limite de propriété.

Vote Pour 27.

Contre 0.

Abstention 0.

Séance du 29 septembre 2003

O.P.A.H. Versement d'une subvention complémentaire à celle de l'ANAH pour la réalisation de logements conventionnés

Le Maire rappelle la convention d'opération signée entre l'état- la ville et notamment l'article 3 qui prévoit « actions d'accompagnement et d'amélioration du cadre de vie que la ville favorisera à la production de logements conventionnés

par l'octroi d'une subvention de 5% complémentaire à celle de l'ANAH, dans la limite des crédits annuels votés à cet effet.

Monsieur Bernard KESSLER domicilié à Nancy 17 rue Lavigerie, a déposé un dossier CAL pour la réalisation d'un immeuble 25 rue de Verdun à Jarny.

Ce dossier prévoit la réhabilitation de 5 logements pour un montant de travaux de 76 449.59 € HT. Montant de la subvention ANAH 25 891€ (pour une dépense subventionnable de 72 081€) et de se fait la ville doit verser une subvention d'un montant de 3 604€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le dossier présenté par M^r Bernard KESSLER relatif à la réhabilitation de 5 logements -25 rue de Verdun à Jarny-, pour un montant de travaux de 76 449.59 € HT,
- accepte le versement de la subvention de 5% d'un montant de 3 604€ accordée par la ville, en complément de celle versée par l'ANAH d'un montant de 25 891€,
- dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2003.

Vote Pour 27.

Contre 0.

Abstention 0.

Séance du 29 septembre 2003

ZAC Victor PROUVE – Vente de parcelle à la SCI DB de Florange

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SCI DB de Florange sollicite l'acquisition d'une partie de la parcelle AK n°247 pour une superficie de 597 m² sur la ZAC Victor PROUVE :

- vu le document d'arpentage établi par la SARL KLOCZKO de Tucquegnieux,
- considérant l'estimation de ce terrain proposé à 10.67€ le m² hors droits et taxes (à savoir 6369.99€ hors droits et taxes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la vente d'une partie du terrain cadastré AK 247 d'une superficie de 597 m² sur la ZAC Victor PROUVE au prix de 10.67 le m² à savoir 6369.99 (Hors taxes et droits) à la SCI DB de Florange 16 rue du Languedoc,
- charge la SCP DUBOIS-NAFZIGER notaires associés à Jarny de la rédaction de l'acte,
- autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

Vote Pour 27.

Contre 0.

Abstention 0.

Séance du 26 janvier 2004

Requalification urbaine et paysagère de la RN 3 et de ses abords

Le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation de la requalification de la traverse de la RN 3 et de ses abords, de l'intersection de la rue du Point du Jour à l'intersection de l'Avenue LAFAYETTE, y compris les abords : église, mairie, square TOUSSAINT.

Ces travaux comprennent :

- le remplacement des réseaux d'eaux et d'assainissement,
- l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et des télécommunications,
- l'aménagement qualitatif de surface y compris la mise en valeur des bâtiments par l'éclairage de l'église, de la mairie, du square TOUSSAINT.

Le montant des travaux est de 7 985 205 euros HT.

Il convient maintenant de lancer la procédure de marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil :

- vu le code des marchés publics.

Après en avoir délibéré :

- accepte le projet de requalification de la traverse de la RN 3 et des abords pour la somme de 4 985 250 euros H.T.,
- autorise le Maire à lancer la procédure de marché de maîtrise d'œuvre, à signer le marché,
- dit que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2004.

Réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage

Le Maire rappelle la délibération prise lors de la séance du 18 décembre 2002 acceptant la proposition de principe relative à l'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Il convient maintenant de choisir un site pour la réalisation d'une aire d'accueil.

Le Maire propose l'acquisition des terrains cadastrés section AT. n°15 et AT n°16 lieu dit « Bois du Parois », d'une superficie respective de 56 ares 80ca, et, 2 ha 97a 90ca appartenant à l'établissement Public Foncier de Lorraine, rue Robert BLUM à Pont-à-Mousson :

- vu l'estimation des services fiscaux de Meurthe et Moselle s'élevant à 38 840 euros, hors taxes et droits.

Le Conseil, après délibération :

- accepte l'implantation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, route de Mars-la-Tour, sur les terrains cadastrés AT n°15 et AT n°16,
- dit que cette acquisition se fera au prix fixé par les services fiscaux de Meurthe et Moselle, soit 38 340 euros,
- charge la SCP DUBOIS-NAFZIGER, notaires associés, 32 rue CARNOT à Jarny, de la rédaction de l'acte,
- autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

Séance du 29 mars 2004

Motion en faveur du maintien de l'agence du Républicain Lorrain à Jarny

Le Conseil Municipal, devant les menaces de fermeture qui pèsent sur l'agence du Républicain à Jarny :

- s'oppose à la suppression de la rédaction locale jarnysienne,
- défend le « journalisme de proximité » contre le « journalisme à distance » qui nuirait fortement à la qualité de l'information,
- conteste ainsi la politique de regroupement de plusieurs rédactions locales en une seule agence décentralisée et éloignée des populations,
- rappelle que le Jarnisy compte environ 20 000 habitants et qu'il serait donc illogique et préjudiciable à la fois pour le Républicain Lorrain et pour notre territoire, de délaissier tout un bassin de vie au bénéfice d'un rendement financier accrue.

Séance du 21 juin 2004

Projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne piscine

Le Maire rappelle au Conseil le projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne piscine et la création d'une structure multi accueil dédiée à la petite enfance s'élevant à 1 043 544.93 euros H.T. :

- considérant que ce projet peut être subventionné, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de financeurs potentiels et notamment de l'Etat.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- accepte le projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne piscine, la création d'une structure d'accueil dédiée à la petite enfance s'élevant à 1 043 544.93 euros H.T.,
- sollicite une subvention pour la réalisation de ce programme auprès de l'Etat.

Aménagement extérieur, mise en sécurité du rez-de-chaussée du Foyer Guy MOQUET.

Le Conseil Municipal :

- vu la délibération du 10 novembre 2003 autorisant le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des aménagements extérieurs et la mise en sécurité du rez-de-chaussée du Foyer Guy MOQUET,
- considérant qu'il convient de valider la décision prise par la Commission d'appels d'offres des 30 mars 2004 et 21 avril 2004,
- vu le code des marchés publics.

Après en avoir délibéré :

- valide la décision de la Commission d'appels d'offres,
- autorise le Maire à signer les marchés à intervenir.

Séance du 20 septembre 2004

Mise en place d'un plan de préventions de risques naturels.

Le Conseil Municipal :

- vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2002 prescrivant un plan de préventions des risques d'inondations sur le territoire communal de Jarny,
- considérant que les services de l'Etat ont travaillé, en concertation avec la commune à l'élaboration d'un projet de plan de préventions de risques d'inondations sur le territoire communal conformément aux dispositions du décret du 5 octobre 1995, la commune est amenée à émettre un avis sur ce projet.

Le Maire propose au Conseil d'émettre un avis favorable sur le projet présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- émet un avis favorable au projet de prévention des risques d'inondations.

Acquisitions de terrains lieu dit « L'épine »

Le Conseil Municipal :

- vu le projet urbain de terrains situés lieu dit « L'épine », appartenant à la Sté H.L.M. du Nord-est, sise 5 rue Antoine à Metz 57000.

Le Maire propose au Conseil d'inclure ces terrains dans le périmètre de ce lotissement et de les acquérir au prix de 19 522 euros, hors droits et taxes pour une superficie totale de 2329 m².

Précise que la Sté H.L.M. DU Nord-est souhaite en contre partie de cette vente, acquérir une partie de parcelle cadastrée section AZ n°447, appartenant à la ville de Jarny :

- vu l'estimation des services fiscaux de Meurthe et Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- accepte l'acquisition de terrains n°222 : 1765 m² et n° 223 : 564 m², lieu dit « L'épine », appartenant à la Sté H.L.M. du Nord-est,
- dit que cette acquisition se fera au prix de 19 522 euros, hors droits et taxes,
- dit que les frais seront à la charge de l'acquéreur,
- charge la SCP DUBOIS-NAFZIGER de la rédaction de l'acte,
- autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.
-

Dénomination de la rue « Gustave EIFFEL », R.D. 15 Zone industrielle Jarny-Droitaumont

Le Maire rappelle au Conseil l'aménagement de la zone industrielle Jarny-Droitaumont et notamment la traverse de cette zone.

Il convient de donner un nom à cette portion de la R.D. 15 et il propose « Rue Gustave EIFFEL ».

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- donne le nom de « Gustave EIFFEL » à la traverse de la zone industrielle Jarny-Droitaumont.

Séance du 23 mai 2005

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de la réunion du 13 décembre 2004, a acquis pour partie le terrain cadastré section AC n°139 à l'Association Diocésaine de Nancy afin de réaliser un parking. Des arbres situés sur cette parcelle sont indemnisables : une évaluation a été faite et il ressort, qu'elle s'élève à 1000 francs.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le versement de cette indemnité.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- décide de verser l'indemnité compensatrice pour la perte des arbres, s'élevant à 1000 francs, à l'Association Diocésaine de Nancy.

Séance du 8 juin 2005

Transformation des locaux de l'ancien cinéma Concordia

Le Conseil Municipal :

- expose qu'il est apparu nécessaire de prévoir des travaux de sécurité supplémentaires concernant l'encloisonnement de l'escalier, la démolition des faux plafonds et la mise en œuvre de carrelages sur l'escalier,
- vu l'avis favorable émis par la commission d'appels d'offres du 8 juin 2005,

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- autorise le Maire à signer les documents,
- dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2005.

Motion de soutien de la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques 2012.

Le Conseil Municipal :

- considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques en 2012,
- considérant que les Jeux Olympiques incarnent des valeurs sportives, éducatrices et citoyennes auxquelles la commune de Jarny est attachée,
- considérant qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,
- considérant que l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2012 aura des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine,
- considérant que la commune de Jarny souhaite participer à mobiliser autour de ce projet,

Après en avoir délibéré :

- apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques 2012,
- émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Séance du 26 septembre 2005

Marais de Droitaumont

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en valeur du parc et la gestion du marais de Droitaumont, il est prévu de réaliser un chemin de découverte longeant le marais.

Le montant de ce projet s'élève à 3 300 euros H.T. qui peut être subventionné par le Conseil Général.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- accepte le programme de réalisation d'un chemin de découverte longeant le marais de Droitaumont dont le coût s'élève à 3 300 euros H.T.,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général,
- dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2005.

Séance du 17 octobre 2005

Equipement aquatique intercommunal

Cession des terrains à la communauté des communes du Jarnisy

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté des communes du Jarnisy va réaliser un pôle aquatique intercommunal sur le territoire de la commune de Jarny au lieu dit « Les Marcaires ». Les terrains nécessaires à la réalisation de ce projet appartiennent à la ville de Jarny et sont cadastrés lieu dit « Les Marcaires » pour une superficie de 2 ha 32 a 16 ca.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de céder les parcelles à la communauté des communes du Jarnisy, 8 rue Emile BOUCHOTTE à Jarny.

Il propose, étant donné le caractère d'intérêt général de cette opération de céder ces parcelles à l'euro symbolique.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- accepte la vente des terrains lieu dit « Les Marcaires »,
- dit que cette vente se fera à l'euro symbolique,
- dit que les frais seront à la charge des acquéreurs,
- charge la SCP Lambre-Nafziger, notaires associés, 32 rue Carnot à Jarny de la rédaction de l'acte,
- autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

Equipement aquatique intercommunal

Engagement à réaliser voiries et réseaux divers

Le Maire rappelle que la Communauté des communes du Jarnisy va réaliser un pôle aquatique sur le territoire de la commune de Jarny au lieu dit « Les Marcaires ».

Il précise que cette opération a un caractère d'intérêt général et propose au Conseil d'accepter que la ville s'engage à réaliser les voiries d'accès et les réseaux divers relatifs à cette structure.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- s'engage à la réalisation des voies d'accès et des réseaux divers relatifs à l'équipement aquatique intercommunal.

Séance du 21 novembre 2005

Motion SNCF contre le plan Veron.

La SNCF vient d'annoncer sa volonté de supprimer l'unité de production des agents de conduite du dépôt de Conflans-Jarny.

Plus de cent employés qualifiés disparaîtront ainsi avec toutes les conséquences que cela induit pour les personnels, l'économie locale et les collectivités concernées.

Le Conseil Municipal tient à faire savoir son opposition à cette décision qui doit être reconsidérée.

Le maintien du dépôt SNCF de Conflans-Jarny constitue un outil de développement local.

Le site ferroviaire de Conflans-Jarny est au cœur d'un territoire sur lequel la SNCF peut s'appuyer pour développer une réelle politique de transports.

Cette décision est inacceptable. La région Lorraine est engagée dans un effort considérable pour redynamiser et développer le service public ferroviaire.

Le Conseil Municipal :

- affirme son soutien à la lutte des cheminots,

- demande solennellement à l'Etat :
 - o de renoncer au plan Veron et,
 - o de s'engager à maintenir et à développer un service public de transports voyageurs et marchandises de qualité.

Séance du 19 décembre 2005

Marais de Droitaumont

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marais de Droitaumont a été répertorié à l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensibles en 1992 et classé comme site d'intervention prioritaire par le Conseil Général de Meurthe et Moselle en 2000 au regard de ses richesses naturelles.

Un inventaire écologique du marais a été réalisé par le bureau d'études ESOPE de même qu'un plan de gestion et un plan d'aménagement qui ont pour objet de protéger cet espace, l'aménager et l'ouvrir de manière raisonnée au public.

Le Conseil Municipal :

- demande l'instauration au profit du Conseil Général, du droit de préemption des espaces naturels sensibles sur le périmètre d'intervention défini.

Réalisation d'un sentier de randonnée de pays « Metz-Madine-Metz »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Fédération Française de randonnée pédestre de Meurthe-et-Moselle travaille à la mise en place du sentier de grande randonnée de pays « Metz-Madine-Metz » qui doit traverser la commune de Jarny.

Le Conseil Municipal :

- s'engage, sous réserve qu'un projet d'intérêt général nécessite l'utilisation d'une voie communale ou d'un chemin rural :
 - o à ne pas aliéner les sentiers et pistes inscrits au plan, sur les voies communales et les chemins ruraux,
 - o à ne pas les interrompre par des clôtures sur les voies communales et chemins ruraux,
 - o à accepter un éventuel balisage conforme à celui défini par la charte départementale,
 - o à prévoir le maintien ou le rétablissement de la continuité des sentiers et pistes sur les voies communales et les chemins ruraux lors des opérations d'aménagement foncier et opérations foncières,
 - o à en informer le Conseil Général de Meurthe et Moselle,
 - o à avertir les présidents des fédérations de chasses locales de la création des itinéraires (équestres, pédestres ou V.T.T).

Séance du 12 juin 2006

Construction de 60 logements aux Marcaires

Le Maire rappelle que Meurthe et Moselle Habitat, va réaliser au lieu dit « les Marcaires » un programme de 60 logements (24 maisons individuelles et 36 logements collectifs avec panneaux solaires).

Ce programme est prévu pour les 2 années à venir.

La partie centrale de ce site accueillera le futur pôle aquatique intercommunal, équipement innovant polyvalent et accessible à tous.

Réalisation de chemins de promenade

Le Maire informe le Conseil Municipal que la ville souhaite réaliser des chemins de promenade à usage familial.

Plusieurs secteurs sont concernés :

- les abords des Rouaux,
- les abords de Droitaumont,
- la liaison entre le château de Moncel et le carreau de la mine de Droitaumont. Ce programme pouvant être subventionné, le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter des subventions auprès des financeurs potentiels.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- accepte le programme de réalisation de chemins de promenade,
- sollicite des subventions auprès des financeurs potentiels,
- dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2006.

Séance du 12 juin 2006

Dénomination de l'allée du square TOUSSAINT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation de l'ancienne piscine en une structure d'accueil petite enfance, bureaux et salles de réunions seront terminés à l'automne 2006.

Il propose au Conseil Municipal que l'allée qui va relier la RD 106 au bâtiment « Gilbert SCHWARTZ » porte le nom de LINKENHEIM-HOCHSTEIN. C'est le 40^{ème} anniversaire du jumelage initié par Gilbert SCHWARTZ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vote Pour 23.
Contre 0.
Abstention 3.

Séance du 18 décembre 2006

Aménagement des berges des ruisseaux des Rouaux et du Rougewald

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'aménager les berges des ruisseaux des Rouaux et du Rougewald en réalisant les travaux suivants :

- traitement de la végétation des berges,
- les plantations d'arbustes des berges,
- les boutures de saules,
- les plantations d'hélophytes,
- l'ensemencement,
- la plantation d'arbres et de haies vives.

Ces travaux s'élèvent à 56 200€ TTC.

Ce programme pouvant être subventionné, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les subventions auprès des financiers potentiels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le programme d'aménagement des berges des ruisseaux des Rouaux et du Rougewald,
- sollicite les subventions auprès des financiers potentiels,
- dit que les crédits sont prévus au budget 2005.

Vote Pour 25.
Contre 0.
Abstention 0.

Séance du 20 juin 2007

Réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage

Le Conseil Général, lors de sa séance du 3 juin 2005.

A décidé d'accorder une subvention d'un montant de 18 300€ pour une dépense subventionnable de 443 000€. Les travaux n'ayant pas démarré dans les délais prévus, le Conseil Général a annulé sa décision.

Renseignements pris auprès du Conseil Général, le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la réinscription de cette subvention.

Vote Pour 25.

Contre 0.

Abstention 1.

Déclassement d'une voie publique rue Remo Giacometti

Le Maire rappelle au Conseil que la commune de Jarny travaille actuellement à l'aménagement d'un secteur composé de deux espaces séparés par la RD 603, la place GIACOMETTI d'une part et les parcelles situées devant le gymnase Maurice BAQUET au lieu dit « Haut des Pierres » d'autre part. Dans le cadre de cette réflexion, un projet de construction d'un nouvel Intermarché sur la place GIACOMETTI a été adopté.

Ce nouveau magasin doit être édifié sur la place GIACOMETTI en mitoyenneté avec Intermarché actuel.

La rue GIACOMETTI est donc amenée à disparaître.

Conformément à la loi, une enquête publique préalable au déclassement de cette voie s'est déroulée du 30 avril au 23 mai 2007 inclus. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur ce projet. Le Maire demande au Conseil conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière de prononcer le déclassement de cette voie du domaine public en vue de sa suppression.

Vote Pour 25.

Contre 0.

Abstention 0.

Dénomination des rues du lotissement l'Epine

Le Maire rappelle au Conseil que les terrains situés au lieu dit « l'Epine » vont être urbanisés et qu'il convient de dénommer les voies de ce futur lotissement à usage d'habitation.

Le Conseil, après avoir délibéré.

Donne les noms de :

- Lucie AUBRAC,
- Maurice KRIEGEL-VALRIMONT,
- Henri ROL-TANGUY.

Aux futures voies du lotissement « l'Epine ».

Vote Pour 23.

Contre 3.

Abstention 0.

Séance du 10 septembre 2007

Liaison Lotissement les Marcaires

Les travaux consistent en la réalisation des réseaux d'assainissement d'eau potable, des réseaux divers et de la voirie semi-définitive.

Le Conseil :

- attribue le marché de réalisation de liaison des lotissements « les Marcaires » aux entreprises EUROVIA pour un montant de travaux de 316 753.84€ HT.

Vote Pour 21.

Contre 3.

Abstention 1.

Séance du 10 septembre 2007

Réhabilitation des cités S.N.C.F. du Grand Breuil

L'immobilière des Chemins de Fer doit rétrocéder par convention à la ville de Jarny les cités du Grand Breuil avant travaux. La ville de Jarny est désignée maître d'ouvrage pour effectuer les travaux de réhabilitation des voiries et réseaux divers.

Conformément aux statuts du syndicat en date du 17 janvier 2007, le programme assainissement est de compétence syndicale.

Vote Pour 23.
Contre 2.
Abstention 0.

Séance du 16 juin 2008

Dénomination des rues des Marcaires

Le Maire propose au Conseil l'attribution des noms de rues suivantes pour le lotissement des Marcaires :

- rue d'accès au lotissement et à l'équipement aquatique : rue Lionel BILLAS,
- rue longeant l'ensemble du site : chemin des Marcaires,
- rue parallèle au chemin des Marcaires traversant le lotissement : allée du Rougewald,
- rue perpendiculaire qui rejoint les abords du Rougewald : allée de Ménonchamp.

Vote Pour 24.
Contre 0.
Abstention 0.

Réhabilitation des rues Albert LEBRUN et Raymond POINCARE

Lot n°2 marché négocié :

- vu sa délibération du 29 juin 1999 autorisant le programme de réhabilitation des rues Albert LEBRUN et Raymond POINCARE.

Séance du 10 décembre 2008

Aménagement maison des associations et de la musique

Le montant des travaux de réhabilitation s'élève à 300 000€ H.T. et peut-être subventionné par le Conseil Général au titre de la part thématique du Fonds départemental de développement territorial.

Vote Pour 27.
Contre 0.
Abstention 0.

Séance du 27 janvier 2009

Attribution d'une nouvelle dénomination à la rue Paul LANGEVIN située au lieu dit « La Grande Friche »

Le Maire rappelle qu'il existe deux rues appelées « Paul LANGEVIN » à Jarny.

L'une est située à proximité des stades GENOT et GNEMMI au lieu dit « La Grande Friche » et l'autre dans le quartier de Moulinelle, aux lieux dits « sous le Moulin » et « le moulin ».

Ces rues étaient à l'époque destinées à être rejointes et ne seront jamais compte tenu de la création du lotissement des Marcaires II.

Le Maire indique qu'il a été saisi par la population de difficultés rencontrées par plusieurs organismes dont les services de secours, à localiser les habitations de ces deux rues.

En conséquence, il propose au Conseil de différencier ces 2 rues et de renommer la rue Paul LANGEVIN située à proximité des stades GENOT et GNEMMI rue « LANGEVIN WALLON ».

Vote Pour : 27.
Contre 0.
Abstention 0.

EAU

Séance extraordinaire du 1er février 1885

Curage des rivières Ornes et Yron aux abords du Pont de Conflans. La partie comprise entre le pont de Conflans et le pont construit sous la voie ferrée de Reims à Metz comprenant une partie de la rivière l'Yron jusqu'à son confluent avec l'Orne.

Le Conseil Municipal de Jarny :

- ne s'oppose pas à ce que la Cie Générale de l'Est la fasse curer à ses frais attendu que les inondations proviennent en majeure partie du remous du pont de chemin de fer.

Toutefois la commune de Jarny entend bien ne supporter aucun frais dans le cas où il serait procédé au curage des parties sus indiquées.

Séance du 29 Mars 1896

Demande pour creuser un puits

Le Conseil sur la demande du Sieur GENOT Charles cafetier :

- lui accorde l'autorisation de creuser un puits devant la façade de la maison qu'il vient d'acquérir près de Bussouil sur le chemin qui mène à l'église à condition que ce puits soit couvert d'une forte dalle de façon que tout accident puisse être évité.

Séance du 3 novembre 1899

M^r le Président a exposé que par une pétition en date du 13 septembre 1899 M^r de REDON propriétaire du château de Moncel commune de Jarny demande à M^r le Préfet l'autorisation d'utiliser la chute d'eau du moulin Voingville annexe de Doncourt qui lui appartient pour irriguer des terres du domaine de Moncel et servir à divers usages domestiques.

Il a invité le Conseil à se prononcer sur les inconvénients sérieux qui en résulteraient pour les intérêts de la commune de Jarny si le projet d'utilisation de la chute d'eau se réalisait.

Considérant :

- que cette chute d'eau après avoir actionné les roues du moulin de Voingville s'est toujours déversée dans le ruisseau du Rougewald qui arrose une partie des prés de la commune,
- que l'usage immodéré que paraît vouloir en faire le pétitionnaire pour l'irrigation de ses vastes pièces de terre menace d'étancher le ruisseau, de porter préjudice aux industries locales d'aval qui en utilisent depuis longtemps les chutes, d'assécher le lavoir communal établi sur ce cours d'eau et de nuire considérablement aux intérêts de la commune.

Pour ces motifs :

- se prononce d'ores et déjà contre le projet de captation partielle ou totale des eaux du ruisseau le Rougewald.

Séance du 29 août 1901

Le Conseil :

- sur demande motivée faite par M^r De REDON propriétaire au Château de Moncel,
- l'autorise à ouvrir une tranchée recouverte dans le chemin vicinal n°4 de Droitaumont à Doncourt près de son château pour la pose d'une conduite d'eau moyennant une redevance annuelle à la commune ; (un franc cinquante centimes).

Séance du 23 avril 1913

Fourniture d'eau

M^r le Maire est autorisé à entrer en pourparlers avec le conseil d'administration de la Brasserie de Jarny pour traiter des conditions dans lesquelles la Brasserie de Jarny fournira une partie de l'eau qui est nécessaire au quartier de la gare. M^r VIAL sera chargé de l'exécution des plans et devis nécessaires pour l'amenée d'eau dans le quartier de la gare seulement.

Séance du 23 avril 1913

L'étude de la construction de l'auvent du lavoir de la gare sera de nouveau étudiée.

Séance du 9 septembre 1913

Le Conseil :

- décide du projet de distribution d'eau dans le quartier de la gare et,
- accepte le projet dressé par Monsieur VIAL architecte et,
- l'approuve à l'unanimité,
- vote une somme de vingt deux mille cinquante francs montant de la dépense,

La brasserie de Jarny fournira chaque jour 20 m³ d'eau mais 1/5 sera consommé par les trois bornes fontaines, le reste soit 5840 m³ par an sera vendu aux abonnés à raison de 0.60 Fr le m³.

Séance du 3 août 1926

Eau de la ville provenant de la mine de Droitaumont

Le Conseil, considérant :

- que depuis quelque temps, il circule dans la ville et les environs certains bruits, faux et mensongers, sur la qualité de l'eau qui doit servir prochainement à l'alimentation de la ville de Jarny, eau prise aux mines de Droitaumont dans une zone restée inexploitée sur un rayon d'environ 100 mètres,
- que ces bruits sont lancés par des personnes jalouses et envieuses dont le but principal est de nuire aux intérêts de la ville.

L'eau qui servira prochainement à l'alimentation a été reconnue « eau très pure » au point de vue bactériologique par M^r le Docteur MAIE et au point de vue chimique par M^r DUPONT, directeur de la station agronomique de Nancy.

La solution de prendre l'eau dans une zone inexploitée par la mine de Droitaumont a été préconisée par M^r le Docteur MAIE. C'est la seule solution la moins coûteuse pour obtenir une eau pure au point de vue bactériologique, une eau potable au point de vue chimique.

Le Conseil :

- décide que pour mettre fin à ces bruits, une copie de l'analyse de l'eau faite par M^r le Docteur MAIE sera publiée dans les journaux du département et sera affichée dans toute l'étendue de la ville.

Séance du 30 novembre 1926

Installation de bornes fontaines

Le Conseil :

- charge le Maire de faire procéder à la visite de quelques bornes fontaines récemment installées pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

Séance du 18 mai 1927

Pose d'une borne fontaine rue de la rotonde ou rue du Paurose.

Session d'août 1934

Analyse périodique de l'eau

Le Conseil :

- vu la circulaire préfectorale en date du 19 juin relative à l'analyse périodique de l'eau livrée à la consommation par les soins de la ville,
- décide que conformément à cette circulaire, cette eau sera analysée chaque trimestre par l'Institut régional d'Hygiène, 40 rue Lionnois Nancy.

La dépense sera prélevée à l'art. 30 du budget primitif.

Séance d'Août 1935

Sur la base des essais de pompe effectués le 12 août 1935, il résulte de la somme des consommations annuelles enregistrées par compteur installé chez des particuliers, représente une faible partie de la quantité d'eau distribuée (24% environ).

Il convient de rechercher et de supprimer toutes les causes de déficit préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il est nécessaire d'installer un compteur général.

Proposition la plus avantageuse : ateliers et construction l'Alster.

Séance du 22 avril 1936

Une partie du mur de l'ancienne tannerie est tombée dans le Rougewald.

Les matériaux provenant de ce mur encombrant le cours du Rougewald mais ils constituent un petit barrage qui élève le niveau de l'eau et permet d'utiliser le lavoir communal qui se trouve immédiatement en amont de ce barrage.

Le Maire souhaite que le barrage subsiste.

Séance du 9 septembre 1936

Le lavoir du Rougewald situé à proximité de l'ancienne tannerie se trouve actuellement dans un état de délabrement tel que des accidents pourraient survenir aux laveuses qui persistent à en faire usage. Ce lavoir est très utile car les laveuses le préfèrent et de beaucoup à la fontaine située à proximité de cet endroit, le rinçage à l'eau courante leur donnant de bien meilleurs résultats.

Le Conseil :

- décide de procéder à la remise en état de ce lavoir.

Séance du 25 août 1937

Demande de prolongement de l'amenée d'eau dans la rue des mines par M^r REGALDI.

Séance du 21 octobre 1937

La fontaine de la rue des mines est complètement asséchée par suite des affaissements de terrain qui se sont produits dans ce quartier. Le lavoir est devenu inutilisable.

M^f PERINI s'engage à construire un nouveau lavoir sur le Rougewald.

1937

Pétition de quelques habitants de Droitaumont qui sollicitent l'installation d'une lampe à l'extrémité de la ligne électrique et le prolongement de la conduite d'eau avec installation d'une borne fontaine.

Seule la lampe fut acceptée, l'installation de borne fontaine étant contraire à l'esprit de la réglementation actuelle en vigueur.

Séance du 19 novembre 1937

Assèchement des puits de Jarny centre

Le Maire expose :

- qu'il a été saisi, il y a quelque temps de réclamations écrites par plusieurs habitants de Jarny-centre dont les puits sont taris et qui imputent cet assèchement aux travaux d'exploitation des Mines de Droitaumont,
- qu'il a reçu tout récemment un grand nombre de réclamations présentées verbalement par d'autres habitants de Jarny-centre dont les puits viennent de tarir et qui s'alarment de cette situation,
- que devant l'importance prise par cette affaire il a jugé opportun de réunir les intéressés pour leur commenter la solution préconisée par les Mines de Droitaumont dans sa lettre à la mairie en date du 29 octobre 1937 et indiquée d'ailleurs aussi dans une lettre qu'un certain nombre de plaignants ont reçu l'assurance que les Mines de Droitaumont rembourseront les dépenses dues au branchement d'eau de la ville mais que certains ne possèdent pas les ressources nécessaires pour faire l'avance des frais de branchement,
- qu'à son avis la ville pourrait faire l'avance de ces frais étant entendus que les bénéficiaires prendraient l'engagement de rembourser la ville dès qu'une indemnité leur aura été versée par les Mines.

Séance du 25 janvier 1938

Le Conseil, après avoir délibéré :

- charge le Maire de répondre à M^f le Directeur de la mine de Droitaumont, dans un sens qu'il définit et qui se trouve exprimé,
- prise en charge par la ville de Jarny de la majoration de taxe qui résulte de l'application de la taxe' à la production en remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaire.

Le Conseil :

- se déclare d'accord pour que les factures concernant la fourniture de l'énergie électrique utilisée pour le pompage de l'eau soient majorées du montant de la taxe à la production diminuées de 2% à la charge des mines.

Séance du 7 mars 1938

Règlement des eaux

Il serait désirable que les agents de la ville relève non seulement les compteurs mais encore les décompteurs qui existent dans certains immeubles à locataires multiples.

M^f L'HERMITE fait observer que par « Immeuble » on n'entend pas seulement les maisons mais l'immeuble des immeubles bâtis ou non.

Le terme « Immeuble » s'applique non seulement aux maisons mais encore à leurs dépendances non-bâties (jardin, cour) mais par contre ne saurait s'appliquer aux terrains avoisinants qui n'ont aucun lien avec les concessions d'eau.

Séance du 5 avril 1938

Projet d'assainissement 2ème tranche

Construction d'un réseau d'égouts, établissement de trottoirs, demi-caniveaux, station d'épuration pour la rue LAFAYETTE, avenue de la République, rue GAMBETTA, rue Victor HUGO.

Règlement des eaux

L'eau potable distribuée par la ville de Jarny est destinée principalement aux usages publics, mais l'excédent est mis à pris d'argent à la disposition des habitants et des industriels qui contractent des abonnements réguliers.

L'eau distribuée par les fontaines publiques est réservée aux usages domestiques privés et à l'arrosage des rues.

Les entrepreneurs et les forains ayant besoin d'eau pour leurs travaux peuvent obtenir des permis spéciaux temporaires. L'eau, ainsi, puisée est payée à forfait, compte tenu de la consommation.

En cas de pénurie d'eau, le Maire peut, par simple annonce, interdire l'usage des eaux de la distribution publique pour les arrosages et pour les industries.

L'abonnement ne se trouve pas résilié par le décès du concessionnaire ou le changement de propriétaire. L'ancien propriétaire ou les héritiers sont tenus d'imposer au successeur l'obligation de remplir les engagements inhérents à l'abonnement faute de quoi ils demeurent responsables envers la ville de l'exécution des dits engagements.

L'agrément des entrepreneurs et artisans, chargés des travaux d'installation ou d'entretien des canalisations de la ville, est prononcé par l'administration municipale.

Séance du 19 décembre 1938

Couverture du lavoir du Rougewald

Le Conseil :

- autorise le Maire à traiter avec M^r MUNIER pour la couverture du lavoir,
- élargissement de la rue LAFAYETTE,
- déplacement des bouches à clef,
- autorise le Maire à imposer aux propriétaires qui ne pourront se raccorder à l'égout de ne déverser que des eaux épurées dans le ruisseau de Bawe-Pré.

Séance du 28 février 1939

Vote de crédits pour assainissement

Le Maire expose que par délibération en date du 5 avril 1937 approuvé le 11 mai le Conseil a voté un crédit de 1 200 000F pour le projet d'assainissement 2^{ème} tranche rue LAFAYETTE.

Le Maire fait remarquer de l'urgence des travaux.

La ville revoit le prix du m³ d'eau. Des Jarnysiens se plaignent du prix. Le Maire fait remarquer qu'il est déjà inférieur à la plupart des prix pratiqués dans la région.

Séance du 28 mars 1941

Fourniture d'eau par le Soiron (700m³/jour).

Séance du 9 mai 1941

Demande d'autorisation de traverser les propriétés SCHNEIDER (mine de Droitaumont) pour construction d'une amenée d'eau rattachée au Soiron.

Réalisation du contrat du 12/09/1924 où la société SCHNEIDER consentait à mettre l'eau à disposition de la ville.
La mine (Droitaumont) demande de bénéficier de l'eau du Soiron à prix réduit.
La mine demande d'alimenter les cités de Droitaumont par son propre réseau.
Les travaux de construction du réseau venant du Soiron sont confiés à M^r FRICQUEGNON artisan à Conflans.

Séance du 27 juillet 1944

Achat de tuyaux en fonte pour renforcer le réseau.

Séance du 22 octobre 1944

Demande de renforcement de la fourniture d'eau à la mine de Droitaumont.

Séance du 10 février 1945

Suite à la sécheresse, demande d'eau à la mine de Droitaumont.

Curage de l'Yron.

Extension du réseau des égouts.

Séance du 7 avril 1945

Le préfet demande la constitution d'un syndicat des propriétaires de Jarny et Conflans en vue d'un projet pour le curage de l'Yron.

Séance du 10 août 1945

Lecture d'une pétition des habitants de la rue Thiers souhaitant la construction d'un égout.

Curage et faucardement de l'Yron

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^r l'Ingénieur en chef du Génie rural en date du 21 juillet 1945 relative au faucardement et du curage de la rivière de l'Yron faisant connaître que l'utilisation de la main d'œuvre fournie par les prisonniers de guerre allemands encadrés par des ouvriers français choisis parmi les chômeurs de la région de préférence serait d'un rendement excellent.

Le prix de revient de cette main d'œuvre étant réduit au seul entretien des prisonniers de guerre nourriture logement et aux frais d'encadrement.

Dans ces conditions une réestimation du projet de curage et de redressement de l'Yron présente un ordre grandeur en comprenant les travaux à exécuter sur une partie des communes de Ville/Yron et de Jarny jusqu'au confluent du Longeau.

Séance du 19 septembre 1945

Distribution de l'eau par le syndicat des eaux du Soiron.

Séance du 30 octobre 1945

Raccord obligatoire à l'égout de la rue de la Rotonde

Le Président donne connaissance d'une lettre de M^r le Médecin Inspecteur de la santé faisant connaître que le raccordement à l'égout des immeubles de la rue de la Rotonde est obligatoire pour tous les propriétaires riverains. Cette lettre rappelle l'article 29 du règlement sanitaire départemental arrêté du 10.10.39.

Art 29 : Les eaux et les matières usées devront être éloignées de l'habitation, dans des conditions telles qu'elles ne puissent jamais nuire à la santé publique. Lorsque l'agglomération comportera un réseau d'assainissement, que l'immeuble pourra y être relié, et que rien ne rendra cette mesure techniquement impossible, le raccordement de toutes les canalisations évacuant les eaux usées et des matières de vidange ; sera obligatoire.

Le Conseil :

- donne acte de cette communication et,
- charge le Maire d'intervenir près des propriétaires qui n'ont pas accédés à l'offre qui leur avait faite quand on a procédé à la construction de l'égout en 1937, si après des avis officiels qui leur seront adressés le travail nécessaire n'est pas exécuté, des poursuites seront prises quand le délai fixé par l'arrêté de mise en demeure sera échu.

Séance du 8 novembre 1945

Distribution de l'eau

Le Maire informe le Conseil que la mine de Droitaumont est d'accord pour fournir l'eau d'exhaure et que deux propositions faites sont à examiner :

- fourniture de l'eau à 0.50 en prenant à la charge de la ville tous les frais d'installation qui seraient nécessaire,
- la fourniture de l'eau à 1.50 les frais d'installation à la charge de la mine.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- décide d'adopter la 2^{ème} solution.

Plaque d'égout rue LAFAYETTE

M^r HARMAND signale qu'une plaque d'égout de la rue LAFAYETTE est déplacée et que les accidents seraient à craindre, il déclare qu'il l'a déjà remise en place une fois.

Le Maire promet que le nécessaire sera fait le lendemain même.

Séance du 30 novembre 1945

Abandon du syndicat des eaux du Soiron et nouvelle fourniture d'eau par la mine de Droitaumont.

Séance du 7 mars 1946

Création d'une réserve d'eau sur le Rougewald.

Demande de fourniture d'eau à la mise de Jarny.

Séance du 16 mars 1946

Curage de l'Yron.

Séance du 9 juillet 1946

Remboursement de 8000 F :

- pour l'entretien du réseau du Soiron pour dommages causés par les troupes américaines aux bâtiments communaux,
- prévoir une réfection totale des caniveaux rue de Lorraine.

Séance du 9 août 1946

Augmentation du prix de l'eau de 4 F à 5 F le m³.

Séance du 5 septembre 1946

Curage de l'Yron.

Séance du 3 octobre 1946

Installation de conduite d'eau

M^f SCHWARTZ demande s'il ne serait pas possible de poser l'eau dans la dernière rue de Droitaumont dite rue du vieux moulin, qu'il y a 2 maisons qui n'ont aucun puits possible.

M^f le Maire répond qu'il va s'occuper puis de voir s'il y a possibilité d'obtenir les tuyaux fonte nécessaires 60 m environ.

Séance du 18 novembre 1946

Assainissement de la rue Thiers réfection des trottoirs plaques pour les rues.

Séance du 28 février 1947

Prix de l'eau maintenu à 5 F le m³.

Séance du 9 février 1948

Augmentation du prix de l'eau

Le Conseil :

- considérant que le prix du courant « Haute tension » est porté au 1^{er} janvier 1948 de 1.90 à 4.47 le kwatt,
- considérant que cette nouvelle charge entraîne une augmentation du prix de revient du m³ d'eau, il y a lieu d'en augmenter le prix,
- décide que le prix du m³ d'eau potable sera facturé aux concessionnaires à raison de 10 francs le m³ à partir du 1^{er} janvier 1948, date de l'augmentation du prix du Kw.

Ce prix sera considéré comme à l'essai pour le premier semestre 1948.

Séance du 8 février 1956

Création de l'emploi d'adjoint technique

Le Conseil :

- vu sa délibération du 15 décembre 1955 créant l'emploi de fontainier du service d'eau de la ville,
- considérant que la ville a engagé des dépenses de 50 millions de francs pour construire un réseau d'eau complémentaire de distribution d'eau potable et que les travaux comprennent en particulier un nouveau réservoir et des installations de pompage, de filtrage et de stérilisation d'une valeur de 10 000 000 F env. et que ces installations doivent être surveillées et conduites par un personnel spécial,
- considérant, d'autre part, que la réorganisation du service d'eau s'impose et doit permettre de suivre de près l'ensemble du réseau existant, du réseau nouvellement construit et assurer la vérification périodique et le remplacement des compteurs chez les abonnés,
- considérant que cette organisation doit éviter avant toutes dépenses imputables à des négligences et des mal façons, pertes qui entraîneraient un prix anormal de l'eau vendue aux habitants,
- décide la création de l'emploi d'adjoint technique de service d'eau, emploi réservé à un agent du sexe masculin, indice 185 à compter du 1^{er} janvier ind. Brut 210.

Salaire : 40 270 F par mois.

Marché pour achat de tuyaux

- vu la délibération du 25 juillet 1955 décidant la prolongation de la nouvelle conduite jusqu'à l'impasse Patton,
- considérant que l'entreprise BERTHOLD, adjudicataire des travaux du 2^{ème} lot a refusé d'exécuter ces travaux aux mêmes conditions que l'adjudication,

- considérant que les délais de livraison de tuyaux en fonte sont excessivement longs et que M^r l'ingénieur TPE a pris rang pour la livraison des tuyaux par la Soc. Des Fonderies de P.A. Mousson et qu'il convient que la ville achète elle-même ces tuyaux pour ne pas perdre les délais de livraison,
- dit que la dépense sera imputée sur crédit de 48 490 000 F.

Séance du 9 mai 1956

Indemnité à M^r VEILLER :

- vu la demande de M^r VEILLER, boucher à Jarny, rue GAMBETTA, tendant au remboursement de 20 kgs de jambon mis au dessalage et détériorés lors de la mise en service du nouveau château d'eau,
- vu le certificat de M^r HIPPOLITE vétérinaire considérant qu'effectivement, il a été constaté que l'eau au moment de la mise en service du nouveau réservoir d'eau avait une forte odeur de phénol et que ce fait était inévitable,
- décide le remboursement à M^r VEILLER de ses 20 kg de jambon détériorés et,
- autorise le Maire à mandater à M^r VEILLER la somme de 16 400 F sur crédit ouvert pour service d'eau.

Séance du 27 août 1968

Extension du réseau d'eau et construction d'un nouveau réservoir surélevé. Travaux urgents compte-tenu :

- mise en service du lycée, grand consommateur,
- finition 4^{ème} lotissement ; mise en chantier du 5^{ème} lotissement,
- obligation de réviser toute l'installation de filtrage existante. L'eau d'exhaure étant de plus en plus chargée de boues par suite d'exploitation des mines.

Le Conseil Municipal :

- décide de porter à compter du 1/07/1968 le prix de l'eau : 0.62 F/m³ taxe non comprise et 0.31 F/m³ pour les mines.

Actuellement la consommation moyenne par jour est de 2000 m³.

Séance du 23 mars 1972

Le Conseil Municipal :

- décide la construction de travaux d'adduction d'eau en vue de créer une station de traitement des eaux.

Séance du 15 juin 1973

Acquisition d'un terrain appartenant à M^r PILLOT, pour la construction d'un réservoir d'eau à côté du cimetière au lieu dit « devant Penenchamp ».

Séance du 1er septembre 1973

Station de traitement des eaux (marché sur concours 1 870 000 F).

Contrat signé avec la générale des eaux pour la fourniture de l'eau suite à la construction de l'usine de traitement.

Séance du 28 octobre 1974

Mise en place de la nouvelle adduction d'eau.

Séance du 25 novembre 1974

Facturation de l'eau aux occupants des bâtiments communaux par un forfait de 25 m³ pour les célibataires et 50 m³ pour les familles.

Séance du 17 mars 1975

Création d'un syndicat intercommunal qui aurait pour vocation, la création et la gestion de la station d'épuration.

Séance du 17 novembre 1975

Station d'épuration

Demande d'ouverture en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'une station d'épuration et de pose de collecteur engagement d'indemniser les propriétaires lésés par l'exécution des travaux.

Il existe au lieu dit « la Gautelle » un terrain très convenable pour l'emplacement de cette construction, appartenant à la société des mines de fer de Giraumont.

Acquisition du terrain le 26/01/76.

Les travaux ont démarré le 15/07/76.

Séance du 11 décembre 1984

Alimentation en eau potable de Jarny.

Eaux d'exhaure. Alimentation de la ville en eau potable à partir de la mine de Droitaumont dès fermeture de celle-ci.

Les travaux sont estimés 3 780 000 F T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 23 voix pour et 5 abstentions :

- refuse par le biais de ce dossier la fermeture de la mine de Droitaumont,
- refuse toute participation financière de la commune à un projet d'alimentation de la ville en eaux d'exhaure,
- demande la prise en charge financière totale de tels travaux par l'Etat et les sociétés minières.

Séance du 6 octobre 1988

Aménagement d'un réseau d'eau potable rue MOZART :

- vu la création de la percée rue MOZART réalisée par le Conseil Général,
- vu la nécessaire mise en place d'un réseau d'eau potable dans cette rue, par extension du réseau d'adduction d'eau de la rue LAFAYETTE,
- demande l'autorisation de réaliser ces travaux avant l'octroi de la subvention. (Aussi élevée que possible).

Séance du 15 décembre 1988

- travaux de renforcement du réseau d'assainissement de la rue LAFAYETTE,
- nécessité de réaliser deux opérations :
 - o amélioration des performances du déversoir d'orages,
 - o prévision d'une antenne au réseau principal pour future zone à urbaniser (entreprise VIA France de Pont-à-Mousson : 2 239 825.36 francs TTC).

Séance du 25 septembre 1989

Renforcement du réseau d'eau potable rue LAFAYETTE, route de Tichémont, rue du Point du jour.

Séance du 2 mars 1990

Demande le concours de la D.D.E. pour l'étude et la direction des travaux de renforcement du réseau d'eau.

Séance du 12 juin 1990

Renforcement du réseau d'eau potable rue LAFAYETTE, route de Tichémont, rue du Point du jour.

Séance du 28 juin 1991

Renforcement du réseau d'eau potable rue LAFAYETTE, route de Tichémont, rue du Point du jour.

Exploitation par affermage du service de distribution d'eau potable.

Séance du 6 janvier 1993

Création d'un syndicat d'eau potable

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la fermeture des puits de mine, situés sur le territoire de la commune de Jarny puis celle des mines de Roncourt, l'exhaure des eaux ne sera plus assurée par les sociétés des mines.

La solution passe par la mise en œuvre d'une nouvelle technique appelée « nano filtration ».

Le Conseil Municipal :

- décide la création d'un syndicat dont l'objet est la réalisation et l'exploitation d'ouvrages permettant l'extraction des eaux d'exhaure en provenance des mines (syndicat en parité avec le syndicat intercommunal des eaux du Soiron).

Séance du 9 décembre 1994

Mise en conformité des périmètres de Protection des captages d'eau potable.

Séance du 25 mai 1999

Assainissement :

- étanchéification de regards sur le réseau syndical,
- amélioration du taux de collecte à Jarny rue du 19 mars,
- élimination des eaux claires parasites à Jarny rue du Point du jour,
- construction d'une aire de stockage des boues.

Séance du 29 juin 1999

Négociation par le Maire avec la société VIVENDI ex compagnie des eaux.

La compagnie des eaux change de nom et s'appelle VIVENDI suite à une restructuration.

Accepte une augmentation du prix de l'eau.

Séance du 9 février 2000

Reconstruction de la station d'épuration à Jarny.

Séance du 13 février 2004

Travaux de remplacement de conduites d'eau rues du 26 août et 8 mai, SULLY, Simon MACHEREZ, rue des mines, abbé VOUAUX.

Séance du 8 avril 2004

Renouvellement des branchements plomb : 1^{ère} tranche.

Séance du 23 mai 2005

Distribution d'eau potable : engagement de négociations pour la préparation et la passation d'un avenant au contrat d'affermage. En cas d'échec, la ville pourrait résilier ce contrat.

Séance du 12 juin 2006

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer les marchés à intervenir pour le pompage de l'eau et l'exploitation de l'usine de potabilisation de l'eau (décarbonatation et nano filtration) de la commune.

Séance du 30 mars 2007

Remplacement de divers réseaux d'eaux usées et d'eau potable. Lancement d'appels d'offres.

Le Maire informe qu'il convient de prévoir le remplacement de divers réseaux d'eaux usées rues de Metz et Louise MICHEL et d'eau potable rues de Metz et SULLY.

Il indique qu'il convient donc de procéder au lancement d'un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux.

Vote Pour 27.

Contre 0.

Abstention 0.

Séance du 17 décembre 2007

Il convient de compléter la délibération du 30 mars 2007 prise pour le même objet par le nouveau montant des travaux à savoir : 1 573 594 € HT

MAIRIE

(La mairie, les élections, la population)

Séance du 25 octobre 1856

Premier relevé d'un Conseil Municipal de Jarny

Le présent registre destiné à l'inscription des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Jarny et contenant 186 feuillets a été côté et paraphé premier et dernier feuillet par nous.

Jean-Baptiste COLLIGNON adjoint remplissant par intérim les fonctions de Maire absent pour voyage.

Jarny le 25 octobre 1856.

Le premier registre des archives de Jarny (1856-1871) livre la 1^{ère} délibération du Conseil Municipal. Le Maire fait un état détaillé de la situation de la commune et des dépenses à envisager dans l'immédiat.

Séance du 8 novembre 1856

Monsieur le Maire expose au Conseil que depuis 25 ans la commune de Jarny malgré l'exiguïté de ses ressources a acquis deux maisons d'école et un presbytère ; qu'elle a fait construire deux ponts en charpente, un lavoir couvert, une fontaine avec un abreuvoir et des écuries dans la maison de l'instituteur ; qu'elle a fait de grandes réparations dans le presbytère, dans l'église et dans la maison d'école des filles ; que depuis 1852, pour aider la classe ouvrière à cause de la cherté des vivres, elle entretient des ateliers dont les travaux ont pour but l'amélioration des chemins, l'assainissement et l'embellissement de certaines parties du village ; qu'en 1854, l'épidémie qui a fait de grands ravages dans la population, a nécessité de fortes dépenses que l'inhumanité seule peut récuser, que de l'ensemble de ces travaux et de ces dépenses il ressort une dette de quatre mille sept cents francs.

Ainsi répartie, à savoir :

- reste à payer sur l'acquisition du presbytère	2 200 fr
- reste à payer sur les travaux de réparation dans la maison d'école de filles	900fr
- reste à payer sur la construction du pont et de la chaussée du Rougevald	1 600 fr
Total égal	4 700 fr

M^f le Maire expose ensuite :

- que plusieurs rues du village telles que la Chavée, la rue des Juifs, la rue de la Commune, la grande rue de Droitaumont, dont deux en très mauvais état,
- que les eaux ne pouvant s'écouler facilement minent les murs des maisons et en amèneront infailliblement la chute,
- qu'il faudrait absolument construire des caniveaux dans ces rues,
- que dans quelques temps, il faudra débarrasser les abords de l'église, de la remise où est logée la pompe à incendie et construire une autre ainsi qu'une chambre à four pour la maison d'école des garçons,
- que ces dépenses pourront s'élever environ à la somme de 2300 francs, laquelle ajoutée à la dette de 4700 francs créera un passif de 7000 francs, car les dépenses courantes et obligatoires absorbent les revenus annuels.

En conséquence, M^f le Maire propose au Conseil Municipal, tant pour acquitter la dette de la commune que pour exécuter les travaux précités, d'emprunter au Crédit foncier une somme de 7000 frs payable en 30 annuités.

Le Conseil :

- adopte à l'unanimité la proposition de M^f le Maire et,
- prie M^f le Préfet de vouloir bien autoriser le plus tôt possible la commune de Jarny à emprunter au Crédit foncier, la somme de sept mille francs....

Session du 8 novembre 1856

Session de novembre

Présents : M^{rs} Théodore BERTRAND Maire, Président

J Baptiste COLLIGNON, CLEMENT, MAMIAS Joseph, LOUIS Christophe, BARBAS Melchior, GENOT Jean Louis, LEGRIS Jean Pierre, LANTERNIER Jean François, SONNET, HARMANT J François.

N° I Projet d'emprunt de la somme de 7 000 F au crédit Foncier.

Suite au plébiscite de 1851, l'Empereur Napoléon III et l'impératrice sont très appréciés du peuple. L'attentat du 14 janvier 1858 a provoqué cette adresse de sympathie de la part du Conseil Municipal de Jarny.

Séance extraordinaire du 17 janvier 1858

« Adresse à l'Empereur à l'occasion de l'attentat du 14 janvier 1858 expédiée le 17 janvier 1858 »

M^r le Maire informe le Conseil de l'horrible attentat qui vient d'être dirigé contre l'Empereur et l'Impératrice et invite le Conseil à adresser à Leurs Majestés des félicitations d'avoir échappé aux coups des assassins.

Le Conseil Municipal partageant l'indignation de M^r le Maire vote unanimement et immédiatement l'adresse suivante :

Sire,

Le Conseil, organe de tous les habitants de la Commune de Jarny vient déposer aux pieds de votre Majesté, la profonde douleur et la vive indignation qu'a provoquée en lui l'horrible attentat dirigé contre votre Auguste Personne et celle de notre chère Impératrice.

Oui Sire, la Providence veille sur vous, nous la bénissons et lui adressons nos actions de grâce ; et Croyez, Sire, que l'amour de votre peuple sera toujours une égide contre les coups que voudront vous porter les ennemis de l'ordre et de la prospérité de la France.

La Patrie est sauvée ! vive l'Empereur ! vive l'Impératrice !

Théodore BERTRAND (Maire président)

COLLIGNON, CLEMENT, MAMIAS, LOUIS, GENOT, LANTERNIER, BARBAS, LEGRIS, HARMANT, SONNET.

Le rayonnement de la France dans le monde, grâce aux victoires militaires françaises amène le Conseil Municipal de Jarny à rédiger cette adresse.

Séance extraordinaire du 30 juillet 1859

M^r le Maire propose de voter à l'Empereur une adresse à l'occasion des glorieux événements qui viennent de s'accomplir.

Le Conseil :

- accepte à l'unanimité la proposition de M^r le Maire et,
- vote l'adresse suivante :

Sire

En présence des événements si mémorables que l'épée de la France guidée par votre Génie, vient d'accomplir, tous les membres du Conseil de la commune de Jarny ne peuvent résister au désir de venir déposer aux pieds de votre Majesté l'humble tribut de leurs félicitations et l'expression de leur vive reconnaissance. Les victoires de Magenta et de Solferino, de glorieux combats, votre modération au milieu des plus brillants succès, la paix généreusement offerte et acceptée si rapidement, le repos de l'Europe assuré, sont des faits sans précédent dans notre histoire et que dénotent dans le souverain qui en est l'auteur, une magnanimité et une sagesse dont la France doit être fière et heureuse.

Fidèlement dévoués comme nos concitoyens à votre auguste dynastie nous sommes avec le plus profond respect,

Sire, de votre Majesté,

Les très humbles et très obéissants Sujets.

Signature des conseillers.

Séance du 30 septembre 1860

Installation du Conseil

M^r le Maire donne lecture :

- de l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1860 par lequel les opérations électorales de Jarny Droitaumont sont validées,
- de la lettre en date du 18 septembre 1860 par laquelle M^r le Préfet autorise l'installation des citoyens qui ont été proclamé Membre du Conseil Municipal de Jarny et Droitaumont.

Avant de procéder à l'installation du Conseil M^r le Maire donne connaissance d'une lettre par laquelle M^r BARTHELEMY Jean François élu membre du Conseil Municipal n'accepte point le mandat dont ces concitoyens l'avaient honoré. Cette démission étant acceptée M^r le Maire a déclaré le Conseil Municipal de Jarny et Droitaumont installé et a dressé conformément à la loi du 2 mai 1855 le tableau d'ordre des conseillers d'après les suffrages obtenus :

1 M ^r Théodore BERTRAND Maire	
2 COLLIGNON Jean Baptiste Adjoint	73
3 COLLIGNON Jean Nicolas	57
4 MOUZA Jean Etienne	56
5 VALENTIN Jean François	53
6 CLEMENT Nicolas François	48
7 MAMIAS François Joseph	47
8 LANTERNIER Jean François	43
9 GENOT Jean Louis	41
10 DUCHOZAL François Auguste	41

Section Droitaumont :

- 11 GOULON Pierre
- 12 HARMANT Jean François dit Lexa

Puis à l'appel de son nom chacun des dix conseillers portés au tableau ci-dessus a prêté entre les mains de M^r le Maire le serment dont la formule suit : « Je jure fidélité à l'empereur et obéissance à la constitution ».

Le Maire, le 1^{er} adjoint en présence du Conseil prête serment.

Ainsi délibéré

Séance du 5 septembre 1861

Installation de M^r BARTHELEMY Maire

En présence de M^r COLLIGNON Jean Baptiste adjoint qui donne lecture de la formule du Serment ainsi conçue

« *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur* »

M^r BARTHELEMY prête serment et a répondu

« *Je le jure* »

Membres du conseil : GENY, MOUZA, VALENTIN, DUCHOZAL, GENOT, LANTERNIER, GOULON, HARMANT, MAMIAS.

7 Mai 1865

La commune compte 768 habitants.

Séance du 27 août 1865

Installation (par M^r Jean François BARTHELEMY Maire) des nouveaux membres du Conseil Municipal élus par l'assemblée électorale de cette commune le 23 juillet 1865.

Lecture est donnée de l'arrêté du 21 août 1865 par lequel Monsieur le Préfet autorise cette installation et de la formule du serment ainsi conçue :

« Je jure fidélité à l'Empereur et Obéissance à la Constitution ».

Ont prêté serment :

M^r ROBERT Etienne,
M^r TOUSSAINT Antoine,
M^r SACRE Jean Auguste,
M^r COLLIGNON Jean Baptiste,
M^r PILLOT Pierre Joseph,
M^r MOUZA Jean Etienne,
M^r POINSIGNON Jean Baptiste,
M^r DUCHOZAL François,
M^r LEFUMEUX Jean Nicolas,
M^r WATRIN Jean Pierre,
M^r LABRIET René.

Le même jour, par arrêté du 9 août 1865, M^r le Préfet nomme au nom de l'Empereur, M^r BARTHELEMY Jean François, Maire de la commune de Jarny.

Celui-ci prête serment.

Le Conseil Municipal de Jarny connaît des difficultés avec la commune voisine depuis de nombreuses années. En 1867 le problème est de nouveau posé.

Séance du 11 Août 1867

Affaire Giraumont

Le Conseil Municipal appelé à donner son avis sur le refus, croit qu'il est utile de préciser la position de la commune de Giraumont. Cette commune ne possède ni église, ni presbytère, ni cimetière, ni maison d'école. Elle fait partie de la paroisse de Jarny, ses habitants envoient leurs enfants dans nos écoles où ils ont été jusqu'aujourd'hui accueillis au même titre que les élèves du chef lieu paroissial. Pour jouir de tous les avantages Giraumont paie annuellement 36 F pour loyer du presbytère. Ainsi moyennant cette minime somme Giraumont jouit d'une église, d'un presbytère, d'un cimetière et de deux maisons d'école à la création desquels elle n'a nullement contribué et dont tout l'entretien reste à la charge des habitants de Jarny.

N'est-ce que pour vivre aux dépens d'autrui ?

Ce n'est pas d'aujourd'hui que datent nos réclamations. Contre cet état des choses il y a vingt ans que Jarny lutte contre les refus opiniâtres de la commune de Giraumont de contribuer aux dépenses d'entretien qui nécessitent les établissements affectés au culte et à l'instruction primaire dont elle profite. Les arrêtés préfectoraux du 03.11.1848 et du 04.16.11.1850 en sont une preuve. Chaque fois que Jarny a appelé Giraumont à payer sa cote part pour les grosses réparations des bâtiments ci-dessus mentionnés, il s'est élevé entre les deux communes des difficultés et des contestations très désagréables

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de M^r PILLOT Pierre Joseph provenant du côté de Giraumont soit d'un refus formel soit d'une offre bien inférieure à nos justes prétentions

C'est ce qui est arrivé il y a 4 ans lors de la refonte des cloches et depuis encore relativement aux réparations du beffroi.

Séance du 14 mai 1871

L'an 1871 le 14 mai jour fixé pour la séance d'installation du Conseil Municipal de cette commune.

« Nous, Pierre Joseph PILLOT, premier conseiller municipal élu, chargé d'après la circulaire de Monsieur le Préfet de la Meurthe en date du 2 mai, de présider cette séance, le Maire et l'adjoint étant démissionnaires, nous nous sommes transportés dans le lieu ordinaire des séances du Conseil Municipal, à l'effet de procéder à l'installation des nouveaux membres du Conseil Municipal élus par l'assemblée électorale de cette commune les 30 avril et 7 mai 1871.

En, conséquence, nous avons installé comme membres du Conseil Municipal de la commune de Jarny :

M^r PILLOT Pierre Joseph

M^r GÉRARD Théodore Joseph

M^r POINSIGNON Jean Baptiste

M^r DUCLOZAL Auguste

M^r HURLIN Amédée François

M^r WATRIN J.Pierre

M^r ROBERT Etienne Nicolas

M^r BERTRAND Charles

M^r BARTHELEMY Jean François

M^r SACRE Jean Auguste

M^r COLLIGNON Jean Baptiste

M^r CLEMENT Jean Joseph

Elu Maire COLLIGNON Jean Baptiste

Adjoint POINSIGNON Jean Baptiste

Séance 16 mai 1871

Assisté de M^r BARTHELEMY Jean François

de WATRIN J.Pierre

de COLLIGNON J.Baptiste

M^r HURLIN a été invité en qualité de secrétaire.

Le dépouillement a donné :

- M^r COLLIGNON Jean Baptiste âgé de 57 ans, propriétaire élu Maire avec 11 voix,
- M^r SACRE Jean Auguste âgé de 42 ans, rentier: 1 voix,
- M^r POINSIGNON Jean Baptiste âgé de 52 ans, tanneur : 9 voix,
- M^r SACRE Jean Auguste âgé de 42 ans rentier : 2 voix 1 bulletin blanc.

Séance extraordinaire du 31 juillet 1874

Constitution de la commission chargée de dresser la liste de l'électorat municipal :

- M^r ROBERT Etienne Nicolas pour siéger dans la commission chargée de dresser la liste électorale,
- M^{rs} SACRE Jean Auguste et HURLIN François Amédée pour être adjoints aux membres de la 1^{ère} commission pour le jugement des réclamations.

Séance du 12 novembre 1874

Procès verbal d'installation du Conseil Municipal :

- 1 HURLIN François Amédée,
- 2 TOUSSAINT Jean Baptiste Léopold,
- 3 POINSIGNON Jean Baptiste,
- 4 COLLIGNON Jean Baptiste Maire,
- 5 ROBERT Etienne Nicolas,
- 6 PILLOT Pierre Joseph,
- 7 SACRE Jean Auguste,
- 8 WATRIN Jean Pierre,
- 9 CLEMENT Jean Joseph Adjoint,
- 10 GERARD Théodore,
- 11 LHERMITE Pierre Joseph,
- 12 MORIN Jules.

Séance du 18 décembre 1874

L'an Mil huit cent soixante quatorze le dix huit du mois de Décembre.

M^f COLLIGNON Jean Baptiste Maire de la commune de Jarny a convoqué et réuni les membres du Conseil Municipal.

La séance ayant été ouverte M^f le Maire a déclaré que l'objet de la réunion était l'installation régulière du Conseil Municipal. Il a donné aussitôt lecture du Certificat de M^f le Préfet en date du 12 décembre 1874 qui reconnaît la régularité des opérations électorales et qui prescrit de procéder immédiatement à l'installation des conseillers élus.

Voir liste du 12 novembre ci-dessus.

Séance du 1 octobre 1876

Procès verbal d'élection d'un Maire.

M^f POINSIGNON Jean Baptiste est proclamé Maire.

M^f HURLIN François Amédée proclamé adjoint.

M^f TOUSSAINT M^f COLLIGNON.

M^f LHERMITE M^f CLÉMENT.

Mr GÉRARD M^f SACRÉ.

Mr ROBERT M^f WATRIN.

M^f LEFUMEUX M^f PILLOT.

Séance du 20 décembre 1876

Nomination de la commission chargée de la révision de liste électorale pour 1877.
Après un vote au scrutin secret, le Conseil Municipal :

- a nommé :

- M^f GERARD Théodore pour la commission chargée des opérations de révisions des listes électorales municipales,
- M^f ROBERT Etienne Nicolas et MORIN Jules pour le jugement des réclamations.

Une nouvelle étonnante concernant le secrétaire de Mairie !!

Séance du 5 mai 1878

Suite à une lettre de M^f le sous Préfet le secrétaire de Mairie est autorisé à assister aux séances du Conseil Municipal pour que les rapports ne soient pas entachés d'erreurs.

De nouvelles difficultés surgissent avec la commune voisine : Giraumont.

Séance du 2 juin 1878

Rejet d'une demande en réduction sur l'indemnité de 100 frs que la commune de Giraumont doit payer annuellement à celle de Jarny pour l'instruction.

M^f le Préfet de Moselle en date du 19 février 1870 a informé la Municipalité de Jarny que le Conseil Départemental de l'instruction publique a mis la commune de Giraumont en demeure d'ouvrir une école primaire publique, mais qu'en attendant elle est autorisée à s'annexer à celle de Jarny moyennant une redevance de 100 fr...

Mais Giraumont demande une réduction de 40 frs.

Rejet de cette proposition, la municipalité de Giraumont étant libre de se conformer à la décision du Conseil Départemental en ouvrant à ses frais une école dans sa commune.

Élections du 9 janvier 1881

HURLIN Amédée

CLEMENT Jean Joseph.

ROBERT Etienne

L'HERMITE Pierre Joseph.

SACRE Jean Auguste

GERARD Théodore.

LEFUMEUX Nicolas

BERTRAND Charles.

POINSIGNON Jean Baptiste

MARTEL Félix.

PILLOT Jean Joseph

COLLIGNON Jean Baptiste.

Séance du 23 janvier 1881

M^f POINSIGNON Jean Baptiste élu Maire.

M^f HURLIN Amédée élu adjoint.

Séance du 3 septembre 1881

La commune compte 900 habitants en 1876 et 927 habitants.

Le Conseil Municipal maintient ses exigences vis-à-vis de la commune de Giraumont.

Délibération du 12 mars 1882

En réponse à la demande du Conseil Municipal de Jarny en date du 12 février dernier, le Conseil Municipal de Giraumont consentirait pour acquitter la redevance annuelle du cimetière, à ce que la commune payât sa quote-part dans toutes les dépenses d'acquisition et de construction du nouveau cimetière, à la condition d'avoir sa part dans le produit des concessions.

Le Conseil, après avoir délibéré :

- n'admet pas les prétentions de la commune de Giraumont,
- entend :
 - o que la commune de Jarny est la seule propriétaire de son cimetière,
 - o que la redevance actuelle payée par Giraumont est notoirement insuffisante.
- décide qu'il y a lieu de maintenir dans tous leurs points les conclusions de sa délibération du 12 février 1882.

Séance du 29 juin 1883

Conseillers présents

HURLIN.	CLEMENT.
ROBERT.	L'HERMITE.
SACRE.	GERARD.
LEFUMEUX.	BERTRAND.
POINSIGNON.	MARTEL.
PILLOT.	

Absent

COLLIGNON Jean Baptiste.

3 tours de scrutin, de ballottage.

M^f HURLIN François Amédée ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé **Maire**.

Election de l'**adjoint** : 1^{er} tour.

M^f ROBERT Etienne obtient la majorité absolue.

12 avril 1885

M ^f LEFUMEUX Maire	M ^f POINSIGNON.
M ^f ROBERT	M ^f SACRÉ.
M ^f WATRIN	M ^f BARTHELEMY Elie.
M ^f CLÉMENT	M ^f HURLIN.
M ^f L'HERMITE.	

16 Mai 1886

M ^f LEFUMEUX Maire	M ^f ROBERT.
M ^f SACRÉ	M ^f CLÉMENT.
M ^f PILLOT	M ^f L'HERMITE.
M ^f MARTEL	M ^f BARTHELEMY Elie.
M ^f DOYEN Auguste.	

12 avril 1887

On relève que la population de Jarny est de 800 habitants. (Le recensement est quinquennal).

Séance du 9 novembre 1887

Révision de la liste électorale.

Election sénatoriale : LEFUMEUX (Maire) + CLEMENT élus délégués pour élections sénatoriales (BARTHELEMY est suppléant).

Le Conseil Municipal est consterné par le nouveau drame qui frappe la France.

Séance du 6 mai 1889

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le 6 mai à six heures du soir le Conseil Municipal de la Commune de Jarny émus et consternés en apprenant l'attentat dirigé contre la personne de M^f le Président de la République se sont réunis en séance extraordinaire et à l'unanimité ont décidé d'adresser à Monsieur CARNOT l'expression de leur profonde sympathie et de leur sincère attachement au gouvernement de la République.

Séance du 17 mai 1896

Installation du Conseil Municipal, élection du Maire et d'un adjoint

M ^f BARTHELEMY Elie	148 voix
M ^f GADOL Victor	147 voix
M ^f GENOT Henri	143 voix
M ^f DOYEN Auguste	136 voix
M ^f CLEMENT J Joseph	134 voix
M ^f JACQUIERES Charles	133 voix
M ^f SACRE Auguste	125 voix
M ^f L'HERMITE Pierre	123 voix (plus âgé)
M ^f PILLOT Pierre	121 voix
M ^f NAUX Emile	118 voix
M ^f LEFUMEUX Jean Nicolas ?	117 voix (ancien maire)
M ^f LOUIS Joseph (fils)	103 voix secrétaire
M ^f LEFUMEUX	(11 voix) majorité absolue élu maire
M ^f CLEMENT Jean Joseph	(11 voix) élu adjoint

Séance du 28 janvier 1900

Suite aux démissions de M^f LEFUMEUX et CLEMENT.

Etaient présents à la séance : M^{ts} BARTHELEMY, GENOT, CLEMENT, JACQUIERRE, PILLOT, NAUX, LEFUMEUX, SACRE, GADOL, DOYEN, L'HERMITE, LOUIS.

Elu Maire M^f LEFUMEUX J Nicolas fonction qu'il accepte.

1^{er} adjoint : M^f CLEMENT J Joseph fonction qu'il accepte.

Séance du 20 mai 1900

1- GADOL Victor	7- CLEMENT J Joseph
2- LOUIS Joseph	8- GENOT Henri
3- DOYEN Auguste	9- LEFUMEUX J Nicolas
4- JACQUIERRE Pierre	10- SACRE Auguste
5- NAUX Emile	11- L'HERMITE Pierre
6- BARTHELEMY Elie	12- PILLOT Pierre

Elu maire au 1^{er} tour LEFUMEUX J Nicolas.

Elu 1^{er} adjoint CLEMENT J Joseph.

Séance du 15 novembre 1902

Réunis suite au décès de M^r DOYEN et la démission de M^r PILLOT.

Le Conseil est réduit à 10 membres.

Installation d'un membre du Conseil Municipal.

Election d'un Maire et d'un adjoint.

M ^r DETRIE	élu conseiller municipal.
M ^r CLEMENT Jean Joseph	élu Maire.
M ^r GADOL	élu adjoint.

Séance du 15 mai 1904

Installation du Conseil Municipal, élection du Maire et de l'adjoint

Elus le 1^{er} mai 1904.

GADOL Victor	7- JACQUIERRE Charles
GENOT Henri	8- CLEMENT Jean Joseph
LOUIS Joseph	9- DETRIE Félicien
L'HERMITE Jules	10- MARTET Félix
DRAUX Charles	11- NAUX Emile

SACRE Auguste

Elu le 8 mai

PILLOT Dominique

Elu Maire CLEMENT Jean Joseph

1^{er} adjoint GADOL Victor

Séance du 19 novembre 1904

Election d'un maire et d'un adjoint

Suite à la démission du Maire M^r CLEMENT

Absent : M^r DETRIE

Elu Maire M^r GADOL Victor

Elu 1^{er} adjoint M^r LOUIS Joseph

Le Conseil Municipal comprend : M^{rs} GADOL, GENOT, LOUIS, L'HERMITE, DRAUX, SACRE, JACQUIERRE, CLEMENT, MARTET, NAUX, PILLOT, DETRIE.

En 1906

La commune compte 900 habitants.

La Mairie va changer de lieu. La maison communale située rue des Juifs ne convient plus.

Des pourparlers s'engagent alors avec M^r BRION.

Séance du 18 septembre 1907

Séance extraordinaire

Délibération votant en principe une acquisition d'immeubles pour construction d'un groupe scolaire et d'une mairie.

(Le propriétaire M^r BRION consent à céder aimablement le terrain à la commune).

Séance du 11 octobre 1907

Acquisition ferme pour cent mille francs de la propriété de M^r BRION Maurice.

(Immeuble avantageux à tous points de vue pour la commune).

Séance du 22 octobre 1907

Suite à l'achat de la propriété de M^r BRION pour la somme de 100 000 fr avec les frais (propriété destinée à servir d'emplacement aux bureaux de la mairie et aux écoles publiques)

Le Conseil Municipal :

- prie l'administration supérieure de bien vouloir faire à la commune la remise totale des droits d'enregistrements.

Location de l'ancienne mairie **Photo de l'ancienne mairie.**

Séance du 1 février 1908

Location du bâtiment communal servant autrefois de mairie et de Maison d'école pour trois années à partir du 23 avril 1908 pour finir le 23 avril 1911.

Séance du 27 février 1908

Le Conseil Municipal :

- vote un crédit de 110 000 francs pour l'achat de la propriété BRION et les frais de l'acte de vente.

Séance du 17 mai 1908

Installation du Conseil Municipal, élection du Maire et d'un adjoint : 12 élus

Les conseillers :

- LOUIS
- MARTET
- GADOL
- DRAUX
- GENOT
- BARTHELEMY
- JACQUIERRE
- NAUX
- L'HERMITE
- LEONARD
- SACRE
- PILLOT Dominique (grand-père de Michel PILLOT)

M^r GADOL Victor (Maire) majorité absolue.

M^r LOUIS Joseph proclamé adjoint.

Encore des problèmes avec Giraumont !!

Séance extraordinaire du 11 septembre 1908

Le Maire donne lecture d'une délibération du Conseil Municipal de Giraumont en date du 21 Avril 1908 faisant connaître que la commune de Giraumont se refuse de payer l'augmentation des redevances pour les écoles et le cimetière, augmentation demandé par délibération au conseil municipal de Jarny en date du 27 mai 1908.

Le Conseil après avoir délibéré :

- maintient formellement les termes de sa délibération en date du 27 mai dernier.

Un refus est encore enregistré le 27 août 1908.

Le 6 novembre 1909

La population s'élève à plus de 4000 habitants.

30 novembre 1910 : lettre confidentielle du sous préfet pour la réintégration dans la qualité de Français, des Alsaciens Lorrains, mineurs nés avant le 10 mai 1871. (S'ils sont munis d'un permis d'émigration).

Séance du 20 avril 1912

Séance extraordinaire

Procès verbal d'installation des conseillers municipaux : 21 élus

GOUJET Anatole	<u>BIGUIER Charles (+ âgé Président)</u>
MANGIN Cyrille	<u>GENOT Henri proclamé maire</u>
VIDAL René	DRAUX Charles
BOUAT Paul	NAUX Emile
HUBERT François	BARTHELEMY Prosper
L'HERMITE Jules	BARLOY Paul
GADOL Victor	<u>GRIMAUD Louis (proclamé 2^{ème} adjoint)</u>
<u>LOUIS Joseph (proclamé 1^{er} adjoint)</u>	<u>ARIA Ernest (secrétaire)</u>
PIERNE Henri	BEUGNOT Auguste
LEONARD Nicolas	PILLOT Dominique
LAURENT Paul	

Que devient l'ancienne maison communale ??

Séance du 19 novembre 1913

La maison communale de la rue des Juifs sera louée à l'agent de police M^f JANNOT à partir du 23 avril 1914.

Le montant de l'adjudication sera fixé ultérieurement.

Le Maire autorise à acquérir un portrait du président de la République moyennant une somme de 25 francs. Ce crédit sera prélevé sur les dépenses imprévues.

Extrait des archives de M^r LAMORLETTE

« Après le décès du Maire, Monsieur Henri GENOT le 26 août 1914, Monsieur LOUIS 1^{er} adjoint fut mis dans l'obligation d'assumer les fonctions de Maire.

Et sur chaque ordre la même phrase était reproduite :

« Obéissez ou vous serez fusillé ».

C'est M^r LOUIS entouré du Conseil Municipal et de quelques notabilités qui présenta les plus vifs remerciements de la population aux libérateurs ayant à leur tête le général PERSHING ».

« En février 1919, le Conseil Municipal se réunissait pour la 1^{ère} fois sur les instances de la Préfecture de Meurthe et Moselle. Il s'agissait de prendre une décision en ce qui concerne le retour de l'Alsace Lorraine à la France et la reformation des départements de la Meurthe et de la Moselle.

En conséquence, le Conseil Municipal de Jarny considérant qu'il y avait à rétablir la situation administrative telle qu'elle était avant 1870, émet le vœu que l'arrondissement de Briey soit rattaché au département de la Moselle ».

Séance du 10 décembre 1919 d'après les archives de M^r LAMORLETTE.

Installation des nouveaux conseillers municipaux

GADOL Victor	HUBERT François
BEUGNET Auguste	BOUAT Paul
GENOT Charles	DAUMAIL Victor
FLACON G	LAVAL S
LAURENT Paul	GOUJET Anatole
ARIA Ernest	PICARD G
BARLOY Paul	COLLIER J
L'HERMITE Jules	ROUFLET A
COLSON E	COLAS Célestin
MANGIN P	MERCLIER Raymond
PILLOT Dominique	

Monsieur GENOT Charles est élu Maire de Jarny avec 18 voix au 1^{er} tour.

Monsieur BEUGNET Auguste est élu 1^{er} adjoint par 13 voix au 1^{er} tour.

Monsieur L'HERMITE Jules est élu 2^{ème} adjoint par 15 voix au 1^{er} tour.

Retrouvons les délibérations du Conseil Municipal.

Pendant longtemps les élus ont assumé de leurs propres deniers, les charges du Maire.

Séance du 5 février 1927

Indemnité du Maire

La commission des finances ayant à faire une communication intéressant tout particulièrement le Maire M^r GENOT, président s'est retiré et la séance s'est continuée sous la présidence de M^r BOUAT, conseiller municipal, pris dans l'ordre du tableau en l'absence de M^{rs} BEUGNOT et MASSON adjoints. Le Président expose au Conseil :

- que les fonctions de Maire obligent M^r GENOT à faire de nombreux voyages pour le compte de la ville,
- que les fonctions lui imposent des dépenses de représentation, qu'il ne serait pas équitable de laisser à la charge personnelle de ce représentant,
- que ces dépenses sont faites dans l'intérêt de la ville et dont elle seule doit en avoir la charge et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- vote à l'unanimité une indemnité de 3000 F en faveur du Maire. Cette somme lui sera payée en 4 fois : les 31 mars, 30 juin, 30 sept et 31 déc. de chaque année.

La Mairie nécessite des travaux d'amélioration et d'entretien.

Séance du 18 mai 1927

Achat de bureau pour le Maire

Le Conseil :

- autorise le Maire à acheter un meuble bureau qui sera placé dans le bureau du Maire ainsi que quelques chaises.

Séance du 20 août 1927

Réfection chéneaux de l'hôtel de ville

Le Conseil :

- autorise le Maire à traiter :

- avec M^r VEGMAN, entrepreneur à Jarny pour la réfection des chéneaux et des tuyaux de descente de l'hôtel de ville et selon le devis qu'il a déposé en mairie et portant la date du 4 août 1927
- avec ce même entrepreneur pour l'installation d'une conduite d'eau au groupe scolaire Jules FERRY.

Le Maire ayant fait appel à la concurrence en sollicitant des devis de ces travaux auprès de M^r VEGMAN, SCHECKLE et BEUNIER.

M^r VEGMAN ayant seul répondu à l'appel du Maire, Le Conseil :

- autorise le Maire à traiter avec M^r LEONARD Joseph, entrepreneur à Jarny pour remplacer les planchers des deux salles de l'hôtel de ville et selon le devis qu'il a fourni à la date du 18 août 1927,
- autorise le Maire à acheter pour le compte de la ville à M^r BARTHELEMY, commerçant à Jarny, rue du commerce, deux douzaines de chaises au prix de 26 F l'une modèle N°3.

Séance du 11 juillet 1928

Reconstitution des actes d'état civil détruits au cours de la guerre

Le Maire fait connaître qu'il serait urgent de faire procéder à la reconstitution des registres des actes de l'état civil détruits au cours de la guerre.

(1881-1882-1883-1884-1885-1886-1887-1888-1889-1890-1907- pour 1910 décès seulement).

Le Conseil :

- prie l'administration de bien vouloir faire procéder à leur reconstitution le plus tôt possible.

Cette dépense sera prélevée sur le montant des indemnités de dommages de guerre alloués soit 6 mille francs.

Inscription sur la mairie : où il est déjà question de « tourisme » !!

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^r le Préfet de Meurthe et Moselle en date du 1^{er} juin dernier faisant connaître que dans les agglomérations la signalisation par plaques indicatrices et signaux pourraient être utilement complétés par une inscription très apparente du nom de la localité sur la façade des mairies et cela dans l'intérêt du tourisme routier.

Le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- autorise le Maire à ajouter à la désignation actuelle de « Hôtel de Ville » le mot « Jarny ».

Photo où apparait cette inscription.

Séance du 29 novembre 1927

Congés scolaires

Sur la proposition des directeurs et des directrices d'écoles publiques de la ville,

Le Conseil :

- fixe ainsi qu'il suit les six jours de congés supplémentaires à prévoir pour l'année scolaire 1927- 1928 :
 - 26, 27, 28, 30, 31 décembre 1927,
 - le lendemain de la fête patronale. (journée du Maire).

(Cette journée du Maire a duré jusque dans les années 80-90).

Où il est beaucoup question d' « élections » !!

1928

Elections : Installation des bureaux de vote

Le Conseil :

- décide qu'en vue des élections législatives et cantonales qui auront lieu dans le courant de cette année, deux bureaux de vote seront installés :
 - un à la mairie,
 - l'autre au groupe scolaire Jules FERRY.

Séance du 20 mars 1928

Emplacement de l'affichage électoral: 10 endroits

Le Conseil :

- vu la loi du 20 mars 1914 au sujet du règlement de l'affichage électoral,
- fixe ainsi qu'il suit les emplacements pendant la période électorale de toutes les élections :
 - immeuble BIGUIER,
 - rue Victor HUGO continu à la palissade de la Cie de l'Est et en face de la rue de Tribieux,
 - anciennes cites de l'Est,
 - lavoir public, rue des mines,
 - place de l'église,
 - maison MÜLLER,
 - maison LOUIS, rue Abbé VOUAUX,
 - Moulinelle,
 - mines de Droitaumont,
 - maison du garde de Droitaumont.

Séance du 18 avril 1928

Le Conseil :

- fixe ainsi qu'il suit la liste des membres des 2 bureaux électoraux :

Bureau de Jarny

De 7 h du matin à 9 h 45 et de 17 h à 18 h :

M^{rs} PIOLLE, GENOT, LAVAL

De 9 h 45 à 12 h 30 et de 16 h à 17 h :

M^{rs} MERCLIER, COULAND, BOUAT

De 12 h 30 à 16 h :

M^{rs} MANGIN, RICHARD, MASSON

Bureau de la gare

De 7 h à 9 h 45 et de 17 h à 18 h :

M^{rs} BEUGNET, LOUIS, ARIA

De 9 h 45 à 12 h 30 et de 16 h à 17 h :

M^{rs} CLAUDE, LAURENT, PILLOT

De 12 h 30 à 16 h :

M^{rs} L'HERMITE, DAUMAIL, BARLOY

Séance du 28 septembre 1928

Le Conseil Municipal :

- décide que les arbres seront plantés dans la cour de la mairie.

Photo Mairie avec arbres

31 octobre 1928

Au dernier recensement 6500 habitants (+ 1500 ha)

Entre le 26 février 1926 et le 25 février 1929 le Conseil Municipal est composé ainsi

GENOT Charles **Maire**

COULAND

MASSON

DAUMAIL Arsène ou Victor ??

GADOL Victor

MERCLIER Raymond

PILLOT Dominique

MANGIN Cyrille

LAURENT Paul

LAVAL S.

DUCHE

BARLOY Paul

AUBRUN

BOUAT Paul

LOUIS

L'HERMITE Jules

PIOLLE

BEUGNET Auguste

CLAUDE

COLSON E.

RICHARD Auguste

ARIA Ernest

Séance du 11 avril 1929

Le Conseil Municipal :

- sollicite du Préfet, l'autorisation d'aménager un bureau électoral dans la salle des fêtes (plus d'espace qu'à la mairie).

Séance du 4 juillet 1932

Le Conseil :

- considérant qu'il est absolument nécessaire de faire procéder à l'installation du chauffage central dans les bureaux de la mairie,
- autorise le Maire à traiter avec la S^{té} CHAPUIS et C^{ie} à Nancy pour cette installation.

Séance du 27 mai 1935 Composition du Conseil Municipal qui compte alors 23 élus.

M^f ROUY Marcel

Maire

M^f BARLOY Paul

1^{er} adjoint

M^f PICHELIN

2^{ème} adjoint

GENOT Charles

SCHANG Victor

L'HERMITE Pierre
BEUGNET Auguste
PERRIN Julien
NICAISSE René
ARNOULD Jules
DAUMAIL Arsène
ROUILLON Isidore
GOUJET Anatole
PERRIN Jules
MANGIN Cyrille
PILLOT Dominique
DOMAIRY Edmond
LEFORT Jules
LACAVE Georges
RENOY René
HAUDART Maurice
RICHARD Auguste
JACQUIERRE Georges

Séance du 22 décembre 1937

Le Maire rappelle les deuils récents.

Le 1^{er} décembre 1937 : décès du garde champêtre DUPUIS au service de la commune depuis le 27 mai 1932.

Décès de M^r Jules L'HERMITE qui fut conseiller municipal de notre ville du 1^{er} mai 1904 au 5 mai 1935 et adjoint de 1919 à 1925.

Le Maire renouvelle à la famille si cruellement éprouvée les condoléances du Conseil Municipal et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Même date

M^r ROUY, Maire de Jarny, remet à M^r GENOT la médaille de bronze décernée par le Ministre de l'Education Physique.

Le Conseil :

- s'associe au Maire pour lui présenter ses sincères félicitations.

Suite aux accords gouvernementaux de 1936, relatifs aux congés payés, la municipalité organise les congés de son personnel.

Séance du 15 juin 1938

Congés

Les employés municipaux bénéficient d'un congé de quinze jours par an.

Pour les agents n'ayant pas une année d'emploi dans les services municipaux la durée du congé est fixée proportionnellement au nombre des mois de service accompli au moment du congé.

Outre les jours de repos réguliers et les fêtes légales, les employés bénéficieront des jours désignés ci-après :

- l'après-midi du mardi gras,
- le lundi de la fête patronale,
- la matinée des jours des morts.

Congés de maladie

En cas d'impossibilité pour cause de maladie régulièrement constatée, l'employé malade reçoit pendant trois mois au plus l'intégralité de son traitement et des indemnités.

Les trois mois suivants ½ traitement.

Après 12 mois congés sans traitement ou réformé.

Congés d'accouchement

Les employées bénéficient d'un congé rétribué de trois mois dans la période qui précède et suit l'accouchement. Durant ce congé les employées reçoivent l'intégralité de leur traitement et des indemnités.

le 19 décembre 1938

Population : On note que la commune compte 8000 hab.

Le 28 février 1939

Il y a plus de 8000 habitants.

La 2^{ème} guerre mondiale a éclaté ! La Mairie subit des bouleversements.

Séance du 1^{er} avril 1941

Nous, Préfet de Meurthe et Moselle

Officier de la Légion d'honneur

Croix de guerre

Vu la loi du 16 novembre 1940 sur la réorganisation des corps municipaux

Vu la circulaire du 6 janvier 1941

Arrêtons

Article 1^{er} : M^r GENOT Charles Jules, rentier faisant fonctions de Maire est nommé Maire de la commune de Jarny en remplaçant de M^r ROUY

Nancy le 24 mars 1941

Le Préfet : Jean Schmidt

Copie certifiée conforme

Jarny le 1^{er} avril 1941

Le Maire

Séance du 7 juillet 1941

Nous, Préfet de Meurthe et Moselle

Officier de la Légion d'honneur

Croix de guerre

Vu la liste de présentation établie par le Maire de Jarny

Arrêtons

Article 1^{er} : sont nommés conseillers municipaux de la commune

1 - GENOT Charles (propriétaire)

2 - BARLOY Paul retraité S.N.C.F.

3 - L'HERMITE Pierre secrétaire mine Droitaumont

- 4 - PERRIN Julien docteur en médecine P.G.(prisonnier guerre)
5 - PICHELIN Julien retraité S.N.C.F.
6 - DAUMAIL Arsène peintre
7 - GOYER Anatole propriétaire
8 - PERRIN Jules agent d'assurances
9 - DEMAIRY Edmond Bourrelier
10 - LEFORT Jules chef du personnel mine de Droitaumont
11 - JACQUIERRE Georges cultivateur
12 - DEFAUT Pierre chef comptable
13 - GARAPIT Jean géomètre
14 - LORGEROT Eugène ingénieur électricien
15 - ROUY Marcel garagiste
16 - DRAPIER Gaston président des A.C.
17 - CONNARD Louis employé S.N.C.F.
18 - DUBOIS Emile ouvrier S.N.C.F.
19 - BASTIEN Maurice maréchal ferrant P.G. (prisonnier guerre)
20 - Mme MATHIEU Marie pharmacien

Nancy le 7 juillet 1941

Le Préfet

Jean SCHMIDT

BARLOY Paul

L'HERMITE Pierre

PICHELIN Julien

Sont nommés adjoints au Maire

Séance du 12 août 1941

Installation du Conseil Municipal

M^r GENOT, Maire, déclare installer dans les fonctions de conseillers municipaux les personnes désignées ci-dessous :

M^{rs} BARLOY, L'HERMITE, Dr PERRIN, PICHELIN, DAUMAIL, GOUJET, PERRIN Jules, DEMAIRY E, LEFORT J, JACQUIERRE, DEFAUT, GARAPIT, LORGEROT, ROUY, DRAPIER, CONNARD, DUBOIS, BASTIEN, Mme MATHIEU.

Le Maire installe aux fonctions d'adjoints :

M^r BARLOY, L'HERMITE Pierre, PICHELIN Julien.

Toutes ces personnes ont déclaré accepter ce mandat.

Après ces différentes installations, le Maire prononce les paroles suivantes :

Madame, Mes chers collègues,

Ma première pensée sera d'adresser au Maréchal PETAIN, au nom de l'assemblée municipale, mes hommages respectueux pour le courage et l'abnégation dont il fait preuve au cours des jours si tristes que nous vivons.

J'adresse aussi mon meilleur souvenir aux anciens membres du Conseil Municipal éloignés de leur poste, qu'ils avaient tenu avec la plus parfaite conscience depuis de nombreuses années.

Qu'ils soient remerciés de leur bonne collaboration. Sans acrimonie, ils ont cédé leur place à d'autres plus jeunes.

Je félicite et salue les nouveaux membres, en particulier M^{me} MATHIEU désignée au choix de M^f le Préfet.

Deux collègues sont prisonniers de guerre : M^{ts} PERRIN et BASTIEN. Pensons à eux.

M^f BARLOY est revenu prendre sa place, sans souci des dangers et du travail écrasant qui l'attendait. Il a montré un courage digne d'éloges.

Allocution de Mr BARLOY, premier adjoint

M^f le Maire, Madame, chers Collègues,

En vous remerciant de vos paroles flatteuses pour ce que j'ai pu faire, je me permets de prendre l'engagement de vous apporter toute l'aide nécessaire à accomplir votre tâche. Si les fonctions du Maire ont toujours été ardues, les temps difficiles où nous vivons depuis un an rendent encore plus chargées les journées. Les cas les plus divers, les plus épineux sont à résoudre. Il en résulte une présence continue du Maire dans tous les cas principaux, principalement ceux qui concernent le ravitaillement.

Il faut que le Maire soit aidé et soutenu par le Conseil, que chaque membre soit guidé par l'idéal commun : bien servir les intérêts de la commune et par suite aider à la relève de notre chère France.

Séance du 12 août 1941

Adresse à M^f le Maréchal PETAIN

Le Conseil :

- décide d'adresser l'adresse suivante à M^f le Maréchal PETAIN :

A l'occasion de leur installation, les conseillers municipaux de la ville de Jarny prient M^f le Maréchal PETAIN de croire en l'expression de leurs sentiments respectueux et à leur profonde admiration. Ils le remercient d'avoir bien voulu accepter de rénover la France, mettent en lui toute leur confiance et l'assurent de leur entier dévouement à la tâche qu'il assume pour préparer un avenir meilleur à notre France.

Le Conseil :

- vote un crédit de 250 francs pour l'achat d'un portrait du Maréchal PETAIN.

Séance du 30 décembre 1942

Minute de silence

Le Conseil :

- sur la proposition de M^f BARLOY, premier adjoint au Maire,
- décide d'observer une minute de silence en souvenir de M^f GENOT, Maire, décédé.

Puis M^f BARLOY présente à M^f PERRIN, conseiller municipal, rentré récemment de captivité, des souhaits de bienvenue ainsi que ceux de l'assemblée municipale.

Copie d'une lettre en date du 13 janvier 1943

Adressée à M^f le Sous-préfet à Briey, par M^f Paul BARLOY premier adjoint faisant fonctions de Maire de Jarny

Jarny le 13 janvier 1943

Monsieur le Sous-préfet,

Je me permets de vous signaler qu'il serait urgent de compléter la municipalité par suite du décès de M^r GENOT.

J'accepte les fonctions délicates de Maire que vous m'avez offertes verbalement, lors de notre dernier entretien – charge très lourde- mais soyez assuré que je ferai tout mon possible pour la remplir de mon mieux.

Pour me remplacer, comme premier adjoint, je désigne M^r PERRIN Georges-Jules, né à Joef, Meurthe et Moselle, le 3 septembre 1901, agent d'assurances, qui vient de rentrer de captivité.

Pour remplacer M^r GENOT comme conseiller, je propose M^r LAFONTAINE Adolphe, né à Watronville, Meuse, le 6 juin 1889, retraité militaire, médaillé militaire, chevalier de la Légion d'Honneur, ou M^r MONNE André, né à Gruay le 2 février 1893, ajusteur à la mine de Jarny, médaillé militaire.

Pour faciliter ma tâche, je tiendrais essentiellement que M^r PERRIN soit nommé adjoint et M^r LAFONTAINE, conseiller municipal.

Il me faut absolument des collaborateurs qui aient le temps de se rendre à la mairie pendant l'ouverture des bureaux.

Il est nécessaire également qu'un adjoint soit bien au courant des services pour remplacer le Maire à n'importe quel moment. – ce que j'ai demandé à M^r PERRIN.

Ces deux personnes sont indépendantes. Elles peuvent disposer de leur temps comme bon leur semble. Ainsi elles seraient d'une grande utilité. M^r LAFONTAINE s'occupe chaque jour des soupes scolaires. Il est la cheville ouvrière de cette organisation, se dépensant sans compter et bénévolement. Il s'occupe du ravitaillement de ces soupes, fait préparer les denrées nécessaires et préside au groupe Alfred MEZIERES, à chaque distribution des soupes.

J'ose espérer que, d'après ces renseignements, vous voudrez bien compléter la municipalité selon le désir que je viens de vous exprimer, et c'est dans cet espoir que je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-préfet, l'expression de mes hommages respectueux.

Séance du 17 février 1943

Réunion du Conseil Municipal sous la présidence de M^r le Sous-préfet de Briey

M^r le Sous-préfet dépose sur le bureau du Conseil un diplôme d'Honneur décerné à la commune de Jarny par M^r le Préfet régional en date du 8 février 1943 relatif à l'effort accompli en faveur de l'œuvre des soupes scolaires de l'arrondissement de Briey.

Il remercie toutes les personnes qui ont procédé à l'organisation de ces soupes, en particulier les cultivateurs qui ont bien voulu délivrer gratuitement différentes denrées alimentaires. Il se réjouit de cet acte de solidarité, de bon augure pour l'avenir car sur 128 communes de l'arrondissement de Briey, 15 seulement (qui sont des communes urbaines) n'ont pu rien fournir.

Puis M^r le Sous préfet procède à l'installation de M^r LAFONTAINE Adolphe, comme conseiller municipal : « La personne dévouée, se trouvant toujours là où il s'agit de faire un peu de bien, qui se consacre aux différentes œuvres sociales nées de la guerre. »

A la suite de ces installations, M^r BARLOY adresse ses remerciements à M^r le Sous-préfet et le prie de transmettre au gouvernement ses sentiments dévoués et l'assurer de son entier dévouement à la lourde charge qu'il assume.

Séance du 27 juillet 1944

Remerciements adressés à M^r BARLOY ancien maire par M^r le sous Préfet

M^r le sous Préfet qui préside la réunion remercie M^r BARLOY ancien maire, pour le dévouement dont il a fait preuve dans l'administration communale.

Il sait les nombreuses difficultés rencontrées par M^r BARLOY qui a su remplir d'une façon si magistrale sa tâche si difficile et si épineuse.

Il regrette que son mauvais état de santé et son âge ne lui aient pas permis de continuer ses fonctions, lui remet au nom de l'administration une lettre autographe précieux souvenir qui contient les paroles élogieuses qu'il vient de prononcer à l'égard de M^r BARLOY.

Il est procédé ensuite à l'installation du nouveau Maire de Jarny. M^r le sous Préfet lit l'arrêté préfectoral en date du 25 juin ainsi conçu.

Nous Préfet Délégué de Meurthe et Moselle arrêtons

M^r ROUY Marcel commerçant Conseiller Municipal est nommé Maire de la Commune de Jarny en remplacement de M^r BARLOY Paul démissionnaire.

Séance du 27 juillet 1944

M^r ROUY prend ensuite la parole et prononce le beau discours suivant qui a touché profondément l'assemblée

Monsieur le Préfet, Madame, Mes chers Collègues,

Vous m'excuserez M^r le Préfet de commencer cette allocution en m'adressant tout d'abord à notre collègue notre ancien Maire M^r BARLOY.

Je tiens en effet en premier lieu à associer à vos remerciements et félicitations, ceux de tout le Conseil Municipal de Jarny de toute notre population Jarnysienne et les miens en particulier.

Je suis, je crois, placé, mieux que quiconque, pour apprécier les éminents services que M^r BARLOY a rendus à l'administration municipale de notre ville.

Lorsque le 24 août 1939 j'ai dû pour répondre à l'appel du devoir abandonner cette mairie pour rejoindre mon poste dans la ligne Maginot, c'est sur M^r BARLOY qui est retombée en totalité une charge déjà lourde et qui venait de s'accroître

Considérablement du fait même de la mobilisation à laquelle devait malheureusement suivre l'entrée en guerre.

M^r BARLOY, à ce moment sans aucun désir que celui de servir, a assuré l'administration de notre cité malgré les difficultés sans nombre l'administration de notre ville.

Lorsqu'en janvier 1940, l'autorité militaire m'a détaché pour remise en activité de nos établissements classés d'intérêt national, je n'ai malheureusement pu dans la mission bien précise qui m'était dévolue reprendre en charge la Mairie, ni soulager M^r BARLOY dans la tâche considérable qu'il devait supporter.

Il sait combien j'aurais voulu le seconder, mais sait aussi que je n'en avais pas la possibilité. Des jours sont passés, la débâcle est venue, les circonstances ont voulu que M^r GENOT, notre ancien maire soit appelé à reprendre la direction des affaires municipales M^r BARLOY toujours dans ce même esprit du devoir et du servir, faisant abstraction complète de sa personne a repris aux côtés de M^r GENOT dont il fut le plus précieux collaborateur l'administration municipale qu'il devait dans la suite assumer à nouveau et sous sa seule responsabilité à la suite du décès de M^r GENOT.

Nous comprenons tous très bien cher Monsieur BARLOY que cette tâche si lourde soit devenue trop pesante pour vous. Nous connaissons tous vos efforts et tout votre dévouement. Nous savons que vous avez donné à notre ville, tout le meilleur de vous-même et c'est pourquoi vous me permettrez au nom de Conseil Municipal et en celui de tous nos concitoyens de vous renouveler l'expression de toute notre plus profonde gratitude.

Permettez-moi donc de vous dire, cher Monsieur BARLOY que vous avez bien mérité de notre ville. Au nom de tous les Jarnysiens soyez en remercié.

Qu'ajouter à ceci, mes chers Collègues c'est que devant l'impossibilité dans laquelle M^r BARLOY se trouvait de continuer sa tâche, j'ai dû sur votre demande et sur la demande de nombreuses notabilités locales que Monsieur le Sous-préfet avaient réuni à cet effet accepter de reprendre la direction des affaires municipales.

Ne croyez pas que si à différentes occasions je me suis dérobé à la demande que vous m'en avez faite, c'était uniquement pour me faire prier il n'est rien de cela.

J'avais tout simplement conscience des responsabilités que faisait peser sur moi la gestion d'une affaire industrielle et commerciale qui occupait avant la guerre une centaine d'ouvriers. Je ne me dissimulais pas la tâche et les devoirs que j'avais envers ce personnel et ne réalisais pas la possibilité matérielle de pouvoir y répondre avec toute l'attention, toute l'activité, toute la volonté qu'elle impose.

Sur l'insistance de M^r le Sous-préfet l'assurance donnée par quelques chefs d'industrie de laisser à certains de nos collègues le temps nécessaire pour me seconder, la promesse que m'a faite M^r BARLOY de continuer à m'aider j'ai accepté de prendre à nouveau la responsabilité de notre administration municipale.

Je vous demande de croire que je le fais sans aucune autre ambition que celle de servir avec votre aide sur laquelle je compte fermement les intérêts de notre ville et de sa population.

Je n'ignore, ni ne me cache les difficultés à rencontrer, les responsabilités à prendre les risques à courir.

Je ne me dissimule point non plus les divergences d'appréciation qui pourront surgir de cette décision dans un avenir plus ou moins proche : il reste en moi une seule idée, c'est en collaboration avec vous sans aucune autre ambition que celle de servir, être utile à la France et d'essayer dans le difficile présent d'apporter ma modeste part à l'œuvre de rénovation de notre Patrie.

Vous direz au Maréchal, Monsieur le Préfet combien nous apprécions son œuvre et les efforts accomplis par le gouvernement.

Nous savons toutes les difficultés de sa tâche, nous savons les restrictions qui compriment ses décisions mais nous savons avant tout son grand amour de la France. Esprits sains et mesurés nous ne nous laissons influencer par rien, les appréciations plus ou moins intéressées ne nous touchent pas suggestions ou menaces n'agiront point sur nous, nous sommes bien Français comprenons Français restons et agissons et agissons Français et nous assurons de toute notre dévouement à la cause de la France.

Séance du 22 octobre 1944

Installation du comité de Libération

Le Maire ouvre la séance, installe les membres du Conseil et prononce l'allocation suivante.

Sont installés :

M^{rs} LACAVE Georges (Président du comité), ARNOULT, HOUDART, MANGIN Cyrille, PERRIN J, DAUMAIL A, PAQUIN, BOULADOUX, JAMBON, MENNEGAND, MINET, SIMONET, GILLET, LAVAL, LECLERC C, SONZOGNI L, CHARDIN, PERRIN J, CONTAL, LAVAUX R, DROUOT G, M^{me} ROEHRICH, SCHANY.

Allocution de M^f Georges LACAVE

Les circonstances que nous venons de traverser m'ont donné à présider ce jour les premières séances de notre Comité de Libération.

Pendant l'odieuse occupation allemande dans nos réunions clandestines, je fus désigné, puis nommé, pour présider le groupe actif qui à l'époque n'était pas nombreux, puisqu'il nous fallait agir secrètement. Aujourd'hui tous dangers de retour de nos terribles voisins étant écartés grâce à la présence et la force de nos précieux alliés, nous allons pouvoir reprendre les travaux communaux, travaux plus que surchargés par la période transitoire que doit traverser notre pays, qui pour le moment n'a qu'un gouvernement provisoire.

Pour mener à bien nos travaux et pour compléter notre Comité, nous avons fait appel à vous Madame et aux meilleurs Français que vous avez toujours montré votre horreur de l'occupant.

Aussi nous vous remercions sincèrement d'avoir bien voulu nous apporter votre concours dévoué et nous sommes certains que c'est dans le calme et la parfaite compréhension de la situation qu'auront lieu nos délibérations.

Pour marquer notre union je vous demande de rendre hommage à l'admirable chef qu'est le Général DE GAULLE a qui nous devons notre délivrance et notre liberté.

J'adresse à nos amis prisonniers un salut fraternel. Tous angoissés par leur triste sort, nous leur envoyons notre meilleure pensée en leur souhaitant un prompt retour parmi nous.

A l'occasion de son installation, le comité de libération adresse à M^f le Général DE GAULLE toute son admiration et sa profonde reconnaissance pour sa ténacité à ne pas vouloir la France battue par son éternel ennemi.

Le Comité met tout son espoir et sa confiance en l'œuvre de redressement entrepris par le Général et lui adresse ses profonds respects.

Séance du 18 février 1945

Refus de communiquer des renseignements à l'administration.

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^f le Sous-préfet en date du 7 février courant ainsi conçue :

J'ai l'honneur de vous informer que le Bureau politique du Ministère de l'Intérieur me demande des renseignements sur la composition des municipalités de l'arrondissement de Briey.

Je vous prie de vouloir bien me faire parvenir le plus tôt possible les renseignements ci-après en ce qui concerne les nouveaux conseillers municipaux qui ne faisaient pas partie du Conseil en 1939.

Et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- décide à l'unanimité de ne pas répondre au questionnaire de M^r le Sous-préfet mais déclare qu'aucun de ses membres n'a prêté serment à Vichy.

Séance du 18 mai 1945

Installation des Conseillers municipaux

- | | |
|--|---------------------------------|
| 1- MENNEGAND Paul | 13- MARCHAL Fernand |
| 2- M ^{elle} GOULON Anne-Marie | 14- M ^{me} ROEHRICH |
| 3- LAVAUX Raoul | 15- CHARTIER Paul |
| 4- GILLANT Charles | 16- DROUOT Georges |
| 5- HUMBERT Clément | 17- JAMBON Henri |
| 6- CONTAL Georges | 18- BICHLMANN Louis |
| 7- PERRIN Jules | 19- SCHWARTZ Raymond |
| 8- PETIT Jean | 20- SONZOGNI Laurent |
| 9- CONSTANT Joseph | 21- CROIVISIER Gaston |
| 10- LAVAL Georges | 22- BARLOY Pierre |
| 11- HARMAND Emilien | 23 M ^{me} KIRCH Amélie |
| 12- LACAVE Georges | |

Election du maire : MENNEGAND Paul

1^{er} adjoint : HUMBERT Clément

2^{ème} adjoint : CONTAL Georges

3^{ème} adjoint : LACAVE Georges

Demande de poste de 3^{ème} adjoint

Le Conseil :

- vu l'importance de la ville de Jarny occasionnant une extension des services municipaux,
- demande la création d'un 3^{ème} poste d'adjoint au Maire.

Séance du 20 juin 1945

Demande de création d'un 3^{ème} bureau pour les élections considérant que la commune de Jarny comprend 2 bureaux de vote.

- 1) Jarny Centre salle des fêtes
- 2) Jarny Gare école Jules FERRY

Considérant que le bureau de Jarny Centre est surchargé
Considérant qu'il serait facile d'alléger ses travaux en créant un 3^{ème} bureau à l'école de Droitaumont.

Séance du 30 octobre 1945

Utilisation des salles de la mairie

La salle des mariages sera réservée pour le but qui lui est assigné.

Une fois par mois elle servira au Culte protestant qui l'utilise depuis de nombreuses années.

Les réunions de société utiliseront la salle du conseil ou la salle du ravitaillement suivant leur importance. Les demandeurs devront prévenir au moins 10 jours à l'avance de façon « que le maire n'apprenne pas la réunion par la presse. »

Séance du 19 octobre 1947

Réunion pour l'élection de la nouvelle municipalité

- installation des 23 conseillers municipaux (dont 3 femmes)
- élection du Maire : M^f MENNEGAND Paul
- élection du 1^{er} adjoint : M^f CONTAL Georges
- élection du 2^{ème} adjoint : M^f PERRIN Jules
- élection du 3^{ème} adjoint : M^f GILLANT Charles
- allocution de Mr SIMONET : Doyen
- allocution du Maire
- allocution du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint

Le Conseil Municipal :

- est soucieux du salaire de son personnel, jusqu'à l'âge de la retraite fixé à 65 ans.

Séance du 17 octobre 1948

Elections du « Conseil de la République »

15 Délégués du Conseil Municipal + 7 suppléants

- vu les articles de la loi du 23 septembre 1948 et du décret du 24 septembre 1948 relatif à l'élection des Conseillers de la République du décret de convocation les conseillers municipaux a l'effet de procéder de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection de 3 membres du Conseil de la République qui doit avoir lieu le 7 Novembre 1948 dans le département.

Séance du 27 septembre 1948

- vu la circulaire C98 en date du 17 septembre 1948 publiée au J.O. du 14 septembre les collectivités locales peuvent accorder à leurs agents la prime unique et exceptionnelle de 2500 F dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat soit une dépense $2500 \times 21 = 52\ 500$ F et la moitié de cette prime aux personnels de service ne travaillant que quelques heures par jour $1250 \times 8 = 10\ 000$ F

Limite d'âge du personnel communal 65 ans forme l'âge limite pour les ouvriers communaux.

Le 12 avril 1949

La population s'élève à 7512 habitants.

Séance du 22 juillet 1949

Travaux des salles de réception

Considérant

- qu'il y a lieu de restaurer les salles de réception de l'hôtel de ville qui n'ont pas été appropriés depuis 1936,
- que ce travail doit être effectué pour le 20 août (le 28 août prochain doit avoir lieu le congrès national des déportés de la guerre 1914-1918, et la commémoration des fusillés d'août 1914.Plusieurs parlementaires voire même un ministre doivent assister à cette cérémonie),
- que M^r DAUMAIL Gaston entrepreneur de peinture à Jarny s'engage à exécuter tous les travaux de restauration des salles de réception ainsi que la cage d'escaliers y accédant.

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à traiter de gré à gré.

Séance du 11 septembre 1950

La séance s'est déroulée sous la présidence de M^r CONTAL l'adjoint par délégation du Maire empêché (maladie M^r MENNEGAND)

14 septembre 1950 : obsèques de M^{me} MENNEGAND

Le Conseil Municipal

- présente ses condoléances à M^r MENNEGAND lors de la séance du 16 octobre 1950 (voir chapitre « école »)

Séance du 4 juillet 1951

Le 30 novembre 1949 M^r LAMORLETTE secrétaire chef de la mairie de Jarny avait sollicité l'autorisation de rester en service encore pendant 2 ans son état de santé lui permettant de faire largement cet effort.

En date du 31 mai 1951, le docteur prescrit le repos à M^r LAMORLETTE et l'invite à cesser son emploi.

Le Conseil Municipal

- considérant que M^r LAMORLETTE s'est dépensé sans compter pendant toute la durée de son emploi, remportant du travail à la maison en cas d'urgence, ne prenant les congés que strictement indispensables, a droit à la reconnaissance unanime de la ville de Jarny pour services rendus et
- lui accorde un congé libérable avec traitement qui prendra fin le 15 octobre 1951.

Séance du 9 août 1951

Mise à la retraite de M^r Nicolas LAMORLETTE

Il faut trouver un successeur à Monsieur LAMORLETTE.

Séance du 27 août 1951

Concours en vue d'un secrétaire de mairie

Le Maire est autorisé à prendre un arrêté en vue de l'organisation du concours sur épreuves, ouvert aux candidats de sexe masculin, de nationalité française en vue du recrutement d'un secrétaire de mairie des communes de 2000 à 10 000 h.

La date de ce concours est fixée au 11 octobre 1951 et les délais des inscriptions au 1^{er} octobre 1951.
M^{rs} PERRIN, adjoint, LECLERC, BARLOY, conseillers feront partie du jury.

Séance du 27 avril 1952

Elections du conseil de la République

A 9 H le conseil s'est réuni sous la présidence de M^r MENNEGAND, Maire
Secrétaire : M^r LIGONY Roger

17 bulletins trouvés dans l'urne
Suffrages exprimés : 17

Ont été proclamés délégués

CONTAL Georges
PERRIN Jules
GILLANT Charles
CROIVISIER Gaston
JUSNEL Henri
BARLOY Pierre
JAMBON Henri
FRANQUIN Jean
RAULIN Marcel
LECLERC Camille
LIGONY Roger
SIMONET Augustin
PILLOT Raymond
VINCENT Thérèse
GERARD Jean

Ont été proclamés suppléants

GOULON Anne-Marie
BOURGON Gaston
DEMAIRY Edmond
BENOIT Georges
GAINAUX Louis
PIRE Georges
BECH Pierre

Séance du 26 avril 1953 et 10 mai 1953

Election du Maire :	M ^r AMIEL Albert	20voix/23
1 ^{er} adjoint :	M ^r LAMARE Maurice	
2 ^{ème} adjoint :	M ^r GILLANT Charles	

Demande de création d'un 3^{ème} et 4^{ème} adjoint
Discours prononcé par M^r LAMARE doyen d'âge
Discours prononcé par M^r AMIEL Albert élu Maire

Séance du 28 mai 1953

Election de 2 adjoints supplémentaires
3^{ème} adjoint: M^r CONTAL Georges 21/23
4^{ème} adjoint: M^r PERRIN Jules 18/23

Séance du 11 mars 1955

Indemnités du Maire et des adjoints

- vu la circulaire préfectorale du 3 février 1955,

Le Conseil :

- fixe à compter du 1^{er} janvier 1955 le montant des indemnités de fonctions
 - o pour le Maire 243 000F montant annuel
 - o pour les adjoints 97 200F montant annuel

On relève la liste des employés municipaux en poste à la mairie en 1955.

- secrétaire général
- commis d'administration
- sténo dactylographe
- surveillant des travaux
- chef égoutier
- préposé – receveur et gardien de l'abattoir
- fontainier
- garde appariteur
- cycliste
- concierge

Séance du 27 novembre 1956

Liste du personnel

M ^f GERARD Jean	secrétaire général
M ^{lle} L'HERMINE Hélène	commis d'administration
M ^{me} COSSIN Yvette	sténo dacty
M ^{me} GAMBERONNI Simone	sténo dacty
M ^f GASCON René	surveil. des travaux
M ^f DESROCHES Joseph	chef égoutier
M ^f TORROCCI Jean	gardien abattoir
M ^{me} MOREAU Yvette	sténo
M ^f DRENEAU Yves	agent technique
M ^f GODARD Georges	fontainier
M ^f FRANÇOIS Victor	garde appariteur
M ^f CHRISTOPHE Jacques	cycliste
M ^f PFUND Emile	concierge

On constate que les postes de deux nouvelles sténodactylos et un agent technique ont été créés

Séance du 4 avril 1958

Indemnité de bicyclette aux agents communaux à partir du 01.01.1958

A cette époque, le personnel se déplace à la force du jarret !!

Séance du 8 et 15 mars 1959

Election du 20/03/1959

Election du Maire :	M ^f AMIEL Albert	20 voix
	M ^f SCHWARTZ Gilbert	2 voix
1 ^{er} adjoint	M ^f MENNEGAND	20 voix
2 ^{ème} adjoint	M ^f PERRIN Jules	19 voix

Conseillers

VIVIEN Philippe
DEFURNE Jean
RAULIN Marcel
CONTAL Georges
VINCENT Thérèse
BARLOY Pierre
DEMAIRY Edmond
LEMAIRE Guy
JUSNEL Henri
GARRAPIT Jean

SCHWARTZ Gilbert
PIRE Georges
L'HERMITE Pierre
RIGOULET Maurice
GOULON Anne-Marie
PILLOT Raymond
VIGNERON Bernard
MIEUSET René
SIMONCINI Georges
LIGONY Roger

La mairie devient trop petite. Il faut l'agrandir !! (Il s'agit des deux ailes.)

Séance du 29 janvier 1960

Agrandissement de la mairie

Le Conseil,

- vu le devis estimatif des travaux, d'un montant de 120 831.84 nouveaux francs, y compris les honoraires,
- accepte le projet définitif,
- autorise le Maire à procéder à l'adjudication des travaux par soumission cachetée fixée au 2 mars 1960 à 11 heures en mairie et à signer les marchés, après appels d'offres.

Le 15 septembre 1961

On enregistre une population de 10 037 habitants. Record battu !!

Changement politique de la commune. L'union de la gauche l'emporte largement.

Séance du 19 mars 1965

Elections

SCHWARTZ Gilbert
BEZON Henri
PEZZETTA Marie
RANDOLLET Emile
FRANCOMME René
ESCANEZ Michel
LIGEROT Armand
ANCEAU Bernard
SIMON Lucien
RENAUD Marie Louise
BODSON René
FEUVRIER Pierre

Maire 22 voix
1^{er} Adjoint 22 voix
22 voix

GERGEN René
EHRHARDT Paul
TISSERAND Jean
STAWIKOWSKI Henri
CHENIVARIN Bernard
GIACOMETTI Remo
DAUTRUCHE Georges
THIEL Raymond
STARZYNSKI Stanislas
JOSLANT René
LARBRE Mariette

En raison du « développement considérable » cela nécessite l'élection de 2 adjoints supplémentaires

GIACOMETTI Remo 22 voix
GERGEN René 22 voix

Séance du 19 mars 1965

Discours prononcé par M^r SCHWARTZ

Chers camarades,

Nous avons remporté une grande victoire.

Notre union a permis de renverser la vapeur à Jarny.

Pour la 1^{ère} fois une municipalité ouvrière va assurer la direction de cette mairie.

Depuis des dizaines d'années, les mines, le patronat assuraient cette direction à leur profit.

Un gros travail nous attend. La population nous a fait confiance à 55 % nous mériterons cette confiance.

Je sais que je peux compter sur vous tous, nous sommes une équipe soudée, une équipe de « camarades » qui n'a pas peur du travail, qui saura prendre ses responsabilités.

Nous avons mené une campagne électorale, politique digne. Ni les insultes, ni les calomnies ne nous ont fait changer. La population, trop longtemps abusée, ne s'est pas laissée tromper.

Notre devise inscrite au fronton de cette mairie :

« Un bastion des travailleurs au service de la population »

Sera appliquée. Nous devons combler le retard et préparer l'avenir. Nous l'avons dit et nous le ferons.

L'héritage est lourd : dans leurs paroles, dans leurs écrits : tout était fait mais hélas, la réalité est tout autre. Le plan de l'Ecole Maternelle J. FERRY n'est même pas agréé. Nous devons presque partir à zéro. Nous sommes des ouvriers et nous bâtirons.

Fort de la confiance de toute la population, nous irons de l'avant. Nous savons que nous rencontrerons des obstacles, mais si la population sait qu'elle peut compter sur nous, nous savons que nous pouvons compter sur elle et c'est avec elle que nous réaliserons.

*Pour la 1^{ère} fois dans l'histoire de Jarny une **FEMME** est adjointe. C'est un événement qui marquera la volonté de notre municipalité de tout faire pour les jeunes et les anciens, Marie Pezzetta assurera la direction du social. Et si elle est la 1^{ère} femme adjointe de Jarny elle sera aussi la 1^{ère} à faire vraiment du social.*

Une page de l'histoire de Jarny est tournée, tous ensemble nous allons résolument vers l'Avenir et préparons pour notre ville un Avenir digne d'Elle.

L'embellissement de la ville est d'actualité.

Séance du 12 janvier 1966

Jardinier fleuriste

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire considérant :

- que la ville de Jarny a ces dernières années, aménagé le square TOUSSAINT, les abords du cimetière et différents carrefours munis de parterres fleuris,
- qu'il serait néanmoins nécessaire et souhaitable d'aménager et de fleurir les places du lotissement, la place de la gare et autres emplacements dans le cadre de la campagne pour fleurir la France, poursuivie par M^r le commissaire général de Tourisme,
- décide la création de l'emploi de jardinier fleuriste ouvrier professionnel de 2^{ème} catégorie (possesseur d'au moins deux CAP dans sa profession).
Emploi permanent à temps complet.

Séance du 1^{er} décembre 1966 : *Considération du Conseil Municipal vis-à-vis du personnel communal*

Création d'une fête de fin d'année

Le Conseil considérant

- que le personnel communal aussi bien administratif que technique,

- que le personnel de service balayeuse, entretien des écoles, piscine, assure son travail avec une grande conscience, à la satisfaction totale des administrés,
- décide d'offrir à tout le personnel communal et aux enfants une fête de fin d'année avec arbre de Noël, distribution de cadeaux, friandises, jouets,
- vote à cet effet un crédit de 4000 F à inscrire à l'art. 660 du budget.

Et la mairie doit encore s'agrandir !

Séance du 5 novembre 1968

Agrandissement de la mairie

Le Conseil Municipal considère :

- que les services de la mairie sont à l'étroit et fonctionnent de ce fait dans des conditions défectueuses tant pour la population que pour le personnel communal,
- qu'il est possible d'agrandir la mairie en construisant une aile supplémentaire à l'arrière du bâtiment,
- et que, dans ce but, un crédit de 100 000 F a été ouvert au budget supplémentaire.

Après en avoir délibéré :

- désigne M^{rs} HESS et MAGNIEN, architectes à Fontenay sous bois pour l'étude du projet et la surveillance des travaux.

La population s'élève à 9480 habitants.

Séance du 13 février 1970

Achat d'une balayeuse

Emprunt 135 000 F achat d'une balayeuse automobile dont le remboursement s'effectuera en 5 années à partir de 1971

Balayeuse ROLBA : 23.05.1961 Balayeuse MATHIEU S.A. à TOUL : 19.05.1970

Séance du 22 septembre 1970

M^r GASNIER (rédacteur à la mairie) occupera le logement 13 place LECLERC
Pour utilité de service (à partir du 01.10.1970)

Séance du 19 mars 1971 (élections du 14 mars 1971)

Installation du Conseil Municipal

SCHWARTZ Gilbert
BEZON Henri
GERGEN René
VIETTI André
CHEBRE Jeannine
FEUVRIER Pierre
RANDOLET Emile
STARZINSKI Stanislas
SIMON Lucien
EHRHARDT Paul
TISSERAND Jean
REMOND Gisèle

THIEL Raymond
JOSLANT René
CHIELLINI Vambo
GILLES Michel
HUIN René
SCHAAF Marcel
LELIEVRE Maxime
ROYER Daniel
PIERNE Roland
PEZZETTA Marie
RENAUD Marie Louise

M^r SCHWARTZ Gilbert élu maire

22 voix

M^f BEZON Henri 1^{er} adjoint 22 voix
M^{me} CHEBRE Jeannine 2^{ème} adjoint 22 voix
M^f GERGEN René 1^{er} adjoint sup
M^f VIETTI André 2^{ème} adjoint sup
La mairie se développe et continue à se structurer.

Séance du 13 février 1973

Création d'un poste de sténodactylo

Le Conseil :

- constatant que les services municipaux doivent répondre aux exigences toujours croissantes d'une population de plus en plus nombreuse,

A l'unanimité :

- décide la création d'un poste de sténodactylo à la mairie de Jarny, à compter du 1^{er} mars 1973.

Séance du 29 mars 1973

Création d'emploi

Le Conseil Municipal :

- constatant que le poste de secrétaire général de la mairie n'a pas encore été pourvu depuis le départ du titulaire,

Après délibération :

- décide la création d'un emploi de secrétaire à compter du 1^{er} avril 1973.

Cet emploi est défini ainsi :

- agent chargé de l'organisation générale des services municipaux,
- il veille à exécuter les directives du Maire par l'ensemble des services de la commune dont il coordonne l'activité,
- l'emploi est assimilé à celui de secrétaire général de mairie des communes de 2 500 à 5 000 habitants.

Le Conseil Municipal :

- constatant que les services techniques doivent répondre aux exigences toujours croissantes d'une population de plus en plus nombreuse,
- décide la création de deux postes de chef d'équipes d'ouvriers professionnels.

Séance du 15 juin 1973

Le Conseil :

- décide la création de deux postes de sténodactylo à la mairie de Jarny, à compter du 1^{er} août 1973 :
 - o un agent sera affecté au secrétariat de la mairie,
 - o le 2^{ème} sera affecté au secrétariat du CES municipal Jules FERRY, pour aider la directrice dans sa tâche administrative.

30 mai 1975

Résultat du dernier recensement : 9500 habitants.

Séance du 2 avril 1976

Acquisition d'un autocar

Le Conseil, en date du 10 décembre 1975 :

- décide l'acquisition d'un autocar pour le service des transports scolaires de la ville en remplacement de celui acquis en, 1966 pour une somme de 303 025.20 F TTC.
C'est la société SAVIFRANCE qui présente le devis le moins élevé : 380 520 TTC

Une subvention de 151 512 F a été accordée

Séance du 11 juin 1976

Acquisition d'un petit car pour assurer le transport des classes de perfectionnement

- 2 au groupe LANGEVIN WALLON
- 1 à Jules FERRY

Les enfants des classes de perfectionnement ayant des difficultés d'adaptation, il est nécessaire de renforcer leur sécurité, d'aller les chercher dans leurs quartiers dans des conditions optimales de sécurité.

Le circuit proposé sera le suivant :

Départ : école de Droitaumont, puis Moulinelle, Jules FERRY, LANGEVIN WALLON, angles des rues Albert 1^{er} et Charles PEGUY pour les élèves de la Cartoucherie, école Yvonne IMBERT, école LANGEVIN WALLON et retour à l'école Jules FERRY.

Séance du 18 mars 1977 : élections

Election du maire : suffrages exprimés : 22

Majorité absolue, M^r G. SCHWARTZ a été proclamé Maire

Election du 1^{er} adjoint : BEZON Henri 22 voix

Election du 2^{ème} adjoint : GERGEN René 22 voix

Election du 3^{ème} adjoint : FEUVRIER Pierre 22 voix

Création de trois postes supplémentaires d'adjoints.

1^{er} adjoint supplémentaire : ROYER Daniel

2^{ème} adjoint supplémentaire : MARCHAND Gabriel

3^{ème} adjoint supplémentaire : M^{me} SIMONIN Monique

28 septembre 1977

Population : 9520 habitants

Séance du 6 janvier 1980

Election du maire

Le président après avoir donné des articles du code d'Administration Communale, le Conseil :

- procède à l'élection d'un Maire.

Monsieur BEZON Henri est élu Maire

Demande de Maire honoraire

Le Conseil Municipal de Jarny sur proposition de M^r BEZON considérant :

- que M^r SCHWARTZ, qui vient de remettre sa démission de ses fonctions de Maire a accompli une œuvre considérable au bénéfice de la ville de Jarny qu'il a été à l'origine du développement et du rayonnement de sa cité et ce dans tous les domaines,
- que Monsieur SCHWARTZ a été élu conseiller municipal à Jarny en 1959 puis Maire en 1965,

- que Monsieur SCHWARTZ demeurera conseiller municipal jusqu'à la fin de son mandat en 1983,
- demande à Monsieur le Préfet, d'accorder l'honorariat à Monsieur SCHWARTZ en sa qualité de Maire en raison des mérites exceptionnels qui reviennent à ce magistrat dont le dévouement et l'abnégation au service de la population, ont été exemplaires dont le courage et l'ardeur déployés à la tâche ont été à l'origine du développement et de la transformation d'une commune qui en 1965 était peu développée, en une cité accueillante et agréable où il fait bon vivre.

Des deuils attristent la commune.

Séance du 30 novembre 1982

M^f LAGRAVIÈRE remplace l'adjoint Gabriel MARCHAND (décédé dans une maison vacances S.N.C.F. à NAJAC)

Séance du 10 mars 1983

Elections du 6 mars 1983

M ^f BEZON Henri est proclamé Maire (absent excusé)	
M ^f ROYER Daniel	1 ^{er} adjoint
M ^f LAGRAVIÈRE Roger	2 ^{ème} adjoint
M ^{me} LEROUGE Suzanne	3 ^{ème} adjoint
M ^{me} NYKOLYSZAK Anne-Marie	4 ^{ème} adjoint
M ^{me} REMOND Gisèle	5 ^{ème} adjoint
M ^f BLASER Michel	6 ^{ème} adjoint
M ^f GILLES Michel	7 ^{ème} adjoint
M ^{me} RISI Liliane	8 ^{ème} adjoint

Conseillers municipaux

M ^f CHIELLINI Vambo (le plus âgé)	M ^{me} BECK Eliane
M ^f MUSQ Robert	M ^f OLIVIER Jean-Paul
M ^f HUIN René	M ^f DUFOUR Rémy
M ^f VINCENT Gérard	M ^f LEBLANC Dominique
M ^f SCHAAF Marcel	M ^f ZANARDO Jacky (secrétaire)
M ^f HUBER Jean-Louis	M ^f COLSON Fernand
M ^{me} SIMONIN Monique	M ^f CORSINI Michel
M ^f BRETENOUX Francis	M ^f GOSSOT Pierre
M ^{me} COUDARD Denise	M ^{me} LEROY Françoise
M ^f HACQUIN Claude	M ^{me} GROSSIER Chantal
M ^{me} ALBRECHT Marie-Josèphe	

15 mars 1983

Décès de M^f BEZON (Maire de Jarny)

Séance du 25 mars 1983

Installation du Conseil Municipal et élection d'un Maire et 8 adjoints
M^f GILLES Michel est proclamé Maire.

Séance du 19 avril 1983

Frais d'obsèques de M^f BEZON

Le Conseil :

- décide la prise en charge des frais d'obsèques de M^f BEZON, Maire de Jarny, décédé le 15 mars 1983,
- dit que les crédits seront prévus en suffisance du budget primitif de l'exercice 1983,

- accepte la participation partielle de la MGEN au titre de frais d'obsèques pour un montant de 2500 F

Séance du 11 décembre 1984

Le Conseil Municipal doit élire un adjoint en remplacement de M^{me} Annie Nykolyszak : M^r ZANARDO est proclamé et installé dans ses fonctions.

Nouveau changement politique lors des élections de 1989.

Séance du 17 mars 1989

Installation du Conseil Municipal et élection d'un Maire et de huit adjoints

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenus :	M ^r NACHBAR Philippe	22 voix
	M ^r GILLES Michel	7 voix

M^r NACHBAR ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire, immédiatement installé.

Elu Maire	M ^r NACHBAR Philippe	22 voix/29
1 ^{er} adjoint	M ^r DHUR Jacques	22/29
2 ^{ème} adjoint	M ^r MARINI Mario	22/29
3 ^{ème} adjoint	M ^{me} LEROY Françoise	22/29
4 ^{ème} adjoint	M ^r GOSSOT Pierre	22/29
5 ^{ème} adjoint	M ^r KLEIN Michel	22/29
6 ^{ème} adjoint	M ^r COLSON Fernand	22/29
7 ^{ème} adjoint	M ^r STAES Jean-Claude	22/29
8 ^{ème} adjoint	M ^{me} HAYEZ Colette	22/29

Conseillers municipaux

M ^r PARCOLLET Maurice	M ^r GUITTON Georges
M ^{me} DUMONT Hélène	M ^r BOULANGER Robert
M ^{me} GRANDJEAN Marie-Thérèse	M ^{me} NAVACCHI Danielle
M ^r RIGOLET Jean-Luc	M ^r SZYMZAK Henri
M ^r FONTAINE Francis	M ^r Pierron Pascal
M ^r VAGLIO Pascal	M ^r MICHELET Damien
M ^{lle} GENOT Isabelle	M ^r ROUYER Daniel
M ^{me} COUDARD Denise	M ^r LAGRAVIÈRE Roger
M ^{me} REMOND Gisèle	M ^r GILLES Michel
M ^r BLASER Michel	M ^r ZANARDO Jacky

Séance du 16 juin 1995

M ^r NACHBAR Philippe	Maire
M ^r DHUR Jacques	1 ^{er} adjoint
M ^{me} LEROY Françoise	2 ^{ème} adjoint
M ^r GOSSOT Pierre	3 ^{ème} adjoint
M ^r KLEIN Michel	4 ^{ème} adjoint
M ^r STAES Jean-Claude	5 ^{ème} adjoint
M ^{me} HAYEZ Colette	6 ^{ème} adjoint
M ^r FONTAINE Francis	7 ^{ème} adjoint
M ^r VAGLIO Pascal	8 ^{ème} adjoint

Conseillers municipaux

M ^f PARCOLLET Maurice	M ^f GUITTON Georges
M ^{me} DUMONT Hélène	M ^f BOULANGER Robert
M ^{me} GRANDJEAN Marie-Thérèse	M ^{me} GROSSIER Chantal
M ^f RIGOULET Jean-Luc	M ^f SZYMZAK Henri
M ^{me} GENDRE Christine	M ^f Gilson Daniel
M ^{me} DUPUIS Marguerite	M ^f Pierron Pascal
M ^{lle} GENOT Isabelle	M ^f BOUR Cédric
M ^f MARCHE Pierre	M ^f ROYER Daniel
M ^{me} REMOND Gisèle	M ^f GILLES Michel
M ^f DENEFLÉ Jean-Pierre	M ^f SIMONIN Jean-Michel

Séance du 21 juin 1996

Absents M^f NACHBAR Philippe qui a donné pouvoir à M^f BOULANGER Robert.

Election d'un nouveau Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de M^f Jacques DHUR qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux et a déclaré installer :

PARCOLLET Maurice	GUITTON Georges
DUMONT Hélène	STAES Jean Claude
BOULANGER Robert	DHUR Jacques
HAYEZ Colette	LEROY Françoise
GROSSIER Chantal	RIGOULET Jean Luc
SARLOUTTE Claudette	NACHBAR Philippe
SZYMZAK Henri	KLEIN Michel
FONTAINE Francis	KIRCHER Danielle
GENDRE Christine	GILSON Daniel
DUPUIS Marie Marguerite	PIERRON Pascal
VAGLIO Pascal	GENOT Isabelle
BOUR Cédric	MARCHE Pierre
ROYER Daniel	REMOND Gisèle
GILLES Michel	DENEFLÉ Jean Pierre
SIMONIN Jean Michel	

Dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

DHUR Jacques	Maire
LEROY Françoise	1 ^{er} adjoint
KLEIN Michel	2 ^{ème} adjoint
STAES Jean Claude	3 ^{ème} adjoint
HAYEZ Colette	4 ^{ème} adjoint
FONTAINE Francis	5 ^{ème} adjoint
VAGLIO Pascal	6 ^{ème} adjoint

La municipalité décide de réduire de 8 à 6 adjoints

La commune a le souci de son rayonnement dans la région, et aide les associations locales à se développer.

Séance du 29 décembre 1999

Adhésion à l'association « Chambley air base développement ».

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'adhésion à l'association « Chambley Air Base Développement »

Cette association dont le siège social est fixé à St Julien les gorze Meurthe et Moselle a une vocation historique, culturelle, sportive et touristique pour la restauration, la réhabilitation, la valorisation du patrimoine et le développement économique de la base de Chambley Bussièrès et des environs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- sollicite l'adhésion de la commune à cette association,
- accepte les statuts.

Retour de la gauche à la mairie jarnysienne.

Séance du 17 mars 2001

Election du Maire

Maire	M ^r ZANARDO Jacky
1 ^{er} adjoint	M ^r TRITZ Olivier
2 ^{ème} adjoint	M ^{lle} HENQUINET Céline
3 ^{ème} adjoint	M ^r MARCHE Pierre
4 ^{ème} adjoint	M ^{me} FOGLIA Rachel
5 ^{ème} adjoint	M ^r OLIVIER Jean-Paul
6 ^{ème} adjoint	M ^{me} VELVELOVICH Josiane
7 ^{ème} adjoint	M ^r DENEFFLE Jean-Pierre
8 ^{ème} adjoint	M ^r SANTAROSSA Serge

Conseillers municipaux

LAGRAVIERE Roger	COLNAT Dominique
FLORENTIN Jean-Claude	DEVOTI Eduino
HAINÉ Benoit	DHUR Jacques
KLEIN Michel	LIBOTTE Hubert
MINARY Christian	GILLES Michel
CONCALVES DA SILVA Raymonde	WEY Marie-Thérèse
SCHOLER Renée	CUNY-Pierre Gismonde
RICHER Tania	RIPAMONTI Antoinette
SOLECHI Marie Louise	GENDRE Christine
SCHILLE Corine	HAYEZ Colette

Séance du 13 avril 2001

Association intercommunale pour le développement du Pays du Jarnisy Adhésion

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'association intercommunale pour le Développement du Pays du Jarnisy a été créée et est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Cette association a pour but le développement local du Pays du Jarnisy envisagé de façon globale et multisectorielle. Il propose au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion de la ville de Jarny à cette association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide l'adhésion de la ville de Jarny à l'association intercommunale pour le développement du Pays du Jarnisy
- désigne Monsieur Jacky ZANARDO, Maire pour représenter le Conseil Municipal à cette association et Monsieur Olivier Tritz, Maire adjoint en cas d'empêchement
- dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2001

Vote Pour 22
Contre 1
Abstention 5

Séance du 22 janvier 2002

Désignation des membres de droit du Conseil Municipal au CALC (centre d'animation local et culturel)

C'est un espace de rapprochement et de rencontre entre les associations et les acteurs de la vie culturelle, socioculturelle, sportive...

Il aura pour but d'impulser, de coordonner, et d'organiser des manifestations sur la ville en y associant tous les acteurs impliqués directement ou indirectement dans l'animation et les loisirs.

Il aura également pour mission de prospecter sur des animations nouvelles, de planifier la mise à disposition du matériel de la ville, de communiquer sur les activités, les animations et à terme de gérer la maison des associations.

Les 7 membres désignés sont

- le Maire
- le conseiller délégué aux fêtes et cérémonies
- M^{rs} J.P. OLIVIER, J.P. DENÈFLE, D. COLNAT
- M^{mes} J. VELVELOVICH, R. SCHOLER.

Séance du 10 septembre 2007

Validation des projets de fonds d'initiative citoyenne

Le Maire rappelle la délibération du Conseil du 20 septembre 2004 créant un fonds d'initiative citoyenne afin d'animer et d'accentuer le processus de démocratie participative amorcé par la mise en place des comités de quartier en 2002.

Ce F.I.C. repose sur une dotation annuelle cofinancée pour comité par le Conseil Général de Meurthe et Moselle. La ville participe à hauteur de 3000€ par an. Ce fonds a pour objectif d'accorder des aides financières pour les projets ponctuels à budget modeste par des habitants.

Le comité local de Promotion des Projets anime ce Fonds d'Initiative Citoyenne.

1) Initiation aux premiers secours et à la défibrillation cardiaque

Porteur de projet : Croix-Rouge locale

Porte paroles : Anne-Marie DRACA

Descriptif du projet :

- offrir une formation aux habitants
- mettre en œuvre une journée par quartier destinée à former adultes et jeunes à l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique
- poursuivre le projet commencé en 2005 d'initiation aux premiers secours

Impact sur le quartier

- développer la solidarité citoyenne
- favoriser les échanges
- actualiser les connaissances de chacun

Subvention accordée par le C.L.P.P. : 500€

2) Aide à la bibliothèque bio-médicale d'Oran

Porteur du projet : les amis de la bibliothèque d'Oran

Porte-paroles : Zora Ouabed – Pierre GOSSOT – Guy Lehalle

Descriptif du projet :

- permettre aux étudiants de 21 nationalités qui fréquentent la bibliothèque biomédicale d'Oran d'acheter des livres spécialisés en médecine et des abonnements à des revues médicales pour acquérir la formation et la réinvestir dans leur pays d'origine.
- permettre une ouverture sur d'autres cultures, un facteur de compréhension, de paix et d'échanges entre les hommes et enfin une ouverture avec les autorités consulaires d'Algérie

Impact sur le quartier

- intégrer les cultures judéo-chrétienne et islamique,
- connaître et approfondir les coutumes, les arts et les techniques artisanales de l'Algérie par la littérature et la musique,
- appréhender la finesse de la culture algérienne par la participation à des expositions sur l'Algérie, à un repas festif algérien, à des séances de cinéma avec films algériens,
- apprendre à vivre ensemble en se connaissant mieux et en œuvrant pour une œuvre commune.

Subvention accordée par le C.L.P.P : 800€

Projet 1 : 500 € vote Pour 25
Contre 0
Abstention 0

Projet 2 : 800 € vote Pour 24
Contre 1
Abstention 0

Séance du 17 décembre 2007 : rénovation de la mairie

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient maintenant de réaliser les travaux sur le bâtiment mairie notamment la réfection de la toiture et la remise en état des façades.

Ces travaux comprennent

- la réfection de la toiture en ardoises
- la réfection de l'étanchéité de la zinguerie des deux extensions droite et gauche
- la réfection de toutes les façades de la mairie (avec démolition de la tribune).

Ces travaux sont répartis en 2 lots

N°1 toiture
N°2 façades

Séance du 16 mars 2008

Election du Maire et de ses adjoints

Maire	M ^r ZANARDO Jacky
1 ^{er} adjoint	M ^r TRITZ Olivier
2 ^{ème} adjoint	M ^{me} FOGLIA Rachel
3 ^{ème} adjoint	M ^r OLIVIER Jean-Paul
4 ^{ème} adjoint	M ^{me} VELVELOVICH Josiane
5 ^{ème} adjoint	M ^r SANTAROSSA Serge
6 ^{ème} adjoint	M ^{me} OUABED Fatma
7 ^{ème} adjoint	M ^r BREVI Patrick
8 ^{ème} adjoint	M ^{me} GUILLON Catherine

Conseillers municipaux

SCHILLE Corine	BARBIER Hervé
BOULANGER Denise	BESSEDJERARI Julien
DE SOUZA Murielle	WEY Joseph
TUCCONI Laetitia	CLAUSSE Christian
BUHSING Amandine	FILIPPI Dominique

TOURNEUR Véronique
DE ISEPPI Karine
HENQUINET Céline
VIGO HABRAN Laëtitia
BONNET Solange

LAFOND Alain
BANAS Alain
MARCHE Pierre
GRASSELLI Alain
MINARY Christian

Au décès de Monsieur MARCHE, c'est Jean-Pierre Denèfle qui devient conseiller municipal en remplacement.

Le Conseil Municipal fonctionne avec des règles précisées dans un règlement intérieur. Voici le dernier en date.

Séance du 24 septembre 2008

Règlement intérieur du Conseil Municipal

L'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois de son installation.

Ce règlement fixe notamment

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Vote Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0

REGLEMENT

Dans les communes de 3500 H et plus, le règlement intérieur peut-être déféré devant le tribunal administratif.

Préambule

Les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal et les conditions de publicité de ses délibérations sont fixées par le code général des collectivités territoriales et les dispositions du présent règlement.

Chapitre 1^{er} : les travaux préparatoires

Art. 1 : dates des réunions – Délais de convocations

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Lors du renouvellement général des conseillers, la 1^{ère} réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin à l'issue duquel le Conseil a été élu au complet.

Le Maire peut réunir le Conseil chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de 30 jours quand la demande motivée lui en est faite pour le représentant de l'Etat dans le département ou par le tiers au moins des membres du Conseil en exercice dans les communes de 3500 hab. et plus et par la majorité des membres du Conseil. En cas d'urgence le représentant de l'Etat dans le département peut abréger ce délai.

Art.2 : convocations

Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations affichée ou publiée. Elle est adressée aux conseillers par écrit et à domicile. Elle précise la date, l'heure et le lieu de la réunion.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation. Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller.

Le délai de convocation est fixé à 5 jours francs.

En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le Maire sans pouvoir être inférieur à 1 jour franc.

Art.3 : Ordre du jour

Le Maire fixe l'ordre du jour qui est reproduit sur la convocation et qui est porté à la connaissance du public. Toute affaire soumise à la délibération et à l'approbation du Conseil doit être préalablement soumise aux commissions compétentes.

Art.4 : Droit à l'information

Tout membre du Conseil a le droit, dans le cadre de sa fonction d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

Durant les 5 jours précédant la séance et le jour de la séance, les conseillers peuvent consulter les dossiers en mairie uniquement et aux heures ouvrables.

Art.5 : Saisine des services municipaux

Le Maire est seul chargé de l'administration mais il peut sous sa surveillance et sous sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints à un membre du Conseil.

Toute question, demande d'informations complémentaires ou interventions d'un membre du Conseil auprès de l'administration communale, devra se faire sous couvert du Maire ou de l' élu municipal délégué.

Art.6 : Questions écrites

Chaque membre du Conseil peut adresser au Maire des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la ville et l'action municipales.

Séance du 24 septembre 2008

Le même jour le Conseil Municipal propose une modification de l'état du personnel

Le Conseil :

- décide la création des postes selon le tableau ci-dessous

Grades	Nombre de postes
Adjoint admin. Territorial 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur territorial chef	1
Attaché territorial	1
Rédacteur territorial	1
Agent de maîtrise	1
Contrôleur territorial	1

- dit que ces postes sont créés à temps complet, contractuels et titulaires, à complet du 1^{er} octobre 2008.

Séance du 25 mars 2009

Liste des organismes à qui demander des subventions.

Pour tous ses travaux, la commune peut compter sur des aides.

Demande de subventions

- au Conseil Général de Meurthe et Moselle
- au Conseil Régional de Lorraine

- direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.)
- union européenne au titre du FEDER
- financeurs potentiels
- S.G.A.R.
- Centre national du développement du Sport
- Direction régionale de l'environnement de Lorraine (D.I.R.E.N.)
- Agence régionale de l'environnement de Lorraine (A.R.E.L.)
- Parc naturel régional de Lorraine
- Agence de « l'eau Rhin Meuse »

INDUSTRIES

(Industries, Mines et commerces)

INDUSTRIES

Après **1875** une sucrerie fut construite tout à côté de la gare

Séance du 29 Mars 1896

Demande pour creuser un puits

Le Conseil :

- sur la demande du Sieur GENOT Charles cafetier,
- lui accorde l'autorisation de creuser un puits devant la façade de la maison qu'il vient d'acquérir près de Bussouil sur le chemin qui mène à l'église à condition que ce puits soit couvert d'une forte dalle de façon que tout accident puisse être évité.

1905

La vieille sucrerie en ruine est remplacée par la brasserie de Jarny existant dans le bas du village mais devenue trop petite pour la fabrication de la « Reine des bières ».

Séance du 6 novembre 1909

Création à Longwy d'un conseil des prud'hommes industriel et commercial

Sur la proposition de M^f le Maire Président le Conseil :

- émet le vœu suivant :
 - o plaise à l'administration supérieure de bien vouloir créer à Longwy un conseil de prud'hommes industriel et commercial avec juridiction sur tout l'arrondissement de Briey.

Séance du 24 mai 1910

Le Conseil :

- décide la création à Jarny d'une succursale de la caisse d'épargne de l'arrondissement de Briey lorsque les locaux de l'ancienne mairie seront libres.

Séance du 23 avril 1913

Fourniture d'eau

M^f le Maire est autorisé à entrer en pourparlers avec le conseil d'administration de la Brasserie de Jarny pour traiter des conditions dans lesquelles la Brasserie de Jarny fournira une partie de l'eau qui est nécessaire au quartier de la gare. M^f VIAL sera chargé de l'exécution des plans et devis nécessaires pour l'amenée d'eau dans le quartier de la gare seulement.

Séance du 23 avril 1913

L'étude de la construction de l'auvent du lavoir de la gare sera de nouveau étudiée.

Séance du 9 septembre 1913

La brasserie de Jarny fournira chaque jour 20 m³ d'eau mais 1/5 sera consommé par les trois bornes fontaines ; le reste soit 5840 m³ par an sera vendu aux abonnés à raison de 0.60 fr le m³.

Séance du 18 octobre 1968

Pour la fabrication de la « Reine des bières ».

Sur proposition du Maire, le Conseil :

- accepte provisoirement de mettre à disposition de la société « le siège Vosgien » les locaux du centre aéré de Droitaumont en attendant que cette société construise pour lui permettre d'y aménager un centre d'apprentissage de formation professionnelle.

Séance du 19 mai 1970

Extension du périmètre d'agglomération

Le Maire informe le Conseil Municipal qui par suite de l'implantation du Siège Vosgien sur la zone industrielle située sur le terrain longeant la RN 52 bis allant de Jarny à Mars la Tour, il convient pour des mesures de sécurité d'étendre le périmètre d'agglomération et de porter au point kilométrique 46 738 au point kilométrique 47 7000.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- charge le Maire :
 - o vu l'extension de la zone industrielle sur la route Nationale 52 bis et par mesure de sécurité,
 - o de demander au service de l'équipement d'étendre le périmètre de la Ville et de le porter au point 47 700.

Séance du 22 juillet 1970

Entretien avec Mr MIDOT directeur de la cilomate

Il est d'accord pour transférer ses ateliers rue Thiers, au bord de la 52 bis reliant Jarny à Mars la Tour.

Après avoir accordé des avantages pour l'installation du Siège Vosgien. Il ne peut y avoir différents poids et mesures pour les nouvelles industries qui s'établiront à Jarny.

Des travaux seront entrepris pour l'aménagement des terrains, pose et fourniture complète du réseau d'eau.

Terrassement d'un collecteur d'égout allant de la conduite principale jusqu'en limite de propriété. Pose et fourniture du matériel collectif de sécurité (poteau d'incendie).

En ce qui concerne les travaux d'électricité.

50% des frais d'électrification.

Si un autre artisan s'installe il pourra utiliser cette ligne mais participera aux frais.

Séance du 22 septembre 1970

Le Maire fait part de son entretien avec Monsieur MIDOT, président Directeur Général de la Cilomate lequel veut transférer ses ateliers de la rue Thiers et rue Pierre SEMARD à Jarny sur des terrains sis en bordure de la R.N. allant de Jarny à Mars la Tour.

Le Conseil :

- décide d'appliquer les mesures exceptionnelles prévues à toute installation de nouvelle entreprise.

Séance du 3 novembre 1970

Acquisition des installations de la cilomate rue Thiers à Jarny

Le Maire informe que la Cilomate va s'installer route de Mars la Tour ; elle met en vente :

- une construction à usage d'atelier et de garage
- deux logements de plain pied
- de terrain à usage de remise et garage

Ces installations conviendraient à l'installation du corps des sapeurs pompiers de Jarny et de leur matériel en raison de la vétusté des bâtiments dont disposent actuellement les soldats du feu.

Séance du 6 décembre 1976

L'article de la Presse annonçait en effet la fermeture du siège Vosgien pour le 31 mai 1977.

M^r SCHWARTZ Maire a pris contacts immédiatement avec la Direction.

Des entretiens qu'il a eu il ressort que l'entreprise ne connaît aucune difficulté de trésorerie et la question y-a-t-il des commandes il a été répondu que le carnet de commandes de l'entreprise était bien rempli.

Celle-ci doit pouvoir envisager l'avenir avec confiance. Toutes sortes de combines pour bénéficier d'avantages de fonds sont faites par ces entreprises. La ville de Jarny par son conseil municipal et la C.G.T. s'opposent violemment contre la fermeture de cette usine et défendront les ouvriers.

Suite à toutes sortes de tractations cette usine finira par fermer.

Séance du 6 décembre 1976

Fermeture du « siège Vosgien »

Le Maire ouvre la séance en indiquant cette réunion extraordinaire du Conseil Municipal qui se déroule à la salle G. PHILIPPE afin d'examiner en commun avec les employés et la population de Jarny suite à l'annonce dans le Républicain Lorrain.

L'article annonçait la fermeture le 31 mai 1977 et le licenciement de 115 employés.

Monsieur SCHWARTZ s'adresse au personnel de l'entreprise assistant à la réunion. Celui-ci consulté est d'accord pour se rendre à la sous préfecture.

Séance du 17 novembre 1978

Création d'une Z.A.D.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- il est nécessaire de répondre à la demande éventuelle d'industriels qui désireraient s'implanter sur le territoire,
- il est nécessaire de constituer une réserve foncière à usage industriel,
- il faut délimiter le périmètre de cette réserve et créer une Z A D afin de lutter contre des spéculateurs éventuels, contre la hausse du prix des terrains par l'exercice du droit de préemption,
- les terrains situés le long de la R N 390 de part et d'autre du chemin communal de Giraumont conviennent à la réalisation de ce projet,
- vu le plan et l'état de ces terrains,

Le Conseil, à l'unanimité :

- décide la création d'une Z A D à usage industriel,
- demande que ce projet de création d'une Z A D soit déclaré d'utilité publique,
- désigne comme bénéficiaire du droit de préemption l'Etablissement public foncier de la métropole Lorraine.

Séance du 28 septembre 1999

Dénomination de la zone industrielle de Jarny Giraumont en zone industrielle du « Breuillot » devant le Breuillot.

Séance du 29 mars 2004

Motion en faveur du maintien de l'agence du Républicain Lorrain à Jarny

Le Conseil Municipal, devant les menaces de fermeture qui pèsent sur l'agence du Républicain à Jarny :

- s'oppose à la suppression de la rédaction locale jarnysienne,
- défend le « journalisme de proximité » contre le « journalisme à distance » qui nuirait fortement à la qualité de l'information,
- conteste ainsi la politique de regroupement de plusieurs rédactions locales en une seule agence décentralisée et éloignée des populations,
- rappelle que le Jarnisy compte environ 20 000 habitants et qu'il serait donc illogique et préjudiciable à la fois pour le Républicain Lorrain et pour notre territoire, de délaissier tout un bassin de vie au bénéfice d'un rendement financier accrue.

MINES

Projet d'installation de la mine de Jarny

Séance du 4 août 1905

Projet de vente de terrains communaux pour l'installation d'un puits d'extraction de minerai de fer.

Le Maire Président a exposé que M^r Charles LEROY demeurant à Conflans agissant au nom de la société métallurgie de Senelle Maubeuge ayant son siège à Longwy propose à la commune l'achat provisoire des terrains communaux ci après désignés :

- la partie des portions communales dite « côte du champ tortu entre la ligne du chemin de fer Longwy à Nancy à l'ouest et le chemin rural de Jarny aux fermes de Moulinel à l'Est
- une portion communale dite « grande haie aux oies »
- un autre terrain communal en pâture dit « Jonchières ».

Les sus dits terrains devait être occupés par la société de Senelle Maubeuge pour l'installation d'un puits d'extraction de minerai de fer.

Séance du 10 septembre 1906

Cession de terrains pour les mines

Le Maire Président donne au Conseil connaissance d'une demande en date du 7 septembre 1906 faite par M^r QUANTIN directeur des mines de Jarny agissant au nom et pour le compte de la société des mines de Jarny par laquelle il sollicite de la commune la cession de la partie des portions communales dite « côte du champ tortu »

Le Conseil après en avoir délibéré :

- est d'avis de faire cession à la Sté des mines de Jarny des portions communales du « champ tortu ».

« La mine » pendant la 1^{ère} guerre mondiale.

« Extrait des archives de M^r LAMORLETTE »

En 1913, la mine de Jarny avait construit une grande cantine où de nombreux ouvriers célibataires pouvaient manger et coucher.

On voyait encore plusieurs cités en construction, ainsi que du côté du passage à niveau de la route de Metz. Quant à l'extraction du minerai, la progression était constante et les accumulateurs étaient constamment garnis.

A Droitaumont, la 2^{ème} rue était presque terminée et pour la fin de l'année, il y aurait près de 200 logements habités. Dans le fond, les galeries avançaient tellement qu'il était question de remplacer la traction des berlines effectuée par des chevaux, par de petites locomotives électriques. Cette modernisation permit d'arriver à une extraction de 800 tonnes/jour.

Courant 1916, les Allemands procédèrent au rééquipement de la mine de Droitaumont dans le but de reprendre l'extraction. C'est alors qu'en fin d'année, on vit arriver une quantité de prisonniers russes pour procéder à l'abattage du minerai. Mais après avoir pataugé pendant plusieurs mois avec des hommes non expérimentés et mal nourris, les Allemands se rendirent compte qu'ils n'arriveraient à rien et le démontage recommença de plus belle.

Les prisonniers russes furent occupés au raccordement de la ligne Homécourt avec celle de Nancy.

Après le 26 novembre 1918, on apprenait la rentrée de M^r LEICKMAN, directeur de la mine de Droitaumont, accompagné d'une équipe d'ouvriers et d'employés qui s'étaient réfugiés au Creusot. Quelle désolation pour lui quand il constata les dégâts causés par l'occupation !

Tout était à refaire et il faudra compter au moins un an avant de pouvoir reprendre l'extraction.

En janvier 1919, la direction des mines de Jarny, avec M^r QUANTIN son directeur, avait repris possession des ruines laissées par l'ennemi et immédiatement, les équipes se mirent à l'œuvre pour essayer de les relever le plus rapidement possible, mais le travail sera long et ardu pendant un an avant de sortir la première tonne de minerai.

Puis commençait la construction de nouvelles cités à Droitaumont, on voyait tracer la 3^{ème} rue dénommée « rue C ».

Dans les deux mines, la remise en état fut poursuivie avec une telle activité que fin décembre 1919, les berlines chargées de minerai remontaient de nouveau à la surface et l'année 1920 voyait recommencer l'extraction arrêtée le 31 juillet 1914.

Séance du 19 novembre 1937

Assèchement des puits de Jarny centre

Le Maire expose

- qu'il a été saisi, il y a quelque temps de réclamations écrites par plusieurs habitants de Jarny-centre dont les puits sont taris et qui imputent cet assèchement aux travaux d'exploitation des Mines de Droitaumont,
- qu'il a reçu tout récemment un grand nombre de réclamations présentées verbalement par d'autres habitants de Jarny-centre dont les puits viennent de tarir et qui s'alarment de cette situation,
- que devant l'importance prise par cette affaire il a jugé opportun de réunir les intéressés pour leur commenter la solution préconisée par les Mines de Droitaumont dans sa lettre à la mairie en date du 29 octobre 1937 et indiquée d'ailleurs aussi dans une lettre qu'un certain nombre de plaignants ont reçu l'assurance que les Mines de Droitaumont rembourseront les dépenses dues au branchement d'eau de la ville mais que certains ne possèdent pas les ressources nécessaires pour faire l'avance des frais de branchement,
- qu'à son avis la ville pourrait faire l'avance de ces frais étant entendu que les bénéficiaires prendraient l'engagement de rembourser la ville dès qu'une indemnité leur aura été versée par les Mines.

Et voilà le début de la fin....

Séance du 19 février 1966

La société minière de Droitaumont Bruville décide « brutalement » de licencier 50 à 120 membres du personnel entre le 1^{er} février 1966 et le 31 décembre 1966.

Le Conseil Municipal :

- s'insurge contre cette décision,
- appelle toute la population de Jarny à prendre conscience de la gravité de la situation et à s'unir autour du comité local de défense du bassin ferrifère,
- assure les Mineurs et leurs familles de son soutien total de son appui sans réserve pour la défense de leur emploi.

La Mairie est et restera

« Le bastion des travailleurs au service de la population »

Séance du 22 juin 1966

Exonération de la contribution des patentes

Le Conseil Municipal :

- décide
 - o d'exonérer totalement de la patente pendant 5 ans toute industrie ou entreprise nouvelle qui viendrait s'installer sur le territoire de Jarny.
 - o d'exonérer totalement de la patente pendant 5 ans toute extension d'entreprises ou d'industries existantes. (Il est entendu que l'exonération ne jouera que sur la partie nouvellement construite).

Séance du 6 décembre 1976

Problème de la sidérurgie et des mines

M^r SCHWARTZ expose au Conseil que la situation actuelle est assez semblable à celle de 1934, à la différence qu'à cette époque, il y avait du chômage, mais on ne parlait pas de fermeture de mines. En 1934, la sidérurgie a également souffert mais pas de démolitions d'usines ou d'unités de productions.

Aujourd'hui, les problèmes sont cruciaux : chômage, fermetures de mines, d'usines notamment à Saulnes, Micheville, Auboué en partie, Homécourt.

Le P C F demande la nationalisation immédiate des mines et de la sidérurgie. La demande doit être assortie d'un dépôt de proposition de loi du groupe communiste à l'Assemblée Nationale dont les premiers signataires sont M^r SCHWARTZ et M^r DE PIETRI.

Il est absolument indispensable de ne pas attendre plus longtemps pour ces nationalisations car celles-ci interviennent après les élections législatives, il sera trop tard. Les outils du travail lorrain seront complètement démantelés.

Séance du 18 mars 1977

Motion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal réuni en séance extraordinaire :

- dénonce fermement les plans rendus récemment publics par le grand Patronat et le gouvernement visant à la liquidation de la sidérurgie et des mines de fer du Pays-Haut et en Lorraine.
Les conséquences sont dramatiques : des milliers de licenciés et de suppressions d'emploi dans les mines, les usines et l'aggravation des conditions de vie des sidérurgistes et des mineurs.

Séance du 17 janvier 1978

Opposition du Conseil Municipal aux suppressions à la mine de Droitaumont

Les premières suppressions d'emploi dans les mines datent de 1963.

La société minière de Droitaumont Bruville annonce la suppression de 64 emplois.

C'est un nouveau coup porté à la corporation minière.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- considère que seule la nationalisation immédiate des mines de fer et de la sidérurgie en général et de la mine de Droitaumont en particulier est seule capable de sauver la Lorraine et la France et en particulier de maintenir Jarny en expansion.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal et soutenu à l'unanimité par la population présente.

Séance du 27 septembre 1978

Survie de la mine de Droitaumont

La situation de l'emploi se dégrade de plus en plus.

Les mines de Giraumont, Godbrange, Saulnes ferment avant la fin de cette année (après Mancieulles au printemps dernier). 800 emplois de mineurs sont supprimés.

Le Conseil Municipal :

- exige la nationalisation immédiate des mines de fer et de la sidérurgie.
Fermeture de la mine de Giraumont : 12 novembre 1978 (délibération du 3 janvier 1979)

Séance du 3 janvier 1979

Motion sur l'emploi

Le Conseil Municipal :

- constate que ses craintes sont pleinement justifiées depuis 1962. La mine de Giraumont a fermé ses portes le 12 novembre 1978.
Des menaces pèsent sur la mine de Droitaumont.

Séance du 26 mars 1980

Motion relative aux mines de fer

La municipalité demande la constitution d'une société minière unique et nationalisée pour l'exploitation, la commercialisation et l'importation du minerai de fer.

Séance du 20 septembre 2001

Protocole d'accord entre la ville de Jarny et l'E.P.M.L. pour le traitement des friches industrielles des carreaux de mine de Jarny et de Droitaumont, abattoir. (Bâtiments)

En vue de valoriser ces sites.

Séance du 24 septembre 2004

ZAC Victor PROUVE – Vente du terrain à la SARL LESPORTES de Jarny

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL LESPORTES, 4 rue Paul DEROULEDE à Jarny sollicite l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AK n°26, lieu dit « Mine de Jarny » pour une superficie d'environ 1700 m² afin d'y installer les locaux de l'entreprise.

La superficie exacte à acquérir sera déterminée par le document d'arpentage en cours de réalisation.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de vendre ce terrain, au prix estimé par les services fiscaux de Meurthe et Moselle à savoir 10.67 le m² hors droits et taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la vente d'une partie du terrain lieu dit « Mine de Jarny » sur la ZAC Victor PROUVE pour une superficie de 1700 m² au prix de 10.67 le m² hors droits et taxes à la SARL LESPORTES à Jarny,
- précise que cette vente sera effective sous la condition suspensive que le permis de construire soit accordé,
- charge la SCP DUBOIS NAFZIGER notaires associés à Jarny de la rédaction de l'acte de vente,
- autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

COMMERCES

Après 1875

Une sucrerie fut construite tout à côté de la gare

Séance du 10 octobre 1882

Monsieur le Maire Président expose au Conseil :

- que le Conseil Municipal de Conflans a par délibération en date du 3 novembre 1882 sollicité de l'administration supérieure l'établissement d'un marché à grains, à Conflans qui se tiendrait à l'heure de midi sur la place publique le jeudi de chaque semaine.
- que par autorisation du 28 septembre dernier M^f le sous préfet invite le Conseil Municipal de Jarny à donner son avis sur la demande précitée.

Le Conseil ayant examiné le projet de la commune de Conflans et reconnu d'utilité pour elle d'un marché de ce genre

- déclare donner son adhésion à ce projet.

Séance du 27 janvier 1883

M^f le Président donne lecture au Conseil d'une délibération prise par le Conseil Municipal de la ville de Briey tendant à demander la création d'un marché aux bestiaux dans cette ville qui se tiendrait le dernier lundi de chaque mois et il invite à donner son avis sur la dite demande.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- est d'avis à l'unanimité qu'il y a lieu de donner une suite très favorable à la demande du Conseil Municipal de Briey.

Séance du 29 Mars 1896

Demande pour creuser un puits

Le Conseil :

- sur la demande du Sieur GENOT Charles cafetier
- lui accorde l'autorisation de creuser un puits devant la façade de la maison qu'il vient d'acquérir près de Bussouil sur le chemin qui mène à l'église à condition que ce puits soit couvert d'une forte dalle de façon que tout accident puisse être évité.

Séance du 2 janvier 1903

Pétition pour le maintien des tabacs de 1^{ère} zone

M^f le président a exposé que M^f LEBRUN député de l'arrondissement de Briey se propose de déposer prochainement sur le bureau de la chambre, une pétition appuyée par les vœux des conseillers municipaux, sur la suppression probable des tabacs de zone et il invite le Conseil à formuler un avis contre cette suppression.

Le Conseil, considérant :

- que le projet de budget pour l'exercice 1903 comprend une réforme susceptible de nuire considérablement aux habitants de la frontière de l'est et particulièrement aux nombreux ouvriers d'industrie : la suppression des tabacs de zone à prix réduit ;

- que le prix unique de 1.25 francs l'hectogramme n'est pas accessible à la plupart des bourses, qu'il y a lieu de croire que la population ouvrière cherchera à s'en procurer à bas prix par la pratique facile mais démoralisante de la contrebande qui la détournera de son labeur quotidien et qu'en outre la consommation forcément restreinte du tabac français amoindrira au lieu de les augmenter, les ressources budgétaires,
- que ce projet a été conçu également dans un but soit disant d'équité afin de supprimer les privilèges dont paraissent jouir les populations frontalières,
- que les habitants des communes de la région sont frappés de diverses servitudes tracassières et vexatoires et qu'il est superflu d'énumérer,
- que dans un but d'équité réelle, il conviendrait d'accorder à ces populations, non des privilèges mais certains avantages qui compensent les charges auxquelles elles sont assujetties,
- s'associe à la protestation de son député ;
- émet le vœu que M^{rs} les députés du centre et du midi veuillent bien s'inspirer de la situation exceptionnelle de notre région et s'unir à leurs collègues du Nord et de l'Est pour le maintien des tabacs de zone

Fait et délibéré les jours mois et an ci- dessus

1905

La vieille sucrerie en ruine est remplacée par la brasserie de Jarny existant dans le bas du village mais devenue trop petite

Séance du 6 novembre 1909

Création à Longwy d'un conseil des prud'hommes industriel et commercial

Sur la proposition de M^r le Maire Président le Conseil :

- émet le vœu suivant : plaise à l'administration supérieure de bien vouloir créer à Longwy un conseil de prud'hommes industriel et commercial avec juridiction sur tout l'arrondissement de Briey.

1911-1912

Réglementation de la circulation des automobiles et autres véhicules à moteur mécanique. La vitesse maximum sera fixée à 10 km.

1912

Prix des places du marché qui a lieu tous les jeudis

- commerçants ayant une voiture attelée de un ou plusieurs chevaux : 1 F
- commerçants ayant une voiture attelée à un chien ou un âne : 0.50 F.
- commerçants ayant panier : 0.25 F

Séance du 31 mai 1912

Création d'un bureau de tabac

Considérant

- que l'agglomération de la gare dite de Conflans Jarny renferme une population de plus de 1500 h
- que cette agglomération ne fait que s'accroître
- que les fumeurs habitant ce quartier sont obligés de s'approvisionner de tabac soit au bureau de Jarny soit au bureau de Conflans, très éloignés tous deux du centre de l'agglomération

Pour ces motifs

- prie l'administration supérieure de bien vouloir créer un bureau de tabac dans l'agglomération de Conflans Jarny.

1934

Demande d'installation d'une porcherie

Le Maire soumet au Conseil Municipal une pétition en date du 9 août 1934 présentée par les Bonnes Laiteries à Jarny à l'effet d'installer au lieu dit du « Malgré Vous » à Jarny une porcherie destinée à recevoir vingt porcs et il invite l'assemblée à délibérer et à formuler son avis.

Le Conseil,

- considérant que cette demande est actuellement soumise à une enquête de commodo incommodo d'une durée de 30 jours à Jarny et dans les communes avoisinantes du 10 novembre au 9 décembre 1934,
- émet un avis favorable à la création de cette porcherie.

Séance du 28 décembre 1935

Maintien de la recette ruraliste à Jarny centre.

Le Conseil considérant :

- que la ville de Jarny compte la moitié de la population du canton de Conflans (7214 sur un total de 15715),
- qu'il existe à Jarny des commerces très importants de boissons jus et spiritueux à savoir :
- La Brasserie de Jarny
- La Maison GNEMMI frères
- La Maison BASTIDE
- qu'il existe une usine d'encartouchage de poudre de mine et deux exploitations minières utilisant des explosifs,
- qu'il existe de nombreux commerçants ayant à remplir des formalités à la recette ruraliste,
- que Jarny est un centre ferroviaire important et qu'il est desservi par 3 lignes d'autobus,
- émet le vœu que la recette ruraliste de Jarny soit maintenue dans tous les cas et de préférence dans le quartier de Jarny centre.

Séance du 22 juin 1936

La société « les Bonne laiteries » a cédé sa porcherie située au lieu dit « Malgré Vous » à la société « Laiterie de l'Etoile ». L'administrateur demande l'autorisation de porter à 60 porcs le nombre d'animaux autorisés.

Après enquête de commodo et incommodo,

Avis favorable est donné à la demande.

Séance du 10 août 1936 :

- vu la délibération du 15 juin 1934 approuvée le 23 juin 1934 fixant à 50 frs la redevance annuelle à payer par la société « les bonnes laiteries » pour occupation du domaine communal lieu dit « gros prés »,
- considérant que la société « Laiterie de l'Etoile » siège social 5 rue d'Alsace à Paris s'est rendu acquéreur des immeubles au cours de l'année 1936,
- décide qu'à partir du 1^{er} janvier 1937, cette redevance annuelle de 50 frs dit droit de précarité sera payée par la société « laiterie de l'Etoile ».

Séance du 9 septembre 1936

Suite à la remise en état de la place de l'église le plateau de la bascule publique a été envahi par des petits cailloux. Cette situation compromet le bon fonctionnement de la bascule. Il faut y porter remède rapidement.

Séance du 27 novembre 1940

Le Conseil :

- considérant que M^r BILOTTE qui gère à Jarny-Centre une recette buraliste très importante et un bureau de tabacs très important aussi, a quitté son domicile avec toute sa famille pour se réfugier en France libre,
- M^r BILOTTE n'est pas encore rentré. La recette buraliste de Jarny-Centre se trouve sans gérant, les habitants de Jarny-Centre sans tabac. Cette situation crée de sérieux ennuis à de nombreux commerçants et à toute la population,
- prie l'administration des Contributions indirectes de nommer un suppléant pour gérer la recette et le bureau de tabac de Jarny-Centre.

Séance du 12 janvier 1941

Avis aux boulangers

Le Conseil :

- considère que les boulangers font preuve d'une imprévoyance coupable en ne constituant pas d'une façon permanente un stock de farine suffisant pour plusieurs jours.
Il est inadmissible que la population soit privée de pain par suite d'un arrêt de 24 ou 48 heures dans les transports.
Si pareil fait se reproduisait, le Conseil est décidé à envisager la création d'une boulangerie municipale.

Séance du 19 décembre 1945

Tarif de la bascule publique

Le Conseil

- considérant qu'il est du devoir d'une municipalité de rechercher des recettes pour couvrir les dépenses toujours croissantes,
- décide de modifier les taxes de pesées de la bascule publique,
- fixe ainsi qu'il suit le prix des taxes de pesées applicables à partir du 1^{er} janvier 1946.

Séance du 22 juin 1948

Réorganisation des marchés

Le Maire donne lecture d'une lettre de M^r le Président de l'association des commerçants et invite l'assemblée à discuter sur la question

- vu la réclamation des commerçants du Jarnisy décide :
 - o qu'un marché pour toutes denrées alimentaires aura lieu à Jarny tous les jours à Jarny centre et Jarny gare
 - o Le marché comportant la vente de tous les produits aura lieu
 - le mercredi à Jarny gare près de la Brasserie
 - le samedi à Jarny Centre place GENOT.
 - Les heures de marché seront les mêmes que précédemment
 - 7 H à 12 H du 1^{er} avril au 30 septembre
 - 8 H à 12 H du 1^{er} octobre au 31 mars
- les déballages seront admis que sur ces marchés les autres jours il est interdit aux marchands de déballer sur la voie publique.

Le Conseil après avoir examiné la question des camelots qui sollicitent la vente à domicile :

- décide
 - o il sera institué une taxe au colportage qui sera pratiqué comme suit :

- 50 francs par jour pour marchand avec balle
- 100 francs par jour pour marchand avec une petite voiture à bras
- les laitiers boulangers marchands de journaux ne seront pas touchés par cette taxe,
- charge le Maire de prendre l'arrêté fixant les modalités d'applications.

Séance du 12 avril 1949

Le Conseil :

- sur la demande verbale faite par M^r LIGONY d'utiliser la tôle de l'urinoir de la place de la gare, pour faire de la réclame,
- décide d'accorder l'autorisation sous réserves que M^r LIGONY donnera des couches de peinture suffisantes pour assurer la bonne conservation de cette tôle.
M^r LIGONY ne donnera aucune indemnité pendant une durée de 3 ans.

Séance du 5 avril 1950

Demande de M^r Chemello (cordonnier)

Le Conseil :

- informe que M^r CHEMELLO Jean Cordonnier et marchand de chaussures désirent louer l'urinoir du clocher pour le transformer en panneau réclame.
Comme celui de la gare a été attribué à M^r LIGONY et celui du fond de Paurose (actuellement bord de route Médiathèque) à M^r GEORGE sans aucune rétribution.

Le Conseil :

- décide d'attribuer gratuitement le panneau de l'urinoir.

Séance du 9 juin 1950

Fixation du nombre de taxis

Le nombre de taxis qui pourraient stationner devant la gare serait de six.
Toutes demandes qui pourraient être faites seraient refusées.

Séance du 9 mai 1956

Indemnité à M^r VEILLER

- vu la demande de M^r VEILLER, boucher à Jarny, rue GAMBETTA, tendant au remboursement de 20 kgs de jambon mis au dessalage et détériorés lors de la mise en service du nouveau château d'eau,
- vu le certificat de M^r HIPPOLITE vétérinaire considérant qu'effectivement, il a été constaté que l'eau au moment de la mise en service du nouveau réservoir d'eau avait une forte odeur de phénol et que ce fait était inévitable,
- décide le remboursement à M^r VEILLER de ses 20 kgs de jambon détériorés et
- autorise le Maire à mandater à M^r VEILLER la somme de 16 400 F sur crédit ouvert pour service d'eau.
-

Séance du 2 février 1961

Aménagement d'une place publique

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- que le plan d'aménagement de la ville approuvé par arrêté d'utilité publique au 7 janvier 1939 prévoit la construction d'une place publique en bordure de la RN 52 bis (avenue PATTON)
- que la nécessité de cette place se fait de plus en plus sentir pour le marché hebdomadaire, la fête patronale et la venue de grands cirques qu'il est impossible de recevoir à Jarny.
- Il rappelle que le marché hebdomadaire a lieu place de la mairie et devant l'école A. MEZIERES où les forains sont à l'étroit, et que le bruit occasionné par ce marché gêne considérablement le groupe scolaire, que la fête patronale annuelle a lieu au même emplacement et que, chaque année, 50 à 60

forains sont refusés faute de place, que les grands cirques ne viennent plus à Jarny par suite du manque d'un emplacement assez vaste pour les recevoir.

- Ce manque de place, d'autre part, se traduit par une perte de recettes assez considérables pour le budget communal, surtout en ce qui concerne les grands cirques dont une partie de la taxe sur les spectacles profite au Bureau d'aide sociale..
- Cette réalisation de cette place n'a pu se faire jusqu'à présent à cause de 2 propriétaires qui détiennent la majeure partie de terrain prévu pour cette réalisation. Un échange de correspondance qui remonte à l'année 1955 avec ces 2 propriétaires M^r DRAUX Charles, 14 rue de la commanderie à Nancy et M^r VIAL architecte, 10 avenue Boffrant à Nancy en vue d'une cession amiable n'a jamais pu aboutir.

M^r le Maire, en conséquence, déclare qu'il y aurait lieu de poursuivre l'expropriation de ces 2 terrains si l'on veut construire cette place.

Le reste du terrain, soit 24 a 75 qui sont également nécessaires à la réalisation de cette place, appartient à M^{rs} CHONAVE, SONZOGNI et à M^{me} Vve PILLOT qui consentiraient une cession à l'amiable. Toutefois, la commune n'aura besoin de ces 4 parcelles qu'autant que les terrains de M^{rs} DRAUX et VIAL auront été acquis par la ville, ces derniers représentent, en effet une superficie de 73 a 32 soit 34 a 20 pour DRAUX et 39 a 12 pour VIAL. L'ordre de grandeur de la dépense se monterait, suivant estimation à 34 657.20 Frs auxquels s'ajouteront les honoraires du notaire chargé de rédiger les actes de vente.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu :

- considérant la nécessité absolue de construire cette place publique, qui figure au plan d'aménagement sous le nom de Place de la République,
 - demande à l'autorité de tutelle la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation des terrains appartenant à M^{rs} DRAUX et VIAL, conformément à l'ordonnance 58 997 du 23.10.1958.
- Il sera pourvu au paiement du prix de ces acquisitions au moyen d'un crédit ouvert au budget additionnel 1960 et complété au budget primitif 1961.

Séance du 12 décembre 1963

Achat d'une nouvelle bascule publique

Le Maire expose à l'assemblée que la bascule publique de 10 T existante, ne suffit plus au besoin, et que d'autre part, installée depuis 1922, cette bascule, en très mauvais état, a besoin d'être remplacée par un modèle de 30 T qui est un minimum pour la pesée des camions utilisés actuellement.

Ayant consulté différents constructeurs, les résultats de cet appel d'offres sont les suivants pour un mode de 30 T avec plate-forme en béton

- S.A. TRAYVOU à Paris, rue Mercoeur	16 750 F
- Ets LEFEBRE à Valenciennes	19 600 F
- KHUN et FLEICHEL à Jarville	18 350 F
- S.A. de Ponts à bascule à Voiron	19 285 F
- MULTER et NICOLE à Metz	16 196 F

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide le remplacement de l'ancien pont-bascule pour un modèle de 30 T et
- autorise le Maire à signer un marché de gré à gré avec la Sté MULLER et NICOLE de Metz, moins, disant d'un montant de 16 196 F.

Financièrement : La dépense ci-dessus fera l'objet d'une inscription budgétaire au primitif de 1964.

Séance du 18 octobre 1968

Pour la fabrication de la « Reine des bières ».

Sur proposition du Maire, le Conseil :

- accepte provisoirement de mettre à disposition de la société « le siège Vosgien » les locaux du centre aéré de Droitaumont en attendant que cette société construise pour lui permettre d'y aménager un centre d'apprentissage de formation professionnelle.

Séance du 4 janvier 1971 :

- autorise le Maire à vendre aux coopérateurs de Lorraine les quatre lots commerciaux :
 - o vu la délibération du 23 octobre 1964 annexés à l'arrêté préfectoral du 28 novembre 1964 fixant en particulier les conditions d'implantation du centre commercial,
 - o vu la délibération modificative du 5 novembre 1968 annexée à l'arrêté préfectoral du 17 mars 1969 décidant de réserver aux lots commerciaux l'emplacement primitivement fixé à une place de jeux étant entendu que les 4 lots commerciaux seraient regroupés par deux à l'extrémité de la place,
 - o considérant que jusqu'à présent aucun lot n'avait trouvé acquéreur,
 - o considérant qu'actuellement les coopérateurs de Lorraine seraient intéressés par les 4 lots commerciaux à la condition de pouvoir les regrouper en un lot unique afin de pouvoir y implanter un centre commercial important ayant la même surface que les 4 lots précités,
 - o considérant que ce centre commercial répond à un besoin de plus en plus pressant.

Séance du 9 décembre 1994

Implantation d'une jardinerie et de serres

Le Conseil Municipal :

- considère que le carreau de la mine a pour vocation des activités commerciales ou artisanales. Le but de l'acquisition est l'implantation d'une jardinerie et de serres de productions florales.

Le Conseil :

- accepte la vente d'un terrain en deux temps d'une superficie d'environ 2610 m² et 3048 m² au prix de 70 francs hors taxes le m² à M^r Joël BAMAS, domicilié à Hannonville Suzémont,
- accepte la vente du terrain de 3 000 m² lieudit « mine de Jarny » au prix de 100 francs HT le m² à la S.C.I. BAMAS.

Séance du 20 juin 2007

Déclassement d'une voie publique rue Remo GIACOMETTI

Le Maire rappelle au Conseil que la commune de Jarny travaille actuellement à l'aménagement d'un secteur composé de deux espaces séparés par la RD 603, la place GIACOMETTI d'une part et les parcelles situées devant le gymnase Maurice BAQUET au lieu dit « Haut des Pierres » d'autre part. Dans le cadre de cette réflexion, un projet de construction d'un nouvel Intermarché sur la place GIACOMETTI a été adopté.

Ce nouveau magasin doit être édifié sur la place GIACOMETTI en mitoyenneté avec Intermarché actuel. La rue GIACOMETTI est donc amenée à disparaître.

Conformément à la loi, une enquête publique préalable au déclassement de cette voie s'est déroulée du 30 avril au 23 mai 2007 inclus. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur ce projet. Le Maire demande au Conseil conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière de prononcer le déclassement de cette voie du domaine public en vue de sa suppression.

Vote Pour 25
 Contre 0
 Abstention 0

AGRICULTURE

ABATTOIR

VIEUX METIERS

L'AGRICULTURE

Quelques articles relevés dans les plus anciennes archives.

1873 : Usage de la vaine pâture suspendu jusqu'après la seconde faux sans que cette suspension ne s'étende pas au delà du 15 octobre

1874 : usage du parcours de la vaine pâture dans les prés non clos.

14.10.1885 : A partir du 15 octobre vaine pâture interdite sur le ban de Jarny et Droitaumont (fortes pluies d'Automne)

1886 : Usage de la vaine pâture : ménager à l'Agriculture les ressources de la vaine pâture

17 octobre 1888 : Le conseil est d'avis à autoriser les habitants de Jarny à ramasser dans la forêt de Droitaumont les glands (la glandée)

15 décembre 1955 le terme « vaine pâture » interdite sur le ban de Jarny, est encore utilisé.

Séance du 8 février 1891

« Suppression de la vaine pâture »

M^r le Président donne lecture d'une lettre circulaire de M^r le Préfet en date du 26 janvier dernier par laquelle la commune de Jarny est invitée à déclarer si elle entend maintenir ou supprimer le droit de vaine pâture, conformément à l'art 2 de la loi du 22 juin 1890.

Le Conseil considérant :

- que les propriétaires doivent être les maîtres de leurs terrains,
- qu'il importe de faire cesser cette sorte de servitude,
- décide à l'unanimité que la vaine pâture sera supprimée dorénavant sur toutes les terres et prés du ban de Jarny.

Ainsi délibéré

Séance du 9 février 1896

Analyse chimique des terres du ban de Jarny

Le Maire Président donne lecture d'une circulaire de M^r le Préfet en date du 23 décembre 1895 par laquelle il informe les municipalités du département :

- qu'elles pourront sur leur demande se procurer un tableau indiquant la composition chimique des divers sols du territoire avec indication en regard des engrais qui conviendraient pour améliorer ces sols,
- que dans le but de faire bénéficier les communes de ce travail d'ensemble la taxe pour chaque échantillon analyse sera de 8 francs,
- que la dépense moyenne pour une distance de 70 kms et de deux journées d'opérations reviendrait par commune à environ 100 francs.

Le Conseil considérant :

- qu'une connaissance exacte de la nature des sols et des amendements et engrais qui lui conviennent offrirait de sérieux avantages non seulement aux grands cultivateurs mais à tous les petits propriétaires fonciers de la commune,
- que la commune de Jarny est distante du chef lieu de 70 kilomètres et qu'ainsi selon les prévisions de l'administration les dépenses s'élèveraient à 100 francs.

Après en avoir délibéré :

- prend d'ores et déjà l'engagement d'adhérer à l'établissement de ce travail et
- vote la dépense.

Séance du 29 mars 1927

Dates de fermeture des colombiers : dégâts aux cultures : du 1^{er} avril au 15 mai et du 1^{er} septembre au 15 novembre.

Reconduit en 1929

Séance du 20 août 1928

Electrification de la ferme du Breuillot

Séance du 4 novembre 1935

Le Conseil,

- vu les dégâts occasionnés par les pigeons au moment des semailles,
- demande que les colombiers de la ville soient fermés du 15 mars au 15 mai 1936.

Reconduit en 1937

Et du 1^{er} octobre au 15 novembre 1938

Séance du 9 juin 1950

Lutte contre les doryphores

Les commerçants locaux ayant la faculté d'acquérir de la poudre d'arséniat de chaux, il ne sera plus fait de distribution par les services municipaux.

Seuls les appareils resteront à la disposition des habitants moyennant une location de 10 F de l'heure.

Séance du 20 septembre 2004

Motion relative aux organismes génétiquement modifiés

Le Conseil Municipal :

- affirme la nécessité de rétablir le moratoire européen interdisant toute nouvelle autorisation de mise en production et de commercialisation d'organismes génétiquement modifiés sur le territoire de l'union Européenne,
- souhaite l'ouverture d'un débat citoyen le plus large possible avec les agriculteurs, les consommateurs, la communauté scientifique, les élus locaux et ceux, celles, qui dans notre département, se sentent concernés par le sujet.

En attente des conclusions de ce débat, tout en ne contestant pas la nécessité de la recherche scientifique :

- se déclare opposé à toute mise en place, sur le territoire de la ville de Jarny, de cultures en plein champ, d'organismes génétiquement modifiés, ainsi qu'à la consommation de tous produits génétiquement modifiés dans toute restauration scolaire.

ABATTOIR

Ce bâtiment a tenu un grand rôle dans Jarny au cours du 20^{ème} siècle.

Séance du 4 novembre 1860

Une demande est faite pour obtenir un vétérinaire cantonal.

Séance du 6 janvier 1927

Abattoir communal

Le Maire expose au Conseil que par arrêté préfectoral du 24-7-24, la ville a été autorisée à installer sur son territoire un abattoir communal.

M^r VIAL, architecte à Nancy a été chargé d'élaborer les plans et les devis de ce futur établissement. Les plans et les devis ont été dressés en date du 15-12-26.

Le Conseil invite l'assemblée à délibérer

Constatant :

- que l'autorité municipale à la charge de veiller à la salubrité publique et à la nocivité des denrées alimentaires,
- que les tueries particulières installées sur le territoire de la ville ne répondent plus aux besoins pour lesquels elles sont destinées. Elles sont un foyer d'infection très grave pour la santé publique.

L'abattoir est considéré comme un instrument nécessaire à la défense de la santé publique contre la transmission de certaines maladies des animaux à l'homme.

La construction d'un abattoir à Jarny est une nécessité absolue. Il y a lieu de faire procéder à cette construction dans les plus brefs délais.

Le Conseil :

- approuve les plans et devis dressés par M^r VIAL pour un montant de 719 738.95 francs,
- décide que l'abattoir hippophagique et son écurie, magasins et atelier, le bâtiment frigorifique, la salle des machines, les parties latérales du mur de soutènement, du fond, de leurs escaliers, le bureau du vétérinaire, le pavillon du préposé à l'abattoir seront à différer au fur et à mesure que la ville possédera des disponibilités budgétaires. L'installation mécanique fera l'objet d'un devis spécial.

Les travaux nécessaires à la construction de l'abattoir seront divisés en six lots.

La ville a acquis sur les consorts DAGO, en tant qu'indemnités de dommages de guerre, la somme de 474 583.97 et à M^r MOREL à Conflans, 245 503.92, soit un total de 720 087.89 qui serviront à solder la dépense.

Séance du 16 janvier 1928

Construction d'un pavillon pour le gardien de l'abattoir

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^r VIAL, architecte à Nancy, relative à la construction du pavillon du gardien de l'abattoir dont le coût est de 93 330 francs :

- une partie comprenant la maçonnerie, la toiture, le poutrage, les fenêtres, les persiennes, soit 60 000 francs,
- une partie comprenant le gros œuvre de ce pavillon, soit jusqu'à un niveau situé à 2 mètres au dessus du sol.

Le Conseil, après délibération, en raison du manque de fonds :

- décide que dès que la ville possédera les ressources nécessaires, ce pavillon sera entièrement exécuté.

Qui aurait pensé que l'intercommunalité existait pour l'utilisation de l'abattoir ??

Séance du 11 juillet 1928

Accord donné aux communes pour utiliser l'abattoir

Le Maire soumet au Conseil une délibération des conseillers municipaux de Conflans, Doncourt, Abbéville, Labry, Hatrize et Giraumont sollicitant pour les bouchers de leur commune, l'usage commun de l'abattoir public en construction à Jarny.

Le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil, constatant :

- que cette mesure permettra la suppression dans les communes désignées, des tueries particulières trop souvent des foyers d'insalubrité,
- qu'elle permettra d'augmenter sensiblement le produit des taxes d'abattage,
- qu'elle favorisera l'amortissement des dépenses engagées par la ville de Jarny,
- accorde aux communes de Conflans, Doncourt, Abbéville, Labry, Hatrize et Giraumont l'usage commun de l'abattoir public de Jarny.

Séance du 31 octobre 1928

Pavillon de l'abattoir : il va poser bien des problèmes pour la commune !!!

Le Maire soumet au Conseil le devis relatif aux travaux à exécuter pour terminer le pavillon du concierge au gardien de l'abattoir,

Devis se chiffrant à 46 362.72 et

Il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil, considérant que ces travaux sont très urgents :

- autorise le Maire à faire procéder à leur exécution par les différents entrepreneurs qui ont exécuté ou exécutent encore les travaux précédents de cet abattoir,
- décide que quelques conseillers se rendront à l'abattoir pour procéder à une surveillance des travaux de construction et se rendre compte du choix des matériaux employés.

Cour de l'abattoir

M^r BONTEMPS entrepreneur des travaux de construction de l'abattoir 1^{er} lot est chargé de fournir et de poser le macadam nécessaire pour aplanir les allées et cours de l'abattoir, moyennant le prix de 5.75 le m². Ce prix comprend une première couche de laitier concassé à l'anneau de 5 à 6 centimètres puis une couche de déchet de laitier mélangé à la terre semi argileuse semi végétale pour agrégation le tout d'une épaisseur de 13 à 15 centimètres non compris le roulage.

Séance du 21 novembre 1928

Faute de ressources pas de pavillon

Le Maire fait connaître au Conseil que faute de ressources suffisantes les travaux de construction du pavillon de l'abattoir n'ont pas pu être réalisés.

Séance du 29 janvier 1929

Poste du gardien

Le Conseil :

- décide que les candidats retenus pour le poste de gardien de l'abattoir devront subir un examen dont les épreuves seront choisies par les soins du Maire.

- autorise le Maire à louer au prix de cent francs par mois un local situé rue PASTEUR appartenant aux conjoints BLANDIN pour y loger le préposé de l'abattoir jusqu'au moment de celui qui lui est destiné dans l'établissement sera complètement édifié entrée en jouissance 15 février.

Séance du 20 mars 1929

Le Conseil considérant :

- que l'abattoir public **intercommunal** s'ouvrira à Jarny le mardi 26 mars 1929,
- qu'il est absolument nécessaire que cet établissement soit muni d'un appareil téléphonique,
- autorise le Maire à faire installer pour le compte de la ville le téléphone à l'abattoir public intercommunal situé à Jarny,
- dit que les frais de cette installation seront prélevés à l'art.32 du budget primitif : entretien des bâtiments communaux.

Réception des fournitures

Le Conseil :

- décide que toute l'assemblée municipale se rendra à la réception des fournitures faites par M^r DREMER entrepreneur à Paires nécessaires pour l'équipement de l'abattoir public intercommunal réception qui aura lieu le 25 mars prochain à deux heures du soir.

Séance du 7 mai 1933

Installation à l'extrémité de la rue LAFAYETTE

Un abattoir tout à fait moderne fut installé à l'extérieur de la rue LAFAYETTE. Cet établissement permet de livrer au public une viande saine.

Séance du 15 septembre 1933

Assurance incendie de l'incinérateur Abattoir

- décide de faire assurer contre l'incendie l'incinérateur de l'abattoir à la Cie l'Union.

Séance du 30 janvier 1934

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de M^r HYPOLITE vétérinaire à Jarny sollicitant sa participation aux services de l'abattoir de l'inspection des viandes et il invite l'assemblée à délibérer

Le Conseil considérant :

- que le service de l'abattoir et de l'inspection sanitaire des viandes est assuré par M^r BEUGNET vétérinaire à Jarny,
- que M^r BEUGNET consent à ce que son collègue M^r HYPOLITE Jean vétérinaire à Jarny participe au service de l'abattoir et de l'inspection sanitaire des viandes en collaboration avec M^r BEUGNET,
- fixe à 500 francs par mois l'indemnité qui sera allouée à M^r HYPOLITE. Celle de M^r BEUGNET qui était de 1000 francs par mois est ramenée à cinq cents francs. M^r HYPOLITE commencera son service à la date du 1^{er} mars 1934.

Séance du 19 novembre 1937

Vente de fumier

Vente aux enchères dans l'urgence car la fosse est à plein bord et doit être vidée entièrement de préférence par temps de gelée.

Séance du 28 mars 1941

Protestation contre la fermeture de l'abattoir

Le Maire donne lecture d'un rapport de M^r HIPPOLYTE, vétérinaire sanitaire, en date du 21 février dernier, relatif à la vente de viande dans notre région et à la fermeture de l'abattoir intercommunal de Jarny où 14 bouchers sacrifiaient le bétail nécessaire à l'alimentation de notre ville et des communes avoisinantes.

Le Conseil,

- considérant que cette situation crée des avantages énormes, nombreux, à certains bouchers favorisés par le G A R V et en particulier à son Président, boucher à Homécourt,
- constatant que les abats de toutes sortes provenant du bétail sacrifié à Homécourt où existe le seul abattoir autorisé de la région, sont réservés au boucher d'Homécourt qui en livre en partie à la population se trouvant ainsi favorisée au détriment des populations de Briey, Jarny, Conflans, et communes avoisinantes. Ces abats pourraient servir à la population jarnysienne qui compte 400 mineurs et plus de 700 employés à la S.N.C.F.

Cette situation nuit à l'abattoir intercommunal de Jarny qui est fermé d'une façon déguisée.

En fermant cet abattoir, les bouchers n'ont plus besoin de commis, lesquels se retrouvent au chômage.

La ville a fait de fortes dépenses pour créer l'abattoir. Elle n'aura aucune ressource pour solder les annuités d'emprunt.

Le Conseil :

- prie l'administration supérieure
 - o d'inviter le boucher d'Homécourt à délivrer aux bouchers de Jarny et des environs des autorisations de transport et
 - o d'autoriser les bouchers de Jarny à sacrifier à l'abattoir de Jarny le bétail nécessaire pour ravitailler les clients.

Séance du 30 octobre 1945

Taxes spéciales à l'abattoir

Le Président expose au Conseil :

- qu'en raison de l'augmentation des traitements du personnel, du prix des matériaux et du combustible le budget de l'abattoir est fortement en déficit,
- qu'il y a lieu de rechercher des ressources complémentaires pour combler ce déficit,
- qu'avant la mobilisation il existait une taxe d'incinération de 0.25 par kilo pour les viandes, taxe qui n'existe plus par suite du manque de charbon et de la mise hors d'usage de l'incinérateur au cours de la guerre,
- que les bêtes saisies sont enterrées par les soins de la municipalité,
- qu'il y a lieu d'instaurer une taxe dite d'enfouissement, par tête de bétail,
- que d'autre part la taxe « poids vif » est jugée insuffisante,
- que la taxe de location des cases réservées aux bouchers est tout à fait ridicule, 60 francs par an, telle quelle a été fixée à l'ouverture de l'abattoir,
- qu'il y aurait lieu d'instituer également une taxe d'éclairage nocturne pour l'usage des locaux après l'heure réglementaire de fermeture de l'abattoir.

Et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil : oui à l'exposé du Maire :

- considérant qu'il y a lieu de créer de nouvelles ressources pour équilibrer le budget de l'abattoir intercommunal,
- décide d'appliquer les taxes suivantes :

1- Taxe d'enfouissement	grosse bête	300 F par tête
	Porc veau	100 F par tête
	Moutons	60 F par tête

M^r TORROCCI Jean né à Jarny le 2 octobre 1924 boucher tueur domicilié à Jarny (60 avenue LAFAYETTE) est nommé préposé receveur et gardien de l'abattoir de la ville de Jarny à compter du 22 juin 1953 à titre de stagiaire. Il pourra être titularisé après un stage de 6 mois. Il devra prêter serment devant le Juge de paix. (M^r ANDRE Henri préposé receveur et gardien de l'abattoir de la ville de Jarny est démis de ses fonctions à compter du 1^{er} juin 1953.)

Séance du 10 juillet 1953

Gardien receveur de l'abattoir

Le Conseil :

- vu l'arrêté du Maire du 19 juin 1953 nommant M^r TORROCCI Jean gardien receveur de l'abattoir
- considérant :
 - o que ce gardien pourra être titularisé après un stage de 1 an,
 - o que l'annexe 1 de la circulaire préfectorale du 20.01.1949 prévoit une échelle de traitement pour le préposé au contrôle de la salubrité des viandes qui de la 7^{ème} à la 1^{ère} classe donne des indices 160 à 290,
 - o toutefois que l'importance de l'abattoir de Jarny ne justifie pas l'emploi d'un préposé au contrôle mais seulement un gardien régisseur de recettes,
- fixe ainsi qu'il suit, l'échelle de traitement qui sera applicable à M^r TORROCCI Jean, après sa titularisation.

<u>Classe</u>		<u>Indice</u>	<u>Traitement base</u>	<u>Résidence</u>	<u>Par mois</u>
7 ^{ème}	début	160	254 000	70253	26197
6 ^e	4 ans	175	282 000	74360	29696
5 ^e	8 ans	190	308 000	78173	32181
4 ^e	12 ans	205	335 000	82133	34761
3 ^e	16 ans	220	364 000	86386	37532
2 ^e	20 ans	235	392 000	90493	40041
1 ^e	24 ans	250	422 000	94893	43074

L'intéressé devra obligatoirement habiter le logement du concierge situé dans l'enceinte de l'abattoir.

Séance du 4 avril 1958

Modernisation de l'abattoir :

- considérant
 - o que les voies aériennes du Hall d'abattage à l'abattoir en service depuis plus de 25 ans sont en très mauvais état et,
 - o qu'il convient de les remplacer qui de plus il s'agit d'une installation à système monorail et ,
 - o qu'il convient de le moderniser par le système bi rail universellement adopté,
- donc décide d'adopter ce système.

Séance du 6 juillet 1959

Agrandissement de l'abattoir

Le Conseil Municipal, sur demande du Maire :

- vote un crédit complémentaire de 100 000 francs pour l'entretien de l'abattoir,
- vote un crédit exceptionnel de 450 000 francs pour les travaux d'aménagement indispensables à l'abattoir :

- agrandissement d'une marquise existante, ce qui mettra les viandes à l'abri à leur sortie,
- bouchage des lanterneaux dans le hall d'abattage.

Séance du 6 novembre 1959

Prolongement de la marquise de l'abattoir

Sur appel d'offres M^r BONNET qui a offert le prix le plus avantageux sera chargé d'exécuter ce travail destiné à mettre les viandes à l'abri en cas de pluie au moment de leur sortie.

Séance du 2 février 1961

Aménagement de l'abattoir – Dossier technique

Le Conseil Municipal :

- vu ses délibérations des 6/11/59 et 7/12/60,
- vu le dossier technique du projet d'aménagements complémentaires à l'abattoir proposé par M^r l'ingénieur du Génie Rural à Nancy et comprenant- :
 - une installation frigorifique,
 - l'équipement du hall d'abattage des porcs,
 - la construction d'un local de saisis,
 - une modification du réseau bi rails de manutention.

Considérant :

- que des transformations sont indispensables et ont été retenues au projet du plan départemental 1960 d'équipement en abattoir,
- et qu'elles permettent d'atteindre le chiffre annuel d'abatage de 700 tonnes dans un prochain avenir,
- approuve le projet définitif ci-dessus,
- sollicite des subventions aussi élevées que possible de l'état en vue de sa réalisation,
- s'engage à voter les ressources destinées à couvrir la part des dépenses restant à la charge de la ville (par vote d'un crédit au prochain budget additionnel),
- s'engage formellement à inscrire chaque année les sommes nécessaires au bon entretien des ouvrages pour la réalisation desquels le concours financier au Ministère de l'Agriculture a été sollicité.

Séance du 24 janvier 1962

Aménagement de l'abattoir

Travaux à l'abattoir

Marché pour modernisation à la triperie

Le Conseil Municipal

- vu le rapport de M^r l'ingénieur du Génie Rural, relatif au matériel à mettre en place pour la modernisation de la triperie,
- vu les propositions de la société SAGITA à Tajolsheim,
- décide de confier à cette maison les travaux de montage et la fourniture de

○ - 2 chaudières de 200 l chauffées au charbon	9140 NF
○ - 2 postes de travail à 2 bas et 2 tables lisses	7900 NF
○ - 1 table de travail centrale	3380 NF
Total	20340 NF
- autorise le Maire à signer le marché de gré à gré correspondant.

Ressources un crédit de 135 000 NF est inscrit au BA 19614 à l'article 23090.

Le Conseil Municipal :

- vote toutefois un crédit supplémentaire de 3 500 NF au même article pour titre de l'exercice 1961 à prélever sur les fonds libres pour équilibrer le montant des dépenses engagées

Marché pour frigorifique

Le Conseil Municipal

- vu le devis présenté par M^r l'ingénieur du Génie Rural relatif à l'installation frigorifique à l'abattoir qui sera exécutée par la S^{té} NEVE à Paris pour un montant de 46 900.25 NF,
- accepte l'offre de la S^{té} NEVE, le choix de cette entreprise résultant d'un appel public à la concurrence lancé précédemment pour le compte de la commune de Homécourt,
- autorise le Maire à signer le marché de gré à gré correspondant sur le coût total des ouvrages une somme de 19 535 NF a déjà été payée à la S^{té} NEVE par la ville de Homécourt à laquelle ce matériel était primitivement destiné.

Le Conseil Municipal :

- décide dans ces conditions
 - o de rembourser à la commune de Homécourt la somme de 19 535 NF sur présentation d'un certificat de paiement délivré par le service du Génie Rural
 - o la somme ci-dessus sera déduite du coût total des ouvrages. Il restera donc dû à la S^{té} NEVE (représentée par les Ets GILQUIN Auboué la somme de

46 900.25 NF
19 535.00 NF
27 365.25 NF

Ressources

La dépense sera imputée sur crédit ouvert au budget (BA 1961) à l'article 23090.

Marché pour équipement de manutention et épileuse de porcs

Le Conseil Municipal

- vu le rapport de M^r l'Ingénieur du Génie Rural et l'offre de la S^{té} SUCMANN concernant
 - o les travaux de modernisation de l'équipement de l'abattoir pour un montant de 41 962 NF
 - o la fourniture d'une épileuse à porc Berthaud n°11 au prix de 9 050 NF
- | | |
|-------|-----------|
| Total | 51 012 NF |
|-------|-----------|
- décide de confier les travaux à la S^{té} SUCMANN spécialiste des équipements d'abattoir
 - autorise le Maire à signer le marché de gré à gré correspondant, dès qu'il sera établi par les soins de M^r l'Ingénieur du Génie Rural.

Ressources : La dépense sera imputée sur crédit ouvert au budget (BA 1961) à l'article 23090.

Séance du 20 septembre 1970

Protocole d'accord entre la ville de Jarny et l'E.P.M.L. pour le traitement des friches industrielles des carreaux de la mine de Jarny et de Droitaumont, abattoir. (Bâtiments)

En vue de valoriser ces sites.

Séance du 17 novembre 1978

Le Conseil Municipal :

- proteste contre l'annonce de la fermeture de l'abattoir municipal à compter du 1^{er} décembre 1978, considérant que les bouchers et les utilisateurs demandent le maintien de cet établissement.

Séance du 26 mars 1979

Abattoir : convention de gestion et exploitation par affermage d'un abattoir.

Les bouchers de la région se sont constitués en société à responsabilité limitée afin de prendre en charge complète la gestion et l'exploitation de l'abattoir public :

- autorise le Maire à signer la convention d'affermage à intervenir avec la société professionnelle d'abattage et de gestion de l'abattoir.

Séance du 23 mars 1993

La ville de Jarny est propriétaire de l'abattoir avenue LAFAYETTE pour lequel une convention pour la gestion et l'exploitation par affermage a été passée le 27 mars 1979 avec la Société Professionnelle d'Abattage et de Gestion de l'abattoir public de Jarny dont le Gérant est Monsieur Louis LANG.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- charge le Maire de prendre les contacts nécessaires avec les personnes intéressées par la reprise de cet abattoir en fonction des normes exigées.

Séance du 22 février 1994

Abattoir

M^r le Maire informe le Conseil Municipal que M^r LANG a pris sa retraite à compter du 31 décembre 1993. M^r MAGET Laurent, responsable de la Sté des Etablissements MAGET, se propose de gérer et d'exploiter par affermage cet abattoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à passer une convention d'affermage pour la gestion et l'exploitation de l'abattoir public avec M^r Laurent MAGET.
- décide la réhabilitation de l'abattoir municipal pour un montant de 2 532 110 F.

Séance du 21 mars 2003

Accepte les préconisations de l'Etude réalisée par E.P.F. dans le cadre de la requalification urbaine sur les sites abattoirs et du carreau de la mine de Droitaumont

A savoir les abattoirs seront gardés les bâtiments A.G.H. conformément au plan.

La maison du gardien de l'abattoir est devenue « maison des associations d'anciens combattants ». L'inauguration a eu lieu le 5 avril 2006.

FIN

LES VIEUX METIERS

Dans cette rubrique, ont été relevés tous les articles relatant de vieux métiers aujourd'hui disparus.

Séance du 2 mai 1858

Traitement des gardes champêtres	280
Traitement des appariteurs ou agents de police tambour et Sonneur de la retraite	66
Traitement des gardes forestiers	30
Indemnité à la sage femme pour accouchements et vaccinations	10
Traitement de l'instituteur primaire	900
Traitement de l'institutrice	850
Traitement de chantre organiste	262.50
Traitement de l'agent voyer cantonal	83

Séance du 6 mai 1859 et du 5 mai 1861

Traitement des appariteurs ou agents de police tambour et Sonneur de la retraite	66
---	----

Séance du 4 mai 1862

Traitement du gardien du cimetière	30
Remonteur de l'horloge	30
Traitement de chantre organiste	262.50

Séance du 22 octobre 1881 (4 octobre)

Gratifications au garde champêtre

Le Conseil :

- prenant en considération les bons services que le garde champêtre de la commune de Jarny a rendus pendant l'année 1881
- lui vote à l'unanimité à titre de gratification pour l'année 1882 la somme de cent francs laquelle sera inscrite au budget additionnel de la même année pour lui être payée en sus de son traitement de 400 francs.

Séance de mai 1887

Vote du traitement de garde champêtre

Considérant que les revenus de la commune sont suffisants pour subvenir au paiement du salaire des gardes champêtres pendant le dit exercice

Il y a lieu d'autoriser la commune à s'imposer extraordinairement en 1888 au principal des 4 contributions directes une somme de six cent vingt francs représentant 6 centimes 55 centièmes additionnels pour subvenir au paiement du salaire des gardes champêtres pendant le dit exercice.

Séance du 13 novembre 1892

Vote de confiance au garde champêtre

M^r le Président a exposé

- que deux plaintes signées par un certain nombre d'habitants de Jarny ont été analysées les 26 et 29 août dernier à M^r le Préfet de Meurthe et Moselle contre le garde champêtre DOULÇO,
- que M^r le Préfet par une lettre du 17 octobre a invité le Maire de Jarny a communiqué aux 41 plaignants les conclusions du rapport de M^r le sous-préfet fait après enquête préalable duquel rapport il résulte « que le sieur DOULÇO » est un excellent agent que le seul reproche qui puisse lui être adressé serait peut-être d'apporter un peu trop de zèle dans l'exercice de ses fonctions,
- que ces plaintes avaient pour but de faire révoquer cet agent,
- considérant que le sieur DOULÇO a toujours rempli depuis 12 années ses fonctions avec vigilance incessante.

Après en avoir délibéré :

- émet un vote de confiance en faveur du garde champêtre DOULÇO.

Séance du 15 mars 1903

Révocation du garde champêtre

Le Conseil réuni sur la demande de plusieurs membres au sujet du maintien du garde champêtre actuel dans ses fonctions considérant :

- qu'il est reconnu que le garde champêtre néglige absolument depuis plus d'un an de faire les tournées indispensables pour un service régulier,
- que des plaintes justifiées lui sont parvenues de divers côtés,
- est d'avis à l'unanimité de refuser ses services,
- prie M^r le Préfet de ratifier sa décision de prononcer la révocation de cet agent.

Séance du 13 novembre 1903

Le Conseil Municipal :

- décide que le salaire de l'allumeur des lanternes éclairant les rues du village sera portée à la somme annuelle de 160 F pour un service qui commencera chaque année à partir du 15 octobre pour finir au 15 mars suivant.

Séance du 9 février 1910

Le Maire traite pour douze années avec M^r BEAULIER Louis, camionneur demeurant à Jarny pour fournitures du matériel du service extérieur d'inhumation comprenant corbillard, drap mortuaire, porteurs et en plus M^r BEAULIER serait chargé du creusement des fosses.

Séance du 24 janvier 1913

Gratification de cinquante francs en faveur de M^{lle} GLASSE sage femme à Jarny.

Séance du 6 janvier 1927

Le Conseil :

- décide que M^{lle} ANDRE sage femme à Droitaumont sera nommé dame visiteuse pour les mères de famille de Droitaumont qui solliciteront ses soins par l'accouchement.

Séance du 29 janvier 1929

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^{me} CHRETIEN sage femme à Jarny par laquelle elle sollicite le service de dame visiteuse à Jarny ville.

Le Conseil après avoir délibéré :

- décide qu'avant de réorganiser ce service de demander l'avis des sages femmes visiteuses.
Une décision définitive sera prise dans une séance ultérieure.

Séance du 26 septembre 1939

Un poste de guet dans le clocher.

23 chefs d'ilots et à chacun est attaché un cycliste chargé d'établir la liaison avec le directeur M^r DRAPIER.

Séance du 20 novembre 1947

Traitement du porteur de dépêches (où il est question d'intercommunalité !)

Le Maire informe le Conseil :

- que depuis toujours, c'était un jeune homme de 15 ou 16 ans qui était recherché pour porter les dépêches ceci par mesure d'économies de salaire et parce que les PTT participent à la dépense
- que depuis plusieurs années les changements de porteurs se succèdent sans interruption, soit que la situation ne plaise plus à l'intéressé, soit qu'il y ait des réclamations contre le porteur
- qu'il était bien déplorable de constater une telle situation
- que M^r WURTZ facteur vient de prendre sa retraite et que M^r le receveur lui demande d'assurer cette fonction
- que M^r WURTZ a accepté mais M^r le receveur a fait remarquer avec juste raison qu'il ne serait pas possible de continuer à verser à M^r WURTZ la même rémunération qu'à un jeune homme de 25 ans
- que de son côté il va intervenir auprès de son administration et **auprès des communes de Conflans et Labry pour augmenter leur participation**
- qu'en utilisant M^r WURTZ, on serait au moins tranquille en raison de ses connaissances de la ville et surtout son honnêteté

et il invite l'assemblée à fixer la rémunération qu'il y aurait lieu de lui verser

Le Conseil qui expose au Maire considérant :

- qu'en confiant ce poste à M^r WURTZ on est certain que le service sera assuré avec ponctualité et honnêteté
- que de ce fait il y a lieu de modifier le salaire du porteur de dépêches qui était basé sur un travail de petites mains
- qu'il y a lieu de tenir compte de la moralité et de la confiance qu'on peut avoir en la personne de M^r WURTZ,
- décide que M^r WURTZ recevra à titre de participation de la ville, un salaire de 1500 F par mois et cela à compter du 1^{er} novembre 1947,
- dit que la dépense est comprise avec le personnel de l'administration communale.

Séance du 12 août 1941

Le Conseil :

- décide le rétablissement du poste de garde champêtre pour la section de Droitaumont,
- autorise le Maire à procéder à la nomination d'un titulaire.

Séance du 18 janvier 1950

Le rôle des gardes champêtre : *on ne plaisante pas avec les finances publiques !*

Au cours de l'examen du budget « dépenses » une discussion s'est engagée au sujet du service des gardes, certains conseillers estiment qu'ils sont vraiment trop payés pour les services rendus et demandent que l'hiver surtout ils assurent des travaux manuels, tel que le chauffage des écoles en hiver et gardes messiers aussitôt la bonne saison :

- désigne une commission composée de M^{rs} BARLOY, CROIVISIER, PILLOT, JUSNEL + 1 adjoint pour élaborer un programme et,
- charge le Maire de se renseigner sur les statuts des gardes champêtres pour connaître dans quelles conditions on pourrait les employer à d'autres travaux.

Séance du 10 juillet 1953

Salaire de 2 gardes messiers

Le Conseil Municipal :

- fixe à 10 000 F par mois le salaire des 2 garde-messiers nommés pour l'année 1953. (M^{rs} CHARPENTIER et GERARD)

Séance du 25 novembre 1953

Arrêté ministériel chasse aux mouflons.

Ouverte le 08.12.53 à 8 h fermé le 08.12.53 à la tombée de la nuit.

Séance du 2 avril 1954

Recrutement 2 gardes messiers

Le Conseil :

- charge le Maire de recruter 2 gardes messiers pour la période du 15.05.54 au 15.10.54 et
- fixe à 10 000 F par mois le salaire des gardes messiers, nommés pour l'année 1954.

Séance du 15 décembre 1955

SALAIRE

- **de la porteuse de dépêches** : fixé à 2875 F en 1951 par mois
à compter du 1^{er} octobre 1955 en tenant compte d'un, coefficient de revalorisation de 1.222, le salaire sera à 3530 F par mois.
- **du fossoyeur**
 - o considérant que le fossoyeur est nommé par le Maire et qu'il a le monopole du creusement des fosses, des exhumations et de toutes opérations s'y rattachant,
 - o considérant qu'il est de l'intérêt général que le Conseil établisse le tarif maximum du fossoyeur lequel est réglé directement par les familles,
 - o fixe à compter du 1^{er} janvier 1956 le tarif maximum du fossoyeur
- **creusement des fosses**
 - o 1.5 m de profondeur 3000 F
 - o 2 m de profondeur 4500 F
 - o 2.5 m de profondeur 6000 F

- **Exhumations** définitives comprenant sorties du cercueil, nettoyage et manipulations en sus du creusement de la fosse 3000 F
- **Enlèvement** des restes et dépôt à l'ossuaire en sus du Creusement 1500 F
- **Exhumations** provisoires pour affouillement de la fosse et superposition des corps en sus du creusement
 - o Pour le 1^{er} corps 1000 F
 - o Pour le 2^{ème} corps 2000 F
- **Caveaux**
 - o Ouverture du caveau 1500 F
 - o Fermeture du caveau 1500 F
- **gardien du stade** (M^r GEORGES Max 56 ans retraité)
 - o le Conseil fixe ce salaire au taux forfaitaire de 15 000 F par mois à compter du 1^{er} novembre 1955 et applicable pour l'année 1956.

Séance du 15 décembre 1955

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- considérant que le service eau de la ville a pris une extension telle que la présence d'un agent communal est nécessaire en permanence pour la surveillance, la vérification et l'entretien des appareils et l'installation du réseau d'eau,
- M^r GODARD Georges assure actuellement, depuis le 1^{er} octobre 1951 ce travail de surveillance et d'entretien.

Le Conseil :

- décide la création d'un emploi intitulé « **Fontainier** » et,
- charge le Maire de titulariser M^r GODARD dans ces fonctions à partir du 1^{er} octobre 1955. M^r GODARD sera classé ouvrier professionnel 1^{ère} catégorie et recevra un salaire mensuel de 29 487 francs.

Séance du 9 mai 1956

Gardes messiers

Du 15 mai au 15 septembre

M^r TROUSSET : 10 000F par mois

M^r GERARD Georges : 13 000 F par mois

Séance du 5 avril 1957

Crédit pour habillement du garde appariteur

Le Conseil :

- vote un crédit de 30 000 F.

Séance du 4 avril 1958

Indemnité de bicyclette

Le Conseil :

- décide d'allouer à compter du 1^{er} janvier 1958 l'indemnité mensuelle de bicyclette :
 - o de 350 F aux agents qui utilisent leur bicyclette pour les besoins du service
 - TROUSSOT, manœuvre,

- BRUGNETTI, manœuvre,
 - ZAPPA, maçon,
 - DRENEAU, agent technique
- de 250 F
- GASCON, surveillant de travaux,
 - DESROCHES, ouvrier professionnel,
 - GODARD, fontainier,
 - FERRAND, aide ouvrier.

Séance du 3 septembre 1959

Devant la recrudescence des vols de récoltes constatés journellement et considérant que la police d'état est inopérante pour ces délits,

Le Conseil Municipal :

- charge le Maire de désigner un « garde-messier » (gardien des récoltes)

Séance du 28 janvier 1964

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire considérant :

- que l'emploi du fossoyeur a été occupé jusqu'à présent par du personnel auxiliaire,
- que le nombre sans cesse croissant des opérations d'inhumations, et autres manipulations de corps justifie la création de cet emploi,
- décide la création de l'emploi permanent à temps complet de fossoyeur à Jarny,
- dit que l'échelonnement indiciaire de cet agent sera de 165 à 245, annexe 1, 10 échelons de l'arrêté du 20 mai 1963.

Séance du 3 mai 1968

« Remonteur de l'horloge »

LA GARE

LA POSTE

LA PERCEPTION

LA GARE

Difficultés pour la ligne Reims-Metz : Pourquoi Jarny ?

Séance du 04 novembre 1860

Le Maire Théodore BERTRAND soumet au Conseil un mémoire émanant du comité du Canton de Conflans et relatif à plusieurs tracés du chemin de fer de Reims à Metz

Il résulte de ce mémoire :

- que la nouvelle compagnie adoptant la pensée de l'ancienne proposition veut faire passer ce chemin de fer par Etain et Conflans,
- que ce tracé est l'objet d'une vive concurrence de la part des habitants de Briey et de ceux du Canton de Fresnes qui prétendent que le meilleur de tous les tracés serait celui qui passe chez eux. Par Briey parce que cette petite localité est le chef-lieu d'arrondissement et par Fresnes parce que les habitants de ce Canton se croiraient forts de l'appui d'une éminente autorité dont ils sembleraient méconnaître l'intégralité et l'impartialité.

L'argument principal de Jarny : un commerce qui gère la vente de trente mille quintaux de grains et soixante dix mille tonnes de fourrage, une tuilerie, et une fabrique de drains produisant chaque jour des chargements considérables, une brasserie qui fonctionne continuellement, une tannerie et trois moulins très importants.

Séance du 18 juin 1863

Le Conseil :

- demande que la gare qui se trouve entièrement sur le territoire de Jarny s'appelle « Jarny-Conflans », d'autant plus que cette ville avait un commerce florissant.

Mais comme Conflans était chef-lieu de Canton et à la demande du Conseil de cette ville, la gare s'appela « Conflans-Jarny ».

La ligne Reims Metz fût commencée en 1869, interrompue pendant la guerre et était fonctionnelle en 1873.

Séance du 10 juin 1872.

Cession de terrains communaux nécessaires à la construction de la ligne de la frontière Belge à la vallée de la Moselle.

Séance du 10 juin 1877.

Le Maire, Monsieur Poinsignon fait observer au Conseil

- que lors de la cession de terrains communaux nécessaires à la construction de la ligne de la frontière Belge à la vallée de la Moselle, le prix d'une parcelle au Rond Pré n'a pas été compris dans la somme allouée à la commune,
- que malgré cette omission le jury d'expropriation a, sur la demande de Monsieur le Maire, fixé à quatre francs le prix de l'are, soit une indemnité de trois cent vingt quatre francs,
- que la compagnie consent à payer cette somme à la commune plus les intérêts à 5% à partir du 30 juillet 1875, jour du jugement d'expropriation, et qu'en conséquence, il y a lieu de solliciter l'autorisation qui est nécessaire du receveur municipal pour encaisser cette somme.

Le Conseil :

- accepte après avoir pris connaissance de l'acte de cession passé à la date du 25 mai 1877 entre Monsieur BONNEVILLE agent spécial de la compagnie du chemin de fer et Monsieur le Maire de la commune.

Séance du 10 août 1879

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal une expédition du procès verbal de réception définitive des chemins vicinaux et ruraux déviés sur le territoire de la commune de Jarny pour l'établissement de la ligne ferrée de Conflans-Jarny à Pagny sur Moselle, ce procès-verbal en date du 05 mars 1879.

Le Conseil :

- réclame de Monsieur le Maire qu'il est indispensable avant que la commune ne prenne ces chemins à sa charge que toutes les prescriptions indiquées dans sa délibération précédente soient rigoureusement observées,
- décide à l'unanimité des membres présents qu'il y a lieu
 - o d'accepter la remise des chemins dont l'exploitation est conforme aux prescriptions du Conseil Municipal et,
 - o de refuser la remise de ceux pour lesquels satisfaction ne lui a pas été donnée tout en maintenant ses réserves pour tous les travaux qui ont été désignés comme défectueux et dont l'entretien doit rester exclusivement à sa charge.

Le Conseil après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur l'ingénieur des ponts et chaussées attaché au contrôle à Nancy sur la demande de Monsieur le Maire en date du 04 avril 1879 :

- sollicite au nom du Conseil et des habitants de la commune, l'établissement d'un passage à niveau de piétons au point kilométrique numéro 319K760 de la ligne,
- prend l'engagement :
 - o de rembourser à la compagnie de l'est, les dépenses des travaux à exécuter dans l'intérieur des clôtures pour l'établissement d'un portillon de piétons au point sus-indiqué, travaux évalués à cent dix francs,
 - o de supporter les frais ultérieurs d'entretien,
- vote la somme de cent dix francs qui sera payée à la compagnie de l'Est.

Séance du 02 novembre 1879.

Monsieur le Président présente au Conseil un dossier émanant de la compagnie des chemins de fer de l'Est et relatif à la remise des chemins vicinaux et ruraux déviés sur le territoire de la commune de Jarny à la suite de la construction de la ligne de Longuyon à Pagny.

Le Conseil après avoir pris connaissance des dites pièces, considérant :

- que la compagnie a fait exécuter récemment des travaux qui avaient été considérés comme très urgents,
- qu'elle s'engage à leur entretien ultérieur ainsi qu'à celui des ouvrages déjà faits à certains endroits de la ligne comme il est stipulé dans le procès-verbal de réception définitive,
- est d'avis, d'après les engagements pris par les représentants de la compagnie d'accepter la remise définitive des dits chemins.

Séance du 20 juillet 1889

Nouveau train du chemin de fer partant de Briey vers deux heures du soir.

Le Conseil :

- considérant que les habitants de la localité, qui se rendent à Briey par le train du matin de 07h30 pour affaire de commune, notamment les personnes appelées à l'audience du tribunal, ne peuvent revenir par le train de 10h35, et sont forcées de stationner à Briey jusqu'à quatre heures du soir,
- émet le vœu que la compagnie des chemins de fer de l'Est établisse la correspondance pour les trains de Verdun et Longwyon arrivant en gare de Conflans vers deux heures et demie de l'après midi par la création d'un nouveau train partant de Briey vers deux heures.

Service de nuit aux passages à niveau :

Séance du 17 mai 1891.

Le Conseil, sur les réclamations des cultivateurs et de nombreux habitants de la commune de Jarny, considérant :

- que les deux barrières dites de Moncel et de Grisières aux passages à niveau sur la RN 52bis de Pagny à Longwyon sont fermés à partir de neuf heures du soir, et que le service de nuit n'y est point exercé,
- que les voitures allant la nuit dans la direction de Mars la Tour sont souvent forcées de frapper à la porte des gardes barrières qui n'entendent pas ou ne veulent pas entendre les appels,
- que ces arrêts parfois sont longs, sont très désagréables, surtout pendant les grands froids de l'hiver, et peuvent occasionner des accidents lorsque le conducteur quitte ses chevaux pour traverser la voie et se rendre devant la maison du garde,
- que cependant un service de nuit est cependant établi au passage à niveau sur la route départementale numéro 1 de Metz à Verdun,
- que tous les cultivateurs des environs et même des cantons de Briey et d'Audun suivent cette route pour aller s'approvisionner dans les vignobles du Rupt de Mad,
- qu'ils traversent généralement ces deux passages souvent la nuit afin d'arriver de bon matin aux vignobles,
- émet le vœu que pour l'hiver prochain il soit établi un service de nuit aux barrières de Moncel et de Grisières.

Séance du 02 février 1902

Vente à la compagnie de l'Est du chemin rural communal « des Breuil ».

Le Conseil considérant :

- que le dit chemin n'avait d'autre utilité que pour la sortie des prés du Breuil acquis récemment par la compagnie, qu'il devient dès lors sans utilité immédiate pour la commune qui peut l'aliéner sans inconvénient pour les habitants,
- que le prix de trente cinq francs est reconnu comme représentant la valeur du terrain.

Le Conseil :

- est d'avis qu'il y a lieu de faire à la compagnie la cession du chemin rural numéro 3, à partir de prise d'eau de la sucrerie jusqu'au pont sur l'Orne, soit une superficie de trente trois ares dix, au prix de trente cinq francs l'are, représentant une somme de mille cent cinquante huit francs cinquante, sous réserve de l'approbation préfectorale.

Séance du 26 novembre 1904

Étaient présents:

- Monsieur GADOL, nouveau Maire
- Messieurs LOUIS, L'HERMITE, CLEMENT, DRAUX, MARTEL, NAUX, PILLOT, SACRE, JACQUIERES et GENOT.

Le Conseil est saisi d'une demande de la compagnie des chemins de fer en date du 12 octobre 1904, par laquelle elle propose de rectifier conformément aux indications d'un plan annexé, le tracé du chemin latéral, dit « chemin des Breuils », à gauche du chemin de fer, entre les kilomètres 317398 et 317542 d'une part, et entre les kilomètres 317748 et son extrémité d'autre part.

En outre, elle a l'intention de reconstruire avec une plus grande ouverture le dalot situé sur le même chemin latéral, aux abords de la prise d'eau de la sucrerie.

Prolongement du chemin de fer Toul-Thiaucourt vers Conflans

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre du groupement commercial de Toul en date du 21 juillet 1911 demandant l'appui du Conseil Municipal au sujet du prolongement de la ligne de chemin de fer Toul-Thiaucourt vers Conflans.

Le Conseil après avoir délibéré :

- émet un avis favorable au sujet du prolongement de cette ligne.

Séance du 17 mars 1912

Le Conseil prend connaissance du projet d'agrandissement de la gare de Conflans-Jarny, ligne de Reims à Metz, qui comporte des déviations de chemins dépendants du domaine public communal.

Après avoir examiné les lieux ainsi que le plan parcellaire soumis aux enquêtes et avoir entendu les explications du représentant de la compagnie des chemins de fer de l'Est,

Le Conseil :

- est d'avis à l'unanimité :
 - o de donner son adhésion au changement d'affectation des parties de chemin ci-après d'une surface totale de trente quatre ares trente deux, figurés sous une teinte rose au plan parcellaire, qui seront incorporés au domaine public du chemin de fer, à savoir :
 - numéro 16bis trente deux ares soixante douze
 - numéro 29 un are soixante
 - o et de ne réclamer aucune indemnité pour privation de jouissance des dites surfaces, les parties de chemin supprimées devant être rétablies par la compagnie de l'Est sur des terrains fournis par elle, conformément aux indications du plan parcellaire, sans conviction que les parties du nouveau chemin seront élargis suffisamment pour que le passage des voitures puisse s'effectuer normalement.

Un problème non résolu 100 ans après !!!

Séance du 04 juin 1912

Le Conseil considérant :

- l'insuffisance actuelle de la ligne 4 de Chalons à Batilly, n'ayant qu'une seule voie de cette dernière gare à Verdun, ce qui augmente sur ce parcours la durée des manœuvres journalières, retarde la marche des trains et ne permet à aucun express de circuler, de sorte qu'il faut aux voyageurs plus du double de temps pour franchir la distance de Batilly Chalons (116 kms et 04h20) que celle de Chalons-Paris (173kms et 02h09)
- que la création d'une seconde voie avec les améliorations nécessaires apportées sur tout le parcours, développerait, à coup sûr, sans une notable proportion, le trafic commercial et la circulation des voyageurs entre Batilly et Chalons, serait fort bien accueillie par les régions intéressées et en attendant cette amélioration, faire partir un train de Conflans-Jarny vers cinq heures du matin pour gagner l'express Verdun-Paris à six heures, puis faire poursuivre celui qui meurt à Verdun, retour de Paris, à dix heures du soir jusqu'à Conflans-Jarny.

Séance du 08 octobre 1912

Le Maire communique à l'Assemblée une demande d'achat de terrain présentée par la compagnie des chemins de fer de l'Est.

Le Conseil après avoir examiné les lieux et le plan parcellaire qui lui est présenté, et entendu le représentant de la compagnie des chemins de fer de l'Est dans ses explications relatives à l'aliénation des terrains communaux nécessaires à l'agrandissement de la gare de Conflans-Jarny, dans la traversée du territoire de la commune de Jarny, et après avoir pris connaissance des offres faites par la compagnie pour la cession des dits terrains conformément au détail suivant:

- Parcelle numéro 5 TER section A d'une surface de 0.38 are à cent franc l'are, trente huit francs.
- Parcelle numéro 18 section A numéro 67 d'une surface de 1.46 ares à cent francs de l'are soit cent quarante six francs

- est d'avis, à l'unanimité et sur le peu d'importance de l'affaire, qu'il y a lieu :
 - o d'accepter la proposition amiable de la compagnie s'élevant à la somme de cent quatre vingt quatre francs,
 - o d'autoriser le Maire de signer tout acte de cession aux conditions ci-dessus stipulées.

Le dit Conseil fait en outre choix de Monsieur BERTRAND, notaire à Conflans pour passer l'acte définitif.

Séance du 23 avril 1913

Pont de cinq mètres sur le »Rougewald «

Le Maire communique au Conseil un projet de création de pont de cinq mètres sur le « Rougewald », projet présenté par la compagnie des chemins de fer.

Le Conseil après avoir délibéré :

- accepte le projet.

Pendant la 1^{ère} guerre mondiale

D'après les archives de Monsieur LAMORLETTE, la Compagnie de l'Est active les travaux de construction de la nouvelle gare laquelle sera inaugurée par les Allemands le **26 août 1914**, par l'installation d'une ambulance et de la kommandantur. Les trains fonctionnèrent rapidement jusqu'en gare de Conflans-Jarny. (Les ponts sur l'Orne ont sauté avant le départ des troupes françaises). La gare devint un grand centre de ravitaillement pour la 5^{ème} Armée occupant la section de la Woëvre et dont l'État-major était au château de Moncel.

Puis ce fut la réparation du pont de l'Orne pour le rétablissement des lignes sur Etain et Longwyon.

Le 2 septembre 1918, les obus tombaient en plein dans la gare et le dépôt. C'était la préparation de l'offensive pour dégager la trouée de St Mihiel. La gare se trouvant sous les bombardements ne pouvait plus être utilisée et le centre de ravitaillement fut reporté à Valleroy.

Le 1^{er} novembre, la gare fut prise sous un bombardement intense par canons et par avions. Le soir, un train sanitaire qui devait être le dernier, reçut deux obus sur les deux derniers wagons qui furent pulvérisés. De nombreux blessés y trouvèrent la mort. A partir de ce moment la gare fut fermée à tout trafic. Après l'armistice, et le passage du général PERSHING, le ravitaillement américain qui avait été transporté à Valleroy, réintégra Jarny et les distributions reprurent.

Le 26 novembre 1918 vers 3H de l'après-midi, entra en gare un train de cheminots venant de Mirecourt avec le matériel évacué le 31 juillet 1914.

Fin décembre 1918, l'entreprise RICHARD de Paris, arrivait à Jarny pour procéder à la réfection des bâtiments de la Compagnie de l'Est et de ses cités. Ce fut un long travail en raison des importants dégâts causés par l'occupant.

En juin 1919, des géomètres de la Compagnie de l'Est recherchent des terrains derrière les fermes de Moulinelle, de chaque côté du chemin de Tichémont pour y installer des baraquements en bois pour y loger des employés de chemin de fer en attendant la réfection des cités, mises hors de service par la guerre. L'édification terminée ce groupe de logements fut baptisé « la ville en bois » et immédiatement sortait de terre, une maison qui devait servir pour un café qui fut dénommé « café de la ville en bois ».

En 1920, la Compagnie de l'Est, après bien des efforts s'efforçait à remettre en marche les trains de voyageurs, mais il manquait tellement de wagons qu'il fallait faire la récupération en Allemagne.

Séance du 31 octobre 1928

A la demande du Préfet de la Meuse, participation de la ville desservie par les autobus reliant Etain à Jarny de deux mille deux cent quarante huit francs cinquante huit pour une longueur de un kilomètre six cent soixante treize comprise entre Conflans et Jarny suite à un projet de convention interdépartemental.

Le Conseil :

- consent à voter la subvention demandée mais sous la réserve express qu'un nouvel horaire sera établi pour faciliter aux habitants de Jarny la correspondance de plusieurs trains à la gare de Conflans, aux habitants de Jarny centre et pour faciliter à l'arrivée des trains à la même gare leur retour à Jarny centre.

Séance du 20 avril 1932

Suppression d'un passage à niveau n°3 de la ligne Longwyon-Pagny

Séance du 4 juillet 1932

Tentative de changement du nom de la gare de Conflans-Jarny en Jarny-Conflans. Refus de Conflans.

Séance du 4 juillet 1932

Changement de la dénomination actuelle de la gare de Conflans-Jarny

Le Maire donne lecture au Conseil d'une réponse de la C^{ie} des Chemins de Fer de l'Est à la délibération du 24 février 1932 par laquelle le Conseil Municipal :

- demande de changer la dénomination actuelle de la gare de Conflans-Jarny en celle de Jarny, réponse transmise par les soins de M^{rs} les sénateurs Michel et Michaux et ainsi conçue :

M^r le Sénateur,

Dans votre lettre, vous avez bien voulu nous transmettre en la recommandant une délibération du 24 février 1932 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Jarny demande le changement de la dénomination actuelle de la gare de « Conflans-Jarny » en celle de « Jarny ».

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, en ce qui concerne votre service nous n'avons jamais constaté que la dénomination actuelle ait donné lieu à difficultés réelles.

Par ailleurs, la nouvelle dénomination de « Jarny » proposée par la commune intéressée changerait d'une manière trop absolue le nom d'une gare importante. Tout ce que nous pourrions faire serait d'intervertir l'ordre des noms des deux localités en adoptant la dénomination de « Jarny-Conflans ».

Etant donné que la dénomination actuelle a été adoptée sur la demande expresse de la commune de Conflans, lors de la construction de la ligne de Reims à Metz, nous ne pouvons procéder à un changement de dénomination que si la commune de Conflans y donnait son assentiment. En outre, le changement de dénomination ne présente aucun intérêt pour notre service les dépenses afférentes au changement de dénomination évaluée à la somme de 4200 francs devraient nous être remboursée par la commune de Jarny.

Et il invite l'assemblée à délibérer

Le Conseil :

- accepte la dénomination proposée par la C^{ie} des Chemins de Fer de l'Est Jarny-Conflans,
- décide de prendre à la charge de la ville le montant de la dépense que nécessite ce changement de dénomination, soit la somme de 4200 francs.

Mais

- considérant que la C^{ie} des Chemins de Fer de l'Est exige pour que ce changement de dénomination ait lieu l'assentiment de la commune de Conflans, sous prétexte que la dénomination actuelle a été adoptée sur la demande expresse de cette commune
- considérant que la commune de Conflans n'avait aucun droit pour demander cette dénomination qui n'aurait jamais du exister puisque la gare n'est pas sur son territoire
- qu'une commune n'a pas à intervenir dans l'administration d'une autre commune où elle n'a aucun intérêt
- qu'il est évident que la dénomination actuelle flatte l'amour propre, la dignité même des habitants de Conflans qui sans aucune charge, sans aucune dépense a l'honneur de donner son nom à une gare importante
- que la commune de Conflans ne consentira pas au changement proposé par la ville de Jarny.

Pour ces motifs le Conseil :

- prie la C^{ie} des Chemins de Fer de l'Est de ne pas exiger l'assentiment de la commune de Conflans pour le changement demandé par la ville de Jarny.

Séance du 15 septembre 1933

Création d'une section de « jardins ouvriers » à Jarny qui dépendra de la Société d' Horticulture et des Jardins Ouvriers de France (Siège social à Valenciennes Nord)

Mais dans la

Séance du 17 octobre 1949

Le bail des « jardins ouvriers » n'est pas renouvelé.

Séance du 28 décembre 1936

Sur proposition de Monsieur Philippe SERRE,

Le Conseil d'arrondissement :

- considérant que les habitants de l'arrondissement de Briey sont fréquemment appelés à se rendre à Nancy,
- émet le vœu que la mise en circulation d'un autorail soit décidée sur la ligne Longwy-Briey-Nancy. Cet autorail circulerait sans arrêt sur le tronçon Nancy-Pagny sur Moselle, avec arrêts obligatoires dans les gares importantes, arrêts facultatifs dans les gares secondaires.

Le Conseil :

- considère que circulent quotidiennement dans chaque sens entre Jarny et Nancy 5 trains express et 4 omnibus mais que la situation est tout autre en ce qui concerne les localités au nord de Jarny desservies par la ligne Conflans-Jarny, Briey, Audun, Villerupt, Longwy. Ces localités n'ont avec Nancy que des relations difficiles,
- demande qu'une suite favorable soit donnée à ce vœu.

1937

Jarny-Nancy: 5 trains « express », 3 « omnibus ».

Séance du 21 avril 1942

Le Conseil :

- autorise le Maire à louer à la S.N.C.F. le terrain communal situé rue Thiers, d'une contenance de 60 ares, actuellement inculte, ce terrain devant être aménagé en place publique.

12 décembre 1946

Demande de participation de la part de la SNCF pour l'électrification de la gare de Droitaumont

Séance du 26 octobre 1948

Création d'une ligne d'autobus Piennes-Jarny

Le Maire expose au Conseil :

- qu'il a reçu la visite d'un représentant de la direction des Rapides de Lorraine, laquelle depuis 2 ans a été sollicitée pour rétablir la ligne d'autobus Metz-Longwy par Abbéville et Norroy le Sec, comme elle existait en 1939,
- que cette réalisation aurait pour conséquence la fermeture des gares de Fiquelmont et Gondrecourt et autres au service des voyageurs,
- que la direction des Rapides de Lorraine envisagerait la création d'une ligne restreinte Piennes-Conflans-Jarny

Et invite le Conseil à se prononcer :

- considérant que la ligne d'autobus Metz-Longwy ne peut être remise en fonction comme avant la guerre, manque d'agrément des pouvoirs publics,
- considérant qu'il y aurait, dans l'intérêt général, une véritable obligation de relier le centre minier de Piennes avec celui du Jarnisy,
- considérant qu'une ligne Piennes -gare de Conflans-Jarny permettrait aux habitants de nombreux villages, actuellement déshérités, de pouvoir venir y prendre le train pour les directions de Metz, Nancy et Verdun et même la correspondance d'autobus qui desservent la Woëvre,
- considérant que cette réalisation rendrait de nombreux services à nos campagnes qui ont besoin de communications rapides,
- demande aux pouvoirs publics de vouloir bien autoriser la création d'une ligne d'autobus: Piennes-Gare de Conflans-Jarny, laquelle permettrait de fournir les communications aux villages de Boulogny, la Mourière, Joudreville, Norroy le Sec, Affléville, Gondrecourt, Aix, Fléville Lixières, Ozerailles, Abbéville avec un horaire permettant de donner correspondance pour Metz, Nancy et la fréquentation des marchés de Piennes et de Jarny.

Courant 1948, l'association fraternelle des Mines de Droitaumont a fusionné avec l'association fraternelle des Cheminots pour prendre le nom de Société Fraternelle Cheminots-Mineurs-Jarny-Droitaumont.

Séance du 28 avril 1950

Electrification de la gare de Droitaumont

Le Maire expose que le 5 avril le Conseil a été saisi d'une lettre de la SNCF réclamant la participation de la ville pour l'électrification de la gare de Droitaumont, demande qui avait déjà été refusée par le Conseil car d'après les renseignements recueillis il ressort qu'aucune commune n'a participé aux frais d'électrification des gares

Séance du 9 juin 1950

Fixation du nombre de taxis (pas plus de 6).

Séance du 28 février 1953

Remise de la cour des voyageurs à la commune

La SNCF demande que la ville prenne l'engagement suivant:

- assurer l'entretien des cours de la gare et avenues d'accès,
- n'autoriser sur l'emplacement remis aucune construction ou occupation temporaire susceptible d'entraver l'accès des usagers du chemin de fer aux installations de la SNCF,
- permettre à la SNCF d'effectuer tous les travaux de réparation et d'entretien jugés utiles des 2 canalisations d'eau se trouvant sous le caniveau devant le bâtiment des voyageurs, à charge par la SNCF de remettre les lieux en état,
- accepter le retour gratuit du terrain sus visé au chemin de fer en cas de déclassement ultérieur c'est-à-dire au cas où la cour de la gare cesserait d'être affectée à la circulation publique.

Le Conseil accepte.

Séance du 12 mai 1955

La direction de la SNCF envisage la fermeture prochaine du buffet de la gare pour y installer un économat. Le Maire fait part des doléances des commerçants du Jarnisy, car sa suppression serait un non sens puisque son locataire exploitant depuis plus de 20 ans continue à faire des affaires et que les 10 chambres pour voyageurs sont occupées toute l'année et que les hôtels Jarnysiens sont insuffisants pour satisfaire les besoins. De plus cette suppression est contraire aux lois et décrets qui interdisent la transformation de locaux d'habitation en locaux commerciaux.

Sur le plan commercial, l'extension de l'Économat de la gare va causer un préjudice certain aux commerçants locaux et à la ville de Jarny en matière de taxe locale

M^r Arthur MOLINELLI est autorisé à mettre en service une voiture taxi.

Séance du 6 août 1965

Suppression d'un train Jarny-Metz

Le Conseil :

- informé de la suppression envisagée à partir du 26-09-65 de l'autorail Jarny-Metz et vice versa sur la ligne d'Amanvillers, les dimanches et jours de fête,
- considérant que la fréquentation de cet autorail était de 150 à 170 voyageurs en transit pour se rendre à Paris,
- s'élève contre cette suppression qui n'est aucunement justifiée,
- demande à l'autorité de tutelle de transmettre la présente à Monsieur le Ministre des transports et la direction de la SNCF.

Séance du 12 janvier 1966

Renouvellement de la protestation du 23 / 09 /1965 de cette suppression qui n'est aucunement justifiée

Séance du 30 juin 1978

Le Conseil Municipal de Verdun qui s'est tenu le 19-06 78 a pris une motion contre la suppression de la ligne Verdun-Jarny

En accord avec les municipalités de Verdun, Belleville, Thierville le Conseil de Jarny

Appelle les habitants à rester vigilants et à soutenir les organisations locales pour le maintien et l'extension du trafic de voyageurs en direction de Verdun, Metz et Nancy

Séance du 6 nov 1978

Motion sur l'éclatement de la SNCF

Le Conseil :

- dénonce le rapport GUILLAUMAT qui prévoit pour 1982 l'éclatement de la SNCF et l'instauration d'un réseau ferroviaire réduit.

Séance du 10 oct 1990

Aménagement de la place de la gare-Demande de subvention

Séance du 30 mars 2007

Aménagement cour S.N.C.F. et parking

La ville a exprimé le souhait de réaménager le secteur urbain du quartier gare et notamment la cour et le parking de la gare.

Ces travaux vont participer à l'amélioration de la desserte de la gare par la mise en place d'un parking longue durée, d'une capacité de 212 places. L'espace de la cour de la gare ainsi dégagé va permettre d'accueillir du stationnement de courte durée, la dépose minute, la zone réservée aux taxis, ainsi que le stationnement des bus des lignes régulières favorisant ainsi l'intercommunalité de ces moyens de transport.

La mise en place de quai, de ralentisseur et de trottoir de largeur suffisante favorisera les déplacements des piétons et des personnes à mobilité réduite dans de bonnes conditions de sécurité.

Ces travaux s'élèvent à 1 508 714 € HT.

Le Conseil :

- accepte le programme d'aménagement de la cour et du parking de la gare pour un montant de 1 508 714 € HT,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle,
- vote Pour 27
 Contre 0
 Abstention 0,

- sollicite une subvention auprès du conseil régional au titre du contrat Etat Région,
- sollicite une subvention auprès de la communauté Européenne au titre du FEDER,
- sollicite une subvention auprès du pays de Briey.

Séance du 10 septembre 2007

Notion en faveur du T.G.V. gare de Vandières

L'importance de l'arrivée du T.G.V. Est Européen dans notre région ne peut nous laisser indifférents. Le tracé de ce dernier étant défini il me semble utile de rappeler l'intérêt primordial, pour nous aussi Jarnysiens, d'une gare T.G.V. Lorraine voyageurs connectée à Vandières à l'axe ferroviaire Metz-Nancy.

Vandières est un point de passage des TER « Metrolor » reliant entre autres les deux grandes métropoles de Metz et Nancy. Elle constitue également un point de passage de nos liaisons ferroviaires Verdun – Longwy – Nancy s’effectuant par le tronçon commun Conflans – Jarny – Onville – Nancy.

La gare TGV Lorraine voyageurs, située à Vandières nous offrira donc un plus à l’Est car elle nous donnera directement un accès TGV se dirigeant vers Strasbourg et vers l’Europe. Réciproquement les arrivants à cette gare pourront bénéficier sur place du réseau ferré TER pour se rendre plus aisément dans nos contrées.

Séance du 17 décembre 2007

Aménagement cour et parking gare

LA POSTE

Naissance de la poste à Jarny

Séance du 10 août 1873

Etablissement d’un bureau télégraphique à Jarny :

- considérant que par suite de l’annexion et de la mise en circulation de la ligne du chemin de fer de Reims à Metz dont une station est située sur le territoire de Jarny plusieurs négociants sont venus s’établir en notre commune ce qui fait que le commerce et l’industrie ont pris une extension telle que la création d’un bureau télégraphique municipal est reconnue d’une nécessité indispensable.
- considérant que d’après les renseignements fournis par M^r l’inspecteur des lignes télégraphiques la dépense occasionnée pour la création de ce bureau ne pourra en aucun cas dépasser la somme de 800 F

Le Conseil Municipal :

- est d’avis qu’il y a lieu d’autoriser M^r le Maire de Jarny :
 - o à demander l’établissement d’un bureau télégraphique,
 - o à installer dans une pièce attenante au bâtiment de l’école des garçons et qui serait géré par M^r PERRIN l’instituteur et secrétaire de la Mairie pourvu qu’il n’en résulte aucun inconvénient pour la tenue de l’école.

Un rêve pour les usagers : 2 distributions du courrier par jour !!

Séance du 3 septembre 1881

Délibération sollicitant une 2^{ème} distribution de lettres à Jarny par le bureau de Conflans. S’associant aux idées exprimées par M^r le Maire :

- considérant l’importance des correspondances journalières commerciales et industrielles toujours croissante dans la commune,
- considérant que Jarny n’est éloigné de Conflans que de deux kilomètres,
- considérant que depuis longtemps les habitants réclament cette innovation,
- considérant que l’effectif de la population est de 927 habitants

Le Conseil Municipal :

- approuve à l’unanimité la proposition de M^r le Maire et
- prie M^r le Préfet d’avoir la bonté de l’adresser de nouveau à M^r le Directeur des postes du département de Meurthe et Moselle afin que en ce qui le concerne ce haut fonctionnaire veuille bien donner satisfaction à la demande formulée par le Conseil Municipal de Jarny en accordant au nom de toute la population la deuxième distribution émanant du bureau de Conflans Jarny.

Séance du 16 mai 1886

Le Conseil sur la proposition de M^r le Président :

- vote comme les années précédentes une somme de quinze francs, qui sera versée après approbation de la présente au facteur de Conflans pour le dédommager des frais d'éclairage occasionnés par sa tournée du soir à Jarny pendant la saison d'hiver.
- vote de 15 F au facteur de Conflans.

Séance du 24 octobre 1900

Réseau téléphonique départemental

Le Conseil Municipal :

- demande que la commune de Jarny soit comprise dans le réseau à créer et
- s'engage au nom de celle-ci à rembourser au département, au prorata du chiffre de sa population et dans les conditions indiquées par la dite circulaire, les intérêts du capital dont il doit faire l'avance, ce remboursement étant évalué au chiffre approximatif de 46 F 91 par 100 habitants,
- prend aussi l'engagement :
 - o de fournir pour l'installation des appareils une pièce facilement accessible au public et suffisamment isolée,
 - o de pourvoir à la gérance du bureau et d'assurer le transport gratuit des télégrammes dans l'intérieur du village et moyennant une redevance de 0.50 f pour chaque intéressé habitant les écarts de la commune.

Séance du 27 février 1907

Le Conseil :

- considère que la distribution des lettres dans la commune de Jarny se fait avec des retards considérables, retards dûs à la trop nombreuse correspondance distribuée par le facteur. Dans la section de Droitaumont il arrive très souvent que les habitants n'ont leur courrier qu'à 3 heures et demie de l'après-midi. A Jarny la première distribution n'est même pas terminée pour onze heures du matin.
- considérant que Jarny prend une extension considérable par suite de la création d'usines sur son territoire.

Le Conseil :

- prie l'administration supérieure de bien vouloir créer un bureau de poste à Jarny.

Séance de septembre 1911

Demande du Conseil Municipal de créer une recette postale de 3^{ème} classe. (population 4000 h.)

Séance du 24 janvier 1913

Création d'une recette postale

Le Conseil après avoir pris connaissance d'une lettre de M^r le Directeur des postes et télégraphes en date du 8 janvier 1913 relative à la transformation du poste de facteur receveur de Jarny en une recette de plein exercice, le Maire fait connaître :

- que par délibération du 13 décembre dernier le Conseil était disposé à consacrer un crédit annuel de trois cents francs pour la création d'un bureau de plein exercice,
- que cette offre n'a pas été jugée suffisante par l'administration des postes.

Le Conseil voulant faire preuve de bonne volonté et de son vif désir d'aboutir à une prompt solution :

- décide :
 - o que les bureaux de la recette postale seront installés dans le presbytère de Jarny dès que cet immeuble sera vacant au plus tôt le 1^{er} juin 1914. C'est-à-dire lorsque le groupe scolaire de Jarny sera complètement terminé mais sous condition,

- que cette transformation aura lieu immédiatement et dans le bureau affecté au bureau actuel sans que la commune ne fasse aucune amélioration dans le dit bureau. D'ailleurs cet immeuble est appelé à disparaître dans un très court délai pour cause d'utilité publique.
- prie alors l'administration compétente de vouloir bien créer immédiatement deux distributions supplémentaires de dépêches :
 - à l'arrivée du train de Paris 6 heures du matin
 - l'autre à l'arrivée des trains de 11 heures du matin.

Le Conseil :

- prend l'engagement de fournir gratuitement pour l'installation du bureau, le local de l'ancien presbytère pour une durée de dix huit années sans aucune autre subvention de sa part,
- espère en outre qu'en raison des sacrifices consentis, l'administration voudra bien y répondre par une suite favorable.

Séance du 14 mars 1921

Le Conseil Municipal :

- approuve les plans et devis relatifs à l'emplacement de l'ancien presbytère en bureau de poste selon les promesses faites par la direction départementale des P.T.T. (archives de M^r LAMORLETTE)

Séance du 9 juillet 1921

Le Conseil Municipal :

- décide l'installation du téléphone à la mairie. Ce poste rendra d'énormes services pour la vie administrative de plus, il servira pour l'appel des pompiers en cas d'incendie non seulement pour Jarny, mais aussi pour les communes voisines.

En 1928, la commune connaît de grosses difficultés dans la distribution du courrier.

Séance du 11 juillet 1928

Le Maire donne connaissance au Conseil d'une réponse de l'administration des Postes et Télégraphes, à la demande qu'il avait présentée à la date du 20 mars 1928, sollicitant le transfert du bureau de Jarny dans le quartier gare, et à l'organisation à Jarny-centre d'un service de guichets annexes.

Le Conseil :

- considère que la réponse ne donne pas satisfaction. Ce transfert serait ouvert seulement dans la principale agglomération de Jarny,
- considérant d'autre part qu'une recette auxiliaire est créée depuis longtemps dans ce quartier de la gare, mais que cette recette n'a jamais pu fonctionner, faute de gérant, on ne peut exposer l'importante agglomération de Jarny-centre à la même éventualité,
- constate que Jarny-centre compte une population de plus de 4000 habitants dans plusieurs quartiers, tous éloignés de la gare : mine de Droitaumont, mine de Jarny, Sté DAWEY-BICKFORD et l'ancienne agglomération de Jarny, que cette population est essentiellement industrielle, commerçante et ouvrière, que les opérations faites pour cette seule population au bureau de poste actuel se chiffrent à plus de vingt millions par année.

Les habitants du quartier gare effectuent leurs opérations soit à Jarny, soit à Conflans.

On ne peut donc supprimer de suite un bureau ayant un important capital, ni le faire gérer par un gérant de recette auxiliaire qui ne saurait suffire à sa tâche.

La réorganisation proposée se heurte à l'opposition de l'une des deux communes intéressées (celle de Conflans) en ce qui concerne la concentration de services projetée à Jarny. D'autre part la population du centre de Jarny n'est pas assez importante pour justifier soit de la création d'une recette succursale, soit de l'installation d'un service de guichets annexes, cette dernière mesure impliquerait la fourniture gratuite d'un local par la commune sans condition de durée.

Pour le moment, l'administration ne peut envisager qu'un simple transfert de la recette de Jarny dans le quartier de la gare, avec ouverture au centre de Jarny de la recette auxiliaire qui n'a pu être ouverte à Jarny-gare. Les attributions de cette recette seraient aussi étendues que celles d'une agence postale sous réserve d'un recrutement de gérant offrant les garanties requises et qui fournirait le local.

Il importe, pour éviter tout malentendu, que la municipalité de Jarny accepte le transfert par une nouvelle délibération, à la réorganisation des services postaux, télégraphiques dans Jarny et Conflans.

Le Conseil n'a pas demandé la réorganisation du service postal à Conflans, cette réorganisation se heurte à l'opposition municipale de Conflans.

L'administration désire réorganiser les services dans les deux agglomérations, services qu'elle sait défectueux à Jarny, malgré les nombreuses modifications et le dévouement dont fait preuve les agents de distribution des courriers. Il lui est impossible d'assurer un service convenable dans toute l'étendue de la ville, avec l'organisation actuelle.

Le personnel des deux bureaux serait plus que suffisant pour assurer le service aux deux bureaux principaux de Jarny et de Conflans et au guichet annexe de Jarny-centre, d'où pas de création de nouveaux emplois. Le quartier très peuplé de Jarny-gare renferme quantité de commerçants ne recevant leur courrier qu'à une heure très avancée de la matinée, souvent vers midi. Ce quartier se trouve à la bifurcation de nombreuses lignes de chemin de fer : vers Metz, Nancy, Longuyon, Verdun, Briey, Hagondange et au croisement de deux routes importantes.

Il n'est pas étonnant que dans cette partie de la ville aux communications faciles, de nombreux représentants de commerce logent dans les hôtels-restaurants.

Ces représentants se plaignent amèrement de l'organisation postale de Jarny qui leur crée des ennuis et des retards considérables : ils ne trouvent pas à leur portée un bureau pour courrier à une heure matinale, et des facilités pour leurs communications téléphoniques.

Si ce transfert demandé ne s'effectue pas très prochainement, ces représentants abandonneront le quartier, ce qui nuira aux commerçants et aux intérêts de la ville.

L'opposition de Conflans (1097 habitants) n'est nullement motivée.

Le Conseil :

- considère que c'est l'administration qui désire réorganiser les services dans les deux agglomérations, services qu'elle sait défectueux à Jarny, qu'elle sait qu'il lui est impossible d'assurer un service convenable dans toute l'étendue de la ville avec l'organisation actuelle,
- prie l'administration de revenir sur sa décision et d'autoriser le transfert du bureau de poste de Jarny-centre à Jarny-gare et d'organiser à Jarny-centre un service de guichets annexes.

1928

Demande de transfert du bureau de poste de Jarny dans un immeuble du quartier de la gare.

Autorisation de principe d'acquiescer cet immeuble.

Le Maire fait connaître au Conseil :

- que l'administration des Postes et Télécommunications envisage à nouveau la création d'un bureau principal des Postes et Télécommunications dans le quartier de la gare,
- que la création de ce bureau améliorera l'organisation générale des services postaux et télégraphiques dans la ville et présentera de nombreux avantages pour la population.

Il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil considérant:

- que la commune s'étend en une surface de plus de 1.500 km où sont installés des usines et des groupements commerciaux importants, ce qui rend le service des Postes très difficile à exécuter et qui fait que certaines agglomérations de la ville n'ont leur premier courrier qu'à une heure très avancée de la matinée. Souvent même le courrier n'est distribué que vers 13 heures,

- que le retard apporté dans la distribution des courriers est dû aussi à ce que les correspondances sont dirigées un peu au hasard des circonstances, soit sur Conflans, soit sur Jarny parce qu'elles portent généralement l'indication du destinataire « Conflans-Jarny », nom de la gare qui dessert ces deux localités, et à ce que le tri du bureau de Jarny, des courriers provenant des derniers trains du matin ne peut se faire qu'à huit heures, heure à laquelle sont centralisées toutes les correspondances provenant de toutes les directions,
- que depuis plusieurs années, l'administration des P et T a recherché de nombreux moyens pour améliorer le service postal à Jarny. Or tous ces moyens sont insuffisants,
- que si le bureau principal était très proche de la gare, le tri des correspondances pourrait se faire au fur et à mesure de l'arrivée des courriers et permettrait de hâter le départ des facteurs. Cette façon de procéder avancerait la distribution de la correspondance dans l'important quartier de la gare d'une façon notable et améliorerait aussi celle des autres quartiers. La solution rationnelle pour améliorer ce service est donc la création d'un bureau principal des Postes dans les environs de la gare.

Le Conseil après en avoir délibéré :

- demande à l'administration des P et T :
 - o le transfert dans le quartier de la gare du bureau de plein exercice fonctionnant à Jarny, étant entendu qu'une recette auxiliaire ou un bureau annexe serait maintenu à Jarny dans le bureau actuel. Ce bureau quoique réduit, devra répondre aux besoins de la population de Jarny-centre, mines de Jarny, Poudrière, Mines de Droitaumont et où toutes les opérations postales, téléphoniques et télégraphiques pourront être effectuées,
 - o que tous les abonnés au téléphone de Jarny reliés au bureau de Poste de Conflans (46 environ) seront reliés au bureau de la gare qui sera dénommé « Bureau Principal de Jarny ». Tous les abonnés de Jarny pourront alors communiquer entre eux au tarif réduit de 0.25 au lieu du tarif de 1 franc lorsque la communication est donnée par le bureau de Conflans,
- prend l'engagement de fournir gratuitement les locaux nécessaires à ce transfert et cela jusqu'en 1931, date à laquelle prend fin celui pris par l'assemblée municipale à la date du 28 janvier 1913 :
 - o qu'un immeuble répondant aux besoins de tous les services se trouve en face de la gare,
 - o que son propriétaire consent à le céder à la ville.

Le Conseil :

- autorise le Maire à en faire l'acquisition au nom de la ville après l'approbation de la présente. Les avis et les moyens de paiement seront étudiés ultérieurement.
Le montant de la location à payer à la ville par l'administration fera l'objet d'une entente spéciale et sera en rapport avec les sacrifices consentis par la ville.

Séance du 31 octobre 1928

Transfert du bureau de poste

Réunion d'une commission.

Le Maire donne connaissance au Conseil d'une réponse de M^r le ministre du commerce relative à une demande de transfert du bureau de poste de Jarny-centre à Jarny-gare et à la création à Jarny-centre d'un service de guichets annexes.

Le Conseil :

- considérant que cette réponse ne donne pas satisfaction à la demande très légitime du Conseil Municipal,
- décide de nommer une Commission chargée de rédiger une protestation qui sera adressée à M^r le ministre du commerce et à M^r le Président de la commission de la chambre des P.T.T. Cette commission qui se réunira le lundi 5 novembre à 14 heures à la mairie sera composée de M^r GENOT, Maire et de M^{rs} LOUIS, PIOLLE, BOUAT, BEUGNET, BARLOY, LAVAL, L'HERMITE.

Séance du 31 octobre 1928

Le Conseil :

- charge le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour renseigner exactement, les pouvoirs publics sur le mauvais fonctionnement du service postal dans toute l'étendue de la ville, en particulier celui de la gare, et à faire procéder à la réorganisation complète de ce service par le transfert à Jarny-gare du bureau de Jarny-centre qui serait remplacé par un service de guichets annexes.

Les motifs sont les suivants :

- o Jarny compte actuellement 6500 habitants disséminés sur tous les points de son territoire qui comprend une superficie de 1500 hectares. Des constructions ont été édifiées dans toute son étendue.,
- o Jarny ne compte pas seulement l'ancien bourg qui logeait 800 habitants en 1906, date à laquelle la commune a pris son développement, par suite de sa situation géographique au carrefour des routes de Briey, Nancy, Verdun, Metz et à la bifurcation des lignes de chemin de fer Nancy-Longwy-Verdun-Metz-Conflans-Jarny-Briey-Thionville.,
- o par suite de la richesse de son sous-sol en minerai de fer, Jarny a pris en quelques années une extension qui a étonné les pouvoirs publics. Cette extension ne fait que croître,
- o les usines s'agrandissent. Des travaux importants se chiffrant à plus de 11 millions vont être entrepris par la Compagnie de l'Est. Tous les quartiers se développent. Cette grande étendue de territoire, ces usines, ces différentes agglomérations non groupées, disséminées, rendent le service postal très difficile à exécuter. Certaines parties de la ville, en particulier le quartier Gare ne reçoivent la première visite du facteur que vers 13 heures. Le quartier Gare est l'un des plus peuplés et va prendre plus d'extension en raison de sa situation,
- o d'autre part, l'important bassin minier de Briey est visité chaque jour par de nombreux voyageurs de commerce qui logent dans des hôtels proches de la gare,
- o l'administration des PTT paie annuellement une somme de 12 000 francs pour le transport des dépêches de la gare à Jarny-centre. De plus deux facteurs sont occupés chaque jour 2 heures pour le transport des sacs postaux. Si le quartier gare avait un bureau, l'administration pourrait réaliser un gain annuel de 20 000 francs. Si le bureau principal de la ville était à la gare, le tri des correspondances pourrait s'effectuer au fur et à mesure de l'arrivée des trains, sans perte de temps et permettrait d'avancer le départ des facteurs.

Séance du 21 novembre 1928

Acquisition de l'hôtel CORDIER

Le Maire fait connaître au Conseil :

- que dans cet immeuble, la municipalité pourrait y loger en cas de besoin, tous les services qui dépendent d'un bureau de poste au cas où un bureau serait créé dans ce quartier.

Le propriétaire, M^r CORDIER à Jarny, consent à le céder amiablement à la ville pour un prix de 155 000 francs et il propose au Conseil d'en faire l'acquisition pour le compte de la ville.

Le Conseil :

- attendu que l'immeuble CORDIER est le seul de ce quartier qui réponde aux besoins pour lesquels la municipalité le destine. Le prix de cession fixé par le propriétaire n'est pas exagéré,
- autorise le Maire à en faire l'acquisition au prix fixé au compromis, soit 155 000 francs.
- attendu que cet immeuble sera affecté à un usage public.

L'administration demande de bien vouloir faire procéder à une enquête nécessaire suivant les règles déterminées par l'ordonnance du 23 août 1835 pour que cette acquisition soit déclarée d'utilité publique.

Séance du 26 octobre 1936

Installation des appareils automatiques à prépaiement sur la façade des bureaux de postes de Jarny centre et Jarny gare.

« Ces appareils devront permettre aux usagers d'obtenir des communications téléphoniques en dehors des heures d'ouverture du bureau.

Le Maire s'engage :

Par décision du Conseil Municipal en date du 29 septembre 1931, la ville a approuvé la proposition qui lui a été soumise en vue de l'installation de ces deux postes publics et a pris l'engagement de supporter les frais occasionnés pour l'éclairage intérieur des 2 postes et le fonctionnement des lanternes de signalisation. Il y a lieu également de soumettre cette question à la société Energie Eclairage afin de déterminer dans quelles conditions sera contrôlée et sur quelles bases sera payée la consommation consécutive à l'installation envisagée.

Séance du 28 mars 1941

La commune renouvelle le bail d'un immeuble communal situé à Jarny place de la gare où est installé un bureau de poste.

Ce bail avait pris fin le 16 octobre 1940, mais par suite des circonstances actuelles, il n'a pu être renouvelé :

- tacitement il continue depuis cette dernière date
- la nouvelle location prendra effet le 16 octobre 1940 pour finir le 31 décembre 1948.

La commune s'engage à respecter les charges prévues.
(L'ancien bail datait du 20 juin 1931)

Séance du 30 décembre 1946

Bureau de Poste annexe communications

Le Maire donne connaissance d'une réponse faite par Monsieur le Directeur Départemental des P.T.T. au sujet du bureau annexe de Jarny. Réponse négative en ce qui concerne l'ouverture le matin, exécution des mesures de compression.

Le Maire donne alors connaissance d'une réponse qu'il a faite à Monsieur le Conseiller Général qui doit siéger à la conférence annuelle au siège de la région en vue d'examiner les doléances du personnel des P.T.T. et des usagers.

Cette lettre retrace les conditions dans lesquelles le bureau central a été créé à la gare en 1930 et que le bureau annexe avait conservé tous ses droits, sauf le paiement des pensions ce qui ne gênait en rien attendu que le percepteur est sur place.

Séance du 20 novembre 1947

Demande de réouverture du bureau de Poste annexe à Jarny-centre

Le Conseil considérant :

- que par délibération en date du 20 mars 1928, selon le désir de l'administration des P.T.T. de créer un bureau principal dans le quartier gare, le Conseil Municipal de l'époque avait demandé le transfert du bureau de Jarny-centre à Jarny-gare,
- que c'était le seul moyen d'améliorer le service postal très défectueux à l'époque,
- que ce transfert avait été demandé, étant entendu qu'un bureau annexe serait maintenu à Jarny-centre

Par délibération en date du 11 juillet 1922,

Le Conseil :

- a protesté contre l'administration des P.T.T. qui ne voulait laisser à Jarny-centre qu'une recette auxiliaire.
- Cette délibération contenait entre autres :
 - o une recette auxiliaire est créée depuis longtemps dans ce quartier gare, mais cette recette n'a jamais pu fonctionner, faute de gérant ; on ne peut exposer l'importante agglomération de Jarny-centre à la même éventualité,
 - o considérant que Jarny-centre compte une population de plus de 4000 habitants disséminés dans plusieurs quartiers, tous très éloignés de la gare, que cette population est essentiellement industrielle, commerçante et ouvrière,
 - o que les opérations faites pour cette seule population au bureau actuel se chiffrent à plusieurs millions par an,

- qu'on ne peut supprimer un bureau ayant une importance capitale, en le faisant gérer par un gérant de recette auxiliaire qui ne saurait se suffire à sa tâche et serait débordé dès son installation.

Le Conseil :

- prie l'administration :
 - de revenir sur sa décision et,
 - d'autoriser le transfert du bureau de Jarny-centre à Jarny-gare et ,
 - d'organiser à Jarny-centre un service de guichet annexe.

Le Conseil Municipal :

- a mis gratuitement le bâtiment du bureau de Poste de Jarny-centre à la disposition de l'administration des P.T.T. pour la création d'un guichet annexe.
Aussitôt le bureau central installé à Jarny-gare, le bureau annexe de Jarny-centre a fonctionné régulièrement, même sous l'occupation allemande ;
Toutes les opérations postales y étaient effectuées à part le paiement des pensions. Mais la perception se trouve à proximité de l'église. Il n'y a pas de gêne pour les pensionnés dont la plupart sont des retraités des mines. Le paiement des pensions étant assuré obligatoirement par le perceuteur.

Séance du 15 décembre 1955

- vu la proposition de la Direction des services postaux de la Région de Nancy qui serait désireux d'acquérir le bâtiment communal loué à usage d'Hôtel des postes,
- considérant que cet immeuble comprenant les bureaux et le logement du receveur est une charge pour la ville attendu qu'il est loué pour le prix symbolique de 10 000 F par an,
- accepte de vendre cet immeuble à l'administration des services postaux,
- charge le Maire de poursuivre toutes les démarches utiles pour la cession à l'amiable de ce bâtiment aux mieux des intérêts de la ville et en tenant compte de l'avis des Domaines.

Séance du 26 février 1956

Construction d'un Hôtel des Postes

Le Conseil, après avoir délibéré :

- vu sa délibération du 20 septembre 1955 pour le même objet,
- annule cette délibération et la remplace par ce qui suit,
- décide :
 - d'offrir à l'état, en vue d'une construction d'un immeuble à usage de bureau de poste, la participation réglementaire de 20% du coût de l'opération sous forme d'une part, de l'apport du terrain, nu et nivelé, dont la valeur sera déterminée selon l'avis des Domaines
 - et d'autre part sous forme de contribution financière complémentaire à effectuer dans l'année de la construction.
- s'engage à accorder à l'administration les avantages et accessoires suivants :
 - raccordement du nouvel immeuble à l'égout,
 - exonération des taxes du déversement à l'égout et d'enlèvement des ordures ménagères,
 - raccordement de cet immeuble à la distribution d'eau,
 - aménagement des trottoirs et des bouches d'incendie,
 - octroi du tarif consenti aux Etablissements municipaux pour fourniture de l'eau et du courant électrique,
 - branchement à titre gratuit sur le réseau d'éclairage de la ville : foyers lumineux destinés à éclairer l'entrée et la boîte aux lettres extérieures du bureau de Poste à édifier,
- s'engage si l'offre de construction est acceptée à voter les crédits nécessaires au financement de l'acquisition et de la réalisation des travaux ci-dessus visés,
- donne mandat au Maire à poursuivre toutes négociations utiles avec l'administration des P.T.T. et ,
- l'autorise à donner éventuellement et à signer tous les accords ou les conventions avec l'état.

Séance du 27 novembre 1956

Hôtel des postes de Jarny Centre

Le Conseil Municipal :

- donne son accord de principe pour la construction d'un hôtel des postes à Jarny-centre suivant demande des P.T.T. La construction serait érigée sur le terrain communal sis au lieu dit Bawe-Pré où était prévu la construction d'une gendarmerie, compte tenu de la superficie de ce terrain (0 ha 70 ares) la construction d'une gendarmerie et d'un hôtel des postes semblent possibles sur le même emplacement.

Séance du 27 janvier 1959

Bail du bureau de poste central à Jarny-gare

Le Conseil Municipal :

- vu le projet proposé par l'administration des domaines pour le renouvellement du bail de l'immeuble du bureau de poste (bail expiré le 31.12.57),
- autorise le Maire à signer le renouvellement du bail aux conditions proposés soit :
 - o durée : la location est consentie pour 3 années à compter du 1^{er} janvier 1958 pour finir le 31.12.1960
 - o Prix du bail : le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 320 000 Frs.

Séance du 27 janvier 1959

Construction d'un Hôtel des Postes : offre de concours

M^r le Maire rappelle que les services de l'administration des P.T.T. sont installés dans un immeuble ne répondant pas aux besoins et dont l'aspect extérieur et intérieur pourrait être plus satisfaisant.

Il attire l'attention de l'assemblée sur l'intérêt incontestable que représenterait pour la ville un bureau de poste moderne et bien agencé.

Le Maire donne lecture d'une lettre du directeur régional des services postaux de Nancy contenant le projet de construction, par l'état, d'un Hôtel des Postes, mais à la condition que la commune consente à partager aux dépenses de construction dans une proportion minimum de 25% du montant total de la dépense, y compris la valeur du terrain.

Au coût de la construction qui serait approximativement de l'ordre de 30 millions, s'ajouterait la valeur de l'emplacement créé par la ville de Jarny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide :
 - o d'offrir à l'état, en vue de la construction d'un immeuble à usage de bureau de poste, la participation réglementaire de 20% du coût de l'opération sous forme de l'apport d'un terrain nécessaire, nu et nivelé, dont la valeur sera déterminée, selon l'avis des Domaines,
 - o et d'autre part, sous forme de contribution financière complémentaire à effectuer dans l'année de la construction,
- donne mandat au Maire pour poursuivre toutes les négociations utiles avec l'administration des P.T.T. et,
- l'autorise à donner éventuellement et à signer tous les accords ou conventions avec l'état.

Séance du 25 août 1960 :

- vu la délibération du 27 janvier 1959 offrant concours de la ville pour la construction d'un nouvel Hôtel des Postes et que cette offre comprend l'apport du terrain nécessaire,
- accepte la valeur du terrain mis à la disposition des PTT

Séance du 2 février 1961

Construction d'un hôtel des postes (suite)

Le Maire est invité à signer la convention suite aux délibérations précédentes

Le Conseil Municipal :

- demande que l'administration des P.T.T. s'engage à maintenir à l'emplacement actuel du Bureau de poste (Jarny gare) un guichet annexe aux lieu et place du bureau annexe de Jarny Centre qui sera supprimé lors de la mise en service du nouveau bâtiment.

Séance du 12 janvier 1966

Installation de cabines téléphoniques

Le Conseil :

- considérant l'étendue de la localité et l'intérêt pour les habitants des quartiers excentriques, d'avoir à leur disposition une cabine publique téléphonique, dotée d'un appareil automatique à prépaiement,
- autorise le maire
 - à étudier avec le service des postes, la mise en place de cabines dans ces quartiers, et,
 - à signer une convention avec l'administration des Postes et Télécommunications

Le Maire est autorisé à lancer un appel d'offres pour la fourniture de cabines préfabriquées, cette fourniture étant à la charge de la ville, la fourniture des appareils étant à la charge des Postes et Télécom.

Séance du 31 mai 1967

Construction d'un hôtel de Postes avenant à la convention réalisant l'offre de concours de la ville Crédit

Le montant définitif des dépenses de construction de l'hôtel des Postes s'élève 658 683.07 F ce qui au taux de 20% 131 736.61 F
Autorisation accordée.

Séance du 23 mars 1972

Bail gratuit d'un immeuble communal : ancienne poste

- vu la délibération du 18.05.1965 décidant de mettre à la disposition des Syndicats de Jarny une partie des locaux de l'ancien bureau de poste, Place Aristide BRIAND,
- considérant que le bail passé avec ces syndicats expire le 30.06.1972,
- considérant que les dirigeants des syndicats ont effectué de nombreuses réparations dans ce bâtiment très ancien, sans aucune indemnité.

Après en avoir délibéré :

- décide de mettre gratuitement à la disposition des syndicats une partie de cet immeuble communal,
- autorise le Maire à rédiger un bail gratuit avec l'Union Locale C.G.T.

Séance du 24 novembre 1997

Convention pour l'installation d'un relais téléphone sur le château d'eau au lieu dit « devant Penne champs »

PERCEPTION

Séance du 14 février 1875

Le Conseil considère :

- qu'en 1884, lors du remaniement des perceptions, Jarny qui faisait partie de la perception de Conflans, en a été détaché pour devenir chef-lieu de la réunion comprenant les communes de Hannonville, Ville-sur-Yron, Bruville, Saint-Marcel, Labry, Giraumont et Doncourt,
- que par les changements opérés dans les perceptions, les chefs-lieux de réunion de Hannonville et Doncourt ont été supprimés pour ces deux communes faisant partie de la réunion dont le siège était Jarny,
- que M^r LOUIS, alors percepteur, qui avait une maison et d'autres propriétés à Doncourt, a demandé et obtenu l'autorisation de continuer à fixer sa résidence dans cette commune, parce qu'il y avait pour lui un avantage réel. La commune de Jarny a donné un avis favorable à sa demande, mais n'a pas étendu cette faveur à ses successeurs.

Séance du 19 décembre 1938

La commune compte 8000 h.

Les contribuables qui se rendent à la perception sont obligés d'attendre leur tour pendant des heures car le guichet n'est ouvert que 2 fois par semaine.

Le Conseil Municipal :

- demande l'ouverture de la perception 3 jours par semaine.
La perception sert aux localités suivantes Jarny (8000 hab.) Labry, Giraumont, Doncourt, Bruville, St Marcel, Ville sur Yron et Hannonville au Passage.

Séance du 23 novembre 1939

Le Conseil :

- estime qu'il y a lieu d'accorder au commis du trésor qui remplace le percepteur, une indemnité pour le zèle et le dévouement dont il fait preuve dans son travail.

LES ECOLES

SOMMAIRE

Ecoles primaires

- Alfred MEZIERES :
 - avant la guerre 1914-1918,
 - de 1914 à 1918,
 - après la guerre.
- Jules FERRY
- Ecole Maternelle de Jules FERRY : Danielle CASANOVA
- Droitaumont Pablo PICASSO
- Maternelle à Droitaumont Irène JOLIOT CURIE
- SAINT EXUPERY
- Ecole Yvonne IMBERT (Maternelle SAINT EXUPERY)
- Moulinelle
- Maternelle de Moulinelle Marcel PAGNOL
- LANGEVIN WALLON
- Ecole Maternelle LANGEVIN WALLON

Ecoles secondaires

- voir Collège Alfred MEZIERES
- le Château
- Marcel Paul Lycée Jean ZAY
- Collège ARAGON

ECOLE Alfred MEZIERES

Avant la guerre 1914-1918

Séance du 18 septembre 1907

Séance extraordinaire

Délibération votant en principe une acquisition d'immeubles pour construction d'un groupe scolaire et d'une mairie.

(Le propriétaire M^r BRION consent à céder aimablement le terrain à la commune).

Séance du 11 octobre 1907

Acquisition ferme pour cent mille francs de la propriété de M^r BRION Maurice.
(Immeuble avantageux à tous points de vue pour la commune)

Séance du 22 octobre 1907

Suite à l'achat de la propriété de M^r BRION pour la somme de 100 000 fr avec les frais (propriété destinée à servir d'emplacement aux bureaux de la mairie et aux écoles publiques).

Le Conseil Municipal :

- prie l'administration supérieure de bien vouloir faire à la commune la remise totale des droits d'enregistrements.

Séance du 27 février 1908

Le Conseil Municipal :

- vote un crédit de 110 000 francs pour l'achat de la propriété BRION et les frais de l'acte de vente.

Séance du 22 mai 1910

Le Conseil Municipal :

- décide le principe de la création d'un groupe scolaire de 500 élèves (garçons et filles). Ce groupe sera installé dans la propriété BRION acquise par la commune en 1907,
- fait connaître que 170 enfants d'âge scolaire fréquentent les écoles de garçons demande la création d'une 4^{ème} classe à l'école de garçons.

Séance du 24 août 1910

Le Conseil :

- décide de confier à M^r CHENEVIER architecte départemental à Verdun et à M^r MENARD architecte à Jarny, la mission d'étudier les projets de construction d'un groupe scolaire et dresse les plans et devis.

Le groupe scolaire comprendra :

- pour les garçons 6 classes de 50 élèves,
- pour les filles 4 classes de 50 élèves.

Des entrées différentes desserviront chacun des services.

Les logements seront établis au dessus des classes.

L'appartement du directeur et celui de la directrice comprendront :

- 1 cuisine,
- 1 salle à manger et,
- 3 pièces à feu privés et,
- cave formant cellier ou bucher.

Les logements des adjoints et ceux des adjointes :

- une cuisine,
- salle à manger et,
- 2 pièces à feu Privés communs et,
- avec cave et cellier.

Le groupe scolaire comprendra encore :

- une salle distincte pour l'enseignement du dessin,
- un atelier de travaux manuels pour les garçons et,
- une salle de couture pour les jeunes filles,
- deux préaux couverts dans lesquels pourront être disposés les appareils de gymnastique et des lavabos,
- trois cours de récréation avec fontaine donnant de l'eau potable,
- un réfectoire pour 100 garçons et un autre pour 50 filles avec cuisine à proximité.

Dans chaque service un bureau pour le directeur ou la directrice et une bibliothèque servant également de salle d'attente pour les parents. Une pièce servant de vestiaire et de réfectoire pour les maîtres adjoints.

Le chauffage des classes et celui des logements se fera par la vapeur à basse pression, avec caves pour dépôt du combustible.

Les privés des élèves à raison de 2 par classe de garçons avec urinoirs et de 3 par classe de filles.

Dans chaque groupe de privés un cabinet pourvu d'un siège et fermant à clef sera réservé pour les maîtres.

Les fosses seront septiques.

L'écoulement des eaux usées des fosses des logements et des toitures se fera question à étudier.

On étudiera l'établissement d'une distribution d'eau avec un puits pompe, moteur électrique et réservoir 3 classes de garçons et 2 de filles seront éclairées.

Le mobilier des écoles primaires sera du type à 2 places avec hauteur proportionnée à la taille des élèves.

L'autre disposition des locaux à prévoir dans le groupe scolaire seront conformes aux instructions données par le règlement du 17 juin 1880 et la circulaire de M^r le Ministre de l'Instruction publique en date du 18 juillet 1882.

Séance du 7 novembre 1912

Le Conseil :

- considérant l'urgence de l'exécution de son projet de groupe scolaire projet qui est actuellement au Ministère de l'Instruction Publique,
- considérant en conséquence l'utilité et la nécessité de la rapide mise en adjudication du dit groupe scolaire,
- demande l'autorisation de mettre en adjudication le groupe scolaire projeté dès que les plans et devis des bâtiments à édifier auront été soumis à l'examen des divers services qui ont à en connaître et auront reçu leur approbation et cela sans attendre la subvention de l'état.

Extrait des archives de M^r LAMORLETTE

« L'année 1914 vit le nouveau groupe scolaire dont tous les sous sols étaient terminés, élever majestueusement sa grosse structure vers le ciel. C'était une masse imposante pour Jarny qui n'avait jamais connu une œuvre aussi grandiose. Les travaux y étaient accélérés car l'inspection académique désirait que la rentrée d'octobre se fasse dans les nouvelles classes. Malheureusement en août c'était la guerre et ce sont les allemands qui les ont occupées, en y mettant même leurs chevaux. »

De 1914 à 1918

Extrait des archives de M^r LAMORLETTE

Puis au début de 1915, un général inspecteur du service de la santé, arriva à Jarny pour organiser un hôpital dans le groupe scolaire. Quand il vit qu'on avait mis des chevaux dans les classes, il poussa des jurons de colère, menaça le Maire, comme si c'était de sa faute. Heureusement pour M^r LOUIS, son fils connaissait très bien l'allemand et il put ainsi démontrer à ce général que c'était leurs soldats les fautifs lesquels étaient fous de rage à leur entrée dans la cité.

Alors nouvelle réquisition, mais cette fois, de femmes pour nettoyer les écoles sous la direction du service sanitaire.

Quand les locaux furent propres, le printemps était là ce fut l'organisation des jardins entre la mairie et l'école où les malades pourraient se promener.

Photo de la mairie avec ces jardins.

Pendant les années de guerre, l'hôpital de Jarny et celui de Labry étaient incapables de soigner les blessés qui se chiffraient par milliers (surtout pendant la bataille de Verdun). Aussitôt les premiers soins ou les amputations réalisées, ils étaient dirigés sur Metz.

Après la guerre 1914-1918

Séance du 24 juillet 1926

Indemnité à une institutrice suppléante

Le Conseil :

- vu la demande à M^{lle} FRENOT, institutrice suppléante à Jarny sollicitant une indemnité de logement et de résidence de 120 Frs pour le temps qu'elle a suppléé M^{me} RENOIT (venue en 1924),
- vote en faveur de cette institutrice un crédit de 120 Frs qui sera prélevé sur le budget primitif.

Dénomination des 2 écoles de Jarny en 1926

Séance du 30 novembre 1926

Le Conseil considérant :

- que la ville possède deux groupes scolaires où sont installées les écoles publiques de la ville,
- qu'il y a lieu de procéder à la dénomination de ces deux groupes.

Après avoir délibéré :

- décide que le groupe scolaire de Jarny centre sera dénommé **Alfred MEZIERES** et celui de Jarny gare **Jules FERRY**.

Projet d'une route avec égout, trottoirs et caniveaux en bordure et à l'ouest du groupe scolaire de la gare.

Séance du 29 mars 1927

Le Maire est autorisé à prélever un crédit de 200 F à l'article 67 du budget primitif pour restaurer la bibliothèque de l'école des filles Groupe Alfred MEZIERES.

Le Conseil :

- charge la Commission des bâtiments de se rendre le mercredi 30 mars à 11 H du matin au groupe Jules FERRY pour examiner avec M^r l'Inspecteur primaire de l'avancement des travaux de deux salles de classes pour la rentrée des vacances de Pâques,

- décide que le vestiaire attenant à l'abri provisoire servant d'asile à une classe de la gare sera supprimé pour Pâques ; un mur de clôture sera érigé à l'emplacement de ce vestiaire mais une classe sera encore installée dans cet abri jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

Le Maire fait connaître qu'il est nécessaire d'installer la lumière électrique dans le groupe scolaire Jules FERRY. C'est l'entreprise GASCON qui obtient le marché.

Que faire des enfants pendant les vacances scolaires ?

Séance du 2 août 1927

Le Conseil :

- décide que la garderie installée dans le groupe scolaire Alfred MEZIERES continuera à fonctionner au cours des vacances scolaires ainsi que le jeudi de chaque semaine.
La garderie au cours du mois d'août et septembre sera dirigée à tour de rôle par chacune des deux maîtresses.

Les classes enfantines abandonnées pendant la guerre retrouvent leur existence dans les deux écoles de Jarny

Séance du 20 août 1927

Demande de création de classes enfantines

Le Conseil considérant :

- que la population scolaire de Jarny compte actuellement :
 - o 285 garçons et 228 filles fréquentant le groupe Alfred MEZIERES,
 - o 150 élèves garçons et filles fréquentant le groupe Jules FERRY.
- qu'à la rentrée prochaine par suite de l'ouverture de deux classes au groupe scolaire Jules FERRY :
 - o 265 garçons et 218 filles fréquenteront le groupe Alfred MEZIERES et,
 - o 190 garçons et filles fréquenteront le groupe Jules FERRY.
- que le groupe Alfred MEZIERES comprend :
 - o 7 classes garçons dont une affectée à un cours complémentaire et une autre à un cours supérieur (chacune ne pouvant dépasser 25 élèves),
 - o 5 classes de filles.
- que le groupe Jules FERRY comprend :
 - o 2 classes garçons et,
 - o deux classes de filles.
- que le registre d'état civil accuse 164 naissances et 21 décès de jeunes enfants pour 1923 et 166 naissances et 18 décès pour 1924,
- que la population ne cesse de croître due au développement de la gare, des mines de Jarny et Droitaumont,
- que la population ouvrière est composée surtout de jeunes ménages,
- demande :
 - o 1 la création immédiate d'un nouvel emploi d'adjointe à l'école de filles Alfred MEZIERES qui sera logée dans une salle libre,
 - o 2 la création immédiate d'une classe enfantine annexée au groupe Jules FERRY qui sera logée dans le préau fermé en attendant que le groupe soit complètement édifié.

La commune s'engage à assumer toutes les dépenses y compris les salaires des femmes de service.

Construction de greniers au groupe scolaire Alfred MEZIERES.

La commune met en place une carte scolaire pour équilibrer les effectifs dans les 2 bâtiments et envisage la construction d'un cours complémentaire filles.

Séance du 13 septembre 1927

Carte scolaire

Le Conseil :

- fixe ainsi qu'il suit les parties du territoire qui seront rattachées à chacun des groupes scolaires de la ville :
 - o la partie du territoire comprise entre l'ancienne rue de la rotonde, la rue Paurose et la commune de Conflans sera rattachée au groupe « Jules FERRY »,
 - o l'autre partie du territoire sera rattachée au groupe « Alfred MEZIERES ».

Séance du 29 septembre 1927

Garderie du quartier de la gare

Le Conseil :

- décide la création d'une garderie de jeunes enfants dans l'abri provisoire installé aux abords du groupe Jules FERRY :
 - o l'âge des enfants dépendra du nombre d'élèves admis dans les classes du groupe scolaire,
 - o cette garderie sera dirigée provisoirement pour 3 mois par M^{lle} LAURENT (qui dirigeait celle de Moulinelle). Si satisfaction est donnée, elle continuera ses fonctions. Elle recevra une redevance de 150 frs par mois,
 - o la garderie aura lieu tous les jours, dimanche excepté,
 - o une aide pourra être adjointe en cas de nécessité (100 frs par mois),
 - o la gardienne et l'aide auront droit à 5 semaines de vacances (2 à prendre pendant les grandes vacances et 3 au choix).
- décide en principe la création **d'un cours complémentaire** qui serait annexé à **l'école de filles** de Jarny.

Question à étudier ultérieurement.

Après l'électricité, le chauffage central apporte le confort dans l'école

Séance du 27 février 1928

Réfection chauffage central groupe Alfred MEZIERES

Le chauffage central du groupe Alfred MEZIERES ne fonctionne plus normalement.

La maison CHAPUIS et C^{ie}, ingénieurs constructeurs à Nancy s'engage à remplacer les chaudières et à modifier l'installation pour un fonctionnement parfait (dépense prévue 25 500 francs).

Les travaux seront entrepris en mars avril à la morte saison.

La dépense sera prélevée sur le budget primitif.

Séance du 21 novembre 1928

La salle d'activités techniques prévue dans la construction est réellement utilisée.

Traitement des professeurs des cours techniques

Le Conseil :

- fixe à dix francs par séance d'une heure ½ la redevance à payer aux professeurs de l'enseignement technique et cours d'atelier.

Séance du 25 février 1929

Machine à écrire

Le Conseil :

- approuve les décisions suivantes prises par le Maire :
 - o achat d'une machine à écrire 1500 F,
 - o réparation de celle qui sert aux besoins de la mairie 500 F.
- autorise le paiement de ces dépenses.

La machine supplémentaire sera placée au groupe scolaire Jules FERRY.

Achat d'un piano

Le Conseil :

- autorise le Maire à acheter pour le compte de la ville un piano marque GAVAUD qui sera placé au groupe scolaire Alfred MEZIERES au prix de trois mille cinq cents francs. Les conditions dans lesquelles se fera cet achat seront fixées ultérieurement,
- décide que seules l'orchestre symphonique et l'harmonie municipale pourront profiter de cet instrument lorsqu'elles donneront des fêtes dans la salle des fêtes.

Effectif trop chargé dans les écoles : 48 par classe !!!

Séance du 8 novembre 1932

Créations de classes

Le Conseil considérant :

- que les classes garçons, les classes filles du groupe scolaire Alfred MEZIERES,
- et les classes garçons du groupe scolaire Jules FERRY sont surchargées,
- l'effectif moyen de ces classes étant de 48,
- prie l'Administration Supérieure de bien vouloir créer :
 - o une nouvelle classe au groupe scolaire garçons Alfred MEZIERES,
 - o une neuvième classe au groupe scolaire filles Alfred MEZIERES,
 - o une 4^{ème} classe au groupe scolaire garçons Jules FERRY.

Séance du 24 août 1934

Construction de deux classes : refus

Le Maire donne connaissance au Conseil d'un devis relatif à la construction de deux classes au groupe scolaire Alfred MEZIERES par les Etablissement LECORCHE à Mulhouse (Haut-Rhin), et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil, considérant :

- que le montant du devis soit la somme de 61 500 francs est trop élevée,
- décide de faire précéder à une nouvelle étude de cette construction.

Impossible d'admettre la mixité dans le cours complémentaire.

Années 1934-35

Dix-huit jeunes filles sont inscrites au Cours Complémentaire mixte du groupe scolaire Alfred MEZIERES.

Les cours mixtes présentent un grand nombre d'inconvénients préjudiciables au bon travail aussi bien pour les jeunes filles que pour les jeunes gens.

Il est nécessaire de créer un cours complémentaire spécial jeunes filles au groupe Jules FERRY à Jarny-gare, le groupe MEZIERES serait affecté aux garçons.

M^{me} MENNEGAND, directrice de l'école Jules FERRY propose une salle disponible, celle qui était prévue pour l'enseignement ménager.

Il est déjà question de restauration scolaire !

Séance du 7 mars 1938

Cantine scolaire

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de M^r l'Inspecteur primaire une demande instante en vue de la création à Jarny d'une cantine scolaire sur le modèle de celle fonctionnant à Briey.

Le Conseil :

- charge une commission composée de M^{rs} RENOY, BARLOY, PICHELIN et HOUDART d'étudier la question.

Le chauffage des écoles est une dépense importante.

Fourniture du combustible nécessaire au groupe scolaire de la ville de Jarny et à l'abattoir.

1.

- 130 tonnes d'antracite 15/20 en provenance des mines françaises,
- 150 fagots de taille moyenne,
- 3 stères de charbonnette.

2.

- 10 tonnes de charbon 30/50 demi-gras,
- 15 tonnes de charbon flambant,
- 2 tonnes de briquettes,
- 150 fagots.

Le Maire est autorisé à traiter avec la Société SCHNEIDER qui a consenti à fournir à la ville le chauffage des écoles de Droitaumont.

Séance du 5 avril 1938

Cours complémentaire : suppression d'une classe

Après délibération et avis de l'Inspecteur de l'enseignement primaire de Briey :

- demande le transfert d'un des 3 emplois du Cours Complémentaire aux classes primaires de l'école de garçons Alfred MEZIERES qui sont surchargées.

Séance du 26 septembre 1939

Rentrée scolaire :

- le groupe scolaire de Droitaumont est occupé par l'hôpital,
- le groupe garçons Jules FERRY est occupé par le personnel de repliement de la S.N.C.F. de la Moselle,
- le groupe filles Jules FERRY, occupé par le 69^{ème} RR, sera libéré sous peu,
- 20 classes au groupe Alfred MEZIERES,
- 12 classes au groupe Jules FERRY.

1450 élèves inscrits mais les familles de cheminots, parties au début de la mobilisation, rentrent chez eux.

La 2^{ème} guerre mondiale voit Jarny à nouveau perturbé dans ses établissements scolaires ; y compris dans le chauffage.

Séance du 8 juillet 1940

Le Maire fait un exposé sur la situation des classes dans les différents groupes scolaires de la ville. Aucune classe n'a pu être ouverte au groupe scolaire Alfred MEZIERES. Il n'y a plus de carreaux aux fenêtres du groupe garçons. Le groupe filles est occupé par l'armée allemande. Au groupe scolaire Jules FERRY, sept classes sont actuellement ouvertes.

Au groupe scolaire de Droitaumont, trois classes sont ouvertes au château de Moncel et deux à la Salle paroissiale.

Séance du 12 janvier 1941

Travaux à effectuer au groupe scolaire Alfred MEZIERES

Le Maire expose au Conseil que le 13 mai 1940, plusieurs bombes sont tombées aux abords très proches du groupe scolaire Alfred MEZIERES, causant des dégâts énormes aux fenêtres de ce Groupe, côté garçons. Neuf cents carreaux ont été brisés.

Il y a urgence dès septembre de faire procéder aux travaux nécessaires pour la réfection de ces fenêtres afin de ne pas interrompre le service scolaire.

Le Maire s'est mis en rapport, à cette époque, avec le seul ouvrier de la région, M^r DAUMAIL Gaston, entrepreneur de peinture à Jarny qui pouvait exécuter ce travail.

Après de nombreuses démarches et au prix de mille difficultés de la part de la municipalité et de M^r DAUMAIL, ce dernier a pu se procurer les vitres qui lui étaient nécessaires. La pose de ces vitres va être terminée.

Les travaux seront exécutés pour un prix maximum de 19 000 francs.

Photo maison Michel

Séance du 19 septembre 1945

Réfection du chauffage central à Alfred MEZIERES

La chaudière a été fortement endommagée du fait de l'emploi du charbon gras utilisé l'hiver dernier par les troupes américaines alors qu'elle est montée pour brûler de l'antracite maigre.

Les réparations devront être terminées pour le 20 octobre prochain date prévue pour le début du chauffage des locaux scolaires (société Chapuis et Compagnie).

Jusqu'à cette époque, les évènements graves étaient communiqués à la population par le tocsin.

Séance du 14 juin 1946

Une sirène sur le toit à Alfred MEZIERES

Le Maire donne connaissance d'une lettre de M^r l'Inspecteur Départemental du service incendie faisant connaître :

- qu'une sirène se trouve disponible à Essey les Nancy et pourrait être allouée gratuitement à la ville,
- que la maison GUERINEAU est disposée après démontage à procéder à son transport et à son remontage à Jarny- sur le toit du pavillon central du groupe scolaire Alfred MEZIERES.

Le Conseil :

- donne acte au Maire de cette communication et,
- le charge de confirmer la proposition de la maison GUERINEAU.

Nécessité de réparer la terrasse de l'école.

Séance du 27 août 1946

Réparation terrasse Alfred MEZIERES

Le Maire donne connaissance au Conseil :

- d'un devis de réfection de la terrasse du groupe Alfred MEZIERES 596 723 F,
- d'un devis de couverture de la dite terrasse 895 216 F,
- d'une série de travaux qui sont à la charge de la mine de Droitaumont 201 000 F.

Le Conseil :

- charge le Maire :
 - o de se mettre d'abord en rapport avec la mine de Droitaumont au sujet des dégâts et,
 - o de se mettre d'accord sur le financement des travaux.

Hommage rendu à M^r Clément HUMBERT, premier directeur de l'école Alfred MEZIERES.

Séance du 2 décembre 1946

Le Conseil considérant :

- que M^r HUMBERT Clément 1^{er} adjoint, doyen du Conseil Municipal est décédé à Jarny le 9 novembre 1946 à l'âge de 75 ans après une vie de grand labeur,
- que M^r HUMBERT arrivé à Jarny en 1906 directeur d'école et secrétaire depuis cette date, s'est dépensé sans compter pour la ville et ses habitants,
- que pour les nombreux services qu'il a rendus, il a mérité la reconnaissance de la ville et de la population,
- décide que désormais la rue de la Renaissance sera dénommée rue « Clément HUMBERT ».

Hommage à M^r HUMBERT au titre de Directeur du cours complémentaire qu'il a créé en 1912

Considérant que durant sa longue carrière M^r HUMBERT a toujours donné l'exemple du travail et du dévouement professionnel, il y aurait lieu de perpétuer son souvenir en opposant une plaque avec photographie dans la salle de classe du Cours Complémentaire qu'il a créé et où il a exercé.

Demande est faite à M^r le Préfet pour qu'il intervienne auprès de l'Inspecteur d'académie.

Et la terrasse ??.....

Séance du 20 novembre 1947

Alfred MEZIERES et Jules FERRY

Demande de subventions pour travaux d'entretien et réparations car :

- les bâtiments scolaires n'ont reçu aucun entretien depuis 1938,
- la terrasse d'Alfred MEZIERES est disloquée car affaissements de terrains provoqués par la mine.

Montant des travaux : 3 219 300 F.

Le social est toujours une préoccupation de la municipalité.

Séance du 26 octobre 1948

Indemnités aux femmes de service, école et mairie

Le Conseil :

- considérant que les balayeurs des classes sont occupés en moyenne deux heures par jour ouvrage, ainsi que la femme de service chargée de l'entretien de la mairie,
- décide d'accorder une indemnité de cherté de vie de 200 francs par mois.

Aménagement sportif pour les scolaires.

1948

La nouvelle Société Fraternelle Cheminots Mineurs Jarny Droitaumont vote une somme de 30 000 F pour l'A.S. des Cheminots afin qu'ils fabriquent un portique pour les élèves du Cours Complémentaire de Jarny.

Séance du 26 janvier 1949

Le Maire expose :

- que les travaux de grosses réparations du groupe scolaire Alfred MEZIERES ont provoqué des dépenses supérieures de + de 50% aux prévisions initiales,
- qu'avec le boni sur les prévisions du budget.

Permet de régler la totalité des dépenses.

Il est envisagé d'agrandir les 2 groupes scolaires.

Les effectifs nécessitent la création de classes nouvelles.

Séances du 28 juin 1949

- vu les visites effectuées par la commission des travaux des groupes scolaires Alfred MEZIERES et Jules FERRY,
- décide d'effectuer des travaux nécessaires dans ces écoles.

Projet de construction de classes nouvelles dans les 2 groupes scolaires :

- vu la décision prise lors de la dernière séance,
- vu les effectifs probables pour la rentrée du 1^{er} octobre 1950,
- vu la demande de M^r l'inspecteur primaire réclamant la création de nouvelles classes,
- considérant qu'il est impossible de pouvoir admettre les enfants à la rentrée de 1950 si on ne construit pas de nouvelles classes,
- décide :
 - o 1^{er} la construction de 2 classes au groupe MEZIERES avec logement de Maître au 1^{er} étage,
 - o 2^{ème} la construction de 2 classes au groupe Jules FERRY en prolongeant celles existantes côté filles. La construction de 2 logements à la suite des 2 nouvelles classes.

On discute de la création d'un 3^{ème} groupe scolaire.

Séance du 17 octobre 1949

Le Conseil considérant :

- que l'enquête de commodo et incommodo relative au déclassement de la place de la Liberté n'a donné lieu à aucune observation,
- que de ce fait la commission pourra y implanter un groupe scolaire,

- décide de ne plus renouveler le bail relatif à la location des terrains formant la dite place. (Transformée en jardins ouvriers du fait et des conséquences de la guerre, les ouvriers cheminots étant dans l'obligation de cultiver pour se suffire à eux-mêmes).

Le Maire expose que selon le désir exprimé par le Conseil Municipal dans sa séance du 18 août il a demandé à M^r VALLIN architecte à Nancy d'établir deux projets pour la réalisation du groupe scolaire à construire sur la place de la Liberté :

- projet 1 : 6 classes 6 logements de maître,
- projet 2 : 6 classes et 4 ou 5 logements de maître,
- suite aux naissances, on prévoit des rentrées de 200 élèves au moins,
- que les premières vues du Conseil Municipal étaient d'agrandir les 2 groupes scolaires Alfred MEZIERES et Jules FERRY,
- les instances préfèrent la construction d'un 3^{ème} groupe scolaire.

Le Maire est chargé de remplir toutes formalités pour la réalisation du projet.

Sécurité et propreté des classes et confort des élèves sont à l'ordre du jour.

Réfection des cours à Jules FERRY et Alfred MEZIERES

Le Maire informe que les cours des groupes Alfred MEZIERES et Jules FERRY avaient été reconnue trop boueuses par temps de pluie et d'autre part, que par place, des pierres faisaient saillie, ce qui est gravement dangereux pour les enfants.

Selon le désir de la commission, il s'était mis d'accord avec l'ingénieur du service vicinal pour les réfectionner en utilisant du tarmacadam, comme pour les routes, avec une couche de poussière de laitier par-dessus.

Ce procédé donnerait des cours bien sûres et pour longtemps.

Le travail a été terminé la 1^{ère} semaine de la rentrée scolaire ; les matériaux employés et la main d'œuvre utilisée, Mr l'ingénieur du service vicinal a déclaré que la dépense atteindra 450 000 francs.

Le Conseil, après délibération :

- considère que les travaux exécutés dans les cours des Groupes scolaires étaient indispensables dans l'intérêt des enfants qui dorénavant auront pied sec et rentreront moins de terre dans les classes : c'est un progrès qu'il fallait réaliser,
- vote un crédit de 450 000 francs pour réfection des cours des groupes scolaires trop boueux Alfred MEZIERES et Jules FERRY.

Séance du 10 mars 1950

- vu l'exposition des élèves Groupe Alfred MEZIERES au soleil,
- décide l'achat de stores pour les protéger pendant les grandes chaleurs. Les enfants ne peuvent rester immobiles au soleil sans danger pour leur santé.

Logements des enseignants oui !!! Garages non !!!

M^r ROUSSELET et M^{me} RENOY sollicitent la construction d'un garage pour remiser leur voiture automobile Suite à un vote secret la demande est refusée.

Séance du 27 août 1951

Réparations dans les groupes scolaires

Le Maire donne connaissance du devis des réparations à effectuer dans les différents groupes scolaires de la ville.

Ce devis se montant à 2 600 000 francs.

En raison de lourdes dépenses engagée,

Le Conseil :

- décide de faire effectuer les réparations les plus urgentes, soit la remise en état des logements des directeurs d'école de garçons Jules FERRY et de Droitaumont, à la suite de M^r FERRANT et de M^{me} ROBERT, admis à la retraite.

La construction de l'école de Moulinelle attendra un peu !

Demande de la mine de Jarny

Le Maire donne connaissance au Conseil d'un extrait du P.V. d'une réunion du Comité d'entreprise de la Société de la mine de Jarny, en date du 23 août 1951, ainsi conçu.

Considérant :

- que les écoles de Jarny se trouvent éloignées d'au moins un kilomètre des cités des mines de Jarny,
- que le nombre des enfants en bas-âge de fréquenter les écoles dont les familles habitent ces cités s'élève à plus de 170 enfants (filles et garçons),
- que les écoles de Jarny-ville sont devenues trop petites pour recevoir la totalité des enfants en âge de scolarité et que celles-ci doivent être agrandies, demande à M^r le Maire de Jarny, à la municipalité et aux autorités compétentes de bien vouloir étudier la possibilité de construire des écoles dans les cités de Moulinelle. La mine de Jarny fournirait gratuitement le terrain nécessaire pour la construction.

Le Conseil, après l'exposé du Maire :

- considérant que le groupe scolaire Alfred MEZIERES suffit actuellement pour recevoir l'effectif scolaire, la ville est déjà engagée dans plusieurs projets importants,
- il ne peut être question d'entreprendre la construction d'une école dans ce quartier actuellement,
- prend bonne note des dispositions contenues dans le P.V. du comité d'entreprise, en ce qui concerne la cession gratuite du terrain, et,
- remet à plus tard l'étude de ce projet et des conditions dans lesquelles il pourrait être réalisé.

Séance du 19 octobre 1951

Surveillance extrascolaire

Par arrêté ministériel du 8 juillet 1951, le nouveau taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées en dehors des heures réglementaires par l'instituteur, ce nouveau taux est appliqué à compter du 10 août 1951, mais à Jarny les instituteurs n'assurent pas de surveillance pendant les vacances scolaires :

- considérant que ce service de surveillance demandé aux instituteurs pour le compte de la ville de Jarny n'est pas un service d'enseignement,
- fixe à compter du 1^{er} octobre le nouveau taux de surveillance extrascolaire à la somme forfaitaire de 200 francs par séance journalière de surveillance.

Travaux de peinture dans les écoles

Le Maire expose au Conseil :

- le devis établi par M^r VALLIN, architecte, pour les travaux d'entretien des écoles de la ville se monte à 2 600 000 francs,
- et rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de ne faire exécuter que les réparations les plus urgentes,
- sur appel d'offres, M^r KEMPF à Jarny s'est engagé à effectuer certains travaux avec un rabais de 15% sur le prix du devis, soit :
 - o Groupe Alfred MEZIERES 52 946 francs
 - o Groupe Jules FERRY 83 477 francs,
 - o Soit pour l'ensemble : 136 423 francs.

Le Conseil :

- autorise le Maire à signer un marché de gré à gré avec M^r KEMPF à Jarny pour un montant de 136 423 francs.

Séance du 10 juillet 1953

Salaire du moniteur au Cours Complémentaire

Le Conseil Municipal :

- considérant que M^r MESSAIN, moniteur de l'atelier mécanique du cours complémentaire de garçons est rétribué actuellement au taux horaire de 156.80 Frs correspondant au taux de l'ouvrier qualifié,
- décide de lui accorder à compter du 1^{er} juillet le taux horaire de 200 frs correspondant au taux de maître ouvrier.

Séance du 18 octobre 1955

Salaire des moniteurs du Cours Complémentaire

Le Conseil Municipal considérant :

- que M^{rs} MESSAIN Gaston, RONCOLATTO Antoine, moniteurs de l'atelier du Cours Complémentaire de garçons, sont rétribués au taux horaire de 200 F,
- décide de leur accorder à compter du 1^{er} octobre le taux horaire de 240 F correspondant au taux de maître ouvrier.

Dans l'urgence, de nombreuses classes préfabriquées sont installées dans les groupes scolaires.

Séance du 6 juin 1957

Acquisition d'un bâtiment préfabriqué de 2 classes

Le Maire expose au Conseil que :

- 1^{er} au Cours complémentaire de garçons, une promotion de 60 élèves est attendue en classe de 6^{ème} il y aurait donc lieu de dédoubler cette classe,
- 2^{ème} - groupe Alfred MEZIERES les deux écoles garçons et filles dépasseront chacune la moyenne de 40 élèves par classe,
- les deux classes construites à Moulinelle seront insuffisantes pour pallier le manque de locaux.

En conséquence il propose l'acquisition d'un bâtiment préfabriqué de deux classes qui serait installé dans la cour Alfred MEZIERES.

Création de classes. Demande de poste pour la rentrée 1957 :

- vu le nombre d'élèves à Alfred MEZIERES. Les effectifs dépasseront les 40 élèves par classe,
- pour décharger ces écoles il y aurait lieu d'ouvrir les 2 classes récemment construites à Moulinelle ou cours complémentaire de Filles Jules FERRY le service de quatre maîtresses dépasse le maximum des heures réglementaires.

En conséquence le Conseil :

- sollicite de l'Administration de l'Education Nationale l'ouverture des classes et des postes indiqués :
 - o Cours Complémentaire Alfred MEZIERES une classe et un poste,
 - o Moulinelle : deux classes et deux postes,
 - o Cours Complémentaire Jules FERRY : un poste.

Séance du 26 juin 1959

Achat de 2 classes préfabriquées (Alfred MEZIERES)

Maintient sa décision d'acquérir ces deux classes à la charge intégrale de la ville. La perte de recettes résultant du manque de subvention sera compensée par un excédent de recettes qui apparaîtra au prochain budget additionnel.

Projet d'une école dans le 3^{ème} lotissement :

- vu la délibération du 17/04/1959 fixant le programme de travaux de construction d'une école de 16 classes dans le 3^{ème} Lot,
- vu la lettre de l'Inspecteur Primaire Pont-à-Mousson faisant connaître que le programme doit être modifié en ramenant le nombre des logements prévu au 1/3 du nombre de classes construites.

Les deux logements pour célibataire sont supprimés.

Séance du 18 mars 1960

Acquisition de 4 classes préfabriquées

Le Maire expose au Conseil :

- que par lettre du 16-10-59 M^r le Préfet a fait connaître que l'installation de classes mobiles étaient envisagées pour assurer la rentrée scolaire de 1960,
- que les besoins immédiats sont l'installation de :
 - o 2 classes au groupe Alfred MEZIERES garçons: 1 classe Cours Complémentaire et 1 classe primaire,
 - o 2 classes au groupe Alfred MEZIERES filles: 2 classes primaires.

Il propose l'acquisition immédiate de 2 bâtiments préfabriqués de chacun 2 classes semblables à celui déjà monté en 1959 et qui seraient installés dans la cour Alfred MEZIERES, subventionnés au taux uniforme de 50% par le ministère de l'Education Nationale à condition de traiter avec des entreprises agréées par ses services techniques.

Sur la liste des entreprises agréées figurent les Etablissements LECORCHE frères à Moyennoutiers (Vosges) et qu'il convient de retenir cette maison installée dans la région, ce qui réduirait les frais de transports

Le Conseil :

- considérant que le problème des locaux scolaires demande une solution rapide et que la cadence des constructions dures n'arrive pas à rattraper le retard constaté suite à l'accroissement continu de la population d'âge scolaire,
- accepte le devis des Etablissements Lecorche : 34200NF par bâtiment,
- autorise le Maire à signer le marché de gré à gré avec ces établissements.

Séance du 2 février 1961

Construction de 9 classes préfabriquées

Le Maire expose au Conseil Municipal que des renseignements fournis par M^r l'Inspecteur Primaire, les besoins en nouvelles classes pour la rentrée scolaire de septembre 1961, sont :

- 4 classes au groupe Alfred MEZIERES et C.C. garçons,
- 2 classes au groupe Alfred MEZIERES filles,
- 2 classes au groupe Jules FERRY Filles et C.C. filles,
- 1 classe au groupe Jules FERRY garçons.

Soit 9 classes nouvelles qu'il est indispensable de créer pour assurer une rentrée normale.

Il rappelle que le projet de construction d'une école de 16 classes en dur est lié à la réalisation du lotissement et que ce dossier est toujours à l'étude.

En attendant, il est nécessaire de continuer à construire des classes préfabriquées pour parer au plus pressé, le Maire invite donc l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- considérant que le problème des locaux scolaires demande une solution rapide,
- décide l'acquisition immédiate de 9 classes en bois préfabriquées analogues à celles construites en 1959 et en 1960,
- charge le Maire de procéder à un appel d'offres entre les constructeurs de classes de ce type, classes qui devront être obligatoirement conformes au devis imposé par le Ministère de l'Education Nationale (circulaire 70 du 14 Mars 1960) Le devis des concurrents devra être approuvé par le Ministère de l'Education Nationale, chef du service technique,
- autorise le Maire à conclure un marché dès que seront connus les résultats de l'appel d'offres,
- sollicite de la caisse départementale scolaire une subvention pour cette réalisation urgente au premier chef.

Ressources : le Conseil Municipal inscrit au budget primitif de 1961 un crédit provisionnel de 130 000 NF.

Séance du 28 juin 1966

Lycée Classique Moderne et Technique demande de nationalisation

De l'école primaire au collège d'enseignement secondaire C.E.S.

Demande de nationalisation du C.E.S. : collège d'enseignement secondaire.

Séance du 29 juillet 1966

Le CES garçons sera réalisé par l'utilisation de tous les bâtiments Alfred MEZIERES garçons et filles.
Le CES filles sera réalisé par l'utilisation de tous les bâtiments Jules FERRY garçons et filles.

Il est nécessaire de prévoir la construction :

- d'un groupe scolaire garçons et filles et d'une école maternelle dans le secteur Alfred MEZIERES,
- d'un groupe scolaire garçons et filles et d'une école maternelle dans le secteur Jules FERRY.

Emprunt pour lycée

Séance du 1er décembre 1966

Acquisition de l'ancienne école maternelle à Droitaumont pour la somme de 50 000 F

Le Conseil :

- désigne M^r HAYEM, notaire à Jarny pour la rédaction de l'acte dont les frais seront à la charge de la commune donc crédit de 70 000F qui figure au budget primitif.

Séance du 1^{er} décembre 1966

Grosses réparations scolaires 1967

Chauffage central – Demande de subvention – groupe scolaire « Alfred MEZIERES » (qui doit devenir CES).

Le Conseil Municipal considérant :

- que l'installation de chauffage central du groupe scolaire « Alfred MEZIERES » filles (qui devient CES) est devenue insuffisante par suite de l'extension de ce groupe (classes ajoutées),
- qu'il s'agit d'un chauffage à vapeur à basse pression dont le rendement est médiocre,
- que la chaudière doit toujours être poussée au maximum, ce qui la détériore rapidement.

Après en avoir délibéré :

- décide le remplacement de l'installation de chauffage central du groupe (Alfred MEZIERES) filles qui devient CES en 1967,
- autorise le Maire à signer une convention avec les architectes M^{rs} HESS et MAGNIEN,
- décide d'inscrire au budget primitif de 1967 le crédit nécessaire à ces travaux,

- sollicite l'inscription de ce programme en vue de l'obtention de la subvention sur le Fonds scolaire des Etablissements publics, au titre des grosses réparations scolaires.

Les classes enfantines deviennent progressivement des classes maternelles, d'où la création nécessaire de nouveaux groupes scolaires.

Séance du 6 octobre 1967

Groupe scolaire Saint EXUPERY

Le Conseil Municipal :

- considère et confirme que la création d'une école maternelle (la première à Jarny), s'avère d'une nécessité et d'une urgence absolue,
- demande qu'un ordre de priorité lui soit donné,
- le financement est reporté à 1968 car classement au 25ème rang du programme départemental de son projet d'école maternelle.

Transformation de classes enfantines en classes maternelles

Le Conseil :

- soucieux de parfaire à l'éducation des jeunes enfants,
- conscient qu'un nombre de + en + important de mères de famille sont dans l'obligation de travailler pour subvenir aux besoins du ménage,
- inquiet du danger créé dans les rues de la ville par un trafic de + en+ important,
- demande la transformation des classes enfantines de Jules FERRY, Alfred MEZIERES, Saint EXUPERY en classes maternelles dès la rentrée de septembre 1968 en attendant la construction d'écoles maternelles dans ces 3 secteurs.

Séance du 18 octobre 1968

Achat de terrains pour la construction d'un groupe scolaire à Jarny-centre

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- que la transformation du groupe Alfred MEZIERES en C.E.S. impose à la commune de construire d'urgence un groupe scolaire primaire de remplacement comprenant dix classes. Cette transformation prévoit l'utilisation de tous les bâtiments, filles et garçons,
- le groupe scolaire de remplacement doit être construit le plus près possible du groupe actuel,
- le seul emplacement valable dans le quartier desservi par le groupe Alfred MEZIERES est un terrain situé face au 2^{ème} stade à 150 mètres de ce groupe. Sa superficie est de 1 ha 53 ares 06 centiares,
- cette superficie permet de prévoir la construction d'une école maternelle à proximité du groupe primaire,
- une voie d'accès est prévue pour desservir le 2^{ème} stade, également le nouveau groupe scolaire. (future école Langevin-Wallon).

Le Conseil Municipal, le Maire :

- demandent la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation des terrains.

Le C.E.S. ne peut plus accueillir la maternelle du centre.

Séance du 9 décembre 1969

Ecole Maternelle du centre

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élèves qui fréquentent actuellement l'école maternelle du centre sont accueillis dans 2 classes préfabriquées appartenant à l'état et se trouvant dans l'enceinte du C.E.S. Alfred MEZIERES nationalisé. Ces 2 classes seront reprises par le C.E.S. Alfred. MEZIERES dès la rentrée 1970.1971 pour accueillir le flot d'inscriptions nouvelles en attendant la construction d'un C.E.S. de 1200 places quartier gare. Si la mise en chantier de la maternelle dont la programmation a été repoussée jusqu'en 1970 ne démarre pas dans les prochains mois, les enfants de moins de 6 ans, ne pourront pas être scolarisés à la rentrée de 1970 et il est vraisemblable que les parents d'élèves n'admettront pas cette situation.

Séance du 13 février 1970

Extension et transformation en C.E.S. des locaux du groupe scolaire Alfred MEZIERES

Depuis le 26 mars 1969 avis favorable au projet d'extension en C.E.S. 600 locaux du C.E.S. Alfred MEZIERES :

- aménagement des bâtiments anciens,
- construction de 3 classes,
- bâtiments sanitaires et préau,
- garages à vélos,
- logements de fonction,
- urgence des travaux.

Séance du 3 avril 1970

Extension et transformation en C.E.S. des locaux du C.E.G. Alfred MEZIERES (3^{ème} tranche)

Aménagement de 5 classes dans les anciens logements.

Séance du 24 septembre 1971

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de réfection de la 2^{ème} partie de la cour du C.E.S. Alfred MEZIERES,
- demande le concours du service des ponts et chaussées.

Séance du 2 février 1972

Transfert du C.E.S. Alfred MEZIERES : projet qui ne sera jamais réalisé.

Le Conseil Municipal :

- considérant que le nouveau C.E.S. 996 fonctionnera à compter de la rentrée scolaire de septembre 1972.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite de Monsieur l'Inspecteur d'Académie le transfert du Collège d'Enseignement secondaire nationalisé Alfred MEZIERES dans les nouveaux locaux sis aux lieux dits « chantier » et « Haut de Pierres » à Jarny à compter de la rentrée scolaire 1972.

Séance du 11 octobre 1974

Le Conseil Municipal considérant :

- que le C.E.S. Alfred MEZIERES compte 575 élèves provenant de + 60 communes,
- que les dépenses grèvent de plus en plus le budget de la ville,
- sollicite la nationalisation du C.E.S. municipal Alfred. MEZIERES afin de ne laisser à charge de la ville que 30 % des frais de fonctionnement.

Séance du 28 octobre 1974

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer la convention de la nationalisation du C.E.S. Alfred MEZIERES.

Séance du 3 novembre 1975

Construction d'un atelier au C.E.S. Alfred MEZIERES.

Séance du 6 novembre 1978

Aménagement d'une salle de physique au Collège Alfred MEZIERES

Le Conseil Municipal :

- considérant l'extension de l'enseignement technologique au collège Alfred MEZIERES,
- vu la demande de Madame le Principal du collège Alfred MEZIERES sollicitant l'aménagement d'une salle de physique dans son établissement scolaire.

Après avoir délibéré :

- approuve le programme des travaux envisagés mais dit que ces travaux ne seront exécutés que dans la mesure où la ville sera bénéficiaire d'une subvention (demande une subvention d'Etat au titre des grosses réparations scolaires).

Séance du 7 décembre 1987

Travaux des collèges

Le Conseil Municipal :

- vu les travaux urgents à réaliser dans les collèges Louis ARAGON et Alfred MEZIERES,
- autorise le Maire à faire effectuer les travaux suivants :
 - o collège ARAGON : travaux urgents : remplacement du chauffe-eau dans la salle d'enseignement spécialisé : 2800 francs TTC,
 - o collèges ARAGON et MEZIERES : travaux d'investissement : assainissement, sanitaires garçons, bâtiments logements,
 - o collège MEZIERES : chaufferie, verrières salle de physique, démolition cheminée.

Coût : 511 000 francs hors taxes.

Le Conseil Municipal :

- considère la nécessité de poursuivre la remise en état des fenêtres du bâtiment de l'école Jules FERRY par l'aménagement du local affecté au centre de santé mentale,
- accepte le devis de l'entreprise FERMOBA : 48 251.22 francs TTC.

Séance du 17 février 1988

Des travaux urgents sont nécessaires à l'établissement Alfred MEZIERES (réfection logement du principal, non compris peintures et papier peints, et travaux partiels en toiture), et ARAGON (réfection de la toiture de la terrasse de » l'externat).

Coût : 82 000 francs hors taxes.

Séance du 6 octobre 1988

Travaux dans les collèges :

- vu la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 1986,
- vu la proposition de travaux urgents au collège Alfred MEZIERES.

Après délibération :

- autorise M^r le Maire à signer une convention à intervenir liant la ville de Jarny et toutes les communes concernées au département de Meurthe et Moselle, soit une convention pour travaux urgents à réaliser au collège Alfred MEZIERES pour un montant de 7 000 francs hors taxes.

Au fur et à mesure des années les collèges prennent leur destination actuelle.

Depuis la nationalisation des collèges, c'est le Conseil Général qui assume l'entretien des bâtiments.

ECOLE JULES FERRY

Pour financer l'école Jules FERRY et pour ménager les deniers du contribuable, le Maire propose d'utiliser les dommages de guerre.

Séance du 16 juillet 1926

Le Conseil considérant :

- que par adjudication publique en date du 4 novembre 1925 -approuvé le 7 novembre 1925 M^r JAMOT Emilien de Thiaucourt a été déclaré adjudicataire des travaux nécessaires par la construction du groupe scolaire de la gare,
- M^r JAMOT demande une révision à la hausse, mais le Maire refuse,
- le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^r WEYRICH entrepreneur des travaux du 1^{er} lot groupe scolaire de la gare pour l'application de nouveaux prix,
- le Maire expose au Conseil qu'il serait utile pour faire exécuter entièrement tous les travaux nécessaires à la construction du groupe scolaire du quartier de la gare et pour ménager les deniers du contribuable d'acheter pour le compte de la ville des indemnités à dommages de guerre, qu'à ce sujet il s'est mis en relation avec les consorts COLLIGNON à Labry qui seraient vendeurs d'indemnité à dommages de guerre d'une valeur de 50 331.45 pour le prix de cession de 18 119 et il invite l'assemblée à délibérer,
- que cette proposition est tout à fait avantageuse,
- autorise le Maire à acheter pour le compte de la ville les indemnités qui font l'objet de son exposé.

La construction de l'école nécessite des travaux de voirie.

Séance du 1^{er} septembre 1926

Le Conseil :

- demande le concours du service vicinal pour l'étude de l'exécution du projet de construction d'une voie nouvelle dans le quartier de la gare, en bordure du nouveau groupe scolaire,
- autorise le Maire à payer une somme de 370 F aux employés qui ont procédé aux travaux de démolition d'une baraque en bois qui servait de Classe à Jarny gare,
- demande et fixe ainsi qu'il suit le traitement mensuel de M^{me} SOLNON directrice de la garderie à 200 F et celle de son aide à 125 F à partir du 1^{er} octobre 1926.

Une garderie sera réouverte le 3 novembre et installée dans une salle de l'hôtel de ville jusqu'au moment où le groupe scolaire de Jarny gare sera érigé.

Dénomination des écoles.

Séance du 30 novembre 1926

Le Conseil considérant :

- que la ville possède deux groupes scolaires où sont installées les écoles publiques de la ville,
- qu'il y a lieu de procéder à la dénomination de ces deux groupes.

Après avoir délibéré :

- décide que le groupe scolaire de Jarny centre sera dénommé Alfred MEZIERES et celui de Jarny gare Jules FERRY.

Projet d'une route avec égout, trottoirs et caniveaux en bordure et à l'ouest du groupe scolaire de la gare.

Dés 1927 le Conseil Municipal :

- exige les dernières nouveautés modernes : électricité et chauffage central !

Séance du 29 mars 1927

Le Conseil :

- charge la Commission des bâtiments de se rendre le mercredi 30 mars à 11 H du matin au groupe Jules FERRY pour examiner avec M^r l'Inspecteur primaire de l'avancement des travaux de deux salles de classes pour la rentrée des vacances de Pâques,
- décide que le vestiaire attenant à l'abri provisoire servant d'asile à une classe de la gare sera supprimé pour Pâques ; un mur de clôture sera érigé à l'emplacement de ce vestiaire mais une classe sera encore installée dans cet abri jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

Le Maire fait connaître qu'il est nécessaire d'installer **la lumière électrique** dans le groupe scolaire Jules FERRY. C'est l'entreprise GASCON qui obtient le marché.

Séance du 18 mai 1927

Le Conseil :

- autorise le Maire à acheter le matériel scolaire nécessaire aux écoles de ville dont la désignation suit :
 - o un baromètre à mercure,
 - o 15 cartes Vidal la Brade,
 - o un globe terrestre, 2 tableaux noirs,
 - o une armoire fermant à clef sera placée dans chacune des classes du groupe scolaire garçon,
 - o l'achat d'un harmonium est à l'étude.

Le Maire expose au Conseil qu'il serait nécessaire d'installer dans le groupe scolaire Jules FERRY **le chauffage central**.

Séance du 20 août 1927

Le Conseil :

- sollicite la création immédiate d'une classe enfantine qui sera annexée au groupe scolaire Jules FERRY.

La ville possédant les locaux nécessaires au logement de cette classe.

Le développement de la gare et des mines amène une croissance forte de la population scolaire : nécessité de créer des classes enfantines.

Séance du 20 août 1927

Demande de création de classes enfantines

Le Conseil considérant :

- que la population scolaire de Jarny compte actuellement :
 - o 285 garçons et 228 filles fréquentant le groupe Alfred MEZIERES,
 - o 150 élèves garçons et filles fréquentant le groupe Jules FERRY,
- qu'à la rentrée prochaine par suite de l'ouverture de deux classes au groupe scolaire Jules FERRY :
 - o 265 garçons et 218 filles fréquenteront le groupe Alfred MEZIERES et,
 - o 190 garçons et filles fréquenteront le groupe Jules FERRY,La population approche les 6500 habitants.
- que le groupe Jules FERRY comprend 2 classes garçons et deux classes de filles,
- que le registre d'état civil accuse 164 naissances et 21 décès de jeunes enfants pour 1923 et 166 naissances et 18 décès pour 1924,
- que la population ne cesse de croître due au développement de la gare, des mines de Jarny et Droitaumont,
- que la population ouvrière est composée surtout de jeunes ménages,
- demande la création immédiate d'une classe enfantine annexée au groupe Jules FERRY qui sera logée dans le préau fermé en attendant que le groupe soit complètement édifié. La commune s'engage à assumer toutes les dépenses y compris les salaires des femmes de service.

Partage de la population scolaire entre les 2 écoles.

Séance du 13 septembre 1927

Carte scolaire

Le Conseil :

- fixe ainsi qu'il suit les parties du territoire qui seront rattachées à chacun des groupes scolaires de la ville :
 - o La partie du territoire comprise entre l'ancienne rue de la rotonde, la rue Paurose et la commune de Conflans sera rattachée au groupe « Jules FERRY »,
 - o L'autre partie du territoire sera rattachée au groupe « Alfred MEZIERES ».

Le Conseil Municipal s'inquiète des enfants en dehors de l'école.

Séance du 29 septembre 1927

Garderie du quartier de la gare

Le Conseil :

- décide la création d'une garderie de jeunes enfants dans l'abri provisoire installé aux abords du groupe Jules FERRY. L'âge des enfants dépendra du nombre d'élèves admis dans les classes du groupe scolaire.

Cette garderie sera dirigée provisoirement pour 3 mois par M^{lle} LAURENT (qui dirigeait celle de Moulinelle).

Si satisfaction est donnée, elle continuera ses fonctions.

Elle recevra une redevance de 150 frs par mois.

La garderie aura lieu tous les jours, dimanche excepté.

Une aide pourra être adjointe en cas de nécessité (100 frs par mois).

La gardienne et l'aide auront droit à 5 semaines de vacances (2 à prendre pendant les grandes vacances et 3 au choix).

Le Conseil :

- décide en principe la création d'un cours complémentaire qui serait annexé à l'école de filles de Jarny.

Question à étudier ultérieurement.

La municipalité se soucie de la vie des familles en modifiant les horaires scolaires pour le bien être de tous.

Séance du 16 octobre 1927

Retarder l'entrée et la sortie des classes du soir au groupe Jules FERRY.

Le Conseil :

- sollicite de l'administration académique l'autorisation de reculer d'une demi-heure la rentrée et la sortie des classes de l'après-midi à Jules FERRY afin de permettre aux enfants de se rendre au catéchisme à Jarny et de pouvoir prendre tranquillement le repas de midi. Le groupe scolaire Jules FERRY étant éloigné de 2 km de la salle de catéchisme. La rentrée à 13 H 30 coïncidera avec la rentrée des employés du dépôt de la C^{ie} de l'Est et du personnel de la brasserie. (Tous deux se trouvant aux abords de l'école).

Achat de l'hôtel CORDIER pour y installer des classes et le bureau de poste. (en attendant la fin de la construction de Jules FERRY).

Séance du 21 novembre 1928

Acquisition de l'Hôtel CORDIER

Le Maire fait connaître au Conseil :

- qu'il y a lieu de rechercher un immeuble dans le quartier gare où la municipalité pourrait y installer provisoirement quelques classes. Plus de 30 enfants âgés de cinq ans ne peuvent, faute de place, être reçus dans une salle de classe du groupe scolaire Jules FERRY,
- que dans ce but il a visité plusieurs immeubles. Un seul se trouvant Place de la gare, réunit les conditions nécessaires,
- que dans cet immeuble, la municipalité pourrait aussi y loger en cas de besoin, tous les services qui dépendent d'un bureau de poste au cas où un bureau serait créé dans ce quartier.

Le propriétaire, M^r CORDIER à Jarny, consent à le céder amiablement à la ville pour un prix de 155 000 francs et il propose au Conseil d'en faire l'acquisition pour le compte de la ville.

Le Conseil :

- considérant qu'il est urgent pour la municipalité de rechercher des locaux pour assurer le service scolaire dans le quartier gare en attendant que le groupe scolaire Jules FERRY soit complètement édifié,
- attendu que l'immeuble CORDIER est le seul de ce quartier qui réponde aux besoins pour lesquels la municipalité le destine. Le prix de cession fixé par le propriétaire n'est pas exagéré,
- autorise le Maire à en faire l'acquisition au prix fixé au compromis, soit 155 000 francs,
- attendu que cet immeuble sera affecté à un usage public.

L'administration demande de bien vouloir faire procéder à une enquête nécessaire suivant les règles déterminées par l'ordonnance du 23 août 1835 pour que cette acquisition soit déclarée d'utilité publique.

Faute de ressources le pavillon du concierge du groupe scolaire Jules FERRY n'a pu être édifié.

La municipalité est consciente du rôle éducatif d'une bibliothèque.

Séance du 26 décembre 1928

Création d'une bibliothèque à Jules FERRY.

Le Maire expose au Conseil que le groupe scolaire Jules FERRY où sont logés 4 classes (2 classes garçons, 2 classes filles) ne renferme pas de bibliothèque scolaire.

Le Conseil :

- considérant que les bibliothèques sont en œuvre d'éducation démocratique d'une haute portée sociale, décide de créer 2 bibliothèques scolaires (une chez les garçons l'autre chez les filles) de Jules FERRY,
- vote un crédit complémentaire de 2000 francs,
- sollicite du département et de l'état une subvention aussi élevée que possible ou une concession de livres.

Les deux armoires nécessaires sont comprises dans le mobilier scolaire.

Le Maire fait connaître :

- qu'une classe enfantine annexe à l'école de filles de Jules FERRY vient d'être créée et sera ouverte le 4 janvier prochain,
- que la ville est dépourvue de matériel scolaire et qu'il est urgent de s'en procurer.

Séance du 29 janvier 1929

Balayage immeuble CORDIER

Le Conseil :

- accorde une indemnité mensuelle de quarante francs à M^r LAVAUX pour balayage de la classe enfantine installée à l'immeuble CORDIER.

Séance du 25 février 1929

Machine à écrire

Le Conseil :

- approuve les décisions suivantes prises par le Maire :
 - 1 – achat d'une machine à écrire 1500 F,
 - 2 – réparation de celle qui sert aux besoins de la mairie 500 F.
- autorise le paiement de ces dépenses.

La machine supplémentaire sera placée au groupe scolaire Jules FERRY.

Les classes étaient déjà surchargées : un CP à 50 élèves.

Séance du 20 avril 1932

Demande de création d'un cours préparatoire à l'école de filles Jules FERRY

Le Conseil :

- demande la création d'un Cours préparatoire à l'école de filles du groupe scolaire Jules FERRY pour le 1^{er} octobre 1932.

Les travaux d'agrandissement de ce Groupe seront terminés pour cette époque. Une salle sera spécialement aménagée pour loger cette nouvelle classe qui comptera dès son début plus de cinquante élèves.

Installation du chauffage central au groupe scolaire Jules FERRY

Le Conseil :

- décide de faire installer le chauffage central dans les bureaux de la mairie, dans la deuxième partie du groupe scolaire Jules FERRY et l'éclairage électrique dans ce même Groupe.
Il sera fait appel à la concurrence. Les concurrents devront indiquer le poids de leur fourniture. Le coke sera employé comme combustible.

Séance du 8 novembre 1932

Créations de classes

Le Conseil considérant :

- que les classes garçons, les classes filles du groupe scolaire Alfred MEZIERES,
- et les classes garçons du groupe scolaire Jules FERRY sont surchargées,
- l'effectif moyen de ces classes étant de 48,
- prie l'Administration Supérieure de bien vouloir créer :
 - o une nouvelle classe au groupe scolaire garçons Alfred MEZIERES,
 - o une neuvième classe au groupe scolaire filles Alfred MEZIERES,
 - o une 4^{ème} classe au groupe scolaire garçons Jules FERRY.

Un concierge est indispensable pour une bonne marche de l'établissement et il ne chôme pas !!

Séance du 12 janvier 1933

Création d'un emploi de concierge au groupe scolaire Jules FERRY

Le Maire expose au Conseil : les travaux du groupe scolaire Jules FERRY sont terminés.

Dans ce Groupe, il a été prévu un logement pour y loger un concierge.

Il y aurait lieu de créer un emploi de concierge qui serait réservé à un mutilé de guerre.

Le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- décide la création d'un emploi de concierge au groupe scolaire Jules FERRY réservé à un mutilé de guerre, marié,
Il devra exécuter chaque jour le balayage et l'époussetage des salles de classe, les couloirs, les escaliers intérieurs, extérieurs, les lavabos, les bureaux du directeur et de la directrice, les vestiaires, les préaux et les Water-closets.
Il devra aussi assurer l'allumage de la chaudière du chauffage central, de façon que les salles soient convenablement chauffées.
Il aura la surveillance des bâtiments, la garde du matériel incendie placé dans le sous-sol de ce groupe.
Chaque semaine, il lavera une salle du groupe.
En raison du travail imposé, cet employé communal devra être assez valide pour l'effectuer. Il sera logé, éclairé et percevra un traitement mensuel de 700 francs.

Inauguration de l'école Jules FERRY et du stade H. GENOT.

Séance du 7 mai 1933

Fête d'inauguration des travaux exécutés par la municipalité au cours de ces dernières années

Dimanche dernier la ville de Jarny était en fête. La municipalité inaugurait, sous la Présidence de M^r le Préfet de Meurthe et Moselle les différents travaux qu'elle avait exécutés au cours de ces dernières années.

Au matin, les nuages gris sillonnent les nues, une fine pluie tombe, puis doucement le soleil apparaît faisant disparaître peu à peu ces vilains nuages, malgré certains esprits chagrins, le beau temps sera de la fête.

Les organisateurs affaires font les derniers préparatifs. Les rues, les bâtiments publics, le stade, de nombreux immeubles particuliers sont pavés. La ville est prête à recevoir ses hôtes.

Dix heures et demie, une section de l'amicale ORY est reçue à la gare puis tout au début de l'après-midi, arrivent les moniteurs du centre d'éducation physique de Metz, sous la conduite de son dévoué capitaine M^r. CAYEUX, la concorde de Bonvillers.

Les invités et une grande partie de la population se pressent aux abords du groupe scolaire J. FERRY que l'on inaugure. La Marseillaise retentit, d'une voiture descendent M^r le Sous-préfet de Briey et M^r SERRE, notre sympathique Député. Reçues par la municipalité, ces personnalités prennent place parmi les invités. La Marseillaise retentit à nouveau. M^r le Préfet de Meurthe et Moselle accompagné de M^r l'inspecteur d'Académie sont reçus à leur tour. Les présentations officielles sont terminées, guidés par M^{me} MENNEGAND, la dévouée Directrice du groupe scolaire, les invités visitent toutes les salles du groupe où l'air et la lumière pénètrent par de larges baies facteur essentiel de la santé et de la gaieté. L'ensemble donne un aspect riant qui engage à l'étude et nos enfants aimeront à venir dans cette école, sachant qu'ils y trouveront des cours pour les aimer.

Disons comme le poète que la municipalité a tenu à parer la vie où doivent séjourner et s'épanouir tant de délicats bourgeons.

Dans le préau couvert, décoré avec gout, les invités prennent place, aux sons de la marche des écoliers, exécutée, brillamment par M^r FRANÇOIS et M^{lle} RICHET.

M^r GENOT, Maire, souhaite la bienvenue à M^r le Préfet et le remercie d'avoir bien voulu présider cette fête, retrace en ces termes l'œuvre de la Municipalité depuis 1906, date à laquelle la commune commence à se développer : *Jarny, qui en 1906 n'était qu'une bourgade de 800 habitants doit son développement à sa situation géographique et aux richesses de son sous-sol. Située au confluent des rivières de l'Orne et de l'Yron à la croisée des routes de Metz à Verdun et de Longwy à Nancy à la bifurcation des lignes de chemin de fer « Longwy Nancy Verdun Metz et Briey, cette bourgade prit un essor prodigieux, arrêté par la guerre mais qui reprit à l'armistice pour s'atténuer au cours de la crise que nous subissons.*

En 1906 et 1907 deux mines s'installent sur son territoire, les mines de Jarny et de Droitaumont, la société DAWAY BICKFORT créant son usine de cartouches de mine, l'Energie éclairage, la distribution d'énergie, la Cie Lorraine de constructions et d'autres petites industries prenaient un essor important, la gare se développait avec une telle rapidité qu'il fallait déplacer la rivière Orne pour la création, de nouvelles lignes. La bourgade Jarny devient bientôt une petite ville.

Créer une petite ville en quelques années, installer des écoles, compléter l'enseignement national, prévoir l'existence rationnelle d'une agglomération humaine, bien aménager des espaces libres, assurer son bon entretien, bien fournir une eau saine, accompagner la culture physique et des sports si indispensables à la jeunesse, trouver les fonds nécessaires pour solder ces dépenses, telle fut l'œuvre des différentes assemblées qui se sont suivies à la mairie depuis 1906.

Le bâtiment affecté à l'école fut de suite trop restreint. On fit bâtir le groupe scolaire « Alfred MEZIERES » qui fut transformé en hôpital pendant la guerre et qu'il fallut restaurer après l'armistice. Mais bientôt ce groupe ne suffit plus à loger tous les enfants de la ville.

De suite reprenant le projet élaboré en 1914, le Conseil décide la création du groupe scolaire Jules FERRY où nous nous trouvons actuellement, mais un groupe d'une telle importance ne se résolve pas en quelques mois et cependant, il fallait des salles pour loger les élèves.

Pour ne pas trop surcharger le budget communal, ce groupe fut érigé en deux fois. La première partie fut mise en service en octobre 1925 et la seconde à la dernière rentrée des vacances de Pâques. Ce groupe tout à fait moderne comprend 8 classes.

A Jarny le groupe Alfred MEZIERES était agrandi par la construction de 2 salles servant à l'enseignement technique et par l'aménagement de six salles nouvelles dans le préau de ce groupe.

Parallèlement à la construction des écoles, il fallut songer à l'assainissement car l'état sanitaire d'une ville est en fonction de son état de propreté. Assainir une agglomération c'est lui procurer une eau potable, c'est éloigner les déchets de la ville au fur et à mesure de leur production, améliorer l'alimentation, trouver l'eau en énorme quantité d'eau potable n'est pas facile. Après bien des recherches, des pourparlers, un accord fut conclu avec la mine de Droitaumont qui consentit à mettre à disposition de la ville, une certaine quantité d'eau provenant du fond de la mine. Cette eau fut amenée dans tous les quartiers de la ville et chaque ménage peut moyennant une redevance très réduite avoir l'eau dans son logement. Des bornes fontaines installées dans tous les quartiers de la ville deviennent l'eau bienfaisante et salubre.

L'installation de l'amenée d'eau terminée, il fallut songer à évacuer les déchets. Le Conseil fit les places et devis nécessaires au projet d'assainissement, mais, une partie seulement en raison de fortes dépenses pour être réalisés des égouts sillonnent une partie de la ville amenant tous les déchets dans une station d'épuration. Celle-ci permet l'épuration dans les meilleures conditions d'hygiène de toutes les eaux souillées déversées dans les égouts ce qui constitue un progrès sensible au point de vue de l'hygiène résultant des découvertes scientifiques les plus récentes.

Un abattoir tout à fait nouveau fut installé à l'extrémité de la rue LAFAYETTE. Cet établissement permet de tuer en public une viande saine.

Des agglomérations se sont élevées sur toute la superficie de la commune. Le service postal était rendu difficile par suite de cette disposition. Certains quartiers et en particulier celui de la gare n'avait leur courrier qu'à une heure tardive pour remédier à cet inconvénient, la ville acheta un immeuble qui fut aménagé en un bureau moderne.

La santé physique et la santé morale de la famille exige une habitation salubre, confortable et attrayante pour sauvegarder son indépendance. Pour assurer son développement en toute sécurité, il est infiniment souhaitable que la famille puisse acquérir la propriété de son foyer, c'est pour répondre à ce but que la ville fait construire 20 maisons d'habitation à bon marché cédées à des familles nombreuses et travailleuses, ou payant un loyer proportionné à ses ressources, le père de famille, dans un laps de temps deviendra son propriétaire de la maison qu'il occupe.

La municipalité, limitée par ses ressources, ne peut que réaliser un programme restreint.

Donner aux adultes et aux enfants de nos écoles des espaces libres pour prendre leurs ébats est un devoir d'une municipalité.

Ainsi, le Conseil Municipal a-t-il voulu doter la famille d'un terrain sportif bien étudié et bien compris et à réaliser une œuvre moderne pourvu de tout ce que la science sportive à imaginer jusqu'à ce jour.

Situé à proximité des écoles, abrité des vents par une immense clôture, ce terrain sera propice à tous les jeux. Nos enfants, nos adultes pourront y développer leurs membres, fortifier leur énergie et qui leur procurera une belle santé et leur permettra d'acquérir plus d'adresse et de sang-froid. Un corps robuste contient une âme énergique à laquelle il obéit.

Je ne veux pas abuser de vos instants par une trop longue énumération, ni vous lire les nombreuses difficultés rencontrées parfois pour trouver les fonds nécessaires pour solder ces travaux. Ce serait trop long mais qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de tous nos projets aux ingénieurs, aux collectivités qui ont créé les plans, tant au point de solidité et de l'élégance, aux entrepreneurs qui les ont réalisés d'une façon parfaite, à tous les ouvriers qui ont pris part à leur édification, j'exprime toute ma reconnaissance à tous les services qui ont examiné nos projets, à tous les membres de l'administration préfectorale auprès desquels j'ai trouvé l'accueil le plus bienveillant, les conseils les plus judicieux, des encouragements parfois si nécessaire car notre tâche était rude, parfois délicate mais cette tâche n'est pas terminée. Un plan de ville ne peut être définitif car une ville grandit, vieillit, se rajeunit, s'accroît ou se contracte selon l'implication que l'on donne à son développement.

Notre devoir est donc de continuer notre œuvre par la réalisation du mieux-être. C'est le besoin et la volonté du progrès.

La fin de ce discours fut accueillie de chaleureux applaudissements. De jeunes fillettes interprètent ensuite d'une façon merveilleuse « Nos sabots » chanson Lorraine avec mouvements. Les applaudissements ne furent pas épargnés.

M^r l'Inspecteur d'Académie, dans un discours d'une haute portée littéraire fit l'historique de ce groupe. M^r le Maire, puis la Municipalité pour son dévouement, la sollicitude aux œuvres scolaires, félicite le personnel enseignant de notre ville pour le dévouement qu'il apporte dans l'accomplissement de sa tâche si délicate et parfois si difficile.

Une fillette M^{lle} BERNARD chante à son tour « les roses de mon rosier » ; les roses de son panier furent offertes aux personnalités. M^r le Préfet prit la parole, en termes choisis, remercie et félicite la municipalité pour les nombreux travaux qu'elle a fait exécuter et rendus nécessaires par suite du développement de votre cité, salua les personnalités présentes et félicita à son tour le personnel enseignant.

La petite fête enfantine qui charma le public se termina par le chœur « gloire à l'école » paroles de BIMAT, musique de POPY, interprété par les grandes élèves et anciennes élèves de l'école.

Le groupe scolaire Jules FERRY est inauguré

Le cortège se rend à Jarny Centre, s'arrête quelques instants au Monument élevé à la mémoire des Enfants de Jarny « Morts pour la France ». Dépôt d'une palme, minute de recueillement. Une foule énorme remplit les rues, le cortège se fait difficilement un passage pour se rendre au stade municipal que l'on va inaugurer, en passant, chacun admire le groupe d'habitations à bon marché. Le stade est vraiment merveilleux, décoré, moderne qui fait penser aux olympiades chantés par HOMERE.

Les élèves du groupe scolaire Alfred MEZIERES et ceux des écoles de Droitaumont sont massés sur le terrain de jeux. Ces élèves sous la direction de leurs maîtres et maîtresses, l'amicale ORY de Nancy, la Concorde de Bonvillers, exécuteront différents exercices qui émerveilleront les invités et le public nombreux qui se pressait aux bords de la piste. Les moniteurs du centre d'instruction physique de Metz, montrèrent par des mouvements nombreux et variés tout ce que peut produire un corps équilibré et sain, véritables athlètes au corps harmonieusement développé, ils charmèrent le public qui ne leur ménagera pas ses ovations. La roue vivante, les sauts, le salut à l'antique furent particulièrement acclamés.

La belle fête sportive est terminée.

Les invités se pressent dans la salle des fêtes où un vin d'honneur leur est offert.

M^r GENOT remercie à cette manifestation : Monsieur le Préfet. « *Notre ville est grandement honorée de votre présence. Par votre personne, c'est le gouvernement lui-même qui nous rend visite. Les citoyens ne sauraient être heureux et fiers de saluer le représentant du pouvoir et de vous remercier d'avoir bien voulu présider cette fête et de l'aide si affectueuse et si courtoise que vous apportez dans l'accomplissement de votre tâche souvent bien difficile et parfois si ingrate. Aussi la municipalité vous exprime toute sa reconnaissance.* ».

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de saluer M^r SERRE, notre nouveau et sympathique Député.

Je remercie M^r l'Inspecteur d'Académie, le protecteur éclairé de l'enseignement populaire, sa présence

parmi nous montre combien il a en estime le dévoué personnel enseignant qui dirige avec un dévouement digne d'éloges les nombreuses classes de nos différents groupes scolaires.

Je remercie également M^r le Sous-Préfet de Briey dont le bienveillant concours ne nous a jamais fait défaut, M^r l'Inspecteur primaire dont l'affabilité et la bienveillance sont connus de tous.

Messieurs, je voudrais vous remercier tous, mais je me permets de vous comprendre tous dans une même pensée de sincère sympathie et de ma gratitude.

Toutefois, qu'il me soit permis de remercier les moniteurs du centre de l'Instruction Physique de Metz et leurs dévoués chefs, l'Amicale d'ORY de Nancy et la Concorde de Bonvillers et leurs dirigeants, les enfants des écoles, au concours qu'ils nous ont apporté à cette fête et des productions que nous avons applaudies avec enthousiasme. Je remercie également le personnel enseignant de cette ville. On ne saurait avoir trop d'égard pour ceux qui ont la pénible mission d'éduquer la jeunesse.

Je ne saurais oublier la S^{te} de Musique de Droitaumont et l'harmonie municipale. Je les remercie d'avoir répondu à notre appel, leurs airs joyeux et entraînants ont jeté une note gaie dans notre petite ville au cours de cette journée.

Messieurs, je lève mon verre à votre santé à tous, à celle de vos familles, à la ville de Jarny, à la République, à la France.

Puis M^r SERRE, Député, glorifia l'école laïque, fit un parallèle entre l'école d'autrefois et celle de nos jours et se dit heureux et fier de se trouver parmi ses nombreux amis de Jarny. Enfin M^r le Sous-préfet remplaçant M^r le Préfet qui avait du quitter cette fête vers 17 H remercia la Municipalité et à son tour glorifia l'école laïque.

Grande et belle journée qui fera époque dans les annales de notre ville. La vente des insignes au profit de l'œuvre cantonale des pupilles de l'école a produit 1044 F Nos gentilles et accortes vendeuses sont à féliciter de ce bon résultat.

Titre : Honneur et Gloire à l'Ecole Laïque
(années 1920)

Paroles : Jean BYNAT.

Musique : Francis POPY.

Hymne à l'école laïque qui fut chanté dans toutes les écoles publiques de la République française lors de la célébration du cinquantenaire des écoles laïques.

Honneur et Gloire à l'Ecole Laïque
Honneur et gloire à l'Ecole Laïque
Où nous avons appris à penser librement
A défendre à chérir la grande République
Que nos pères jadis ont faite en combattant
Elle nous enseigna des jours fameux l'histoire
En formant notre esprit, elle éleva nos cœurs
Faisant revivre en nous l'éternelle mémoire
Des héros, des martyrs, des émancipateurs

Le temps n'est plus où tout un peuple esclave
Connaissant ses devoirs, mais ignorant ses droits
Se courbait frémissant, sous le joug qui déprave
Et rêvait de justice, et réclamait des lois
Tu fis notre âme, école, et notre conscience
Et nous récolterons l'abondante moisson
Qu'en nous tu fis germer, nous montrant la Science
Et le chemin du Vrai, celui de la Raison

La nuit s'en va, le soleil qui se lève
Dissipe le brouillard, éclaire l'horizon
Réalissant enfin cet admirable rêve :

Le travail dans la Paix, le bonheur par l'union
L'œuvre était nécessaire, elle sera féconde
Et le noble vaisseau muni de ses agrès
Superbe et glorieux, s'en ira par le monde
Répandre la lumière et semer le progrès

Titre : **Les roses de mon rosier**

Comme j'ai trois poupées pour enfants
Et un amour de p'tit chat blanc
Qui me coûtent des argents fous
Faut qu' je gagne des sous
J'ai donc mis mes souliers vernis
Mon chapeau en paille de riz
Et ma robe de satin broché
Pour aller au marché

Vendre les roses de mon rosier
Dans un panier, dans un panier
Vendre les roses de mon rosier
Dans un joli panier d'osier

Quand j'aurai vendu mes bouquets
Liés par des rubans coquets
J'ach'terai au duc de Fricandean
Son plus beau château
J'aurai des servantes, s'il vous plaît
Un régiment de p'tits valets
Et des cuisiniers gras et gros
Qui changeront en gâteaux

(Refrain)

L'argent des roses de mon rosier
Dans un panier, dans un panier
L'argent des roses de mon rosier
Dans un joli panier d'osier

Pour emmener mes trois enfants
Et mon amour de p'tit chat blanc
À la plage de Saint-Malo
J'ach'terai une auto
Comme de la conduire j'aurai peur
Je l'ach'terai avec un chauffeur
À qui j' donnerai quatre sous par mois
Afin d' garder pour moi

(au Refrain)

Lorsque mes enfants seront grands
Je les doterai superbement
À chacun j' donnerai, voyez-vous,
Un gros sac de sous
À mon amour de p'tit chat blanc
Je donnerai un grelot d'argent
Et tout le temps que je vivrai
Doucement j' dépenserai

(au Refrain)

Mais vous regardez mes bouquets
Liés par des rubans coquets-+
Et je vous entends de désir
Pousser un soupir
Ma foi, tant pis pour mon château
Mes servantes et mon auto !
Je vous les offre de grand cœur
Pour vous porter bonheur

Prenez les roses de mon rosier
Et le panier, et le panier
Prenez les roses de mon rosier
Et le joli panier d'osier

Séance du 15 septembre 1933

2 classes étaient installées dans le pavillon du concierge de Jules FERRY.
Une de ces classes est supprimée.

La mixité est difficile à admettre ! Le Cours Complémentaire filles à Jules FERRY devient indispensable !

Années 1934-35

Dix-huit jeunes filles sont inscrites au Cours Complémentaire mixte du groupe scolaire Alfred MEZIERES.
Les cours mixtes présentent un grand nombre d'inconvénients préjudiciables au bon travail aussi bien pour les jeunes filles que pour les jeunes gens.

Il est nécessaire de créer un cours complémentaire spécial jeunes filles au groupe Jules FERRY à Jarny-gare, le groupe MEZIERES serait affecté aux garçons.

M^{me} MENNEGAND, directrice de l'école Jules FERRY propose une salle disponible, celle qui était prévue pour l'enseignement ménager.

Nouvelle demande de création d'un cours complémentaire filles.

Mars 1936

Le Maire donne connaissance d'une lettre de Madame MENNEGAND, directrice de l'école Jules FERRY, faisant connaître par suite de l'augmentation constante du nombre d'élèves : 260 pour cinq classes, la création d'une nouvelle classe élémentaire s'impose pour la rentrée prochaine.

Le Conseil :

- estime qu'il est urgent de remédier à cette situation,
- sollicite la création d'une classe élémentaire supplémentaire à l'école de filles Jules FERRY pour la rentrée. Il existe un local disponible.

Cette demande de création ne fait pas double emploi mais s'ajoute à la demande de création d'un cours complémentaire de filles sollicitée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 1935.

Séance du 5 avril 1938

Cours complémentaire : suppression d'une classe

Après délibération et avis de l'Inspecteur de l'enseignement primaire de Briey.

Demande le transfert d'un des 3 emplois du Cours Complémentaire. aux classes primaires de l'école de garçons Alfred MEZIERES qui sont surchargées.

La cantine scolaire n'est pas à l'ordre du jour !

Séance du 15 juin 1938

Cantine scolaire au groupe « Jules FERRY » destinée à préparer les repas aux élèves garçons et filles venant de l'extérieur pour fréquenter les cours complémentaires de Jarny centre et Jarny gare (soit 15 élèves concernés).

Après les longues délibérations le Conseil :

- décide, tout en reconnaissant l'intérêt que représenterait une cantine scolaire au point de vue de l'enseignement ménager, de ne pas donner suite à la suggestion de M^r l'Inspecteur primaire.

Des classes plus que surchargées !!!

Séance du 15 juin 1938

Création d'une 8^{ème} classe à l'école Jules FERRY car l'effectif du 1^{er} octobre donnerait 58 élèves pas classe. La création d'une huitième classe ramènerait l'effectif à 48.

M^{me} MENNEGAND, directrice de l'école de filles Jules FERRY sollicite la création d'une 8^{ème} classe pour la rentrée d'octobre. Il est impossible de grouper 3 classes du cours complémentaire : on risquerait de ne pas obtenir des résultats suffisants. Sans cette 8^{ème} classe, la moyenne serait de 58 élèves par classe !! Cette classe, sera installée dans la salle des répétitions de musique.

Le Conseil :

- a pris l'engagement de prendre en charge les dépenses occasionnées par la création du cours complémentaire à l'école Jules FERRY.

Suppression du lot d'aisance communale accordée à l'instituteur selon une tradition très ancienne (déjà en 1851).

Une rentrée bien perturbée !!

Séance du 26 septembre 1939

Rentrée scolaire :

- le groupe scolaire de Droitaumont est occupé par l'hôpital,
- le groupe garçons Jules FERRY est occupé par le personnel de repliement de la S.N.C.F. de la Moselle,
- le groupe filles Jules FERRY, occupé par le 69^{ème} RR, sera libéré sous peu,
- 20 classes au groupe Alfred MEZIERES,
- 12 classes au groupe Jules FERRY.

1450 élèves inscrits mais les familles de cheminots, parties au début de la mobilisation, rentrent chez eux.

Séance du 8 juillet 1940

Le Maire fait un exposé sur la situation des classes dans les différents groupes scolaires de la ville.

Aucune classe n'a pu être ouverte au groupe scolaire Alfred MEZIERES. Il n'y a plus de carreaux aux fenêtres du groupe garçons. Le groupe filles est occupé par l'armée allemande. Au groupe scolaire Jules FERRY, sept classes sont actuellement ouvertes.

Au groupe scolaire de Droitaumont, trois classes sont ouvertes au château de Moncel et deux à la Salle paroissiale.

Séance du 15 décembre 1943

Le Maire informe le Conseil que par suite de la situation actuelle, le groupe scolaire Jules FERRY est situé dans une zone dangereuse, qu'il s'est vu dans l'obligation d'installer deux classes de ce groupe dans un immeuble appartenant à l'Association Fraternelle du Jarnisy (représentée par M^r l'abbé VOUAUX)
Pas d'autres articles sur l'école pendant la guerre.

L'après guerre amène des décisions urgentes à prendre pour un enseignement valable.

Séance du 20 novembre 1947

Alfred MEZIERES et Jules FERRY

Demande de subventions pour travaux d'entretien et réparations car :

- les bâtiments scolaires n'ont reçu aucun entretien depuis 1938,
- la terrasse d'Alfred MEZIERES est disloquée car affaissements de terrains provoqués par la mine.

Montant des travaux : 3 219 300 F

Séance du 9 mars 1948

Demande de création d'une classe supplémentaire à Jules FERRY

- considérant d'après les indications fournies par M^{lle} CUNY directrice :
 - o que les classes élémentaires de cette école sont surchargées,
 - o qu'il y a lieu de porter remède à cet état de chose,
- dit que le dégagement de l'institutrice nécessaire pourrait être obtenu en regroupant 2 classes du Cours Complémentaire.

Divers aménagements sont prévus pour aménager cette classe.

Séances du 28 juin 1949 :

- vu les visites effectuées par la commission des travaux des groupes scolaires Alfred MEZIERES et Jules FERRY,
- décide d'effectuer des travaux nécessaires dans ces écoles.

Projet de construction de classes nouvelles dans les 2 groupes scolaires :

- vu la décision prise lors de la dernière séance,
- vu les effectifs probables pour la rentrée du 1^{er} octobre 1950,
- vu la demande de M^r l'inspecteur primaire réclamant la création de nouvelles classes,
- considérant qu'il est impossible de pouvoir admettre les enfants à la rentrée de 1950 si on ne construit pas de nouvelles classes,
- décide :
 - o 1^{er} la construction de 2 classes au groupe MEZIERES avec logement de Maître au 1^{er} étage,
 - o 2^{ème} la construction de 2 classes au groupe J FERRY en prolongeant celles existantes côté,
 - o filles. La construction de 2 logements à la suite des 2 nouvelles classes.

Séance du 18 août 1949 et 17 octobre 1949

Il est envisagé de faire de gros travaux dans les groupes scolaires Alfred MEZIERES et Jules FERRY.

Construction d'un 3^{ème} groupe scolaire malgré la composition de ce groupe il resterait encore suffisamment de terrain pour aménager une place de 20 à 25 ares laquelle s'appellerait toujours place de la Liberté (voir le centre féminin d'apprentissage).

Séance du 17 octobre 1949

Réfection des cours à Jules FERRY et Alfred MEZIERES

Le Maire informe que les cours des groupes Alfred MEZIERES et Jules FERRY avaient été reconnue trop boueuses par temps de pluie et d'autre part, que par place, des pierres faisaient saillie, ce qui est gravement dangereux pour les enfants.

Selon le désir de la commission, il s'était mis d'accord avec l'ingénieur du service vicinal pour les réfectionner en utilisant du tarmacadam, comme pour les routes, avec une couche de poussière de laitier par-dessus.

Ce procédé donnerait des cours bien sûres et pour longtemps.

Le travail a été terminé la 1^{ère} semaine de la rentrée scolaire ; les matériaux employés et la main d'œuvre utilisée, M^r l'ingénieur du service vicinal a déclaré que la dépense atteindra 450 000 francs.

Le Conseil, après délibération :

- considère que les travaux exécutés dans les cours des Groupes scolaires étaient indispensables dans l'intérêt des enfants qui dorénavant auront pied sec et rentreront moins de terre dans les classes : c'est un progrès qu'il fallait réaliser,
- vote un crédit de 450 000 francs pour réfection des cours des groupes scolaires trop boueux Alfred MEZIERES et Jules FERRY.

Séance du 16 octobre 1950

Condoléances à M^r MENNEGAND

Avant d'ouvrir la séance, M^r CONTAL, 1^{er} adjoint, prononce l'allocution suivante :

M^r le Maire

Je crois devoir être l'interprète de cette assemblée pour vous présenter nos plus vives et sincères condoléances à l'occasion de la perte cruelle que vous avez éprouvée en la personne de M^{me} MENNEGAND, votre chère et dévouée épouse.

Le Conseil est unanime à regretter une telle disparition vraiment prématurée.

Enseignante à Jarny depuis 1903, votre compagne fut toujours une éducatrice fervente, zélée et estimée de tous. Elle fut aussi, comme l'a si bien dit M^r l'Inspecteur LEREBOUTET, une mère, pour cette jeunesse parfois endiablée. Directrice de l'Ecole filles du Groupe Jules FERRY, puis directrice du Cours complémentaire filles, elle s'est dépensée sans compter.

Les succès scolaires qu'elle a remportés sont extrêmement nombreux aussi.

Lors de ses obsèques, ses anciennes élèves et la population de Jarny lui ont manifesté un vif témoignage d'affectueuse reconnaissance.

Victime de Vichy, comme vous, chassée de son école où elle s'était tant dépensée, ce fut pour elle une blessure muette, dont les conséquences se sont malheureusement fait sentir.

Mes chers collègues,

Une telle figure mérite de survivre en exemple aux générations futures. C'est pourquoi, je me permets de vous proposer, ce soir, que la 1^{ère} classe du Cours Complémentaire filles du Groupe Jules FERRY, où enseignait M^{me} MENNEGAND, soit ornée de sa photographie, avec l'inscription suivante :

Marthe Boiteux, épouse Paul MENNEGAND, maire de Jarny et Conseiller général (1893-1950) a exercé dans l'enseignement de 1913 à 1948.

Institutrice à Jarny-Centre le 1^{er} novembre 1913.

Directrice de l'école Jules FERRY en 1920.

Directrice du Cours Complémentaire filles, école Jules FERRY de 1935 à 1948.

Titulaire de la médaille d'argent des institutrices.

Officier de l'Instruction Publique.

Educatrice dévouée et zélée, a dirigé pendant 35 années, avec autorité et tendresse, l'éducation et l'instruction de ses élèves.

A bien mérité de la reconnaissance, du respect, et du souvenir de la population de Jarny et du Jarnisy.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, je vous demande d'observer une minute de silence à la mémoire de celle qui n'est plus.

La minute de silence écoulée, M^r CONTAL termina : *Merci pour Elle.*

M^r MENNEGAND, très ému, répond en ces termes :

Mon cher Ami, mes chers collègues,

Je vous remercie bien sincèrement de la sympathie unanime que vous m'avez témoignée à l'occasion de la disparition de ma chère épouse.

L'immense élan de la population et de l'extérieur, puisque j'ai même reçu ces jours-ci une lettre d'Amérique, s'il ne peut être un baume adoucissant, est tout de même un puissant réconfort pour celui qui rentre chez lui dans un vide absolu.

Vous m'avez devancé, mon cher ami, dans votre projet d'hommage à Madame MENNEGAND.

Je tiens à offrir sa photographie ; je suis en train de choisir la meilleure, mais je n'aurais pas désiré un si grand hommage.

Le cadre contenant la photographie avec l'inscription en dessous sera placé dans la 1^{ère} classe du Cours Complémentaire de l'Ecole Jules FERRY.

Maintenant, dans ma vie moins large, moins facile, mais assez honnête, je demeurerai avec plus de temps à consacrer à mon travail de Maire et de Conseiller Général.

Acceptez encore mes sincères sentiments de profonde reconnaissance.

L'agrandissement de l'école Jules FERRY devient indispensable.

Séance du 19 juillet 1951

Aménagement de deux salles de classe à Jules FERRY

Le Conseil :

- constatant la nécessité d'ouvrir à la rentrée une 4^{ème} classe au Cours Complémentaire de l'école filles Jules FERRY et une 6^{ème} classe élémentaire à la même école, en remplacement de la classe restituée à l'école de garçons du même groupe,
- décide l'aménagement de deux classes dans le préau de la dite école et d'un réfectoire-cantine pour les élèves prenant leur repas de midi à l'école,
- vu les devis établis par Mr VALLIN, architecte à Nancy, s'élevant à :
 - o 1^{er} lot : maçonnerie : 294 585 francs,
 - o 2^{ème} lot : plâtrerie : 164 543 francs,
 - o 3^{ème} lot : menuiserie-quincaillerie : 482 623 francs,
 - o 4^{ème} lot : vitrerie-peintures : 175 360 francs,
- vu l'urgence,

Le Conseil :

- demande à l'autorité de tutelle, l'autorisation de traiter les divers lots par appels d'offres et marchés de gré à gré.

Séance du 27 août 1951

Réparations dans les groupes scolaires

Le Maire donne connaissance du devis des réparations à effectuer dans les différents groupes scolaires de la ville.

Ce devis se montant à 2 600 000 francs.

En raison de lourdes dépenses engagées,

Le Conseil :

- décide de faire effectuer les réparations les plus urgentes, soit la remise en état des logements des directeurs d'école de garçons Jules FERRY et de Droitaumont, à la suite de M^r FERRANT et de M^{me} ROBERT, admis à la retraite.

Séance du 22 février 1952

Achat d'une couronne mortuaire

Le Conseil Municipal :

- soucieux de rendre hommage à M^r SATTONERET directeur d'écoles au groupe Jules FERRY décédé à son poste le 23 janvier 1952,
- Et soucieux d'associer la population à cet hommage public,
- Entérine la décision prise par son Maire d'acquiescer aux frais de la ville, une couronne mortuaire dont la dépense sera réglée au chapitre « dépenses imprévues ».

Séance du 30 juillet 1954

Salaire d'une femme de service

Le Conseil Municipal considérant :

- que M^{me} PFUND, femme de service à l'école Jules FERRY, est rétribuée à l'heure, mais qu'il est difficile de vérifier exactement le nombre d'heures effectuées par elle,
- vu la moyenne des décomptes horaires établies depuis le 01.01.1954,
- fixe sa rétribution au tarif forfaitaire de 11050 F.

Séance du 6 juin 1957

Création de classes. Demande de poste pour la rentrée 1957 :

- vu le nombre d'élèves à Alfred MEZIERES. Les effectifs dépasseront les 40 élèves par classe,
- pour décharger ces écoles il y aurait lieu d'ouvrir les 2 classes récemment construites à Moulinelle ou cours complémentaire de Filles Jules FERRY le service de quatre maîtresses dépasse le maximum des heures réglementaires.

En conséquence le Conseil :

- sollicite de l'Administration de l'Education Nationale l'ouverture des classes et des postes indiqués :
 - o Cours Complémentaire Alfred MEZIERES une classe et un poste,
 - o Moulinelle deux classes et deux postes,
 - o Cours Complémentaire Jules FERRY un poste.

Les classes préfabriquées se multiplient dans les écoles pour dédoubler les classes.

Séance du 2 février 1961

Construction de 9 classes préfabriquées

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- que d'après des renseignements fournis par M^r l'Inspecteur Primaire, les besoins en nouvelles classes pour la rentrée scolaire de septembre 1961, sont :
 - o 4 classes au groupe Alfred MEZIERES et Cours Complémentaire garçons,
 - o 2 classes au groupe Alfred MEZIERES filles,
 - o 2 classes au groupe Jules FERRY Filles et Cours Complémentaire filles,
 - o 1 classe au groupe Jules FERRY garçons,

Soit 9 classes nouvelles qu'il est indispensable de créer pour assurer une rentrée normale. Il rappelle que le projet de construction d'une école de 16 classes en dur est lié à la réalisation du lotissement et que ce dossier est toujours à l'étude.

En attendant, il est nécessaire de continuer à construire des classes préfabriquées pour parer au plus pressé, le Maire invite donc l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- considérant que le problème des locaux scolaires demande une solution rapide,
- décide l'acquisition immédiate de 9 classes en bois préfabriquées analogues à celles construites en 1959 et en 1960,
- charge le Maire de procéder à un appel d'offres entre les constructeurs de classes de ce type, classes qui devront être obligatoirement conformes au devis imposé par le Ministère de l'Education Nationale (circulaire 70 du 14 Mars 1960) Le devis des concurrents devra être approuvé par le Ministère de l'Education Nationale, chef du service technique,
- autorise le Maire à conclure un marché dès que seront connus les résultats de l'appel d'offres,
- sollicite de la caisse départementale scolaire une subvention pour cette réalisation urgente au premier chef.

Ressources : le Conseil Municipal inscrit au budget primitif de 1961 un crédit provisionnel de 130 000 NF
Où on pense qu'« Alfred MEZIERES » deviendra CES garçons et que « Jules FERRY » deviendra CES filles.

Séance du 29 juillet 1966

Le CES garçons sera réalisé par l'utilisation de tous les bâtiments Alfred MEZIERES garçons et filles.
Le CES filles sera réalisé par l'utilisation de tous les bâtiments J.FERRY garçons et filles.

Il est nécessaire de prévoir la construction :

- d'un groupe scolaire garçons et filles et d'une école maternelle dans le secteur Alfred MEZIERES,
- d'un groupe scolaire garçons et filles et d'une école maternelle dans le secteur Jules FERRY.

Emprunt pour lycée

Séance du 27 octobre 1966

Construction d'un groupe scolaire à Jarny gare -Achat de terrains (futur ARAGON)

Ce groupe de remplacement doit être construit le plus près possible du groupe actuel et le seul emplacement valable est un terrain situé au nord de la RN52 bis Avenue du Général PATTON à 250m de ce groupe et d'une surface de 3ha07a04ca.

Cette surface permettra de construire une école maternelle de 4 cl à proximité du groupe primaire.

Projet définitif de la 2ème tranche.

Pour 4 classes primaires et 4 classes maternelles et 1 logement de 4 pièces pour la directrice.

Dépense principale:566 886,84.

Honoraire architecte:23 875,47.

L'état est sollicité.

Séance du 1er décembre 1966

Remplacement de l'installation de chauffage central du CEG Jules FERRY.

Séance du 21 avril 1967

Création d'un poste d'Education physique au C.E.G. Jules FERRY.

Le C.E.G. comprend 12 classes : 326 élèves.

Séance du 8 décembre 1967

Création d'un poste d'enseignement d'éducation physique au CEG Jules FERRY en remplacement des moniteurs bénévoles, agents de la SNCF.

Apparition des classes maternelles pour remplacer les classes enfantines.

Séance du 6 octobre 1967

Transformation de classes enfantines en classes maternelles

Le Conseil :

- soucieux de parfaire à l'éducation des jeunes enfants,
- conscient qu'un nombre de + en + important de mères de famille sont dans l'obligation de travailler pour subvenir aux besoins du ménage,
- inquiet du danger créé dans les rues de la ville par un trafic de + en + important,
- demande la transformation des classes enfantines de Jules FERRY, Alfred MEZIERES, SAINT EXUPERY en classes maternelles dès la rentrée de septembre 1968 en attendant la construction d'écoles maternelles dans ces 3 secteurs.

Séance du 6 mars 1968

Demande de nationalisation du C.E.S. Jules FERRY

Le Conseil Municipal considérant :

- que le lycée municipal, classique, moderne et technique mixte du 2^{ème} cycle a été nationalisé par décret du 23/11/1967 avec effet du 15/09/1967,
- qu'à ce lycée est annexé un C.E.S,
- que le C.E.S. municipal « Alfred MEZIERES » a été transformé en C.E.S. nationalisé par décret du 08/09/1967 avec effet du 15/09/1967,
- demande la nationalisation de cet établissement,
- considère que le C.E.G. « Jules FERRY » doit être transformé en C.E.S. à la rentrée de septembre 1968 et qu'il serait souhaitable que les 3 établissements scolaires bénéficient du même régime d'enseignement.

Séance du 26 avril 1968

Transformation du C.E.G. « Jules FERRY » en C.E.S.

Le Conseil Municipal :

- demande la transformation du collège d'enseignement général de « Jules FERRY » en collège d'enseignement secondaire à compter de la rentrée 1968.

Séance du 24 septembre 1971

Toiture C.E.S. Jules FERRY

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet pour le remaniement de la toiture du groupe scolaire Jules FERRY (sur partie C.E.S).

Séance du 2 février 1972

Le Conseil Municipal :

- sollicite le transfert du C.E.S. Jules FERRY dans les locaux Place Paul MENNEGAND à Jarny à compter de la rentrée scolaire 1972.
(Jamais réalisé !)

Séance du 25 février 1972

Suite à la menace de fermeture d'une classe au groupe Jules FERRY mixte,

Le Conseil Municipal :

- se prononce contre cette fermeture et,
- demande le maintien à 9 classes.
(Classes surchargées CP de 27 et 26 élèves CM1 de 34 élèves).

Même date

M^{lle} CUNY directrice du C.E.S. a fait part des besoins en équipement scolaire.

Le Conseil Municipal :

- autorise l'achat de matériel et de mobilier nécessaires au bon fonctionnement du C.E.S. Jules FERRY.

Séance du 26 décembre 1972

Hommage public C.E.S. 996 : Louis ARAGON

Le Conseil Municipal considérant :

- qu'à Jarny existe un C.E.S. dénommé Alfred MEZIERES et qu'un autre C.E.S. fonctionne actuellement dans les classes du groupe scolaire Jules FERRY,
- qu'il subsistera le groupe primaire Jules FERRY,
- que la construction du nouveau C.E.S. de 996 places risque de ce fait d'entraîner de fréquentes confusions dans l'appellation des établissements du secondaire.

Après en avoir délibéré :

- décide de donner le nom Louis ARAGON au nouveau C.E.S. 996 en hommage aux services rendus à l'enseignement par cet éminent poète et romancier.

Séance du 24 mars 1977

Monsieur l'inspecteur d'académie voudrait la fermeture d'une classe à Jules FERRY.
La municipalité s'oppose à la fermeture.

Séance du 27 septembre 1978

- sollicite l'autorisation d'entreprendre les travaux de réfection de la cour du groupe scolaire Jules FERRY avant l'attribution de la subvention.

Séance du 11 juin 1979

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 28.11.1978 décidant l'aménagement d'une halte garderie dans les locaux du groupe scolaire Jules FERRY,
- approuve le projet présenté par les architectes,
- sollicite une subvention à la caisse d'allocations familiales,
- s'engage à financer 60% des travaux.

Séance du 13 octobre 1988

Groupe scolaire Jules FERRY

Travaux de rénovation toitures et charpentes

- vu le dossier présenté par le cabinet MAGNIEN considérant que le bâtiment du groupe scolaire Jules FERRY comportant des couvertures traditionnelles en tuiles mécaniques, posées sur des charpentes, remplacer les parties les plus atteintes.

Après délibération :

- décide le principe de la réalisation des travaux de rénovation des toitures du groupe scolaire Jules FERRY,
- accepte le dossier présenté par le cabinet MAGNIEN,
Coût : 967 369.09 francs TTC,
- sollicite du Conseil Général une subvention la plus élevée possible.

De nouveaux grands changements ont lieu en 2011 puisque la maternelle Danielle CASANOVA rejoint les locaux de l'école Jules FERRY.

ECOLE Maternelle de Jules FERRY **Danielle CASANOVA**

Séance du 7 mars 1963

Ecole maternelle Jules FERRY

Ecole de 3 classes annexe à l'école Jules FERRY considérant :

- qu'il n'existe encore aucune maternelle à Jarny,
- qu'un seul projet d'école maternelle de 4 classes est prévu dans la 2^{ème} tranche du groupe scolaire dit du quartier des cités (agglomération principale).

Il serait utile de prévoir une 2^{ème} école maternelle dans le quartier de la gare qui serait construite à Jules FERRY celle-ci étant distante de plus de 800 m de l'agglomération principale.

Séance du 30 mars 1965

Création d'une école maternelle, annexe de Jules FERRY

Dans le quartier gare.

Cette école comprendrait 3 classes et 1 logement pour la directrice et des locaux prévus par les règlements en vigueur.

Création d'une école maternelle à Droitaumont

Au quartier de Moulinelle et à Jarny Centre

Il est indispensable de prévoir :

- 1 école maternelle de 3 classes dans le quartier de Droitaumont distant de 1500m de l'agglomération principale,
- 1 école maternelle de 2 classes dans le quartier de Moulinelle distant de 800m de l'agglomération principale.

Le Conseil :

- demande la création de ces 3 écoles maternelles et,
- prend l'engagement d'inscrire au budget pendant 30 ans.

Séance du 19 mai 1970

Transformation en école maternelle à deux classes, de deux classes enfantines à l'école mixte « Jules FERRY » à Jarny à la rentrée 1970-1971.

Cette transformation implique l'achat de matériel et mobilier :

- 2 bureaux de maître,
- 2 fauteuils de maître,

- 4 bibliothèques,
- 10 tables ovales,
- 100 tables individuelles,
- 100 chaises,
- 20 bancs sans dossier,
- 50 lits de repos.

Le Conseil Municipal :

- sollicite une subvention l'équipement de deux classes préfabriquées qui seront installées à l'école Jules FERRY à la rentrée prochaine.

Séance du 22 septembre 1970

M^{me} l'inspectrice des écoles maternelles de Nancy II s'étonne d'avoir vu les petits de la maternelle Jules FERRY partager la cour de récréation avec les élèves du primaire.

Il y a urgence de construire une cour propre à la maternelle sur le terrain qui jouxte les salles de classe.

Le Conseil Municipal :

- décide cette construction et,
- sollicite une subvention aussi élevée que possible (devis du projet 65 000 F).

Séance du 17 mars 1975

La maternelle du quartier gare comprend 4 classes, une salle de jeux, un bureau de directrice, des sanitaires, une tisanerie. Il est nécessaire de baptiser cette école.

Monsieur SIMON propose le nom **Danielle CASANOVA**. (Image de la femme courageuse, responsable, fière).

Arrêtée le 11 février 1942, emmenée à la prison de la Santé, puis au fort de Romainville. Le 23 janvier, c'est le départ pour l'Allemagne et l'arrivée à Auschwitz.

Le 9 mai, Danielle CASANOVA, héroïne française meurt pour la France au camp nazi d'Auschwitz.

Le Conseil Municipal :

- approuve le choix du nom. **L'inauguration aura lieu le 4 mai 1975.**

Le Maire invitera Marie Claude VAILLANT COUTURIER compagne et témoin de ses derniers moments, à assister à cette cérémonie.

Séance du 2 avril 1976

Ecole maternelle D. Casanova équipement classes nouvelles

- vu sa délibération du 24.05.1972 décidant l'aménagement d'une école maternelle au groupe scolaire Jules FERRY,
- considérant qu'il a été nécessaire d'équiper en matériel, le bureau de direction et les classes maternelles,
- approuve les dépenses d'équipement effectuées pour l'aménagement des classes de l'école maternelle Danielle CASANOVA s'élevant à 10 035.69 F.

L'école maternelle Danielle CASANOVA a rejoint les locaux aménagés de l'école Jules FERRY à la rentrée de 2011.

Ecole de Droitaumont Pablo PICASSO

Avant : écoles privées appartenant à la mine de Droitaumont.

Séance du 4 juillet 1932

Ecoles privées de Droitaumont

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^r le directeur des mines de Droitaumont.

Je vous informe officiellement de notre décision de remettre nos écoles privées à Droitaumont aux services publics d'enseignement.

Cette mesure ayant pour principale conséquence de provoquer une dépense nouvelle à la ville de Jarny, je me propose d'exposer dans quelles conditions ma société pense pouvoir vous laisser la jouissance des locaux actuels.

Les écoles de Droitaumont comprennent :

- un bâtiment couvrant 700 m², abritant l'école de garçons et l'école de filles et comprenant pour chacune des catégories :
 - o un logement de directeur (six pièces),
 - o au rez de chaussées : une classe et un préau,
 - o au 1^{er} étage : trois classes (deux seulement sont occupées actuellement),
- un bâtiment couvrant 300 m² abritant l'école maternelle et comprenant :
 - o au rez de chaussée : deux classes et un préau,
 - o au 1^{er} étage, un logement de directrice (5 pièces).

Trois grandes cours pour chacune des trois écoles, avec séparation entre elles et clôtures sur route ou chemin.

Les écoles de Droitaumont reçoivent non seulement la grande majorité des enfants de nos mines et employés, mais encore, la presque totalité des enfants de Droitaumont village.

Les effectifs au 1^{er} juin 1932 sont :

- école de garçons : un directeur, deux institutrices adjointes, 135 élèves inscrits,
- école de filles : une directrice, deux institutrices adjointes, 141 élèves inscrites,
- école maternelle : une directrice, une femme de charge, 88 bambins (4 à 6 ans).

Ma société propose de louer tous les bâtiments décrits ci-dessus, équipés avec les canalisations d'eau, d'éclairage, de chauffage, pour une somme globale de 18 000 francs par an –dont on pourrait admettre l'échéance à la fin de chaque année scolaire, soit au 31 juillet-. Nous garderions à notre charge le gros entretien comprenant la réfection éventuelle du gros œuvre, le ravalement des façades, la réparation des clôtures, le rafraîchissement des logements et des salles, étant entendu que ce dernier travail ne serait exécuté à nos frais que tous les six ans maximum.

Toutes les autres réparations restent à la charge de la commune.

Nous assurerons le paiement des impôts relatifs aux bâtiments ainsi que les assurances correspondantes.

L'éclairage, le chauffage, les réparations et la surveillance des appareils de chauffage restent à la charge de la commune.

Sans prendre l'engagement formel, nous sommes disposés à vous aider pour diminuer les frais de fourniture de charbon, coke, courant électrique et le prêt d'un ouvrier pour assurer le chauffage.

Nous vous proposons d'acquérir, pour le compte de la commune et pour la somme forfaitaire de 20 000 francs tout le matériel scolaire : 148 tables d'écoliers et tout le matériel de chauffage (3 chaudières, radiateurs, etc.).

Les logements des bâtiments scolaires sont munis du chauffage central.

Nous vous indiquons les frais approximatifs pouvant incomber à la commune, annuellement :

- | | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| - - Loyer | 18 000 francs, |
| - - une femme de charge | 2 000 (pour l'école maternelle), |
| - - Balayage | 2 500, |
| - - Eclairage | 2 000, |
| - - Charbon ou coke | 12 500 avec notre intervention, |
| - - Chauffage (réparations) | 3 000, |

TOTAL 40 000 francs.

Les frais indiqués ci-dessus, rubrique éclairage et chauffage vous seraient facturés mensuellement si vous décidez de recourir à notre intervention.

Le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- admet en principe la remise à la ville des locaux scolaires de la mine de Droitaumont. Une commission est nommée qui visitera les locaux scolaires, étudiera avec un représentant de la mine, les conditions dans lesquelles cette remise pourrait se faire. Les décisions soumises au Conseil seront évoquées dans une prochaine séance.

L'école privée de Droitaumont devient école publique de Jarny.

Séance du 14 juillet 1932

La mine de Droitaumont cède les locaux

Après avoir délibéré,

Le Conseil :

- accepte la jouissance offerte par la mine de Droitaumont de ses locaux scolaires aux conditions et charge ci-après :
 - o les locaux scolaires, munis du chauffage central, garnis du matériel scolaire existant, à la date de ce jour, les locaux servant à loger maîtres et maîtresses seront remis à la ville pour être affectés exclusivement à l'usage de classes et au logement du personnel enseignant, sans aucune indemnité, ni loyer,
 - o la prise de possession par la ville coïncidera avec la création par l'Etat de postes d'instituteurs et d'institutrices,
 - o toutes les réparations, extérieures ou intérieures, nécessaires aux bâtiments, y compris celles du chauffage central seront à la charge exclusive de la mine de Droitaumont,
 - o la ville prendra à sa charge les travaux de peinture, tapisseries et vitrerie. Avant de prendre possession des locaux et du matériel scolaire, un état des lieux sera dressé par les représentants autorisés de la mine et de la municipalité,
 - o si par suite de suppressions de postes d'instituteurs et d'institutrices, des locaux et logements deviennent vacants, ils seront remis à la mine après vérification de leur état. La charge de la ville sera alors limitée à la remise des locaux tels qu'ils étaient à la prise de possession,
 - o le bâtiment dit « Pavillon » et les logements nécessaires pour loger le personnel enseignant qui ne pouvait se loger dans les locaux actuels seront mis à la disposition de la ville moyennant un loyer identique à celui que paie le personnel de la mine.
La mine de Droitaumont fournira à la ville le combustible nécessaire au chauffage central et l'énergie nécessaire à l'éclairage. La ville fera exécuter à ses frais l'amélioration des bâtiments sans être contrainte à la remise en état des lieux. Ces améliorations resteront propriété de la mine de Droitaumont.

Cette convention n'a pas de durée limitée. Elle prendra fin le jour où les écoles viendraient à être supprimées ou si elles n'étaient plus considérées comme écoles publiques.

Séance du 24 mars 1933

Création d'une classe à l'école de garçons de Droitaumont

Le Conseil :

- vu l'effectif actuel de l'école de garçons à Droitaumont,
- vu le grand nombre d'élèves nouveaux qui se présentent au 1^{er} octobre prochain pour fréquenter cette école,
- demande à l'Administration Supérieure de bien vouloir créer une nouvelle classe à l'école de Droitaumont pour la rentrée d'octobre prochain.

Séance du 20 novembre 1933

Congés mobiles à Droitaumont

Le Conseil :

- émet un avis favorable à la répartition de deux jours de congés mobiles pour l'année scolaire 1933-34, dans les écoles de garçons et de filles à Droitaumont.

Cette répartition est faite de la façon suivante :

- lundi 4 décembre 1933 : jour de fête de Ste Barbe,
- lundi 28 mai 1934 : lendemain de la fête patronale.

La 2^{ème} guerre mondiale amène des difficultés dans la vie de l'école réquisitionnée en hôpital.

Séance du 26 septembre 1939

Rentrée scolaire

- le groupe scolaire de Droitaumont est occupé par l'hôpital,
- le groupe garçons Jules FERRY est occupé par le personnel de repliement de la S.N.C.F. de la Moselle,
- le groupe filles Jules FERRY, occupé par le 69^{ème} RR, sera libéré sous peu,
- 20 classes au groupe Alfred MEZIERES,
- 12 classes au groupe Jules FERRY.

1450 élèves inscrits mais les familles de cheminots, parties au début de la mobilisation, rentrent chez eux.

Séance du 23 novembre 1939

Ecole de Droitaumont

Du fait de la transformation du groupe scolaire en hôpital, les enfants ne vont plus à l'école.

Le Maire est en pourparlers avec :

- M^r le Curé au sujet de l'utilisation de la salle paroissiale en salle de classe,
- M^r le Directeur des Mines de Droitaumont. Au sujet de l'installation de classes au château de Moncel et des cités de la Mine,
- M^r l'inspecteur car seules 8 classes fonctionneraient. (les petits n'iraient pas à l'école).

Séance du 24 décembre 1939

Location d'immeuble pour salles de classe provisoires :

- considérant que la Société SCHNEIDER et Cie consent à mettre à la disposition de la ville 4 classes au château de Moncel et la classe de la cantine, dite, la cantine polonaise, sise rue Neuve pour la durée des hostilités :
 - o rue Neuve : salle de cantine,
 - o Château de Moncel,
 - o Le grand Hall,
 - o Le grand salon, à droite du Hall,
 - o La grande salle à droite du Hall,
 - o La grande pièce centrale au 1^{er} étage.

Ouverture des classes le 16 décembre 1939.

Cette location prendra fin, au maximum 9 mois après la libération.

Les classes seront occupées de 8h à 16h, sauf le dimanche.

Demande l'ouverture et le maintien des dites classes.

Séance du 26 juin 1956

Le Maire expose au Conseil :

- les effectifs scolaires fréquentant l'école de Droitaumont sont en augmentation continue,
- le programme des travaux à effectuer prévoit l'aménagement de deux nouvelles classes à Droitaumont dans les locaux existants,
- il y a lieu de prévoir la nomination de personnel enseignant pour ces deux nouvelles classes.

Le Conseil, constatant que la situation exposée par le Maire est exacte, connue de l'Inspecteur primaire :

- demande pour le 1^{er} octobre 1956 la création de deux nouvelles classes à l'école de Droitaumont, une classe garçons, une classe filles.

Séance du 20 septembre 1957

Location du groupe scolaire de Droitaumont

- considérant que la location de l'école de Droitaumont est avantageuse pour la ville de Jarny le prix de location étant moins onéreuse que l'amortissement de la dépense d'une construction semblable par la ville,
- accepte les propositions de ladite société et,
- autorise le Maire à signer un avenant fixant les nouveaux prix de location.

Séance du 2 février 1972

Officialisation des classes enfantines

Le Conseil Municipal :

- considérant que les classes enfantines des groupes scolaires de Moulinelle et de Droitaumont sont toujours considérées comme classes primaires,
- demande à M^r l'Inspecteur d'académie d'officialiser ces classes enfantines (sachant que l'emploi d'une femme de service est pourvu dans les 2 groupes scolaires).

Séance du 1 septembre 1973

Aménagement du groupe scolaire de Droitaumont

Après l'acquisition des bâtiments du groupe scolaire de Droitaumont appartenant à la S^{te} Minière de Droitaumont considérant que les bâtiments achetés sont vétustes et nécessitent de nombreuses réparations.

Le Conseil Municipal :

- désigne M^{rs} HESS et MAGNIEN comme architectes pour l'aménagement du groupe scolaire.

Quelle révolution !! La gémination dans un groupe scolaire pour un meilleur résultat pédagogique !! Il faudra encore attendre dans les autres écoles !!

Séance du 23 novembre 1973

Gémination des groupes scolaires

Le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable au principe de gémiation dans les groupes scolaires de Droitaumont pour permettre une meilleure répartition entre groupe filles et groupe garçons et un meilleur résultat pédagogique.

Les écoles de Droitaumont sont dénommées et inaugurées.

Séance du 2 janvier 1976

Le Conseil Municipal :

- considérant que la ville de Jarny a acheté les bâtiments de l'école de Droitaumont à la Société minière de Droitaumont-Bruville,
- considérant que les bâtiments ont été transformés en une école maternelle et en un groupe scolaire primaire mixte,
- décide de donner le nom d'Irène JOLIOT CURIE à l'école maternelle et celui de Pablo PICASSO au groupe scolaire primaire.

C'est le 9 mai 1976 que le député Maire Gilbert SCHWARTZ inaugurera les deux écoles (maternelle et primaire).

Séance du 28 novembre 1978

Le Maire rappelle que les élèves de la commune de Ville sur Yron sont scolarisés au groupe scolaire de Droitaumont.

Il est demandé à cette commune de participer aux frais de fonctionnement.

Séance du 13 février 1979

Même motion du Conseil Municipal pour la fermeture d'une classe envisagée à l'école Pablo PICASSO qui n'est plus envisagée le 9 avril 1979.

Séance du 28 novembre 1980

Scolarisation des élèves de la commune de Ville sur Yron

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élèves de la commune de Ville sur Yron sont scolarisés au groupe scolaire de Droitaumont.

Comme chaque année, il est nécessaire de fixer le montant de la participation financière à demander à la commune de Ville sur Yron.

Le Conseil, après délibération :

- fixe la participation pour l'année 1980 :
 - o groupe scolaire Droitaumont Pablo PICASSO : 658 francs par élève et par an,
 - o école maternelle Irène JOLIOT CURIE : 742 francs par élève et par an.
- dit que les élèves scolarisés à Droitaumont qui sont partis en cours d'année, la redevance sera calculée au prorata du temps de scolarisation, tout mois commencé,
- autorise le Maire à signer une convention avec le Maire de la commune de Ville sur Yron.

Maternelle à Droitaumont Irène JOLIOT CURIE

Séance du 30 mars 1965

Création d'une école maternelle à Droitaumont

Il est indispensable de prévoir :

- 1 école maternelle de 3 classes dans le quartier de Droitaumont distant de 1500m de l'agglomération principale,
- 1 école maternelle de 2 classes dans le quartier de Moulinelle distant de 800m de l'agglomération principale.

Le Conseil :

- demande la création de ces écoles maternelles et,
- prend l'engagement d'inscrire au budget pendant 30 ans.

Séance du 1er décembre 1966

Acquisition de l'ancienne école maternelle à Droitaumont pour la somme de 50 000 F

Le Conseil :

- désigne M^r HAYEM, notaire à Jarny pour la rédaction de l'acte dont les frais seront à la charge de la commune donc crédit de 70 000F qui figure au budget primitif.

9 mai 1976 : inauguration école JOLIOT CURIE.

Séance du 13 septembre 1978

Achat et mise en place de jeux collectifs d'extérieur au profit des écoles maternelles.

Demande de subvention :

- décide de mettre en place des jeux collectifs d'extérieur dans les écoles maternelles Yvonne IMBERT, LANGEVIN WALLON et Irène JOLIOT CURIE.

Séance du 14 octobre 1981

Création d'une 3ème classe à l'école maternelle Irène JOLIOT-CURIE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention de l'Inspection Académique d'ouvrir une 3ème classe maternelle à l'école Irène JOLIOT-CURIE.

Le Conseil :

- enregistre avec satisfaction l'ouverture de cette 3ème classe maternelle en émettant un avis tout à fait favorable,
 - met à la disposition de l'académie un local servant habituellement de Centre aéré, rue des écoles à Jarny.
- Cette situation sera revue à la rentrée 82-83 dans la mesure où cette classe sera maintenue l'an prochain.

Séance du 9 janvier 1989

Carte scolaire 1989

Le Conseil Municipal :

- refuse la proposition de l'Inspection d'Académie,
- fermeture 3^{ème} classe Ecole maternelle JOLIOT CURIE.

ECOLE SAINT EXUPERY

Un nouveau groupe scolaire nécessaire. (le 3^{ème} pour Jarny).

Séance du 17 avril 1959

Un groupe scolaire dans le 3^{ème} lotissement : tous les éléments du programme

M^r le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du programme de construction d'un groupe scolaire dans le lotissement n°3 établi par M^r l'Inspecteur du 1^{er} degré de la circonscription.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M^r le Maire :

- considérant que le projet de construction correspond à un besoin vital, que la ville a réservé dans ce lotissement un emplacement très convenable,
- accepte le programme présenté.

Eléments du programme

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- construction de seize classes (8 pour les garçons et 8 pour les filles) aux normes actuelles. Cette construction sera réalisée en trois tranches :
 - o 1^{ère} tranche : 4 classes de garçons et 4 de filles,
 - o 2^{ème} tranche : 2 classes de garçons et 2 de filles,
 - o 3^{ème} tranche : 2 classes de garçons et 2 de filles,Ce qui permettrait de ne pas réaliser la dernière tranche si le besoin n'en faisait pas expressément sentir,
- aménagement des annexes indispensables : préaux, cours de récréation, W.C. en nombre suffisant,
- construction d'un cabinet médico-scolaire, inclus dans le groupe, qui serait utilisé par les enfants du nouveau groupe, du groupe Alfred MEZIERES et du groupe de Droitaumont,
- aménagement d'un plateau d'évolution pour la pratique de l'éducation physique et du sport,
- construction de logements : 4 logements pour les ménages et 4 logements pour les célibataires. La construction est réalisable par tranche, en liaison avec la construction des classes :
 - o 1^{ère} tranche : 2 logements pour les ménages, 2 logements pour les célibataires,
 - o 2^{ème} tranche : 1 logement pour un ménage, 1 logement pour un célibataire,
 - o 3^{ème} tranche : 1 logement pour un ménage, 1 logement pour un célibataire.

En égard à l'urgence de cette réalisation, il est indispensable que ce groupe puisse être occupé quand les premiers logements du lotissement n°3 seront habités.

Le Conseil :

- désigne M^r BAYEN, architecte DPLG à Waville pour diriger les travaux.

Séance du 26 juin 1959

Groupe scolaire 3^{ème} lotissement :

- vu la délibération du 17/04/1959 fixant le programme de travaux de construction d'une école de 16 classes dans le 3^{ème} Lot,
- vu la lettre de l'Inspecteur Primaire Pont-à-Mousson faisant connaître que le programme doit être modifié en ramenant le nombre des logements prévu au 1/3 du nombre de classes construites.

Les deux logements pour célibataire sont supprimés.

Séance du 23 mai 1961

Construction d'un groupe scolaire du 1^{er} degré Jarny lotissement

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- que par délibération du 17 avril 1959, elle a fixé les éléments du programme de construction d'un groupe scolaire de 16 classes du 1^{er} degré (8 classes pour les garçons 8 classes pour les filles) et 5 logements pour le personnel enseignant,
- que ce programme a été approuvé le 11 août 1959,
- que par lettre du 25 mars 1961 M^r le Préfet a demandé que lui soit adressé l'avant-projet de cette construction limité à la réalisation des première et deuxième tranches (soit 12 classes et 4 logements) cet avant-projet étant susceptible d'être financé au titre du présent exercice.

En conséquence le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cet avant-projet présenté par M^r BAYEN, architecte :

- approuve l'avant-projet de M^r BAYEN Architecte, comprenant 12 classes et 4 logements plus 1 logement pour le concierge et un centre médico-scolaire pour les première et deuxième tranches étant entendu que la 3^{ème} tranche 4 classes + 1 logement sera à réaliser ultérieurement ainsi que la création d'une école maternelle dont la construction a été demandée par l'académie,
- sollicite la participation financière de l'Etat pour ces 2 premières tranches dont le devis se monte à 861 970 NF honoraires de l'architecte compris,
- dit que la part de la dépense à la charge de la ville sera financée au moyen d'emprunts à réaliser soit auprès de la caisse d'Epargne de Briey, soit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation directement,
- prend l'engagement, conformément à l'article 93 de la loi du 31 juillet 1920, d'inscrire au Budget pendant une période de 30 ans un crédit d'entretien au moins égal à 1% du montant de la dépense subventionnable (le crédit non utilisé en fin d'exercice sera reporté et ajouté au crédit prévu pour l'année suivante),
- charge le Maire de conclure une convention avec M^r BAYEN architecture agréée pour cette construction.

Séance du 22 mai 1962

Construction d'un groupe scolaire du 1er degré

L'avant projet dans le quartier des lotissements est approuvé :

- 16 classes primaires (8 garçons et 8 filles),
- 1 cabinet médico scolaire,
- plateaux d'évolution,
- 5 logements de maîtres,
- 1 logement de concierge.

Attribution de 2 classes démontables pour le lycée annexe de Longwy: ces classes seront construites en bois et mises en dépôt pour une durée ne dépassant pas 4 ans.

Séance du 13 mai 1963

Le Conseil :

- autorise le financement des travaux de construction du groupe scolaire des cités.

Séance du 8 octobre 1963

Groupe scolaire des cités 2^{ème} tranche

Le Conseil Municipal :

- vu l'arrêté ministériel du Avril 1963, agréant les 2 tranches du projet de construction du groupe scolaire dit « des cités »,
- considérant :
 - o que la 1^{ère} tranche de 12 classes est sur le point d'être terminée en ce qui concerne les locaux scolaires proprement dits, et que les 4 classes qui restent à construire, incluses dans la 2^{ème} tranche de travaux sont prévus aux extrémités, soit 2 classes de part et d'autre du bâtiment déjà construit,
 - o qu'il serait intéressant d'éviter l'obligation par la ville de protéger les 2 pignons déjà construits (crépi par exemple) ces frais supplémentaires n'étant pas prévus au devis, en l'autorisation à démarrer dès que possible la 2^{ème} tranche de travaux.
- demande en conséquence à M^r le Préfet le déblocage de la 2^{ème} tranche de la subvention prévue par l'arrêté du 10.04.1963 soit 555 464 F.

Séance du 6 mars 1964

Equipement de classes nouvelles Marché de mobilier scolaire

Le Conseil Municipal :

- vu les résultats de l'appel d'offres lancé pour la fourniture de mobilier et matériel nécessaire à l'équipement de 13 classes nouvelles (soit 12 classes au nouveau groupe scolaire et une classe nouvelle à l'école Jules FERRY),
- considérant que c'est la S^{te} SOTUBAC de Nancy qui a fait les meilleures propositions compte tenu qu'une première commande de 160 ensembles à cette S^{te} a été réglée sur les crédits de 1963 (9670.40 F),
- autorise le Maire à passer un marché de gré à gré avec la S^{te} SOTUBAC à Nancy pour le surplus des quantités nécessaires :
 - o 13 tableaux verts,
 - o 13 armoires bibliothèques et,
 - o 1 triptyque,
 - o 13 bureaux,
 - o 13 sièges de maîtres,
 - o pour un montant de 27 609.80 F à imputer sur crédit ouvert à l'article 2142 du budget primitif 1964.

Le Conseil Municipal en outre :

- considérant qu'il s'agit de classes nouvelles,
- sollicite la subvention d'équipement prévue pour ces acquisitions.

Séance du 3 juillet 1964

Groupe scolaire des cités Aménagement de la cour

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 28.05.1964 demandant le concours du service des Ponts et Chaussées pour l'étude et l'exécution du projet d'aménagement des cours du nouveau groupe scolaire estimé à 40 000 F,
- considère que ce travail extrêmement urgent doit être terminé pour la rentrée scolaire,
- autorise le Service des Ponts et Chaussées à lancer un appel d'offres,
- autorise le Maire à signer un marché de gré à gré avec l'entreprise qui aura présenté la soumission la plus avantageuse.

Ressources : la dépense sera imputée sur crédit ouvert à l'art. 2301 du budget pour construction de ce groupe scolaire.

Ouf !! Après 5 longues années de projets, de discussions, de construction l'école ouvre ses portes à la rentrée.

Le 18 septembre 1964 : une école toute neuve comprenant une école de garçons (6 classes), une école de filles (6 classes) avec un grillage pour séparer la cour des filles de la cour des garçons !!

Séance du 12 février 1965

Dénomination du nouveau groupe scolaire des cités: **groupe scolaire SAINT EXUPERY** à titre d'hommage public.

L'école ne sera jamais inaugurée officiellement mais elle fêtera ses 20 ans (en 1984) et ses 30 ans (en 1994).

Séance du 6 octobre 1967

Groupe scolaire St Exupéry

Le Conseil Municipal :

- considère et confirme que la création d'une école maternelle (la première à Jarny), s'avère d'une nécessité et d'une urgence absolue,
- demande qu'un ordre de priorité lui soit donné.
Le financement est reporté à 1968 car classement au 25ème rang du programme départemental de son projet d'école maternelle.

Transformation de classes enfantines en classes maternelles

Le Conseil :

- soucieux de parfaire à l'éducation des jeunes enfants,
- conscient qu'un nombre de + en + important de mères de famille sont dans l'obligation de travailler pour subvenir aux besoins du ménage,
- inquiet du danger créé dans les rues de la ville par un trafic de + en+ important,
- demande la transformation des classes enfantines de Jules FERRY, Alfred MEZIERES, SAINT EXUPERY en classes maternelles dès la rentrée de septembre 1968 en attendant la construction d'écoles maternelles dans ces 3 secteurs.

Séance du 13 février 1970

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avis favorable (en octobre 1962 et en mai 1966) pour la construction au groupe scolaire SAINT EXUPERY :

- de quatre classes primaires (à faire) pour la rentrée 70 71,
- quatre classes maternelles,
- un logement et un bureau de direction sont réalisés.

Le Conseil Municipal :

- vu l'urgence des travaux,
- demande la dispense d'adjudication.

Séance du 13 février 1970

Construction de 4 classes primaires à SAINT EXUPERY

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le comité départemental des constructions scolaires dans ses séances du 4 octobre 1962 et 13 mai 1966, a émis un avis favorable quant à la réalisation de la deuxième tranche des travaux de construction du groupe scolaire SAINT EXUPERY comprenant quatre classes primaires, quatre classes maternelles, un logement et un bureau de direction.

La maternelle, le bureau de direction et le logement ayant été réalisés, il convient dès à présent de procéder à

l'adjudication des travaux de construction des quatre classes primaires qui devront être terminés pour la rentrée scolaire 1970.1971.

Le Maire propose en conséquence de demander à M^f le Sous-préfet :

- la dispense d'adjudication pour les travaux de construction des quatre classes primaires à SAINT EXUPERY en considérant de l'urgence des dits travaux qui devront être terminés pour la rentrée prochaine,
- l'autorisation de traiter de gré à gré sur appels d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- vu l'arrêté de subvention en date 17 février 1970,
- considérant l'urgence des travaux.

A l'unanimité :

- demande à M^f le Sous-préfet, en vertu de l'article 312 alinéa 8 du code des marchés, la dispense d'adjudication et l'autorisation de traiter sur appel d'offres,
- adopte le financement de l'opération ainsi qu'il suit :
 - o subvention départementale de 298 000 Frs,
 - o emprunt forfaitaire de 52 500 Frs découlant du montant subventionnable,
 - o fonds libres le cas échéant.

Un crédit de 300 000 francs figure au budget primitif de l'exercice 1970, il sera complété le cas échéant lorsque seront connus les résultats de l'appel d'offres.

Séance du 4 juin 1971

Suppression de 3 classes au groupe scolaire SAINT EXUPERY

Il est donné lecture au Conseil Municipal de la lettre en date du 26 mai 1971 émanant de M^f le Sous-préfet, se faisant, à cette occasion l'interprète du Ministère de l'Education nationale. Cette lettre exprime le désir du Ministère de fermer 3 classes sur les 13 existantes au groupe scolaire SAINT EXUPERY

Le Conseil Municipal considérant :

- que le ministère ne tient pas compte des effectifs actuels prévus pour la rentrée scolaire 71.72,
- que le 5^{ème} lotissement, amènera en septembre 1971, 87 inscriptions certaines d'enfants de 6 à 11 ans du fait de l'établissement des parents dans le 5^{ème} lotissement amenant les effectifs de l'école SAINT EXUPERY à 342 élèves déduction faite des entrées en 6^{ème},
- que cet effectif de 342 élèves pour 13 classes donnera une moyenne de 26 élèves par classe,
- que le Conseil Municipal a toujours soutenu les revendications des syndicats d'enseignants et des associations des parents d'élèves qui demandent des effectifs avoisinant 25 élèves pour de bonnes conditions de travail pour les maîtres et pour les enfants, et qu'avec le maintien des 13 classes, l'effectif serait normal,
- que le 5^{ème} lotissement amènera de nouveaux élèves :
 - o 12 en décembre 1971,
 - o 9 en mars 1972.

- Ce qui augmentera les effectifs moyens et les éloignera du nombre souhaité par classe,
- considérant que les effectifs totaux attendus pour l'année scolaire 1971.1972 soit 363 élèves se situent entre les chiffres minimum et maximum des effectifs imposés par le Ministère pour le groupe scolaire 13 classes (minimum 346) à l'unanimité,
- se prononce contre la fermeture des 3 classes et,
- demande le maintien des 13 classes existantes.

Séance du 12 février 1979

Le Conseil Municipal réuni dans la cour de l'école SAINT EXUPERY :

- constate l'opposition unanime des parents et enseignants de Jarny aux fermetures de classes proposées par l'administration,
- dénonce le démantèlement de l'école après le démantèlement des mines de fer et de la sidérurgie,
- approuve les revendications des enseignants et des parents,
- demande l'abrogation de la grille GUICHARD :
 - o en date du 9 avril 1979 1 fermeture à SAINT EXUPERY Filles,
 - 1 fermeture à SAINT EXUPERY Garçons.

Enregistré à la mairie

Séance du 15 juin 1988

Une salle de « gymnastique » du groupe SAINT EXUPERY va être aménagée en salle de quartier.
Un préau va être aménagé en salle d'évolution.

Séance du 9 janvier 1989

Carte scolaire 1989

Le Conseil Municipal :

- refuse la proposition de l'Inspection Académie :
 - o suppression de la 9^{ème} classe SAINT EXUPERY et fusion de 2 écoles pour création une école primaire à 8 classes. *Ce qui arrivera au départ en retraite de M^{me} BRETENOUX,*
 - o Fermeture 3^{ème} classe Ecole maternelle JOLIOT CURIE.

Séance du 8 juin 2001

Le Conseil Municipal :

- demande l'ouverture d'une 7^{ème} classe à St EXUPERY, le nombre d'élèves l'exige.

Séance du 26 octobre 2001

Remplacement toiture école primaire SAINT EXUPERY (l'ancienne toiture en fibrociment date de 1970). Des fuites ont été relevées à plusieurs endroits. La ville souhaite donc effectuer le remplacement de cette toiture et de la zinguerie en totalité. (Pour une somme de 76 000€).

ECOLE Yvonne IMBERT **(Maternelle SAINT EXUPERY)**

Séance du 23 mai 1961

Au cours de cette séance qui prévoit la Construction d'un groupe scolaire du 1^{er} degré Jarny lotissement il est prévu la création d'une école maternelle dont la construction a été demandée par l'académie :

- invite le Conseil Municipal à délibérer sur cet avant-projet présenté par M^r BAYEN, architecte,
- approuve l'avant-projet de M^r BAYEN Architecte, comprenant :
 - o 12 classes et,
 - o 4 logements,
 - o plus 1 logement pour le concierge et,
 - o un centre médico-scolaire pour les première et deuxième tranches étant entendu que la 3^{ème} tranche 4 classes,
 - o plus 1 logement qui sera à réaliser ultérieurement.

Séance du 21 février 1969

Dénomination de l'école maternelle du lotissement

Adopte la dénomination pour l'école maternelle du lotissement annexe au groupe scolaire SAINT EXUPERY de :

« Ecole Maternelle Yvonne IMBERT » à titre d'hommage public rendu à M^{me} Yvonne IMBERT Inspectrice Départementale des écoles Maternelles de Meurthe et Moselle, décédée depuis plus de cinq ans.

L'école maternelle sera inaugurée en novembre 1969 par Monsieur SCHWARTZ Maire de Jarny.

Séance du 13 février 1970

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avis favorable (en octobre 1962 et en mai 1966) pour la construction au groupe scolaire SAINT EXUPERY :

- de quatre classes primaires (à faire) pour la rentrée 70 71,
- quatre classes maternelles,
- un logement et un bureau de direction sont réalisés.

Le Conseil Municipal :

- vu l'urgence des travaux,
- demande la dispense d'adjudication.

Séance du 3 novembre 1975

Ouverture d'une 5^{ème} classe à l'école maternelle Yvonne IMBERT.

Le Conseil Municipal :

- considérant la construction des 21 I.L.M. et 30 H.L.M. dans le quartier qui va accroître l'effectif des écoles,
- sollicite l'ouverture d'une 5^{ème} classe à la maternelle Yvonne IMBERT.

Séance du 24 juin 1976

Extension d'une classe à l'école maternelle Yvonne Imbert.

Le Maire informe le Conseil Municipal que par suite de la construction des logements H.L.M. I.L.M. dans le secteur lotissement le nombre des enfants fréquentant les groupes scolaires de ce quartier vont augmenter donc il est nécessaire de procéder à la construction d'une classe supplémentaire à l'école maternelle Yvonne IMBERT.

Séance du 21 février 1977

Budget primitif grosses dépenses.

Une 5^{ème} classe à Yvonne IMBERT.

Séance du 13 septembre 1978

Achat et mise en place de jeux collectifs d'extérieur au profit des écoles maternelles :

- demande de subvention,
- décide de mettre en place des jeux collectifs d'extérieur dans les écoles maternelles Yvonne IMBERT, LANGEVIN WALLON et Irène JOLIOT CURIE.

Séance du 24 novembre 1989

Ecole maternelle Yvonne IMBERT

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'il importe d'acquérir un jeu à placer dans la cour de l'école maternelle Yvonne IMBERT avant la journée du 20^{ème} anniversaire de la création de cette école.

Après en avoir délibéré :

- décide l'acquisition en urgence d'une mini jungle d'un montant de 6 800 francs.

ECOLE de Moulinelle

Refus de créer une école de Moulinelle.

Séance du 27 août 1951

Demande de la mine de Jarny

Le Maire donne connaissance au Conseil d'un extrait du P.V. d'une réunion du Comité d'entreprise de la Société de la mine de Jarny, en date du 23 août 1951, ainsi conçu :

- considérant que les écoles de Jarny se trouvent éloignées d'au moins un kilomètre des cités des mines de Jarny,
- que le nombre des enfants en bas-âge de fréquenter les écoles dont les familles habitent ces cités s'élève à plus de 170 enfants (filles et garçons),
- que les écoles de Jarny-ville sont devenues trop petites pour recevoir la totalité des enfants en âge de scolarité et que celles-ci doivent être agrandies,
- demande à M^r le Maire de Jarny, à la municipalité et aux autorités compétentes de bien vouloir étudier la possibilité de construire des écoles dans les cités de Moulinelle. La mine de Jarny fournirait gratuitement le terrain nécessaire pour la construction.

Le Conseil, après l'exposé du Maire :

- considérant que le groupe scolaire Alfred MEZIERES suffit actuellement pour recevoir l'effectif scolaire, la ville est déjà engagée dans plusieurs projets importants. Il ne peut être question d'entreprendre la construction d'une école dans ce quartier actuellement,
- prend bonne note des dispositions contenues dans le P.V. du comité d'entreprise, en ce qui concerne la cession gratuite du terrain, et,
- remet à plus tard l'étude de ce projet et des conditions dans lesquelles il pourrait être réalisé.

Séance du 22 janvier 1954

Demande création d'une école mixte dans le quartier Moulinelle

Le Maire expose au Conseil :

- que le quartier de Moulinelle étant éloigné de 1800 m du groupe Alfred MEZIERES, qui est le groupe scolaire le plus proche et,
- que ce quartier réunit un effectif de 70 enfants de 6 à 9 ans, il y avait lieu de créer dans ce quartier une école mixte de 2 classes.

Le Conseil Municipal considérant :

- 1^{er} que la distance qui sépare le quartier de Moulinelle du centre ville est un obstacle réel de fréquentation de l'école primaire principalement pour les enfants âgés de moins de 10 ans,
- 2^{ème} que la création d'un lotissement de 80 maisons à proximité du groupe Alfred MEZIERES risque de surcharger ce groupe d'un nombre d'enfants sensiblement égal au chiffre indiqué par le Maire,
- 3^{ème} que la création de l'école envisagée permettra de décongestionner le groupe Alfred MEZIERES tout en épargnant aux enfants âgés de 6 à 9 ans qui habitent le quartier de Moulinelle un trajet très long pour se rendre à l'école.

Pour ces motifs :

- délibère, il y a lieu de créer d'urgence, dans le quartier de Moulinelle, une école mixte de deux classes, affectée spécialement aux enfants de ce quartier,
- vote le principe de la création de cette école.

Que de difficultés pour créer une école !!

Séance du 30 juillet 1954

Construction d'une école + logements (Moulinelle)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet type d'école avec 2 classes, 2 logements y compris les annexes préau et sanitaires, établi par M^{rs} MULOT et PARISOT architectes à Nancy et pour lequel l'entreprise PIERRON et C^{ie} a souscrit un engagement.

Le Conseil :

- vu la circulaire du Ministre de l'Education Nationale du 26 juin 1953 instituant le principe d'un concours de projets types pour écoles de 1 à 3 classes,
- vu la circulaire du Ministre de l'Education Nationale du 18 juillet 1953 fixant les conditions techniques du dit concours,
- vu les circulaires du Ministère de l'Education Nationale du 26 septembre et du 31 octobre 1953 précisant les conditions du concours et faisant application au dit concours des décrets du 9 août 1953 (abaissement des prix maximum pour les constructions scolaires du premier degré et au 5 septembre 1953 relatif aux commandes groupées),
- vu l'arrêté de M^f le Ministre de l'Education Nationale en date du 6 novembre 1953 portant institution d'une commission Nationale chargée de se prononcer sur les plans types des constructions scolaires à réaliser par communes groupées,
- vu les décisions de la dite commission, modifiées à la Préfecture de Meurthe et Moselle,
- vu les instructions techniques du concours de projets types, les plans du projet d'école retenu par la commission Nationale et le devis descriptif détaillé, déposés à la Préfecture.

Après en avoir délibéré :

- accepte le programme proposé et le projet type susvisé établis par M^{rs} MULOT et PARISOT architectes à Nancy et pour lequel l'entreprise PIERRON et C^{ie} a souscrit un engagement,
- délègue M^{rs} MULOT et PARISOT, architectes, auteur du projet pour réaliser cette opération. Le montant des honoraires ne devra pas dépasser, en ce qui concerne la dépense principale (élément principal, annexes et logements), le taux de 3.40% pour les premiers 10 millions, 2.80 au-delà. Pour ce qui touche les dépenses accessoires (travaux d'implantation) les dits taux sont fixés à 3% et 4 % respectivement,
- l'adaptation du projet type au terrain et la présentation du devis correspondant au Conseil Municipal seront effectuées par M^{rs} MULOT et PARISOT architectes ci-dessus mentionnés.

La commune s'engage à voter annuellement les crédits d'entretien prévus par l'article 93 de la loi de finances du 31 juillet 1920 et à financer les dépenses dans la mesure où elle n'est pas couverte par la participation de l'état ou celle du département.

Enfin, le Conseil Municipal :

- considérant les conditions d'urgence de la construction et sa conformité d'un projet type agréé par le Ministère de l'Education Nationale après concours et assorti d'un engagement de l'Entreprise,
- demande à M^f le préfet d'accorder la dispense d'adjudication publique celle-ci étant incompatible avec les conditions imposées.

Séance du 11 mars 1955

Nouveau groupe scolaire de Moulinelle Evacuation des eaux usées et pluviale

Le Conseil Municipal considérant :

- qu'il y a urgence à étudier un projet d'évacuation des eaux usées et pluviales du futur groupe scolaire de Moulinelle dont les travaux ont commencé,
- et que le service des Ponts-et-Chaussées se trouve particulièrement qualifiés pour la mise à l'étude de ce projet.

Après en avoir délibéré :

- demande le concours des Ponts et Chaussées pour l'étude et l'exécution d'un égout pour l'exécution des eaux usées et pluviales du groupe scolaire de Moulinelle,
- dit que ce concours s'effectuera suivant les conditions fixées par la loi du 29.09.1948, réglementant l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les collectivités et établissements publics et par les décrets des 07.03.1949 et 28.04.1949,
- accepte de verser au compte spécial 33.61 ouvert à la comptabilité du Trésorier Payeur général de Meurthe et Moselle la rémunération fixée par la loi et les décrets susvisés soit par rapport aux dépenses :
 - o jusqu'à 1 000 000 4%
 - o de 1 à 10 000 000 3%
 - o de 101 à 100 000 000 2%
 - o au-delà de 100 000 000 1%

En cas où le projet ne serait pas suivi l'exécution le montant de la rémunération ci-dessus serait réduit de moitié, le calcul étant fait sur la base des évaluations du projet,

- décharge les agents du service des Ponts et Chaussées de la responsabilité pécuniaire et décennale prévue par les articles 1792 et 2270 du code civil.

Séance du 15 décembre 1955

Construction d'un égout groupe scolaire de Moulinelle

Le Conseil Municipal :

- vu le marché de gré à gré proposé par M^f l'ingénieur Ponts et chaussées à Conflans, pour la construction d'un égout et des ouvrages annexes au groupe scolaire de Moulinelle,
- autorise le Maire à signer un marché d'un montant de 600 000 frs,
- dit que cette dépense sera imputée sur crédit ouvert au budget pour la construction au groupe soit 59 art 11 : 19 000 000 frs.

Séance du 15 décembre 1955

Ouverture et maintien de 3 classes nouvelles

Le Conseil Municipal :

- considérant que les effectifs d'âge scolaire en constante augmentation ont nécessité l'ouverture de 3 classes nouvelles à la rentrée d'octobre 1955 soit :
 - o à Droitaumont 4^{ème} classe primaire garçons,
 - o à Moulinelle nouveau groupe 1 classe primaire garçons,
1 classe primaire filles,
- demande l'ouverture et le maintien des dites classes.

L'école doit déjà s'agrandir !

Séance du 8 février 1956 + 31 octobre 1956

Demande de création d'une 2^{ème} école quartier Moulinelle

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- que la création d'une première école de deux classes dans le quartier de Moulinelle s'est avérée insuffisante pour les besoins constatés et futurs,

- que la création d'un 2^{ème} lotissement de 76 maisons à proximité du groupe scolaire Alfred MEZIERES va surcharger ce groupe de l'année 1957, et qu'il convient de prévoir dès à présent sa décongestion, par la construction de 2 nouvelles classes à Moulinelle une partie des enfants de ce quartier contribuant à fréquenter le groupe Alfred MEZIERES pour ces motifs,
- délibère il y a lieu de créer d'urgence dans le quartier de Moulinelle 2 nouvelles classes et,
- vote le principe de la construction de ces 2 classes.

Séance du 9 mai 1956

1^{ère} école de Moulinelle avenant au marché

Le Conseil Municipal :

- vu le décompte définitif des travaux de construction d'une école de 2 classes à Moulinelle et,
- considérant que différents travaux ont pu être exécutés, ces travaux comprennent différentes améliorations apportées au projet type,
- accepte le décompte présenté par M^{rs} MULOT et PARISOT architectes et,
- autorise le Maire à signer un avenant au marché passé avec l'entreprise PIERRON et portant son montant définitif à la somme de 11 835 502 francs au lieu de 10 843 260 francs,
- dit que la dépense sera imputée sur le report de crédits de l'exercice 1955 à inscrire au prochain budget additionnel de 1956.

Construction d'une 2^{ème} école à Moulinelle comportant 2 classes et 2 logements

Le Conseil Municipal :

- vu la délibération du 8 février 1956, approuvée le 22 mars 1956 par M^f le Préfet demandant la création d'une 2^{ème} école dans le quartier de Moulinelle,
- vu le projet type d'écoles avec 2 classes, 2 logements y compris leurs annexes préau et sanitaires établi par M^{rs} MULOT et PARISOT, architectes à Nancy et pour lequel l'entreprise PIERRON et C^{ie} de Nancy a souscrit un engagement,
- vu la circulaire du Ministère de l'Education Nationale du 18 juillet 1953 fixant les conditions techniques du dit concours,
- vu les circulaires du Ministère de l'Education Nationale du 26 septembre et du 31 octobre 1953, précisant les conditions du concours et faisant application au dit concours des décrets du 9 août 1953 (abaissement des prix maxima pour les constructions scolaires du premier degré) et du 5 septembre 1953 relatif aux commandes groupées,
- vu l'arrêté de M^f le Ministre de l'Education Nationale en date du 6 novembre 1953 portant institution d'une commission nationale chargée de se prononcer sur les plans types des constructions scolaires à réaliser par commandes groupées,
- vu les décisions de la dite commission modifiée par la préfecture de Meurthe et Moselle,
- vu les instructions techniques du concours de projets types les plans du projet de l'école retenu par la commission nationale et le devis descriptifs détaillé déposés à la préfecture,
- décide dans un but de symétrie de construire une deuxième école semblable à la première et après en avoir délibéré,
- accepte le programme proposé et le projet type susvisé établi par M^{rs} MULOT et PARISOT architectes à Nancy et par lequel l'entreprise PIERRON et C^{ie} a souscrit un engagement,
- désigne M^{rs} MULOT et PARISOT architectes, auteur du projet :
 - o pour réaliser cette opération le montant des honoraires ne devra pas dépasser, en ce qui concerne la dépense principale (élément principal, annexes et logements le taux de 3.40% pour les premiers 10 000 000, 2.80% au-delà,
 - o pour ce qui concerne les dépenses accessoires (travaux d'implantation) les dits taux sont fixés à 4% et 5 % des prélèvements.

L'adaptation au projet type au terrain et la présentation du devis correspondant au Conseil Municipal sont effectuées par M^{rs} MULOT et PARISOT architectes ci-dessus nommés.

La commune s'engage à voter annuellement les crédits d'entretien prévus par l'article 93 de la loi des finances du 31 juillet 1920 et à financer la dépense dans la mesure où elle n'est pas considérée par la participation de l'état ou celle du département.

Enfin le Conseil Municipal :

- considérant les conditions d'urgence de la construction et sa conformité à un projet type agréé par le Ministère de l'Education Nationale après concours et assorti d'un engagement de l'entreprise,
- demande à M^r Le Préfet d'accorder la dispense d'adjudication publique celle-ci étant incompatible avec les conditions imposées.

Séance du 6 juin 1957

Acquisition d'un bâtiment préfabriqué de 2 classes

Le Maire expose au Conseil que :

- 1^{er} - Cours complémentaire de garçons une promotion de 60 élèves est attendue en classe de 6^{ème} il y aurait donc lieu de dédoubler cette classe,
- 2^{ème} - groupe Alfred MEZIERES les deux écoles garçons et filles dépasseront chacune la moyenne de 40 élèves par classe.

Les deux classes construites à Moulinelle seront insuffisantes pour pallier le manque de locaux.

En conséquence il propose l'acquisition d'un bâtiment préfabriqué de deux classes qui serait installé dans la cour Alfred MEZIERES.

Création de classes. Demande de poste pour la rentrée 1957 :

- vu le nombre d'élèves à Alfred MEZIERES .Les effectifs dépasseront les 40 élèves par classe,
- pour décharger ces écoles il y aurait lieu d'ouvrir les 2 classes récemment construites à Moulinelle ou cours complémentaire de Filles Jules FERRY le service de quatre maîtresses dépasse le maximum des heures réglementaires.

En conséquence le Conseil :

- sollicite de l'Administration de l'Education Nationale l'ouverture des classes et des postes indiqués :
 - o Cours Complémentaire Alfred MEZIERES une classe et un poste,
 - o Moulinelle deux classes et deux postes,
 - o Cours Complémentaire Jules FERRY un poste.

Séance du 2 juillet 1970

Avec le démarrage du tiers temps pédagogique, il convient de prévoir la réalisation d'un plateau d'évolution afin de permettre aux élèves de Moulinelle de pratiquer du sport à l'école.

Ce plateau sera utilisé par les sportifs non scolaires.

Séance du 2 février 1972

Officialisation des classes enfantines

Le Conseil Municipal :

- considérant que les classes enfantines des groupes scolaires de Moulinelle et de Droitaumont sont toujours considérées comme classes primaires,
- demande à M^r l'Inspecteur d'académie d'officialiser ces classes enfantines (sachant que l'emploi d'une femme de service est pourvu dans les 2 groupes scolaires).

Séance du 13 février 1973

Fermetures de classes primaires

Suite à une lettre de l'Inspecteur d'académie, il est programmé la fermeture d'une classe au groupe scolaire de Moulinelle Mixte (ce qui donnerait 4 classes) et une classe à LANGEVIN WALLON mixte (ce qui donnerait 8 classes).

Le Conseil Municipal :

- se prononce contre la fermeture à LANGEVIN WALLON car un 7^{ème} lotissement est en cours de construction, donc l'effectif passera à 251 élèves (après fermeture les C.P. dépasseraient 30 élèves).

Maternelle de Moulinelle **Marcel PAGNOL**

Séance du 30 mars 1965

Création d'une école maternelle à Droitaumont, au quartier de Moulinelle et à Jarny Centre.

Il est indispensable de prévoir :

- 1 école maternelle de 3 classes dans le quartier de Droitaumont distant de 1500m de l'agglomération principale,
- 1 école maternelle de 2 classes dans le quartier de Moulinelle distant de 800m de l'agglomération principale.

Le Conseil :

- demande la création de ces 2 écoles maternelles et,
- prend l'engagement d'inscrire au budget pendant 30 ans.

Séance du 21 juin 1991

Extension de l'école maternelle Marcel Pagnol Demande de subvention

Le Conseil Municipal :

- vu le dossier présenté par M^r François LEROY architecte à Jarny, pour l'extension de l'école Marcel PAGNOL, rue des ormes à Jarny pour un montant de 473 500 Ht (561 571 F TTC),
- considérant, compte tenu du nombre d'élèves, des demandes d'inscription, de l'exiguïté des locaux actuels, qu'il importe de prévoir cette extension,

Après en avoir délibéré :

- décide les travaux d'extension de l'école maternelle Marcel PAGNOL,
- accepte le dossier présenté par M^r François LEROY, pour un montant de 473 000 F HT (561571 TTC),
- sollicite du Conseil Général l'octroi d'une subvention pour aider la ville à financer ce projet,
- s'engage à inscrire, en tant que de besoin au budget de la ville, les crédits nécessaires à la réalisation de cet investissement.

ECOLE du centre (futur LANGEVIN-WALLON)

Séance du 29 juillet 1966

Le CES garçons sera réalisé par l'utilisation de tous les bâtiments Alfred MEZIERES garçons et filles.

Le CES filles sera réalisé par l'utilisation de tous les bâtiments Jules FERRY garçons et filles.

Il est nécessaire de prévoir la construction :

- d'un groupe scolaire garçons et filles et d'une école maternelle dans le secteur Alfred MEZIERES,
- d'un groupe scolaire garçons et filles et d'une école maternelle dans le secteur Jules FERRY.

Séance du 18 octobre 1968

Achat de terrains pour la construction d'un groupe scolaire à Jarny-centre

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- que la transformation du groupe Alfred MEZIERES en C.E.S. impose à la commune de construire d'urgence un groupe scolaire primaire de remplacement comprenant dix classes. Cette transformation prévoit l'utilisation de tous les bâtiments, filles et garçons,
- le groupe scolaire de remplacement doit être construit le plus près possible du groupe actuel,
- le seul emplacement valable dans le quartier desservi par le groupe Alfred MEZIERES est un terrain situé face au 2^{ème} stade à 150 mètres de ce groupe. Sa superficie est de 1 ha 53 ares 06 centiares,
- cette superficie permet de prévoir la construction d'une école maternelle à proximité du groupe primaire,
- Une voie d'accès est prévue pour desservir le 2^{ème} stade, également le nouveau groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, le Maire :

- demandent la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation des terrains.

Séance du 2 juillet 1970

Achat du terrain pour la construction du groupe scolaire du centre

Depuis le 28 juin 1969, le Maire a été autorisé à acheter à l'amiable les parcelles de terrain nécessaires. Mais il convient d'indemniser les propriétaires pour la destruction des arbres fruitiers à raison de 20 F par arbre (soit 11 arbres pour 660 F).

Séance du 19 mars 1971 (voir séance du 28 octobre 1974)

Décoration du Groupe scolaire LANGEVIN- WALLON

Le Maire expose que la construction du groupe scolaire LANGEVIN-WALLON impose l'acquisition ou la construction d'un objet d'art, dans la limite de 1% de la subvention allouée qui se monte à 1 256 036 francs. Pour l'exécution des travaux de décoration, le Maire propose de faire appel à une mosaïste, Madame Madeleine COCTEAU qui soumet un projet de deux mosaïques, l'une devant être posée près de l'entrée de l'école principale, l'autre près de l'entrée de l'école maternelle.

A l'entrée de l'école primaire, la mosaïque aura pour thème « eau ».

A l'entrée de l'école maternelle, la construction forme un mouvement tournant « Manège du poisson blanc ». Madame COCTEAU présente un devis de 13 500 francs.

Le Conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet de construction des deux mosaïques.

Achat de terrains à l'amiable : groupe scolaire du Centre

Le Conseil Municipal :

- vote un nouveau crédit de 8 000 francs afin de pouvoir payer les terrains cédés à l'amiable pour la construction du groupe scolaire Centre et pour payer les frais notariés.

Séance du 13 février 1973

Fermetures de classes primaires

Suite à une lettre de l'Inspecteur d'académie, il est programmé la fermeture d'une classe au groupe scolaire de Moulinelle Mixtes (ce qui donnerait 4 classes) et une classe à LANGEVIN WALLON mixte (ce qui donnerait 8 classes).

Le Conseil Municipal :

- se prononce contre la fermeture à LANGEVIN WALLON car un 7^{ème} lotissement est en cours de construction, donc l'effectif passera à 251 élèves (après fermeture les C.P. dépasseraient 30 élèves).

Séance du 28 octobre 1974

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la construction du groupe LANGEVIN WALLON impose l'acquisition d'un objet d'art dans la limite de 1% de subvention allouée (1 256 036 F).

Monsieur BOUTON soumet un projet de décoration consistant en une mosaïque de marbre (7.75m X 3.75 m)

Le Conseil Municipal :

- accepte les travaux pour 12 430 F,
- autorise le Maire à signer,
- Le 25.04.1975, l'œuvre étant terminée il importe de pouvoir payer ; après délibération un crédit de 13 000 F est voté.

(Crédits pris sur les fonds libres de l'exercice 1974).

Séance du 17 mars 1976

Le Conseil Municipal considérant :

- qu'un centre de psychologie scolaire fonctionne dans un local du groupe scolaire LANGEVIN WALLON,
- qu'un matériel fongible est nécessaire au bon fonctionnement de ce centre psychologique,
- sollicite de Monsieur le Préfet une subvention de fonctionnement.

Maternelle du centre **LANGEVIN WALLON**

Séance du 29 juillet 1966

Le CES garçons sera réalisé par l'utilisation de tous les bâtiments Alfred MEZIERES garçons et filles

Le CES filles sera réalisé par l'utilisation de tous les bâtiments Jules FERRY garçons et filles

Il est nécessaire de prévoir la construction :

- d'un groupe scolaire garçons et filles et d'une école maternelle dans le secteur Alfred MEZIERES,
- d'un groupe scolaire garçons et filles et d'une école maternelle dans le secteur Jules FERRY.

Séance du 18 octobre 1968

Achat de terrains pour la construction d'un groupe scolaire à Jarny-centre

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- que la transformation du groupe Alfred MEZIERES en C.E.S. impose à la commune de construire d'urgence un groupe scolaire primaire de remplacement comprenant dix classes. Cette transformation prévoit l'utilisation de tous les bâtiments, filles et garçons,
- le groupe scolaire de remplacement doit être construit le plus près possible du groupe actuel,
- le seul emplacement valable dans le quartier desservi par le groupe Alfred MEZIERES est un terrain situé face au 2^{ème} stade à 150 mètres de ce groupe. Sa superficie est de 1 ha 53 ares 06 centiares,
- cette superficie permet de prévoir la construction d'une école maternelle à proximité du groupe primaire,
- une voie d'accès est prévue pour desservir le 2^{ème} stade, également le nouveau groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, le Maire :

- demandent la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation des terrains.

Séance du 9 décembre 1969

Ecole Maternelle du centre

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élèves qui fréquentent actuellement l'école maternelle du centre sont accueillis dans 2 classes préfabriquées appartenant à l'état et se trouvant dans l'enceinte du C.E.S. Alfred MEZIERES nationalisé. Ces 2 classes seront reprises par le C.E.S. Alfred. MEZIERES dès la rentrée 1970.1971 pour accueillir le flot d'inscriptions nouvelles en attendant la construction d'un C.E.S. de 1200 places quartier gare. Si la mise en chantier de la maternelle dont la programmation a été repoussée jusqu'en 1970 ne démarre pas dans les prochains mois, les enfants de moins de 6 ans, ne pourront pas être scolarisés à la rentrée de 1970 et il est vraisemblable que les parents d'élèves n'admettront pas cette situation.

L'école maternelle LANGEVIN WALLON sera inaugurée le 25 octobre 1970 par le député Maire Gilbert SCHWARTZ.

Séance du 19 mars 1971 (voir séance du 28 octobre 1974)

Décoration du groupe scolaire LANGEVIN- WALLON

Le Maire expose que la construction du groupe scolaire LANGEVIN-WALLON impose l'acquisition ou la construction d'un objet d'art, dans la limite de 1% de la subvention allouée qui se monte à 1 256 036 francs. Pour l'exécution des travaux de décoration, le Maire propose de faire appel à une mosaïste, Madame Madeleine COCTEAU qui soumet un projet de deux mosaïques, l'une devant être posée près de l'entrée de l'école principale, l'autre près de l'entrée de l'école maternelle.

A l'entrée de l'école primaire, la mosaïque aura pour thème « eau ».

A l'entrée de l'école maternelle, la construction forme un mouvement tournant « Manège du poisson blanc ». Madame COCTEAU présente un devis de 13 500 francs.

Le Conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet de construction des deux mosaïques.

Achat de terrains à l'amiable : groupe scolaire du Centre

Le Conseil Municipal :

- vote un nouveau crédit de 8 000 francs afin de pouvoir payer les terrains cédés à l'amiable pour la construction du groupe scolaire Centre et pour payer les frais notariés.

Séance du 28 octobre 1974

Même date

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la construction du groupe LANGEVIN WALLON impose l'acquisition d'un objet d'art dans la limite de 1% de subvention allouée (1 256 036 F).

Monsieur BOUTON soumet un projet de décoration consistant en une mosaïque de marbre (7.75m X 3.75 m)

Le Conseil Municipal :

- accepte les travaux pour 12 430 F,
- autorise le Maire à signer.

Le 25.04.1975, l'œuvre étant terminée il importe de pouvoir payer ; après délibération un crédit de 13 000 F est voté.

(Crédits pris sur les fonds libres de l'exercice 1974)

Séance du 13 septembre 1978

Achat et mise en place de jeux collectifs d'extérieur au profit des écoles maternelles.

Demande de subvention :

- décide de mettre en place des jeux collectifs d'extérieur dans les écoles maternelles Yvonne Imbert, Langevin Wallon et Irène Joliot Curie.

Ecole du centre ménager de Jarny

« Le château », « le centre d'apprentissage féminin » C.A.F., le lycée régional Anne FRANCK.

1946

Une vieille maison de maître, appelée « le château » située rue Thiers à Jarny, accueille une centaine de jeunes filles qui préparent le CAP de couture.

La directrice, M^{lle} VINCENT (1946-1967), ne peut prendre faute de place, tous les élèves qui souhaitent s'inscrire. (venant de Giraumont, Briey, Labry, Conflans, Joeuf).

Malgré les classes préfabriquées installées dans la cour, le centre s'avère trop petit.

Collège d'enseignement technique

Séance du 18 novembre 1946

Projet de construction du collège d'enseignement technique

Le Maire fait un exposé de la visite qu'il a faite à Nancy à M^r le Directeur de l'Enseignement Technique et surtout des projets grandioses qui lui ont été présentés :

- en ce qui concerne les cours pour les garçons,
- en ce qui concerne les cours pour les filles.

Il infirme :

- qu'il a prévenu M^r le directeur des risques dus aux affaissements du sol et des avis de la Société SCHNEIDER qui n'acceptera plus aucune responsabilité en cas de nouvelles constructions en faisant remarquer que cette condition nous supprimerait la construction d'un nouveau groupe de cités ouvrières qui était envisagé par la S.N.C.F.,
- qu'il a fait remarquer que le terrain du stade ne pourrait être aliéné comme les futurs projets l'indiquaient et qu'il n'était nullement question d'allonger le stade,
- et qu'il était impossible de supprimer le chemin longeant le terrain communal,
- qu'il a précisé sur les possibilités d'empiètement dans l'angle du stade, derrière les ateliers, en réservant une bande de 3 m le long de la balustrade.

Ensuite le Maire rend compte de la note faite sur place le vendredi 15 novembre par l'Inspecteur Départemental et ses adjoints.

Ces messieurs, en ma compagnie, ce sont rendus compte de la situation exacte des lieux ont pris notes et croquis et vont procéder à la nouvelle étude d'adaptation d'après les disponibilités existantes, la question en est là.

En ce qui concerne les cours pour les filles, M^r le Maire fait part au Conseil d'un grand projet de construction pour CC dont l'a entretenu M^r le Directeur.

Ce projet envisage tout simplement la construction d'un bâtiment place de la Liberté en face de l'immeuble DE WENDEL en cours d'acquisition et d'aménagement, afin que la direction des 2 cours soit assurée par le même fonctionnaire, ce qui permettrait de combiner les locaux pour les différents enseignements. Mais ajoute M^r le Maire cette construction serait entièrement à la charge de la ville et on ne devait prétendre à aucune subvention de l'état car les cours CC ne constituent pas encore un enseignement obligatoire subventionnable. M^r PERRIN préconise que si la place manque pour l'extension à l'école garçons, on pourrait utiliser le terrain acheté pour la gendarmerie, car il est probable que ce projet est abandonné comme beaucoup d'autres et qu'il serait désirable cependant que le centre resta à Jarny.

M^r le Maire répond à M^r PERRIN, que pour utiliser ce terrain, il faudrait que la direction de la gendarmerie donne un acte de renoncement à ces projets, ce qui est peu probable, il n'est donc pas question de s'orienter dans ce sens.

Si on veut faire du grandiose, il n'y aurait que l'utilisation de la place de la Liberté, laquelle pourrait être désaffecté et donnerait ainsi entière satisfaction, car, en plus de la construction des salles de classes et des ateliers nécessaires, on aurait en plus un jardin d'expérience très important et bien.

Le Conseil :

- donne acte au Maire de cette communication et,
- le charge de se tenir en relation avec le Directeur Départemental de l'Enseignement Technique.

Séance du 18 août 1949

Construction d'un 3^{ème} groupe scolaire malgré la composition de ce groupe il resterait encore suffisamment de terrain pour aménager une place de 20 à 25 ares laquelle s'appellerait toujours place de la liberté :

- considérant que cette situation serait un point de départ à l'embellissement de ce quartier désert et pousserait les propriétaires à construire sur les terrains libres se trouvant à proximité,
- considérant que la construction d'un 3^{ème} groupe est obligatoire,
- demande l'autorisation d'utiliser une grande partie du terrain destiné à la création de la place de la Liberté créée par arrêté du 8 octobre 1927 pour la construction d'un 3^{ème} groupe,
- dit que la construction de ce groupe est devenue absolument obligatoire pour permettre de recevoir les enfants d'âge scolaire et que l'étude en sera faite de l'application de la présente,
- décide d'adjoindre à ce groupe le centre médico scolaire qui serait mieux placé et au point central des écoles fournissant des élèves aux visites médicales.

Séance du 17 octobre 1949

Le Conseil :

- admet :
 - o que l'enquête de commodo et incommodo relative au déclassement de la place de la Liberté n'a donné lieu à aucune observation,
 - o que de ce fait la commission pourra y implanter un groupe scolaire.
- décide de ne plus renouveler le bail relatif à la location des terrains formant la dite place. (Transformée en jardins ouvriers du fait et des conséquences de la guerre, les ouvriers cheminots étant dans l'obligation de cultiver pour se suffire à eux-mêmes).

Le Maire expose que selon le désir exprimé par le Conseil Municipal dans sa séance du 18 août il a demandé à M^r VALLIN architecte à Nancy d'établir deux projets pour la réalisation du groupe scolaire à construire sur la place de la Liberté :

- projet 1 : 6 classes 6 logements de maître,
- projet 2 : 6 classes et 4 ou 5 logements de maître,
- suite aux naissances, on prévoit des rentrées de 200 élèves au moins,
- que les premières vues du Conseil Municipal étaient d'agrandir les 2 groupes scolaires Alfred MEZIERES et Jules FERRY.

Les instances préfèrent la construction d'un 3^{ème} groupe scolaire.

Le Maire est chargé de remplir toutes formalités pour la réalisation du projet.

Séance du 30 novembre 1949

Acceptation des plans du futur groupe scolaire place de la Liberté. (place Thiers)

Le Conseil après en avoir longuement délibéré :

- approuve les plans présentés.

Séance du 28 juillet 1950

Construction d'un groupe scolaire, rue Thiers

Le Conseil Municipal :

- vu la demande en date 17 octobre 1949 demandant la création d'un nouveau groupe scolaire de six classes, à l'emplacement de la Place de la liberté,
- approuve définitivement le projet de construction de ce groupe, en tenant compte des observations formulées par la section spéciale des bâtiments,
- sollicite de M^r le Ministre de l'Education Nationale une subvention sur les fonds de l'état.

Séance du 7 mars 1951

Construction, rue Thiers

M^r le Maire rappelle que ce projet est en bonne voie de réalisation, que les plans dressés par M^r VALLIN, architecte à Nancy, ont été agréés par l'autorité supérieure et qu'ils ont reçu l'approbation du Ministère de l'Education Nationale.

Une subvention de 31 126 380 francs est allouée par décision ministérielle. Un emprunt de 6 833 000 francs est nécessaire pour parfaire le montant de la dépense.

Ce projet comprend 6 salles de classes, 2 logements pour le directeur et la directrice d'écoles, 4 logements d'adjoints. Il est prévu également l'installation d'un centre médico-scolaire, ce centre fonctionnant actuellement dans le local de la caisse d'épargne (bâtiment de la mairie).

Le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- constatant qu'en raison de la situation présente de la gare de Conflans-Jarny, il est permis d'envisager plutôt une diminution qu'une extension dans les différents services, ce qui diminuerait la population de Jarny et par la suite, le nombre d'enfants.
- d'autres projets, tels que la réalisation de la 3^{ème} tranche d'égouts et la construction d'habitations à bon marché paraissent plus urgents.

Avant d'engager les deniers des contribuables,

Le Conseil :

- charge le Maire de faire les démarches près du chef de services de la Compagnie de l'est pour connaître les projets envisagés susceptibles d'influer sur le chiffre de la population Jarnysienne et de se mettre en rapport avec les directeurs et directrices d'écoles pour dénombrer l'effectif scolaire prévu pour les prochaines années.

Séance du 28 février 1953

Gratuité de l'eau au centre ménager

Le Conseil Municipal :

- vu la demande présentée par la directrice du centre ménager de Jarny, tenant à obtenir la gratuité de l'eau consommée par l'établissement,
- considérant que le centre ménager est un établissement public,
- lui accorde la gratuité de l'eau à partir de 1953.

1958

Succédant « au château » rue Thiers, un centre d'apprentissage féminin, le plus moderne du Pays haut ouvrira ses portes. La maison de maître sera rendue à sa destinée d'immeubles d'habitations pour la Directrice et l'Econome. Le bâtiment annexe construit dans la cour sera conservé. Sur un vaste terrain bordant l'autre côté de la rue s'élève un nouveau bâtiment à un étage comprenant salles de cours et de travaux pratiques.

Sur les 225 élèves prévues à la rentrée d'octobre 1958, 75 pourront bénéficier de l'internat et 75 jouiront de la demi-pension.

Le centre prépare au CAP de couture, sténodactylo, employée de bureau, employée de collectivités et arts ménagers.

1960

Le centre d'apprentissage féminin devient collège d'enseignement technique (CET).

Puis il deviendra LEP dans les années 1970 (lycée d'enseignement professionnel) rue de la « Commune de Paris ».

Le 19 mai 1987 le lycée professionnel prendra le nom d'Anne FRANCK sous le mandat de Michel GILLES Maire de Jarny.

Séance du 24 octobre 2008

Acquisition du Lycée Professionnel Anne Franck au conseil régional de Lorraine

Le lycée Anne FRANCK a été transféré de l'Etat à la Région en mars 2008.

Les bâtiments de ce lycée sont implantés, rue de la commune de Paris, sur les parcelles cadastrées :

- section AM n° 8 d'une superficie de 50 a 06 ca,
- section AM n° 10 d'une superficie de 34 à 54 ca,
- section AM n° 11 d'une superficie de 0 à 24 ca.

La ville :

- souhaite réhabiliter ces bâtiments afin d'y créer une maison des associations et de la musique,
- souhaite se porter acquéreur, à l'euro symbolique des parcelles mentionnées ci-dessus.

Les frais d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

L'inauguration de la « maison des associations » a eu lieu le samedi 19 novembre 2011.

Collège enseignement technique (futur Marcel Paul) **Et Lycée Jean Zay**

Séance du 5 avril 1957

Acquisitions de terrain pour la construction d'un collège technique :

- vu la correspondance échangée entre le Maire de Jarny et l'Ingénieur Principal de l'enseignement technique à Nancy aux termes de laquelle un collège technique à condition que la ville de Jarny contribue à l'opération par l'apport d'un terrain d'une superficie de 2 Ha au minimum,
- considérant :
 - o que la ville de Jarny ne possède pas le terrain remplissant les conditions de superficie et d'emplacement exigées pour cette création mais qu'il existe à proximité des terrains destinés à l'extension du 2^{ème} lotissement deux parcelles de nature de parc situées en bordure de la rue Albert 1^{er} prolongée au lieu dit Pré LEROY et qui remplissant les conditions voulues savoir,
 - o 1^{er} Parcelle cadastrée section E 744 bis a 752 p 1 H 53 a 53 ca appartenant à M^r VEILER boucher à Jarny,
 - o 2^{ème} Parcelle cadastrée section E 743 appartenant à M^{me} BLANDIN ep. PETROCELLI,
 - o que ces deux propriétaires sont vendeurs au prix de 135 F le mètre carré valeur acceptée par les Domaines,
 - o que la création d'un collège technique à Jarny permettrait de résoudre le problème du placement des jeunes gens de leur orientation professionnelle et de leur spécialisation dans un secteur comprenant,
 - o l'agglomération de Jarny Conflans Giraumont Labry, les mines du bassin et les usines sidérurgique de la vallée de l'Orne,
- décide en conséquence l'acquisition des terrains et autorise le Maire à signer les actes d'achat,
- dit que les terrains feront ensuite l'objet d'une cession gratuite à l'état selon les modalités à fixer ultérieurement.

Séance du 20 septembre 1957

Projet de création d'un collège technique de garçons

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'un projet de création d'un collège technique de garçons est en voie d'élaboration à l'inspection de l'enseignement technique, mais que la ville de Jarny est appelée à y concourir en fournissant le terrain nécessaire, décide :
 - o la ville de Jarny offre le concours à l'exécution du programme de construction d'un collège technique de garçons en cédant gratuitement un emplacement de 2 ha 28 ares 06ca sis au lieu dit Pré Leroy sur un terrain qu'elle doit acquérir et dont les propriétaires ont signé une promesse de vente,
 - o la ville s'engage à acquérir et à céder gratuitement le terrain qui, éventuellement sera demandé pour la création d'un centre d'Apprentissage annexé au collège technique.

Séance du 22 juin 1960 et du 25 août 1960

Acquisition complémentaire de terrain pour le collège technique (CET)

Et centre d'apprentissage sur de la Tuilerie

Le Conseil :

- considérant que la création d'un collège technique à Jarny a été décidée par arrêté ministériel du 20 novembre 1959,
- vu la lettre en date du 6 mai 1960 de M^r Pierre-Jean GUTH, architecte d'exécution, lequel réclame une surface complémentaire conformément au croquis joint à sa lettre,
- considérant que la bande de terrain visée par croquis, sise en bordure de la rue de la Tuilerie, appartenant à M^r VEILLER, boucher à Jarny,
- que cette propriété d'une superficie de 76 ares, 47 ca comprend une bande de terrain de plus de 200 mètres en façade sur la rue de la Tuilerie et deux bâtiments vétustes qu'il sera nécessaire d'abattre,
- vu la promesse de vente enregistrée au rang des minutes de M^c HAYEM, notaire à Jarny, par laquelle M^r VEILLER accepte de vendre cette propriété pour la somme forfaitaire de 100 000 nouveaux francs,
- vu l'estimation des Domaines concluant à une valeur vénale de 100 000 nouveaux francs pour cette propriété,
- décide l'acquisition de la propriété VEILLER pour la somme de 100 000 nouveaux francs,
- dit que cette propriété sera cédée gratuitement à l'Etat, selon les modalités à fixer ultérieurement.

Séance du 4 avril 1962

Construction d'un lycée technique

Surface nécessaire:9 ha environ

Adhésion au syndicat intercommunal pour la gestion du centre de regroupement et de ramassage scolaire public .Adoption des statuts qui sont soumis. M^{rs} MENNEGAND et AMIEL représenteront le Conseil.

Séance du 30 mars 1965

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une convention en date du 07.11.1963. confie à l'état la direction de la responsabilité des travaux de construction d'un Lycée Polyvalent et qu'un avenant n°1 à cette convention a fixé la participation forfaitaire de la ville de Jarny pour les 1^{er} et 2^{ème} tranche de travaux. Il informe le Conseil Municipal que M^r le Préfet vient de lui adresser un arrêté de M^r le ministre de l'éducation nationale allouant une subvention de 3 645 119 F pour la réalisation de la 3^{ème} tranche.

La participation forfaitaire de la ville est fixée 475 201 F pour cette 3^{ème} tranche.

Séance dfu 28 juin 1966

Lycée Classique Moderne et Technique demande de nationalisation

Demande de nationalisation du C.E.S. : collège d'enseignement secondaire.

Séance du 28 juin 1966

Acquisition de terrains pour le lycée

420 f à M^r BERNAVON.

1000f à M^r TROUSSELARD, vendeurs.

Demande la nationalisation du lycée classique, moderne technique et du C E S.

Séance du 31 mai 1967

Hommage public

Le Conseil :

- adopte la dénomination de lycée JEAN ZAY.

Prévision d'implantation des écoles nationales de perfectionnement pour déficients intellectuels

2 possibilités :

- sur un terrain de 16 ha84 acquis par la commune,
- sur un terrain de 3ha07 qui serait à exproprier pour cette réalisation au lieu de l'implantation d'un groupe scolaire avec maternelle devant remplacer le CES Jules FERRY.

Séance du 6 mars 1968

Demande de nationalisation du C.E.S. Jules FERRY

Le Conseil Municipal considérant :

- que le lycée municipal, classique, moderne et technique mixte du 2^{ème} cycle a été nationalisé par décret du 23/11/1967 avec effet du 15/09/1967,
- qu'à ce lycée est annexé un C.E.S.,
- que le C.E.S. municipal « A. MEZIERES » a été transformé en C.E.S. nationalisé par décret du 08/09/1967 avec effet du 15/09/1967,
- demande la nationalisation de cet établissement considérant que le C.E.G. « Jules FERRY » doit être transformé en C.E.S. à la rentrée de septembre 1968 et qu'il serait souhaitable que les 3 établissements scolaires bénéficient du même régime d'enseignement.

Séance du 4 janvier 1971

Etatisation du Lycée Jean Zay à Jarny

Le Conseil Municipal :

- considérant les lourdes charges scolaires imposées au budget de la ville, sans participation des communes voisines, dont les enfants fréquentent les établissements scolaires de Jarny : le C.E.S. municipal Jules FERRY, le C.E.S. nationalisé Alfred MEZIERES, le lycée classique, moderne, technique Jean ZAY et en 1972, la construction d'un nouveau C.E.S.,
- sollicite l'étatisation du lycée classique, moderne, technique, mixte du second cycle de Jarny.

Séance du 23 mars 1973

Demande d'étatisation du lycée Jean Zay

Le Conseil Municipal :

- sollicite l'étatisation du lycée Jean ZAY, nationalisé par décret du 23 novembre 1967. (Les élèves proviennent de 66 communes pour un total de 1580 élèves). Le lycée devient une charge de plus en plus accablante pour la ville.

Séance du 1 septembre 1973

Suite à la délibération du 13.02.1970 et du 02.10.1972 :

- considérant que le lycée peut laisser à la disposition de l'U.S.J. ses installations sportives durant 9 h par semaine moyennant une redevance annuelle de 2400 francs. Il est accordé à la section de Volley-ball de l'U.S.J. l'autorisation d'occuper les installations 25 dimanches de 9h à 12h moyennant un versement supplémentaire de 9 francs par heure d'utilisation.

Après avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer la convention.

Séance du 29 octobre 1979

Hommage public : nom du lycée d'enseignement professionnel 4 rue de la Tuilerie. Jarny

L'ancien collège d'enseignement technique annexé au lycée Jean ZAY est devenu un établissement scolaire indépendant, sous la nouvelle dénomination de lycée d'enseignement professionnel. Il est nécessaire de donner un nom à cet établissement scolaire.

Le Conseil Municipal :

- décide de donner le nom : Marcel PAUL.

Marcel PAUL : né en 1900 ; son enfance se passe chez les paysans sarthois jusqu'en 1917. Dans la marine de 1917- 1920 il apprend le métier d'électricien. Elu conseiller municipal de Paris, il sera membre du comité central du Parti communiste Français. Mobilisé en 1939, en juin 1940 il rentre dans la résistance, arrêté le 13 novembre 1941 il connaît les camps de concentration.

En 1945 retour des rescapés des camps nazis.

Il est président fondateur de la Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes. Il est fait Chevalier de la Légion d'honneur avec attribution de la croix de guerre avec palme.

Marcel PAUL a formulé cette pensée « Au fond ce qui compte, c'est donner un sens à sa vie. L'antidote à la solitude consiste à se tourner vers les autres ».

Séance du 23 avril 1980

Demande d'étatisation du lycée Jean ZAY et du lycée d'enseignement professionnel Marcel PAUL (nationalisés par décret du 23 novembre 1967).

Séance du 30 novembre 1982

Travaux de réfection de la couverture du Lycée Jean Zay

Le Conseil :

- considérant que les infiltrations d'eau se sont produites dans les bâtiments de l'internat et dans les logements administratifs du lycée Jean ZAY : il est urgent de procéder à la réfection de ces infiltrations :
 - o Le devis présenté par la Sté SMAC ACIEROID pour réaliser ces travaux s'élève à 160 700.05 francs TTC pour le bâtiment internat,
 - o 112 117.67 francs TTC pour les logements de l'administration.

Après délibération, le Conseil :

- accepte le devis présenté par la Sté SMAC ACIEROID.

Etatisation du Lycée Jean Zay

Le Conseil municipal :

- vu les délibérations du 23 avril 1980 et du 26 février 1982, demandant l'étatisation du lycée Jean ZAY et du lycée d'enseignement professionnel Marcel PAUL pour ce qui concerne les bâtiments,
- considérant qu'un effectif très important d'élèves vient des communes extérieures à Jarny. Cet état grève le budget municipal dans des proportions de plus en plus importantes.

Après délibération,

Le Conseil :

- sollicite à nouveau l'étatisation du lycée Jean ZAY.

Séance du 23 octobre 1984

Travaux d'économie d'énergie au Lycée Jean ZAY – LEP Marcel PAUL

Le Maire rappelle au Conseil que les travaux d'économie d'énergie des établissements scolaires du second degré touchent à leur fin. La réalisation de travaux supplémentaires est prévue :

- pose d'un isolant thermique au plafond du préau LEP Marcel PAUL,
- ainsi qu'au plafond de la galerie sud de l'internat,
- exécution de peintures en raccord sur certains plafonds.

Le Conseil :

- décide d'accepter la réalisation des travaux supplémentaires.,
Montant des travaux d'économie d'énergie : 832 162.83 francs TTC,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus en suffisance au budget de la ville.

En 2011 ont débuté les travaux de reconstruction du lycée polyvalent Jean ZAY. (Réalisés par le Conseil Régional).

ECOLE Futur ARAGON

Au départ il est prévu de construire une école de 4 classes primaires + 4 classes maternelles

Séance du 27 octobre 1966

Construction d'un groupe scolaire à Jarny gare -Achat de terrains

Ce groupe de remplacement doit être construit le plus près possible du groupe actuel et le seul emplacement valable est un terrain situé au nord de la RN52 bis Avenue du Général PATTON à 250m de ce groupe et d'une surface de 3ha07a04ca.

Cette surface permettra de construire une école maternelle de 4 cl à proximité du groupe primaire.

Projet définitif de la 2ème tranche.

Pour 4 classes primaires et 4 classes maternelles et 1 logement de 4 pièces pour la directrice.

Dépense principale:566 886,84.

Honoraire architecte:23 875,47.

L'état est sollicité.

Séance du 19 mai 1970

Implantation d'un CES : achats complémentaires de terrains

L'inspecteur académique demande un minimum de 3 ha pour réaliser un CES (CES+SES 900+90)

Le Conseil :

- vu les promesses de vente des terrains,
- donne son accord pour entreprendre les travaux destinés à rendre le terrain constructible.

Séance du 16 décembre 1971

Construction du C.E.S. ARAGON

Le Maire rappelle au Conseil que lors de la séance du 22 septembre 1971 il a été adopté les dispositions suivantes :

La ville :

- confie à l'Etat la direction et la responsabilité des travaux pour la construction du C.E.S. 900 + S.E.S. 96,
- fournit le terrain d'implantation et en assure tant la desserte extérieure que la mise en état de constructibilité,
- participe financièrement à l'opération elle-même et prend également à sa charge les frais exceptionnels de construction pouvant d'écouler de l'état du terrain d'implantation,
- s'engage à stocker et à garder le matériel destiné au premier équipement.

Le Maire précise que l'état a retenu, pour cette édification, le procédé S.A.E. qui est un procédé de construction industrialisée lourde et qui correspond au souhait du Conseil Municipal.

En outre, l'état, en tant que Maître de l'ouvrage a imposé deux architectes qui sont M^{rs} FILLIATRE de Longwy et LAPORTE de Thionville.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'état : convention qui reprend ce qui a été exposé ci devant et qui précise que les dépenses afférentes à la construction de ce C.E.S. s'élèvent à la somme totale forfaitaire de 7 150 346 frs ramenée à 5 863 284 après application du coefficient de minoration de 0.82 prévu par l'arrêté interministériel du 30.12.1969 relatif au calcul de la dépense théorique de construction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire :
 - o à signer la convention,
 - o à intervenir avec l'état,
- s'engage à financer 23.96% de la dépense forfaitaire de construction, d'installations sportives non comprises, soit une somme de 1 404 843 Frs,
- s'engage également à financer le montant des dépenses résultant des travaux exceptionnels exigés par le terrain d'assiette, soit :

1) Installation d'un sur presseur d'eau	20 000
2) drainage, y compris les incidences sur les réseaux	43 816
3) fondations spéciales au-delà des 1m20 et pour	99 615
Contraintes de sol de 1.5 bar	
+ Honoraires d'architectes 3.5%	5 720
TOTAL	169 151 F

- dit que ces crédits seront prévus en suffisance au budget primitif de l'exercice 1972.

Séance du 26 décembre 1972

Hommage public C.E.S. 996

Le Conseil Municipal considérant :

- qu'à Jarny existe un C.E.S. dénommé Alfred MEZIERES et qu'un autre C.E.S. fonctionne actuellement dans les classes du groupe scolaire Jules FERRY,
- qu'il subsistera le groupe primaire Jules FERRY,
- que la construction du nouveau C.E.S. de 996 places risque de ce fait d'entraîner de fréquentes confusions dans l'appellation des établissements du secondaire.

Après en avoir délibéré :

- décide de donner le nom Louis ARAGON au nouveau C.E.S. 996 en hommage aux services rendus à l'enseignement par cet éminent poète et romancier.

Séance du 2 avril 1976

Construction d'un gymnase à ARAGON

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération en date du 2 janvier 1976 relative à la construction d'un gymnase type C au C.E.S. ARAGON,
- considérant que le Conseil Municipal avait chargé le Maire de contacter Monsieur HESS architecte DPLG aux fins de constituer les dossiers d'avant projet et d'adjudication,
- considérant que ces dossiers ont été déposés en mairie et que l'adjudication correspondante a eu lieu le 5 mars 1976,

Après en avoir délibéré :

- confirme son autorisation donnée au Maire en vue de passer le marché d'ingénierie correspondant à la construction d'un gymnase type C au C.E.S. ARAGON,
- dit que le marché à intervenir, dans le cadre du décret n°73-207 du 28 février 1973, portera sur une mission complète (études de conception, prestations d'assistance, de contrôle et de coordination pour l'exécution des ouvrages) et sera passé de gré à gré,
- précise que le marché sera passé sur une estimation prévisionnable du montant des travaux de 2 062 638 F en 2^{ème} classe de complexité,
- approuve le cahier des clauses administratives particulières établi par le Maire,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus en suffisance au budget de l'exercice 1976 chapitre 903, sous chapitre 903-51 article 2322.

Depuis 1976 les CES Alfred MEZIERES et ARAGON sont nationalisés en partie.

Séance du 7 décembre 1987

Travaux des collèges

Le Conseil Municipal :

- vu les travaux urgents à réaliser dans les collèges Louis ARAGON et Alfred MEZIERES
- Autorise le Maire à faire effectuer les travaux suivants :
 - o Collège ARAGON : travaux urgents : remplacement du chauffe-eau dans la salle d'enseignement spécialisé : 2800 francs TTC,
 - o Collèges ARAGON et MEZIERES : travaux d'investissement : assainissement, sanitaires garçons, bâtiments logements,
 - o Collège MEZIERES : chaufferie, verrières salle de physique, démolition cheminée,
 - o Coût : 511 000 francs hors taxes.

Le Conseil Municipal :

- considère la nécessité de poursuivre la remise en état des fenêtres du bâtiment de l'école Jules FERRY par l'aménagement du local affecté au centre de santé mentale,
- accepte le devis de l'entreprise Fermoba : 48 251.22 francs TTC.

Séance du 17 février 1988

Des travaux urgents sont nécessaires à l'établissement Alfred MEZIERES (réfection logement du principal, non compris peintures et papier peints, et travaux partiels en toiture), et ARAGON (réfection de la toiture de la terrasse de » l'externat).

Coût : 82 000 francs hors taxes.

Les écoles à Jarny **De 1856 à 1914**

Certaines décisions du Conseil Municipal concernent l'ensemble des écoles et sont regroupées dans ce chapitre.

Elles concernent :

- l'entretien des écoles,
- le bien-être des élèves,
- les classes transplantées etc....

Dans les années 1860 : l'instituteur MACHEREZ démissionnaire.

Une rue de l'ancien Jarny porte le nom de Simon MACHEREZ. Qui était-il ? D'abord instituteur de 1848 à 1871, il s'est intéressé au plan cadastral de Jarny et a consacré après son métier d'enseignant, tout son temps au bornage des parcelles (Jarny étant essentiellement rural).

M^r le Maire donne lecture d'une réclamation faite par M^r MACHEREZ instituteur démissionnaire tendant à obtenir le remboursement d'une somme de 162.50F montant de diverses avances faites par lui pour le compte de la commune pendant les années 1848-1852 et il invite le conseil à délibérer et a donné son avis sur le mérite de cette réclamation

- considérant que la demande est tardive,
- considérant que la confiance qu'inspire M^r MACHEREZ en raison de sa probité exceptionnelle,
- est de faire prendre sa réclamation en considération,
- qu'il y a lieu d'offrir une somme de cent francs à M^r MACHEREZ.

L'école n'est pas gratuite ni obligatoire. Jarny possède deux écoles : une pour les garçons, une pour les filles. La mairie a le souci de s'occuper des plus démunis.

Séance du 4 novembre 1860

M^r le Maire soumet au Conseil la liste renfermant les enfants qui seront admis pendant l'exercice 1861, avec bourse entière ou fraction de bourse, dans les écoles primaires de Jarny. Il invite le conseil à donner son avis sur la composition de la dite liste :

- M^r le Préfet fixe à 40 le nombre de boursiers,
- La liste n'est composée que des enfants dont les parents ne peuvent payer la totalité ou qu'une partie de l'écolage (pour les deux écoles communales).

Très tôt, la municipalité a le souci d'accueillir les petits enfants et se montre à l'écoute de la population. Elle favorise l'installation d'une salle d'asile (ancêtre de nos classes maternelles ou enfantines) qui sera sous l'autorité des religieuses de Saint Chrétienne comme pour l'école des filles.

Séance du 27 août 1865

M^r le Maire expose au Conseil que les habitants demandent l'établissement d'une salle d'asile ; qu'il reconnaît l'urgence de cet établissement dont il se préoccupe depuis plusieurs années ; qu'en raison du nombre d'enfants au dessous de 6 ans qui fréquentent les deux écoles, il n'est pas possible que l'instituteur surtout et l'institutrice chargés des cours primaires conservent dans leurs salles ces jeunes enfants et s'en occupent sérieusement sans nuire à l'instruction des plus âgés.

Sachant que les ressources actuelles de la commune sont insuffisantes il est impossible que la commune puisse satisfaire actuellement au vœu des habitants et qu'elle soit en mesure de le faire avant cinq ou six ans. Le Maire fait observer que l'école des filles a deux salles destinées, l'une aux élèves au dessus de 6 ans, l'autre à celles qui n'ont pas encore atteint cet âge ; que l'on pourrait fort bien admettre dans cette dernière salle qui peut contenir de 20 à 25 élèves, dix petits garçons et dix petites filles au dessous de 6 ans et âgés de quatre ans au moins qui seraient placés sous la direction d'une des trois sœurs de Saint Chrétienne qui se partagent l'éducation des jeunes filles de la commune, et que cet état durerait jusqu'au moment où la commune pourrait faire la dépense d'une salle d'asile convenable.

Le Conseil Municipal :

- approuve cette décision.

Trois ans plus tard, la salle d'asile est construite.

Séance du 12 août 1868

M^f le Maire informe le Conseil que la construction de la salle d'asile est assez avancée pour qu'on puisse assurer le bâtiment et le mobilier.

Le Conseil :

- est d'avis que le bâtiment et le mobilier de la salle d'asile doivent être assurés le plus tôt possible et,
- fixe à 5000 francs la valeur des objets à assurer.

Le Maire fait observer que la salle d'asile sera prête pour la prochaine rentrée des écoles, après concertation avec la Révérende Mère de Saint Chrétienne, il convient de demander à M^f le Préfet l'autorisation d'avoir pour directrice de la salle d'asile une dame de cette congrégation (traitement de 1000 francs pour l'institutrice primaire et la Directrice de la salle d'asile, celle-ci sera logée avec les autres membres de la congrégation)

M^f le Maire informe le Conseil que les travaux de la salle d'asile se chiffrent à la somme de 3883 francs.

Outre l'aide du ministre, du préfet, la commune envisage de vendre 130 peupliers pour couvrir la somme due.

Le Conseil :

- approuve cette décision.

Séance du 11 sept 1872

M^f le Maire a exposé au Conseil que la salle de classe de la maison d'école des garçons se trouve dans un état tel que les cours ne peuvent plus y être tenus si on n'y apporte promptement des réparations et il a ajouté qu'il y avait encore à faire des réparations urgentes dans la maison de l'instituteur et dans la salle d'asile.

Les plans et devis dressés le 5 novembre 1872 des travaux évalués à 1680 F pour l'appropriation des maisons d'école sont adoptés.

Séance du 7 nov 1872

- vu la liste dressée par M^f le Maire et M^f le Curé laquelle indique les enfants qui devront être admis comme boursiers :
 - o 5 à l'école de garçons,
 - o 3 à l'école de filles,
 - o 3 à la salle d'asile.

Le Conseil :

- approuve cette liste.

Séance du 15 fév 1874

Supplément de traitement à l'instituteur et à l'institutrice afin d'élever leur revenu au minimum légal :

- 200F pour l'instituteur,
- 200F pour la directrice de la salle d'asile.

Séance du 19 juil 1874

Réfection du couloir de la maison d'école des garçons et remplacement des marches de l'escalier d'entrée (420 F).

Quelques années avant la loi de Jules FERRY rendant l'école laïque, gratuite et obligatoire, le Conseil se penche sur le problème de la gratuité.

Séance du 2 avril 1877

Le Conseil Municipal appelé à délibérer sur l'introduction de la gratuité absolue dans les écoles de Jarny a déclaré ne pouvoir adopter, quant à présent, cette mesure, qui occasionnerait une nouvelle dépense communale, à la commune se trouvant actuellement très oborée par suite des procès qui lui ont été intentés pour réquisitions de guerre.

Séance du 13 novembre 1877

Liste des enfants admis comme boursier dans les écoles de Jarny en 1877

Le Conseil Municipal de la commune de Jarny :

- vu la liste dressée par M^f le Maire et M^f le curé laquelle a indiqué le nombre des enfants qui devront être admis en 1877 comme boursiers dans les écoles primaires et dans la salle d'aile,
- arrête cette liste comme suit :
 - o 1^{ère} école des garçons 4 bourses,
 - o 2^{ème} école des filles 6 bourses,
 - o 3^{ème} asile 5 bourses.

Ce qui porte à 15 le nombre des bourses entières.
Ainsi délibéré.

Séance du 5 mai 1878

Vote du traitement de l'institutrice:900 F.

M^{elle} GUISSARD (sœur Ste ANSELME).

M^{elle} MORY (sœur Ste ALODIE).

Séance du 10 août 1879

Nomination d'instituteur et d'institutrice

M^f MONZEIN, instit à Ozerailles a été nommé à Jarny en remplacement de M^f PERRIN le 1er octobre 1879
Le 13 octobre 1879 M^{elle} CHERY (sœur Ste ANASTASIE) est nommée en remplacement de M^{elle} GUISSARD.

Séance du 2 novembre 1879

Traitement

1200F pour M^f MONZEIN

900F pour M^{elle} CHERY

Séance du 11 février 1883

Vote du traitement de l'instituteur et des institutrices pour l'année 1884

Le Conseil Municipal :

- fixe le montant des dépenses.

Ecole de garçons

- traitement fixe de l'instituteur	200 fr
- traitement éventuel	504 fr
- complément pour former le traitement minimum	296 fr
- supplément pour garantir à l'instituteur le traitement Dont il a joui en 1878 – 1879 – 1880	200 fr
Total	1200 fr

Ecole de filles

Même détail pour un total de 900 fr.

Ecole maternelle

Même détail pour un total de 700 fr.

Pour payer ces dépenses, outre les ressources communales, il est demandé au département ou à l'Etat une subvention de 1230 fr.

Séance du 12 avril 1885

M^r le Maire président expose qu'il est nécessaire de voter la somme de 1500 fr à affecter à l'achat des parcelles de jardins appartenant aux sieurs BUSSEUIL et GOEURIOT pour l'agrandissement de la cour de l'école maternelle.

Séance du 16 mai 1886

Devis pour la construction d'un préau dans la cour de l'école maternelle.

La municipalité sous l'impulsion des parents se bat pour la scolarisation des tout petits et le maintien de ses écoles pour lesquelles elle a fait des grosses dépenses.

Séance du 12 avril 1887

L'état subventionne cette année encore les écoles maternelles non obligatoires mais qu'il n'y aura plus lieu pour les communes d'espérer au delà du 30 septembre prochain la continuation du concours de l'état si les écoles maternelles ne sont transformées en écoles enfantines.

Le Conseil considérant :

- que l'école maternelle de Jarny a été créée en 1867 dans le but de diminuer notablement la population scolaire des écoles de garçons et de filles qui était effectivement trop nombreux pour que l'enseignement dans l'une ou l'autre école pût être donné avec fruit,
- que la population de Jarny est de 800 habitants,
- que l'école maternelle actuelle compte plus de 50 enfants de 3 à 7 ans qu'on ne peut raisonnablement répartir dans les deux autres écoles renfermant chacune 50 à 60 élèves,
- qu'afin de donner une cour de récréation aux petits enfants la commune a fait l'année dernière l'acquisition de 2 ares 64 de terrains pour la somme de 1 444 frs,

- que cette année elle a décidé de faire construire un préau couvert et d'agrandir d'anciens privés insuffisants le devis des travaux soumis actuellement à l'approbation de l'autorité supérieure se montant à la somme de 1 700 F pour assurer aux enfants une installation convenable et hygiénique,
- que la commune de Jarny n'a encore reçu aucun secours de l'état pour la construction de ses habitants scolaires,
- est d'avis qu'il n'est pas possible de supprimer cette petite école et qu'il convient en présence des améliorations considérables qui y ont été faites de demander à l'administration supérieure la transformation de l'école maternelle de Jarny en école enfantine qui sera soumise aux conditions d'assistance particulière à ces établissements.

Séance du 31 mai 1887

Le Maire expose :

- que diverses réclamations lui sont parvenues contre la transformation de l'école maternelle,
- que les pères et mères de famille se plaignent de ce que les conditions imposées pour l'admission ultérieure dans l'école enfantine ne répondraient plus au vœu exprimé par la population de l'année 1867 pour entrer à l'âge de 2 ans.

Le Conseil :

- s'associe à la volonté de la majorité,
- décide, à l'unanimité des membres présents du 12 avril dernier de demander le maintien de l'école maternelle de Jarny dirigée par la titulaire congréganiste actuelle qui s'engage pour un traitement annuel de 350 F assuré par la commune, à rendre les mêmes services scolaires que par le passé.

Séance du 20 octobre 1887

Monsieur le Président expose en date du 13/09/1887 que Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle lui a fait connaître que suivant la demande du Conseil Municipal de Jarny et conformément à l'avis exprimé par le conseil départemental de l'enseignement primaire dans sa séance du 21 mai 1887, Monsieur le Ministre de l'Instruction publique a autorisé la transformation de l'école maternelle en simple classe enfantine annexée à l'école publique de filles par décision du 26 août dernier.

La maîtresse recevra provisoirement le traitement dont elle a joui jusqu'à ce jour (à l'unanimité l'annulation de la délibération du 31 mai 1887 est votée).

Séance du 7 juin 1888

Monsieur HURLIN sollicite un secours de l'état attendu que son beau-père, M^r MACHEREZ a exercé dans cette commune pendant 23 ans de 1848 à 1871 les fonctions d'instituteur public et qu'il ne lui a pas été accordé de pension de retraite...

1895 : *La municipalité s'inquiète de l'instruction de ses concitoyens.*

Photo de la classe de M^r MONZEIN avec le père de Michel PILLOT.

Séance du 8 septembre 1895

Lors de la séance extraordinaire du 8 septembre à 7 h du matin !!! il est décidé que :

- du 15 novembre au 1^{er} mars 1896 : des cours d'adultes seront donnés pendant l'hiver 95 – 96 à raison de 3 séances par semaine (de 2 h chacune). Une rémunération de cent francs sera accordée à l'instituteur chargé de la direction du cours.

Séance du 31 mai 1896

Le Conseil Municipal :

- vote une indemnité supplémentaire de 100 fr votée à l'unanimité pour l'instituteur M^r MONZEIN qui lui sera versée à la fin de l'année scolaire 1895 – 1896.

1902 : *Maintien des religieuses très appréciées dans l'enseignement public.*

Séance extraordinaire du 2 février 1902

Avis du Conseil sur l'établissement à Jarny des sœurs institutrices de S^{te} Chrétienne considérant :

- que les sœurs de S^{te} Chrétienne installées dans la commune depuis de longues années s'y sont toujours comportées avec prudence et dignité,
- que leur enseignement a toujours été donné avec zèle et dévouement et apprécié favorablement de la population.

Le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable pour leur maintien.

Séance du 8 août 1903

Maintien pour une année des institutrices congréganistes

Le Conseil Municipal :

- émet le vœu que l'administration supérieure veuille bien, en raison des bons services rendus par les institutrices congréganistes prorogé d'une année le délai de laïcisation de l'école des filles et de l'école enfantine.

Séance du 4 janvier 1905

Don de 15 Fr à l'orphelinat de l'enseignement primaire

« Désireux de faire acte de philanthropie et de témoigner particulièrement sa sympathie aux instituteurs
Vote à l'unanimité un don de 15 frs ».

L'idée de la revanche (reprise de l'Alsace- Lorraine perdue en 1871) germe dans les écoles. Jarny n'échappe pas à la règle...

Séance du 11 novembre 1907

Le Conseil Municipal :

- vote un crédit pour l'achat d'une carabine et de tous les accessoires nécessaires pour créer un tir scolaire.

1908 : *Jarny devient une cité industrielle et la population augmente, les élèves sont nombreux et le nombre de classes devient insuffisant.*

Séance du 15 octobre 1908

Le Conseil Municipal :

- demande la création d'un 2^{ème} poste d'instituteur adjoint à l'école des garçons de Jarny. (130 enfants d'âge scolaire fréquentent l'école de garçons, Ce nombre ne fera que s'accroître en raison de la création de nombreuses usines sur le territoire de la commune).

Séance du 28 juin 1910

Le Maire fait connaître :

- que 75 enfants d'âge scolaire fréquentent l'école enfantine,
- que 60 élèves fréquentent l'école de filles.

Le Conseil Municipal :

- demande la création d'une 3^{ème} classe à l'école de filles.

Séance du 8 septembre 1911

Ecole maternelle de la gare

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'avant projet de l'école maternelle de la gare.

Le Conseil après avoir délibéré :

- autorise M^r MENARD architecte à Jarny à exécuter les plans et devis nécessaires.

Séance du 14 octobre 1911

Création de classe

Le Maire fait connaître au Conseil :

- que 70 enfants d'âge scolaire fréquentent l'école enfantine,
- que 114 élèves fréquentent l'école de filles,
- que ces nombres d'élèves ne feront que s'accroître en raison de l'extension considérable que prennent les usines installées sur le territoire de Jarny qu'il est donc urgent de prier l'administration supérieure de bien vouloir créer une 4^{ème} classe à l'école des filles.

Le Conseil après avoir délibéré :

- décide de créer à partir du 15 novembre prochain d'une 4^{ème} classe à l'école de filles. Le traitement sera à la charge de la commune jusqu'au moment où cette nouvelle classe sera reconnue légalement.

Les crédits nécessaires seront votés à la session de novembre.

Le Maire fait connaître au Conseil que 215 élèves fréquentent actuellement l'école de Jarny que ce nombre ne fera que s'accroître rapidement en raison de l'extension considérable que prennent les usines installées sur le territoire de Jarny qu'il est donc urgent de prier l'Administration supérieure de bien vouloir créer une 5^{ème} classe à l'école de garçons.

Le Conseil après avoir délibéré :

- prie l'administration supérieure de bien vouloir créer une 5^{ème} classe à l'école de garçons dans le plus bref délai possible.

Séance du 9 octobre 1912

Le Maire expose au Conseil :

- que 250 élèves fréquentent actuellement les écoles publiques de garçons de Jarny,
- que ce nombre ne fera que s'accroître très rapidement en raison du développement des usines installées sur le territoire de la commune,
- que la 1^{ère} classe dirigée par le directeur de l'école compte actuellement 42 élèves dont 23 d'entre eux sont pourvus du certificat d'études primaires et dont 14 possèdent le certificat d'études primaire de 1^{er} ordre,
- que 32 autres élèves se préparent à l'examen du certificat d'études (1^{ère} session 1913),
- qu'il est nécessaire de donner à ces jeunes élèves un enseignement plus approfondi des matières étudiées à l'école primaire afin d'assurer à ces jeunes enfants un avenir meilleur,
- qu'il est donc très urgent de demander à l'administration de bien vouloir autoriser la création à l'école des garçons **d'un cours complémentaire** dans le plus bref délai possible.

Le Conseil :

- prend l'engagement de subvenir pendant 5 années aux dépenses obligatoires.

Séance du 01 octobre 1913

Le Maire fait connaître au Conseil Municipal :

- que l'école libre qui était entretenue à Jarny par la société des mines de Droitaumont sera supprimée à partir du 01 octobre 1913,
- que 40 élèves filles et 65 élèves garçons et filles fréquentaient la classe enfantine annexée à cette école.

Le Maire demande à l'administration supérieure de bien vouloir créer deux emplois nouveaux d'institutrices adjointes à l'école des filles.

D'où émerge l'idée de la création d'un groupe scolaire correspondant à la grosse population d'enfants.

Les écoles de Jarny **De 1914 à nos jours**

Séance du 18 mai 1927

Le Conseil :

- autorise le Maire à acheter le matériel scolaire nécessaire aux écoles de ville dont la désignation suit :
 - o un baromètre à mercure,
 - o 15 cartes Vidal la Brade,
 - o un globe terrestre, 2 tableaux noirs,
 - o une armoire fermant à clef sera placée dans chacune des classes du groupe scolaire garçon ;
 - o l'achat d'un harmonium est à l'étude.

Le Maire expose au Conseil qu'il serait nécessaire d'installer dans le groupe scolaire Jules FERRY le chauffage central.

Séance du 21 juin 1927

Création d'une caisse des écoles

Afin de faciliter la fréquentation des classes, il est prévu des récompenses sous forme de livres, de livrets de Caisse d'épargne et des secours aux élèves indigents et peu aisés, distributions de vêtements et chaussures pendant l'hiver et des aliments chauds.

Le Conseil :

- fixe à 100 frs le traitement de la balayeuse des classes de la gare.

Séance du 2 août 1927

Le Conseil :

- autorise le Maire à mandater à M^{me} PAQUIN institutrice au groupe Jules FERRY l'indemnité de logement à laquelle elle a droit. La garderie de Moulinelle est supprimée manque d'enfants,
- décide que la garderie installée dans le groupe scolaire Alfred MEZIERES continuera à fonctionner au cours des vacances scolaires ainsi que le jeudi de chaque semaine.
La garderie au cours du mois d'août et septembre sera dirigée à tour de rôle par chacune des deux maîtresses.

Séance du 29 novembre 1927

Congés scolaires

Sur la proposition des directeurs et des directrices d'écoles publiques de la ville, le Conseil :

- fixe ainsi qu'il suit les six jours de congés supplémentaires à prévoir pour l'année scolaire 1927- 1928 :
 - o 26, 27, 28, 30,31 décembre 1927,
 - o le lendemain de la fête patronale.

Séance du 28 septembre 1928

Carte scolaire

Dans le but d'équilibrer les charges respectives des deux groupes scolaires, le Conseil :

- décide de porter aux anciennes cités de la C^{ie} de l'Est, côté Est, la limite du recrutement de ces deux groupes.

Plantation d'arbres

Le Conseil :

- décide que les arbres seront plantés dans les cours de la Mairie et des deux cours des groupes scolaires.

Réunion avec les Directeurs et Directrices des écoles pour fixer l'organisation des bains douches en faveur des élèves, et pour déterminer le montant des frais occasionnés.

Séance du 31 octobre 1928

Bains douches

Le Conseil considérant :

- qu'un service de bains douches vient d'être créé en faveur des enfants fréquentant les écoles publiques de la ville,
- qu'il est nécessaire de rémunérer le propriétaire de cet établissement, M^r GENOT Charles à Jarny,
- décide de lui attribuer une indemnité mensuelle de mille francs et,
- vote pour les mois de novembre et décembre un crédit de deux mille francs.

Séance du 21 novembre 1928

Jours de congés

Le Conseil :

- adopte les propositions des directeurs et directrices d'écoles relatives à la fixation des jours de congés supplémentaires pour l'année scolaires 1928 – 1929 :
 - o lendemain de la fête patronale,
 - o mercredi 26 décembre 1928,
 - o vendredi 28 décembre 1928,
 - o samedi 29 décembre 1928,
 - o lundi 31 décembre 1928,
 - o mercredi 2 janvier 1929.

Faute de ressources le pavillon du concierge du groupe scolaire Jules FERRY n'a pu être édifié.

Traitement des professeurs des cours techniques

Le Conseil :

- fixe à dix francs par séance d'une heure ½ la redevance à payer aux professeurs de l'enseignement technique et cours d'atelier.

Séance du 29 janvier 1929

Balayage immeuble CORDIER

Le Conseil :

- accorde une indemnité mensuelle de quarante francs à M^r LAVAUX pour balayage de la classe enfantine installée à l'immeuble CORDIER.

Séance du 16 décembre 1932

Jours de congés mobiles

Le Conseil :

- accepte la proposition de répartition des six jours de congés mobiles pour l'année scolaire 1932-33, présentée par le personnel enseignant de Jarny :
 - o le groupe scolaire Alfred MEZIERES et le Groupe Jules FERRY :
vendredi 30 décembre,
samedi 31 décembre 1932,
lundi 2 janvier,
mardi 3 janvier,
mercredi 4 janvier 1933,
 - o le Groupe de Droitaumont :
même répartition. Toutefois le congé du vendredi 30 décembre sera remplacé par la fête de Ste Barbe.

Séance du 19 novembre 1934

Le Conseil :

- autorise le Maire à compléter le matériel scolaire dans les groupes scolaires par l'achat de guides-chants et d'armoires.

Séance du 1^{er} septembre 1935

Réfection du mobilier scolaire

Le Maire expose au Conseil :

- qu'il serait urgent de faire procéder à la réfection du mobilier scolaire pour la rentrée prochaine,
- ainsi qu'à la confection de quelques tables, armoires, tableaux.
Dans ce but, il s'est adressé à plusieurs entrepreneurs pour la fourniture du mobilier.
Parmi les devis déposés en mairie, celui de M^r BERTRAND Adolphe, menuisier à Jarny est le plus avantageux pour la ville en raison de la modicité de ses prix.

Le Conseil :

- constatant qu'il est urgent de réparer et de compléter le mobilier scolaire des écoles de la ville pour la rentrée prochaine,

- approuve le devis de M^f BERTRAND Adolphe, entrepreneur en menuiserie, se chiffrant à 7 752.25 francs,
- autorise le Maire à traité de gré à gré avec ce fournisseur aux charges et conditions suivantes :
 - o Art1^{er}: les tables auront 0.85 m de hauteur et 1.25 m de long, munies à chaque bout d'une double équerre. Les armoires auront 1.90m de hauteur, 1.60 de large, deux portes avec serrures et cinq rayons intérieurs. Les tableaux seront confectionnés en bois sec,
 - o Art 2 : les réparations devront être terminées pour le 15 septembre et la fourniture du mobilier neuf pour le 1^{er} octobre,
 - o Art 3 : dès réception définitive faite par la commission municipale, M^f BERTRAND recevra le montant intégral de sa fourniture,
 - o Art 4 : les frais du traité seront à la charge de la ville,
 - o Art 5 : M^f BERTRAND sera dispensé de fournir un cautionnement.

Séance du 4 novembre 1935

Chauffage des écoles

La Société SCHNEIDER a consenti à fournir à la ville charbon, coke et bois d'allumage nécessaires au chauffage des écoles de Droitaumont au prix d'achat de cette Société majoré de 10% pour les frais de manutention :

- considérant la proposition avantageuse pour la ville,
- autorise le Maire à traiter avec la Société SCHNEIDER et Cie pour fournir le chauffage aux conditions suivantes :
 - o la Société SCHNEIDER fournit à la ville de Jarny le combustible nécessaire aux écoles de Droitaumont au cours de l'année 1936, soit environ 30 tonnes de coke industriel, 5 tonnes de houille fine et 200 fagots,
 - o la fourniture sera facturée par la Société SCHNEIDER au prix d'achat de cette Société majoré de 10% pour frais de manutention,
 - o la Société sera dispensée de fournir le cautionnement fixé à 4 500 francs.

Séance du 15 février 1936

Le Maire se référant à la délibération prise le 28 décembre 1935 concernant l'appellation des salles de classes des Ecoles de Jarny expose :

- que le nombre de Jarnysiens tombés au champ d'honneur est supérieur au nombre de classes à dénommer,
- que dans ces conditions le choix des noms à retenir est très délicat,
- que l'on pourrait peut-être choisir le nom des soldats qui étaient d'anciens élèves des écoles de Jarny et tirer au sort le complément nécessaire.

M^f NICAISE indique qu'il serait possible d'associer deux à deux des noms dont la consonance s'harmonise agréablement et que par ce moyen on pourrait utiliser tous les noms sans exception.

Le Conseil :

- adopte cette proposition et,
- désigne 2 conseillers pour étudier le projet avec le Maire et les adjoints.

Juin 1936

La scolarité est prolongée de 13 à 14 ans. Les classes dont l'effectif dépasse le maximum fixé par le règlement seront dédoublées.

Séance du 8 décembre 1936

Balayage des classes : cahier des charges pour 1937

Ce travail ne peut être confié qu'à des personnes consciencieuses et d'une parfaite probité.

- a) Chaque jour de fréquentation scolaire, les balayeurs devront :
 - balayer les classes, couloirs, escaliers donnant sur les cours,
 - épousseter les tables, les plinthes, rayons, bureau des Maîtres, armoires et autre mobilier,
 - épousseter les tablettes des fenêtres dans les classes et les couloirs,
 - nettoyer les lavabos et les W.C.

- b) Deux fois par semaine :
 - balayer les préaux

- c) Chaque semaine :
 - laver les couloirs en céramiques et escaliers extérieurs.

- d) Chaque mois :
 - laver chaque classe, épousseter les murs des classes et des couloirs.

- e) Chaque trimestre :
 - laver les préaux au crésyl.

- f) Chaque année pendant les grandes vacances :
 - nettoyer les vitres des classes et couloirs, intérieurement, extérieurement - - et laver les boiseries.

Pour ce travail un salaire fixe de 28 fr par classe et par mois.

+ une prime mensuelle d'encouragement de 2 fr par classe et par mois si aucune plainte de la part des Directeurs et Directrices d'écoles n'est formulée.

Séance du 7 mars 1938

Cantine scolaire

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de M^r l'Inspecteur primaire une demande instante en vue de la création à Jarny d'une cantine scolaire sur le modèle de celle fonctionnant à Briey.

Le Conseil :

- charge une commission composée de M^{rs} RENOY, BARLOY, PICHELIN et HOUDART d'étudier la question.

Fourniture du combustible nécessaire au groupe scolaire de la ville de Jarny et à l'abattoir.

1.

- 130 tonnes d'anthracite 15/20 en provenance des mines françaises,
- 150 fagots de taille moyenne,
- stères de charbonnette.

2.

- 10 tonnes de charbon 30/50 demi-gras,
- 15 tonnes de charbon flambant,
- 2 tonnes de briquettes,
- 150 fagots.

Le Maire est autorisé à traiter avec la Société SCHNEIDER qui a consenti à fournir à la ville le chauffage des écoles de Droitaumont.

Séance du 15 juin 1938

Indemnité bain douche

M^f HEISSAT, gérant de l'établissement de bains sollicite une augmentation de l'indemnité mensuelle (de 1000 francs à 1200 francs) en raison de l'augmentation du prix du charbon et de tous les produits nécessaires au nettoyage.

Dorénavant M^f HEISSAT devra remettre en mairie le nombre des élèves qui auront fréquenté les bains douches.

Séance du 15 juin 1938

Demande de bourse pour étudiant

Le Conseil :

- vu la demande présentée par M.C. sous chef de gare, Avenue de la République à Jarny, sollicitant une bourse en faveur de son fils André candidat à l'école Nationale des Arts et Métiers de Chalons/Marne,
- considérant que les ressources dont dispose M.C. ne sont pas suffisantes pour lui permettre de supporter entièrement les frais d'internat dans cette école,
- émet un avis favorable en vue de l'attribution d'une fraction de bourse aussi élevée que possible.

Séance du 15 juin 1938

Demande de bourse Ecole Nationale Professionnelle.

Le Conseil :

- vu la demande présentée par M^f CHOLLEY employé de chemin de fer demeurant à Jarny 110 rue Hauts des Sureaux, sollicitant une bourse en faveur de son fils, Henri Edmond, candidat à l'école Nationale Professionnelle de Nancy,
- considérant que les ressources dont dispose M^f CHOLLEY ne lui permettent pas de supporter entièrement les frais d'internat dans cette école,
- émet un avis favorable en vue de l'attribution d'une fraction de bourse aussi élevée que possible.

Séance du 15 juin 1938

Cantine scolaire au groupe « Jules FERRY » destinée à préparer les repas aux élèves garçons et filles venant de l'extérieur pour fréquenter les cours complémentaires de Jarny centre et Jarny gare (soit 15 élèves concernés).

Après les longues délibérations

Le Conseil :

- décide, tout en reconnaissant l'intérêt que représenterait une cantine scolaire au point de vue de l'enseignement ménager, de ne pas donner suite à la suggestion de M^f l'Inspecteur primaire.

Séance du 26 septembre 1939

Rentrée scolaire :

Le groupe scolaire de Droitaumont est occupé par l'hôpital,
le groupe garçons Jules FERRY est occupé par le personnel de repliement de la S.N.C.F. de la Moselle,
le groupe filles Jules FERRY, occupé par le 69^{ème} RR, sera libéré sous peu,
20 classes au groupe Alfred MEZIERES,
12 classes au groupe Jules FERRY.

1450 élèves inscrits mais les familles de cheminots, parties au début de la mobilisation, rentrent chez eux.

Séance du 8 juillet 1940

Le Maire fait un exposé sur la situation des classes dans les différents groupes scolaires de la ville. Aucune classe n'a pu être ouverte au groupe scolaire Alfred MEZIERES. Il n'y a plus de carreaux aux fenêtres du groupe garçons. Le groupe filles est occupé par l'armée allemande. Au groupe scolaire Jules FERRY, sept classes sont actuellement ouvertes. Au groupe scolaire de Droitaumont, trois classes sont ouvertes au château de Moncel et deux à la Salle paroissiale.

Séance du 21 novembre 1941

Caisse des écoles

Le Maire donne lecture au Conseil d'un circulaire préfectorale en date du 31 juillet dernier, concernant les modifications à apporter aux statuts des caisses des écoles et d'une lettre de la sous-préfecture en date du 19 novembre 1941, invitant le Conseil Municipal à mettre en concordance les statuts de la caisse des écoles de la ville avec le modèle fourni par l'administration et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- vu l'exposé du Maire,
- fixe ainsi qu'il suit les statuts de la caisse des écoles de la ville de Jarny.

Article 1^{er}

Une caisse des écoles est instaurée à Jarny en exécution de l'article 1^{er} de la loi du 15 octobre 1940. Elle a pour but de faciliter la fréquentation des classes soit en donnant aux élèves les livres et fournitures qu'ils ne pourraient se procurer soit en leur distribuant des vêtements.

Article 2

Les ressources de la caisse se composent :

- 1^{er} : des subventions qu'elle peut recevoir de la commune du Département et de l'état,
- 2^{ème} : des fondations et souscriptions particulières,
- 3^{ème} : du produit des dons, legs, fêtes, quêtes,
- 4^{ème} : des dons en nature tels que livres, objets de papeterie, vêtements, denrées alimentaires.

Article 3

La société de la caisse des écoles comprend les membres fondateurs et les membres souscripteurs.

Article 4

Le titre de fondateur de la caisse des écoles sera acquis par le versement minimum de 100 francs une fois payé ou des annuités de 20 francs chacune.

Article 5

Le titre de souscripteur résultant d'un versement annuel de 10 francs au minimum.

Article 6

La caisse des écoles est administrée par un comité composé de l'Inspecteur Primaire de la circonscription ou de son représentant, du Maire ou de son représentant, de deux parents d'élèves des écoles désignées par les associations respectives des parents d'élèves ou à défaut par les directeurs d'écoles et de quatre sociétaires désignés par l'Inspecteur d'académie. Ce comité présidé par le Maire élit chaque année un vice-président, un secrétaire et un trésorier, lequel ne saurait être un instituteur public ou privé. Il est renouvelable tous les deux ans, les parents d'élèves n'ayant plus d'enfants à l'école cessent automatiquement de faire partie du comité et doivent être aussitôt remplacés.

Article 9

Le comité se réunit plus souvent si le président juge nécessaire de le convoquer ou si trois de ses membres en font la demande.

Article 10

Le comité aura la faculté de convoquer à ses réunions l'Instituteur, l'Institutrice et la Directrice de l'école maternelle, des établissements publics ou privés. Ils n'auront que voix consultative.

Séance du 15 janvier 1942

Création de la soupe scolaire

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^r L'Inspecteur d'Académie relative à la création de soupes scolaires dans les différents groupes scolaires de la ville. Il fait connaître ensuite les démarches qu'il a faites au sujet de cette affaire. Les dépenses du matériel se chiffrent actuellement à 40 003 francs.

Le Conseil :

- donne acte au Maire de ses différentes communications.

Séance du 25 avril 1942

Soupe scolaire

Le Maire rend compte des démarches qu'il a faites au sujet de la création des soupes scolaires dans les différents groupes de la ville. Plus de 900 élèves se sont fait inscrire pour participer à ces soupes, ce qu'il manque ce sont les denrées et surtout les pommes de terre. Malgré toutes les recherches il a été impossible de trouver une quantité de denrées suffisantes pour organiser ces soupes quelques semaines.

M^r le Sous-préfet désirerait qu'elles soient commencées de suite avec quelques élèves. M^r l'Inspecteur primaire désirerait que l'on donne une soupe à chaque inscrit par semaine.

Etant donnée cette situation.

Le Conseil :

- donne acte au Maire de sa communication et,
- le charge de continuer ses démarches avec le concours du secours national afin d'obtenir les denrées nécessaires.

Séance du 25 septembre 1942

Réfection des vitres aux écoles de Jarny

Le Conseil :

- accepte le prix de 16 francs de l'heure pour travaux de réfection des vitres aux écoles de Jarny, verres fournis par la ville. Le mastic sera coté au prix de 12 francs le kilogramme. L'arrivée et le départ des ouvriers seront contrôlés par un garde.

Séance du 25 septembre 1942

Réclamation de M^r DAUMAIL

Le Maire donne lecture au Conseil d'une réclamation de M^f DAUMAIL, entrepreneur à Jarny, relative aux travaux qu'il a exécutés au groupe scolaire Alfred MEZIERES : réfections des vitres brisées par les bombardements de 1940 et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- considérant que par délibération en date du 11 septembre 1941, le Conseil a déjà statué sur cette demande,
- maintient la décision prise dans la délibération relatée ci-dessus.

Séance du 13 novembre 1942

Règlement du balayage des classes

Le Conseil :

- fixe ainsi qu'il suit le règlement des femmes de service employées au balayage des classes en 1943 :
 - a) Chaque jour de fréquentation scolaire :
 - o balayer les classes, couloirs escaliers,
 - o épousseter les tables, les plinthes, tablettes de fenêtres des classes et couloirs,
 - o nettoyer les lavabos et les W.C.
 - b) Chaque semaine :
 - o balayer les préaux, laver les couloirs en céramique,
 - c) Chaque mois :
 - o laver chaque classe au moins une fois, épousseter les murs des classes et des couloirs,
 - d) Chaque trimestre :
 - o laver les préaux au crésyl,
 - e) Chaque année pendant les grandes vacances :
 - o nettoyer les vitres des classes et couloirs, intérieurement, extérieurement,
 - o -et laver les boiseries.

Le Conseil :

- décide d'accorder pour ce travail un salaire correspondant à 55 fr par classe et par mois,
- dit :
 - o que le contrat à passer avec les balayeurs ne sera valable qu'un an,
 - o que ce contrat pourra être résilié si des négligences et des défections dans le travail à exécuter sont constatées à plusieurs reprises consécutives.

Séance du 30 décembre 1942

Gouter aux enfants des écoles

Sur la proposition de M^f BARLOY, président,

Le Conseil :

- décide d'offrir gratuitement, en collaboration avec le Secours National, un goûter à tous les enfants des écoles de la ville. Une délégation du Conseil Municipal des prisonniers de guerre et des notables de la ville assisteront à cette petite fête qui remplacera « l'arbre de Noël ». Cette fête aura lieu le mercredi 6 janvier prochain,
- charge le comité des prisonniers de guerre de rechercher ce que l'on pourrait offrir aux enfants des prisonniers de guerre ou à leur famille à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.

Séance du 3 octobre 1945

Fournitures scolaires

Le Conseil Municipal :

- décide que les fournitures scolaires seront attribuées en totalité :
 - o aux familles qui sont secourues régulièrement par le bureau de bienfaisance,
 - o aux enfants « pupilles de la nation »,
 - o aux enfants des déportés morts en captivité,
 - o aux enfants orphelins de père et des filles mères.

Si le cas se présente pour les fournitures qui seraient nécessaires les demandes devront être déposées en mairie en donnant toutes les ressources de la famille dans ce cas la commission scolaire examinera les demandes et les décisions prises seront applicables immédiatement.

Dans le cas où un chef de famille serait victime d'une maladie grave lui occasionnant un arrêt de travail prolongé, il pourra être fait une demande spéciale et le cas réglé également par la commission scolaire.

Séance du 22 novembre 1948

Le Maire expose les effectifs des différentes écoles de la ville.

Le Conseil après avoir examiné la situation scolaire des écoles des différents quartiers :

- regrette les différences d'effectifs d'une école à l'autre et,
- charge le Maire de se mettre en rapport avec les autorités administratives pour remédier à cet état de chose.

M^r BARLOY se fait l'écho de plaintes relatives à la présence de jeunes filles au cours complémentaire de garçons.

Séance du 12 avril 1949

Indemnité de logement aux instituteurs non logés.

Ceci n'étant plus en rapport avec les conditions actuelles :

- décide de l'augmentation de ces indemnités :
 - o 350 fr pour les célibataires,
 - o 600 fr pour les mariés + 75 fr par enfant.

Séance du 27 décembre 1949

Indemnité relogement instituteurs et institutrices

Les tarifs n'étant plus à jour : les indemnités sont réévaluées :

- 420 fr pour les célibataires,
- 720 fr pour les mariés + 90 fr par enfant.

Révisions des tarifs pour les balayeuses des classes :

- Alfred MEZIERES garçons 11 classes,
- Alfred MEZIERES filles : 9 classes.

Séance du 18 janvier 1950

Prime pour certificat d'études.

Pour encourager les écoliers la mairie décide de donner une prime aux écoliers. A partir du 1^{er} janvier une somme de 500 F sur le livret de caisse d'épargne de l'écolier qui aura obtenu son certificat d'études.

Séance du 16 octobre 1950

Bains douches

Le Maire donne connaissance d'une lettre de M^r DUVALEIX, gérant des bains-douches de la rue PASTEUR, successeur de M^r CHARDIN qui était chargé de fournir les douches aux enfants des écoles.

Par cette lettre, M^r DUVALEIX fait ressortir les prix du coke utilisé pour le chauffage ainsi que l'augmentation de toutes les charges se rapportant à l'affaire, ce qui fait que le prix de 18 francs par douche pour le dernier exercice scolaire soit automatiquement porté à 25 francs.

Le Conseil :

- jugeant que ce prix n'est pas exagéré,
- autorise le Maire à mandater M^r Duvaleix sur cette base en le chargeant d'établir des contrôles rigoureux.

M^{rs} les maîtres et maîtresses qui conduisent les élèves devront établir le nombre de bénéficiaires et fournir les renseignements à leurs directeurs et directrices, lesquels devront remettre en mairie, tous les trimestres, un état numérique des enfants de l'école ayant fréquenté les bains-douches.

Séance du 23 mai 1951

Tarif des douches

Le Conseil :

- ajourne la requête de M^r DUVALEIX, gérant des bains-douches, au sujet de la révision du prix des Bains-douches aux élèves des écoles, en attendant de nouvelles propositions de l'intéressé.

Séance du 19 octobre 1951

Surveillance extrascolaire :

- par arrêté ministériel du 8 juillet 1951, le nouveau taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées en dehors des heures réglementaires par l'instituteur, ce nouveau taux est appliqué à compter du 10 août 1951, mais à Jarny les instituteurs n'assurent pas de surveillance pendant les vacances scolaires,
- considérant que ce service de surveillance demandé aux instituteurs pour le compte de la ville de Jarny n'est pas un service d'enseignement,
- fixe à compter du 1^{er} octobre le nouveau taux de surveillance extrascolaire à la somme forfaitaire de 200 francs par séance journalière de surveillance.

Travaux de peinture dans les écoles

Le Maire expose au Conseil :

- le devis établi par M^r VALLIN, architecte, pour les travaux d'entretien des écoles de la ville se monte à 2 600 000 francs,
 - et rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de ne faire exécuter que les réparations les plus urgentes,
 - Sur appel d'offres, M^r KEMPF à Jarny s'est engagé à effectuer certains travaux avec un rabais de 15% sur le prix du devis, soit :
 - o Groupe Alfred MEZIERES 52 946 francs,
 - o Groupe Jules FERRY 83 477 francs,
- Soit pour l'ensemble : 136 423 francs.

Le Conseil :

- autorise le Maire à signer un marché de gré à gré avec M^f KEMPF à Jarny pour un montant de 136 423 francs.

Séance du 5 décembre 1951

Tarif des douches

Le Maire expose au Conseil :

- un service de douches gratuit aux élèves des écoles primaires de la ville est institué aux frais de la commune,
- le gérant de l'Etablissement des bains-douches demande le réajustement du prix des douches payé par la ville pour les enfants des écoles,
- il convient de faire droit à cette demande.

Le Conseil :

- vu l'arrêté préfectoral du 12-11-51 fixant le prix limite des douches à 60 francs,
- décide d'appliquer à compter du 1^{er} novembre 1951 le tarif de 40 francs par douche fournie aux élèves des écoles.

Marché de gré à gré pour le matériel enseignant

Le Conseil :

- vu le bordereau établi par la librairie ROUSSEAU à Jarny, pour les fournitures de matériel d'enseignement en 1951,
- accepte le prix offert pour cette fourniture et,
- autorise le Maire à signer le marché de gré à gré avec la librairie ROUSSEAU pour un montant de 131 082 francs, plus la taxe locale.

Séance du 28 février 1953

Séance de cinéma éducatif

Le Conseil Municipal considérant :

- que chacun des 3 groupes scolaires de la ville a été doté d'un appareil de projection cinématographique de format réduit, acquis au titre de la loi scolaire BERANGE,
- l'utilisation des appareils ne pourra avoir lieu qu'à des fins éducatives dans les groupes de Jarny, à l'exclusion de toutes autres utilisations,
- la ville prend à sa charge en 1953 et pour chacun des 3 groupes scolaires, les frais d'abonnement à la cinémathèque de l'enseignement public, ainsi que le paiement de la prime d'assurance tous risques des films loués (assurance pour séances scolaires seulement),
- autorise le Maire à signer les polices d'assurances,
- vote un crédit global de 35000 frs pour le paiement et des abonnements.

Séance du 29 septembre 1953

Cinéma éducatif dans les écoles Petite Histoire Locale sur le plan politique

Le Maire expose au Conseil que la question du cinéma éducatif dans les groupes scolaires doit être soulevée une fois de plus.

M^f le Maire fait un exposé sur la réglementation du cinéma éducatif scolaire à laquelle le directeur ne s'est pas conformée ainsi qu'en atteste un tract diffusé à l'occasion de la projection du film « La Marseillaise », tract dont la lecture est donnée.

M^f le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal considérant :

- que l'enseignement scolaire, même par projection cinématographique doit être gratuit pour tous les élèves,
- que la perception, d'un droit d'entrée de 10 ou 20 francs par élève et par séance de cinéma éducatif, équivaut à prendre de la main droite pour donner de la main gauche,
- que pour ces raisons et pour que les élèves ne soient pas mis dans l'obligation de s'instruire par le cinéma éducatif moyennant une contribution pécuniaire comme c'était le cas,
- confirme que la ville, propriétaire des appareils de cinéma paiera la location des films strictement éducatifs aux trois Groupes scolaires de Jarny.
Un crédit de 35 000 francs pour le 4^{ème} 1953 a été voté,
- décide que le matériel cinématographique scolaire acheté par la ville de Jarny ne pourra en aucun cas être utilisé, en dehors des Groupes scolaires de Jarny,
- interdit toutes projections de films autres que ceux destinés à l'éducation des élèves, garçons et filles,
- dit que les préaux du Groupe Jules FERRY seront aménagés en salle de spectacle avec autorisation et concours de la municipalité, l'ont été pour permettre la projection de films éducatifs pour les enfants de toutes les classes du Groupe Jules FERRY et aussi pour organiser des fêtes enfantines organisées sous la responsabilité du directeur ou de la directrice du Groupe.

Exceptionnellement, ces séances enfantines seront ouvertes au public, en particulier aux parents d'élèves. Ces représentations devront être soumises à l'autorisation du Maire qui est le seul responsable de la sécurité du public dans les bâtiments communaux.

D'autre part, le Conseil :

- réfute énergiquement les critiques formulées par le directeur d'école du Groupe Jules FERRY garçons, à l'égard des membres de l'ancienne et de la nouvelle municipalité,
- dit que toutes les municipalités qui se sont succédé à Jarny ont toujours apporté une aide efficace à l'enseignement laïque,
- dit que l'entretien des Groupes scolaires de Jarny n'a rien à envier à ceux des autres villes de notre région, pas plus que les crédits affectés aux maîtres pour faciliter l'instruction des élèves,
- dit que comme par le passé, le Conseil continuera à apporter une généreuse bienveillance à toutes demandes de fournitures gratuites qui lui seront présentées par les directeurs et directrices d'école.

Séance du 15 décembre 1953

Fournitures gratuites

Sur intervention de M^r DEFURNE, le Conseil Municipal a adopté le principe de fournitures gratuites des livres étendu sur une plus grande échelle, aux élèves de toutes les écoles de la ville, cours complémentaires exclus.

Un crédit correspondant sera inscrit au budget primitif de 1954.

Considérant que la fourniture gratuite à tous les écoliers, indistinctement, sans tenir compte de la situation et de la fortune des parents, présente un caractère de démagogie électorale, laisse à la commission scolaire le soin d'étudier et de présenter à une prochaine réunion du Conseil Municipal une formule, qui tout en favorisant largement les salariés, les petits commerçants et artisans à revenus modestes, ménagera les deniers de la ville et par voie de conséquence les contribuables.

Séance du 3 novembre 1954

Attribution d'une prime aux femmes de service

Le Conseil Municipal :

- décide d'allouer à chaque femme de service employée dans les écoles une prime de 50 francs par classe et par mois, pour une bonne exécution du travail,
La prime sera attribuée sur le vu d'un certificat du directeur ou de la directrice de l'école, attestant que le travail a bien été exécuté,
- décide d'accorder cette prime à compter du 1^{er} octobre 1953 et,
- autorise le Maire à ordonnancer sur l'exercice 54, les primes à verser pour la période du 1^{er} octobre 1953 au 31 décembre 1953.

Séance du 31 mai 1967

Gémiation dans les écoles pour permettre :

- une meilleure répartition entre les groupes scolaires garçons et filles,
- un meilleur résultat pédagogique.

Séance du 7 juillet 1967

Achat de mobilier scolaire.

Crédit de 10 000F.

Séance du 6 mars 1968

Indemnités représentatives de logement au personnel enseignant, Jarny étant en zone 1

Classe primaire cat A	112F	117F
Classe primaire cat B	140F	148F

CEG cat B	140F	148F
CEG cat C	160F	174F

CEG de Jarny

- 1 classe de transition 6^{ème} ouverte en 1967,
- 1 classe terminale pratique,
- 1 classe de 4^{ème},
- 1 classe de transition (5^{ème}),
- 1 salle pour cl doublées en 1968.

Construire et équiper 3 nouvelles classes et une 4^{ème} existante.

Marché signé avec société HEULIEZ et la maison PIERRON.

Séance du 24 septembre 1971

Même date

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de réfection de la 2^{ème} partie de la cour du C.E.S. Alfred MEZIERES,
- demande le concours du service des ponts et chaussées.

Même date

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser des classes de neige pour les enfants de la commune.

du 2 au 30 janvier 1972 :

1 classe de 32 élèves à Thollon les Mémises (Haute Savoie) (école de Droitaumont CM2).

du 30 janvier au 27 février 1972 :

1 classe de 15 élèves à Thollon les Mémises (H.S.) école LANGEVIN WALLON (classe de perfectionnement).

du 27 février au 26 mars 1972 :

1 classe de 31 élèves à Thollon les Mémises (H.S.) école SAINT EXUPERY CM2.

Séance du 1 septembre 1973

Classes de neige

1^{er} séjour : du 1^{er} au 28 janvier :

1 classe de 29 élèves à Thollon Ecole SAINT EXUPERY filles (M^{me} BOURLIER).

2^{ème} séjour : du 4 janvier au 2 février :

1 classe de 29 élèves à Bernex Ecole SAINT EXUPERY (M^r ARNOULD).

3^{ème} séjour : du 27 janvier au 24 février :

2 classes (20 +25 élèves),

Ecole de Moulinelle à Thollon : M^r GREMILLET,

Ecole de Droitaumont : M^r LADOUCE.

4^{ème} séjour : du 20 février au 20 mars :

1 classe à Bernex 29 élèves Ecole LANGEVIN WALLON : M^{me} FARCY.

Séance du 15 février 1974

Acquisition de fournitures scolaires auprès de la Librairie du Marché à Nancy (pour un montant de 40 000F) pour permettre un bon fonctionnement des classes.

Séance du 25 avril 1975

Nomination d'une psychologue.

Séance du 15 mai 1975

Classes de mer

7 juin au 30 juin 1975 :

2 classes (32 élèves) à Jarny Océan (Longeville / mer) Ecole maternelle de Droitaumont (M^{me} AIGLE M^{me} LAGRAVIÈRE).

Séance du 2 avril 1976

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 16/12/75 décidant l'acquisition d'un autocar pour le service des transports scolaires de la ville, en remplacement de celui acquis en 1966, par laquelle.

Le Conseil :

- Autorise le Maire à passer un marché pour une somme de 303 025.20 francs TTC.

Le Conseil :

- constatant que le devis présenté correspond à la fourniture d'un car de faible capacité et qu'il est nécessaire, vu le nombre des élèves à transporter, d'acquérir un car de grande capacité,
- de la consultation lancée, c'est la Sté SAVIFRANCE qui présente un devis moins élevé » pour l'acquisition d'un autocar de grande capacité de 57 places pour un montant de 380 520 francs TTC.

Séance du 11 juin 1976

Le Conseil Municipal :

- vu la nécessité de transporter les élèves de classe de perfectionnement dans les meilleures conditions possibles,
- vu le devis présenté par la Sté LECLERC S.A. de Jarny considérant que le circuit très long doit être effectué quatre fois par jour,

Après délibération :

- décide d'acquérir un petit car,
- autorise le Maire à signer le marché à intervenir sur la base de 169 956 francs TTC.

Séance du 10 janvier 1977

Classes de neige Année scolaire 1976.1977

du 20 novembre au 17 décembre 1976 : nombre de classes 3

Effectif 76

A Thollon les Mémises

Ecole SAINT EXUPÉRY garçon M^{rs} ARNOULD, AUDOINE

Ecole mixte Moulinelle M^f BRETENOUX

Séance du 18 mars 1977

Classe de mer année scolaire 1976.1977

M^{me} LAMARRE groupe scolaire LANGEVIN WALLON mixte

M^{lle} PIC groupe scolaire LANGEVIN WALLON mixte

M^{me} BRETENOUX groupe scolaire SAINT EXUPERY

M^{me} NICOLETTI maternelle Yvonne IMBERT

M^f JAMIN Pablo PICASSO

M^f BECK Jules FERRY

M^f PASTANT Moulinelle

M^{me} JOYEUX LANGEVIN WALLON

Remplacement des revêtements de sol à l'école de Moulinelle

Séance du 18 mars 1977

Classes de mer 1976-1977

23 avril au 20 mai 1977 :

4 classes 74 enfants à Jarny Océan Longeville sur Mer

Ecole LANGEVIN WALLON : M^{me} LAMARRE

M^{lle} PIC (suite à un contretemps classe de mer annulée)

Ecole SAINT-EXUPERY : M^{me} BRETENOUX

Ecole Yvonne IMBERT : M^{me} NICOLETTI

26 février au 25 mars 1977 :

4 classes 68 élèves à Jarny Océan Longeville sur Mer

Ecole Pablo PICASSO: M^f JAMIN

Ecole Jules FERRY: M^r BECK
Ecole Moulinelle : M^r PASTANT
Ecole LANGEVIN WALLON : M^{me} JOYEUX

Séance du 28 novembre 1978

Classes de neige année 1978-1979

3 au 24 janvier 1979 :

1 classe 24 élèves à Thollon les Mémises Ecole Moulinelle mixte : M^r PASTANT.

25 janvier au 14 février 1979 :

1 classe 22 élèves à Thollon les Mémises Ecole SAINT EXUPERY : M^r AUDOINE.

19 février au 12 mars 1979 :

1 classe 26 élèves à Autrans (Isère) Ecole SAINT EXUPERY : M^r BRETENOUX.

Séance du 6 mai 1982

Des fermetures sont annoncées !

Pour la rentrée 1982, la demande de création d'une classe supplémentaire à Jules FERRY, demande appuyée par la municipalité, compte tenu des effectifs trop lourds, est refusée.

A ce refus, l'Inspection académique ajoute trois fermetures :

- école LANGEVIN-WALLON mixte,
- école LANGEVIN-WALLON maternelle,
- école SAINT EXUPERY.

Ce qui aura de graves conséquences pour le système éducatif de bonne qualité en place à Jarny.

L'augmentation de l'effectif dans les classes mises en place aura pour conséquence des cours doubles de niveaux différents et l'élimination des possibilités de soutien pour les élèves en difficulté.

Année 1982-1983

Classes de neige

Du 4 au 25 janvier 1983 :

deux classes : effectif 53 élèves au centre de jeunesse départemental de l'Isère à Autrans,

Groupe scolaire Moulinelle mixte (classe de M^r PASTANT),

Groupe scolaire Pablo PICASSO mixte (classe de M^r TARNUS).

Séance du 29 mars 1985

Fonctionnement des GAPP (écoles)

Le Conseil Municipal demande des subventions pour le fonctionnement du G.A.P.P pour :

- un psychologue scolaire,
- un rééducateur en psychopédagogie,
- un rééducateur en psychomotricité.

Ces 3 postes fonctionnent à Jarny. Leur bureau se situe dans l'école LANGEVIN WALLON.

3500 F pour le psychologue scolaire,
1750 F pour le rééducateur en psychopédagogie,
1750 F pour le rééducateur en psychomotricité.

Séance du 25 septembre 1987

Classes de mer du 9 octobre au 29 octobre 1987
LANGEVIN WALLON mixte classe de M^{me} LACONI
 classe de M^{elle} MEYER

Séance du 25 novembre 1987

Classes de découverte par des groupes des municipalités ou associations autres que de Jarny.
115F par jour et par personne pour toute l'année 1988.

Séance du 5 février 1988

Il est nécessaire de poursuivre la remise en état des fenêtres du bâtiment de l'Ecole Jules FERRY par l'aménagement du local affecté au centre de santé mentale.

Classes de découverte

Du 7 mars au 26 mars 1988 :
SAINT EXUPERY: M^r AUDOINE
Pablo PICASSO: M^r TAUNUS

Du 11 mars au 31 mars :
Jules FERRY: M^{elle} ONGENA et M^r JAMIN

Du 27 mai au 16 juin :
LANGEVIN WALLON: M^{me} JOYEUX et M^r HOUILLE
Marcel PAGNOL: M^{me} MAURICE

Séance du 15 décembre 1988

Du 21 avril au 11 mai 1989:
Jules FERRY : M^r BECK
Marcel PAGNOL: M^r PASTANT
Pablo PICASSO : M^r KIRSCH

Du 12 mai au 1er juin 1989 :
Pablo Picasso: M^r TARNUS
SAINT EXUPÉRY: M^r AUDOINE

Du 2 juin au 22 juin 1989 :
LANGEVIN WALLON : M^{es} THOMAS, MEYERS, SCHLAPPI, POUVREAU, M^r HOUILLE

Le Conseil :

- accorde à l'association B V la garantie de la ville à hauteur de la somme de 1 250 000F sur le prêt contracté auprès de la SNVB pour 10 ans au taux fixe de 9,30% pour l'aménagement d'un village à Longeville (plus de 100 places de camping, un camp pour ados, un emplacement pour mobiles-homes, une piscine, des terrains de tennis, des jeux pour enfants.

Classes de mer et de neige 1988-1989

M^r le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser des classes de neige et de mer pour les enfants de la commune.

En accord avec M^r l'Inspecteur Départemental de l'Education nationale, il a été prévu les séjours suivants :

Du 6 mars au 25 mars :

classes de neige à Autrans : 3 classes

Du 21 avril au 11 mai 1989 :

classes de mer à Longeville : 3 classes

Du 12 mai au 1^{er} juin 1989 :

classes de mer à Longeville : 2 classes

Du 2 juin au 22 juin 1989 :

classes de mer à Longeville : 5 classes

groupe scolaire mixte LANGEVIN-WALLON : classes de M^{mes} THOMAS, SCHLAEPPI, MEYERS, POUVREAU et de M^r HOUILLE.

Pour la classe de neige

L'encadrement sera composé comme suit :

- l'instituteur, responsable de la classe,
- une infirmière, recrutée sur place par le centre d'hébergement,
- un moniteur de ski.

Pour les classes à Longeville

L'encadrement sera composé comme suit :

- l'instituteur, responsable de la classe,
- une infirmière,
- deux animateurs (trices) par classe.

Les modalités d'organisation de ces classes sont conformes aux circulaires ministérielles :

- vu l'accord de M^r l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'organisation d'une classe de neige à Autrans et de classes de mer dans les locaux du centre de vacances Jarny-Océan, à Longeville, appartenant à la ville de Jarny.

Séance du 9 janvier 1989

Projets initiation jeunesse

Attribution d'une bourse municipale de 10 000 F.

Projet « Marionnettes » par groupe « Vent d'Est » :

- une bourse de 16 000 F au P.A.E. (bicentenaire Révolution Française (proposé par Lycée Professionnel Anne FRANCK,
- une bourse de 16 000 F pour projet espace musique et expression pour la jeunesse.

Carte scolaire 1989

Le Conseil Municipal :

- Refuse ce que propose Inspection Académie :
 - o 9^{ème} classe SAINT EXUPERY et fusion de 2 écoles pour création une école primaire à 8 classes,
 - o Fermeture 3^{ème} classe Ecole maternelle JOLIOT CURIE.

Séance du 2 mars 1990

Le Conseil :

- accorde à l'association Belles Vacances la garantie de la ville à hauteur de 250000 F sur le prêt contracté pour une durée de 10 ans à compter du 24 avril 1990 au taux de 10,90%.

Classes vertes

Du 4 mai au 17 mai

Marcel PAGNOL : M^{me} MAURICE

Du 18 mai au 7 juin

LANGEVIN-WALLON : M^f HOUILLE, M^{mes} JOYEUX et POUVREAU

Le Conseil :

- maintient le principe de voir s'organiser au centre des classes de découvertes autres que celles de Jarny et,
- fixe à 127 F par jour et par personne,
- fixe aussi la rémunération du personnel temporaire :
 - o 104% du SMIC pour animateur sans formation,
 - o 113% avec formation,
 - o 121% pour agent de service,
 - o 131% pour aide cuisinier,
 - o 161% pour cuisinier,
 - o 131% pour économiste.

Séance du 10 octobre 1990

Classes découvertes à Autrans

Le Conseil Municipal :

- vu la convention à passer avec le centre de jeunesse Départemental de l'Isère concernant les classes découvertes d'hiver à Autrans, saison 90-91 pour un montant de 192 francs par jour et par enfant.

Après en avoir délibéré :

- confirme le déroulement des classes découvertes à Autrans du 4 mars 1991 au 24 mars 1991.

M^f le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser des classes de neige, mer, vertes et rousses pour les enfants de la commune.

Il a été prévu les séjours suivants :

du 12 novembre au 17 novembre

du 10 décembre au 15 décembre

Deux séjours à Bonzée en Woëvre :

groupe scolaire SAINT-EXUPERY : classe de M^{me} BOURLIER

groupe scolaire mixte Jules FERRY : classe de M^f JAMIN

Groupe scolaire Langevin-Wallon : séjour à La Villette

Le Conseil Municipal :

- vote une subvention de 20 000 francs à la coopérative scolaire de l'école LANGEVIN-WALLON, classe de M^{me} LACONI, à titre de participation aux frais de séjour des élèves à la cité de La Villette (28 enfants et 3 accompagnateurs) estimé à 50 000 francs.

Séance du 28 juin 1991

Classes de découverte à Autrans

Après en avoir délibéré :

- confirme le déroulement des classes de découverte enseignement précoce des langues vivantes à l'école élémentaire considérant l'intérêt de cet enseignement pour tous les élèves de CM2,
- émet un avis favorable pour organiser l'enseignement précoce des langues vivantes dans les écoles élémentaires.

Séance du 4 décembre 1991

Classe de découverte à Souzieren saison 1991 1992

Le Conseil Municipal :

- vu la convention à passer avec l'association vacances Tourisme Famille « Les Fougères » à Souzieren 68140 concernant la classe de découverte d'hiver à Souzieren durant la saison 1991 1992, pour un montant de 1285 F pour 6 jours et par enfant.

Après en avoir délibéré :

- confirme le déroulement de la classe de découverte d'hiver à Souzieren pour la saison 1991 1992 du 13 janvier 1992 au 18 janvier 1992,
- accepte le prix de séjour de 1285 pour 6 jours et par enfant,
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention qui prévoit le versement d'acomptes,
- dit que les crédits nécessaires au paiement d'un acompte seront prévus en suffisance au budget de l'exercice 1992, chapitre 944 sous chapitre 944-4 art. 642.

Classe verte à Bonzée en Woëvre saison 1991 1992

Le Conseil Municipal :

- vu la convention à passer avec le foyer rural C.P.I.E. Maison de l'Arsène à Bonzée en Woëvre, concernant les classes vertes durant la saison 1991 1992, pour un montant de 155 F par jour et par enfant.

Après en avoir délibéré :

- confirme le déroulement des classes vertes à Bonzée en Woëvre pour la saison 1991 1992 du 2 au 7 Décembre 1991 et du 9 au 14 décembre 1991,
- accepte le prix de séjour de 155 F par jour et par enfant,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus en suffisance du budget de l'exercice 1991.

Classes transplantées 1992

Centres aérés - Classes de découvertes - vacances

Réalisation de séjours des classes de découvertes, centres aérés, vacances avec les associations « Belles vacances, V T F de Thionville », Centre de jeunes, département de l'Isère, Foyer rural de Bonzée, Association des fêtes de la Madine à Heudicourt :

- classes de mer à Longeville, de neige à Autrans, Soultzeren,
- classes vertes à Heudicourt,
- classes vertes-Rousses à Bonzée.

Carte scolaire 1992 :

- vu le courrier de M^r l'Inspecteur d'académie du 20 janvier 1992 informant le Conseil Municipal qu'après avis du comité technique paritaire départemental et du conseil départemental de l'Education Nationale, sont proposées :
 - o la fermeture d'une classe à l'école primaire LANGEVIN-WALLON,
 - o la fermeture d'une classe à l'école maternelle Yvonne IMBERT,
 - o la fermeture d'une classe à l'école maternelle LANGEVIN WALLON,
 - o la fermeture d'une classe à l'école maternelle Irène JOLIOT-CURIE,
- considérant les raisons qui permettent de rejeter unanimement ces fermetures, à savoir :
 - o la situation de Jarny dont la population augmente,
 - o le bassin de Briey qui essaie de trouver un nouveau souffle dans le domaine économique,
 - o dans un souci d'égalité de chances pour tous les élèves.
- refuse les propositions soumises par M^r l'Inspecteur d'Académie et,
- demande que ces propositions soient réexaminées avant la rentrée scolaire de 1992-93.

Séance du 21 fév 1992

Classes de mer

Du 12 mai au 26 mai :

LANGEVIN WALLON : M^{mes} JOYEUX, POUVREAU, BEDIN

Du 27 mai au 5 juin

Groupe scolaire de Frouard

Du 12 mai au 21 mai

Groupe scolaire de Norroy Le Sec

Séance du 15 octobre 1993

Participation des familles pour 1994

- vu la convention passée avec l'association CPIE, maison de l'Arsène à Bonzée en Woëvre pour la réalisation de séjours de classes vertes.

Le Conseil Municipal :

- Fixe le montant des participations.

Séance du 23 mars 1993

Classes vertes

Des classes vertes seront organisées au centre « Les Typhas » à Heudicourt sur Meuse.

Du 10 mai au 15 mai 1993.

groupe scolaire mixte LANGEVIN-WALLON : M^{me} SCHLAEPPI (CM1), M^{me} DAUMAIL (CE 1).

Séance du 16 décembre 1993

Classes vertes

Le Conseil Municipal :

- décide d'organiser une classe verte au centre CPIE, Maison de l'Arsène à Bonzée en Woëvre les 4 et 5 novembre 1993, le 1^{er} avril 1994 et les 16 et 17 juin 1994.
groupe scolaire Jules FERRY : M^r JAMIN : 32 élèves.

Séance du 22 février 1994

Fermeture de classes

Le Conseil Municipal :

- vu la lettre circulaire du 24 janvier 1994 de M^r l'Inspecteur d'académie de Meurthe et Moselle relative aux mesures envisagées pour la carte scolaire du 1^{er} degré, année 1994 et notamment la fermeture d'une classe au groupe scolaire primaire LANGEVIN-WALLON à Jarny.

Après en avoir délibéré :

- prend acte de la décision de M^r l'Inspecteur d'Académie,
- émet un avis défavorable à la fermeture d'une classe au groupe scolaire primaire LANGEVIN-WALLON.

Classes de mer : saison 1993-94

Le Conseil Municipal :

- vu l'accord de Mr l'Inspecteur départemental de l'Education Nationale.

Après délibération :

- décide d'organiser 3 classes de mer au centre de vacances « Jarny Océan » à Longeville sur Mer, en Vendée, du 31 mai 1994 au 13 juin 1994 :
 - o groupe scolaire mixte Marcel PAGNOL (M^{me} PAGNANI : 22 élèves),
 - o groupe scolaire mixte LANGEVIN-WALLON (M^{me} ANDRE : 24 élèves),
 - o groupe scolaire mixte LANGEVIN-WALLON (M^{me} POUVREAU : 9 élèves).
- décide d'organiser une classe de mer au centre « Jarny Océan » à Longeville sur mer du 12 juin 1994 au 24 juin 1994 :
 - o groupe scolaire mixte Pablo PICASSO (M^r HUSSON : 18 élèves).

Séance du 22 février 1994

Classes vertes

Le Conseil Municipal :

- décide d'organiser une classe verte au centre de Bussang (Vosges), du 18 avril 1994 au 23 avril 1994 :
 - o école maternelle Yvonne IMBERT (M^{me} ROSLEY : 23 élèves).
- décide d'organiser des classes vertes au centre « La Mauselaine » (Vosges) :
 - o du 13 mai 1994 au 20 mai 1994 :
 - groupe scolaire mixte LANGEVIN-WALLON (M^{me} JOYEUX : 11 élèves),
 - o du 6 février 1995 au 11 février 1995 :
 - groupe scolaire mixte LANGEVIN-WALLON (M^{me} JOYEUX : 11 élèves),
 - groupe scolaire mixte LANGEVIN-WALLON (M^{me} DAUMAIL : 27 élèves).

Séance du 26 janvier 1995

- décide l'organisation de 2 classes de neige au centre O.D.C.V.L. la Mauselaine (Vosges) :
 - o du 6 février au 11 février 1995 :
 - LANGEVIN WALLON M^{me} Joyeux 9 élèves,
 - M^{me} DAUMAIL 27 élèves.

Classe verte saison 1994 1995

- décide l'organisation d'une classe verte au centre de Bussang Vosges du 3 au 8 avril 1995 :
 - o Ecole Maternelle Yvonne IMBERT M^{me} ROSLEY 17 élèves.

Classes de Mer Longeville sur Mer en Vendée Jarny Océan

du 1^{er} mai 1995 au 14 mai 1995 Marcel PAGNOL

M^{me} Maurice 22 élèves

M^{me} Gousy 27 élèves

du 10 juin 1995 au 23 juin 1995 Pablo PICASSO

M^f HUSSON 14 élèves

M^f KIRSCH 24 élèves

du 25 mai 1995 au 9 juin 1995 LANGEVIN WALLON

M^{me} FAELES 25 élèves

M^{me} POUVREAU 8 élèves

Séance du 25 mars 1997

Classe de mer

Le Conseil Municipal :

- décide l'organisation d'une classe de mer au centre « Jarny Océan » à Longeville sur mer en Vendée.
du 2 juin 1997 au soir au 13 juin 1997 au soir.

Ecole maternelle LANGEVIN WALLON (M^{lle} JANOT 27 élèves).

Séance du 3 février 1999

3 classes de mer

Du 2 mai 1999 au 10 mai 1999

M^{me} GEORGE CP 19 élèves Jules FERRY

Du 10 mai 1999 au 20 mai 1999

M^{me} JOYEUX CLIS 11 élèves LANGEVIN WALLON

M^{me} MAYERS CE2/CM2 24 élèves LANGEVIN WALLON

Séance du 15 février 2000

Enseignement musical dans les groupes scolaires. Convention inspection Académique de Meurthe et Moselle de Jarny.

Le Conseil Municipal :

- vu la décision prise concernant l'intervention des enseignants de leur école municipale de musique Anne FRANK de Jarny afin d'y enseigner un programme spécifique à ces élèves notamment :
 - o la découverte des instruments,
 - o les jeux musicaux,
 - o l'audition des différentes formes musicales,
 - o la création d'un spectacle musical scolaire,
 - o la découverte d'un instrument particulier,

- le travail à l'école municipale de musique Anne FRANK,
- la sensibilisation à l'écoute,
- l'organisation d'un déplacement pour un concert à l'extérieur,
- considérant qu'il convient de signer une convention avec l'Education Nationale, notamment Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Meurthe et Moselle, pour mener à bien ce projet.

Après en avoir délibéré :

- accepte la convention passée entre Education Nationale et la ville de Jarny,
- autorise le Maire à signer le document.

Séance du 30 juin 2000

Poursuite du programme d'informatisation :

- dans les groupes scolaires : primaires et maternelles mis en place en 1999,
- mise en place d'une restauration scolaire qui sera organisée au foyer Guy MOQUET et gérée par le CCAS de la ville.

La ville prendrait à sa charge les frais du personnel de garde et d'animation et les frais de transport.

Séance du 30 juin 2000

Mise en place d'une restauration scolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une enquête auprès des parents d'élèves des écoles primaires de la commune, il ressort qu'une réponse positive est parvenue en Mairie, pour la mise en place d'une restauration scolaire.

Cette restauration sera organisée au Foyer Guy MOQUET, gérée par le C.C.A.S. de la ville.

Les enfants seront transportés par bus depuis chaque école et encadrés au départ de celle-ci. Après chaque repas, une animation sera proposée à l'école Jules FERRY et ensuite les élèves seront reconduits dans leur école respective.

La ville prendrait à sa charge les frais de personnel de garde et d'animation et les frais de transport. La gestion de la restauration sera à la charge du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte la prise en charge par la ville des frais de personnel de garde et d'animation et des frais de transport des élèves,
- accepte la mise en place d'une restauration scolaire en direction des élèves des écoles primaires de la ville de Jarny,
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2000.

Vote Pour : 16
 Contre : 0
 Abstention : 4

Séance du 30 juin 2000

Informatisation des groupes scolaires primaires et maternels.

Demande de subvention auprès de la Datar

Le Maire rappelle le programme d'informatisation des groupes scolaires primaires et maternels de Jarny mis en place en 1999 pour un montant de 123 103.75 F TTC.

Il propose de continuer ce projet pour l'année 2000.

Le Conseil Municipal :

- vu le devis présenté par T.S. Informatique à Gandrange s'élevant à la somme de 45 329.90 F.

Après en avoir délibéré :

- accepte le projet d'informatisation des groupes scolaires primaires et maternelles de Jarny,
- accepte le devis présenté par T.S. Informatique de Gandrange pour un montant de 45 329.90 F,
- sollicite une subvention auprès de la Délégation à l'aménagement du Territoire et à l'Action Régionale à Paris,
- s'engage à prendre en charge les crédits non couverts par un montant de la subvention attribuée par la Datar.

Vote pour 20
 Contre 0
 Abstention 0

L'EGLISE

(L'église, le presbytère, les chapelles, les cimetières)

L'ÉGLISE

Parmi les bâtiments communaux, il en est un qui retient l'attention : c'est l'église. Kévin GOEURIOT, dans son opuscule « l'église SAINT-MAXIMIN d'hier à aujourd'hui » a relaté l'histoire depuis le moyen âge. Notons qu'à partir de 1858, les délibérations du Conseil Municipal expliquent les préoccupations des Jarnysiens concernant leur église.

Le clocher

24 septembre 1875

Vente des vieux matériaux provenant de la démolition de la flèche du clocher.

M^r le Maire expose au Conseil que si la Commune veut faire profiter des bois, planches et du plomb provenant de la démolition de la flèche du clocher il y a lieu de procéder à bref délai à l'adjudication de ces vieux matériaux.

31 octobre 1875

Travaux supplémentaires à exécuter pour reconstruction de la flèche du clocher

- vu l'arrêté Préfectoral en date du 29 janvier 1875 qui a approuvé les plans et devis pour l'exécution des travaux de grosses réparations à exécuter à l'église de Jarny et évalués à la somme de 1200 F laquelle est répartie entre les Communes de Jarny et Giraumont au prorata du nombre d'habitants.

Lors de la séance **du 12 février 1877**, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis des travaux complémentaires pour la reconstruction de la flèche du clocher de Jarny, lequel devis est confié à Monsieur SIBILLE, architecte à Briey et s'élève à la somme de 605.94 francs.

Séance du 14 mai 1882

Vu la demande du Conseil de fabrique au sujet des travaux de réparation et d'embellissements à exécuter prochainement dans l'intérieur de l'église de Jarny, tels que le remplacement des anciens vitraux de la nef, du pavé des allées par un carrelage...

Frais entièrement aux frais de la fabrique autorise la Fabrique à réaliser ses travaux.

Lors de la séance du **29 juin 1883**, le Conseil :

- accepte la somme de 455 francs offerte par « la compagnie la Nationale » pour le dommage causé par l'explosion de la foudre sur la tour de l'église.

Le Conseil :

- considérant que les experts ayant arrêté d'accord le montant des pertes et dommages à la somme de quatre cent cinquante cinq francs (455 F) pour toutes choses quelconques relatives au sinistre précité,
- délibère,
- est d'avis à l'unanimité qu'il y a lieu d'accepter définitivement l'indemnité de 455 F offerte par la C^{ie} la Nationale pour être versée dans la caisse communale après prélèvement de la somme de dix francs montant des honoraires dus à l'expert de la commune.

Il faudra attendre la séance du 11 septembre 1898 pour que le problème du clocher se repose !!!

Monsieur le Maire soumet au Conseil un marché de gré à gré qu'il a passé le 20 août 1898 avec le sieur URBAIN entrepreneur de couvertures de bâtiments demeurant à Nancy relatif à la réfection totale de la flèche du clocher de l'église de Jarny.

Le Conseil :

- vu les conditions du dit marché,
- considérant qu'il est très urgent de procéder à la réparation de la flèche du clocher,
- accepte le devis dans son ensemble dont le montant s'élève à la somme de 953.20 francs, ainsi que les conditions de paiement fixées par Monsieur le Maire.

Les soucis se multiplient à l'église et le clocher n'est pas seul en cause puisque...

Séance du 15 août 1890

Demande de reconstruction du porche de l'Eglise

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le quinze du mois d'Août, le Conseil Municipal de Jarny s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r le Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 11 août 1890.

Etaient présents : M^{rs} LEFUMEUX : Maire, CLEMENT, JACQUIERRE, PILLOT, POINSIGNON, SACRE, L'HERMITE.

Formant la majorité des membres en exercice.

M^r le Président a ouvert la séance et a exposé que le porche ou tambour, bâti contre la façade d'entrée de l'Eglise est dans un état de délabrement tel que sa reconstruction s'impose.

Il a soumis au Conseil un projet dressé par M^r SYBILLE, architecte à Briey ainsi qu'un devis détaillé des travaux à exécuter.

Le Conseil considérant :

- qu'il est impossible de conserver le porche actuel ou même le restaurer,
- que le dessin qui lui est soumis est bien en rapport avec le style de l'édifice,
- que la dépense évaluée au devis est de 2500 F, que la Commune est en mesure d'y faire face au moyen des crédits ouverts à cet effet aux articles 27928 du budget additionnel de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré :

- accepte le projet dans toutes ses parties,
- prie l'administration préfectorale ainsi que l'administration diocésaine de bien vouloir donner leur avis.

Séance du 20 août 1898

Approbation d'un marché de gré à gré pour la réfection de la flèche du clocher (20 août 1898).

Il est très urgent de procéder à la réparation extérieure de la flèche du clocher

Pendant la première guerre mondiale

En l'absence d'archives pour la période 1914-1926, les archives de M^r LAMORLETTE racontent les faits qui se sont déroulés les 25 et 26 août 1914.

« Mais à 9 h du soir, M^r GENOT, Maire, M^r l'abbé Léon VOUAUX et tout le groupe étaient de nouveau ramenés, mais, au lieu de laisser leurs prisonniers en plein air, les allemands les firent rentrer dans le café « Belle Vue » où les propriétaires, M^r et M^{me} BLANCHON et leur fille, étaient surveillés en compagnie de M^r FROSCHARD, M^r et M^{me} REISCH et leur petit-fils. Pendant 2 h la petite salle ressemblait à une réunion amicale, les officiers allemands conversaient avec le prêtre et le Maire. Quand, tout à coup, vers 11 h, des coups de feu reprennent avec violence : ce sont les soldats qui, sous l'emprise de la peur et de la boisson,

tirent au hasard et hurlent de fureur. Le tumulte est tel qu'à 2 km il terrifie les habitants de Labry. Des soldats sont montés dans le clocher et tirent aussi bien sur leurs camarades. La vengeance ne tarde pas. La réserve de pétrole et de Luciline d'une épicerie voisine en fournit les moyens. Après arrosage, le feu fut mis et les escaliers et les planchers du clocher forment bien vite une fournaise activée par le grand tirage de la vieille tour. La charpente de la flèche est vite atteinte et dans la nuit, meurtrières, damiers, fenêtres rougeoient et scintillent au-dessus des autres incendies jusqu'à ce qu'horloge, poutres et cloches se fussent abîmées sur le sol. En même temps, les brandons tombés du faite communiquaient le feu à la sacristie qui reliait la tour au chœur de l'église. On n'a jamais pu comprendre comment la tour du sanctuaire avait pu échapper au désastre. 8 ans après, l'un des cadrans de l'horloge suspendu aux ruines, marquait encore l'arrêt du mécanisme : 2 heures et demie du matin. »

Suite aux dégâts occasionnés dans l'église après l'incendie du 26 août 1914, lors de la **séance du 22 mars 1926**

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^r le Curé demandant quelques réparations à l'église et à la chambre qui sera mise à la disposition de l'Evêque lors de son prochain passage à Jarny.

Le Conseil :

- décide que la commission des bâtiments se rendra sur place pour examiner les réparations nécessaires à ces deux immeubles.

Archives de M^r LAMORLETTE

« La reconstruction du clocher, brûlé par les Allemands le 25 août 1914, méritait une certaine étude, surtout que la municipalité voulait apporter une importante modification. M^r VIAL, architecte de la ville, put fournir plans et devis les premiers jours de juin. Immédiatement, le Conseil Municipal fut convoqué le 19 juin, pour en prendre connaissance et décider sans délais, de la suite à donner. Après une discussion assez serrée, le projet est adopté par le Conseil Municipal, et autorise le Maire à faire procéder à une adjudication publique dès son approbation, par la Préfecture et le service de la Reconstruction.

Mais, cette discussion du clocher, amena forcément à parler de ses habitantes : les cloches. Le paiement à l'aide de dommages de guerre ne permettant pas facilement de trouver un fondeur, le Conseil Municipal eut recours à un emprunt local remboursable après 2 ans. Cet emprunt se ferait à l'aide de l'émission de bons de 25 F, fixé à 50 000 F, il fut couvert très rapidement.

A partir d'août 1922, Jarny avait son vicaire, l'abbé Paul COLLIGNON à qui les fidèles firent bon accueil. Le 5 août 1922, le Conseil Municipal adopte le traité de gré à gré à intervenir avec Mr GARNIER, fondeur à Robécourt (Vosges), comprenant la fourniture de 4 cloches : DO : 1550 kg, RE : 1100 kg, FA : 750 kg, SOL : 450 kg. ».

séance du 30 novembre 1926

Le Maire fait connaître :

- que lors de la reconstruction de la tour formant le clocher qui est indépendant de l'église, des travaux non prévus sur devis de reconstruction, ont été reconnus nécessaires : de nombreux mètres cubes de maçonnerie qui paraissaient être solides se trouvaient dans un état de vétusté tel qu'il a fallu les remplacer,
- que les frais de reconstruction de cette tour ont dépassé les indemnités allouées par la commission cantonale,
- que les indemnités afférentes à la tour avaient été comprises avec celles de l'église et ne formaient qu'un seul et même dossier,
- qu'il s'en suit que les indemnités affectées spécialement à l'église ont servi à solder les travaux de reconstruction du clocher,
- que les indemnités mobiliers de l'église se chiffraient à 14532 Fr,
- qu'il y a lieu de rechercher les ressources nécessaires pour solder les achats de mobilier et de réparation de l'orgue de l'église.

Le Conseil :

- décide d'utiliser les titres de créances de la ville qui n'ont pas une affectation spéciale pour la réparation de l'orgue.

C'est dans la **séance du 20 août 1928** qu'est évoqué le problème.

Le Maire donne connaissance au Conseil d'un devis pour réfection des orgues présenté par M^f JACQUOT à Rambervillers Vosges se chiffrant à 22400 Fr.

Les dommages de guerre vont aussi être utilisés dans la réfection des murs de l'église.
Dans les séances du 20 août 1927 et du 16 octobre 1927,

Le Conseil :

- autorise le Maire à traiter avec M^f VALLENET (ou WALLENET) entrepreneur à Jarny pour des travaux :
 - o de crépissage des murs extérieurs,
 - o de réfection des joints au mortier de ciment de Rombas,
 - o au grattage des pierres de taille (devis de 3845 Fr).

Suite à la suppression des fonts baptismaux, la brèche dans le mur sera fermée par une porte s'ouvrant de l'intérieur vers l'extérieur (devis de 3845 Fr).

De plus, lors de la **séance du 27 février 1928,**

Le Conseil :

- charge M^f DAUMAIL de dresser un devis nécessité par la dépense des travaux de lessivage des murs intérieurs de l'église.

Séance du 26 septembre 1939

M^f BARLOY en l'absence de M^f ROUY, mobilisé, informe le Conseil qu'il a convoqué cette réunion pour renseigner l'assemblée sur la situation communale créée par les événements actuels :

- achat de masques à gaz,
- un poste de guet dans le clocher.

On retrouve dans la délibération du **24 janvier 1962** de nouveau des travaux à l'église urgents à réaliser :

Marché de gré à gré.

Le Conseil Municipal :

- vu le devis présenté par l'entreprise Pierre FERRARI à Metz pour la réfection intérieure de l'Eglise comprenant :
 - o un traitement du salpêtre,
 - o un traitement par enduit hydrofuge.
- considérant que les travaux sont indispensables et urgents, les murs de ce bâtiment étant atteints par le salpêtre, ce qui amène leur dégradation rapide,
- considérant que cette entreprise est la seule spécialiste dans ce travail, existant dans la région, et qu'un appel d'offre serait inopérant,
- accepte ce devis d'un montant provisoire de 12 000 NF,
- autorise le Maire à signer un marché de gré à gré de pareil montant.

Ressources Le Conseil Municipal vote un crédit de 20 000 NF au budget primitif de 1962.

Séance du 28 mai 1962

Travaux à l'église Crédit complémentaire pour sinistre

Le Conseil Municipal :

- considérant que le clocher a été endommagé par la foudre le 9 avril 1962 et que M^r le Maire a fait effectuer immédiatement les réparations par l'entreprise Linden, spécialiste domiciliée à Metz après entente avec la Compagnie d'Assurances,
- considérant que l'urgence des travaux justifiait l'initiative du Maire,
- accepte le devis de l'entreprise LINDEN pour la réfection de la flèche du clocher (remise en état complète de la couverture en ardoises des chanlattes et des tuyaux de descente) d'un montant de 9596.31 NF couvert par l'assurance,
- accepte le devis de cette même entreprise pour la réfection complète du paratonnerre d'un montant de 1440 NF également couvert par l'assurance,
- autorise le Maire à signer un marché de gré à gré avec l'entreprise LINDEN pour régularisation.

Ressources : Le Conseil Municipal vote un crédit complémentaire de 10 000 BF à inscrire à l'art 2313 du budget (un crédit de 20 000 NF figure au Budget Primitif à ce même article pour gros travaux de réparations à l'église.

Séance du 23 juin 2004

Restauration église SAINT MAXIMIN

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville a décidé d'engager un programme de restauration de l'église conformément à l'étude préalable réalisée par M^r CARON architecte à Paris.

Travaux suivants :

- restauration partielle de la charpente,
- réfection complète de la couverture de l'église en tuiles creuses,
- réfection complète de la cuivrierie,
- réfection complète des parties enduites,
- restauration des parties en pierre de taille,
- révision et restaurations de diverses menuiseries extérieures vitraux et métallerie...

Pour environ 1 100 000 euros T.T.C.

Les travaux seront confiés à un organisme agréé...

Embellissement de l'église

Séance du 6 février 1881

des travaux d'embellissement sont envisagés

Le Président donne lecture d'une lettre émanant du conseil de fabrique par laquelle la municipalité de Jarny est priée d'abandonner à la fabrique les pierres de pavé à enlever pour procéder ensuite au carrelage de l'avant chœur de l'église, celle-ci se chargeant d'ailleurs des dépenses et des sommes à affecter à ce travail.

Le Conseil considérant :

- que la fabrique de Jarny use de ses propres ressources pour faire face aux dépenses nécessitées par le carrelage proposé,

- décide :
 - o que les pavés actuellement dans l'avant chœur lui seront abandonnés pour en faire tel usage qui lui sembleront bon.

Séance du 22 mars 1882 (feuillet 166 lire 1872 1886)

Le Président expose au Conseil :

- que Madame de REDON, propriétaire à Moncel, offre à la commune de terminer l'embellissement de l'intérieur de l'église paroissiale et de payer de ses deniers les travaux restant à faire jusqu'à concurrence d'une somme de dix mille francs, sous condition d'être autorisée à construire à ses frais et quand elle le jugera opportun, une chapelle latérale sur le terrain contigu à l'église, prenant ouverture sur le chœur avec une porte extérieure,
- que la jouissance de cette chapelle lui sera réservée ainsi qu'à ses héritiers et ayant cause jusqu'à l'extinction de ces derniers.

Le Conseil :

- considère que la condition stipulée par la donataire dans sa libéralité ne porte nullement préjudice ni à l'architecture, ni à la solidité de l'édifice,
- considérant que Madame de REDON, a déjà contribué pour une somme importante dans les dépenses de construction récente d'un nouveau cimetière communal,
- considère en outre que dans le courant de l'année 1881, elle a fait faire à ses frais, dans l'intérêt de l'église de magnifiques travaux d'embellissement dont la dépense a dû s'élever à plus de douze mille francs,
- considère que Madame de REDON par ses largesses s'est acquis des droits à la reconnaissance des habitants de la commune de Jarny délibère,
- prie l'Administration Supérieure :
 - o de lui accorder l'autorisation qu'elle sollicite, sous la réserve expresse que l'entretien ultérieur du monument qu'elle se propose de construire restera à tout jamais à sa charge ou à celle de ses descendants et ayant cause, et que si cette descendance venait à s'éteindre, la commune disposerait de plein droit de la dite chapelle, comme des autres parties de l'église,
 - o d'autoriser la fabrique à bâtir une sacristie dans le prolongement de la chapelle sus dite pour être entretenue à ses frais.

Le Conseil Municipal :

- charge son président de transmettre à Madame de REDON avec son adhésion pleine et entière, l'expression de sa profonde gratitude.

Séance du 9 novembre 1883

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il a omis dans sa délibération du 22 mars 1882 de mentionner son avis favorable sur le projet de construction d'une chapelle contiguë à l'église de Jarny aux frais de Madame de REDON, son acceptation dans les plans et devis de la dite construction qui lui ont été soumis avec le projet de donation et il l'invite à délibérer à ce sujet.

Le Conseil :

- vu à nouveau le devis présenté le 17 février 1882 par Monsieur JACQUEMIN et s'élevant à la somme de trois mille francs, et l'ensemble des plans des travaux à exécuter pour la chapelle et la sacristie,
- délibère:
 - o accepte le tout dans son ensemble et,
 - o prie l'Administration Supérieure de bien vouloir lui accorder le plus tôt possible l'autorisation demandée par Madame de REDON.

Il est à noter qu'un souterrain (découvert en 1835) ayant entrée dans l'église derrière l'autel latéral droit fut bouché en 1884 lors de la construction de la chapelle de Madame de REDON.

Séance du 18 mai 1965

Classement de l'église SAINT MAXIMIN

Le Conseil Municipal :

- vu le rapport de M^f le Curé Doyen de Hédouville considérant :
 - o que la conservation de l'église paroissiale SAINT MAXIMIN présente au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt incontestable,
 - o que cet édifice remonte, en effet au 13^{ème} siècle et même au 11^{ème} pour certaines de ses parties.
- autorise le Maire à présenter la demande de classement de cet édifice, au nombre des monuments historiques.

26 juin 1987

Le Conseil Municipal :

- vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 2 mars 1984 et du 14 février 1985, 17 février 1987,
- accepte le principe de la réalisation de travaux de réfection de l'église SAINT MAXIMIN et,
- sollicite l'octroi d'une subvention pour la réfection de la toiture du clocher qui comporte une tourelle dont la charpente rongée par les capricornes doit être entièrement remaniée (coût 75 200 F) suivant devis par l'entreprise LEBRAS frères.

La chaire

Quelques années plus tard, on envisage l'installation d'une chaire à prêcher.

Le 29 août 1901, le Conseil est invité par M^f le Président du conseil de fabrique de Jarny à donner son avis sur l'emplacement dans la nef de l'église d'une nouvelle chaire à prêcher.

Le Conseil sur le plan dressé à cet effet :

- ne voit aucune objection à faire sur les dispositions de l'emplacement de la chaire qui sera appliquée contre le premier pilier à gauche en haut de la nef. » (illustrer avec carte postale de la chaire).

L'horloge

Au fil des années, l'horloge pose de graves problèmes à la municipalité.

On note dans la **séance du 23 juin 1888**

« Il est nécessaire depuis plusieurs années de remplacer l'ancienne horloge communale, complètement usée, nécessitant des réparations fréquentes et coûteuses. En date du 27 mai, le Conseil a voté à cet effet une somme de 3500 francs. Un horloger mécanicien de Morbier dans le Jura, fournira une horloge dans un délai de 2 mois au prix de 3300 francs ».

Séance du 8 février 1891

Le Conseil :

- demande l'autorisation à M^f le Préfet de vendre aux enchères publiques les débris de l'ancienne horloge communale. (Produit qui sera versé dans la caisse communale). On en profite pour vendre aussi quelques arbres autour de l'église.

Au fil des années, on note encore que le **6 janvier 1927**, on demande une amélioration du fonctionnement de l'horloge électrique du clocher grâce à M^r GASCON, électricien.

Séance du 7 mars 1938

Horloge du clocher

Le Conseil :

- décide que l'horloge du clocher doit être réglée sur l'heure officielle donnée par la T.S.F.
M^r LACAVE demande que les aiguilles du cadran côté de Droitaumont soient repeintes. Le Maire répond qu'il s'occupe de faire le nécessaire. Il ajoute que la vérification des installations du clocher a montré que les lignes électriques étaient de section insuffisante, qu'il a fait entreprendre leur remplacement par de nouvelles lignes de section convenable, posées sous tube et que l'on peut attendre de cette réfection une marche satisfaisante des appareils. M^r NICAISE rappelle que la réfection des lignes d'éclairage de l'Eglise s'impose aussi, dans un but de sécurité.

Le 9 janvier 1948, les cadrans de l'horloge du beffroi... posent encore problème : « M^r BARLOY demande quand va-t-on s'occuper des cadrans du beffroi et de faire fonctionner l'horloge ; il fait remarquer que Jarny est la seule ville de la région qui n'a pas son horloge. M^r le Maire répond que les pièces sont commandées ».

Les années passent et c'est enfin !!

Dans la séance du 28 février 1953 que la solution sera approuvée.

- vu le devis établi par les Ets MAMIAS pour le remplacement de l'horloge de l'église,
- considérant que l'installation actuelle défectueuse depuis longtemps est complètement arrêtée et qu'elle est irréparable,
- considérant que le remplacement de l'horloge actuelle par une neuve s'impose pour satisfaire le désir de la population,
- accepte le devis des Ets MAMIAS d'un montant de 275 000 F comprenant fourniture d'une horloge mécanique a remontage électrique et son transport et son montage,
- vote un crédit complémentaire de 100 000 F,
- autorise le Maire à signer un marché avec le fournisseur.

Les cloches

Autre problème important au vu des délibérations : « les cloches ». La séance du 25 juillet 1886 délibère longuement sur la « refonte des deux petites cloches, au renouvellement des suspensions actuelles et autres travaux accessoires ».

Séance du 25 juillet 1886 affichée le 21

Etaient présents M^{rs} LEFUMEUX, Maire, CLEMENT, SACRE, L'HERMITE, BARTHELEMY, DOYEN, ROBERT.

M^r le Maire, président, soumet au Conseil le traité que lui-même, comme mandataire de la Commune, M^{rs} le Président et le Trésorier du Conseil de Fabrique ont passé avec M^r ROBERT, fondeur de cloches à Nancy, le 10 juillet 1886 relativement à la refonte des deux petites cloches au renouvellement des suspensions actuelles et l'invite à vouloir bien ratifier le dit traité.

Le Conseil ayant pris connaissance des conditions qui y sont stipulées, et après avoir délibéré :

- décide que les frais auxquels donneront lieu la refonte des deux petites cloches, le changement des suspensions et autres travaux accessoires s'y rapportant seront couverts au moyen de la somme de 300

francs votée par le conseil par sa délibération en date du 16 mai 1886, du produit de la souscription faite en commun par la municipalité et la Fabrique et s'élevant à la somme de 1450 francs soit un total de 1750 francs. La fabrique s'engageant d'après l'art.13 du traité à payer le surplus de la dépense, au moyen de ses ressources particulières, dans le cas où le montant des travaux dépasserait quelque peu le chiffre prévu de 1750 F.

Suit copie du traité des cloches.

Entre les soussignés, M^r le Maire et M^r Le Président du Conseil de Fabrique, assisté des membres du Conseil Municipal et du Trésorier de la Fabrique d'une part.

Et le sieur I ROBERT fils, fondateur de cloches, demeurant à Nancy, d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit, savoir :

Art. 1^{er} Le fondateur dénommé s'engage à fournir à la commune de Jarny deux cloches neuves, pesant environ ensemble quatorze cent cinquante kg. L'accord sera celui de Fa et Sol.

Art. 2 Les dites cloches seront parfaitement moulées, exemptes de défauts, gerçures et soufflures ; elles auront un bel aspect, seront polies, ornées de dessins de bon goût et des inscriptions que M^r le Curé fournira au fondateur qui s'engage à n'exiger aucune rétribution pour les ornements et les inscriptions.

Art.3 Le bronze employé pour la fonte de ces cloches sera composé :
de 18 parties de cuivre de Russie (Lac Supérieur) et,
de 22 parties d'étain Banka Batavia.

Art.4 La réception des cloches sera faite par les conseils municipaux et de fabrique qui pourront s'adjoindre des connaisseurs compétents pour vérifier l'accord, le ton des cloches, la qualité et la composition du bronze.

Art.5 Le fondateur dénommé, garantit les dites cloches pendant 10 années à dater du jour de leur placement à la tour et si elles viennent à se casser avant l'expiration de la garantie, il sera tenu à les remplacer jusqu'à bien et sans aucune indemnité.

Art.6 Les frais de transport des cloches jusqu'à la gare de Conflans Jarny sont à la charge du fondateur mais la commune prendra à sa charge le transport des nouvelles cloches et celui des vieilles de la gare de Conflans à la commune. Des ouvriers seront mis à la disposition du fondateur pour l'aider à monter ses cloches à la tour.

Art.7 Le fondateur fournira, en outre, les accessoires des cloches, parfaitement confectionnés ajustés avec précisions et construits avec des matériaux de première qualité :

Savoir :

- trois moutons en bon bois de chêne peint de 3 couches à l'huile,
- trois bois de levier en bon bois de chêne ferré avec équerre en fer fin,
- deux battants en fer fin tournés et montés à la Romaine,
- les ferrements des moutons en fer fin, vis et écrous,
- les montures à doubles grains d'orge perfectionnées en acier.

Le tout ajusté au mouton dans les meilleures conditions, de solidité et de durée et donnant la plus grande facilité pour sonner.

Art.8 Le fondateur fournira tous les accessoires ci-dessus dénommés moyennant la somme de 300F.

Art.9 Les conseils municipal et de fabrique s'engagent à payer, au fondateur, la somme de trois francs quarante cts par kilo de métal neuf, d'après l'article 3 du présent traité.

Art.10 Le fondateur s'engage à reprendre les deux anciennes cloches au prix de deux francs cinquante le kg qui sera déduit sur le prix des cloches neuves.

Art.11 Il sera toléré une latitude d'un vingtième, soit en plus, soit en moins, sur le poids total afin de donner au fournisseur la facilité de livrer les 2 cloches rendant des sous pleins, vibrants et sonores.

Art.12 Les cloches seront pesées à la gare de Conflans Jarny.

Observations générales

Art.13 Le Conseil Municipal et le conseil de fabrique s'engagent à payer, le premier jusqu'à concurrence de la somme de 300 F qu'il a voté et le second sur les produits de la souscription et autres ressources devant former au besoin le complément de la somme due, au fournisseur, le montant de sa fourniture. Le paiement sera fait intégralement au fournisseur dans le mois qui suivra la réception.

Art. Suppl. Le Conseil Municipal et le conseil de fabrique s'engagent à payer en outre au fournisseur la somme de 150 F pour fourniture de bon bois de chêne nécessaire à la réparation des semelles du beffroi, frais de descente et de montage des cloches.

Ce projet sera modifié lors de la séance du 3 octobre 1886.
(voir document).

Séance du 3 octobre 1886

M^r le Président expose :

- qu'il y aurait lieu de modifier le projet de refonte des deux petites cloches, dressé à la date du 10 juillet 1886 et approuvé par M^r le Préfet le 3 août suivant afin de donner plus de force et d'ampleur à la sonnerie nouvelle, vue l'importance de l'étendue de la commune, et l'éloignement de ses annexes,
- vu que le fondeur s'engage à fournir une grosse cloche du poids de 1450 kg et une petite pesant 750 kg et à les mettre en harmonie avec la grosse actuelle qui deviendrait la moyenne si la commune ou la fabrique consent à lui payer un excédent de dépenses de 1370 francs sur le prix porté au devis,
- que si la commune prenait l'engagement d'y contribuer pour une somme de 300 francs, la fabrique se chargerait de parfaire le montant de la dépense sur ses propres ressources, sans toutefois pouvoir prétendre à aucune part de propriété des nouvelles cloches,
- invite le Conseil Municipal, vu l'urgence du projet, à vouloir en délibérer.

Le Conseil :

- considérant que par ce nouveau projet, la commune posséderait à peu de frais des cloches puissantes rendant des sons harmonieux,
- vote à l'unanimité la somme de 300 francs pour contribuer à l'excédent de dépenses ci-dessus fixé tout en maintenant à la commune le droit de propriété des nouvelles cloches.

Hélas, lors de l'incendie du clocher, le 26 août 1914, par les Allemands, ces cloches seront détruites. Les restes seront fondus pour fabriquer une petite cloche, actuellement déposée dans le chœur de la chapelle Notre Dame du Rail.

C'est dans le bulletin paroissial de Jarny, article repris par le Républicain lorrain du 6 août 1999 qu'on retrouve l'histoire des 4 nouvelles cloches fondues en 1923.
(voir documents).

Dans la séance du 18 mai 1927, il est fait état du remboursement de l'emprunt fait pour les cloches à plusieurs généreux donateurs. « Le Conseil autorise le Maire à rembourser les ayants droits le montant des sommes qu'ils ont versées à l'emprunt des cloches. ».

Un dernier problème est signalé le 20 avril 1967 où le Conseil vote 1400 Fr pour la refonte de la 3^{ème} cloche.

Le 12 mai 2012, la petite cloche de « Notre Dame du Rail » retrouvera une place dans l'église SAINT MAXIMIN, après rénovation par les services techniques de la ville.

Les orgues : 1928

Réfection des orgues

Séance du 20 août 1928

Ce devis de 22 400 F comprend :

- le démontage en entier de l'instrument afin d'emporter les pièces aux ateliers de M^r JACQUOT (de Rambervillers Vosges) où elles seront réparées, où toutes les pièces vermoulues ou défectueuses seraient remplacées par des pièces de chêne très sec,
- le sommier serait réencollé afin d'éviter les fuites et communication d'air qui se font entre les notes,
- les soupapes seraient démontées, remises en peaux, de même que les registres,
- les ressorts égalisés et les laitons de communications remplacés par des bourses de peau spéciale,
- il serait fait une soufflerie neuve de même grandeur que l'ancienne, celle-ci étant hors d'usage. Cette nouvelle soufflerie serait faite de bois d'épaisseur dont toutes les parties mobiles seraient jointes par des peaux doubles et souples. Les collages sont faits à la maison avec une colle spéciale, indestructible par l'humidité,
- les mécanismes demandent un changement presque complet depuis la touche du clavier jusqu'à la soupape du sommier. Ce mécanisme, en grande partie neuf serait facile à jouer et répondant nettement au doigt de l'organiste; le système transpositeur serait amélioré,
- les tuyaux de postages des basses des jeux seraient revus, ressoudés réajustés et munis de nouvelles garnitures,
- le buffet serait nettoyé au-dedans et au dehors,
- il serait fourni les 22 tuyaux formant la façade du buffet. Ces tuyaux seraient harmonisés selon les jeux dont ils forment la basse (Prestant et montre).

Toutes les pièces de l'orgue étant ajustées aux ateliers de M^r JACQUOT seraient aussitôt mises en place sur la tribune de l'Eglise aux mêmes places qu'elles occupent actuellement, les jeux réharmonisés et accordés parfaitement.

M^r JACQUOT garantit le très bon fonctionnement des orgues dès qu'il aura effectué les réparations nécessaires et cela pour une durée de années.

Le Conseil approuve ce devis et propose :

- 1 indemnités sur dommage de guerre restant libres	7 746.45,
- 2 crédit ouvert au budget de 1929	5 000.00,
- 3 subvention de Mr le Curé de Jarny	10 000.00,
Total	<u>22 746.45 F</u>

Meuble de la sacristie

Autre problème à résoudre au plus vite : l'achat d'une armoire pour la sacristie.

C'est dans la **séance du 16 juillet 1926** que le Maire informe le Conseil :

- qu'il serait urgent à faire installer dans la sacristie de l'église un meuble en chêne pour renfermer tous les ornements servant au culte,
- un meuble de sacristie en chêne vernis formant deux corps :
 - o le corps du bas de 3.50m de largeur sur 1.10m de profondeur et 1.10m de hauteur avec 4 grandes portes, fiches cuivre, intérieur 6 rayons à tirettes, 3 grands tiroirs et 4 petits à serrures,

- le corps du haut 3.3m largeur sur 0.80 de profondeur 1.4 de hauteur 6 grandes portes à serrures 5 petites portes à serrures 4 tiroirs à serrures glace argenté dans le milieu,
- pour le prix de 7250 Fr,
- que cette offre est bien inférieure à celle des autres commerçants.

L'offre étant avantageuse pour le Conseil Municipal.

Séance du 27.06.1936

Aménagement de la place de l'église

Le Maire expose :

- qu'en exécution des dispositions envisagées par le Conseil Municipal. pour la remise en état de la place de l'église, il a pu obtenir du service de la voirie que ces travaux soient effectués sur les ressources vicinales,
- il ajoute que la mise en œuvre de ces travaux posait un problème au sujet des arbres qui se trouvaient sur la place de l'église,
- plusieurs de ces arbres étaient morts, les autres dépérissaient très rapidement,
- il fallait considérer que dans un avenir très proche l'ensemble de ces arbres devrait être abattu.

Dans ces conditions, la présence des arbres rendant le rechargement de la place de l'église à la fois délicat, plus coûteux et ne permettant point de faire un travail véritablement satisfaisant, il a pris la décision de les abattre avant le chargement. Cette décision a d'abord permis d'effectuer une remise en état parfaite de la place de l'église en réglant les pentes comme il convenait et en permettant un cylindrage efficace.

Il expose qu'il considère que c'était la seule solution rationnelle qui laisse entière la possibilité de planter de nouveaux arbres.

Il demande au Conseil :

- d'approuver la décision qu'il a prise en ce qui concerne l'abattage des arbres de la place de l'église,
- de se prononcer sur l'opportunité des nouvelles plantations envisagées, et dans ce cas, de définir la nouvelle essence d'arbres à adopter,
- de nommer une commission,
- désigne M^{rs} NICAISE, PERRIN, LACAVE pour étudier et établir un plan des nouvelles plantations à envisager,
- décide que les arbres qui seront replantés seront des tilleuls argentés.

L'ensemble de ces mesures est adopté à l'unanimité.

Lors de la **séance du 26 octobre 1936** il est décidé qu'aucune plantation d'arbres ne sera faite place de l'église.

Séance du 3 juillet 1964

Devis BONNET pour sacristie

Le Conseil Municipal :

- accepte le devis de M^r BONNET pour la réfection de la toiture de la sacristie, soit 2521.49 F.

La dépense sera imputée au crédit entretien.

C'est à partir du 18 mai 1965 que l'église va être mise en valeur.

Le Conseil Municipal /

- vu le rapport de Monsieur le Curé Doyen de Hédouville,
- considérant que la conservation de l'Eglise paroissiale SAINT MAXIMIN présente au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt incontestable,
- que cet édifice remonte, en effet, au 13^e siècle et même au XI^e siècle pour certaines de ses parties,

- autorise le Maire à présenter la demande de classement de cet édifice, au nombre des monuments historiques.

Séance du 21 avril 1981

Eglise SAINT MAXIMIN inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques

Le Conseil Municipal considérant :

- que l'église SAINT MAXIMIN de Jarny datant pour certaines parties du 11^{ème} siècle et du 13^{ème} siècle est un édifice portant un intérêt architectural et historique certain,
- que cet intérêt incontestable a été surligné dans un rapport très complet, établi en 1965 par Monsieur le Curé Doyen De Hédouville,
- que par délibération du 18 mai 1965 ainsi que par courrier en date de février 1978 le classement de cet édifice au nombre des monuments historiques a déjà été sollicité,
- vu la lettre du conservateur régional des bâtiments de France de ce qu'en raison de sa qualité architecturale, l'église de Jarny et son clocher fortifié ont attiré son attention, la belle ordonnance gothique de cette église justifierait une mesure de protection au titre de la législation sur les monuments historiques qui pourrait être, soit une inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, soit un classement parmi les monuments historiques selon la décision prise par la commission supérieure des monuments historiques.

Séance du 06 octobre 1988

Statue de la vierge et l'enfant

Sécurité d'objet mobilier protégé au titre des monuments historiques.
Demande de subvention.

Le Conseil :

- considérant que cette statue, sculpture du XVI^{ème} siècle est un objet mobilier du patrimoine culturel communal à protéger au titre de monument historique,
- considérant que les travaux de sécurité réalisés autour de ce type de monument historique peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du conseil régional,
- décide le principe de l'installation d'un système d'alarme type protection électronique, à l'église SAINT MAXIMIN pour la statue de la Vierge et l'Enfant,
- accepte le devis accepté présenté par FICHET BAUDRE pour 23 967.87 F,
- sollicite du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible,
- s'engage à inscrire au budget de la ville, les crédits nécessaires à cette réalisation.

Séance du 29 septembre 2003

Réhabilitation de l'Eglise de Jarny

Contrat territorial Région-Département-Communautés de communes-Ville de Jarny.
Réhabilitation de l'Eglise SAINT-MAXIMIN.
Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Lorraine.

Le Maire rappelle que la ville de Jarny a signé un contrat territorial 2003-2006 avec la région, le Département et la Communauté de Communes du Jarnisy.

Ce contrat a pour objet de concevoir une véritable politique partenariale de développement local concertée et projetée dans l'avenir. Il est conclu pour une durée de 4 ans soit les exercices 2003-2006. La Région réserve à ce contrat territorial pour la durée de sa validité une enveloppe globale budgétaire de 457 350€ réservés à la ville intermédiaire de Jarny.

Dans ce cadre les travaux de réhabilitation de l'Eglise SAINT-MAXIMIN s'élevant à 376 000 HT peuvent être subventionnés à hauteur de 91 470€ par an.

Le Conseil Municipal :

- vu le dossier de réhabilitation de l'Eglise SAINT-MAXIMIN comprenant :
 - o la remise en état de la charpente et de la couverture,
 - o le ravalement de façade,
 - o pour un montant de 376 000 HT.

Après en avoir délibéré :

- accepte le dossier de réhabilitation s'élevant à 376 000 HT,
- sollicite le Conseil Régional la subvention dans le cadre du contrat territorial pour les exercices 2003 et 2004 à imputer sur ce programme,
- dit que les crédits sont et seront prévus au budget de la ville.

Vote Pour 26
 Contre 0
 Abstention 1

Séance du 7 avril 2005

Restauration de l'église SAINT MAXIMIN et sa tour-clocher

- vu la délibération du 21 juin 2004 confiant à la société SOLOREM la maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'église et de sa tour.
 M^r ANDRE Grégoire et M^{me} RENAULT Laurence, architectes, ont lancé un appel d'offres en vue de sélectionner des entreprises pour l'attribution des marchés suivants :
 - o Gros œuvre,
 - o Couverture zinguerie,
 - o Menuiseries bois extérieurs,
 - o Métalleries,
 - o Horloge,
 - o Chauffage électrique,
 - o Électricité.

La commission réunie le 23 mars 2005 a décidé d'attribuer les marchés à :

- o PIANTANIDA,
- o LEBRAS frères,
- o Métalliers lorrains,
- o VOEGELE,
- o S2 E A.

Le lot n°3 a été déclaré infructueux.

Montant total estimé : 823 586 francs après déduction du lot n°3.

La commission autorise la SOLOREM à signer les marchés.

Autres cultes à Jarny

Séance du 27 septembre 1935

Salle réservée au culte protestant

Le Maire expose au Conseil que Monsieur le Pasteur BEHNONT de Verdun lui a demandé, au nom de plusieurs habitants de Jarny, la mise à disposition d'une salle le 3^{ème} dimanche de chaque mois de 13 h à 16 h pour l'exercice du culte protestant.

Le Maire propose de répondre favorablement à cette demande et d'accorder la salle des répétitions de Musique située à proximité des Ecoles Jules FERRY.

Le Conseil :

- délibère et,

- approuve la décision à l'unanimité des membres présents.

Séance du 30 octobre 1945

La salle des mariages de la mairie servira une fois par mois au culte protestant qui l'utilise depuis de nombreuses années.

Séance du 19 juin 1987

Il est donné autorisation provisoire d'ouverture de la salle de réunions et de culte à l'association locale des témoins de Jéhovah de Jarny représentés par KROL Jean au 37 rue Sainte Barbe à Jarny.

Il faut noter que nulle part dans les délibérations du Conseil Municipal il n'est fait mention de la construction de la grotte de Moulinel ou de la chapelle SAINT JOSEPH à Droitaumont.

La chapelle Notre Dame du Rail y est évoquée à cause de la suppression d'un projet de rue qui devait rejoindre les rues CURIE et l'Avenue de la République.

(Avenue PATTON à l'époque).

PRESBYTERE

Comme l'église, le presbytère, lieu d'habitation du curé de Jarny, préoccupe la municipalité.

Séance du 8 Novembre 1856

Le Maire expose au Conseil que depuis 25 ans la commune de Jarny malgré l'exigüité de ses ressources a requis 2 maisons d'école et **un presbytère** qu'elle a fait construire deux ponts en charpente, un lavoir couvert, une fontaine avec un abreuvoir et des écuries dans la maison de l'instituteur.

Séance du 19 juin 1875

M^r SIBILLE, architecte à Briey, a constaté l'état dans lequel se trouve le **presbytère** de Jarny.

Il considère que les réparations sont indispensables et que la commune a des ressources suffisantes pour les payer. Le coût s'élève à 1890 francs, y compris les honoraires.

Le Conseil :

- considérant que les ressources de la fabrique ne lui permettent pas de contribuer en qui que ce soit à la dépense projetée,

Après délibération, le devis dressé par M^r. SIBILLE est adopté.

Les travaux seront mis en adjudication publique.

Le 12 février 1877, un devis de 1061.34 fr est proposé par M^r. SIBILLE architecte à Briey pour des travaux effectués au presbytère.

Séance du 10 août 1879

Le Conseil Municipal de Jarny :

- déclare prendre l'engagement :
 - o de rembourser à la Compagnie de l'Est les dépenses des travaux à exécuter pour l'établissement d'un portillon : Travaux évalués à 110 Fr,
 - o . de supporter les frais ultérieurs d'entretien,

- vote la somme de 110 Fr qui sera payée à la Compagnie de l'Est au moyen des ressources portées à l'art. 23 du budget additionnel de 1879 (Réparation des murs du jardin du presbytère 130 Fr). Ce crédit n'étant susceptible d'aucun emploi, les murs du jardin du presbytère se trouvant compris dans le tracé de la route nationale.

Séance du 9 novembre 1887

« Enquête de commodo et incommodo relative à la réunion au jardin du presbytère d'une parcelle de terrain communal dite : « le chantier » en dédommagement de la partie distraite du dit jardin pour être incorporée à la route nationale n°52 bis » (nouvelle route en voie de construction).

Photocopie à joindre

Le problème se retrouvera encore lors de la séance du 27 mai 1888.

Séance du 15 novembre 1887

M^r le Maire expose :

- que l'administration des ponts et chaussées va tout prochainement faire démolir le mur du jardin du presbytère de Jarny afin de donner la largeur voulue à la route nationale n°52 bis dans la traversée du village,
- que ce jardin sera dès lors ouvert à tout passant et qu'il y a lieu de craindre que les espaliers appuyés au mur et autres arbres ne soient abimés,
- qu'il convient donc de faire relever le mur le plus tôt possible,
- espère que M^r le préfet, reconnaissant l'urgence des travaux sus indiqués, accordera l'autorisation dans les plus brefs délais.

Séance du 5 décembre 1887

Il est encore question de la reconstruction du mur.

Séance du 7 mai 1888

M^r le Président expose qu'attendre l'urgence des travaux à exécuter pour le crépissage des murs du jardin du presbytère et la reconstruction de la chambre à four et du hangar, il y a lieu d'autoriser à traiter de gré à gré pour leur exécution.

Le montant s'élèvera à la somme de 1050 frs.

Séance du 23 juin 1888

Construction d'une horloge communale.

Séance du 24 juillet 1888

Même problème : Construction d'une horloge communale.

C'est le 27 février 1907 que pour la première fois on voit apparaître une délibération pour la location du presbytère et de son jardin.

Le 1^{er} février 1908,

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à louer à l'abbé PIERRE curé de Jarny le presbytère et le jardin y attenant pour 400 fr.

Le 26 janvier 1909

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à louer à l'abbé VOUAUX, curé de Jarny le presbytère et le jardin pour 400 fr à partir du 16 mars 1909.

Le 9 février 1910

Le renouvellement du bail de location pour 3 ans est accordé à Monsieur le curé.

Période 1911 1914 : Pas d'archives.

Quelques travaux seront effectués dans la chambre du presbytère qui sera occupée par l'évêque lors d'un passage à Jarny (délibération du 26 février 1926).

C'est le 29 novembre 1927

Qu'on retrouve la location d'un bâtiment rue WILSON à l'abbé VOUAUX.

Cette location sera renouvelée tous les trois ans au prix annuel de 205 fr de 34 à 37, majoré de 10% de 37 à 39.

Apportons quelques précisions concernant la location du presbytère.

Location d'un immeuble communal.

Séance du 1^{er} mars 1937

Le Conseil :

- autorise le Maire à louer à M^r l'abbé VOUAUX, Curé à Jarny, un immeuble communal situé avenue Wilson, servant de Presbytère et comprenant une maison, un jardin contigu au Sud.

Cette location se fera aux charges et conditions suivantes :

Article 1^{er} : Le local est loué tel qu'il existe et se comporte sans aucune garantie de la part de la ville.

Article 2 : Afin de reporter toutes les échéances des baux au trente et un décembre, la location est faite pour une durée de trente quatre mois, du premier mars 1937 au 31 décembre 1939 et pour un prix annuel de 250 fr. Toutefois en raison de l'application des décrets lois du 6 juillet 1935 cette somme sera réduite de 10% jusqu'au jour où ces décrets cesseront d'être en vigueur.

Article 3 : Le montant de cette location sera payé entre les mains du Receveur municipal, le 31 décembre de chaque année.

Article 4 : Tous les frais du présent bail seront à la charge de M^r l'abbé VOUAUX.

Article 5 : Il est expressément interdit à M^r l'abbé VOUAUX de sous louer et de céder son droit au présent bail, sans une autorisation écrite par la municipalité.

Article 6 : Le preneur sera tenu de faire assurer contre l'incendie son risque locatif, le recours aux voisins à une compagnie agréée par la ville et justifier du paiement des primes à chaque réquisition du Receveur Municipal.

La guerre amène quelques perturbations dans la signature du bail.

Séance du 23 novembre 1939

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à renouveler le bail à M^r l'abbé VOUAUX curé de Jarny pour l'immeuble du presbytère situé Avenue WILSON soit 250 F par an.

Séance du 21 mai 1943

Le Maire fait connaître au Conseil :

- que le bail de location du presbytère a pris fin le 31 décembre dernier,
- que pour des causes indépendantes de la municipalité, ce bail n'a pas été renouvelé en temps utile,
- qu'il y aurait lieu de réparer cet oubli, bien involontaire de la part de la municipalité en procédant de suite à une nouvelle location pour une durée de 3 ans avec effet rétroactif du 1^{er} janvier 1943..... pour finir le 31 décembre 1946 et pour un prix annuel de deux cent cinquante francs.

La location est envers Monsieur l'Abbé VOUAUX curé de Jarny.

Lors de la séance du 8 février 1946

Le Maire informe le Conseil :

- que le bail de location du presbytère a pris fin le 31 décembre 1945,
- que ce bail aurait dû être renouvelé avant le 31 décembre mais qu'il s'agit d'une erreur de frappe dans la rédaction du traité qui indiquait le 31 décembre 1946,
- qu'il y a lieu de réparer cette erreur, bien involontaire, en procédant de suite à une nouvelle location pour une durée de trois ans avec effet rétroactif du 1^{er} janvier 1946 et en appliquant la majoration de 30%.

Et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire :

- autorise le Maire à louer à M^r l'abbé VOUAUX curé de Jarny l'immeuble communal servant de presbytère ainsi que le jardin y attenant aux charges et conditions identiques à celles de 1937.

Lors de la séance du 20 avril 1948

Se pose le logement de Monsieur le Curé :

« Monsieur le Curé VOUAUX désirant prendre sa retraite à Jarny, accepterait le logement dans le bâtiment de l'ancienne poste rue WILSON pour s'y installer jusqu'à la fin de ses jours, dans ces conditions, il resterait près de son frère ce qui est son plus grand désir ».

Le Conseil :

- est d'accord si l'évêché donne son agrément pour qu'il puisse prendre sa retraite à Jarny.

En date du 22 juin, le logement gratuit sera attribué à l'abbé VOUAUX pour les nombreux services rendus en 40 ans et frappé cruellement par suite de la mort de son frère tombé sous les balles allemandes en 1914.

Séance du 17 décembre 1948

Le Maire expose :

- que le bail du presbytère était au nom de l'abbé VOUAUX lequel a pris sa retraite en raison de son âge,
- que le bail qui avait été conclu le 23 mars 1926 arrive à échéance le 31 décembre 1948,
- qu'il y a lieu d'établir le nouveau bail au nom de M^r l'abbé Gaston ROTH curé de Jarny ;

Ces différentes délibérations nous permettent de connaître les différents prêtres qui se sont succédé dans la paroisse Jarnysienne.

Séance du 22 février 1952

Le Conseil Municipal :

- considérant que le bail du presbytère est venu à expiration le 31/12/1951,
- considérant que le presbytère est loué à raison de 2000 francs par an,
- vu l'avis de la commission des finances,
- décide d'établir un nouveau bail de 3,6, 9 ans à compter du 1^{er} janvier 1952 pour un prix annuel de 3600 francs,
- charge le Maire de passer le bail avec M^r l'Abbé ROTH, curé de Jarny.

Séance du 13 février 1970

Le Conseil Municipal :

- considérant que le bail du Presbytère est venu à expiration le 31.12.69,
- autorise le Maire à passer un nouveau bail de 3, 6 ou 9 ans à compter du 1^{er} janvier 1970, avec M^r le Doyen de Hédouville, curé de Jarny et aux mêmes conditions que précédemment, soit 36 F par an.

Après il n'y a plus de trace du presbytère dans les archives.

Après le 13 février 1970, on ne trouve plus trace de bail signé avec les prêtres pour la location du presbytère. On relève cependant les prêtres qui ont succédé au Doyen De Hédouville.

Jean-Paul DEVOGES

Jean-Marie LAVEUF Arrivé le 1^{er} octobre 1977
Départ le 17 septembre 1995

Gilbert BECKER Arrivé le 8 octobre 1995
Départ 1998

Dominique BURNOT Arrivé le 20 septembre 1998
Départ septembre 2008

Gérard CAPPANNELLI Arrivé le 28 septembre 2008

LA CHAPELLE **« NOTRE DAME DU RAIL »**

Séance du 26 octobre 1948

Le Maire expose au Conseil :

- qu'il est de notoriété publique que depuis plus de 20 ans il est question de construire une chapelle de secours pour le quartier de la gare, devenu très peuplé par suite de l'extension de la gare,
- que depuis 1924, l'Association fraternelle du Jarnisy ayant comme président M^r le Curé de Jarny, a acquis un terrain de 16 ares, d'une façade de 26 m sur la route nationale n°390, dénommée précédemment Avenue de la République, actuellement avenue du Général PATTON, entre la maison HAVETTE n° ? et la Maison LADAIQUE n° ?,
- que lors de l'établissement du plan d'embellissement, bien que les projets de l'Association fraternelle du Jarnisy soient connus, le prolongement de la rue CURIE, alors en construction, a été envisagé, afin de rejoindre la route nationale 390,
- que d'après le projet de prolongement de cette rue, le terrain acquis pour y construire une chapelle de secours d'abord, et une église par la suite, se trouve occupé en plein travers et devient presque inutilisable pour le but auquel il était destiné,

- que ce projet de construction étant connu depuis longtemps, il est presque incompréhensible que les auteurs du plan d'embellissement n'en aient pas tenu compte, qu'il y aurait lieu de demander l'annulation de la réalisation de ce projet de prolongement, attendu que le terrain qui restera disponible autour des constructions envisagées, permettra de communiquer de la rue CURIE avec la route nationale 390.

Et il invite le Conseil à donner son avis sur une question d'intérêt général aussi délicate.

Le Conseil ouï l'exposé du maire.

Après avoir délibéré :

- considérant qu'il est extraordinaire et surprenant que le Conseil de l'époque qui connaissait certainement les projets de l'Association fraternelle du Jarnisy ait eu la fâcheuse idée de prévoir le prolongement de la rue CURIE juste au travers d'un terrain qui avait une destination bien définie, tout d'abord de construire une salle d'œuvre qui servirait de chapelle de secours et par la suite une église face à la route nationale,
- considérant que cette association a déjà entrepris la construction de la chapelle de secours,
- sollicite la non réalisation de ce projet, lequel porte atteinte aux prévisions faites pour l'avenir,
- considérant que d'après le plan ci-joint l'association fraternelle peut se charger d'assurer la communication envisagée,
- considérant que la réalisation du dit projet occasionnerait de grosses dépenses à la ville, car elle devrait recourir à l'expropriation de jardins, de vergers pour permettre la création de cette rue qui formerait un dépotoir du côté de la maison HAVETTE et empièterait de l'autre côté dans la propriété LADAIQUE,
- considérant d'autre part, que la suppression du prolongement de la rue CURIE ne causera aucun préjudice, tout au contraire, car lorsque l'église sera construite, ce sera un acte d'embellissement pour ce quartier,
- considérant que la communication de la rue Curie s'établira avec la route nationale sans aucun débours de la part de la ville,

Pour tous ces motifs :

Le Conseil :

- demande à l'Administration Supérieure de vouloir bien accepter dans le plan d'embellissement, d'aménagement et d'extension de la ville la modification suivante :
 - o suppression, dans l'intérêt général, du prolongement de la CURIE jusqu'à la route Nationale n°390.
- demande aux pouvoirs publics de vouloir bien approuver la présente.

L'ANCIEN CIMETIERE PRES DE L'EGLISE

Session du 12 août 1877

Situé d'abord au Sud, puis au Nord de l'église, le cimetière de Jarny se révèle trop petit. (Voir plan sur le livre Delmas p 189).

Lors de la session du 12 août 1877, M^r POINSIGNON Maire de Jarny évoque le problème.

Monsieur le Maire expose au Conseil :

- que le nombre des inhumations ayant déjà rempli l'espace, d'ailleurs resserré du cimetière actuel, il allait devenir indispensable de faire l'acquisition d'un terrain pour l'établissement d'un nouveau cimetière,
- que les ressources ordinaires de la commune ne permettent pas de faire face à la dépense ainsi occasionnée,
- que le seul moyen à employer pour se procurer une somme suffisante serait de prier M^r le Préfet d'autoriser la vente d'environ 150 peupliers situés sur les terrains communaux lieu dit au Rehaut (??) et celle d'environ 62 peupliers à prendre un entre deux, longeant le chemin de Grande Communication n°7 bis de Mars la Tour, appartenant également à la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- considérant que la création d'un nouveau cimetière est reconnue aujourd'hui d'une utilité indispensable,
- considérant que la commune n'a d'autres ressources à effectuer à cette acquisition que celles dont l'énumération a été donnée ci-dessus par M^r le Maire,
- considérant que les peupliers plantés sur la route de Mars la Tour à une distance de moins de 10 mètres sont non seulement préjudiciables aux propriétés riveraines mais encore à l'entretien de la route,
- délibère.

La proposition de M^r le Maire est adoptée. M^r le Préfet de Meurthe et Moselle est prié de la revêtir de son approbation.

Session du 11 août 1878

Le Conseil :

- décide que le nouveau cimetière sera définitivement établi à la Tolérance et qu'il y a lieu d'inviter M^r le Maire à continuer les négociations entamées pour l'achat des terrains, moyennant 70 fr pour prix de l'are.

Séance extraordinaire du 20 novembre 1879

M^r le Maire expose à l'assemblée que le moment est venu de déterminer quel sera le mode de paiement pour l'achat d'un terrain et sa transformation en cimetière communal. Il lui communique le plan de l'architecte et le chiffre de l'estimation de la dépense :

- emprunt de 10 000 fr pour la construction du nouveau cimetière à la Tolérance.
- considérant que la commune ne possède aucune ressource à affecter à la nouvelle dépense dont il s'agit,
- est d'avis que la commune doit autoriser à emprunter la somme de dix mille francs au crédit foncier remboursable en trente années par annuités de six cent dix fr. au moyen d'une imposition annuelle de la même somme représentant 0.075 au principal des quatre contributions directes, tout en se réservant la faculté de faire à sa volonté des paiements anticipés qui amortiront la dette contractée.

Séance du 5 février 1880

Vote des ressources pour la construction du cimetière.
Comment couvrir le complément à l'emprunt ? (3 391 fr).

Séance extraordinaire du 29 février 1880

Fixation du nouveau cimetière à la Tolérance.

Session du 8 août 1880

Arrêté approuvant la délibération du 20 novembre 1879 relative au nouveau cimetière (p 132, 133, 134).

Session du 8 août 1880

M^r le président expose au Conseil que le moment est opportun de demander à M^r le Préfet l'autorisation de procéder à la vente de 87 peupliers restants sur le chemin de Grande Communication n°7 bis de Mars la Tour à Jarny et appartenant à la commune.

Le produit sera affecté au remboursement des frais d'acquisition du nouveau cimetière.

Session extraordinaire du 12 septembre 1880 (partie n°1 sur le plan du cimetière)

Monsieur le Maire, président, donne lecture au Conseil d'une lettre par laquelle Madame de REDON, propriétaire au château de Moncel désirent laisser à la commune de Jarny un souvenir de son défunt mari,

propose de prendre à sa charge l'acquisition du terrain destiné à l'emplacement du nouveau cimetière soit une surface de 35 ares 16 centiares au prix de 70 fr l'are et prie M^r le Maire de soumettre cette proposition au Conseil municipal, en se réservant le droit de prendre dans le cimetière la quantité de terrain qui pourra lui être nécessaire pour une concession à perpétuité.

Le Conseil ouï cette lecture,

- délibère,
- accepte avec reconnaissance la proposition de donation qui vient de lui être faite,
- vote des remerciements à l'adresse de M^{me} de REDON pour ses libéralités en faveur de la commune de Jarny.

En conséquence de l'offre de donation faite par Madame de REDON,

Le Conseil :

- décide :
 - o que le nouveau cimetière dont l'emplacement est fixé au lieu dit « La Tolérance » sera quelque peu agrandi :
 - la façade principale contenant la porte d'entrée et parallèle à la route de Jarny à Mars la Tour sera agrandie de un mètre sur la voie précitée,
 - le côté latéral sud parallèle au chemin dit : de côte d'Yron sera éloigné de trois mètres au delà des limites primitives fixées au devis,
- décide en outre qu'une petite porte donnant l'accès habituel dans le cimetière sera ouverte près de la grande dans la façade principale.

Séance extraordinaire du 3 octobre 1880

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

- que Madame de REDON, « Propriétaire » à Moncel, voulant laisser à la commune, en souvenir de son défunt mari, prend à sa charge l'acquisition du terrain du nouveau cimetière et des frais en résultant,
- qu'en conséquence de cette donation, il y a lieu de réduire l'emprunt de 10 000 francs voté régulièrement dans la séance du 20 novembre 1879, et autorisé par décret du 2 juillet 1880 (lequel emprunt n'est pas encore exécuté),
- que le Conseil municipal a, par délibération, en date du 12 septembre de la présente année, accepté avec ses réserves la donation faite en faveur de la commune. (7 000fr).

Détails des dépenses relatives à la construction du cimetière.

Séance du 25 mai 1881

Le Conseil :

- accepte avec reconnaissance la libéralité de M^r VALENTIN (docteur en médecine résidant à Nancy en souvenir de sa famille défunte fait don de 100 fr) et,
- lui témoigne par un vote unanime ses plus sincères remerciements,
- décide ensuite que la dite somme recevra l'affectation qu'à désignée le donateur (pour aider à la construction du nouveau cimetière).

Séance du 7 août 1881

Le Conseil considérant :

- que l'étendue du cimetière nouveau de la commune de Jarny permet d'en destiner une partie pour être concédée aux personnes qui en feront la demande,
- vu le plan du dit cimetière,
- propose ainsi qu'il est stipulé au registre spécial mentionné ci-dessus les conditions pour concessions de terrains perpétuelles et temporaires dans le dit cimetière.

Séance du 25 février 1887

Sur proposition de plusieurs membres présents qu'une concession temporaire de 15 ans devra être fournie gratuitement par la commune pour ré inhumér les restes d'une ancienne institutrice, Sœur Ste IRENEE, née Dame Marie GEORGES, inhumée à Jarny, en souvenir des bons soins qu'elle a donné aux enfants de la commune.

Prie M^r Le Président de bien vouloir approuver cette décision inspirée par une pensée reconnaissante.

Photo de la tombe

Même séance

Délai pour les exhumations. Fermeture du cimetière près de l'église.

Le Conseil municipal :

- considérant que dans l'intérêt de la salubrité publique dans l'ancien cimetière, il y a lieu de ne plus tolérer dans le courant de l'été prochain aucune exhumation dans l'ancien cimetière contigu à l'église.

Le Conseil

- décide à l'unanimité qu'il y a lieu de fixer définitivement au 15 avril 1887 le délai pour les exhumations dans l'ancien cimetière qui sera fermé le 1^{er} décembre 1887.

Séance du 10 mars 1887

Concessions achetées par les membres d'une même famille

M^r le Président expose que plusieurs habitants de la commune, dans le but de se créer un tombeau de famille pouvant être clos entièrement par une grille, demandent d'être autorisés à se réunir pour l'achat de plusieurs concessions contiguës afin de pouvoir jouir de l'intervalle de 0.50 mètre entre chaque concession à eux cédée, lequel intervalle doit rester libre entre deux concessions isolées.

Le Conseil :

- constate que cette tolérance en donnant satisfaction à la demande légitime des habitants ne peut que multiplier les achats de concessions et servir les intérêts financiers de la commune,
- est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser les membres d'une même famille à grouper leurs concessions respectives tout en profitant de l'intervalle de 0.50 mètre existant entre chacune d'elles, afin de leur permettre de clore par une grille la sépulture concernée,
- prie M le Préfet de vouloir approuver le plus tôt possible la présente délibération.

Séance du 19 mai 1889

Démolition du mur du cimetière près de l'église.

Le Conseil municipal :

- demande à M^r le Préfet, l'autorisation de procéder cette année à la démolition des murs de l'ancien cimetière contigu à l'église. Le cimetière ne sert plus aux inhumations depuis le 1^{er} octobre 1881. Toutes les exhumations ont été opérées en 1887 et il ne reste plus aucun monument du tout. Cette opération terminée, il conviendrait de démolir l'ossuaire et d'enlever des terres pour procéder au nivellement de la place.

Les matériaux provenant de la démolition seront utilisés par la commune à son profit.

Très vite, le nouveau cimetière se révèle trop petit.

Dans la délibération du 7 août 1898, il est question de créer de nouvelles concessions perpétuelles.

Séance du 7 Aout 1898

Création de nouvelles concessions perpétuelles « les 120 concessions perpétuelles établies en 1881 dans le nouveau cimetière de la commune sont aujourd'hui complètement épuisées ».

Le Conseil :

- prie l'Administration Supérieure d'autoriser la commune de Jarny à disposer du 4^{ème} carré du cimetière pour l'affecter à 54 concessions perpétuelles dont la création urgente s'impose.

Règlement du cimetière fixé le 10 sept 1906

Le Conseil :

- décide que le cimetière de Jarny sera ouvert au public les jeudis et les dimanches de chaque semaine et que tous les autres jours il sera fermé.

Séance du 22 mars 1910

Le Conseil Municipal :

- considère que le cimetière actuel ne peut suffire aux besoins d'une commune de + de 4000 H alors que le chiffre officiel est de 890.

Le terrain est situé chemin d'exploitation de côte d'Yron (terrain favorable car situé à 400 m des premières habitations).

Séance du 30 novembre 1910

Nécessité d'agrandir le cimetière.

Séance du 14 octobre 1911

Le Conseil considérant :

- que par délibération en date du 29 mai 1910 le Conseil Municipal demandait l'agrandissement du cimetière actuel,
- que par deux délibérations il demandait d'acquérir au nom de la commune des terrains contigus au cimetière actuel situés au Sud Ouest et priait l'Administration Supérieure de bien vouloir ordonner l'expropriation pour cause d'utilité publique des dits terrains dont la désignation était jointe au dossier,
- que le 4 avril 1911 M^r LEMOINE délégué de la commission d'hygiène s'est rendu à Jarny pour procéder à une enquête sur l'emplacement du nouveau cimetière,
- que dans un rapport ce délégué de la commission ne peut, dit-il accepter l'emplacement choisi par le Conseil Municipal sous prétexte que des habitations futures pourraient être édifiées aux environs,
- qu'il désigne comme emplacement un terrain se trouvant au nord du village sans toutefois motiver son choix,
- que par délibération en date du 11 juin le Conseil faisait remarquer que l'emplacement choisi par M^r LEMOINE était formé d'un banc de sable où se trouvait une nappe d'eau qui alimente Jarny village,
- que par délibération en date du 5 juin 1911 et 14 septembre 1911 le Conseil priait l'Administration de hâter la décision de cette affaire,
- qu'à la date de ce jour aucune réponse n'a été donnée,
- que dans un délai très restreint les inhumations ne vont plus pouvoir se faire.

Pour tous ces motifs :

- prie l'Administration de bien vouloir solutionner cette affaire dans le plus bref délai possible.

Séance du 9 février 1912

Le Conseil municipal :

- vu la loi du 28 décembre 1904,
- autorise M^f le Maire à traiter pour une durée de douze années avec M^f BEAULIER Louis à Jarny pour une fourniture du matériel du service extérieur d'inhumation comprenant drap mortuaire porteurs et en plus M^f BEAULIER serait chargé de creusement des fosses aux charges et conditions suivantes.

Séance mai 1912 (partie n°2 du cimetière)

Agrandissement du cimetière.

Le Maire donne lecture d'une lettre de M^f le sous-préfet de Briey en date du 20 mai 1912 faisant connaître que sans sa séance du 20 avril dernier le Conseil d'hygiène départemental a donné un avis favorable au projet d'agrandissement du cimetière communal et il informe le Conseil que les propriétaires des terrains à incorporer au nouveau cimetière consentent à une cession amiable à raison de cent cinquante francs l'are et cent soixante quinze francs l'are.

Le Conseil :

- considérant que le prix demandé n'a rien d'exagéré,
- autorise le Maire à acquérir au nom de la commune tous les terrains qui sont nécessaires à l'agrandissement du cimetière moyennant le prix de cent cinquante francs l'are, seuls les terrains appartenant à M^f PIERNE qui sont en bordure de route lui seront payés à raison de cent soixante quinze francs l'are,
- décide ensuite qu'un chemin de six mètres sera construit le long du nouveau cimetière partie Nord Ouest,
- prie l'Administration :
 - o d'approuver d'urgence la présente car dans un laps de temps très restreint aucune inhumation ne pourra se faire dans l'emplacement réservé aux places communes,
 - o de faire procéder à l'adjudication des travaux dès l'approbation de la présente.

Les crédits nécessaires à l'achat des terrains et à l'exécution des travaux sont inscrits aux chapitres additionnels de 1912.

Séance du 10 juillet 1912

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une promesse de vente souscrite par M^e BERTRAND, notaire à Conflans pour le compte de M^f le Colonel Albert de REDON demeurant au Château de Villefallier (Loiret) propriétaire d'un terrain qui est nécessaire à la Commune pour l'agrandissement de son cimetière.

Le Conseil Municipal :

- accepte les conditions de vente.

Séance du 8 septembre 1912

Agrandissement du cimetière (partie n°2 sur le plan du cimetière)

Le Maire expose au Conseil :

- que le terrain appartenant à M^f Georges TOUSSAINT d'une contenance de 14 ares 59 et dont 2 ares 3891 étaient nécessaires à l'agrandissement du cimetière a été vendu aux enchères publiques et acquis au nom de la commune pour une somme de trois cents francs,
- que le prix convenu par are était de 150 francs soit pour les 2 ares 3891 une somme de 358 fr 36,
- que la commune a réalisé un bénéfice de 58 fr 36 et 12 à 20 de terrain.

Le Conseil après avoir délibéré :

- approuve l'acquisition faite par le Maire et,
- prie l'Administration Supérieure d'approuver la présente.

Séance du 26 février 1926

Nettoyage des allées du cimetière

Les allées seront nettoyées au moins deux fois par an et aux époques qui seront fixées.

Les emplacements seront nettoyés aussi souvent qu'il sera nécessaire ainsi que les abords du cimetière. Les herbes qui croissent dans les endroits non occupés par des tombes seront fauchées par l'adjudicataire et lui appartiendront.

L'adjudicataire recevra pour son travail une indemnité annuelle.

Les produits provenant de ce nettoyage seront déposés par l'adjudicataire aux endroits qui lui seront désignés.

Séance du 5 février 1927

Nettoyage du cimetière

Le Conseil :

- autorise le Maire à traiter au mieux des intérêts de la commune, avec M^r GOEURIOT, fossoyeur, pour l'exécution des travaux de nettoyage des allées du cimetière, des emplacements non occupés par les tombes, et des abords du cimetière.

Le salaire annuel qui sera alloué ne pourra pas être supérieur à 350 francs. Au cas où M^r GOEURIOT solliciterait un salaire plus élevé, le Maire est autorisé à procéder à une adjudication publique.

Le traité à intervenir sera fait aux charges et conditions suivantes :

- nettoyer au moins deux fois par an et aux époques qui lui seront fixées toutes les allées du cimetière,
- nettoyer aussi souvent que nécessaire, tous les emplacements non occupés par les tombes, ainsi que les abords du cimetière.

Les produits provenant de ce nettoyage seront déposés par l'adjudicataire aux endroits qui lui seront désignés. Les herbes qui croissent dans les endroits non occupés par les tombes pourront être fauchées par l'adjudicataire et lui appartiendront.

Séance du 16 octobre 1927

Taille des arbres du cimetière

Le Conseil :

- autorise le Maire à procéder à une adjudication pour des travaux de taille des arbres du cimetière et des places publiques.

Séance du 18 mai 1927

Concessions dans le cimetière

Le Conseil :

- fixe ainsi qu'il suit le prix des concessions dans le cimetière communal :
 - o concessions perpétuelles : 300 francs au lieu de 225 francs, prix fixé précédemment,
 - o concessions centenaires : 225 francs au lieu de 175 francs,
 - o concessions trentenaires : 125 francs au lieu de 100 francs,
 - o concessions temporaires : 60 francs au lieu de 50 francs.
- tous les frais de timbres d'enregistrement et d'exploitation seront à la charge des acquéreurs,
- dit que ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} juin 1927.

Séance du 16 octobre 1927

Taille des arbres du cimetière

Le Conseil :

- autorise le Maire à procéder à une adjudication pour des travaux de taille des arbres du cimetière et des places publiques.

Séance du 27 février 1928

Nettoyage du cimetière

Le Conseil :

- autorise le Maire à traiter, au mieux des intérêts de la commune, avec un ouvrier responsable pour l'exécution des travaux de nettoyage des allées du cimetière, des emplacements non occupés par des tombes et des abords du cimetière, aux charges et conditions suivantes :
 - o nettoyer au moins deux fois par an et aux époques qui lui seront fixées toutes les allées du cimetière,
 - o nettoyer aussi souvent que nécessaire sera, tous les emplacements non occupés par les tombes, ainsi que les abords du cimetière,
 - o Les produits provenant de ce nettoyage seront déposés par l'adjudicataire aux endroits qui lui seront désignés,
 - o Les herbes qui croissent dans les endroits non occupés par les tombes pourront être fauchées par l'adjudicataire et lui appartiendront,
 - o Il recevra pour ce travail une rémunération annuelle de 350 francs qui lui sera mandatée par semestre.

Séance du 23 mai 1928

Drainage du cimetière

Le Maire soumet au Conseil un projet d'assainissement du cimetière communal dressé par le service vicinal, dont le devis se chiffre à 73 171 francs 45 non compris 7828 francs 51 d'imprévus et d'honoraires, soit une dépense totale de 81 000 francs.

Le Conseil, après délibération considérant :

- que l'assainissement du cimetière au point de vue hygiénique est d'une nécessité absolue,
- que ces travaux ne peuvent être différés, ainsi qu'en font foi le rapport dressé par M^r CORROY, docteur (es sciences de la Faculté de Nancy) et le rapport de service vicinal. Ces travaux doivent être exécutés dans la bonne saison par suite des nombreux m³ de terre à creuser et à transporter.

Le Conseil :

- approuve le projet d'assainissement du cimetière tel qu'il est présenté par le service vicinal,
- autorise le Maire à procéder pour l'exécution des travaux à une adjudication publique qui aura lieu en mairie de Jarny,
- fixe à 2500 francs le montant du cautionnement à verser par l'entrepreneur. La dépense sera prélevée sur le montant des indemnités de dommages de guerre que la ville a acquis :
 - o sur les consorts MUNIER et CHARLOCHAY pour un montant de 34 011 francs,
 - o sur Mr TRAPP Nicolas pour un montant de 46 086.94 francs soit un total de 80 097.94 francs.
- Mais considérant que la ville, par suite de son développement se voit astreinte à de nombreuses dépenses : construction d'un groupe scolaire, une arrivée d'eau, un abattoir, routes et égouts, des travaux se chiffrant à plus de 4 millions de francs,
- sollicite une subvention aussi élevée que possible et demande en raison de l'extrême urgence l'autorisation de commencer les travaux avant d'attendre la décision de la commission.

Séance du 12 janvier 1933

Le Maire donne lecture au Conseil des actes de vente par lesquels la commune de Jarny a acquis à l'amiable les terrains nécessaires à l'agrandissement du cimetière communal "déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 18 octobre 1932".

Séance du 30 janvier 1934

Concession dans le cimetière M^{me} JOBAS

Le Maire expose au Conseil que par arrêté en date du 12 août 1927 enregistré à Conflans le 19 août 1921 il a été concédé pour une durée de trente années à M^{me} V^e. JOBAS demeurant à Jarny une superficie de deux mètres carrés de terrain dans le cimetière communal et pour la somme de cent vingt cinq francs.

M^{me} V^e JOBAS désirerait que cette concession trentenaire soit transformée en perpétuité et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- autorise le Maire à accorder à M^{me} V^e JOBAS la concession trentenaire relatée ci-dessus en concession perpétuelle mais sous réserve que M^{me} V^e JOBAS paiera le montant intégral d'une concession à perpétuité soit la somme de cinq cent francs.

Séance du 12 février 1935

Le Maire expose au Conseil que deux monuments des familles BOURGEOIS et ROBERT installés dans des concessions perpétuelles du cimetière à l'état d'abandon sont fortement détériorés et pourraient causer de dégâts aux tombes voisines qu'il y aurait lieu de les faire réparer et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- vu l'exposé du Maire,
- considérant que ces deux familles n'ont aucun descendant connu,
- autorise le Maire à faire réparer ces deux monuments aux frais de la ville.

Séance du 17 août 1935

Conformément à la délibération du 26.06.1935 qui autorisait à traiter de gré à gré pour le nettoyage du cimetière, le Maire informe le Conseil qu'il a traité avec Monsieur GOEURIOT fossoyeur pour la somme forfaitaire de 300 fr. Monsieur GOEURIOT, s'engageant pour cette somme à tenir le cimetière en bon état de propreté pour la période du 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 1935.

Séance du 22 juin 1936

Le Maire informe le Conseil :

- qu'au cours de l'exécution des travaux de prolongement de la conduite d'amenée d'eau au cimetière il a été constaté que la partie de conduite établie précédemment en tube fer était en très mauvais état. Cette conduite était rongée en plusieurs endroits et il était urgent de la remplacer,
- que devant cet état de chose il a décidé en accord avec M^{rs} les adjoints d'y remédier immédiatement. Cette partie de conduite a donc été remplacée par une conduite en plomb ce qui a occasionné une dépense supplémentaire de 600 fr.

Il demande au Conseil de bien vouloir approuver cette décision.

Le Conseil :

- donne acte au Maire de sa communication,
- approuve la décision qu'il a prise à ce sujet.

Séance du 26 octobre 1936

Il est envisagé de tailler les arbres du cimetière et du square « TOUSSAINT BERTRAND ».

M^r PIERNE demande une augmentation pour ce travail qui s'avère trop élevé. M^r le Maire doit s'entendre à M^r PIERNE pour 6 Fr pour les ifs et les thuyas et 3.50 Fr pour les tilleuls.

Plantation d'arbres place de l'église : il ne sera procédé à aucune plantation d'arbres place de l'église. Le Conseil communal propose de planter 12 arbres dans le cimetière de 1913 de surseoir à toute plantation dans le nouveau cimetière tant que le tracé définitif ne sera pas établi.

Séance du 7 Mars 1938

M^r PICHELIN rappelle que les abords du cimetière viennent d'être nettoyés et sont maintenant bien propres. Il estime que pour éviter que ces abords soient à nouveau souillés il conviendrait que l'on y plaça des affiches rappelant l'interdiction d'y déposer des ordures ailleurs que dans le dépôt créé à cette fin et de rappeler également cette interdiction dans la presse. M^r PICHELIN estime en outre qu'il serait indiqué de planter une double haie et troènes entre le chemin et le chemin d'exploitation allant la côte d'Yron. La saison étant maintenant trop avancée la question sera reprise pour l'automne.

Séance du 01 août 1938

Le Maire présente les plans et devis dressés par M^r ARNOULD architecte à Briey en vue de la construction d'un ossuaire et d'un caveau provisoire dans le cimetière communal.

Le Maire propose de n'exécuter que la partie en sous-sol cette année le monument pouvant très bien être reporté à l'an prochain et préconise de faire exécuter ce travail sur appel d'offres.

Cette construction devant être réalisée avec la pierre de l'ancien mur de clôture le Maire demande l'autorisation de faire procéder à la démolition par M^r BONTEMPS Louis.

Séance du 28 février 1939

Le Maire expose que le devis du 01.08.1938 comprenait la construction d'un monument en pierre d'Euville, à édifier au dessus de l'ossuaire.

En raison de la dépense,

Le Conseil :

- décide de surseoir à la construction du monument et de se borner aux travaux les plus urgents : ossuaire et caveau provisoire.

Les travaux seront effectués par M^r AGNONA Louis entrepreneur à Doncourt aux beaux jours.

Séance du 27 novembre 1940

Le Conseil

- décide de créer des concessions perpétuelles simples et doubles dans le nouveau cimetière. Elles seront réparties ainsi :
 - o concessions perpétuelles simples face au mur abattu contigu au cimetière actuel,
 - o concessions perpétuelles doubles : partie du cimetière en bordure du mur, côté de Droitaumont.

Séance du 1^{er} avril 1943

Le Maire fait connaître au Conseil que M^r BEAULIER Emile, demeurant à Jarny a dénoncé dans les délais légaux le traité qui lui accordait le service extérieur des pompes funèbres que la Société anonyme des Pompes Funèbres Générales 66.68.70 Boulevard Richard LENOIR à Paris accepterait de remplir ce service aux charges et conditions suivantes.

Suivent alors une série de 12 articles qui fixent avec précisions les modalités d'applications du traité.

Séance du 21 novembre 1941

Monopole des inhumations

Le Conseil :

- autorise le Maire à traiter avec M^f BEAULIER, cultivateur à Jarny, pour le monopole des inhumations aux charges et conditions suivantes :
 - o Art 1^{er} Il est accordé pour le période du 1^{er} janvier 1942 au 31 décembre 1944 à M^f BEAULIER Emile qui accepte le monopole des inhumations et exhumations comprenant le corbillard, le drap mortuaire, les porteurs aux charges et conditions suivantes :
 - 1^{ère} classe : 250 francs,
 - 2^{ème} classe : 200 francs,
 - 3^{ème} classe : 150 francs.

En première et deuxième classe, les parents du défunt pourront demander à M^f BEAULIER la fourniture de draperies blanches pour un enterrement de jeunes gens, sans augmentation de prix.

- o Art 2 Pour un enfant de moins de dix ans :
 - 1^{ère} classe : 180 francs,
 - 2^{ème} classe : 140 francs,
 - 3^{ème} classe : 95 francs.

Le montant des frais d'inhumation des indigents à la charge de la ville est fixé à 75 francs.

- o Art 3 Les habitants de Jarny qui feront inhumer ou exhumer un corps d'un membre de leur famille dans le cimetière communal n'auront pas le droit de prendre un corbillard à l'extérieur.
- o Art 4 M^f BEAULIER devra assurer à une compagnie solvable pour la responsabilité des accidents de travail dont pourrait être victimes les porteurs.
- o Art 5 Chacune des parties aura la faculté de dénoncer le traité, au 31 décembre de chaque année, à charge par la partie qui dénonce d'en aviser l'autre au moins trois mois à l'avance par lettre recommandée.
- o Art 6 Les frais du traité seront à la charge de M^f BEAULIER qui sera dispensé de fournir une caution.
- o Art 7 Pour le calcul des frais d'enregistrement, le produit de la première année est évalué à 1500 francs. M^f BEAULIER devra remettre le 31 de chaque année un relevé représentant le montant du produit monopole pour l'acquittement des frais correspondant à l'année en cours.

Séance du 27 juillet 1944

Nettoyage du cimetière d'entretien des tombes abandonnées.

Le Maire soumet au Conseil un projet de traité relatif au nettoyage du cimetière communal et à l'entretien des tombes abandonnées traité ainsi conçu :

Article 1 : M^f FLECKSTEIN Victor aide rural domicilié à Jarny s'engage par les présentes à entretenir toutes les allées du cimetière communal dans un état de propreté constant. Ces allées seront grattées et ratissées de manière qu'aucune herbe n'y puisse pousser et surtout la veille des grandes fêtes religieuses : Rameaux, Pâques, Pentecôte, Assomption et en particulier la veille des fêtes de la Toussaint :

- le travail effectué il présentera des observations s'il y a lieu. Une retenue pourra être effectuée sur le salaire qui lui sera alloué sur ce travail,
- il devra aussi entretenir les tombes abandonnées et signaler à l'autorité municipale les monuments funéraires en désagrégation.

Séance du 27 juillet 1944

Prix des fosses au cimetière communal.

1^{er} enfant.

A 5 ans creusement à 1 mètre prix de fosse 80 F.

A 10 ans creusement à 1 mètre 50 prix de fosse 120 F.

10 ans à 14 ans creusement à 1 mètre 80 prix de fosse 140 F.

Creusement de la fosse à 2 mètres 200 F.

Excédent par 50 cm 80 F.

Exhumation prix de la fosse + 80 F.

Exhumation et réinhumation un corps prix de deux fosses et 150 F.

Exhumer et réinhumer un corps en cas d'autopsie.

Prix d'une fosse plus 150 francs y compris l'aide au Docteur.

Mort né 50 F.

Séance du 20 novembre 1947

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire : considérant :

- qu'il y a lieu de remettre gratuitement à leur famille les corps des Héros Morts pour la France restitués par le Ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
- que l'indemnité allouée est inférieure à la totalité des frais occasionnés par la ré inhumation dans le cimetière communal,
- décide de demander pour chaque corps qui sera ramené à Jarny l'indemnité fixe de 1500 F fixée par l'arrêté du 05.09.1947 pour les communes de 5000 à 50000 F,
- prend l'engagement de mettre à la charge de la ville tous les frais complémentaires qui en résulteront,
- vote pour l'année 1947 une somme de 6000 F en recettes et 6000 F en dépenses pour régularisation des écritures comptables de la gestion 1947.

Séance du 9 janvier 1948

Prix des concessions dans le cimetière :

- considérant qu'en raison de l'augmentation constante des prix il est du devoir d'une municipalité de rechercher les recettes nécessaires pour équilibrer le budget de 1948,
- considérant que de ce fait, l'agrandissement du cimetière qui a lieu en 1932 sera insuffisant d'ici quelques années,
- considérant que dans un avenir très prochain, la ville sera donc dans l'obligation de procéder à un nouvel agrandissement qui cette fois en raison de l'augmentation du prix de vente des terrains, des prix de construction pour les murs et les drainages occasionnera à la ville une dépense d'un million environ et pour cela recouvrir à l'emprunt dont le taux d'intérêts augmente également,
- considérant que devant cette situation il y a lieu de majorer dès maintenant le prix de vente des concessions dans le cimetière.

Séance du 22 novembre 1948

Le Maire expose que par délégation du 22 juin dernier, le Conseil l'avait autorisé à traiter avec M^r LESUISSE Eugène pour les travaux de nettoyage du cimetière, allées et tombes abandonnées.

Au cours de l'été, avec les membres de la commission, il a été constaté que les caveaux où ont été inhumés enfants et grandes personnes avant la guerre, sont tellement envahis par les mauvaises herbes, que j'ai décidé de les faire décaper complètement pour y pratiquer de nouvelles inhumations.

Ce travail a été commandé à M^r LESUISSE.

Ce fut une opération longue et difficile surtout par le temps pluvieux de cet été.

Il a été sorti plus de soixante tombereaux de décombres.

M^f LESUISSE a présenté un mémoire de 360 heures supplémentaires à 55 francs, soit une somme de 19 8002 francs, mémoire reconnu exact.

Cette année, le cimetière était très propre pour la Toussaint, ce qui n'avait pas été constaté depuis de nombreuses années.

Le Conseil considérant :

- que le travail exécuté par M^f LESUISSE a été fait consciencieusement, avec beaucoup de respect pour les morts,
- autorise le Maire à mandater M^f LESUISSE pour solde de tous les travaux.

Séance du 12 avril 1949

Le Maire expose qu'il a sollicité M^f LESUISSE Eugène, retraité des mines pour entreprendre de nouveau le travail de nettoyage du cimetière et d'assurer l'entretien, y compris les tombes abandonnées et les tombes militaires de l'intérieur et le cimetière de 1870 extérieur, pour la somme de 60 000 francs, qui sera mandatée en trois fois.

Le Conseil considère :

- que M^f LESUISSE a donné entière satisfaction en 1948,
- qu'il faut lui renouveler confiance pour 1949,
- M^f LESUISSE devra s'assurer lui-même s'il le juge utile.

Séance du 10 mars 1950

Le Conseil Municipal :

- considérant que M^f LESUISSE a donné entière satisfaction lors des deux dernières années,
- traite de gré à gré pour le nettoyage du cimetière pour l'année 1950.

Session du 5 décembre 1951

Concession au cimetière

Le Maire expose au Conseil :

- que les demandes de fondation de sépultures privées à perpétuité sont de plus en plus nombreuses et qu'à bref délai, la municipalité devra envisager l'agrandissement du cimetière communal,
- fixe un nouveau tarif pour les concessions temporaires (15 ans), trentenaires, cinquantenaires, centenaires, perpétuelles,
- nouveau traité avec la société des Pompes Funèbres Générales.

Rien sur le cimetière dans les archives entre 1951-1956.

Séance du 13 octobre 1956

Démission de M^f FLECHTEIN Victor fossoyeur. Nomination de KLERBACHE Ali 37 ans.

Séance du 27 novembre 1956 partie n°3 du cimetière

Le Conseil municipal :

- considérant que le cimetière actuel, déjà agrandi à deux reprises, ne suffit plus aux besoins constatés et que son agrandissement est indispensable,
- cette 3^{ème} extension s'étendra sur les terrains de M^{ts} PILLOT, PIERNE et ville de Jarny, portera la superficie du cimetière de 1 ha 34 'au lieu de 86 à 25),
- s'engage à payer les indemnités au géologue qui sera désigné par M^f le Préfet.

Séance du 6 juin 1957

Projet définitif des travaux concernant l'agrandissement du cimetière.

La dépense s'élève à 6 800 000 frs.

Les formalités d'acquisition des terrains ne sont pas terminées, donc ajournement du financement jusqu'au vote du budget primitif de 1958.

Séance du 6 juin 1957

Le Conseil municipal :

- considérant que la dépouille mortelle du soldat LABORDERIE Gérard du DR n° 0840 A « Mort pour la France » en Algérie doit être restituée à sa famille prochainement,
- décide d'accorder à titre d'hommage public une concession gratuite à perpétuité, à titre personnel dans le cimetière, pour l'inhumation du défunt.

Séance du 21 août 1958

Règlement concernant les concessions du cimetière.

Suite aux travaux d'agrandissement du cimetière chaque emplacement revient à la ville à 30 000 frs. Le tarif prévu depuis le 04.12.51 est « devenu caduc » et ne correspond plus à la réalité.

Un nouveau barème est établi.

Paiement du salaire du fossoyeur

Le Conseil :

- considérant que les salaires dus au fossoyeur communal par les particuliers sont réglés directement par les familles, mais sous le contrôle de la mairie.

Pour éviter les abus, le Conseil :

- décide la suppression de ce système et son remplacement à compter du 1^{er} septembre 1958. Les salaires dus au fossoyeur lui seront réglés par mandats de paiement, à chaque fin de mois pour les travaux se rapportant au mois écoulé.

Séance du 12 décembre 1962

Avenant au contrat avec les pompes funèbres

Le Conseil Municipal :

- vu le projet d'avenant proposé par la Société des Pompes Funèbres Générales relatif à la révision des tarifs,
- considérant que cette société offre de limiter des majorations à condition de proroger pour une nouvelle période de 6 années, le contrat en cours,
- accepte ces propositions et,
- autorise le Maire à signer l'avenant proposé par la Société des Pompes Funèbres Générales.

Séance du 28 janvier 1964 création de l'emploi d'un fossoyeur

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire considérant :

- que l'emploi du fossoyeur a été occupé jusqu'à présent par du personnel auxiliaire,
- que le nombre sans cesse croissant des opérations d'inhumations, et autres manipulations de corps justifie la création de cet emploi,
- décide la création de l'emploi permanent à temps complet de fossoyeur à Jarny,
- dit que l'échelonnement indiciaire de cet agent sera de 165 à 245, annexe 1, 10 échelons de l'arrêté du 20 mai 1963.

Demande de subvention pour restitution de corps aux familles

Le Conseil :

- prend acte,
- vu l'arrêté de M^f le Ministre des anciens combattants et victimes de la guerre en date du 05/09/1947,
- fixe le remboursement aux municipalités des frais relatifs aux opérations d'inhumation des corps restitués à leur famille c'est-à-dire 1500 F pour la ville de Jarny.

Séance du 11 juin 1976

Affaire FROTEY Georges : remboursement frais à la famille.

- vu la restitution de la dépouille mortelle de FROTEY Georges, sergent « mort pour la France » le 10 novembre 1947 en Indochine à sa famille.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de verser à la famille FROTEY le montant de la contribution forfaitaire de l'état soit 195.00 F pour l'indemniser d'une petite partie des frais qu'elle a supportés pour l'enterrement du soldat FROTEY Georges.

Séance du 19 juin 1977

Extension du cimetière :

- suite à la délibération du 29 avril 1974 décidant l'extension du cimetière actuel,
- vu le rapport dressé par ce géologue qui permet l'extension du cimetière communal sans aucun risque de contamination,
- considérant que la dépense s'élèvera à 1 665 799 F.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'extension du cimetière communal.

Le 19 septembre 1977 le Conseil Municipal :

- décide de maintenir le projet d'extension du cimetière communal. (partie n°4 sur le plan du cimetière)

Séance du 12 mai 1978

Extension du cimetière communal

Echange de terrains avec M^f GIMONDI Hario superficie 966 m² au lieu dit « Fond de Fontenelle ».

Séance du 27 septembre 1978

Extension du cimetière communal

Emprunt globalisé de la somme de 1 050 000 F pour financer les travaux d'extension du cimetière (le remboursement sera étalé sur 15 années à partir de 1980).

Séance du 27 septembre 1978

Extension du cimetière communal.

Concours des Architectes.

Séance du 28 novembre 1978

Acquisition terrain appartenant aux héritiers de la succession de Monsieur THIERRY Léon réserve foncière en vue de l'extension du cimetière communal.

Le Conseil :

- décide l'acquisition de ce terrain.

Rien sur le cimetière entre 1978 et 1980.

Séance du 26 juin 1981

Extension du cimetière communal. :

- considérant que par suite de l'extension du cimetière communal il est nécessaire d'envisager la construction d'une clôture autour de ce terrain.
Pour ce faire, dans un souci d'esthétique, il est nécessaire de mordre sur une partie du terrain lieu dit « devant Penenchamp » appartenant à M^{me} DURCZYNSKI Marianne, portant sur une surface à acquérir de 0 are 33 ca. Madame DURCZYNSKI est disposée à vendre cette partie de terrain.

Après en avoir délibéré. :

- décide l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AP N°204 pour une superficie de 0 are 33 ca lieu dit « devant Penenchamp » appartenant à M^{me} DURCZYNSKI Marianne.

Rien sur le cimetière entre le 26/06/1981 et le 20/12/1984.

Séance du 20 décembre 1984

Le contrat de fossoyage avec l'entreprise COCHINAIRE a été résilié (arrivé à échéance). Les Pompes Funèbres Générales présentent toutes les garanties de sérieux pour les prestations demandées.

Contrat établi avec eux.

Le Conseil Municipal :

- fixe le tarif des nouvelles concessions du cimetière à partir du 1^{er} janvier 1985 :
 - o 15 ans : 300 F,
 - o 30 ans : 810 F,
 - o 50 ans : 1620 F.

Séance du 29 mars 1985

Installation d'un funérarium

Les établissements BATTAVOINE font la demande pour l'installation d'un funérarium au 41 bis Avenue WILSON. La demande est transmise à M^f le Préfet après tenue d'une enquête commodo et incommodo.

Rien sur le cimetière entre 1985 et 1994.

Séance du 31 mars 1994

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux d'aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dans l'enceinte du cimetière communal il est nécessaire d'établir un règlement et de fixer le prix des cases de ce columbarium.

Séance du 3 juillet 1995

Création d'une chambre funéraire

Le Conseil :

- vu le décret n° 94 1027 du 23 novembre 1994 portant modification réglementaire du code des Communes relative aux opérations funéraires,
- vu la demande formulée par la S.A.R.L. « Lorraine Monuments » 1 rue GAMBETTA à Jarny, relative à la création d'une chambre funéraire 2b, rue JURUE,
- vu l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur,
- accepte le dossier présenté par la S.A.R.L. « Lorraine Monuments » 1 rue GAMBETTA à Jarny pour la création d'une chambre funéraire 2b rue JURUE,
- émet un avis favorable.

Séance du 22 janvier 2002

Extension du columbarium

Nécessité d'installer 10 cases supplémentaires et d'aménager les abords afin de rendre ce lieu plus propice au recueillement. (Montant : 17 630€).

Séance du 27 février 2006

Concession des tombes militaires du Cimetière communal au Souvenir Français

Le Maire propose de concéder certaines tombes militaires :

- allée R tombe de 4 aviateurs : M^{rs} DUBUISSON, VINCENT, MANTEL, BAVOUZE,
- carreau R tombes militaires : M^{rs} DUBRISAY, ARZEL, POTIER,
- carreau 2 tombe militaire : M^r BERTRAND.

Le Conseil :

- accepte de concéder les tombes du cimetière communal au Souvenir Français.

Vote pour 25
 contre 0
 abstention 0

Séance du 18 septembre 2006

Concession des tombes militaires

Carreau C tombe n°29 : M^r François PIPEREAUX

Vote pour 26
 contre 0
 abstention 0

CIMETIERE 1870

Séance du 15 février 1874

Tombes militaires

M^r le Maire a soumis au Conseil la lettre de M^r le Préfet tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière de la commune pour les places occupées par les tombes des militaires décédés pendant la dernière guerre.

Ensuite il donne lecture d'une seconde lettre de M^r le Préfet dans laquelle il est relaté que, comme il existe, en dehors du cimetière, les terrains ayant servi à l'inhumation de soldats tués, il y a lieu, afin d'assurer l'exécution de la loi du 4 avril dernier, d'inviter les propriétaires des dits terrains à déclarer à la mairie le prix qu'ils réclameraient dans le cas où le sol serait acheté ; l'indemnité pour l'occupation étendue jusqu'au 31 octobre 1875.

Le Conseil :

- considérant que l'étendue du cimetière qui n'est que de 6 à 7 ares pour une population de près de 2850 âmes ne permet pas qu'il soit fait aucune concession perpétuelle,
- considérant que les tombes en dehors du cimetière sont situées sur des terrains appartenant à la commune, à l'exception de 4 tombes françaises qui sont placées sur un terrain appartenant à M^r BEAUDOUIN de Moncel, mais que celui-ci a refusé de recevoir aucune indemnité soit dans le cas où le sol serait acheté, soit pour l'occupation,
- décide à l'unanimité :
 - o qu'il ne sera fait aucune concession dans le cimetière communal,
 - o que les tombes de ces militaires seront respectées de la même manière que celles des autres personnes de la commune et,
 - o que l'exhumation aura lieu à tour de rôle comme cela se pratique pour tout le monde et sans aucune distinction et,
- refuse de recevoir toute indemnité qui pourrait être allouée à la commune soit dans le cas où le sol serait acheté, soit pour l'occupation étendue jusqu'au 31 octobre 1875.

Séance du 21 novembre 1879

La commune de Jarny, par sa position de route de grande communication, a eu pendant la guerre avec l'Allemagne, à subir le joug presque continu de l'occupant. Les indemnités reçues n'ont pas été en rapport avec les sommes que cette occupation lui a coûtées.

La commune a fait l'abandon gratuit à l'Etat du sol où sont enterrées les victimes de la guerre. La commune est obligée de contracter un emprunt pour combler les frais que nécessitera l'acquisition d'un terrain et sa transformation en cimetière communal, vu l'exiguïté du cimetière actuel.

Le Conseil ne peut prendre à sa charge la dépense de l'entretien ultérieur du cimetière où sont enterrés les soldats morts des suites de la guerre. La somme de 400 francs est à réclamer à l'Etat. La commune serait à même de se charger de l'entretien définitif des tombes et d'opérer la translation des restes mortels dans le nouveau cimetière communal qu'elle va faire construire où une place convenable leur serait réservée.

On ne se battit pas à Jarny mais après les sanglantes journées des 16 et 18 août 1870, on y reçut comme dans tous les villages environnants, de nombreux blessés. Un officier français, un officier et un soldat allemands y moururent, leur sépulture se trouve dans le petit cimetière militaire adossé au cimetière communal.

Séance du 4 décembre 1879

Lettre du Préfet relative à l'entretien des tombes militaires et engage le Conseil à bien se pénétrer de l'esprit de patriotisme qui a dicté cette circulaire...

Le Conseil :

- ne peut à son grand regret prendre à sa charge la dépense de l'entretien ultérieur du cimetière où sont enterrés les soldats morts des suites de la guerre,
- réclame à l'état la somme de 400 F pour l'entretien des tombes et les translations des restes mortels dans le nouveau cimetière communal ».

(Voir séance du 21.11.1879).

Séance du 3 octobre 1880

La commune de Jarny prendra à sa charge l'entretien ultérieur des tombes militaires et du mur de clôture moyennant une allocation annuelle de 20 F faite par l'état après l'estimation généralement adoptée.

Séance du 7 mars 1901

Tombes militaires entretien du petit cimetière

Le Conseil est invité par M^r le Sous-préfet de Briey de faire connaître dans quelle mesure le Conseil de Jarny contribuerait à la dépense de 10 francs occasionnés par les réparations et améliorations à exécuter dans le petit cimetière des soldats pendant l'année 1901.

Le Conseil, considérant :

- que depuis 20 années consécutives l'état alloue à la commune une somme de vingt francs pour l'entretien des tombes militaires,
- que cette année le montant du devis des réparations urgentes ne s'élève qu'à la somme de dix francs,
- refuse de continuer pour la moindre part dans le chiffre de la dépense,
- espère que l'état y subviendra seul pour la totalité.

Séance du 10 septembre

Lettre adressée à M^r le Maire au Ministre de l'Intérieur au sujet des tombes militaires

« Par lettre du 15 septembre dernier et en réponse à vos instructions du 5 mai 1906, je vous ai transmis un devis de construction des murs de clôture du terrain affecté à l'inhumation de militaires français et allemands morts en 1870-1871.

Le 22 septembre 1906, vous m'informiez que vous preniez acte de cette communication mais qu'en l'approche de la mauvaise saison, il y avait à craindre que les intempéries ne compromettent la bonne exécution de ces travaux.

Par délibération en date du 1^{er} février le Conseil Municipal est d'avis que l'on pourrait procéder dès le début du printemps à l'exécution de ces travaux mais sous la condition que l'état prendrait une partie de la dépense à sa charge.

Veillez donc me faire connaître quel sera le montant de la subvention allouée à la commune pour cette dépense ».

Mais le problème est loin d'être résolu et traîne en longueur.

Le 4 mai 1907

Le Conseil Municipal :

- décide que les travaux nécessaires à la restauration du cimetière contenant les dépouilles mortelles des soldats de 1870 ne seront commencés que lorsque la commune connaîtra le montant alloué par l'état.

Le Président donne lecture de M^r le Ministre de l'intérieur en date du 10 mai 1907 informant la municipalité qu'une somme de 1000 francs a été allouée à la commune pour réparations du mur de clôture du cimetière militaire.

M^r le Maire remercie le gouvernement de la République de sa générosité.

Séance du 8 janvier 1910

Le Conseil :

- décide de faire planter quatre ifs dans le cimetière militaire et,
- de faire poser une plaque à l'entrée de ce cimetière portant l'inscription suivante :

Cimetière militaire.

Est-ce que ces mesures ont été réalisées ??

Les archives ne parlent plus de ce petit cimetière militaire. Depuis 2000, il est entre les mains du Souvenir français qui en assure l'entretien. Une gerbe y est déposée chaque année lors de la cérémonie de la Libération de Jarny et des massacres d'août 1914 par la Municipalité et par le Souvenir français.

SANTE ET ORDRE

(Hygiène, santé, social, gendarmerie, police, pompiers)

HYGIENE

Enlèvement des ordures ménagères

Avant la première guerre mondiale, la commune se soucie de la propreté de ses rues.

Séance du 21 décembre 1912

Balayage des rues

Le Maire donne lecture d'un projet de règlement prescrivant le balayage des rues.

Le Conseil après avoir pris connaissance de ce règlement et après délibération :

- émet un avis favorable et,
- autorise le Maire à prendre cet arrêté.

Séance du 21 décembre 1912

Enlèvement des ordures

La commune est divisée en deux lots :

- toutes les rues de Jarny centre à partir de la maison SPONCE jusqu'à la barrière de la rue de Metz,
- toutes les rues classées dans la voirie départementale vicinale ou rurale du quartier de la gare, sauf les cités de la Cie de l'Est.

Le présent marché sera de un an.

Les adjudicataires devront avoir des tombereaux ou véhicules bien clos, munis d'une cloche.

La propreté des lieux, oui !! Mais à moindre coût !

M^r PIERNE sera l'homme providentiel jusqu'en 1947 !

Séance du 5 février 1927

Enlèvement des boues et immondices

Le Conseil constatant :

- qu'une adjudication publique pour les travaux d'enlèvement des ordures ménagères, immondices des rues et balayures des trottoirs, serait très onéreuse pour la ville,
- que M^r PIERNE, cultivateur à Jarny s'offre d'exercer ces travaux moyennant une rétribution mensuelle de 550 francs.

Cette offre tout à fait avantageuse pour la commune, car par adjudication publique, comme cela s'est déjà produit, la rétribution serait bien supérieure à celle demandée par M^r PIERNE.

Le Conseil :

- autorise le Maire à traiter avec M^r PIERNE.

Article I : Cet enlèvement se fera le vendredi de chaque semaine pour Jarny-centre et le samedi de chaque semaine pour Jarny-gare.

Article II : Le dernier jeudi de chaque mois, M^r PIERNE devra enlever les ferrailles, débris de verres, vaisselle, déposés dans des caisses aux abords des maisons.

Article III : M^r PIERNE recevra une indemnité mensuelle de 550 francs.

Article IV : La commune ne sera pas responsable des accidents qui pourraient se produire pendant l'exécution du travail. M^r PIERNE devra s'assurer pour la responsabilité des accidents de toute nature.

Séance du 5 février 1927

Rinçage du linge

Le Conseil :

- autorise le Maire à prendre un arrêté interdisant le rinçage du linge et de tout objet aux bornes-fontaines publiques.
Les mêmes consignes avaient été données le 26.02.1926.

Séance du 27 février 1928

M^r PIERNE continue de ramasser les ordures de Jarny.

Séance du 25 février 1929

Enlèvement des ordures

Le Conseil :

- considérant que M^r PIERNE, cultivateur à Jarny, offre l'exécution des travaux d'enlèvement des ordures ménagères, moyennant une rétribution annuelle de 5400 francs, soit 450 francs par mois,
- autorise le Maire à traiter avec M^r PIERNE.

Séance du 21 octobre 1937

M^r PIERNE, cultivateur, jardinier à Jarny s'occupera de l'enlèvement des boîtes à ordures ménagères. Le dernier jeudi de chaque mois, ramassage des verres et des vaisselles.

Les boues de la station d'épuration seront vendues.

Vente du fumier de l'abattoir communal qui ne pourra être stocké et devra être enfoui immédiatement.

Vente des déchets de la fosse septique de l'abattoir.

Séance du 19 novembre 1937

Enlèvement des ordures ménagères par M^r PIERNE :

- le mardi et le vendredi à Jarny centre,
- le samedi à Jarny gare.

Le dernier jeudi de chaque mois enlèvement de la ferraille, débris de verre et vaisselle déposés dans des récipients aux abords des maisons.

Le mercredi enlèvement des ordures à la fin du marché.

2 fois par mois ramassage des ordures aux portes d'entrées du cimetière.

2 fois par mois enlèvement des cendres et crasses provenant des chaudières de l'abattoir et des groupes scolaires

Les papiers devront être brûlés régulièrement pour éviter leur dispersion.

(M^r PIERNE recevra mille francs d'indemnité mensuelle)

Retour à la propreté sous l'ordre de la Kommandantur.

Séance du 8 juillet 1940

Nettoyage des rues de la ville :

- considérant que les rues de la ville se sont trouvées par suite des circonstances dans un état de malpropreté qui est un danger pour la salubrité publique, que la Kommandantur, dès son installation à Jarny, a ordonné le nettoyage complet de la ville, qu'une équipe de 40 à 50 ouvriers procèdent actuellement à ce travail, sous la direction de M^r PFUND, concierge au groupe scolaire Jules FERRY,
- considérant que cette dépense incombe à la ville,
- décide d'accorder à chacun des ouvriers un salaire horaire de 2.50 F.

Séance du 11 septembre 1941

Enlèvement des ordures ménagères confié à M^f PIERNE.

Changement d'éboueur.

Séance du 4 novembre 1947

Enlèvement des ordures ménagères

Le Maire expose au Conseil que :

- pour l'enlèvement des ordures ménagères, la ville avait un marché avec M^f PIERNE pour la fourniture d'un cheval et d'un tombereau au prix de 240 F par jour,
- qu'à partir du 1^{er} janvier 1948 M^f PIERNE ne peut renouveler le dit marché,
- que M^f BILLOTTE continue à fournir à la ville, un cheval et un tombereau pour assurer ce service aux mêmes conditions 240 F par journée de travail,
- qu'il a lieu de passer le marché de gré à gré avec M^f BILLOTTE.

Le Conseil :

- autorise le maire à signer un traité de gré à gré avec M^f BILLOTTE aux mêmes charges et mêmes conditions qu'avec M^f PIERNE.

Changement de matériel : il faut se moderniser.

Séance du 17 décembre 1948

Enlèvement des ordures

La ville ne peut continuer l'enlèvement des ordures au tombereau à cheval ; elle envisage l'enlèvement avec un camion automobile en raison du rayon d'action et de la distance à parcourir pour aller à la décharge. Le traité stipule que le camion à benne devra être de grande capacité et en bon état de façon que les détritiques ne puissent pas se perdre en roulant. Le camion plein sera conduit à la décharge située route de Mars la Tour et culbuté dans le remblai destiné à recevoir les ordures.

En plus des ordures ménagères des maisons particulières, il sera procédé à l'enlèvement des ordures provenant des écoles, de la place du marché, des places publiques, du dépôt du cimetière, des terres d'ébouage provenant des rues, de la vidange des égouts et le dernier jeudi du mois, au ramassage des ferrailles et verres cassés.

La dépense qui en résultera sera très élevée. La Commission des finances se propose d'établir en 1949 une taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Outre le chauffeur (entrepreneur) du camion, deux chargeurs seront fournis par la ville.

Un nouvel éboueur.

Séance du 30 novembre 1949

Enlèvement des ordures

Le marché établi fin 1948 sera reconduit d'année en année si l'entrepreneur donne vraiment entière satisfaction.

M^f BEAULIER Gilbert camionneur à Labry s'engage à effectuer dans toute la ville l'enlèvement des ordures d'après l'itinéraire fixé par la municipalité. Le personnel nécessaire sera fourni par l'entrepreneur lui-même. Divers articles fixent les conditions acceptées par les deux parties.

Le bail sera renouvelé lors de la séance du 13 décembre 1950 (avec rétribution de 75 000 F par mois).

Séance du 13 décembre 1950

Renouvellement du marché pour enlèvement des ordures ménagères

Le Maire expose :

- que d'après l'art.4 du marché de gré à gré en date du 13 décembre 1949 valable du 1^{er} janvier 1950 au 31 décembre 1950 ce marché pourra être prolongé d'année en année si l'entrepreneur donne vraiment entière satisfaction,
- que M^r BEAULIER Gilbert titulaire du marché est d'accord pour renouveler ce marché, mais au prix de 75 000F par mois au lieu de 65 000F.

Et il invite l'assemblée à se prononcer sur la question.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire

Après avoir délibéré :

- considérant que M^r BEAULIER Gilbert donne entièrement satisfaction dans l'exécution de son travail,
- autorise le Maire à renouveler le marché.

Séance du 25 janvier 1957

Contrat pour l'enlèvement des ordures ménagères

Le Maire expose au Conseil :

- la Société Lorraine-Escaut mine de Jarny a demandé l'extension du service d'enlèvement des ordures ménagères à ses cités ouvrières,
- par ailleurs, la municipalité avait déjà envisagé cette extension à toute l'agglomération et avait demandé à M^r BEAULIER, boueur, quel prix il demandait pour assurer ce service.

Le Maire fait connaître que le prix demandé est un forfait de 2 400 000 francs pour l'année 1957 au lieu de 1 200 000 francs en 1956,

- ce prix, quoique paraissant élevé ne l'est pas en réalité si l'on tient compte que l'agglomération de Jarny comprend plus de dix kilomètres de voies urbaines pour assurer l'enlèvement des ordures à chaque immeuble, suivant le cahier des charges.

Le Conseil Municipal, le Maire, entendu :

- que l'enlèvement des ordures doit être assuré dans toute l'agglomération dans un but de salubrité et de santé publique,
- considérant que le prix demandé par M^r BEAULIER n'est pas élevé, compte tenu du service à fournir pour l'enlèvement des ordures dans toute l'agglomération,
- que ce prix est même avantageux pour les finances de la ville,
- autorise le Maire à signer le nouveau traité avec M^r BEAULIER pour l'enlèvement des ordures en 1957.

Une grande nouveauté :

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Création pour 1957

Le Maire expose au Conseil que le service d'enlèvement des ordures ménagères, qui va être étendu à toute l'agglomération occasionne à la ville, à partir de 1957 une dépense annuelle de 2 400 000 francs au lieu de 1 200 000 francs.

Il convient de faire supporter une partie du surcroît de la dépense par les contribuables qui en profitent.

Le Maire invite l'Assemblée à en délibérer.

Le Conseil : il est établi pour l'exercice 1957 une taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sera assise et recouvrée dans les conditions déterminées par l'article 11 de la loi du 11.12.1926.

Le taux est fixé à 25% du revenu net des immeubles servant de base à la contribution foncière des propriétés bâties.

Seront exonérées de la taxe les locaux à usage industriel ou commercial dont les occupants sont tenus de procéder eux-mêmes à l'enlèvement de leurs déchets.

Séance du 15 février 1974

Il est nécessaire d'acquérir une nouvelle benne (l'ancienne nécessite des réparations fréquentes, la population augmente,...) auprès de la société SEMAT.

Séance du 21 septembre 1979

Elimination des ordures ménagères

Suite à la loi de 1975 qui interdit les décharges sauvages, M^r le Préfet a saisi les Maires du département pour obtenir un projet de traitement des ordures.

Pour le 15 juillet 1980, 587 communes de Meurthe et Moselle.

Séance du 11 mai 2000

Syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères du secteur de Briey Vallée de l'Orne et du Jarnisy. Demande de retrait de la ville de Jarny.

Le Conseil Municipal,

- vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-19 et 5212-30,
- vu l'arrêté préfectoral du 6 mars 2000 autorisant la modification des statuts du SIRTOM,
- vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2000 par laquelle le Conseil Municipal entend conserver la compétence en matière de collecte des déchets ménagers sur le territoire de la commune et émet un avis défavorable aux statuts du SIRTOM.

Après en avoir délibéré :

- décide le retrait de la ville de Jarny du SIRTOM,
- autorise le Maire à mettre en œuvre toutes formalités propres à cette procédure.

Vote pour 16
 contre 5
 abstention 0

La mairie finit par adhérer au SIRTOM, pour permettre une meilleure prise en charge des ordures.

Séance du 31 août 2001

Convention ville de Jarny – syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères secteur de Briey, vallée de l'Orne et du Jarnisy – mise à disposition de bennes à déchets verts.

Le S.I.R.T.O.M. a fait installer par la société Barisien de Conflans des bennes destinées à recevoir les déchets verts.

Le Conseil Municipal :

- accepte la convention à passer entre la ville de Jarny et le S.I.R.T.O.M. réglant les modalités de remboursement du paiement des frais occasionnés par le vidage des bennes et le transport des déchets verts,
- autorise le Maire à signer cette convention.

Séance du 26 octobre 2001

Convention.....

Transfert de matériel et mutation du personnel

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le S.I.R.T.O.M. est doté de la double compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers.

La ville de Jarny n'a plus la possibilité d'assurer en régie municipale le ramassage des déchets ménagers et autres sur son territoire.

Le Conseil Municipal :

- accepte la convention avec le S.I.R.T.O.M. pour définir le transfert du matériel et la situation des agents territoriaux rattachés à ce service au S.I.R.T.O.M.

Séance du 26 octobre 2001

Le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice (pour entretien des trottoirs, placettes, cours d'écoles), montant : 22 868 €,
- sollicite une subvention du Conseil Général de Meurthe et Moselle.

Séance du 29 septembre 2003

Le Conseil :

- considérant qu'il convient de remplacer M^r Jacky ZANARDO.

Après en avoir délibéré :

- désigne M^r Serge SANTAROSSA en qualité de délégué du Conseil Municipal pour le représenter au S.I.R.T.O.M.

Séance du 26 janvier 2004

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs groupements de communes ont ou vont prendre la compétence collecte et traitement des ordures ménagères. Afin d'entériner ces actes il est nécessaire :

- d'une part d'intégrer la notion de groupement de communes dans les statuts syndicaux,
- d'autre part de définir la représentabilité du groupement de communes qui est à l'identique du nombre de délégués représentant les communes adhérentes au syndicat.

Le syndicat prendra toutes les décisions qui lui paraîtront adaptées à la réalisation de cette mission notamment en ce dotant des installations équipements et outils nécessaires. Il dispose de toutes les compétences concernant la création et la gestion de ces équipements que ce soit en régie direct ou par délégations à des prestataires extérieurs. Par ailleurs il peut être à l'initiative ou encore participer à des groupes de réflexion ou à des syndicats d'études dans le cadre de la recherche de solutions en matière de traitement des déchets.

Le Conseil :

- considérant qu'il convient de prévoir la mise à disposition d'un agent de la ville de Jarny du S.I.R.T.O.M. afin d'assurer la collecte des ordures ménagères suite à l'élargissement de l'activité de la régie de la collecte intercommunale,

Après délibération :

- accepte la mise à disposition d'un agent d'entretien qualifié de la ville de Jarny au S.I.R.T.O.M. pour une période de trois mois à compter du 1^{er} février 2004 jusqu'au 30 avril 2004.

Séance du 17 octobre 2005

Ramassage des ordures

La loi BARNIER, relative au renforcement de la protection de l'environnement définit qu'un rapport doit être rédigé par l'ensemble des collectivités compétentes dans le domaine des déchets ménagers et cela afin de garantir la transparence.

Le Maire présente de ce fait le rapport d'activités du S.I.R.T.O.M.

A partir de 2007

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de l'exercice 2006 du S.I.R.T.O.M.

Le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport présenté par le S.I.R.T.O.M.

Urinoirs

Avant la 1^{ère} guerre mondiale.

Séance du 6 novembre 1909

Construction d'urinoirs

Le Maire donne lecture d'une lettre de M^f le sous Préfet en date du 21 octobre 1909 faisant connaître que le conseil d'arrondissement a émis un vœu tendant à ce que l'administration préfectorale intervienne auprès des municipalités pour que des urinoirs soient édifiés dans les localités industrielles et dans les agglomérations importantes.

Le Conseil considérant :

- que la construction d'urinoirs dans l'étendue de la commune de Jarny entraînerait des dépenses considérables,
- décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite au vœu présenté par le conseil d'arrondissement.

Le problème est à nouveau posé.

Séance du 30 novembre 1926

Le Conseil :

- charge la commission des travaux de fixer en principe les futurs emplacements concernant les urinoirs qui pourraient être installés dans la ville.

Séance du 29 mars 1927

Le Conseil :

- décide d'aménager un W.C. près du lavoir, dans le quartier gare et de faire des réparations à la toiture du lavoir.

Séance du 29 novembre 1927

Le Conseil :

- décide que la commission des chemins se réunira le lundi 5 décembre à 14 heures pour fixer l'emplacement des urinoirs qui seront installés dans quelques endroits de la ville.

Séance du 20 mars 1928

Emplacement des urinoirs

Le Conseil :

- décide que des urinoirs seront posés Place de la gare, Avenue de la République, lieu dit « Fond de Paurose », avenue WILSON, près du clocher.

Séance du 24 août 1934

Plaintes au sujet des WC

- vu la plainte portée par M^f E..... entrepreneur à Jarny relative à des WC de l'immeuble DRION avenue de la République, qui ne présentent pas toutes les garanties exigées par le règlement sanitaire communal,
- vu la lettre de M^f le Préfet de Meurthe et Moselle du 14 août 1934, signalant que les WC de l'immeuble appartenant à M^f W. rue l'Abbé VOUAUX ne présentent pas non plus toutes les garanties exigées par le règlement relaté ci-dessus,
- décide que la commission d'hygiène municipale se rendra sur place pour examiner ces réclamations et exiger des propriétaires l'exécution de travaux pour faire cesser cet état de choses.

Séance du 25 janvier 1938

3 urinoirs ont été installés : avenues Jean JAURES, de la République, et aux abords du clocher. Ils sont protégés par une tôle présentant une surface utilisable pour inscriptions de réclames commerciales. Les inscriptions réclames devront être faites en peinture et le libellé devra être soumis à la municipalité qui délivrera l'autorisation.

Séance du 15 juin 1938

Publicité sur les urinoirs

Par délibération en date du 25 janvier 1938, le Conseil avait décidé de procéder par adjudication publique à la location des écrans des trois urinoirs situés avenue Jean JAURES, avenue de la République et aux abords du clocher

- l'adjudication du 7 mars n'a donné aucun résultat,
- la Société de publicité PLANTIN de Lyon offre de louer les écrans de ces trois urinoirs pour trois ans à raison de 200 francs par an.

L'offre faite par la S^{té} PLANTIN est considérée par le Conseil Municipal avantageuse pour la ville :

- autorise le Maire à signer un bail de 3 ans aux charges et conditions suivantes :
 - o la commune loue à la S^{té} PLANTIN pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} juillet 1938 les écrans de 3 urinoirs pour la somme de 200 francs,
 - o le montant sera versé au receveur municipal le 1^{er} octobre chaque année,
 - o les inscriptions devront être faites en peinture et soumises à la municipalité qui délivrera l'autorisation. Le locataire assurera l'entretien pendant la durée du bail.

Séance du 2 août 1939

Le Maire expose qu'il a examiné l'emplacement où pourrait être installé l'urinoir près du café CHARRETTE à proximité des ponts du Chemin de fer.

M^{rs} DESROCHES et GASCON pourraient faire le travail quand ils seront un peu déchargés.

Le Conseil Municipal :

- est d'accord.

Séance du 29 janvier 1947

Déplacement de l'urinoir place de la gare

La S.N.C.F. ayant l'intention de construire un bâtiment pour l'économat des chemins de fer à l'entrée de la cour de la petite vitesse, sollicite le déplacement ou la suppression de l'urinoir installé par la commune au droit de la propriété de la S.N.C.F.

Le Conseil après avoir délibéré :

- charge la commission des travaux de rechercher l'emplacement le plus propice pour reconstruire l'urinoir mais pour lequel il ne peut être question de suppression.

Bains douches

Pas de salles de bain dans les maisons, un service de bain douche se met en place.

Séance du 28 septembre 1928

Le Conseil :

- décide que la Compagnie des eaux se réunira pour fixer avec les directeurs et directrices des écoles, l'organisation définitive des bains-douches en faveur des enfants fréquentant les écoles et pour déterminer le montant des frais occasionnés par ce service.

Séance du 15 juin 1938

Indemnité bain douche

M^f HEISSAT, gérant de l'établissement de bains sollicite une augmentation de l'indemnité mensuelle (de 1000 francs à 1200 francs) en raison de l'augmentation du prix du charbon et de tous les produits nécessaires au nettoyage.

Dorénavant M^f HEISSAT devra remettre en mairie le nombre des élèves qui auront fréquenté les bains douches.

Le problème disparaît pendant la 2^{ème} guerre mondiale.

Séance du 16 octobre 1950

Bains douches aux enfants des écoles

- vu l'augmentation du prix du coke, le gérant demande que le prix passe de 18 à 25 francs par élève. Les maîtres et les maîtresses devront remettre en mairie tous les trimestres un état numérique des enfants de l'école qui ont fréquenté les bains douches.

Séance du 5 décembre 1951

Le Maire expose au Conseil :

- qu'un service de douches gratuit aux élèves des écoles primaires de la ville est institué aux frais de la commune,
- que le gérant de l'établissement des bains douches de Jarny demande un réajustement du prix des douches payées par la ville pour les enfants des écoles et qu'il convient de faire droit à cette demande.

Le Conseil Municipal :

- vu l'arrêté préfectoral du 12/11/1951 fixant le prix limite des douches à 60 francs,
- décide d'appliquer à compter du 1^{er} novembre 1951, le tarif de 40 francs par douche fournie aux élèves des écoles.

SANTE

On relève dans le tout premier tome des délibérations du Maire, l'existence d'une grave épidémie !

Séance du 8 novembre 1856

En 1854, l'épidémie qui a fait de grands ravages dans la population a nécessité de fortes dépenses que l'inhumanité seule peut récuser.

Avant 1913, la commune prenait soin des « filles publiques ».

Séance du 23 avril 1913

Frais de visite sanitaire des filles publiques

Le Conseil Municipal :

- considérant que par arrêté du 7 sept 1912 les filles ou femmes publiques sont assujetties une fois par semaine au moins à la visite du médecin délégué pour constater leur état de santé,
- considérant que ces visites sont à la charge de la commune ce qui occasionne une dépense annuelle de plus de 2000 francs,
- autorise le Maire à prendre un arrêté, mettant à la charge de ces filles ou femmes publiques, les frais de visite sanitaire.

Séance du 6 janvier 1927

Le Conseil :

- décide que M^{lle} ANDRE, sage-femme à Droitaumont, sera nommée dame visiteuse pour les mères de famille de Droitaumont qui solliciteront ses soins pour l'accouchement.

Séance du 29 novembre 1927

Timbre antituberculeux

Le Conseil :

- décide de former un comité chargé de l'organisation de la vente du timbre antituberculeux qui se fera au cours de novembre 27.

Séance du 16 janvier 1928

Le Conseil :

- vote une somme de 406 francs en faveur du comité local chargé de la vente du timbre antituberculeux.

Séance du 25 février 1929

Dames visiteuses

Le Conseil Municipal considérant :

- que les dames visiteuses chargées de surveiller le repos que doivent observer strictement les mères de famille sollicitant l'assistance aux femmes en couches, doivent être titulaires du diplôme d'état,
- que M^{me} DARNEAU (dame visiteuse au quartier de la gare) ne possède pas ce diplôme (bien qu'elle ait toujours rempli ses fonctions avec compétence et dévouement),

- regrette de ne plus confier ce poste à M^{me} DARNEAU qu'elle conservera jusqu'au moment où les femmes qu'elle visite n'allaiteront plus,
- dit que le service sera confié à M^{mes} LHERMITE et CHRETIEN toutes deux sages femmes à Jarny.

La commune aide ses administrés dans le besoin.

Séance du 11 avril 1929

Le Conseil ratifie les deux arrêtés du Maire, ordonnant l'hospitalisation d'urgence de R. M. au Sana de Lay-Saint-Christophe

Et d'A. D., 26 ans, à la Maternité.

Le Conseil :

- autorise le Maire à rembourser à M^f F. une somme de 150 francs pour les soins médicaux qui lui ont été procurés par M^f LAVAUD, docteur en médecine à Jarny. La situation de ce jeune homme et celle de sa famille ne lui permettent pas de solder ces honoraires.

Séance du 23 avril 1929

Le Conseil :

- accepte la proposition de M^f le docteur LAVAUD à Jarny fixant à 15 francs par sujet et par examen les honoraires dus pour les visites médicales des élèves fréquentant le Cours Complémentaire à Jarny.

Séance du 4 septembre 1935

Le Conseil :

- vote une subvention de 300 francs à titre de participation de la ville aux frais de pension de Mademoiselle D. B., 94 cités de l'Est, pour suivre les cours de l'Ecole Départementale d'accouchement à la Maternité de Nancy, à la rentrée d'octobre prochain.

Séance du 26 septembre 1939

Service sanitaire

La maison GIOVANNACCI (face à la mairie) est réquisitionnée pour accueillir gazés et blessés éventuels. La direction des soins est confiée au Docteur BASTIEN. Il sera assisté de deux religieuses, de M^{lle} MONNINI, M^{me} DARNEAU, M^{me} CHRETIEN.

Deux camionnettes serviront d'ambulances.

Dès réception du télégramme officiel préfectoral un certain nombre de tranchées ont été creusées dans les différents quartiers de la ville, avec le concours de pionniers militaires. Ces tranchées seront couvertes au fur et à mesure de l'arrivée des matériaux, en commençant par celles destinées aux enfants des écoles.

Soutènement des caves

Il est presque impossible pendant la mauvaise saison d'obliger les habitants à quitter leur maison pour se rendre dans une tranchée humide et souvent les pieds dans l'eau.

Donc on retient le soutènement des caves en recherchant les meilleures, dont certaines avaient été aménagées par les Allemands.

Séance du 26 septembre 1939

Les instructions exigent un poste de lavage pour donner les soins aux gazés et aux blessés éventuels.

A cet effet nous avons réquisitionné la maison GIOVANNACCI (en face la mairie) pour l'organisation prescrite.

A cet effet nous avons réquisitionné tout le matériel nécessaire, fait les aménagements concernant le lavage, le chauffage, préparé et rangé les produits pharmaceutiques les plus indispensables.

En ce qui concerne les vêtements imperméables nécessaires nous avons dû avoir recours aux Mines de Jarny et aux Mines de Giraumont, actuellement nous possédons 5 vêtements complets.

La direction est confiée à M^r le docteur BASTIEN, il sera assisté de religieuses, M^{me} CHRETIEN, M^{me} DARNEAU, M^{lle} MONNINI. Nous avons requis deux camionnettes pour servir d'ambulances. Le service sanitaire est composé de 28 personnes, il existe une équipe de brancardiers et une équipe pour la détection des gaz.

Nous avons fait confectionner 6 brancards, dont 2 sont en réserve au poste de secours situé à Jarny gare en face de la rue A. FRANCE, un infirmier militaire y couche et pourra être utilisé pour la population civile en cas de nécessité pour les premiers soins à donner.

Nous vous informons que l'approvisionnement de ce poste de secours en matériel, produits pharmaceutiques etc... a été effectué par nos soins, le service départemental d'hygiène n'ayant fourni qu'une infime partie du nécessaire.

Séance du 9 mai 1941

Le Conseil :

- décide qu'une voiture de M^r BONU garagiste, sera affectée comme voiture d'ambulance service de nuit.

Séance du 30 juin 1942

Ravitaillement de Jarny en légumes, fruits, pommes de terre

Le Conseil :

- considérant que la ville de Jarny renferme une population de 7500 habitants, nombre qui s'accroît chaque jour,
- considérant que le ravitaillement de la ville en pommes de terre, fruits et légumes, laisse beaucoup à désirer, les commerçants détaillants ne reçoivent des grossistes installés à Joeuf que quelques cageots, quantité tout à fait infime, et cela après des démarches sans fin,
- considérant :
 - o qu'à Jarny, il n'y a pas de grossistes,
 - o que les wagons qui alimentent les grossistes de Joeuf et Homécourt, passent en gare de Jarny,
 - o les détaillants de Jarny sont dans l'obligation de se rendre à Joeuf ou à Homécourt pour se ravitailler auprès des grossistes, d'où augmentation du prix de revient des marchandises et perte de temps.
- prie l'Administration Supérieure :
 - o de ravitailler Jarny en légumes, pommes de terre et fruits d'une façon normale et,
 - o de faire arrêter à la gare de Conflans-Jarny les wagons renfermant ces marchandises.

Séance du 15 octobre 1943

Le Maire expose au Conseil et donne lecture d'une lettre de M^r le Préfet de Meurthe et Moselle relative à la protection maternelle et infantile. Le secrétaire d'Etat à la santé attribue des subventions aux œuvres de protection maternelle et infantile faisant preuve d'une activité bienfaisante.

Pour permettre aux nourrissons de Jarny de bénéficier de ces avantages il est nécessaire que soit créé une œuvre privée annexée à la consultation des nourrissons et dont les ressources seraient alimentées par les fonds provenant des subventions de l'état, du département, de la commune, des cotisations des adhérents et des dons privés. Le but de son action serait d'assister moralement et matériellement les mères et les nourrissons et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- vu l'exposé du Maire,
- décide de créer à Jarny un comité de protection maternelle et infantile,
- charge M^{me} BASTIEN correspondant de la Croix-Rouge Française à Jarny,
- vote un crédit de cinq mille francs.

Le Préfet de Meurthe et Moselle remercie la municipalité pour la création d'une œuvre de protection maternelle et infantile annexe à la consultation des nourrissons.

Service du 7 janvier 1944

Remerciements de M^r le Préfet de Meurthe et Moselle pour la création d'une œuvre de protection maternelle et infantile

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^r le Préfet de Meurthe et Moselle service de santé, en date du 27 décembre 1943, remerciant la municipalité pour la création d'une œuvre de protection maternelle et infantile annexe à la consultation de nourrissons et donnant des directives pour la création d'un comité.

Le Conseil :

- donne acte au Maire de sa communication.

Séance du 9 juin 1950

Journée du cancer

Le Maire donne connaissance d'une lettre de M^r le Préfet de Meurthe et Moselle relative à la journée du 11 juin, arrêté par M^r le Ministre de la Santé Publique journée du cancer et par laquelle il invite à faire une quête sur la voie publique à l'aide d'insignes spéciaux. M^{lle} VINCENT directrice du Centre professionnelle accepte de désigner des jeunes filles pour organiser cette quête.

Séance du 25 juin 1965

Vœux pour la défense du bassin ferrifère

A Jarny, les 1900 enfants des classes primaires ne sont plus suivis médicalement, faute de médecin scolaire et même d'assistance scolaire.

Dernièrement un camion-radio est passé pour les élèves du CEG. Le directeur a pris sur lui d'envoyer aussi la classe de fin d'études dont la visite n'était pas prévue. C'est justement dans cette classe qu'a été décelée chez un élève une atteinte sérieuse du mal.

C'est pourquoi,

Le Conseil :

- souhaite que tous les enfants bénéficient au maximum d'une radioscopie annuelle.

Séance du 28 mai 1970 (session extraordinaire)

Accident de Doncourt les Conflans

Le Conseil Municipal, suite aux accidents survenus à Hannonville Suzémont en juillet 1969 (délibération du 03.04.1970) et à Doncourt les Conflans dans la nuit du 26 au 27 mai 1970,

Renouvelle instamment aux Pouvoirs Publics d'interdire le transport par route des produits toxiques (tels que l'acrylonitrile, les acrylates de méthyle, le butyle...):

- donne pouvoir au Maire de porter cette affaire devant l'union des Maires du canton de Conflans.

Séance du 30 juin 2000

Mise en place d'un chantier d'insertion

Le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la politique sociale de la ville, il propose la mise en place d'un service de récupération, de rénovation et de distribution de mobilier, par le biais d'un chantier d'insertion en direction des personnes en situation de précarité, en partenariat avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle, l'association Alisés d'Auboué et le C.C.A.S. de la ville de Jarny.

La participation de la ville de Jarny se fera par la mise en disposition et la rénovation d'un local sur le carreau de la mine de Droitaumont.

Une convention sera passée entre la ville de Jarny et les différents organismes concernés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte le principe de la mise en place d'un chantier d'insertion sous réserve de l'accord des subventions sollicitées par les partenaires concernés,
- autorise le Maire à signer les documents à intervenir,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Vote pour : 20
 contre : 0
 abstention : 0

Mise en place d'une restauration scolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une enquête auprès des parents d'élèves des écoles primaires de la commune, il ressort qu'une réponse positive est parvenue en Mairie, pour la mise en place d'une restauration scolaire.

Cette restauration sera organisée au Foyer Guy MOQUET, gérée par le C.C.A.S. de la ville.

Les enfants seront transportés par bus depuis chaque école et encadrés au départ de celle-ci. Après chaque repas, une animation sera proposée à l'école Jules FERRY et ensuite les élèves seront reconduits dans leur école respective.

La ville prendrait à sa charge les frais de personnel de garde et d'animation et les frais de transport. La gestion de la restauration sera à la charge du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte la prise en charge par la ville des frais de personnel de garde et d'animation et des frais de transport des élèves,
- accepte la mise en place d'une restauration scolaire en direction des élèves des écoles primaires de la ville de Jarny,
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2000.

Vote pour : 16
 contre : 0
 abstention : 4

2002

Saturnisme infantile

Le Maire rappelle la circulaire préfectorale du 21 mai 2002 qui comprend 2 volets :

- le saturnisme devient une maladie à déclaration obligatoire,
- tout vendeur d'un bien immobilier construit avant 1948 et situé dans une zone à risque au plomb, délimitée par le Préfet, est tenu d'annexer à toute promesse de vente un état des risques d'accessibilité au plomb.

Le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable au classement de l'ensemble du département de Meurthe et Moselle, zone à risque d'exposition au plomb.

Séance du 20 septembre 2004

Motion relative aux organismes génétiquement modifiés

Le Conseil Municipal :

- affirme la nécessité de rétablir le moratoire européen interdisant toute nouvelle autorisation de mise en production et de commercialisation d'organismes génétiquement modifiés sur le territoire de l'union Européenne,

- souhaite l'ouverture d'un débat citoyen le plus large possible avec les agriculteurs, les consommateurs, la communauté scientifique, les élus locaux et ceux, celles, qui dans notre département, se sentent concernés par le sujet.

En attente des conclusions de ce débat, tout en ne contestant pas la nécessité de la recherche scientifique :

- se déclare opposé à toute mise en place, sur le territoire de la ville de Jarny, de cultures en plein champ, d'organismes génétiquement modifiés, ainsi qu'à la consommation de tous produits génétiquement modifiés dans toute restauration scolaire.

SOCIAL

L'action sociale dans la commune

Séance du 16 mai 1871

Liste des indigents soignés gratuitement par le médecin cantonal.
Et liste des boursiers pour les écoles.

Le Conseil après avoir délibéré :

- adopte la liste comprenant 21 indigents telle qu'elle a été dressée par M^f le Maire et M^f le Curé.

Liste des enfants admis comme boursiers ou demis boursiers dans leur école et dans la salle d'asile.

M^f le Maire soumet à l'approbation du Conseil la liste des enfants qui doivent être admis en 1871 comme boursiers et demis boursiers dans les deux écoles primaires et dans la salle d'asile (école maternelle de cette époque) de la commune de Jarny.

Cette liste qu'il a dressée de concert avec M^f le Curé le 5 juin 1871 donne

- à l'école des garçons 5 bourses et 17 ½ bourses,
- à l'école des filles 3 bourses et 9 ½ bourses et,
- à la salle d'asile 2 bourses et 2 ½ bourses,
- ensemble 10 bourses et 28 ½ bourses.

Séance du 28 juillet 1890

Secours aux incendiés

M^f le Président a donné lecture d'une circulaire en date du 16 juillet courant, émanant du Comité Départemental qui a pris l'initiative d'une souscription en faveur des incendiés de la Martinique et de la Guadeloupe (22 juin) en faisant un pressant appel à la générosité des communes et invite le Conseil à vouloir bien prendre en considération la situation de ces infortunés.

Le Conseil à l'unanimité :

- vote à cet effet une somme de cinquante francs à prélever sur les crédits « dépenses imprévues ».

Séance du 12 août 1894

Sur la proposition d'un de ses membres

Le Conseil :

- vote une somme de vingt cinq francs à titre de Don gracieux à Madame veuve BISCHOFFE domiciliée en cette commune pour les services qu'elle a rendus à des malades indigents de la localité, en allant les soigner gratuitement à domicile pendant l'épidémie de variole qui a régné dans le courant de juillet 1893 et ceux qu'elle rend encore de temps en temps à des malades privés des soins de leur famille. Somme revotée le 6 octobre 1894.

Vote de 50 fr pour contribuer à la création d'un institut sérothérapique destiné à fournir du sérum pour les malades atteints de diphtérie

Séance du 17 février 1895

L'aide aux nécessiteux pendant l'hiver février 1895.

Le Conseil :

- vote une somme de 82.10 F pour bons de 90 pains de 3 kilos à distribuer aux familles les plus nécessiteuses de la commune dénuées de toutes ressources pendant l'hiver rigoureux de février 1895. La dépense est prélevée sur le crédit de secours aux indigents.

Séance du 27 février 1907

Le Conseil,

- considérant que M^{me} veuve BISCHOFFE née Catherine POULAIN soigne gratuitement depuis vingt huit ans les malades de la commune de Jarny avec un dévouement et un courage dignes d'éloges.

Pour ces motifs, le Conseil voulant lui prouver sa reconnaissance :

- vote en sa faveur une gratification de 50 fr et,
- prie l'Administration Supérieure de bien vouloir lui décerner une distinction honorifique.

Séance du 6 novembre 1909

Le Conseil :

- décide d'accorder des bons de pain et autres, aux personnes nécessiteuses.

Séance du 1 septembre 1910

Projet de la création d'un bureau de bienfaisance avec les biens de la fabrique qui appartiennent désormais à la commune.

Les mesures sociales pendant la 1^{ère} guerre mondiale

Le social pendant 14-18 « extrait des archives de M^r LAMORLETTE »

Dès le début de la guerre, commencèrent les réquisitions de toutes sortes : logements, fournitures de literies, linge etc.... puis fourniture de main d'œuvre pour travaux des champs, au dépôt du chemin de fer, sur les voies, sur les routes etc....

En décembre 1914, la ville se vit frapper d'une amende de guerre de 10 000 F. C'est la brasserie de Jarny qui fit l'avance.

La farine était livrée par le moulin d'Hatrize.

C'est M^r WEYRICH Eugène qui fabriquait le pain, la distribution était surveillée par un conseiller municipal à raison de 200 g par tête et par jour.

Une deuxième amende de 10 000 francs fut de nouveau imposée avec comme prétexte : malpropreté de la commune.

C'est alors que l'on vit M^{rs} CORDIER, MOSER et NEVEUX racler et charger la boue aux environs de la gare où des milliers de voitures hypo-mobiles circulaient tous les jours.

En 1916, durant la bataille de Verdun, la population civile avait faim. Un convoi, rassemblant toutes les bouches inutiles fut dirigé sur la France par la Suisse, par les Allemands. Cela avait passablement réduit le chiffre de la population qui était tombé à 900.

C'est alors que se constitua le comité de ravitaillement « Belgo-American » dont notre centre de distribution était Longwy. Ce comité fournissait farine, café, sucre, riz, lard, légumes secs, graisse ; le Maire était chargé d'en assurer la distribution à la population suivant les quantités imposées.

A Jarny, les marchandises furent entreposées dans un magasin de la « Belle jardinière » géré par M^r POULAIN. C'est là que se faisaient les distributions mensuelles. Pour les personnes dans l'indigence, l'avance était faite par la commune.

Fin 1918

Le ravitaillement américain qui avait été transporté à Valleroy par suite des bombardements de la gare, réintégra Jarny et les stocks installés dans les grands locaux de la maison rhonon. Les distributions continuèrent jusqu'à ce que le commerce français soit capable d'assurer le ravitaillement de la population. Les bureaux de la mairie furent réouverts avec les moyens de fortune et la vie municipale reprit petit à petit avec la rentrée des habitants qui pouvaient regagner leurs habitations.

Lors de la **séance du 16 octobre 1919**, Mr LAMORLETTE Nicolas fut nommé secrétaire de mairie. Il assura le fonctionnement du ravitaillement lequel devait prendre fin prochainement, à part la distribution du sucre qui se faisait toujours d'après tickets.

Séance du 4 juin 1926

Le Conseil :

- approuve la liste dressée par le B.B. en ce qui concerne la fourniture de denrées alimentaires pour le 3^{ème} trimestre 1926, les décisions relatives aux personnes admises à l'assistance médicale gratuite, les demandes à admission d'assistance aux femmes en couches.

Séance du 1^{er} septembre 1926

Bureau de bienfaisance

Le bureau de bienfaisance accorde une assistance aux femmes en couches, et aux familles nombreuses. Il approuve les admissions d'urgence faites par le Maire au titre de l'assistance médicale gratuite. Il accorde un kilo de pain chaque jour à M^r T., père de cinq enfants en bas-âge.

Séance du 25 octobre 1926

Garderie

Le Conseil :

- vu la pétition présentée par quelques pères de famille,
- sollicite la réouverture de la garderie de jeunes enfants de Jarny ville,
- décide que la garderie sera réouverte le mercredi 3 novembre et installée provisoirement dans une salle de l'hôtel de ville jusqu'au moment où le groupe scolaire de Jarny gare sera érigé.

Séance du 30 novembre 1926

Le Maire fait connaître au Conseil que par suite à la cherté de la vie, la commission administrative du bureau de bienfaisance a dû venir en aide par des bons en nature à des familles nombreuses privées de ressources indispensables aux besoins de la vie.

Le Conseil :

- vote en faveur du bureau de bienfaisance une somme de 10 000 francs.

Séance du 15 septembre 1933

Création de jardins ouvriers

Le Conseil :

- décide la création d'une section de Jardins ouvriers à Jarny qui dépendra de la Société d'Horticulture et des Jardins ouvriers de France siège social à Valenciennes (Nord). M^f BARLOY est désigné correspondant de cette section.

Séance du 19 novembre 1934

Les chômeurs inscrits en mairie sont tous de nationalité étrangère à l'exception d'un seul qui est naturalisé français : tout en exerçant son métier de maçon, il tient un débit de boissons et un commerce d'épicerie...il vient d'être placé par les soins de la mairie.

Le budget communal ne renferme aucune dépense pour venir en aide à ces chômeurs mais ils pourront s'adresser au bureau de bienfaisance de la ville qui pourra continuer à leur délivrer des bons de nourriture.

Séance du 27 mars 1935

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre émanant d'un groupe de chômeurs de la ville, lettre ainsi conçue.

Jarny, le 14/03/1935

Monsieur le Maire,

Un comité de chômeurs s'est formé à Jarny et dans sa réunion a délibéré ce qui suit :

- 1) du travail ou ouverture d'une caisse de chômage,
- 2) ouverture de travaux publics au tarif syndical,
- 3) exonération de loyer,
- 4) du charbon et du lait pour les enfants des chômeurs,
- 5) nous demandons la salle des fêtes pour réunions de chômeurs.

Le Comité.

Le Conseil :

- décide que les chômeurs de la ville pères de famille de plusieurs enfants continueront à recevoir du bureau de bienfaisance des bons de nourriture.

Séance du 27 mai 1935

Echange du blé contre de la farine ou du pain

Cette pratique était courante avant la guerre. Cette pratique a été interrompue pour fait de guerre.

En conséquence prie l'administration de vouloir bien donner satisfaction aux producteurs de blé. Cette décision ayant été adoptée par 15 voix contre 6 et 1 abstention.

M^f GENOT dépose la protestation suivante considérant :

- que les producteurs de blé de la commune ont cessé la pratique de l'échange du blé contre la farine ou du pain plusieurs années avant la guerre,
- que cet usage n'a pas été repris après guerre par aucun demandeur,
- que seul un cultivateur M^f Wey arrivé depuis 1925 à Jarny cuit le pain nécessaire à son personnel,
- proteste contre la décision du Conseil Municipal qui est contraire à la loi.

Séance du 22 décembre 1937

Deuil

Le 1^{er} décembre décès du garde champêtre DUPUIS

- au service de la commune depuis le 27 mai 1932,
- décédé après une longue maladie,

- frais occasionnés par les soins que nécessitait son état furent très onéreux,
- que sa veuve se trouve actuellement avec 4 enfants en bas âge,
- que cette situation est très pénible pour elle,
- que la commune en raison des services rendus par cet agent, pourrait lui accorder un secours permettant de subvenir momentanément aux besoins de sa famille.

Le Conseil Municipal

- vote un secours de 500 francs et la gratuité du logement jusqu'au 31 mars 1938.

Séance du 15 juin 1938

Demande de bourse pour étudiant

Le Conseil :

- vu la demande présentée par M.C. sous chef de gare, Avenue de la République à Jarny, sollicitant une bourse en faveur de son fils André candidat à l'école Nationale des Arts et Métiers de Chalon/Marne,
- considérant que les ressources dont dispose M.C. ne sont pas suffisantes pour lui permettre de supporter entièrement les frais d'internat dans cette école,
- émet un avis favorable en vue de l'attribution d'une fraction de bourse aussi élevée que possible.

1938

Aisances communales

Selon une tradition très ancienne (déjà en 1851) l'instituteur, l'institutrice et le curé bénéficiaient gratuitement d'un lot d'aisance communale.

Cet état de chose est anormal. Il faut donc retirer ce bénéfice acquis de leurs prédécesseurs. Retirer les lots aux habitants qui ne les exploitent pas eux-mêmes et qui les louent plus chers que la taxe payée à la commune.

Séance du 27 novembre 1940

Primes à la natalité

Le 1^{er} juin 1940 a été créé un service de primes départementales à la natalité :

- considérant qu'il y a lieu d'encourager la natalité française,
- décide de maintenir la prime communale aux ayants-droit. Le taux de cette prime est fixé à 50 francs quel que soit le nombre d'enfants,
- fixe le départ au 1^{er} avril 1940.

Les familles devront être de nationalité française et domiciliés dans la commune depuis un an.

Séance du 11 septembre 1941

Taux d'allocation aux vieillards infirmes et incurables

Le Conseil :

- vu la circulaire préfectorale en date du 19 juin dernier relative à la fixation du taux de l'allocation aux vieillards, infirmes et incurables,
- fixe à cent quarante francs le taux de cette allocation.

Séance du 30 décembre 1942

Indemnités aux religieuses

Le Conseil :

- décide de porter, à partir du 1^{er} janvier 1943 ; de dix mille à douze mille francs, l'indemnité allouée aux religieuses, gardes malades.

Séance du 10 février 1945 et 8 octobre 1946

Le Maire informe le Conseil :

- qu'il a été dans l'obligation de rechercher des employés occasionnels pour la confection et la distribution des nouvelles cartes d'alimentation,
- qu'il y aurait de fixer leur rémunération.

Le Conseil :

- décide que ces employés seront réglés à raison de 27 F de l'heure.

Séance du 18 février 1945

Prix des courses en automobile :

- considérant que la société des « anciens Etablissements Paul LECLERC », siège social Jarny Avenue de la République à l'intention de mettre à la disposition du public une ou plusieurs automobiles pour courses de nuit et de jour,
- fixe ainsi qu'il suit le prix des courses en automobiles sur place :
 - o de 6 heures à 22 heures **tarif de jour** 6.50F du km,
 - o pour parcours au dessus de 20 km. – 1-2-3- personnes minimum de course : cinquante francs,
 - o Heures d'attente cinquante francs.

 - o **Tarif de nuit** de 22 heures à 6 heures 1-2-3 personnes sept francs du km pour parcours au dessus de 20 km,
 - o Minimum de course : cent francs,
 - o Heures d'attente soixante quinze francs,
 - o Les courses en dessous de 20 km seront majorées de 0.50 F par km.

Séance du 19 septembre 1945

Communication du Maire au sujet des textiles et chaussures

Le Maire fait un exposé de la situation actuelle en ce qui concerne la distribution des bons de textiles et des bons de chaussures.

Il informe le Conseil qu'il a apporté quelques modifications dans la façon d'opérer, pratiques jusqu'à ce jour et espère que les résultats donneront satisfaction aux usagers.

Il informe également le Conseil qu'il a retrouvé dans une armoire de ravitaillement une enveloppe contenant une quantité de bons de textiles non retirés représentant plus de 10 000 points et une autre contenant des bons de chaussures.

Heureusement que la plupart de ces bons n'étaient pas datés ; ils seront distribués incessamment.

Le Conseil :

- prend acte de cette communication.

Séance du 19 septembre 1945

Le Maire expose que dans une précédente séance, il avait entretenu le Conseil de l'organisation d'une garderie de vacances organisée par la S.N.C.F. dans le groupe scolaire Jules FERRY de Jarny gare pour les enfants des cheminots mais avec acceptation des enfants des autres familles qui le désireraient :

- que les frais seraient supportés en partie par les parents et en partie par la S.N.C.F.,
- que la part des parents est de 12 F par jour et par enfant,

- que pour les familles qui n'auraient pas les moyens de payer leur quote-part la ville pourrait se substituer à eux et verser la cotisation de 12 F par jour au compte chèque de M^{lle} BERTRAND, assistante sociale de la S.N.C.F., directrice de la garderie de vacances,
- que 2 enfants orphelins de père se trouve dans les conditions requises et invite l'assemblée à se prononcer sur le versement de l'indemnité.

Le Conseil :

- considérant ces enfants ont été admis dans cette garderie pour 22 jours,
- décide que la ville prend à sa charge les cotisations de ces 2 enfants soit 12 X 2 X 22 soit 528 Fr,
- dit que cette somme sera mandatée dès l'approbation de la présente à M^{lle} BERTRAND assistante sociale de la S.N.C.F. Cette somme sera inscrite au BAS de cette année.

Séance du 30 octobre 1945

Distribution de briquettes

Le Conseil, après avoir pris connaissance des dispositions prises :

- décide :
 - o qu'une attribution de 50 kg de briquettes sera allouée à tous les ménages sans tenir compte de la quantité de bois rentré pour les bénéficiaires directs,
 - o quand cette distribution sera faite une 2^{ème} attribution de 50 kg sera faite aux ménages de 4 personnes et plus,
 - o quand cette 2^{ème} distribution sera terminée, le disponible qui pourrait rester sera mis en réserve pour l'hiver en cas de maladie grave qui nécessite du feu sans discontinuer.

Séance du 8 novembre 1945

Distribution exceptionnelle de briquettes en cours, tous les ménages même les jeunes qui se trouvent dans l'obligation de rester chez leurs parents faute de logement recevront 50 kg de briquettes, les célibataires fonctionnaires qui sont astreint de travailler en chambre, les célibataires justifiant qu'ils font leur popote eux-mêmes pourront recevoir également un bon de 50 kg.

Séance du 15 décembre 1945

Situation, répartition du chauffage, création d'une carte de charbon.

Le Maire donne connaissance d'une lettre de la société des mines de Jarny concernant les anciens mineurs pour l'attribution de moyens de chauffage.

Pour l'hiver 1945 1946, le bois sera prélevé dans la forêt de Waville et d'Abbéville.

Pour une distribution équitable, le Conseil Municipal a institué une carte de charbon contenant 6 tickets qui auront une valeur de 50 Kgs. Les cartes seront distribuées suivant le nombre de personnes par ménages et des provisions dont ils disposent.

(On insiste pour « moucharder » ceux qui ne seraient pas honnêtes)

Séance du 29 décembre 1945

Prime à la natalité

Le Conseil Municipal considérant :

- qu'il est du devoir d'une Municipalité de favoriser la repopulation,
- que la prime actuelle ne correspond plus aux exigences de la vie,
- fixe ainsi le montant de la prime (à partir du 1^{er} janvier 1946) :
 - o 100 francs à la 2^{ème} naissance
 - o 200 francs à la 3^{ème}
 - o 300 francs à la 4^{ème}
 - o 400 francs à la 5^{ème}
 - o 500 francs à la 6^{ème} et suivantes

Séance du 29 décembre 1945

Répartition des bons de chauffage (suite)

Le Maire donne connaissance d'une lettre de M^r le Directeur des mines de Jarny dont les exigences sont décourageantes pour l'administration de la ville.

Après bien des délibérations, M^r le Maire déclare que les cartes de charbon seront retirées dès lundi, aux ouvriers des mines de Jarny.

Le débat se trouve ainsi clos sur la question de répartition du chauffage.

Séance du 19 janvier 1948

Augmentation de l'indemnité de la garde-malade

Le Conseil considérant :

- que depuis 1932, 3 sœurs installées à Jarny, comme garde-malades, vivent essentiellement de la générosité publique,
- qu'elles rendent de très grands services aux habitants, en se rendant à domicile tous les matins pour donner aux malades tous les soins que nécessite leur état : pansements, pose de ventouses, piqûres, nettoyage etc...,
- que ces soins sont essentiellement gratuits ou laissés à la générosité des habitants qui ont les moyens de prouver leur reconnaissance,
- que pour faciliter les soins aux familles nécessiteuses elles achètent ou fournissent elles-mêmes les produits pharmaceutiques nécessaires,
- que vu l'étendue de la ville, 11 km de rues, elles doivent assumer l'entretien de 2 bicyclettes afin de se rendre plus vite au chevet des malades,
- que tous les frais occasionnés, en plus du logement et de la nourriture ont une répercussion importante sur les budgets familiaux qui doivent en supporter la charge,
- que les municipalités ont toujours accordé une indemnité (12 000F par an).

Le Conseil Municipal :

- décide qu'à partir du 1^{er} janvier 1948, l'indemnité sera portée à 40 000 fr par an (sans application des lois fiscales).

Séance du 19 janvier 1948

Don de livret de caisse d'épargne avec versement de 50 fr

Le Conseil considérant :

- que le bas de laine a toujours fait la force de la France,
- que l'épargne a toujours été la qualité la plus essentielle d'un travailleur prévoyant soucieux de l'avenir.

Le Conseil Municipal :

- décide de délivrer à chaque nouveau né, de parents français domiciliés à Jarny un livret de caisse d'épargne sur lequel la ville verserait une somme de 50 frs pour l'année 1948.

Séance du 19 janvier 1948

Le Conseil :

- considérant qu'avant guerre, le comité de consultation des nourrissons (depuis le 24 août 1923) attribuait une prime de 5 fr aux mamans qui présentaient leur bébé à la consultation mensuelle,
- afin d'encourager cette pratique,
- décide de porter à 50 fr la prime aux mamans de nationalité française qui présenteront leurs enfants à la consultation mensuelle qui a lieu à la mairie de Jarny le 2^{ème} mercredi de chaque mois.

Séance du 9 février 1948

Indemnité de bicyclette

Le Conseil :

- constatant qu'en dehors du cycliste réglementaire, des agents utilisent leur bicyclette pour les besoins du service :
 - o FRANÇOIS Victor, garde appariteur,
 - o LEYVAL Louis, garde, section de Droitaumont,
 - o GASCON René, conducteur de travaux,
- constatant que la ville est très étendue, tous les déplacements à pied occasionnent une perte de temps considérable.

La ville a tout intérêt à ce que les agents se servent de leur bicyclette. En contrepartie, il y a lieu d'allouer une indemnité mensuelle aux agents sus-désignés :

- au cycliste LESCROART Marcel, une indemnité mensuelle de 200 francs,
- au garde appariteur FRANÇOIS Victor, une indemnité mensuelle de 100 francs,
- au garde LEYVAL Louis, une indemnité mensuelle de 100 francs,
- au conducteur de travaux GASCON René, une indemnité mensuelle de 100 francs.

Ces indemnités seront mandatées tous les mois comme complément de traitement et ne sera passible d'aucune retenue.

Séance du 14 mai 1948

Une consultation de nourrissons est organisée à Jarny Droitaumont par la société de secours minière de Jarny. La prime de 50 fr accordée aux enfants français sera accordée comme au centre de Jarny.

Séance du 22 juin 1948

Location d'un logement à M^{me} Beaumont

Le Maire expose au Conseil que M^{me} BEAUMONT née FLORENTIN Eva, dont le mari tué au maquis, occupait un logement de deux pièces, cuisine, dans un immeuble de l'Avenue WILSON, loué par la direction de la gendarmerie de Meurthe et Moselle.

A partir du 1^{er} avril 1948, le bail a été dénoncé par M^r le chef d'escadron DURIEUX, commandant la gendarmerie de Meurthe et Moselle.

Le Conseil, après délibération :

- autorise le Maire à signer un bail avec M^{me} BEAUMONT. Le logement compte deux pièces, un débarras. Il est loué tel qu'il existe et se comporte sans aucune garantie de la part de la ville. La présente location est faite pour une année qui commence le 1^{er} avril 1948.

Séance du 26 octobre 1948

Indemnité de cherté de vie aux employés auxiliaires et aux femmes de service

Le Conseil :

- décide d'accorder une indemnité de cherté de vie de 1000 francs par mois à tous les auxiliaires dont le traitement annuel atteint 114 500 francs, avec effet le 1^{er} septembre 1948 et 200 francs par mois aux femmes de service,
- approuve la décision de la commission du bureau de bienfaisance ouvrant un crédit de 50 000 francs pour participation dans l'organisation de soupes pour les enfants des grévistes.

Séance du 26 octobre 1948

Assistance aux vieillards

Le Préfet demande au Maire de relever le taux des allocations mensuelles d'assistance obligatoire aux vieillards privés de ressources et âgés d'au moins 60 ans.

Le Conseil Municipal :

- décide de fixer la somme de 1080 fr.

Séance du 26 octobre 1948

M^{me} KIRCH Aurélie, conseiller municipal désignée pour remplir les fonctions de trésorier du comité de consultation a quitté la commune.

Elle sera remplacée par M^{lle} GOULON Anne-Marie, conseiller municipal, en accord avec M^{me} L'HERMITE secrétaire pour la distribution de la prime

Séance du 17 décembre 1948

Soupe aux enfants de grévistes

Séance du 26 janvier 1949

Revalorisation de l'indemnité de bicyclette

Le Conseil :

- considérant que l'indemnité de bicyclette allouée à certains agents communaux ne correspond plus aux frais d'entretien pour un usage continu,
- considérant qu'il y a lieu de procéder à un réajustement en tenant compte des prix actuels,
- décide à partir du 1^{er} janvier 1949, une indemnité de 15 francs par jour de travail, mandaté en même temps que le traitement : ce qui concerne M^r FRANÇOIS tambour-afficheur et M^r GASCON conducteur de travaux.
M^r LEYVAL, garde de la section de Droitaumont recevra une indemnité de 12 francs par jour de travail.

Séance du 26 janvier 1949

Taux d'assistance aux femmes en couches

- salariées ou assimilées :
 - o du 1^{er} septembre au 31 octobre 1948 : 120 F,
 - o à partir du 1^{er} novembre : 150 F,
- employées et travailleuses indépendantes : 90 F

Indemnité de bicyclette

Car les indemnités ne correspondent plus aux frais d'entretien donc réajustement.

Séance du 26 janvier 1949

Indemnité à la garde-malades

Le Conseil, considérant :

- que depuis 1932 trois sœurs installés à Jarny comme garde-malades vivent essentiellement de la générosité publique,
- elles rendent de très grands services en se rendant à domicile tous les matins pour donner aux malades tous les soins que nécessite leur état. Les soins gratuits sont laissés à la générosité des habitants. Les sœurs achètent et fournissent elles même les produits pharmaceutiques nécessaires,
- que les sœurs doivent assurer l'entretien de deux bicyclettes pour parcourir 11 kilomètres de rues.

Le Conseil :

- décide qu'à partir du 1^{er} janvier 1949, l'indemnité de garde-malade sera portée à 30 000 francs par an, mandatée par trimestre à la sœur supérieure.

Séance du 28 juin 1949

Abattement pour charges de famille : 260 F pour l'année 1950.

Séance du 28 juin 1949

Le Conseil :

- considérant que lors de l'attribution de l'indemnité de bicyclette aux agents communaux, M^r DESROCHES Joseph, 1^{er} ouvrier spécialisé, n'a pas été compris dans la répartition. Cet agent se sert continuellement de sa bicyclette pour se rendre sur des chantiers éloignés. Il mérite de toucher une indemnité mensuelle de 250 francs. L'agent recevra l'indemnité à partir du 1^{er} juin 1949. Le rappel de juin sera mandaté avec le traitement de juillet.

Séance du 22 juillet 1949

Renouvellement de bail à M^{me} BEAUMONT dont le mari est tombé sous les balles allemandes en 1944.

Le Maire expose au Conseil que le bail conclu avec M^{me} veuve BEAUMONT dont le mari est tombé sous les balles allemandes en 1944, est expiré depuis le 1^{er} avril.

M^{me} BEAUMONT, ayant l'intention de conserver son domicile à Jarny,

Le Conseil :

- autorise le Maire à renouveler le bail. La présente location est faite pour la période commençant le 1^{er} avril 1949 pour finir le 31 décembre 1950, pour le prix mensuel de 130 francs.

Séance du 30 août 1949

Le Conseil :

- vu la situation pénible des sinistrés du sud-ouest, par les incendies de forêts dans les Landes, le Conseil Général de Meurthe et Moselle ayant voté en leur faveur un secours de 500 000 Francs,
- constatant que la ville de Jarny ne peut rester indifférente envers cette catastrophe,
- vote une somme de 10 000 francs qui sera mandatée dès l'approbation de la présente assemblée.

Subvention aux œuvres d'utilité publique : 1000 F fête de la S^{te} Barbe.

Séance du 18 janvier 1950 :

- considérant :
 - o que depuis 1932, 3 sœurs de l'ordre de la charité à Strasbourg installées à Jarny comme gardes malades vivant essentiellement de la charité publique,
 - o qu'elles rendent de très grands services en se rendant à domicile tous les matins pour donner aux malades tous les soins que nécessite leur état,
 - o que l'étendue de Jarny 11 Km de rues elles doivent assurer l'entretien de 2 bicyclettes afin de pouvoir se rendre au plus vite aux chevets des malades,
- décide pour tous ces motifs d'augmenter la subvention accordée jusqu'à ce jour.

Séance du 5 avril 1950

En l'absence du Maire qui a la grippe le premier adjoint donne connaissance d'une lettre de M^r le sous-préfet président du groupement d'entraide des Nord- Africains en Lorraine exposant leur triste situation du fait des grèves et du chômage.

Le Conseil considérant :

- que les Nord-Africains ont fait leur devoir en libérant l'Afrique du Nord de l'emprise allemande,
- qu'il est du devoir de la municipalité d'exprimer sa reconnaissance envers ces travailleurs qui ont traversé la mer pour le relèvement économique de la France,
- vote une somme de 8000 F en faveur des « Amis des Nord-Africains en Lorraine »,

- dit que cette dépense sera reportée aux chapitres du B.A.

Séance du 19 août 1952 et du 30 octobre 1952

Indemnité de garde-malades

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'un crédit de 100 000 francs a été ouvert au budget primitif 1952 pour des indemnités à la sœur garde-malades,
- fixe à 100 000 francs le montant de cette indemnité pour 1952.

Séance du 2 avril 1954

Le Conseil Municipal :

- fixe à partir du 1^{er} janvier 1954, l'indemnité à la garde malades à 30 000 F par trimestre suivant crédit ouvert au budget primitif.

Séance du 23 décembre 1959

Subvention au profit des sinistrés de Fréjus

Le Conseil Municipal :

- vote une subvention exceptionnelle de 300 000 F au profit des sinistrés à prélever sur les fonds libres de l'exercice 1959.

Séance du 15 mars 1960

Protestation au sujet des avions à réaction

Le Conseil Municipal :

- proteste vivement contre le survol de la localité à basse altitude par les avions à réaction des différentes bases environnantes,
- demande que les pouvoirs publics interviennent et interdisent une fois pour toute, les vols de cette nature. »

Séance du 29 juillet 1966

Aménagement de l'hôtel CORDIER foyer des jeunes travailleurs

- Travaux divers de plâtrerie,
- Electricité,
- Carrelage,
- Volets roulants,
- Charpente,
- Sols,
- Menuiserie.

Séance du 1^{er} décembre 1966

Logements communaux concédés au personnel communal

Le Conseil :

- fixe la liste des emplois dont les titulaires bénéficieront d'une concession de logement par nécessité absolue de service,
- dit que ces concessions comporteront :

- la gratuité de la prestation du logement nu,
- la fourniture gratuite du chauffage, de l'électricité et de l'eau.

Bénéficiaires :

- concierge de la mairie : 2 pièces + cuisine,
- inspecteur préposé à l'abattoir : 2 pièces + cuisine,
- concierge Ecole Jules FERRY : 3 pièces + cuisine + salle d'eau,
- concierge école St Exupéry : 3 pièces + cuisine = salle d'eau.

Séance du 31 mai 1967

22 logements foyers :

- vu sa délibération du 28/01/1966 approuvée le 3/02/1966 désignant M^{rs} HESS et MAGNIEN, Architectes pour l'étude d'un projet de construction de logements foyers pour personnes âgées,
- attendu que le programme global comprend :
 - la construction de 22 logements foyers,
 - l'aménagement de l'ancien Hôtel CORDIER et en plus l'aménagement d'une cuisine d'un bureau d'une infirmerie, d'un salon d'attente, d'une réserve à vivres.

Séance du 9 août 1967

Hôtel CORDIER

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- décide de donner :
 - le nom de « Cité Ambroise CROIZAT » à la partie Foyer des Personnes Agées en mémoire au Ministre qui a tant fait pour les travailleurs,
 - le nom de Foyer « Guy MOQUET » à la partie Jeunes Travailleurs pour perpétuer le souvenir du jeune Patriote fusillé le 22/10 1941 par les nazis.

Séance du 8 décembre 1967

Construction de 22 logements foyers pour personnes âgées (suite à la délibération du 28.11.1966).

Le Conseil Municipal :

- considère que cette réalisation est une œuvre éminemment sociale et souhaitable qui doit compléter heureusement l'aménagement de 11 chambres pour personnes âgées dans l'ancien Hôtel CORDIER,
- autorise le Maire à procéder à l'adjudication des travaux.

Séance du 25 février 1977

Soins aux malades indemnités des sœurs

- révisé le montant.

Séance du 29 avril 1988

Versement d'une indemnité aux sœurs soins aux malades.

Le Conseil Municipal :

- considérant que les sœurs en résidence à Jarny œuvrent pour le bien de certains administrés parmi les moins fortunés en dispensant des soins paramédicaux,
- vu la délibération du 5 juin 1986 votant une indemnité annuelle de 6300 F aux sœurs.

Après en avoir délibéré :

- fixe le montant de l'indemnité annuelle à verser aux sœurs à 6 600 F.

Séance du 15 décembre 1988

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer un bon de Caisse d'Épargne Ecureuil d'une valeur 100.00F à chaque enfant né à partir du 1^{er} janvier 1989 et dont les parents sont domiciliés à Jarny.

Séance du 2 juin 1989

Acquisition du bâtiment S.N.C.F. ex foyer des célibataires

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de permettre le futur logement de jeunes travailleurs et d'étudiants par une extension administrative du foyer Guy MOQUET :

- vu l'intention de la ville d'acquérir le bâtiment S.N.C.F., ex foyer des célibataires, place Aristide BRIAND,

Le Conseil Municipal :

- dit que cette acquisition sera réalisée pour le prix de 110 000 F (crédit en suffisance au budget primitif).

Séance du 10 octobre 1989

Le Maire signe une convention avec le Président de l'association « Intervention », prévoyant la mise à disposition de personnels pour les petits travaux de toute personne qui le demanderait.

La ville de Jarny, afin de favoriser l'association à se développer sur le secteur lui apportera aide en matériel et personnel.

Séance du 4 décembre 1991

Réfection du Foyer Guy Moquet

Le Conseil Municipal :

- vu la demande du centre communal d'action sociale de Jarny pour les travaux de réfection du Foyer Guy MOQUET à Jarny,
- vu le code de construction de l'habitat et notamment les articles L312-3,
- vu le code des communes et notamment l'article L236-13,
- considérant les travaux de réfection du Foyer Guy MOQUET,

Après en avoir délibéré :

- décide d'accorder sa garantie au Centre communal d'action sociale pour un prêt d'un montant de 1 836 400 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, au taux initial de 5.80% sur 15 ans avec une progression des annuités de 2 % par an et avec un différé d'amortissement de 2 ans.

Au cas où l'organisme, par quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts qu'il aurait encourus, la ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre massive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant

En outre le Conseil Municipal :

- s'engage pendant toute la durée du prêt à créer en cas de besoin, une imposition directe pour couvrir le montant des sommes dues.

Séance du 12 octobre 1992

Amélioration de l'habitat :

- suite à la délibération du 15 septembre 1987,
- du 2 mars 1990,

Le Conseil Municipal :

- décide d'autoriser le Maire à verser une subvention d'accompagnement pour les ravalements de façades à raison de 35 F le m² ou 15% des travaux avec un maximum de 10000 F par dossier.

Séance du 30 juin 2000

Mise en place d'un chantier d'insertion

Le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la politique sociale de la ville, il propose la mise en place d'un service de récupération de rénovation et de distribution de mobilier, par le biais d'un chantier d'insertion en direction des personnes en situation de précarité en partenariat avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle, l'association Aisés d'Auboué et le C.C.A.S. de la ville de Jarny.

La participation de la ville de Jarny se fera par la mise à disposition et la rénovation d'un local situé sur le carreau de la mine Droitaumont.

Une convention sera passée entre la ville de Jarny et les différents organismes concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la convention proposée avec les partenaires concernés,
- autorise le Maire à signer les documents à intervenir,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Vote pour 20
 contre 0
 abstention 0

Le Conseil :

- charge la commission des bâtiments communaux de désigner les immeubles et les emplacements où seront déposés les extincteurs d'incendies.

Emplacement de l'affichage électoral

Séance du 23 mai 2003

Création d'une maison de retraite par Hospitalor : cession de terrains (50 ares + 50 ares supplémentaires) (Les « Lilas » ouvriront en fin 2005).

GENDARMERIE

La brigade de gendarmerie était installée à Conflans

Séance du 13 mai 1907

Le Conseil Municipal :

- considérant que les gendarmes de la brigade de Conflans en particulier le brigadier GERARDY, les cavaliers CRATTELET et THOUVENIN ont fait preuve le 21 avril 1907 et dans plusieurs autres circonstances d'un courage et d'un dévouement vraiment dignes d'éloges,
 - leur adresse ses félicitations les plus sincères et,
 - prie l'Administration Supérieure de bien vouloir transmettre copie de cette délibération à Monsieur le Chef d'escadron commandant la compagnie ainsi qu'au commandant de la brigade de Conflans.
- Demande de création d'une brigade de gendarmerie à Jarny

Séance du 21 juillet 1910 :

- considérant
 - o que Jarny renferme une population de plus de 4000 habitants,
 - o que de nombreux étrangers travaillent dans les usines nouvellement installées sur le territoire de Jarny,
 - o que parmi ces étrangers se trouvent de nombreux repris de justice,
 - o que malgré tout le dévouement dont fait preuve la brigade de Gendarmerie de Conflans de nombreux délits restent impunis.

Pour ces motifs :

- prie l'Administration Supérieure de bien vouloir étudier le projet de création d'une brigade de Gendarmerie à Jarny.

Séance du 29 août 1910

Création d'une gendarmerie

- considérant :
 - o que par délibération en date du 21 juillet dernier, l'administration supérieure était invitée à étudier le projet de création d'une brigade de gendarmerie à Jarny,
 - o que par lettre en date du 25 juillet 1910 M^r le sous Préfet de l'arrondissement de Briey informant M^r le Préfet de Meurthe et Moselle que la demande du conseil municipal était fondée et le priant de transmettre la délibération au service de la gendarmerie de la 6^{ème} Légion en l'accompagnant d'un avis favorable,
 - o que par lettre de M^r le Préfet en date du 28 juillet 1890, lettre qui est disparue du dossier, et dont le conseil municipal n'a pas eu connaissance. M^r le Préfet transmettait probablement la demande de la municipalité au commandant de la 6^{ème} Légion de gendarmerie avec avis favorable,
 - o que dans un rapport présenté par le commandant de la section de Briey, cet officier étudie le projet d'un renforcement de la Brigade de Conflans et non la création d'une brigade à Jarny,
 - o que ce rapport en date du 12 août 1910 renferme des considérants pour la majeure partie erronés.

Aussi le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- se permet de relever les erreurs contenues dans le rapport précité.

Séance extraordinaire du 1^{er} septembre 1910

2^{ème} délibération

Dans le cas où une brigade de gendarmerie viendrait à être créée à Jarny :

- donne plein pouvoir à M^r le Maire pour faire toutes les diligences nécessaires pour procéder à la location de locaux convenables et nécessaires pour le logement des gendarmes qui viendraient à être désignés pour Jarny.
Les crédits nécessaires à cette location votés en principe feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Délibéré

Séance du 29 mars 1927

Le Conseil :

- vu le rapport présenté par M^r le Capitaine commandant les brigades de gendarmerie de la section de Briey,
- décide :

- de faire installer la lumière électrique dans les logements de la brigade de gendarmerie de Jarny (travaux pour 380 f),
- de faire procéder à des travaux de peinture et pose de tenture dans différents logements (travaux pour 370 f),
- de faire peindre la hampe du drapeau (dépense 6 f).

Total de la dépense : 756 f prélevé à l'article 32 du budget primitif

Séance du 16 janvier 1928

Le Conseil :

- autorise le Maire :
 - à remplacer par deux escaliers de grenier les deux échelles qui se trouvent dans les locaux de la gendarmerie et à procéder à la pose de deux portes donnant accès à deux chambres du 1^{er} étage,
 - à faire blanchir les plafonds de cet immeuble et à faire poser du papier et peinture dans les différents logements.

Séance du 20 avril 1932

Le Conseil :

- autorise le Maire à louer à l'Etat pour une durée de 9 années consécutives à compter du 1^{er} avril 1930 et pour finir le trente et un mars 1940, un immeuble dont la ville est propriétaire, affecté au casernement de la brigade de gendarmerie à pied de cette résidence lequel immeuble est situé rue Simon MACHEREZ et comporte cinq logements (**photo du bâtiment**) :
 - 1 logement de 4 pièces et un cabinet,,
 - 2 logements de 4 pièces,
 - 2 logements de 3 pièces,
 - Avec caves, greniers, bûchers, buanderie et 2 chambres de sureté,
 - 2 chambres pour forces supplétives,
 - 2 bureaux,
 - 1 jardin de 25 ares,
 - Eclairage électrique et eau.

Et à tenir en bon état et à renouveler quand il y aura lieu le drapeau en étamine de laine et la plaque portant l'inscription Gendarmerie Nationale.

Séance du 19 novembre 1937

Réorganisation des brigades de Conflans et de Jarny

L'administration serait d'accord pour fusionner les deux brigades avec un adjudant et 7 hommes. Mais la question la plus importante est celle du logement : rehausser le bâtiment principal. Avis de M^r ARNOULD architecte.

Séance du 22 décembre 1937

Le Maire donne connaissance au Conseil de l'entretien qu'il a eu avec M^r le capitaine de Gendarmerie de Briey au sujet de la réorganisation des brigades de Conflans et de Jarny.

L'administration serait d'accord pour fusionner les 2 brigades avec un adjudant et 7 hommes, mais la question la plus importante est celle du logement.

M^r GENOT déclare que le bâtiment principal pourrait être rehaussé et que (3 ou 5) logements pourraient y être installés

Le Maire propose de demander l'avis de M^r ARNOULD, architecte, pour l'étude de cette question. Un devis des travaux à réaliser est demandé.

Séance du 7 mars 1938

Les pourparlers se poursuivent en vue de l'agrandissement de la caserne, mais ce n'est pas indiqué.

La solution serait que la ville mette à la disposition d'un terrain de 60 ares pour la construction d'une nouvelle caserne.

Le Conseil :

- est d'accord pour investir 45 000 francs à 55 000 francs dans l'achat d'un tel terrain.

Séance du 4 novembre 1938

Le Maire rappelle les décisions prises par le Conseil Municipal sur cette question lors des réunions du 7 mars, 5 avril et 1^{er} août 1938 et retrace les grandes lignes du projet envisagé ainsi que les raisons qui ont déterminé les précédentes délibérations.

M^r GENOT fait remarquer :

- qu'il n'y a aucune nécessité d'envisager la construction d'un casernement de gendarmerie sur une grande artère où le terrain est couteux,
- qu'à son sens ce projet pourrait tout aussi bien être réalisé dans les terrains situés à l'ouest de la rue Thiers,
- que le choix de cet emplacement permettrait de réaliser une économie d'une trentaine de mille francs.

Le Maire répond qu'il n'est pas d'accord pour plusieurs raisons :

- une gendarmerie sur un axe très fréquenté est un rappel à la prudence,
- pas de capacité suffisante,
- terrains malsains et aquifères avec dépôt de copeaux,
- pas de réseaux d'égout, rue Thiers.

Le Conseil ouï à l'exposé du Maire

Oui à l'emplacement, avenue de la République.

Séance du 4 novembre 1938

Achat de terrain pour construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie

Le Conseil :

- ouï l'exposé du Maire :
 - o que le sacrifice n'est en réalité qu'apparent étant donné qu'il se trouve compensé par la libre disposition de 5 logements,
 - o que la ville retrouvera lorsque le casernement envisagé sera réalisé.

Dans ces conditions :

- approuve la manière de voir exposé par le Maire,
- se déclare d'accord pour mettre à la disposition de l'administration le terrain envisagé de 50 ares environ comportant une façade de 52 mètres sur l'avenue de la République,
- accepte de prendre en charge la dépense supplémentaire de 5000 F ainsi que les frais qui s'y rattacheront,
- charge le Maire de rester en relations avec les services de la gendarmerie en vue de mener à bonne fin aussi rapidement que possible le projet en construction envisagé,
- lui demande de rechercher en collaboration avec les services intéressés le mode de cession qui entrainera les moindres frais.

Ces décisions ont été approuvées à l'unanimité sauf M^r GENOT qui a déclaré voter contre.

L'achat du terrain est relativement facile...

Mais à quand la construction de la caserne ???

Séance du 15 janvier 1942

Location à l'Etat de la caserne de Gendarmerie

Le Conseil considérant que la brigade de gendarmerie à Jarny, créée par le Ministre de l'Intérieur le 9 novembre 1920 :

- son service a commencé le 1^{er} janvier 1921,
- l'immeuble servant de caserne à cette brigade appartient à la ville de Jarny. Pour loger convenablement le personnel, des travaux importants ont été effectués par les soins de la ville et à ses frais, se chiffrant à 142 000 francs,
- elle a acheté un terrain devant servir de jardin au personnel pour une somme de 8 000 francs,
- en 1932, elle a fait construire un garage pour loger les bicyclettes et mobylettes appartenant aux gendarmes,
- que toutes les dépenses faites par la ville à la caserne de gendarmerie au 1^{er} janvier de cette année se chiffrent à 168 000 francs environ,
- que la ville s'est donc imposé un lourd sacrifice pour fournir gratuitement un casernement remplissant les conditions d'hygiène et de confort,
- sollicite de la part de l'Etat un loyer annuel de 12 000 francs à compter du 1^{er} janvier 1942.

Séance du 23 juillet 1943

Achat d'un immeuble aux consorts BLANDIN

Dans sa séance du 23 juillet 1943, le Conseil, constatant qu'au cours de l'année 1938, le Conseil Municipal, sur la demande de l'administration, avait étudié un projet d'emplacement d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Jarny. A cette époque, la municipalité avait obtenu de la famille BLANDIN, propriétaire d'un terrain à Jarny, lieu Bawe-pré, une promesse de vente.

Par suite de la guerre, ce projet n'a pas obtenu de suite, mais la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie est une nécessité absolue. Actuellement, plusieurs gendarmes des brigades de Jarny, par suite de l'exiguïté de la caserne actuelle sont logés chez des particuliers, ce qui entraîne un service de façon excessive. Si la nouvelle caserne, pour des raisons indépendantes de la municipalité ne pouvait être construite, ce terrain servirait à l'emplacement de locaux où seraient installés des services publics communaux, très à l'étroit dans l'immeuble où ils se trouvent actuellement.

Ce terrain en raison de sa situation, de son exposition répond parfaitement à tous les besoins auxquels ils seraient affectés. Il n'y en a aucun autre sur le territoire de Jarny remplissant ces conditions.

Les consorts BLANDIN, propriétaires, par leur mandataire, consentent à céder à la ville 7035 m² en bordure de la RN 390, ayant 77 mètres de façade pour un prix forfaitaire de 150 000 francs.

Ils n'accorderont à la ville qu'un délai très restreint pour prendre leur décision.

Considérant que le prix demandé est avantageux pour la ville (ils vendent des terrains voisins 3 000 francs l'are), il y a lieu de prendre une décision urgente et définitive.

Le Conseil :

- autorise le Maire à faire l'acquisition au nom de la commune de la parcelle de terrain située lieu dit Bawe-pré section E N n° 1350 de 7035 m², pour le prix de 150 000 francs,
- l'acte de vente sera dressé par M^e RENAUD, notaire à Conflans,
- vote un crédit de 165 000 francs pour solder l'achat et les frais. Il demande que soit déclarée l'utilité publique de cette acquisition.

Séance du 07 janvier 1944

Travaux à la caserne de gendarmerie

La ville de Jarny a donné au département de Meurthe et Moselle par bail à loyer de 3 – 6 – 9 années consécutives deux immeubles dont elle est propriétaire à Jarny pour le logement de la brigade de gendarmerie de Jarny que la ville a dû faire exécuter de suite conformément aux clauses du bail relaté ci-dessus des réparations important au point de vue de l'hygiène

Que M^r BERTOLETTI entrepreneur à Conflans seule entreprise de la région capable actuellement de pouvoir exécuter ces travaux les a exécuter de suite et sur l'ordre qui lui a été donné par la municipalité.

- considérant :
 - o que les travaux exécutés par M^r BERTOLETTI à la caserne de gendarmerie à Jarny étaient d'une utilité incontestable qu'ils ne pouvaient être différés,

- qu'ils ne pouvaient être différés,
- qu'ils ont été exécutés conformément aux règles de l'art et selon les prix actuellement en vigueur.

M^r BERTOLETTI entrepreneur à Conflans a exécuté ces travaux pour la somme de vingt mille francs

Le Conseil :

- émet toujours le vœu d'une construction rapide, limitée dans le temps !!

Séance du 27 août 1951

Le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre de Monsieur le Colonel ALAIN, Directeur des travaux du Génie de Nancy, 6^{ème} région, en date du 20 août 1951 concernant le terrain où doit être érigée la future caserne de gendarmerie de Jarny.

Dans cette lettre, il demande :

- si le terrain figurant au plan parcellaire joint à notre lettre du 10 juillet 1951 appartient à la ville,
- les conditions dans lesquelles la ville de Jarny est disposée à céder ce terrain à l'Etat.

Le Conseil :

- considérant que le terrain appartient entièrement à la ville suivant acte notarié le 3 octobre 1943,
- décide de maintenir les conditions de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 novembre 1938, accordant la cession gratuite de ce terrain pour conserver à la ville, la Brigade de gendarmerie,
- mais considérant toutefois que la construction de ladite caserne apporterait à la ville, un avantage appréciable, en lui rendant la libre disposition de l'immeuble où est installé le casernement actuel, soit 5 logements,
- émet le vœu que le bâtiment soit érigé dans un délai de 5 ans, faute de quoi à l'expiration de ce délai, la ville revendiquerait la possession de son terrain.

Séance du 12 mai 1955

Rétrocession à la ville de Jarny du terrain d'assiette de la future caserne de gendarmerie :

- vu la délibération du 27 août 1951 aux termes de laquelle la ville de Jarny cédait gratuitement à l'état un terrain pour y édifier une caserne de gendarmerie,
- considérant que cette cession est devenue effective suivant acte d'acquisition en date du 31 décembre 1952,
- considérant toutefois que la direction centrale de la gendarmerie revenant sur sa décision désire que ce soit la ville de Jarny qui entreprenne elle-même cette construction à l'aide de la législation des constructions H.L.M. et propose la rétrocession pure et simple du terrain cédé à l'état,

Après en avoir délibéré :

- accepte le principe de la construction par la ville de Jarny d'une caserne de gendarmerie et accepte la rétrocession gratuite à la ville du terrain d'assiette de cette future construction.

Séance du 17 avril 1959

Le Maire communique le résultat de l'entrevue qu'il a eu avec le chef d'escadron au sujet de la construction d'une gendarmerie.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé :

- décide le principe de la construction de la gendarmerie dont le projet comprend des locaux administratifs et 8 logements pour gendarmes, à la charge de la ville,
- autorise le Maire à signer une convention pour l'occupation des locaux.

Séance du 15 mars 1960

Emprunt pour logements des gendarmes

Le Conseil Municipal :

- vote l'emprunt de cent mille nouveaux francs destinés à la construction de logements destinés à des gendarmes (crédits sur 15 ans à compter du 29 février 1960).

Séance du 25 août 1960 (25 novembre 1960)

Bail de la future caserne de gendarmerie :

- vu la délibération du 25/08/1960 relative au calcul du loyer de la future caserne de gendarmerie comprenant :
 - o le loyer pour les logements,
 - o le loyer des locaux techniques et de service,
 - o la durée du bail à conclure soit 12 ou 18 ans,
 - o le coût total des travaux (viabilités non comprises) s'élèverait à 410 370 NF. Le financement serait assuré à l'aide de crédits ouverts au budget communal.

En contrepartie de cette dépense la municipalité accepte le loyer annuel déterminé par l'administration des domaines et la conclusion d'un bail de 18 ans :

- pour les locaux d'habitation 12 725 NF,
- pour les locaux de services et techniques 5400.

De son côté, le Préfet de Meurthe et Moselle estime cette construction très opportune :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître, que je suis favorable à l'opération envisagée aux conditions énoncées. Il convient d'obtenir l'accord écrit des représentants de la commune sous forme de délibération du Conseil Municipal sur le loyer de 5400 NF pour les locaux autres que les appartements.

Enfin, un architecte est désigné !!

Construction d'une gendarmerie. Convention avec l'architecte

Le Conseil Municipal :

- considérant que M^r LE MACHE architecte à Nancy, s'est désisté en faveur de M^r BAYEN, architecte de la ville, domicilié à Onville pour l'étude du projet et la direction des travaux de construction d'une gendarmerie,
- accepte et désigne M^r BAYEN, architecte pour les travaux ci-dessus et,
- autorise le Maire à signer une convention spéciale de régularisation fixant mission de cet homme de l'art et les conditions de règlement de ses honoraires, tant en ce qui concerne les travaux déjà exécutés par lui que les travaux futurs intéressant cette construction.

Séance du 30 mars 1965

Loyer de l'ancienne gendarmerie

Le Conseil Municipal :

- considérant que les baux établis à certains locataires de l'ancienne gendarmerie sont trop élevés car ces locataires n'ont que de faibles ressources ; ils ont été relogés par la ville suite à la démolition de l'ancienne tuilerie dont l'emplacement est inclus dans le périmètre prévu pour la construction du lycée.

Loyer fixé à partir du 1^{er} avril 1965 à

- 35 F par mois pour 3 logements de 2 pièces,
- 60 F par mois pour le logement de 3 pièces.

(Il s'agit de M^{me} RICHARD Blanche grande tante de M^{me} BOURLIER Nicole)

En 2010, la caserne de gendarmerie appartient toujours à la commune qui doit assurer l'entretien des locaux.

POLICE

Séance du 7 novembre 1912

Le Maire communique au Conseil une lettre de M^r le Sous-préfet de Briey en date du 12 oct. 1912 relative à la création d'un poste de commissaire de police à Jarny dont les attributions seraient étendues aux communes avoisinantes en ce qui concerne la police des mœurs et de l'hygiène.

Le Conseil après avoir délibéré :

- décide de ne pas créer de poste de commissaire.

Création d'un commissariat de police à Jarny.

Séance du 13 décembre 1912

Le Maire donne lecture d'une lettre de M^r le Sous-préfet de Briey en date du 9 déc. 1912, relative à la création d'un commissariat de Police à Jarny avec juridiction sur les communes de Conflans, Labry et Giraumont.

Le Conseil, après avoir délibéré :

- décide la création d'un commissariat de police intercommunal à Jarny,
- vote sur l'exercice 1913, un crédit de 1598 francs pour contribution de la commune.

Ce crédit sera reporté pour ordre au chapitre additionnel de 1913.

Séance du 23 février 1913

Le Conseil :

- décide :
 - o que la police municipale sera renforcée d'un nouvel agent
 - o que M^r BAROTTE sera affecté pour le service de la mairie (appariteur),
 - o que les gardes PLESSIS et CANNEAUX seront affectés au service de surveillance des champs.

Adhésion au principe d'une police d'état qui ne sera installée qu'en 1943.

Séance du 21 novembre 1928

Le Maire donne lecture au conseil d'une circulaire de Monsieur le Sous Préfet de Briey relative à l'institution d'une police d'état dans le bassin minier et métallurgique de Briey Longwy

Le Conseil :

- considérant que cette institution procurera une plus grande sécurité,
- donne son adhésion au principe de la police d'état.

Séance du 27 juillet 1944

Le Maire donne lecture au Conseil d'une circulaire de M^r le Préfet de Meurthe et Moselle en date du 13 juin dernier relative aux services d'ordre rétribués de la police d'Etat. Les Maires des communes dont la police a été étatisée sont priés de prendre des arrêtés prévoyant la rémunération des services d'ordre assurés par la police.

Les tarifs qui pourraient être retenus seraient pour la ville de Jarny

- 60 F pour les commissaires de police commandants et officiers de Paix,
- 50 F pour les gradés et assimilés,

- 25 F pour les gardiens.

Il serait aussi alloué une indemnité de ronde au moins égale à 20 F par établissement et par agent aux fonctionnaires de police assurant une permanence en matinée ou en soirée dans un groupe de deux ou plusieurs salles de spectacles ou établissement de plaisir et il prie l'assemblée de lui faire connaître si elle accepte ces tarifs.

Le Conseil après avoir délibéré :

- charge le Maire de se mettre en relation avec M^f le commissaire de police de Conflans pour obtenir tous renseignements nécessaires au sujet de la rétribution de ces services.

Séance du 15 décembre 1945

Organisation justices de Paix et greffes de Paix

Le Conseil Municipal de Jarny considérant :

- que l'organisation actuelle des justices de paix et des greffes de paix donne satisfaction aux justiciables,
- émet le vœu qu'aucun changement ne soit apporté au régime actuel des justices de Paix et qu'aucune suppression de Greffe de Paix n'ait lieu.

Séance du 11 novembre 1947

Police d'Etat

Le Conseil considérant :

- qu'en 1939 il n'existait pas de police d'état dans la région,
- que la ville de Jarny possédait une brigade de gendarmerie dont le rayon d'action comprenait en outre les communes de Labry, Giraumont et Doncourt,
- qu'il existait également une autre brigade à Conflans pour la partie ouest du canton,
- que la police d'état n'a été installée qu'en 1943,
- qu'un garde de la ville de Jarny avait été incorporé au commissariat installé à Conflans. Ce n'est qu'en septembre 1944, après que le local fut rendu inhabitable par l'explosion des ponts du chemin de fer, que le commissariat de police a été transféré à Jarny dans la maison d'une famille italienne, mise sous séquestre. Le rayon d'action de ce commissariat comprenait les communes de Conflans, Jarny, Labry, Giraumont, Valleroy, Batilly et St Ail. Il a toujours été dénommé commissariat de Conflans-Jarny comme la gare du reste, source de tant d'ennuis pour l'administration,
- que l'installation de ce commissariat a été faite sans aucun avis du Conseil Municipal de Jarny. Aujourd'hui, il peut paraître paradoxale qu'un avis lui soit demandé. Depuis l'installation de ce commissariat, la brigade de gendarmerie de Jarny a été elle-même renforcée, attendu qu'en 1939, elle était commandée par un adjudant et son effectif de huit.

Considérant :

- que l'heure présente est aux économies,
- que le maintien de l'ordre dans un pays relativement calme peut-être assuré par la brigade de gendarmerie si l'effectif est maintenu au complet,
- qu'en 1939, il était question de construire une grande caserne à Jarny, Avenue de la République et que la ville avait de ce fait acheté un terrain de 80 ares pour construire cette caserne qui grouperait les deux brigades de Conflans et de Jarny.

Pour ces motifs,

Le Conseil, tout en reconnaissant les services rendus en diverses occasions par la Police d'état, par 22 voix :

- s'est prononcé contre le maintien de la Police d'état dans la région de Conflans-Jarny comme elle était ainsi dénommée.

Suppression du poste de police

Séance du 23 mai 1951

Le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre de Monsieur le Directeur de la police faisant connaître la suppression du poste de police de Jarny à partir du 1^{er} juin prochain.

Le Conseil :

- décide que le dit service sera assuré comme précédemment par le personnel de la mairie.

Séance du 23 décembre 1954

Marché pour réfection de la toiture du commissariat de Police et de la perception

Le Conseil Municipal :

- vu les appels d'offres faits par le Maire,
- considère que l'offre de M^r Paul FILIOT, entrepreneur à Conflans est la plus avantageuse pour la ville,
- considère que les travaux doivent être effectués d'urgence,
- autorise le Maire à traiter de gré à gré (730 000 F).

Séance du 15 décembre 1955

Bail des locaux du commissariat de Police

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer le bail établi pour une durée de 9 ans ayant commencé à courir le 1^{er} juillet 1951, pour finir le 1^{er} juillet 1960.

Séance du 26 décembre 1967

Sablage des routes Heures supplémentaires

Le Conseil Municipal considérant :

- qu'après accord avec les services du commissariat de police, ceux-ci ont accepté la mission de réveiller à n'importe quelle heure de la nuit quand le besoin s'en fait sentir (neige, verglas...) le personnel municipal chargé du sablage des rues afin que ces dernières soient praticables aux ouvriers prenant leur travail à 5 H du matin, aux cars de ramassage scolaire et aux autres usagers,
- que pour effectuer ce travail, le personnel communal doit assurer obligatoirement des heures supplémentaires la nuit ainsi que les dimanches et jours de fête,
- demande dérogation exceptionnelle pour le paiement de ces heures de nuit et de dimanche qui seront payées à 100%.

Déplacement du commissariat de police sur Conflans.

Séance du 26 décembre 1967

Le Maire expose à l'assemblée que l'administration du C.A.T.I. à Metz envisage de déplacer le commissariat de police de Jarny vers un bâtiment situé à l'entrée de Conflans et appartenant à la compagnie Lorraine de Construction.

Le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal :

- s'étonne car le commissariat a été installé dans ce bâtiment en 1942 et il a été déplacé peu après car ne répondant pas aux besoins,
- proteste :
 - o contre l'éloignement d'une partie de la population,
 - o impossibilité de stationner aux abords du bâtiment,
 - o crainte du désordre à la sortie des bals,
 - o contacts pris avec l'officier de Police et le C.A.T.I. pour envisager la création d'une cité administrative regroupant mairie, perception, poste et gendarmerie.

Séance du 22 septembre 1998

Motion pour le maintien des commissariats de police de Conflans Jarny, Briey, Joeuf et Villerupt.

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal de la ville de Jarny s'opposent énergiquement à la mise en œuvre du rapport CARRAZ-HYEST préconisant la fermeture de quatre commissariats de police en Meurthe et Moselle Nord accompagnée d'une augmentation dérisoire des forces de gendarmerie. Ils rappellent leur attention au développement des moyens pour assurer la sécurité des biens et personnes : patrouilles, îlotages...

Nous sommes de plus, habitants d'une zone de passage : RN 3, autoroute A 4, de surplus frontaliers. Ils exigent une véritable concertation entre les élus, les policiers et les pouvoirs publics afin que l'ordre républicain soit correctement assuré dans leur commune et les communes avoisinantes.

Séance du 24 octobre 2008

Prévention de la délinquance (vidéo protection). Sur les bâtiments communaux.

Le Maire explique que de nombreux actes d'incivisme et de délinquance sont régulièrement commis à Jarny, comme dans de nombreuses communes.

Afin de sécuriser les espaces et bâtiments publics et prévenir ces désagréments, la municipalité souhaite mettre en place une politique globale et équilibrée de prévention de la délinquance.

Elle portera sur 2 axes :

- la protection des espaces publics et bâtiments avec l'installation de vidéo protection et d'alarmes dans les groupes scolaires qui constituera la première tranche,
- le recrutement de personnel qui constituera la 2^{ème} tranche.

Le programme sera défini par le groupe de travail constitué à cet effet.

Le Conseil :

- sollicite l'obtention de financement auprès de l'Etat au titre du Fonds interministériel de la Prévention de la délinquance et auprès de tout autre financeur potentiel.

Vote pour 21
 contre 2
 abstention 5

SAPEURS POMPIERS

Séance du 10 août 1884

Demande d'organisation d'une compagnie de S.P.

Le Président expose que la compagnie actuelle des sapeurs pompiers de Jarny manquant de chef nommé régulièrement n'a ni la solidité ni la cohésion qui permettent à un moment donné de l'utiliser avec avantage.

Le Président sollicite la nomination ministérielle d'un lieutenant proposé par la municipalité et agréé par l'autorité compétente et prie Monsieur le Ministre de l'Intérieur de bien vouloir accorder à la commune un léger secours en nature ou en argent.

Proposition à l'unanimité : Le sieur LEONARD Nicolas, charpentier à Jarny âgé de 29 ans, ancien sous officier au régiment des sapeurs pompiers à Paris pour le grade de lieutenant.

Prie ensuite Monsieur le Ministre de vouloir bien prendre en considération la situation très gênée dans laquelle se trouve la commune et lui fasse don de vêtements destinés au premier habillement des 12 hommes qui feront partie de ce corps.

Séance du 13 septembre 1884

M^r le Maire Président expose que relativement à la demande d'organisation d'une compagnie de sapeurs pompiers en date du 10 août dernier il y a lieu de compléter la délibération prise à cette même date en se conformant aux prescriptions du décret du 25 décembre 1875 portant règlement d'administration publique sur l'organisation des Corps de sapeurs pompiers.

Le Conseil considérant :

- que la commune possède un matériel de secours suffisant,
- que la commune prend l'engagement de subvenir pendant une période de cinq ans à partir du jour de la réorganisation de la compagnie aux dépenses énumérées ci-après :
 - o les frais d'habillement de l'officier, des sous officiers caporaux et sapeurs pompiers qui ne peuvent s'habiller à leurs frais,
 - o l'achat d'un clairon,
 - o l'entretien des pompes et des accessoires,
 - o l'inscription annuelle du budget communal d'une somme de cent francs à titre de gratification ou de secours. Cette somme pourra être variable et s'élever jusqu'à 135 F, vu que le Conseil décide les gratifications annuelles.

La solidarité est nécessaire entre les communes.

Séance du 15 novembre 1884

Le Conseil :

- considérant qu'il importe lors d'un incendie dans la commune ou les communes environnantes que le service de la pompe soit fait d'une manière rapide et régulière,
- décide que pour les communes extérieures il sera fourni à chaque incendie signalé par chaque cultivateur et à tour de rôle sur réquisitions de l'autorité municipale quatre chevaux pour conduire la pompe aux lieux du sinistre.

Séance du 13 novembre 1903

Association des sapeurs pompiers

M^r le Maire président a donné lecture des statuts de l'association du corps des Sapeurs pompiers de Meurthe et Moselle (nouvellement créés) notamment du paragraphe V art 18 concernant les cotisations annuelles devant composer les ressources de la dite association.

Le Conseil :

- considérant que cette œuvre de prévoyance et de solidarité mérite d'être encouragée et soutenue.

Après en avoir délibéré :

- vote une subvention de 1.50 F par homme soit pour la subdivision de Jarny qui comprend 14 hommes une somme de 21 F qui sera prélevée sur l'indemnité annuelle que l'état et le Département accordent à la commune pour sa compagnie de sapeurs pompiers.

Les pompiers ont sans doute eu un grand rôle à jouer dans la période de la 1^{ère} guerre mondiale même si le 26 août 1914 la défense d'éteindre les incendies avait été appliquée toute la journée.

Séance du 23 mai 1928

Le Maire autorise à céder à la commune de Mars-la-Tour, dix casques de pompiers pour la somme de soixante francs.

Le Conseil :

- autorise le Maire à acheter pour le compte de la ville des tuyaux d'incendie et quelques cols de cygne pour alimenter en cas d'incendie les pompiers qui se rendront sur les lieux du sinistre.

Séance du 20 février 1935

Recrutement de sapeurs-pompiers

Premiers signes d'une modernisation du centre de secours

Séance du 26 mars 1937

Afin de moderniser le matériel d'incendie, la ville ayant fait l'acquisition **d'une motopompe le 30 décembre 1936**, il s'avère indispensable d'acquérir sans tarder un minimum de tuyauteries et d'accessoires indispensables à l'emploi de cette pompe.

La Commission chargée de l'étude de cette question a dressé la liste du matériel dont l'acquisition est obligatoire.

Un appel d'offres est lancé à différents fournisseurs.

La maison Drouville à Nancy a présenté les offres les plus avantageuses pour un matériel présentant le maximum de garanties. Coût : 9 375 francs. Le matériel sera livré dans le délai d'un mois. **Toutes les marchandises seront obligatoirement d'origine française.**

Dès réception par la Commission, le fournisseur recevra le montant intégral des fournitures.

Pour être en mesure de pouvoir lutter efficacement contre les incendies, la ville s'est imposée de lourds sacrifices. Son budget est très obéré.

Séance du 26 septembre 1939

La mobilisation a réduit à 5 le nombre des pompiers titulaires ; nous avons donc requis 15 pompiers auxiliaires pour pouvoir utiliser en cas de besoin la motopompe de la ville et celle de M^r ROUY qu'il met gracieusement à notre disposition.

Séance du 13 novembre 1942

Achat de tuyaux d'incendie

Le Conseil

- autorise le Maire à acheter pour le compte de la ville :
 - o cent mètres de tuyaux d'incendie en toile en pur lin du pays – étanchéité 18/20 K en 70 mm au prix de 62.40 francs le mètre,
 - o quatre raccords symétriques au prix de 193 francs l'unité.
Cette fourniture sera exécutée par les soins de la maison VANRULLEN Frères à Wervik-Nord qui consent à livrer aux conditions indiquées ci-dessus.

Séance du 27 juillet 1944

Attribution d'une motopompe aux pompiers

Après la 2^{ème} guerre mondiale, les sapeurs pompiers se modernisent.

Séance du 8 novembre 1945

La ville de Jarny est désignée par le département : Centre de Secours, auquel dix communes sont rattachées.

Le Conseil :

- décide l'achat d'un fourgon-pompe.

Séance du 28 février 1947

Le Conseil :

- décide l'achat d'un camion incendie et,
- fait une demande de subvention.

Séance du 20 avril 1948

Débat au Conseil pour l'achat d'un camion incendie et 20 tenues de drap pour les pompiers (accord avec M^r SINGLE « Belle Jardinière »).

Séance du 26 janvier 1949

Acquisition d'un local pour remiser le camion incendie + matériel (cinéma désaffecté, rue de Lorraine cinéma occupé par les Allemands).

Séance du 15 décembre 1953

Le Conseil :

- décide l'équipement des sapeurs-pompiers : 22 vestes en cuir, 22 paires de bottes, 22 casques.

Séance du 15 décembre 1955

Une subvention exceptionnelle est votée en faveur des sapeurs-pompiers pour participer à la fête de Sainte Barbe : 1000 francs par sapeur.

Séance du 28 janvier 1964 et 8 février 1964

Construction d'un garage pour le centre de secours

Le centre de secours est logé actuellement à l'étroit dans un local qui date de l'époque des pompes à bras.

Le centre est doté de 3 véhicules encombrants :

- un fourgon normalisé,
- un camion citerne de 3000 L,
- un camion échelle.

Le lieutenant NEGIS, chef de centre a été informé, que son centre, doit être doté de :

- une ambulance (Conseil Général 1964),
- un 2^{ème} camion citerne de 3000 L,
- une voiture radio pour les secours routiers.

Le Conseil :

- décide le principe de la construction d'un garage pour loger l'ensemble des véhicules,
- décide la construction de 2 logements au 1^{er} étage de ce bâtiment pour y loger 2 sapeurs pompiers qui pourront répondre au premier appel,
- désigne M^r le Maire de trouver l'emplacement proposé à cette construction,
- désigne M^r BAYEN, architecte à Waville pour l'étude de l'avant-projet.

Séance du 22 septembre 1970

Acquisition des installations Cilomate (rue Thiers) pour y installer les véhicules des pompiers. (Bâtiment situé à côté de l'école « du Château »).

Séance du 8 septembre 1980

Acquisition de matériel pour le centre de secours

Le Conseil :

- considérant qu'il est nécessaire de doter le Centre de Secours de récepteurs d'appels sélectifs radio, afin d'éviter que les sapeurs pompiers ne soient appelés à l'aide de sirène, ne soient dérangés inutilement, ces appareils servant à n'appeler que des Sapeurs pompiers nécessaires pour l'intervention,
- considérant que ce matériel doit être fourni par un établissement spécialisé.

Après délibération :

- décide d'acquérir 8 récepteurs d'appels sélectifs radio pour le Centre de Secours dont le montant s'élève à 29 654.02 francs,
- sollicite du Service Départemental Incendies et Secours, une subvention aussi élevée que possible,
- s'engage à financer la dépense restant à la charge de la commune.

Séance du 25 juin 1993

Travaux d'agrandissement du centre de secours.

Le Conseil Municipal :

- considère que ces travaux sont rendus nécessaires par l'arrivée prochaine de nouveaux matériels,
- sollicite le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention.

LOISIRS SPORTIFS

(Stades, piscines, Jarny-Océan)

STADE

Le sport tient une grande place à Jarny et les municipalités ont toujours cherché à le favoriser pour le plus grand bien de la jeunesse.

Lors de la séance du 9 décembre 1888, le sport est surtout militaire et on trouve « l'autorisation d'un tir » au lieu dit « les côtes Lavine ».

Séance du 9 décembre 1888

Le Conseil :

- considérant que l'arrêté de M^r le Ministre de la guerre en date du 2 août 1878 a autorisé les sociétés de Briey, Conflans et Chambley,
- considérant que la création d'un tir est une œuvre utile et patriotique mais qu'il y a lieu de prendre lors de son installation toutes les mesures matérielles propres à assurer la sécurité des passants et des travailleurs des champs pendant les exercices de tir.

Après en avoir délibéré :

- autorise la société à effectuer les travaux dès qu'elle le jugera - convenable en remplissant les conditions exprimées dans la demande de M^r le capitaine. BLANCHARD,
- fait la réserve expresse que le tir ne pourra fonctionner pendant les travaux de la fenaison et de la moisson dans le but d'assurer la tranquillité des ouvriers des champs.

Autorisation d'un tir à Jarny au lieu dit « les côtes Lavine ».

Un conseiller est contre : nuisible et dangereux pour la sécurité des passants et portant atteinte à la liberté des propriétaires riverains.

Aussitôt après la 1^{ère} guerre mondiale, un terrain de sports à Jarny a été déclaré d'utilité publique par décret le 7 février 1921.

Mais il faut attendre 1931 pour que la commune puisse acheter les terrains nécessaires pour aménager un stade spacieux avec une piste de 400 m et une salle de gymnastique. (Actuellement occupée par la pétanque).

On découvre plusieurs sociétés sportives.

Séance du 16 juillet 1926

Une subvention de 250 francs est accordée à l'Union Cycliste de Jarny.

Séance du 29 janvier 1929

Le cercle d'escrime « L'épée Jarnysienne » sollicite un local près du groupe scolaire Jules FERRY.

Séance du 25 février 1929

Une subvention de 300 francs est votée à l'Union Sportive du Jarnisy, à l'occasion du Cross d'arrondissement qui aura lieu à Jarny le 3 mars prochain.

Séance du 20 avril 1932

Salle de gymnastique

Le Conseil Municipal :

- décide de faire procéder à une légère modification relative à l'emplacement de la salle de gymnastique qui doit être érigée sur le terrain de jeux communaux et de sports. Le mur de clôture de cette salle face au groupe scolaire qui est oblique par rapport au mur longeant la route projetée sera construit perpendiculairement à ce mur. Cette modification n'entraînera qu'un léger déplacement de la clôture face au groupe scolaire et n'obligera aucune nouvelle dépense.

Séance du 16 décembre 1932

Fête de gymnastique

Le Maire expose au Conseil que le comité de la Fédération Lorraine des sociétés de gymnastique et de sports siège social Nancy a fixé à Jarny courant Août le lieu de la fête fédérale de ces sociétés sous réserve de l'assentiment du Conseil Municipal et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil considérant :

- que la ville de Jarny vient d'aménager un stade où pourront évoluer les gymnastes de Meurthe et Moselle lors de leur fête fédérale qu'ils se proposent de donner,
- que cette manifestation amènera à Jarny plus de quinze cents gymnastes des différentes parties du département de Meurthe et Moselle et une grande affluence de personnes qui désireront assister aux différents exercices de ces jeunes gens,
- que le commerce local bénéficiera de cette affluence,
- que les charges à supporter par la ville, logement des sociétés arrivant la veille, logement et nourriture des jurés, achats de prix et de diplômes, banquet des invités, éclairage du stade seront en partie supportés par le produit des entrées au stade, la vente d'insignes et de programmes, la location des buvettes, participation des habitants et des commerçants de la ville,
- que cette manifestation fera époque dans l'histoire de notre ville et attirera sur elle l'attention bienveillante des autorités,
- qu'elle encouragera la jeunesse locale à fréquenter les cours créés spécialement pour le développement des forces physiques des jeunes gens.

Pour ces motifs :

- accepte la proposition de la Fédération Lorraine des sociétés de gymnastique et de sports siège social Nancy et la remercie de son initiative,
- dit que selon le désir exprimé par la Fédération Lorraine, la fête fédérale aura lieu courant août sur le stade municipal de notre ville,
- charge le Maire de faire toutes démarches nécessaires auprès des autorités pour que cette manifestation soit réussie et fixer la date définitive,
- vote un crédit de principe de quinze mille francs.

La nomination des Commissions chargées de l'organisation aura lieu dans une séance ultérieure.

Séance du 16 décembre 1932

Inauguration

Sur la proposition du Maire, le Conseil :

- décide que l'inauguration des travaux exécutés par les soins de la ville depuis quelques années se fera dans le courant du mois de Mai prochain. La date exacte sera fixée après entente avec M^r le Préfet de Meurthe et Moselle.

Séance du 12 janvier 1933

Le Conseil :

- décide de discuter pour l'organisation de cette fête qui devrait avoir lieu le 20 août.

Séance du 26 janvier 1933

Le Maire rend compte au Conseil des démarches qu'il a faites au sujet de la future fête du concours de la fédération Lorraine des sociétés de gymnastique.

Ordre du jour

Le comité de permanence de la Fédération Lorraine des sociétés de gymnastique et de sports réuni le jeudi 19 janvier 1933 pour étudier les modalités de l'organisation de la prochaine fête concours de 1933 décide à

l'unanimité qu'il y a lieu de faire toute confiance à la municipalité de Jarny et à son Maire pour l'organisation de fête concours qui doit avoir lieu le 20 août prochain.

En mai 1933, une grande fête aura lieu pour l'inauguration du stade.

Séance du 7 mai 1933

Fête d'inauguration des travaux exécutés par la municipalité au cours de ces dernières années

Dimanche dernier la ville de Jarny était en fête. La municipalité inaugurait, sous la Présidence de M^r le Préfet de Meurthe et Moselle les différents travaux qu'elle avait exécutés au cours de ces dernières années.

Au matin, les nuages gris sillonnent les nues, une fine pluie tombe, puis doucement le soleil apparaît faisant disparaître peu à peu ces vilains nuages, malgré certains esprits chagrins, le beau temps sera de la fête.

Les organisateurs affaires font les derniers préparatifs. Les rues, les bâtiments publics, le stade, de nombreux immeubles particuliers sont pavés. La ville est prête à recevoir ses hôtes.

Dix heures et demie, une section de l'amicale ORY est reçue à la gare puis tout au début de l'après-midi, arrivent les moniteurs du centre d'éducation physique de Metz, sous la conduite de son dévoué capitaine M^r. CAYEUX, la concorde de Bonvillers.

Les invités et une grande partie de la population se pressent aux abords du groupe scolaire J. FERRY que l'on inaugure. La Marseillaise retentit, d'une voiture descendent M^r le Sous-préfet de Briey et M^r SERRE, notre sympathique Député. Reçues par la municipalité, ces personnalités prennent place parmi les invités. La Marseillaise retentit à nouveau. M^r le Préfet de Meurthe et Moselle accompagné de M^r l'inspecteur d'Académie sont reçus à leur tour. Les présentations officielles sont terminées, guidés par M^{me} MENNEGAND, la dévouée Directrice du groupe scolaire, les invités visitent toutes les salles du groupe où l'air et la lumière pénètrent par de larges baies facteur essentiel de la santé et de la gaieté. L'ensemble donne un aspect riant qui engage à l'étude et nos enfants aimeront à venir dans cette école, sachant qu'ils y trouveront des cours pour les aimer.

Disons comme le poète que la municipalité a tenu à parer la vie où doivent séjourner et s'épanouir tant de délicats bourgeons.

Dans le préau couvert, décoré avec gout, les invités prennent place, aux sons de la marche des écoliers, exécutée, brillamment par M^r FRANÇOIS et M^{lle} RICHET.

M^r GENOT, Maire, souhaite la bienvenue à M^r le Préfet et le remercie d'avoir bien voulu présider cette fête, retrace en ces termes l'œuvre de la Municipalité depuis 1906, date à laquelle la commune commence à se développer : Jarny, qui en 1906 n'était qu'une bourgade de 800 habitants doit son développement à sa situation géographique et aux richesses de son sous-sol. Située au confluent des rivières de l'Orne et de l'Yron à la croisée des routes de Metz à Verdun et de Longwy à Nancy à la bifurcation des lignes de chemin de fer « Longwy Nancy Verdun Metz et Briey, cette bourgade prit un essor prodigieux, arrêté par la guerre mais qui reprit à l'armistice pour s'atténuer au cours de la crise que nous subissons.

En 1906 et 1907 deux mines s'installent sur son territoire, les mines de Jarny et de Droitaumont, la société DAWAY BICKFORT créant son usine de cartouches de mine, l'Energie éclairage, la distribution d'énergie, la Cie Lorraine de constructions et d'autres petites industries prenaient un essor important, la gare se développait avec une telle rapidité qu'il fallait déplacer la rivière Orne pour la création, de nouvelles lignes. La bourgade Jarny devient bientôt une petite ville.

Créer une petite ville en quelques années, installer des écoles, compléter l'enseignement national, prévoir l'existence rationnelle d'une agglomération humaine, bien aménager des espaces libres, assurer son bon entretien, bien fournir une eau saine, accompagner la culture physique et des sports si indispensables à la jeunesse, trouver les fonds nécessaires pour solder ces dépenses, telle fut l'œuvre des différentes assemblées qui se sont suivies à la mairie depuis 1906.

Le bâtiment affecté à l'école fut de suite trop restreint. On fit bâtir le groupe scolaire « Alfred MEZIERES » qui fut transformé en hôpital pendant la guerre et qu'il fallut restaurer après l'armistice. Mais bientôt ce groupe ne suffit plus à loger tous les enfants de la ville.

De suite reprenant le projet élaboré en 1914, le Conseil décide la création du groupe scolaire Jules FERRY où nous nous trouvons actuellement, mais un groupe d'une telle importance ne se résolve pas en quelques mois et cependant, il fallait des salles pour loger les élèves.

Pour ne pas trop surcharger le budget communal, ce groupe fut érigé en deux fois. La première partie fut mise en service en octobre 1925 et la seconde à la dernière rentrée des vacances de Pâques. Ce groupe tout à fait moderne comprend 8 classes.

A Jarny le groupe A MEZIERES était agrandi par la construction de 2 salles servant à l'enseignement technique et par l'aménagement de six salles nouvelles dans le préau de ce groupe.

Parallèlement à la construction des écoles, il fallut songer à l'assainissement car l'état sanitaire d'une ville est en fonction de son état de propreté. Assainir une agglomération c'est lui procurer une eau potable, c'est éloigner les déchets de la ville au fur et à mesure de leur production, améliorer l'alimentation, trouver l'eau en énorme quantité d'eau potable n'est pas facile. Après bien des recherches, des pourparlers, un accord fut conclu avec la mine de Droitaumont qui consentit à mettre à disposition de la ville, une certaine quantité d'eau provenant du fond de la mine. Cette eau fut amenée dans tous les quartiers de la ville et chaque ménage peut moyennant une redevance très réduite avoir l'eau dans son logement. Des bornes fontaines installées dans tous les quartiers de la ville deviennent l'eau bienfaisante et salubre.

L'installation de l'amenée d'eau terminée, il fallut songer à évacuer les déchets. Le Conseil fit les plans et devis nécessaires au projet d'assainissement, mais, une partie seulement en raison de fortes dépenses pour être réalisés des égouts sillonnent une partie de la ville amenant tous les déchets dans une station d'épuration. Celle-ci permet l'épuration dans les meilleures conditions d'hygiène de toutes les eaux souillées déversées dans les égouts ce qui constitue un progrès sensible au point de vue de l'hygiène résultant des découvertes scientifiques les plus récentes.

Un abattoir tout à fait nouveau fut installé à l'extrémité de la rue LAFAYETTE. Cet établissement permet de tuer en public une viande saine.

Des agglomérations se sont élevées sur toute la superficie de la commune. Le service postal était rendu difficile par suite de cette disposition. Certains quartiers et en particulier celui de la gare n'avaient leur courrier qu'à une heure tardive pour remédier à cet inconvénient, la ville acheta un immeuble qui fut aménagé en un bureau moderne.

La santé physique et la santé morale de la famille exige une habitation salubre, confortable et attrayante pour sauvegarder son indépendance. Pour assurer son développement en toute sécurité, il est infiniment souhaitable que la famille puisse acquérir la propriété de son foyer, c'est pour répondre à ce but que la ville fait construire 20 maisons d'habitation à bon marché cédées à des familles nombreuses et travailleuses, ou payant un loyer proportionné à ses ressources, le père de famille, dans un laps de temps deviendra son propriétaire de la maison qu'il occupe.

La municipalité, limitée par ses ressources, ne peut que réaliser un programme restreint.

Donner aux adultes et aux enfants de nos écoles des espaces libres pour prendre leurs ébats est un devoir d'une municipalité.

Ainsi, le Conseil Municipal a-t-il voulu doter la famille d'un terrain sportif bien étudié et bien compris et à réaliser une œuvre moderne pourvu de tout ce que la science sportive à imaginer jusqu'à ce jour.

Situé à proximité des écoles, abrité des vents par une immense clôture, ce terrain sera propice à tous les jeux. Nos enfants, nos adultes pourront y développer leurs membres, fortifier leur énergie et qui leur procurera une belle santé et leur permettra d'acquérir plus d'adresse et de sang-froid. Un corps robuste contient une âme énergique à laquelle il obéit.

Je ne veux pas abuser de vos instants par une trop longue énumération, ni vous lire les nombreuses difficultés rencontrées parfois pour trouver les fonds nécessaires pour solder ces travaux. Ce serait trop long mais qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de tous nos projets aux ingénieurs, aux collectivités qui ont créé les plans, tant au point de solidité et de l'élégance, aux entrepreneurs qui les ont réalisés d'une façon parfaite, à tous les ouvriers qui ont pris part à leur édification, j'exprime toute ma reconnaissance à tous les services qui ont examiné nos projets, à tous les membres de l'administration préfectorale auprès desquels j'ai trouvé l'accueil le plus bienveillant, les conseils les plus judicieux, des encouragements parfois si nécessaire car notre tâche était rude, parfois délicate mais cette tâche n'est pas terminée. Un plan de ville ne peut être définitif car une ville grandit, vieillit, se rajeunit, s'accroît ou se contracte selon l'implication que l'on donne à son développement.

Notre devoir est donc de continuer notre œuvre par la réalisation du mieux-être. C'est le besoin et la volonté du progrès.

La fin de ce discours fut accueillie de chaleureux applaudissements. De jeunes fillettes interprètent ensuite d'une façon merveilleuse « Nos sabots » chanson Lorraine avec mouvements. Les applaudissements ne furent pas épargnés.

M^r l'Inspecteur d'Académie, dans un discours d'une haute portée littéraire fit l'historique de ce groupe. M^r le Maire, puis la Municipalité pour son dévouement, la sollicitude aux œuvres scolaires, félicite le personnel enseignant de notre ville pour le dévouement qu'il apporte dans l'accomplissement de sa tâche si délicate et parfois si difficile.

Une fillette M^{lle} BERNARD chante à son tour « les roses de mon rosier » ; les roses de son panier furent offertes aux personnalités. M^r le Préfet prit la parole, en termes choisis, remercie et félicite la municipalité pour les nombreux travaux qu'elle a fait exécuter et rendus nécessaires par suite du développement de votre cité, salua les personnalités présentes et félicita à son tour le personnel enseignant.

La petite fête enfantine qui charma le public se termina par le chœur « gloire à l'école » paroles de BIMAT, musique de POPY, interprété par les grandes élèves et anciennes élèves de l'école.

Le groupe scolaire J. FERRY est inauguré.

Le cortège se rend à Jarny Centre, s'arrête quelques instants au Monument élevé à la mémoire des Enfants de Jarny « Morts pour la France ». Dépôt d'une palme, minute de recueillement. Une foule énorme remplit les rues, le cortège se fait difficilement un passage pour se rendre au stade municipal que l'on va inaugurer, en passant, chacun admire le groupe d'habitations à bon marché. Le stade est vraiment merveilleux, décoré, moderne qui fait penser aux olympiades chantés par HOMERE.

Les élèves du groupe scolaire Alfred MEZIERES et ceux des écoles de Droitaumont sont massés sur le terrain de jeux. Ces élèves sous la direction de leurs maîtres et maîtresses, l'amicale ORY de Nancy, la Concorde de Bonvillers, exécuteront différents exercices qui émerveilleront les invités et le public nombreux qui se pressait aux bords de la piste. Les moniteurs du centre d'instruction physique de Metz, montrèrent par des mouvements nombreux et variés tout ce que peut produire un corps équilibré et sain, véritables athlètes au corps harmonieusement développé, ils charmèrent le public qui ne leur ménagera pas ses ovations. La roue vivante, les sauts, le salut à l'antique furent particulièrement acclamés.

La belle fête sportive est terminée.

Les invités se pressent dans la salle des fêtes où un vin d'honneur leur est offert.

M^r GENOT remercie à cette manifestation : Monsieur le Préfet. « Notre ville est grandement honorée de votre présence. Par votre personne, c'est le gouvernement lui-même qui nous rend visite. Les citoyens ne sauraient être heureux et fiers de saluer le représentant du pouvoir et de vous remercier d'avoir bien voulu présider cette fête et de l'aide si affectueuse et si courtoise que vous apportez dans l'accomplissement de votre tâche souvent bien difficile et parfois si ingrate. Aussi la municipalité vous exprime toute sa reconnaissance. »

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de saluer M^r SERRE, notre nouveau et sympathique Député.

Je remercie M^r l'Inspecteur d'Académie, le protecteur éclairé de l'enseignement populaire, sa présence parmi nous montre combien il a en estime le dévoué personnel enseignant qui dirige avec un dévouement digne d'éloges les nombreuses classes de nos différents groupes scolaires.

Je remercie également M^r le Sous-Préfet de Briey dont le bienveillant concours ne nous a jamais fait défaut, M^r l'Inspecteur primaire dont l'affabilité et la bienveillance sont connus de tous.

Messieurs, je voudrais vous remercier tous, mais je me permets de vous comprendre tous dans une même pensée de sincère sympathie et de ma gratitude.

Toutefois, qu'il me soit permis de remercier les moniteurs du centre de l'Instruction Physique de Metz et leurs dévoués chefs, l'Amicale d'ORY de Nancy et la Concorde de Bonvillers et leurs dirigeants, les enfants des écoles, au concours qu'ils nous ont apporté à cette fête et des productions que nous avons applaudies avec enthousiasme. Je remercie également le personnel enseignant de cette ville. On ne saurait avoir trop d'égard pour ceux qui ont la pénible mission d'éduquer la jeunesse.

Je ne saurais oublier la S^{te} de Musique de Droitaumont et l'harmonie municipale. Je les remercie d'avoir répondu à notre appel, leurs airs joyeux et entraînants ont jeté une note gaie dans notre petite ville au cours de cette journée.

Messieurs, je lève mon verre à votre santé à tous, à celle de vos familles, à la ville de Jarny, à la République, à la France.

Puis M^r SERRE, Député, glorifier l'école laïque, fit un parallèle entre l'école d'autrefois et celle de nos jours et se dit heureux et fier de se trouver parmi ses nombreux amis de Jarny. Enfin M^r le Sous-préfet remplaçant M^r le Préfet qui avait du quitter cette fête vers 17 H remercia la Municipalité et à son tour glorifia l'école laïque.

Grande et belle journée qui fera époque dans les annales de notre ville. La vente des insignes au profit de l'œuvre cantonale des pupilles de l'école a produit 1044 F Nos gentilles et accortes vendeuses sont à féliciter de ce bon résultat.

Séance du 6 juin 1933

Vote crédit pour XXIII^{ème} concours festival de gymnastique.

Le Conseil :

- vote un crédit de 15 000 F en faveur du comité d'organisation de la XXIII^{ème} fête concours de la Fédération Lorraine des sociétés de gymnastique et de sports et concours international fête qui aura lieu à Jarny le 19 et 20 août prochain. Ce crédit sera mandaté au nom du trésorier du Comité M^r LAMORLETTE secrétaire de mairie de Jarny, au fur et à mesure des besoins. Cette dépense figure au budget additionnel de cette année.

Séance du 5 avril 1934

Redevance buvette du stade

Le Conseil :

- décide que le tenancier de la buvette qui pourra être installée dans le stade municipal au cours des fêtes organisées par différentes sociétés, paiera à la ville une redevance de 5 pour cent calculée sur le produit des entrées au stade.

Séance du 27 mai 1935

Location des pêches communales à la société « Gaule Jarnysienne », pour six ans.

Les pêches communales situées à Jarny et à Droitaumont aux charges et conditions suivantes :

- la location est faite pour six ans du 15 juin 1935 au 15 juin 1941,
- le prix annuel de 350 francs est payable entre les mains du Receveur municipal le 1^{er} octobre de chaque année,
- le prix maximum des cartes délivrées par la Société donne droit sur les pêches communales : 8 francs, tous droits compris,
- le droit au présent bail ne pourra être cédé sans autorisation,
- en cas de dissolution de la Société, le bail est résilié de plein droit.

Séance du 17 août 1935

Location d'un buffet buvette au stade

Suite à la délibération du 5 avril 1934 fixant à 5 % des entrées le montant de la redevance,

Le Conseil Municipal :

- constate :

- que ce procédé prive, tant les athlètes que les spectateurs, de la possibilité d'acquérir au moment où ils en ont besoin, rafraîchissements, boissons chaudes, sandwiches, fruits etc....,
 - que le cas échéant, l'installation d'un buffet buvette provisoire, ne peut que dans une très faible mesure, donner satisfaction aux clients éventuels pas plus du reste qu'au tenancier de cette buvette.
- décide qu'un buffet buvette pourra être installé, à titre fixe, au stade municipal et,
 - autorise le Maire par adjudication publique, le droit d'établir et de tenir cette buvette aux charges et conditions suivantes :
 - location faite pour une durée de 3 ans,
 - le buffet buvette sera installé à l'endroit qui sera fixé par la municipalité,
 - l'adjudicataire ne pourra vendre des liqueurs et spiritueux titrant plus de 23,
 - le buffet buvette ne devra être ouvert au public qu'une heure avant les manifestations organisées au stade, il devra être fermé une heure après ces manifestations.

Séance du 4 septembre 1935

Le Conseil :

- autorise le Maire à louer à M^r Pierre ALLARIA une bande de terrain situé champ CHANOT,
- autorise à installer un jeu de quilles. M^r ALLARIA paiera une redevance annuelle de 50 francs au receveur municipal à dater du 15 septembre 1935,
- autorise à louer à M^{me} VENTURINI, exploitant le café de l'espérance, section de Droitaumont, un terrain d'environ 323 m² dit « gué de Droitaumont » situé en bordure de son habitation. M^{me} VENTURINI est autorisée à installer un jeu de quilles et de boules. Redevance annuelle à la commune de 150 francs.

Séance du 19 septembre 1935

Le Conseil :

- décide l'installation d'un buffet-buvette, à titre fixe, au stade municipal,
- autorise le Maire, par adjudication publique, le droit d'établir et de tenir cette buvette aux conditions suivantes :
 - location pour trois ans à dater du 1^{er} octobre 1935 : mise à prix 500 francs. Le buffet buvette sera installé à l'endroit qui sera fixé par la municipalité. L'adjudicataire aura droit d'installer à ses frais un abri fixe (réalisé dans un style qui s'harmonise avec l'aspect général du stade municipal),
 - devra suffisamment être approvisionné pour servir des boissons saines et fraîches l'été, chaudes en hiver. Pas de liqueurs et spiritueux titrant plus de 23,
 - devra fournir petits pains, sandwiches, oranges...

La ville se réserve le droit d'autoriser à son gré la vente par colporteur ou petites voitures de marchandises.

En 1937, Monsieur l'Inspecteur primaire de Briey choisit Jarny comme principal centre d'éducation physique de la région et souhaite des travaux d'amélioration de la salle de gymnastique et du stade.

Séance du 14 mai 1937

M^r l'Inspecteur primaire de Briey s'est rendu à la mairie pour enquêter au sujet de la demande de travaux indispensables pour améliorer la salle de gymnastique et le stade.

Il a retenu comme travaux de première urgence :

- aménagement du sol de la salle de gymnastique,
- construction de deux allées faisant communiquer les cours des écoles avec le stade,
- achat de matériel.

M^r l'Inspecteur a indiqué que la ville de Jarny a été choisie comme l'un des principaux centres d'Education physique de la région. Il a insisté pour que la ville établisse une demande de subvention très rapidement, promettant de faire aboutir la demande lors de la prochaine répartition.

Le devis des travaux à effectuer dans le stade et la salle de gymnastique fait ressortir une dépense de 34 000 francs. La fourniture des appareils de gymnastique et de jeux : 7 330 francs, soit un total de 41 330 francs.

Le Conseil, considérant :

- que la création d'un terrain de sports à Jarny a été déclarée d'utilité publique par décret du 7 février 1921,
- que la commune a acquis des terrains en 1931 pour la somme de 80 000 francs,
- que l'aménagement du stade spacieux avec une piste de 400 mètres et une salle de gymnastique de 25 mètres de long sur 12 mètres de large a coûté 295 000 francs,
- que l'on ne saurait envisager de faire de nouveaux sacrifices, que dans la mesure où la ville sera largement subventionnée,
- approuve le devis et le cahier des charges dressés par M^r ARNOULD, architecte à Briey, relatifs aux travaux d'aménagement jugés nécessaire dans le stade, la salle de gymnastique, ainsi que l'achat d'agrès et d'articles de jeux.

Devis plus honoraires compris : 44 220 francs.

Le Conseil :

- autorise le Maire lorsque la ville sera fixée sur la subvention accordée, à faire procéder à l'adjudication publique,
- prend l'engagement de ne pas détourner de sa destination le terrain de sports pour l'aménagement complémentaire,
- prend l'engagement de mettre le terrain à la disposition de toutes les sociétés agréées dans la ville et des enfants des écoles.

Séance du 18 août 1937

Le Maire expose au Conseil que par une circulaire du 6 novembre 1936 faisant connaître que le département de Meurthe et Moselle avait été choisi par M^r le Ministre de l'Education physique pour un premier essai d'extension du programme d'éducation physique des écoles primaires, ce programme entraîne de la part de la commune, des dépenses pour aménagement du terrain des sports, des préaux couverts, l'achat de matériel.

L'Etat a accepté en principe de supporter la moitié des dépenses.

M^r le Ministre de l'Education physique a mis à la disposition du département de Meurthe et Moselle un crédit de un million à ordonnancer en deux tranches de 500 000 francs.

Séance du 25 août 1937 et 21 octobre 1937

Etude d'un projet relatif aux travaux à exécuter dans le stade et salle de gym.

Séance du 9 novembre 1937

Camp d'aviation de Doncourt demande de subvention pour aménagement

Lettre de M^r le sous-préfet de Briey en date du 9 novembre 1937 ainsi conçue

Monsieur le Maire

Vous avez du apprendre par la voix de la presse que le centre d'aviation populaire de Briey venait d'entrer en activité sur le terrain de Doncourt.

Il est déjà doté d'un excellent appareil et d'un hangar, d'un chef pilote, d'un chef mécanicien, un hangar définitif pour plusieurs appareils est en construction.

Le comité est en pourparlers pour l'achat d'un deuxième appareil et les inscriptions au club affluent de toutes les communes qui avoisinent le centre de Doncourt.

En présence de cet élan magnifique des jeunes, le Comité a décidé la construction sur le terrain à côté des hangars, d'une « auberge de jeunesse » afin qu'ils puissent trouver sur place le gîte et le couvert ainsi que les locaux appropriés à l'enseignement théorique : mécanique, navigation, météorologie.

Je suis persuadé que votre commune directement intéressée par le nombre de ces jeunes gens qui auront la faculté d'y recevoir pour ainsi dire gratuitement l'enseignement des pilotes d'avion, tiendra à l'honneur de participer à l'édification d'un bâtiment essentiel à son fonctionnement.

Le Conseil après avoir délibéré :

- considérant que l'intérêt présenté par les camps d'aviation populaire, mérite l'attention et la sollicitude de toutes les municipalités et surtout celles dont les jeunes gens sont les plus à même d'en tirer profit.

Ont été contactées les communes : Conflans, Labry, Mars-la-Tour, Valleroy, Homécourt, Auboué, Joeuf, Giraumont, Moutiers, Mancieulles et Moineville.

Liste des sociétés de Jarny qui reçoivent des subventions.

Séance du 15 juin 1938

Le Conseil :

- approuve le budget additionnel de 1938. Excédent de recettes : 55 069F.

Les subventions allouées aux différentes sociétés :

- Cité universitaire	50 F
- Société horticole des jardins de France	50 F
- Caisse de secours des commis du trésor	50 F
- Association des secrétaires de mairie	50 F
- Sanatorium des cheminots	50 F
- Comité de patronage de l'enfance coupable	200 F
- Ligue des gazés, blessés des poumons, tuberculeux	50 F
- Subvention à la fédération des sociétés musicales	100 F
- Secours aux victimes des inondations de l'Indochine	50 F
- Comité : « Mémorial Français du Front d'Orient »	50 F
- Sociétés d'aviculture et horticulture	250 F
- Orchestre symphonique	400 F

4 novembre 1938

Après une longue délibération le Conseil Municipal :

- vote une subvention à l'unanimité en faveur du projet de la construction dite « Auberge de la jeunesse » sur le terrain de Doncourt.

L'installation d'une infirmerie est approuvée par M^f le sous-préfet.

Séance du 30 avril 1940

Le Président expose que le service de l'Intendance a requis la salle de gymnastique pour y entreposer de la paille et du foin.

Pour y avoir accès, les voitures hippomobiles passent par la cour de l'école des filles, une voiture a accroché la clôture en ciment et renversé poteaux et dalles en ciment.

Le Conseil Municipal :

- est d'accord pour la restauration aux frais de l'autorité militaire.

Séance du 11 septembre 1941

Dégâts commis au terrain de sports de Jarny

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M^f Le commissaire général à l'éducation et aux sports :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, si les dégâts causés au terrain de sports de Jarny ont été commis à l'occasion de réquisition par les troupes françaises, il y a lieu d'adresser une demande d'indemnité à la Commission des évaluations siégeant à la Préfecture en fournissant toutes les pièces justificatives. Les dommages résultant de l'occupation par les troupes allemandes font l'objet actuellement d'un examen à la Commission de Wiesbaden. Il conviendrait dès maintenant de constituer un dossier et de l'adresser à la Préfecture.

Séance du 13 novembre 1942

Travaux d'aménagement du stade municipal

Le Maire communique au Conseil un devis relatif aux travaux d'aménagement du stade municipal et le cahier des charges

Séance du 18 février 1945

Le Conseil. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre en date du 26 janvier dernier, émanant de M^r l'Inspecteur départemental de l'éducation physique et des sports invitant les municipalités et dirigeants de Sociétés sportives à créer le plus rapidement possible dans chaque commune un office municipal de l'éducation physique et des sports et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil considérant :

- que le stade municipal qui était mis à la disposition des différentes sociétés sportives de la ville est occupé depuis le mois de septembre dernier par différentes formations américaines avec camions,
- que ce stade se trouve dans un état déplorable qu'il ne peut être mis actuellement à la disposition des Sociétés,
- que les réparations nécessaires pour sa remise en état ne pourront être effectuées que lorsque ces formations auront quitté la commune,
- ajourne la création d'un office municipal de l'éducation physique dans la ville.

C'est en 1945 que le Conseil Municipal décide la création de l' « office municipal de sports ».

Séance du 29 mai 1945

Le Conseil :

- vu la circulaire de M^r le Directeur Général de l'Education physique et des sports reçu le 7 juin 1944 demandant la création, dans toutes les communes importantes pour la vie sportive de notre cité considérant :
 - o qu'il permettrait la liaison entre les sociétés la municipalité et la Direction départementale de l'Education physique et des sports,
 - o qu'en persévérant il pourrait obtenir que les sociétés sportives soient rassemblées par catégories bien distinguées : Football, Rugby, Basket, musique, natation (sic),
- décide la création de l'office municipal des sports,
- désigne M^{rs} PERRIN Jules et MARCHAL Fernand membres du Conseil Municipal pour faire partie de ce comité.

Séance du 14 juin 1946

Le Maire expose au Conseil :

- que l'adjudication publique fixée le 5 juin pour les travaux de réfection du stade n'a pas donné les résultats escomptés,
- que seul le 1^{er} lot a pu être adjugé,
- que pour le 3^{ème} lot une soumission a été déposée par M^r SABATINI serrurier à Conflans mais que étant supérieur au devis elle n'a pas pu être retenue,
- que dans ces conditions et en l'urgence des travaux il y a lieu d'avoir recours au marché de gré à gré avec M^r SABATINI pour l'exécution des travaux.

Et il l'invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire.

- Considérant :
 - o que les travaux à exécuter sont absolument nécessaires pour la remise en état du stade municipal,
 - o qu'il y a lieu de réaliser les travaux le plus tôt possible du 3^{ème} lot pour la somme de 19 950 F. Les travaux seront exécutés sous la surveillance de M^r VALLIN architecte 6 Boulevard Lobau à Nancy auteur du projet,
 - o que M^r KEMPF s'engage à exécuter les travaux compris dans le 4^{ème} lot pour la peinture.

Les travaux seront terminés dans un délai de 3 mois à compter de la signature du traité à moins que le manque de matières premières soit légalement constaté

Création d'un poste de gardien du stade municipal et augmentation de la taxe sur les entrées pour payer le gardien

Afin d'éviter le retour des détériorations désagréables que l'on a constatées et auxquelles il faut absolument mettre fin, le gardien sera nommé dès que les travaux de restauration seront terminés.

Séance du 4 novembre 1947

La société sportive des mines de Droitaumont et la société sportive des cheminots de Conflans-Jarny prennent le nom d'Entente fraternelle des mineurs et des cheminots de Conflans-Jarny

Une subvention est accordée à la société (Football club Jarnysien)

Séance du 9 février 1948

Renouvellement pour six ans de bail à la Société « Gaule Jarnysienne », du 15 juin 1948 au 14 juin 1954.

Séance du 26 octobre 1948

Le Conseil :

- décide de procéder à la plantation de peupliers :
 - o au lieu dit les Rouaux,
 - o sur les bords de l'Yron.

Il est également décidé de planter des arbres autour du stade, la commission des sports décidera ses emplacements.

Séance du 26 janvier 1949

Le Conseil, considérant que :

- si l'on veut encourager les sports, il faut s'assurer des spectateurs aux manifestations sportives,
- si l'on veut que les spectateurs soient nombreux, il faut que le stade soit muni de tribunes confortables pour les garantir du soleil et de la pluie,
- la taxe de 10% sur les entrées, instituée spécialement pour l'aménagement du stade, est d'un faible rapport actuellement,
- cette taxe deviendrait un revenu, s'il y avait des tribunes confortables pour recevoir le public,
- les spectateurs paieraient facilement un prix d'entrée plus élevé pour être assis convenablement, et bien abrités, soit de la pluie, soit du soleil en été.

Il y a lieu de donner suite à ce projet

Le Conseil :

- autorise le Maire à signer un marché de gré à gré avec M^f AMIEL, directeur de la C^{ie} Lorraine de construction.

Les travaux devront être terminés dans le délai le plus court possible et au maximum dans un délai de six mois.

Séance du 28 juin 1949

Le Maire rend compte de ses démarches en ce qui concerne le rôle d'arbitre que le Conseil lui avait confié en vue de la fusion des 2 sociétés de football de Jarny ceci afin d'arriver à former une société très forte et essayer d'arriver à mettre Jarny à l'honneur.

Il fait part des résistances mesquines de part et d'autres et pour lesquelles il n'a pas été possible d'arriver à une solution.

Le Conseil en regrettant les faits :

- donne acte au Maire de sa communication.

Séance du 18 janvier 1950

Création de la course pédestre « Challenge de la ville de Jarny ». Une subvention de 25 000 francs est accordée.

Séance du 10 mars 1950

Subvention pour le tour de France qui passera à Jarny le 13 juillet à 15 h 30 dans l'étape Paris-Metz.

Séance du 19 février 1951

Subvention Entente cycliste du Jarnisy Prix du 14 juillet Prix du Jarnisy.

Elle sollicite de la part de la ville une subvention aussi élevée que possible. Les frais en résultant étant évalué à plus de 20 000 F :

- considérant qu'il y a lieu d'encourager le sport cycliste dans les «mêmes conditions que les autres sports»

La ville accorde 10 000 F

Séance du 4 juillet 1951

Le Maire expose au Conseil :

- qu'à différentes reprises les sociétés locales ont demandé la remise en état du stade,
- que le terrain de foot devient impraticable pour l'organisation des matches de championnat.

Le Conseil :

- décide :
 - o la réfection de la piste et de sa main courante,
 - o le drainage et la remise en état du terrain de football,
 - o vu le coût important de ses réalisations,

Le Conseil Municipal :

- demande au ministre de L'Education Nationale, secrétariat d'état à l'enseignement technique à la jeunesse et aux sports, une subvention aussi élevée que possible pour permettre la réalisation du projet.

Séance du 19 octobre 1951

Demande du FCJ

Le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre du Football Jarnysien demandant l'autorisation d'installer une cabine avec chauffe bains dans le vestiaire du stade municipal pour l'usage exclusif de leurs joueurs.

Le Conseil :

- considérant que cet avantage ne peut être réservé à une seule des sociétés utilisant le stade,
- décide d'ajourner cette requête.

Séance du 9 avril 1952

« Prix de la ville de Jarny » subvention

Le Conseil Municipal :

- vote une subvention de 20 000 frs en faveur de l'Entente cycliste du Jarnisy pour sa course cycliste annuelle du 14 juillet dite « Prix de la ville de Jarny ».

Séance du 28 mai 1953

Question mise à l'étude par les commissions-sports : fusion des sociétés sportives en union sportive du Jarnisy.

Séance du 11 juin 1953

Création de l'Union sportive du Jarnisy (U.S.J.) par fusion des sociétés sportives (subvention de démarrage)

Le Maire expose au Conseil :

- que la Commission municipale des sports s'étant mise en rapport avec les 2 grandes sociétés sportives de Jarny :
 - 1° l'Entente sportive des Cheminots et Mineurs de Jarny et Droitaumont et,
 - 2° le Football club de Jarny a réussi à obtenir de ces deux groupements qu'ils fusionnent en une société unique qui sera intitulée :

« L'Union Sportive du Jarnisy » (U.S.J.)

Cette fusion souhaitée par tous les milieux sportifs de la localité et des environs permettra avec l'appui de la municipalité de donner une impulsion nouvelle à tous les sports en général, en éliminant les frictions qui existaient entre les 2 sociétés.

Le comité provisoire de l'U.S.J. sollicitait une subvention de démarrage...

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'il est de son devoir de donner un appui sérieux au nouveau club ainsi formé en lui donnant les moyens de donner une impulsion vigoureuse à la pratique de tous les sports,
- vote une subvention exceptionnelle de démarrage de 500 000 francs en faveur de l'U.S.J..

Séance du 11 juin 1953

Le Conseil Municipal :

- vote une subvention de 20 000 francs en faveur de « l'Entente cycliste du Jarnisy » pour sa course annuelle du 14 juillet dite « Prix de la ville de Jarny ».

Séance du 22 mai 1954

Ping pong club de Droitaumont : prix de la ville de Jarny

Le Conseil Municipal :

- considérant que cette société organise le 23 mai un « tournoi régional »,
- décide de créer, à cette occasion un prix dit :
 - « Grand prix de la ville de Jarny »
- vote en conséquence, une subvention exceptionnelle de 25 000 F.

Séance du 15 décembre 1955

Salaire du gardien du stade

Le Conseil :

- fixe le salaire du gardien du stade au taux forfaitaire de 15 000 Frs par mois à compter du 1^{er} novembre 1955 (applicable pour l'année 1956)

Séance du 9 mai 1956

Tour d'Europe cycliste

Le Conseil Municipal :

- vu la lettre du commissariat général du tour d'Europe cycliste qui a décidé de faire de Jarny une ville demi-étape et demande une subvention de l'ordre de 200 000 F,
- considérant que le passage de ce tour d'Europe ne peut que profiter au commerce local d'autant plus que la Région de l'Est est évitée cette année par le Tour de France cycliste,
- décide, après en avoir délibéré et compte tenu que l'association des commerçants offre une subvention de 100 000 F d'accorder sa garantie pour une somme égale de 100 000 F sur les recettes qui seront encaissées à l'occasion de cette demi-étape.

Une subvention pour couvrir le déficit serait votée si le montant des recettes n'atteignait pas 200 000 f en cas d'encaissement pour un montant supérieur à 200 000 f le bénéfice serait alors partagé entre les organisateurs et la ville.

Séance du 31 août 1956

Prix de la ville de Jarny subvention à l'entente cycliste

Le Conseil Municipal :

- vote une subvention de 25 000 F à l'entente cycliste du Jarnisy pour son prix annuel dit « Prix de la ville de Jarny ».

Dépense à imputer au chapitre XVIII art 5 du Budget Primitif.

Séance du 30 avril 1959

Agrandissement des tribunes du stade municipal :

- considérant que cet agrandissement est devenu absolument nécessaire et qu'il permettra de porter le nombre de places à 500, ce qui est un chiffre modeste.

Coût du devis : 1 609 463 F

Séance du 9 février 1959

Une subvention de 50 000 francs est accordée au comité organisateur du Concours Hippique.

Séance du 25 août 1959

En vue de financer les travaux de construction d'une piscine et salle d'éducation physique et de musique, la ville de Jarny émettra par voie de souscription publique un emprunt de 74 500 000.00 frs amortissable en 20 années à partir de 1960 au taux d'intérêt annuel de 5.50 %

Séance du 29 janvier 1960

Confirme l'emprunt de 750 000 nouveaux francs pour la piscine

Séance du 15 mars 1960

Marché pour vestiaires et douches

Travaux de reprise des fondations, justifiés par le mauvais état du sol :

- autorise le Maire à signer avec l'entreprise CHANZY et PARIDOUX un marché de gré à gré pour la somme de 598 418 F

Séance du 22 juin 1960

Construction d'une piscine.

Le Conseil Municipal :

- vu la délibération du 25.08.1959,
- approuve le 27 octobre 1959 par M^r le Préfet acceptant le projet définitif des travaux,
- devis accepté de 1 250 008 NF honoraires compris.

Séance du 25 août 1960

Echange terrain entre la ville de Jarny et Monsieur Adrien HEITZMAN plâtrier demeurant à Jarny en vue de la construction d'une piscine.

Séance du 25 novembre 1960

Renouvellement du bail pour six ans avec « la Gaule Jarnysienne ». La société regroupe 1500 membres.

Séance du 15 septembre 1961

Avant projet de la création d'un 2^{ème} stade (ville de + 10 000 Hab.)

- 1 stade omnisport,
- 2 terrains d'entraînement,
- 4 terrains de basket.

L'avant projet est prévu dans le prolongement nord du stade existant avec :

- une piste d'athlétisme de 400 m,
- deux pistes d'élan pour sauts en longueur et à la perche,
- un sautoir en hauteur,
- 6 aires pour poids, disque et marteau,
- une aire gazonnée dans la piste ovale pour football de 115X66 et pour le rugby 119X66,
- un plateau d'éducation de 40X28,
- un emplacement de 60 X 32 pour construction ultérieure d'une salle de sports.

Séance du 12 septembre 1962

Travaux reconnus indispensables. La construction d'un balcon et d'une tribune pour spectateurs non prévus.

Séance du 12 septembre 1962

Echange de terrain pour le stade

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 15 septembre 1961 décidant l'acquisition de 6 parcelles du terrain destinées à la création d'un 2^{ème} stade,
- considérant qu'en ce qui concerne Monsieur HUMBERT Henri l'acquisition des 1 hectare 69 ares 25 centiares dont il est propriétaire doit avoir lieu par échange avec un terrain communal de 34 ares au lieu dit « Pneuchamp »,
- que cette parcelle de 34 ares est située en bordure d'une route d'accès au 3^{ème} lotissement,

- décide que la ville renonce pour le présent et pour l'avenir à réclamer à Monsieur HUMBERT une redevance de viabilité pour cette parcelle,
- charge Maître HAYEM d'insérer cette clause dans l'acte d'échange des terrains.

Séance du 7 mars 1963

Tour pédestre : coupe de la ville de Jarny

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à acquérir une coupe à l'occasion du tour pédestre organisé par l'U.S.J. en mai 1963 et qui sera offerte au vainqueur de cette compétition,
- autorise cette dépense qui sera de l'ordre de 100 F.

Séance du 6 mars 1964

2^{ème} stade – construction – avant projet

- vu l'arrêté ministériel du 20/12/1963 attribuant une subvention de 126 038 F pour la totalité du projet soit :
 - o une piste d'athlétisme ovale de 400 m avec 6 couloirs,
 - o une piste droite de 140 m à 7 couloirs,
 - o deux pistes d'élan pour sauts en longueur et à la perche,
 - o un sautoir en hauteur,
 - o six aires circulaires pour poids, disque et marteau,
 - o une aire gazonnée pour football de 115 X 66 et pour rugby 119 X 66 m,
 - o un plateau d'éducation physique de 40 m X 28 m,
 - o un emplacement de 60 X 32 pour une salle de sports ultérieure et tous travaux accessoires s'y rapportant.
- vu le projet définitif de cette réalisation établi par les Ponts et Chaussées pour un montant total de 350 000 F,
- fixe la date d'adjudication au 7 avril 1964 à 15 H en mairie de Jarny.

Avant projet de construction d'une salle de sports dans l'enceinte du 2^{ème} stade subventionné par arrêté ministériel du 20 décembre 1963.

Le Conseil considérant qu'une salle des sports est absolument indispensable à Jarny :

- décide la mise à l'étude d'un avant projet de construction d'une salle de sports ultérieure par M^r BAYEN.

Séance du 3 juillet 1964

Le Conseil Municipal :

- autorise la dépense d'achat d'une coupe dite « challenge de la ville » remis à l'occasion du concours de boules organisées par le « Pétanque club » de Jarny (104F) (terrain sur le stade S.N.C.F.).

Séance du 10 août 1964

Engazonnement et travaux divers sur le nouveau stade « qui s'appellera Hugo GNEMMI ».

On utilisera la terre végétale existante.

C'est l'entreprise Martin FOURQUIN qui effectuera les travaux.

Séance du 28 janvier 1966

Construction d'une salle de sport

Le Conseil Municipal (suite aux délibérations du 20 décembre 1963 et du 8 août 1965) :

- approuve l'avant projet de construction d'une salle de sports,
- s'engage à mettre les installations à la disposition des écoles et des associations sportives ...,
- s'engage à assurer l'entretien et le gardiennage des installations.

Séance du 29 juillet 1966

La Ligue de Lorraine d'athlétisme déclare qu'à peine terminé le stade ne correspond pas aux normes et qu'il est impossible d'y recevoir une rencontre importante.
Souhaite des aménagements.

Séance du 26 décembre 1967

Le Conseil Municipal :

- considérant que le Tour de France Cycliste doit traverser le territoire de la commune en 1968,
- vote une subvention de 2000 F au titre de l'exercice de 1968.

Séance du 9 décembre 1969

Accès au gymnase Jean ZAY aux sportifs de l'U.S.J.

Séance du 13 février 1970

Accès du gymnase aux sportifs de l'U.S.J.

« A la suite d'un hiver rigoureux, les sports d'équipe (volley- hand- basket) ont dû interrompre leur entraînement (terrains enneigés et souvent verglacés).

Le lycée possède un gymnase qui n'est pas utilisé en dehors des heures scolaires.

Une convention sera établie entre la mairie, M^r Martin PREVEL, inspecteur de jeunesse et sports et M^r DUMONT directeur du lycée Jean ZAY pour fixer le mode d'utilisation et la répartition des charges. Un accès direct et indépendant du lycée reliera l'entrée qui se fera rue Albert 1^{er}.

Construction d'une salle de sport (avant projet)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve l'avant projet de construction d'une salle de sports à Jarny,
- renouvelle sa demande d'inscription au programme d'équipement sportif du 6^{ème} plan, (demande déjà formulée par délibération en date du 31 Août 1963).

Construction de tribunes 2^{ème} stade

Le Conseil Municipal :

- considérant que la construction de tribunes dans le 2^{ème} stade construit en 1965 est indispensable et urgente,
- désigne M^{rs} HESS et MAGNIEN architectes à Fontenay sous Bois pour l'étude du projet et la direction des travaux.

Séance du 10 février 1971

Construction de vestiaires au stade municipal.

Le coût de cette opération se décompose :

- Vestiaires 190 951.00
- Honoraires 8 638.00
-
- 199 589.00 F

Le Conseil Municipal :

- accepte le projet présenté.

Séance du 23 mars 1972

Construction d'un gymnase

Le Maire rappelle : que par délibération du 19 mai 1970, le Conseil Municipal de Jarny avait demandé l'inscription au 6^{ème} plan groupe 1 Equipement des superstructures de la construction de diverses installations sportives ci-après :

- 1) une salle de sports à implanter entre les 2 stades qui sera également utilisée par les 1200 élèves du CES Alfred MEZIERES,
- 2) un plateau scolaire pour le CES Alfred MEZIERES,
- 3) un gymnase B desservant le groupe scolaire SAINT EXUPERY,
- 4) un gymnase C desservant le groupe scolaire LANGEVIN WALLON,
- 5) une halle de sports pour le futur CES 996 qui desservira également le CET féminin et le groupe scolaire Jules FERRY soit un total de 1300 élèves pour ces 3 groupes scolaires.

Le Conseil Municipal :

- sollicite de la haute autorité de M^r le Président de la République le financement des installations sportives ci-dessus énoncées, aussi urgentes que nécessaires à l'épanouissement du sport dans le Jarnisy.

Séance du 1 septembre 1973

- Suite à la délibération du 13.02.1970 et du 02.10.1972,
- considérant que le lycée peut laisser à la disposition de l'U.S.J. ses installations sportives durant 9 h par semaine moyennant une redevance annuelle de 2400 francs : il est accordé à la section de Volley-ball de l'U.S.J. l'autorisation d'occuper les installations 25 dimanches de 9h à 12h moyennant un versement supplémentaire de 9 francs par heure d'utilisation.

Après avoir délibéré

- autorise le Maire à signer la convention.

Séance du 2 avril 1976

Construction d'un gymnase à ARAGON

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération en date du 2 janvier 1976 relative à la construction d'un gymnase type C au C.E.S. ARAGON,
- considérant que le Conseil Municipal avait chargé le Maire de contacter Monsieur HESS architecte DPLG aux fins de constituer les dossiers d'avant projet et d'adjudication,
- considérant que ces dossiers ont été déposés en mairie et que l'adjudication correspondante a eu lieu le 5 mars 1976,

Après en avoir délibéré :

- confirmant son autorisation donnée au Maire en vue de passer le marché d'ingénierie correspondant à la construction d'un gymnase type C au C.E.S. ARAGON,
- dit que le marché à intervenir, dans le cadre du décret n°73-207 du 28 février 1973, portera sur une mission complète (études de conception, prestations d'assistance, de contrôle et de coordination pour l'exécution des ouvrages) et sera passé de gré à gré,
- précise que le marché sera passé sur une estimation prévisionnable du montant des travaux de 2 062 638 F en 2^{ème} classe de complexité,
- approuve le cahier des clauses administratives particulières établi par le Maire,

- dit que les crédits nécessaires sont prévus en suffisance au budget de l'exercice 1976 chapitre 903, sous chapitre 903-51 article 2322.

Séance du 5 novembre 1976

Montant total de la salle 1 903 317.14 F

Modification dans la masse des travaux de construction du Gymnase du C.E.S. ARAGON.

Le Maire rappelle qu'à la demande des futurs utilisateurs des installations sportives du Gymnase en cours de construction, le Conseil Municipal a décidé de passer un marché pour la fourniture et la pose de tribunes télescopiques complémentaires à celles qui étaient prévues au dossier initial.

Séance du 10 janvier 1977

Don véhicule mini bus Peugeot à l'U.S.J.

Le Conseil Municipal :

- considérant que bien souvent les dirigeants de l'U.S.J. sollicitent la ville pour le transport de leurs sportifs lors de leur déplacement.

Après avoir délibéré :

- décide de faire don du véhicule mini bus Peugeot immatriculé 4491 QK 54 à l'union sportive du Jarnisy pour permettre le déplacement des sportifs,
- le véhicule est remis sans assurance, ni garantie,
- l'U.S.J. doit assurer le véhicule et s'engager à ne l'utiliser que pour les déplacements sportifs.

Séance du 21 février 1977

Acquisition de matériel sportif

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- que le gymnase type C attenant au C.E.S. ARAGON est en cours de construction,
- il faut prévoir la mise en place de l'équipement sportif à installer dans ce gymnase.

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet et,
- sollicite du département une aide financière.

Séance du 19 septembre 1977

Nom donné au gymnase en construction.

Le Conseil Municipal :

- décide de donner le nom de Maurice BAQUET au gymnase situé derrière le C.E.S. ARAGON.

Maurice Baquet né en 1897, mort en 1965. Il fut l'un des dirigeants de la Fédération sportive et gymnique du Travail et pionnier de l'éducation sportive. Il aura consacré sa vie jusqu'au dernier souffle au sport qui fut toute sa raison de vivre : pratiquant enthousiaste, théoricien d'avant-garde, un éducateur doublé d'un organisateur efficace.

Séance du 19 septembre 1977

Création de postes au gymnase Maurice BAQUET

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'il est indispensable que ce gymnase soit gardienné et entretenu,
- décide la création d'un poste de gardien du gymnase (ouvrier professionnel de 2^{ème} catégorie groupe V) et d'un poste d'aide ouvrier professionnel à mi-temps pour l'entretien des bâtiments.

Construction d'une maison de gardiennage

Au complexe Maurice Baquet

Le Conseil Municipal :

- sollicite de Monsieur le Sous Préfet l'autorisation de passer un marché négocié avec l'entreprise MILLET de Château Salins d'un montant de 189 324.24 F (crédit inscrit au budget supplémentaire de l'exercice 1977).

Séance du 27 février 1978

Le Conseil Municipal :

- considérant que la fin des travaux de Maurice BAQUET prévue pour le 23 février 1977 n'a pu être respectée par suite d'intempéries,
- fixe la date de fin des travaux au 1^{er} mars 1978 (soit une prolongation de 12 mois prolongation valable pour toutes les sociétés).

Séance du 27 février 1978

Construction du complexe sportif Maurice BAQUET

Le Conseil :

- vu les procès verbaux d'adjudication signés avec l'entreprise FRITSCH de Bellevillé en date du 54 mars 1976 approuvés le 13 avril 1976 concernant les lots plomberie sanitaire et électricité du complexe sportif Maurice BAQUET,
- dit que la date d'achèvement des travaux concernés est fixée au 1^{er} mars 1978 soit une prolongation de délai de 12 mois :
 - o Au lieu du 28.01.1978 pour l'entreprise STOECKEL à Wittisheim,
 - o Au lieu du 28.10.1977 pour l'entreprise FRITSCH de Bellevillé.

Séance du 20 avril 1978

Location de pêche à la Société « Gaule Jarnysienne ». La Société regroupe 1540 membres.
 Maintien du prix de location du droit de pêche : 10 francs par an.

Le Conseil :

- autorise le Maire à renouveler le bail de la Société pour six ans, lequel expire le 14 juin 1984.

Séance du 12 mai 1978

Construction d'une halle des sports demande de subvention

Le Conseil :

- considérant que pour permettre l'éducation sportive des élèves des groupes scolaires de Jarny il est nécessaire de réaliser une halle des sports,
- cette construction sera édifiée sur un terrain appartenant à la ville, situé entre les 2 stades municipaux,
- les architectes HESS et MAGNIEN estiment la somme : 2 876 953 F :
 - o coût construction 2 629 418.80F,
 - o équipement 90 199.20,
 - o honoraires architectes 157 335.00,
- sollicite une subvention aussi élevée que possible.

Séance du 12 mai 1978

Halle des sports

Le Conseil Municipal :

- vu la délibération de ce jour décidant la construction d'une halle de sports,
- vote un crédit de 10 000 F,
- accepte une subvention de l'Etat au titre du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports en acceptant les termes et obligations.

Cette construction sera édifée sur un terrain appartenant à la ville, situé entre les deux stades municipaux (estimation 2 876 953 F)

Projet présenté par M^{rs} HESSS et MAGNIEN, architectes.

Séance du 28 novembre 1978

L'attribution d'un logement par utilité de service au complexe sportif Maurice BAQUET présente un intérêt certain pour la bonne marche de cet établissement. (Immeuble sis Avenue PATTON)

Le Conseil Municipal :

- détermine l'affectation du logement comme suit :
emploi gardiennage et entretien complexe sportif Maurice BAQUET.

Séance du 4 février 1980

Electrification de la salle de Ping-pong

Le Conseil :

- décide la réalisation des travaux d'extension et d'aménagement d'un bâtiment au stade Hugo GNEMMI pour la création d'une salle de gymnastique qui sera utilisée par la section de Ping-pong de l'U.S.J.,
- considérant que le bâtiment existant n'était pas alimenté en électricité.

Le Conseil :

- décide de réaliser les travaux d'électrification pour alimenter la salle de gymnastique réservée à la section Ping-pong de l'U.S.J..

Séance du 23 avril 1980

Aménagement de jeux de boules lyonnaises. (Depuis la délibération du 21.03.1980).

Ces jeux doivent être aménagés pour permettre le déroulement du championnat de France de boules lyonnaises.

Séance du 25 février 1981

- considérant qu'une halle des sports est en voie d'achèvement Rue Clément HUMBERT,
- considérant qu'il importe de donner un nom à cette halle des sports,
- décide de donner le nom de « Auguste DELAUNE ».

Auguste DELAUNE

Il est né le 26 septembre 1908 à Gravelle. Il adhère à la fédération du travail au club Havrais. Venu à Paris comme ouvrier soudeur. Il adhère au Club de St Denis, il lutte inlassablement pour que se recrée l'unité du sport travailliste. Il en devient le secrétaire général cette fédération de 30 000 à 130 000 adhérents, il paraphe l'accord F.S.G.T., F.F. de basket, F.F. d'Athlétisme. Il reçoit la médaille d'or de l'éducation physique. En 1939 la guerre se déchire, il est mobilisé dans le Nord, la Belgique, Dunkerque, l'Angleterre, il revient en France, il est présent lors du bombardement d'un train en gare de Rennes, il organise le sauvetage de dizaines de personnes, il est décoré de la croix de guerre et médaille militaire, il entre en résistance, il est arrêté, est au

camp de Poissy et Châteaubriand, il s'évade. Il se bat, il est abattu au Mans, transporté à l'hôpital, il est torturé par la Gestapo le 13 septembre 1943, il meurt emportant l'immense amour qu'il nourrissait pour son pays, il est décoré de la Légion d'honneur.

Séance du 21 avril 1981

Equipement d'une salle de réunion dans un complexe sportif (Auguste DELAUNE)

Il est nécessaire de prévoir l'équipement d'une salle de réunion dans un complexe sportif. Une subvention est sollicitée pour effectuer les achats d'équipements.

Création d'un terrain de football

Le Conseil Municipal :

- considérant que pour permettre une meilleure pratique du football, il est nécessaire de prévoir la création d'un terrain. cette création sera réalisée sur un terrain appartenant à la ville,
- vu le projet présenté par M^{rs} HESS et MAGNIEN, architectes, pour la réalisation des travaux, dont le détail estimatif s'élève à la somme de 250 000 francs.

Après délibération,

Le Conseil :

- approuve le projet d'un montant de 250 000 francs,
- sollicite une subvention aussi élevée que possible au titre du programme départemental des équipements sportifs,
- s'engage à maintenir les ouvrages ainsi créés en parfait état d'entretien.

Séance du 21 septembre 1983

Le Maire rappelle que la semaine omnisports a débuté le 21 septembre et se terminera le 2 octobre 1983 et que sont prévues les 24 H de natation.

Il propose pour permettre l'accès des participants à ces 24 h de natation de décider la gratuité des entrées de la piscine pour toute la durée de ces 24 h.

Le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition.

Séance du 26 juin 1986

La commune fait l'acquisition d'un terrain d'entraînement destiné au training-club canin.

Séance du 5 février 1988

Courts de tennis couverts Acquisition de terrains Décision de préfinancement

- vu la délibération du 26 août 1987 décidant la construction de 2 courts de tennis couverts et d'un Club house sur des terrains à acquérir auprès de la S.N.C.F. et sollicitant du Conseil Général, l'octroi d'une subvention,
- considérant qu'il importe de marquer la ferme volonté du Conseil Municipal d'acquérir les terrains nécessaires et de réaliser cet équipement.

Après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à inscrire au budget primitif de l'exercice 1988, les crédits nécessaires à l'acquisition auprès de la S.N.C.F. des terrains d'assiette des courts de tennis dont la construction a déjà été décidée par délibération en date du 27 juin 1987, soit la somme de 70 746 F se décomposant comme suit :
 - o acquisition du terrain d'assiette des courts 26000,
 - o acquisition du terrain d'assiette House club 5200,
 - o frais liés aux études du dossier S.N.C.F. 356,
 - o dépenses aux travaux d'adaptation du terrain 39200

Séance du 27 janvier 1989

Suite à la météo défavorable, les terrains de foot des stades GENOT-GNEMMI sont impraticables.

Séance du 19 janvier 1989 30 janvier 1989

Fête des associations

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'il importe que la ville de Jarny offre un lot de qualité au 1^{er} prix de la tombola de la fête des associations,

Après délibération :

- décide d'offrir comme prix de la tombola de la Fête des associations 1989, un séjour d'une semaine pour deux personnes au Centre de Vacances de Longeville sur mer.

Séance du 12 avril 1989

Il est procédé à l'organisation d'un spectacle par la section « Cyclo » de l'U.S.J., place LECLERC.
Ce spectacle aura lieu le 23 avril 1989.

Séance du 12 mai 1989

Nécessité d'assurer la sécurité lors de manifestations sportives organisées aux stades Hugo GNEMMI et Charles GENOT.

Le stationnement est interdit rue Clément HUMBERT, côté stade, sur une distance de 10 mètres à compter du portail du stade jusqu'à la rue Paul LANGEVIN.

Séance du 25 septembre 1989

Construction d'un vestiaire au bois du four :

- vu le dossier présenté par M^r GILLANT, architecte, pour la construction d'un vestiaire au stade du Bois du Four pour un montant de 585 158.73 francs, TTC, honoraires compris,
Un tel ouvrage bien que subventionné par le Conseil Général n'a pu être réalisé.
- considérant que sa réalisation s'impose désormais et qu'une ligne budgétaire a été ouverte sur le budget primitif 1989 pour permettre le lancement de l'opération des octrois de la subvention.

Après en avoir délibéré :

- décide le principe de la réalisation de travaux de construction d'un vestiaire au stade du bois du four (Montant des travaux 585 158.73 F),
- accepte le dossier présenté par M^r GILLANT, architecte,
- sollicite du Conseil Général l'octroi d'une nouvelle subvention d'un montant le plus élevé possible.

Séance du 24 novembre 1989

Construction de courts de tennis et d'un club House

Le Conseil Municipal :

- vu la délibération du 4 juillet 1988 concernant la construction de courts de tennis et d'un club house,
- considérant que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires :
 - o adaptation au sol et approfondissement des fondations des bâtiments,
 - o installation d'une fosse septique et de son épurateur,
 - o amenée des fluides (eau, P.T.T., électricité),
 - o modification du projet initial à la demande des utilisateurs.

Le Conseil Municipal :

- accepte ces travaux supplémentaires et,
- charge le Maire de signer l'avenant.

Séance du 12 juin 1990

Fête des associations. Premier Prix de la tombola

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'il importe que la ville de Jarny offre un lot de qualité au 1^{er} prix de la tombola de la fête des associations,

Après en avoir délibéré :

- décide d'offrir comme Premier Prix de la tombola de la fête des Associations 1990, un séjour d'une semaine pour deux personnes au Centre de vacances de Longeville sur mer.

Séance du 21 juin 1991 (ou 28 juin 1991)

Extension du complexe sportif Maurice BAQUET

Le Conseil :

- vu le dossier présenté par M^r Frédéric GILLANT, architecte à Thionville pour l'extension du complexe sportif Maurice BAQUET pour un montant de 2 902 542 HT,
- considérant, compte tenu des demandes d'inscription non satisfaite dans les clubs sportifs par suite du manque de places et de l'exiguïté des locaux, qu'il importe de prévoir cette extension,

Après en avoir délibéré :

- décide la réalisation des travaux d'extension du complexe sportif Maurice BAQUET,
- accepte le dossier présenté par M^r Frédéric GILLANT, pour un montant de 2 902 542 HT,
- sollicite du Conseil Général l'octroi d'une subvention pour aider la ville à financer ce projet,
- s'engage à inscrire, en tant que de besoin au budget de la ville, les crédits nécessaires à la réalisation de cet investissement.

Séance du 12 octobre 1992

Création d'une salle de musculation

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération en date du 4 décembre 1991 relative à l'appel d'offres ouvert pour la création d'une salle de musculation,
- considérant les travaux supplémentaires réalisés à la demande de la ville de Jarny et plus particulièrement les travaux de fournitures et pose d'une trappe de visite, de pose d'un enduit d'étanchéité sous carrelages de fourniture et pose de luminaires basse luminance, de fourniture et pose de plinthes supplémentaires, de fourniture et pose de couvre joints sur huisserie bois,

Après en avoir délibéré :

- accepte les avenants passés avec les entreprises relatifs aux travaux supplémentaires ci-dessus décrits,
- autorise le Maire à signer les avenants à intervenir,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus en suffisance au budget de l'exercice 1992.

Séance du 26 janvier 2004

Réalisation d'une piste d'athlétisme et d'un sautoir

Le Maire informe le Conseil Municipal que ce programme a pour objet la réalisation d'une piste d'athlétisme sur le Stade GNEMMI afin d'offrir les conditions optimales pour la pratique de ce sport aux scolaires et aux adhérents des clubs et un sautoir situé le long de la piste.

Les travaux s'élevant à 90 000 euros H.T. peuvent être subventionnés.

Le Conseil, après délibération :

- accepte la réalisation d'une piste d'athlétisme sur le stade GNEMMI pour un montant de 90 000 euros H.T.,
- sollicite une subvention auprès des financeurs potentiels,
- dit que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2004.

Séance du 8 juin 2005

Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques de 2012

Le Conseil Municipal :

- considérant que les Jeux Olympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Jarny est attachée,

Après avoir délibéré :

- apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012 et,
- émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité international Olympique.

Séance du 20 juin 2007

Réhabilitation des vestiaires GENOT

Lancement de la procédure d'appel d'offres :

Le Maire informe le Conseil Municipal du programme de réhabilitation des vestiaires GENOT comprenant notamment :

- le stade entièrement clos,
- l'accès au terrain grillagé,
- le cheminement recouvert d'un revêtement antidérapant et de plaques empêchant les jets de projectiles,
- deux vestiaires de 25 m²,
- deux salles de douches,
- un vestiaire arbitre,
- différencier les sanitaires publics et les sanitaires pour les joueurs, arbitres et dirigeants.

Pour un coût de travaux estimés à 214 700€ H.T. par M^{lle} Gaëlle BODSON maître d'œuvre.

Pour la réalisation de ce programme le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert.

- considérant que ces travaux peuvent être subventionnés par le Centre National du Développement du Sport,
- accepte le programme de réhabilitation des vestiaires du stade GENOT en date du 10 septembre 2007,
- considérant que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Régional de Lorraine,
- accepte le programme de réhabilitation et,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Régional de Lorraine.

Séance du 24 septembre 2008 et 24 octobre 2008

Réhabilitation des vestiaires GENOT : Avenant n°1 au lot n°1

Démolition – gros œuvre – maçonnerie

Le Conseil :

- vu la délibération du 20 juin 2007 relative à la réhabilitation des vestiaires GENOT,
- considérant les malfaçons constatées lors de la démolition de la chape, du carrelage et des faux-plafonds entraînant des modifications pour des raisons de sécurité du bâtiment,
- vu l'avenant n°1 au lot n°1 « démolition – gros œuvre – maçonnerie – VRD proposé, s'élevant à 10 668€ H.T.,
- vu l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres du 15 septembre 2008,

Après avoir délibéré :

- accepte l'avenant n°1

entreprise	montant initial	avenant H.T.	Total lot n° H.T.
SOREHA	86 391.50	10 668	97 059.50

- autorise le Maire à signer les documents.
crédits prévus au budget de l'exercice 2008

Vote pour 29
 contre 0
 abstention 0

PISCINE

Avant la 2^{ème} guerre mondiale.

Séance du 20 juin 1939

M^f DRAUX est propriétaire d'un terrain lieu dit « Cote Brochain » situé en bordure de l'Yron où se trouve installé une baignade qui est de plus en plus fréquentée du public. Si la ville devenait propriétaire du dit terrain il serait facile de créer un chemin d'accès à cette baignade en partant du chemin de la cartoucherie

- autorise le Maire à continuer les pourparlers avec M^f DRAUX.

Séance du 20 juin 1939

Suite à l'achat du terrain à M^f DRAUX ancien Jarnysien, permettrait de créer une station de bain de rivière depuis longtemps réclamée par la grande partie des habitants que si la ville devenait propriétaire du dit terrain il serait facile de créer un chemin d'accès à cette baignade en partant du chemin de la cartoucherie.

Après la 2^{ème} guerre mondiale.

Séance du 14 mai 1948

« Achat d'un pré pour la construction d'une piscine à proximité de l'Yron avec alimentation en eau de rivière ».

Le Conseil :

- considère qu'il y a urgence pour la ville de s'en rendre acquéreur du pré au prix de 25 000 Fr (somme pas exagérée) qu'il y a lieu de favoriser et d'encourager le sport de la natation,
- autorise le Maire à signer l'acte de cession réglementaire.....

Séance du 28 avril 1950

Le Maire expose que la ville a acquis à M^f DRAUX, demeurant à Nancy, une sapinière d'une contenance de 85 ares pour permettre de donner accès au bois de la côte ROBERT, que la ville désire transformer en promenade communale et au pied de laquelle elle se propose d'organiser une piscine sur les bords même de l'Yron.

- considérant que cette opération sera très appréciée des Jarnysiens et Jarnysiennes qui se rendent fréquemment dans ce coin si plaisant, qu'ils ont déjà baptisé Jarny Plage, (et auparavant la « baignade boche »),
- décide l'acquisition des terrains situés chemin des ânes et la côte BROCHAIN afin d'organiser un circuit ; les promeneurs de Jarny Centre en traversant le petit bois pourraient aller sortir du côté Jarny Gare et vice-versa.

Séance du 6 juin 1957

Construction d'une piscine acceptation du projet définitif :

- vu les délibérations des 2/9/55 –9/5/56 et 5/4/57,
- vu la convention passée avec l'architecte du 14/1/56,
- vu le projet définitif présenté par cet homme de l'art pour la construction d'une piscine et salle de gymnastique dont le devis estimatif d'un montant de 97 500 000 F,

Après avoir délibéré :

- approuve le projet tel qu'il est présenté par l'architecte compte tenu que ce projet a été vérifié par l'ingénieur régional de la Direction de la Jeunesse et des sports de Nancy,
- s'engage à financer la dépense compte tenu des subventions de l'Etat, de l'ordre de 50% du coût total des installations et constructions subventionnables au moyen d'emprunts à contracter ultérieurement,
- s'engage à mettre les aménagements à la disposition de tous scolaires et sportifs et à assurer l'entretien, la gestion, le gardiennage et le fonctionnement de l'établissement même en cas de déficit imprévisible et,
- s'engage à combler par les ressources de la collectivité le déficit annuel d'exploitation qui serait constaté,
- demande à l'autorité de tutelle l'autorisation de contracter les emprunts nécessaires à la réalisation de ce projet.

Séance du 25 août 1959

Emprunt pour la piscine, la salle d'Education physique et de musique

- vu le projet définitif établi par M^r BAYEN, architecte et le devis d'un montant de 120 901 000 francs,
- considérant que d'ores et déjà une subvention a été attribuée pour cette opération, soit 27 500 000 francs,
- vu le devis favorable du directeur des services départementaux du M R L à la délivrance du permis de construire,
- accepte le projet définitif d'exécution établi par M^r BAYEN pour le compte de la ville de Jarny.

Séance du 29 janvier 1960

Emprunt pour la piscine, la salle des Fêtes et de musique

Un emprunt de 745 000 nouveaux francs amortissables en 20 ans à partir de 1960 au taux annuel de 5% est lancé par voie de souscription publique.

Séance du 22 juin 1960

Construction d'une piscine

Le Conseil Municipal :

- vu la délibération du 25.08.1959,
- approuve le 27 octobre 1959 par M^r le Préfet acceptant le projet définitif des travaux.

Devis accepté de 1 250 008 NF honoraires compris

Adjudication des travaux de la piscine

Total : 1 024 909 F

Séance du 25 août 1960

Echange de terrains pour la construction de la piscine

Le Maire expose au Conseil que la ville de Jarny est propriétaire d'un terrain situé en bordure de la rue Charles GENOT, lieu dit « Colmié » sur lequel la construction d'une piscine est envisagée.

Pour faciliter la construction de la piscine, il y aurait lieu de procéder à l'échange d'une partie de l'immeuble appartenant à la commune, en contrepartie d'une propriété joignant au nord l'immeuble de la commune, appartenant à M^r Adrien HEITZMANN, plâtrier.

La ville abandonnant à M^r HEITZMANN une partie de l'immeuble lui appartenant. La ville recevrait en échange de M^r HEITZMANN une partie de la propriété lui appartenant ; M^r HEITZMANN accepterait de procéder à cet échange.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide de procéder à l'échange,
- accepte que les frais occasionnés par cet échange soient supportés intégralement par la ville,
- charge M^r le Maire de faire toutes les démarches nécessaires et,
- lui donne tous pouvoirs pour signer tous les actes et notamment l'acte d'échange qui sera rédigé par Me HAYEM, notaire à Jarny.

Séance du 25 août 1960

Echange de terrains pour la construction de la piscine

Le Maire expose au Conseil que la Caisse d'Epargne de Briey a proposé un échange de terrains. Cet échange permettra à la Caisse d'Epargne d'obtenir le permis de construction puisque la parcelle de terrain qui appartient actuellement à la C E est incluse dans le projet d'aménagement de la place publique.

Le Conseil, après délibération :

- accepte l'échange des deux parcelles à surface égale, soit 3 ares, 90.

Séance du 7 décembre 1960

Filtrage, chauffage et conditionnement d'air.

Echange de terrain avec M^r HEITZMANN en bordure de la rue Charles GENOT lieu dit « Colmié » contre une partie de l'immeuble appartenant à la ville sur la rue Charles GENOT.

Séance du 9 mai 1962

Piscine et école de musique

Le Conseil Municipal :

- vote le principe et,
- charge M^r le Maire de la mise à l'étude d'un projet de construction sur le terrain attenant à la salle des fêtes d'un bâtiment comprenant :
 - 1) Rez de chaussée une piscine chauffante avec bains douches,
 - 2) Au premier étage une école de musique,
- désigne M^r BAYEN architecte à Onville pour la mise à l'étude de l'avant projet.

Séance du 12 septembre 1962

Travaux supplémentaires à la piscine

- vu le devis des travaux supplémentaires des travaux de gros œuvre effectués par l'entreprise E.C.T.A.L. et présenté par M^r BAYEN, Architecte,
- considérant :
 - o que certains de ces travaux reconnus indispensables et recommandés par le « Bureau Veritas » ont eu pour but une consolidation accrue de l'ensemble du bâtiment et une meilleure garantie d'étanchéité du bassin (compte tenu de mouvements du sol toujours possibles dans un terrain minier),

- qu'en outre, la construction d'un balcon et d'une tribune pour spectateurs non prévus au devis initial étaient indispensables pour permettre de percevoir des entrées payantes en cas de compétition, et assurer un complément de recettes au service exploitation de cet établissement ;
- accepte le devis des travaux supplémentaires d'un montant de 155 200.00 NF,
- autorise le Maire à signer un avenant de régularisation avec l'entreprise E.C.T.A.L. adjudicataire du premier lot génie civil, sur la base du marché d'adjudication et du bordereau de prix initial.

Séance du 7 mars 1963

Création d'un emploi de Maitre Nageur à la piscine.

La piscine nouvellement construite doit commencer à fonctionner dans un délai assez bref et qu'il est indispensable d'attacher à cet établissement un maître nageur diplômé qui sera chargé :

- de donner des leçons de natation aux enfants d'âge scolaire et aux adultes,
- de la surveillance du bassin de natation afin d'éviter les accidents.

Dans ce but et sans plus attendre il a signalé cette future création d'emploi aux services de la Préfecture chargé du reclassement des rapatriés d'Algérie.

La nomination d'un de ces agents rapatriés a déjà été autorisée par la Préfecture de l'Oise :

- décide la création de l'emploi de maitre nageur à la piscine (emploi permanent à temps complet) à compter du 1^{er} avril 1963.

Séance du 7 mars 1963

Un règlement très précis fixe le mode d'utilisation de la piscine et des bains douches.

Les horaires et le tarif sont fixés à partir du 1^{er} juillet 1963.

Une buvette sera installée par les établissements GNEMMI. (bar réfrigéré et matériel nécessaire à l'agencement de deux buvettes)

Suite au marché d'adjudication du 10.02.1961 des travaux supplémentaires (plomberie- sanitaires- électricité) s'avèrent nécessaires.

Le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté.
- D'autres travaux seront acceptés le 28 janvier 1964.

Séance du 19 mars 1965

Droit d'entrée Modification du tarif

Le Conseil Municipal :

- décide d'accorder la gratuité de l'entrée de la piscine à tous les enfants qui fréquentent les établissements scolaires de Jarny et qui s'y rendent en groupe accompagnés par les maîtres et moniteurs. Cette gratuité est acquise également aux centres socio éducatifs de la S.N.C.F., centre de jeunesse de Jarny ville et gare.

Séance du 5 novembre 1968

2^{ème} maître nageur

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'une circulaire ministérielle en date du 19/01/1965 relative à la surveillance des élèves qui apprennent à nager exige la présence à la piscine de 2 personnes en plus du surveillant de baignade lorsque le nombre des élèves dépasse 16,
- considérant qu'aucune école primaire ne peut plus se rendre à la piscine, toutes les classes comptant un nombre d'élèves supérieur à 16,
- considérant que la piscine, utilisée ou non oblige à rémunérer le personnel de service,
- décide la création d'un 2^{ème} poste de maître nageur afin que tous les enfants de Jarny puissent profiter d'une réalisation de l'importance de la piscine.

Séance du 21 septembre 1979

Acquisition matériel éducatif pour la piscine municipale

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel éducatif qui doit être utilisé par les enfants des écoles maternelles pour l'initiation à la natation,
- s'engage à acquérir ce matériel pour 1611.12 F.

Séance du 29 juin 1999

Réhabilitation et extension réalisation du projet

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a décidé de procéder à la réhabilitation et à l'extension de la piscine municipale en même temps qu'à sa mise en conformité.

Il a également été souhaité et considéré comme nécessaire la réalisation d'une étude de fréquentation et de tarification.

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer la dite convention.

Séance du 20 décembre 1999

Réhabilitation de la piscine

Le Maire rappelle que suite à sa délibération du 29 juin accepte l'étude et la réalisation des travaux prévus à la piscine municipale.

De plus la ville a sollicité des modifications dans le programme des travaux portant une estimation prévisionnelle et intégrant par conséquent d'une part la réalisation d'un bassin neuf.

Séance du 26 octobre 2001

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2001 décidant d'annuler les délibérations de 29 juin 1999 et 20 décembre 1999.

Les travaux étant suspendus depuis le 29 mars 2001, il convient de régler les travaux qui ont été réellement effectués aux différentes sociétés concernées.

Séance du 21 juin 2004

Projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne piscine

Le Maire rappelle au Conseil le projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne piscine et la création d'une structure multi accueil dédiée à la petite enfance s'élevant à 1 043 544.93 euros H.T. :

- considérant que ce projet peut être subventionné, le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de financeurs potentiels et notamment de l'Etat.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- accepte le projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne piscine, la création d'une structure d'accueil dédiée à la petite enfance s'élevant à 1 043 544.93 euros H.T.,
- sollicite une subvention pour la réalisation de ce programme auprès de l'Etat.

Séance du 7 avril 2005

Requalification de la piscine

Structure « Petite enfance » Salle polyvalente Bureaux et salles de réunions – marche de maîtrise d'œuvre – Avenant n°1

Le Conseil :

- vu le marché de maîtrise d'œuvre passé entre la ville de Jarny et M^{me} Christiane TOURNIER, architecte à Nancy, pour la requalification de l'ancienne piscine,
- considérant qu'il convient de prendre en compte les éléments de l'article 6.2.6. du CCAP,
- vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres réunie le 23 mars 2005.

Après en avoir délibéré :

- accepte l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre proposé par l'architecte,
- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir,
- dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2005.

Vote pour 23
contre 0
abstention 4

- Valide la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer les marchés suivants :

1 Démolition gros œuvre	RENATO	760 000€
2 Couverture	LE BRAS	94 122.10€
3 Métallerie menuiserie alu	MILLET	200 257.50€
4 Menuiserie bois	BONECHER	245 855.84€
5 Plâtrerie plafonds	LAUER	214 564.54€
6 Cloisons	DIMATER	49 609.37€
7 Revêtements durs	CARREDIS	89 067.18€
8 Revêtements souples	QUALISOL	30 531.60€
9 Peinture	QUALISOL	89 067.18€
10 Plomberie sanitaires	VIRGILI	69 580.00€
11 Chauffage ventilation	VIRGILI	288 250.00€
12 Electricité	SODEL	316 994.00€
13 Ascenseur	THYSEN KRUPP	30 819.00€

TOTAL

2 478 715.98€

Vote pour 22
contre 0
abstention 5

Séance du 27 février 2006

Requalification de l'ancienne piscine

- structure d'accueil petite enfance,
- salle polyvalente,
- bureaux et salles de réunions.

Les travaux seront terminés à l'automne 2006

Séance du 12 juin 2006

Le Maire propose de donner à ce bâtiment le nom « Gilbert SCHWARTZ » Maire de Jarny de 1965 à 1980 Député de Meurthe et Moselle de 1973 à 1978, déporté résistant sous le n° 14 597 à Buchenwald.

Séance du 10 septembre 2007

Convention d'utilisation du Centre aquatique intercommunal de Jarny – ville de Jarny communauté de communes du Jarnisy

La communauté de communes du Jarnisy s'engage à mettre à la disposition des écoles de Jarny le centre aquatique intercommunal pour l'enseignement des activités de natation auprès des élèves des écoles primaires.

Une convention contractualise les conditions de mise à disposition de cet établissement entre les deux structures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte la convention d'utilisation du centre aquatique intercommunal de Jarny entre la ville de Jarny et la communauté de communes du Jarnisy.

Vote pour 22
 contre 2
 abstention 1

Séance du 16 juin 2008

Requalification de l'ancienne piscine en structure d'accueil petite enfance, salle polyvalente bureaux et salles de réunion avenants aux lots N° 3,4,8 et 9

Le Conseil Municipal :

- vu la délibération du 29 mars 2005 validant la décision de la commission d'appel d'offres relative aux marchés de travaux pour la requalification de l'ancienne piscine structure d'accueil petite enfance – salle polyvalente bureaux et salles de réunions,
- considérant que lors de la réception des travaux des malfaçons ont été constatées sur le bâtiment notamment sur les lots :
 - o N°3 métallerie menuiserie alu,
 - o N°4 menuiserie bois,
 - o N°8 revêtements des sols souples,
 - o N°9 peinture.Des réserves ont été émises et suite à diverses interventions de la part du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, les désordres ont été réglés. Il convient donc maintenant de régulariser les marchés en contractualisant par des avenants.
- vu l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres du 11 juin 2008,

Après en avoir délibéré :

- accepte les avenants proposés,
- autorise le Maire à signer les documents,
- dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2008.

Ouverture de la piscine intercommunale

Fin mai 2010 (aux scolaires)

Début juin 2010 au public

LE CENTRE DE LONGEVILLE SUR MER EN VENDEE

Début des tractations pour un centre de vacances en bordure de mer.

Séance du 2 juillet 1970

Achat de terrain à Longeville sur Mer

Le Maire expose au Conseil qu'il serait souhaitable dans l'intérêt de la population que la ville ait à sa disposition un terrain au voisinage de la mer afin d'y construire un ensemble social comprenant plusieurs bâtiments.

Cet ensemble serait à la disposition :

- des scolaires : classes de mer,
- des enfants : colonies de vacances,
- des personnes âgées : maison de vacances.

Afin d'étendre la durée d'utilisation et de ce fait, tout en rendant de plus grands services, de réduire les frais généraux d'entretien et d'aménagement.

Le Maire rappelle que l'inscription d'un tel ensemble a été faite au 6^{ème} plan pour la construction et l'aménagement des bâtiments.

Le Maire expose au Conseil les résultats des démarches qui ont abouti à une promesse de vente pour un terrain de 4ha 59a 70ca, situé en bordure de mer à Longeville /Mer, lieudit « Les Plantes de la Brunelle »

Le Conseil, considérant :

- le lieu d'implantation près de l'océan,
- le climat excellent,
- les accords reçus de la part de la mairie de Longeville,
- de la part des propriétaires.
- approuve les tractations engagées par la mairie,
- décide de l'achat de ce terrain aux prix de 7 F le m², plus les frais d'agence s'élevant à 20 500F et les frais de notaire,
- dit que cette dépense sera inscrite au budget additionnel de 1970,
- sollicite la déclaration d'utilité publique.

Séance du 3 novembre 1970

Achat de terrains à Longeville .Frais d'agence

Le Maire expose qu'il est très difficile de trouver des terrains de grandes surfaces. Il rappelle qu'il s'est adressé à ses collègues et qu'il n'a pu trouver les terrains nécessaires.

Seule l'agence des Dunes a pu lui fournir ce qu'il fallait. Son agent a consenti lors de la signature, à ramener les frais à 10 500F au lieu de 20 500F

Le Conseil :

- décide de régler les frais et,
- précise que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire 1970 à l' art : 2 101-3.

Séance du 30 novembre 1970

Achat de terrain à Longeville

Le Conseil,

- vu sa délibération du 2 juillet 1970 approuvée par M^f le Sous-préfet de Briey le 25 novembre 1970,

A l'unanimité :

- charge M^f SCHWARTZ, Maire de Jarny de signer l'acte d'achat,
- désigne comme convenu dans la promesse de vente Maître Claude BRANGER, notaire à Talmont, pour la rédaction de l'acte à passer

Frais de mission

Le Conseil :

- charge M^f SCHWARTZ de se rendre à Talmont pour signer l'acte d'acquisition :
 - o départ : mardi 15 décembre,
 - o retour : vendredi 18 décembre,

- précise que les crédits nécessaires au remboursement des frais de mission du Maire figurent sur l'art:667 du budget primitif de l'exercice 1970.

Acte d'achat signé **le 17 décembre 1970** à Talmont en Vendée par le Maire M^r SCHWARTZ.

Séance du 4 janvier 1971

Ensemble social de Longeville Convention avec les architectes

Le Conseil :

- considérant que l'intervention de l'Homme de l'Art est requise par les règlements pour l'élaboration du plan de masse de cette création,

À l'unanimité :

- décide de confier l'étude du projet à l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme comprenant 2 architectes, M^{rs} MAGNIEN et HESS.

Séance du 29 mars 1973

Construction-Demande d'emprunt

Le Conseil :

- décide de contracter un emprunt de 500 000F, destiné à financer les travaux de construction de l'ensemble social,
- accepte les conditions proposées par l'Union des Assurances de Paris :
 - o Montant du prêt:500 000F,
 - o Taux:8,80%,
 - o Durée:15 ans,
 - o Amortissement: au moyen de 15 annuités constantes de chacune 61 298,94 payables à terme échu.
- prend en charge tous les impôts, taxes et droits auxquels l'emprunt peut ou pourra être assujéti,
- interdit à la ville le remboursement par anticipation,
- autorise le Maire ou son adjoint à signer avec le prêteur le contrat de prêt,
- vote pour toute la durée de l'emprunt, les centimes nécessaires pour en assurer le service,
- déclare que le budget de la ville n'est pas soumis à approbation.

Les travaux peuvent enfin commencer.

Le centre va être fonctionnel pour juillet 1974.

Séance du 29 avril 1974

Acquisition de matériel

Le Conseil :

- considérant que l'Ensemble Social de Longeville doit fonctionner dès **le mois de juillet 1974,**
- décide de passer un marché de gré à gré avec les Etablissements PETITDIDIER des Sables d'Olonne d'un montant de 25 378,80F pour l'acquisition de matériel.

Installation d'une ligne téléphonique à Longeville

Le Conseil :

- vote le crédit de 8200F.

Colonies de Vacances

La ville de Jarny ouvre le centre en juillet.

Jarny faisant partie d'un pool de colonies de vacances en association avec les villes de Homécourt et de Longlaville, des accords pourront se faire avec ces villes.

Afin d'assurer la bonne marche de ces séjours il est nécessaire de recruter du personnel d'encadrement:

- infirmière:810F,
- moniteurs:690F.

Séance du 1^{er} septembre 1974

Classes de mer

En accord avec M^f l'Inspecteur Départemental un séjour est prévu du 8 octobre au 6 novembre 1974
28 élèves de la classe de M^f BECK, Ecole Jules FERRY.

Séance du 17 août 1976 : établit le salaire des personnels temporaires

- femme de service : 2124F
- aide cuisinière : 1917,12F
- auxiliaire de cuisine : 2254,75F
- agent de service : 1922,22F

Séance du 18 mars 1977

Classe de mer

M^f le Maire propose d'organiser une classe de mer. En accord avec M^f l'Inspecteur, le séjour est prévu à Longeville :

du 23 avril au 20 mai

74 élèves

4 classes (M^{me} LAMARRE, M^{elle} PIC de LANGEVIN WALLON),
(M^{me} BRETENOUX de SAINT EXUPERY).

du 26 février au 25 mars 1978

68 élèves

4 classes (M^f JAMIN) de Pablo PICASSO,
(M^f BECK) de Jules FERRY,
(Mr PASTANT) de Moulinelle,
(M^{me} JOYEUX) de LANGEVIN WALLON.

Séance du 20 mai 1977

Construction de blocs sanitaires sur le terrain de camping du centre de vacances Jarny-Océan.

Séance du 30 juin 1978

Le Conseil :

- accepte le versement de l'indemnité d'un montant de 8716F concernant les dégâts survenus au transformateur du centre de vacances.
Ces 8716 F seront remboursés par l'assurance RABNER

Des améliorations sont prévues pour améliorer l'accueil des vacanciers.

Séance du 4 octobre 1978

Construction d'une chambre froide vu le nombre de vacanciers.

Séance du 26 novembre 1979

Création d'une salle d'activités

A la demande de nombreux utilisateurs du terrain de camping

Le Conseil :

- décide la création d'une salle d'activités et,
- approuve le projet présenté par M^{rs} HESS et MAGNIEN, architectes,
- sollicite une subvention de la CAF,
- s'engage à financer les 60% et à entretenir les ouvrages.

Séance du 25 nov 1982 et- 25 novembre 1987

Classes de découverte

Le Conseil :

- maintient le principe de voir s'organiser au centre de vacances de Longeville, des classes de découverte pour des groupes scolaires, des municipalités ou des associations autres que Jarny,
- fixe à 115F par jour et par personne le montant du séjour à facturer à l'organisateur en précisant que le séjour est gratuit pour les membres d'encadrement (enseignants, animateurs).

Séance du 25 septembre 1987

Classes de mer du 9 octobre au 29 octobre 1987

LANGEVIN WALLON mixte Classe de M^{me} LACONI

LANGEVIN WALLON mixte Classe de M^{lle} MEYER

Séance du 5 fév1988

Vacances séjour

Le Conseil :

- précise que les séjours s'étaleront sur la période estivale,
- maintient à 100 F par adulte le montant des droits d'inscription,
- dit **qu'une taxe de séjour** fixée par le conseil de Longeville s'ajoutera à la facturation précédente,
- maintient le principe de transport collectif pour les séjours de personnes âgées de Jarny.

Classes de mer

Du 7 mars au 26 mars 1988

M^r AUDOINE (SAINT EXUPÉRY) M^r TARNUS (Pablo PICASSO)

Du 11 mars au 31 mars

M^{elle} ONGENA et M^r JAMIN (Jules FERRY)

Du 27 mai au 16 juin

M^{me} JOYEUX, M^r HOUILLE (LANGEVIN WALLON)

M^{me} MAURICE (Marcel PAGNOL)

Séance du 29 avril 1988

Personnel non titulaire

Le Conseil :

- précise qu'à compter de l'année 1988 les avantages en nature seront précomptés sur les salaires et,
- décide la prise en charge par le budget communal des frais de transport occasionnés au personnel non titulaire pour se rendre de Jarny à Longeville sur la base d'un A/R SNCF.

Séance du 15 juin 1988

Vacances familiales

Traitement du personnel temporaire : 158 % du SMIC.

Séance du 6 octobre 1988

Le Conseil :

- décide de rembourser à l'association Belles Vacances le coût du branchement du centre de vacances de Jarny Océan au réseau d'assainissement de Longeville soit 300 000 F.

Séance du 15 décembre 1988

Classes de mer

Du 21 avril au 11 mai 1989

M^f BECK (Jules FERRY),
M^f PASTANT (Marcel PAGNOL),
M^f KIRSCH (Pablo PICASSO).

Du 12 mai au 1^{er} juin 1989

M^f TARNUS (Pablo PICASSO),
M^f AUDOINE (SAINT EXUPERY).

Du 2 juin au 22 juin 1989

LANGEVIN WALLON

M^{me} THOMAS,
M^{me} MEYERS,
M^{me} SCHLAPPI
M^{me} POUVREAU,
M^R HOUILLE.

Le Conseil :

- accorde à l'association B V la garantie de la ville à hauteur de la somme de 1 250 000 F sur le prêt contracté auprès de la SNVB pour 10 ans au taux fixe de 9.30% pour l'aménagement d'un village à Longeville (plus de 100 places de camping, un camp pour ados, un emplacement pour mobiles-homes, une piscine, des terrains de tennis, des jeux pour enfants.

Séance du 2 juin 1989

Remboursement des droits d'inscription

Le séjour est annulé en cas de décès, de maladie ou en cas de force majeure.

Séance du 2 mars 1990

Classes vertes

du 4 mai au 17 mai : Marcel PAGNOL,
M^{me} MAURICE.

du 18 mai au 7 juin : LANGEVIN WALLON,
M^f HOUILLE, M^{mes} JOYEUX et POUVREAU.

Le Conseil :

- maintient le principe de voir s'organiser au centre des classes de découvertes autres que celles de Jarny et fixe à 127 F par jour et par personne,
- fixe aussi la rémunération du personnel temporaire :
 - o 104% du SMIC pour animateur sans formation,
 - o 113% avec formation,
 - o 121% pour agent de service,
 - o 131% pour aide cuisinier,
 - o 161% pour cuisinier,
 - o 131% pour économe.

L'utilisation du centre s'étend aux sportifs.

Séance du 28 mars 1990

Le Conseil :

- autorise des stages sportifs au centre organisés par les clubs Jarnysiens,
- fixe à 80 F par jour le coût du séjour durant ces stages étant entendu qu'il n'est pas fait de distinction entre les sportifs d'une section jarnysienne domiciliés ou non à Jarny.

Séance du 26 mars 1991

Travaux d'extension du camping

Le Conseil accorde sa garantie à l'association BV (belles vacances) pour le remboursement d'un emprunt de 500 000F

Le Conseil :

- met gratuitement à la disposition de BV l'ensemble du centre de Longeville à charge pour elle d'en couvrir le fonctionnement et l'investissement,
- supprime la régie des recettes créée en date du 2 mars 1990 (4 décembre 1991).

« Association belles vacances)

Séance du 21 février 1992

Classes de mer

Du 12 mai au 26 mai

LANGEVIN WALLON :

M^{me} JOYEUX,

M^{me} POUVREAU,

M^{me} BEDIN.

Du 27 mai au 5 juin

Groupe scolaire de Frouard

Du 12 mai au 21 mai

Groupe scolaire de Norroy Le Sec

Séance du 22 février 1994

Hommage public

Le Conseil Municipal :

- décide de donner le nom de « Jarny Océan - Gilbert SCHWARTZ » au centre de vacances situé à Longeville sur Mer appartenant à la ville de Jarny.

Séance du 20 décembre 1999

Jarny Océan vente de Mobil-Homes

La ville de Jarny est propriétaire du centre de vacances Jarny Océan à Longeville sur Mer comprenant une maison familiale et un camping où sont implantés des mobil homes.

- considérant que des demandes d'acquisition sont formulées à savoir :
 - o 2 mobil homes par la société Espace Haven,
 - o 6 mobil homes par la société Evasion caravanes.

Le prix de vente est fixé à 42 210 F TTC l'unité

Séance du 21 novembre 2005

Vente du centre de vacances Jarny Océan à Longeville sur Mer

Le Maire rappelle au Conseil que la ville de Jarny est propriétaire du centre de vacances JARNY OCEAN en Vendée comprenant une maison familiale et un terrain de camping.

Cette structure nécessite actuellement, d'après un audit réalisé par MLV Conseil, d'investir de manière substantielle afin de maintenir au niveau de la demande actuelle du pôle touristique et de la concurrence. A défaut, le risque à moyen terme, voire court terme, est important et l'ensemble peut devenir déficitaire.

Cette structure ne répond plus à l'objectif de service public qui avait motivé sa création, en conséquence, le Maire propose au Conseil de désaffecter et de déclasser le centre de vacances du domaine public.

Le Conseil, après avoir étudié les 3 alternatives possibles pour l'avenir du centre :

- le maintien en régie avec des travaux,
- la vente,
- la mise en délégation du service public.

A décidé, lors de sa réunion du 17 octobre 2005, le principe de la vente du centre de vacances de Jarny Océan.

La procédure de vente a été mise en place et plusieurs acquéreurs éventuels ont été contactés. Des offres de prix ont été faites.

Le Conseil :

- vu l'estimation des services fiscaux de la Vendée, estimant l'ensemble à 3 258 470€,
- vu la proposition faite par la SARL « Zeus » représentée par M^r GUIGNARD et M^r RAIMBAUD dont le siège social est situé à Longeville / Mer 85 560, les plantes de la Brunelle s'élevant à 3 258 470€.

Après en avoir délibéré :

- décide la désaffectation du centre de vacances,
- décide le déclassement du centre de vacances du domaine public,
- accepte la vente du centre de vacances,
- dit que l'ensemble des terrains figure au cadastre de la commune de Longeville / Mer :
 - o section ZA lieu dit « 717 chemin de la Parée » n°357 pour 7 ha 22 a 01 ca,
 - o section ZA lieu dit « Les plantes de la Brunelle » n°358 pour 10 a,
 - o section ZA lieu dit « Les plantes de la Brunelle » n°359 pour 10 a,
 - o section ZA lieu dit « La crabasse du puits » n°212 pour 2 a 31 ca.
- dit que la vente se fera au prix de 3 258 470 €,
- dit que les frais sont à la charge de l'acquéreur,
- charge M^e Jean LEGRAND, notaire à Jard sur Mer 85 520 3 place de la Libération de la rédaction de l'acte,
- autorise le Maire à signer l'acte.

Vote pour 15
 contre 6
 abstention 7

Fin du centre de vacances de Longeville sur Mer

LOISIRS **INTELLECTUELS**

(Bibliothèque, cinéma, M.J.C., salle des fêtes)

BIBLIOTHEQUE

A cette époque, la bibliothèque se situe dans une salle de la mairie.

Séance du 28 décembre 1935

Le Maire expose au Conseil :

- que M^{lle} MOINEAU directrice d'école, M^r BOUAT Paul chef comptable, M^r SAINT VOIRIN Robert directeur de la cartoucherie ont quitté notre ville,
- que ces personnes faisaient partie du comité d'Inspection et d'achat des livres de la bibliothèque municipale, communale, populaire de Jarny,
- qu'il y aurait lieu de compléter ce comité et propose à cet effet :
 - o M^{me} MARCHAL directrice de l'école de filles du groupe Alfred MEZIERES,
 - o M^r GORY, ingénieur aux mines de Droitaumont,
 - o M^r le Docteur PERRIN, conseiller municipal.

Le Conseil :

- approuve l'exposé du Maire.

Séance du 22 octobre 1944

Le Conseil :

- fixe la commission de la bibliothèque : Docteur BASTIEN, Docteur LAVAUD, Docteur PERRIN, MENNEGAND, BLAZY, JACQUIN, BOURGON, M^{me} ROCHRICH.

Séance du 12 février 1965

Acquisition d'ouvrages pour la bibliothèque municipale

- vu l'offre de M^r le Chamoine VOUAUX (curé retraité) qui accepte de céder différents ouvrages à la bibliothèque municipale pour la somme de 250 F,
- vu la liste des ouvrages, dont certains sont des exemplaires assez rares,
- accepte d'acquérir ces ouvrages pour la somme indiquée.

Séance du 24 septembre 1971

Création d'un poste de garçon de bibliothèque

Le Maire expose au Conseil que la nouvelle bibliothèque « Elsa TRIOLET » connaît un succès de plus en plus vif auprès des jeunes, des enfants.

Les élèves sont au titre tiers temps pédagogique en étude à la bibliothèque.

Le nombre de quatre mille livres, en compte actuellement, s'avère insuffisant et un gros effort sera entrepris pour l'achat de nouveaux livres. De plus il existe 400 livres en langue polonaise. Et la bibliothèque centrale accorde un roulement de 400 ouvrages.

Le chiffre de 11 000 prêts est atteint depuis le début de l'année.

Le Maire propose au Conseil la création d'un poste permanent de garçon de bibliothèque à temps complet.

Le Conseil, à l'unanimité :

- décide la création d'un poste permanent de garçon de bibliothèque à compter du 1^{er} novembre 1971.
La définition de ce poste : agent de service chargé de procéder aux opérations matérielles nécessaires par le prêt d'ouvrages, surveiller la consultation de ceux-ci sur place, effectuer les travaux manuels d'entretien.

Séance du 24 janvier 1983

Fonctionnement de « Elsa TRIOLET »

Le Maire fait un compte-rendu sur le fonctionnement de la bibliothèque municipale Elsa TRIOLET.

Effectifs des lecteurs :

3 à 13 ans	572	309 femmes	263 hommes
14 à 19 ans	501	374 femmes	127 hommes
20 à 24 ans	150	102 femmes	48 hommes
25 à 54 ans	358	218 femmes	140 hommes
Plus de 55 ans	; 98	56 femmes	42 hommes
		1059 femmes	620 hommes

Séance du 29 mars 1984

Le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir l'immeuble KESSLER situé avenue de la République pour l'affecter à la bibliothèque. L'aménagement de cet immeuble est à étudier très rapidement afin d'adapter le service bibliothèque aux besoins de la population.

Séance du 17 mai 1984

Aménagement de la Bibliothèque

Décision d'acquisition en date du 29.03.1984 de l'immeuble KESSLER en vue de l'affecter à la bibliothèque. Le bâtiment nouvellement acquis afin d'adapter le service bibliothèque aux besoins de la population.

Séance du 27 septembre 1986

Le Conseil Municipal :

- décide d'équiper la bibliothèque municipale d'un matériel informatique.

Séance du 31 mars 1988

Le Conseil Municipal :

- considérant la nécessité de procéder à l'informatisation de la bibliothèque municipale Elsa TRIOLET tant pour éviter les tâches répétitives au personnel que pour assurer un meilleur service auprès des lecteurs,
- décide l'acquisition du matériel TOBIAS pour un montant de 288 276.28 (demande de subvention à la D.R.A.C.)

Séance du 29 avril 1988

Le Conseil Municipal :

- fixe à 25 F la cotisation des familles non Jarnysiennes dont un membre est lecteur à la bibliothèque municipale Elsa TRIOLET. (à partir du 1^{er} juin 1988).

Séance du 6 octobre 1988

Même délibération

Séance du 19 janvier 1989

Le Conseil, après délibération :

- fixe à 43 francs le montant de remboursement des ouvrages perdus ou détruits totalement ou partiellement du code barre appliqué sur les ouvrages,
- maintient le principe du remboursement d'un ouvrage perdu ou détruit par le lecteur s'il ne peut le remplacer sur la base du barème qui distingue le type d'ouvrage (adultes ou enfants) et la date de l'acquisition de l'ouvrage.

Bibliothèque municipale Cotisation

- vu la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 1984 décidant du principe d'une cotisation annuelle pour toute famille non jarnysienne dont au moins un membre est lecteur :
 - o cotisation fixée à 25 F,
 - o une cotisation de 10F annuelle due par toute personne de plus de 18 ans non domiciliée à Jarny.

Transformation d'un poste d'employée de bibliothèque

A compter du 1^{er} février 1989, le poste d'employée de bibliothèque à temps complet sera transformé en deux postes d'employée à temps non complet (20 heures hebdomadaires)

Séance du 16 juin 2008

Aménagement d'une médiathèque et d'un aménagement urbain.

Le Maire présente le programme général d'aménagement de la médiathèque et de ses abords qui définit les besoins et attentes de la commune et servira de base au recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet.

Cette opération s'inscrit dans la volonté municipale de recréer un cœur de ville au centre de Jarny et de relier le quartier gare au quartier centre par un espace dynamique comprenant un équipement public, la médiathèque, du commerce et des logements.

Le périmètre exact du programme a été modifié de façon à correspondre aux emprises foncières actuellement maîtrisées par la collectivité.

La médiathèque, d'une surface hors œuvre nette d'environ 2000 m² sera composée de 3 espaces différents qui sont l'équipement en lui-même (section jeunesse, section adultes, espace documentaire) l'espace Jean MORETTE et l'auditorium.

Ce bâtiment comprendra :

- un hall,
- une section jeunesse,
- une section adulte,
- un espace Jean Morette,
- les services internes,
- un auditorium.

Sa construction s'inscrit dans une démarche Haute Qualité Environnementale. Dans ce cadre, des cibles H.Q.E. ont été sélectionnées par la commune.

Le budget global de l'opération est estimé à : 5 286 533 € H T

Vote pour 24
 contre 0
 abstention 0

En 2011, débutent les travaux de construction de la médiathèque. (avenue PATTON).

CINEMA

Séance du 5 avril 1934

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande personnelle par M^r CASAVECCHI, propriétaire de l'établissement « Olympia » cinéma Avenue de la République Jarny sollicitant l'autorisation d'annexer une buvette à la salle de spectacles de cet établissement conformément à l'article 3 paragraphe a de l'arrêté préfectoral du 25 mai 1928 et il invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil :

- émet un avis favorable à la demande présentée par M^r CASAVECCHI, mais sous condition qu'il exécutera les travaux qui lui seront indiqués par la commission municipale composée par M^{rs} LOUIS adjoint, PILLOT conseillers municipaux pour que son établissement réponde aux dispositions de l'arrêté préfectoral ci-dessus.

Séance du 15 février 1936

Le Conseil Municipal :

- se penche sur l'opportunité de laisser subsister ou supprimer en entier les blocs des maisons situées entre la quincaillerie VILLAUME et le cinéma VOX (à l'emplacement actuel café restaurant MARCHAL : rue Simon MACHEREZ) très petite salle.

Séance du 26 janvier 1949

Acquisition d'un local pour remiser le camion incendie (cinéma désaffecté rue de Lorraine cinéma qui a servi aux Allemands).

Le Maire, M^r MENNEGAND informe le Conseil qu'il existe un cinéma désaffecté qui conviendrait très bien pour le logement du matériel incendie que le propriétaire, M^r RICHARD accepte de le vendre pour 250000F.

Séance 25 octobre 1962 et Séance du 25 décembre 1962

Semaine sociale du cinéma

Le Conseil Municipal :

- vu la demande de l'union des œuvres scolaires de Cinéma Français à Paris 8^{ème} 92 avenue des Champs Elysées relative à la semaine sociale du cinéma au cours de laquelle les prix des places seront majorés de 0.10 NF au profit des œuvres de l'entr'aide de la profession,
- demande l'exonération des taxes sur les recettes correspondant à la majoration de 0.10 NF.

Séance du 25 février 1981

Aménagement de la salle Gérard Philipe – demande de subvention

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'il est nécessaire de mettre en conformité sur le plan de la sécurité la salle Gérard PHILIPPE,
- vu le projet présenté par les architectes M^{rs} HESS et MAGNIEN pour la réalisation de ces travaux, dont le devis s'élève à 249 903.36 F.

Après en avoir délibéré :

- approuve le projet,
- sollicite une subvention aussi élevée que possible,
- s'engage à financer la part restant à la charge de la commune.

Séance du 21 avril 1981

Aménagement de la salle Gérard PHILIPPE Appel d'offres

Le Conseil Municipal :

- charge le Maire de procéder à l'appel d'offres restreint,
- fixe la date d'examen des candidatures au vendredi 26 juin 1981 à 15 H,
- fixe la date d'ouverture des plis au vendredi 24 juillet 1981 à 15 H,
- désigne M^{rs} les adjoints afin de composer avec le Maire le bureau d'adjudication.

Aménagement de la salle Gérard PHILIPPE

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement des fauteuils de cette salle,

- vu le devis présenté par la S.A.R.L. MAYEN de Montreuil sur Maine 49 220 Le Lion d'Angers, s'élevant à 249 782.40 F T.T.C.

Après en avoir délibéré :

- accepte le devis,
- sollicite une subvention aussi élevée que possible,
- s'engage à financer la part restant à la charge de la commune.

Aménagement de la salle Gérard Philipe

Demande d'emprunt.

Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts ou de l'une des Caisses dont elle a la gestion, l'emprunt de la somme de 657 000 frs destiné à financer les travaux d'aménagement de la Salle Gérard PHILIPPE et de réfection de voirie, dont le remboursement s'effectuera en 12 ans à partir de 1982.

Séance du 26 avril 1981

Le Conseil Municipal :

- vu l'impossibilité d'ouvrir les plis le 24 juillet 1981 à 15 H,
- reporte la date d'ouverture des plis au vendredi 31 juillet à 15 H.

Séance du 23 novembre 1981

Aménagement de la salle Gérard Philipe

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte des travaux complémentaires de remplacement des pannes de charpente et de traitement de l'ossature du plafond,
- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise BOVI.

Séance du 13 septembre 1982

Vote d'une subvention à l'association « Espace Gérard PHILIPPE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- vote une subvention d'un montant de 100 000 francs à l'association « Espace Gérard PHILIPPE ».

Séance du 24 janvier 1983

Vote de subvention à l'association « Espace Gérard PHILIPPE ».

Le Conseil Municipal :

- vote une subvention d'un montant de 360 000 francs à l'association à verser en tiers égaux en février, mai et octobre.

Séance du 21 septembre 1983

Hommage publié vu la proposition du Conseil d'administration espace Gérard PHILIPPE visant à adjoindre le nom de Henri BEZON Maire de Jarny Conseiller Général du Canton de Conflans décédé le 15 mars 1983 à celui de Gérard PHILIPPE.

- décide que désormais l'espace s'appelle Gérard Philipe Henri BEZON.

Séance du 8 juin 2001

Acquisition de l'immeuble Concordia 10 avenue de la République E.P.L.M. pour création d'un équipement culturel.

Après en avoir délibéré :

- décide l'acquisition de l'immeuble « La Concordia » 10 avenue de la République AM n°135 22 ares 30 centiares.

Séance du 25 mars 2002

Commémoration du 20^{ème} anniversaire de l'espace Gérard PHILIPPE – Henri BEZON.

Le bâtiment a été inauguré le 6 novembre 1982. Pour fêter cet évènement une programmation spéciale est prévue du 6 au 13 novembre 2002.

Séance du 29 septembre 2003

Acquisition de l'immeuble Concordia – Complément de la délibération du 8 juin 2001

- vu la délibération du 8 juin 2001 relative à l'acquisition de l'immeuble « Concordia » 10 Avenue de la République à Jarny, cadastré section AM n°135 pour une superficie de 22ares 30 centiares, appartenant à M^{me} Anne-Marie BARBE et à Messieurs Patrice BINZ et Alain BINZ,
- vu la convention à passer avec EPF,
- considère que l'acquisition de l'immeuble « Concordia » s'effectuera moyennant le prix de 118 300€,
- dit que les autres causes de la délibération demeurent inchangées.

Vote pour 26
 contre 0
 abstention 0

Séance du 20 septembre 2004

Aménagement des locaux de la Concordia

Le Conseil Municipal :

- vu le marché de maîtrise passé entre la ville de Jarny et M^f Sylvain GIACOMAZZI, architecte DPLG à Nancy, pour l'aménagement des locaux de l'ancien cinéma Concordia,
- considérant qu'il convient de prendre en compte la modification du montant du projet et donc le montant des honoraires de l'architecte s'élevant à 102 489.22 euros H.T,
- vu l'avis émis par la Commission d'appels d'offres réunie le 16 septembre 2004.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil :

- accepte l'avenant n°1 au marché de maîtrise proposé par l'architecte,
- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir,
- dit que les crédits seront prévus au budget 2004.

Séance du 27 février 2006

Concordia

Transformation du cinéma concordia en salle multi activités pour les jeunes et locaux multimédias.

M.J.C.

Séance du 6 juillet 1965

Construction d'une maison des jeunes :

- considérant qu'une maison des jeunes est absolument indispensable à Jarny,

Le Conseil :

- décide la mise à l'étude d'un avant projet de construction et,

- désigne M^r MAGNIEN, architecte à Paris pour l'étude de ce projet,
- demande l'inscription de ce projet au plan d'équipement sportif et socio-éducatif.

Séance du 6 mai 1966

Suite à la délibération du 25 juin 1965 demandant la création d'une maison des jeunes et de la culture demande la création d'un poste de Directeur permanent à la Maison J.C. (9200 F par an).

Séance du 6 mai 1966

Mise à disposition de l'ancien hôtel CORDIER

L'achat a été réalisé le 15 avril devant M^c HAYEM, notaire à Jarny.

Le Conseil :

- décide de répartir et mettre les locaux de ce bâtiment à la disposition :
 - o de « l'association, Belles Vacances » qui assurera la gestion d'un foyer pour jeunes travailleurs,
 - o de l'association, la maison des jeunes et de la culture pour sa maison des jeunes,
 - o de l'association, Amicale des vieux Travailleurs,
 - o la répartition aura lieu selon les plans établis par les architectes,
- charge le maire d'établir une convention avec chacune de ces associations étant donné le but social la location est de 3 F.

Le Conseil :

- approuve le projet établi par les architectes pour un montant de 65197,83F,
- s'engage à inscrire au budget les ressources restant à la charge de la commune,
- demande au service départemental de la jeunesse et des sports la subvention prévue pour ce genre de construction,
- déclare avoir pris connaissance des cahiers des engagements contractuels et en accepte les termes et obligations,
- demande la création d'un poste permanent de directeur de MJC,
- et autorise le Maire à intervenir pour le règlement de la participation financière communale : 9200F par an.

Séance du 1^{er} décembre 1966

Création de l'emploi de directeur de la M.J.C.

Le Conseil Municipal :

- vu sa délibération du 6 mai 1966, demandant la création d'un poste de Directeur permanent à la M.J.C.,
- considérant que le contrat à intervenir entre la ville de Jarny et la Fédération Française des M.J.C., pour le règlement de la participation financière communale, ne pourra être établie en 1967, la fédération n'ayant pas les crédits nécessaires,
- considérant :
 - o que la mise en service de la M.J.C. de la ville de Jarny nécessite sans attendre la création de l'emploi de Directeur de cet établissement,
 - o que cet emploi consistera en la tenue de la bibliothèque de l'établissement, l'organisation des jeux, la responsabilité du matériel et son utilisation, ainsi que l'organisation de diverses activités (ciné-club, théâtre, conférences éducatives, activités extérieures, voyages d'études, vacances, excursions, sorties etc...).

Après en avoir délibéré :

- décide la création de l'emploi de Directeur de la M.J.C. de la ville de Jarny,
- dit que l'emploi sera pourvu par recrutement direct sur proposition du responsable de la Fédération Française des M.J.C.,
- fixe le traitement de début de cet agent sur les bases suivantes :

Indice brut Directeur suppléant	230
Au bout de 6 mois	250

Directeur titulaire		
1 ^{er} échelon	indice brut	281
2 ^{ème} échelon	"	304
3 ^{ème} échelon	"	331
4 ^{ème} échelon	"	365
5 ^{ème} échelon	"	410
6 ^{ème} échelon	"	460

Pour la durée d'avancement, il sera tenu compte des prescriptions de l'annexe V (emplois à 6 échelons).

- dit que cet agent sera rémunéré entièrement par la ville en attendant qu'un contrat intervienne entre la Fédération et la ville pour fixer définitivement la participation de la commune.

Séance du 9 août 1967

Dénomination de l'ancien hôtel CORDIER

Le Conseil :

- décide de donner le nom de CITE AMBROISE CROISAT à la partie : Foyer des personnes âgées en mémoire au ministre qui a tant fait pour les travailleurs et le nom de Foyer GUY MOQUET à la partie : Jeunes travailleurs pour perpétuer le souvenir du jeune patriote fusillé le 22 octobre 1941.

Séance du 3 avril 1970

Signature du contrat de financement entre la fédération des MJC et le Maire.

Séance du 10 octobre 1990

Aménagement d'une M.J.C. Foyer rencontres

Le Conseil Municipal :

- vu le dossier présenté par M^r François LEROY, architecte, pour l'aménagement de la M.J.C. Foyer rencontres,
- considérant qu'il importe d'aménager un local afin de tout regrouper les diverses activités de l'actuelle M.J.C. qui se déroule dans deux locaux différents, situés dans des quartiers très distants l'un de l'autre, puis d'implanter un Foyer rencontres pour les personnes âgées puissent se retrouver,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil :

- décide l'aménagement d'une M.J.C. Foyer rencontres dans l'ancien local COOP, situé Place De LATTRE de TASSIGNY,
- accepte le dossier présenté par M^r LEROY, architecte,
- sollicite du Conseil Général une subvention afin d'aider la ville à financer l'opération,
- sollicite de la caisse d'allocations familiales, une participation financière,
- s'engage à inscrire au budget de la ville les crédits nécessaires.

Séance du 26 mars 1991

Aménagement de locaux pour création d'une M.J.C. et foyer troisième âge **Appel d'offres ouvert**

Le Conseil Municipal :

- vu la délibération du 25 septembre 1989 autorisant E.P.M.L. à acquérir pour son compte l'immeuble sis rue Claude DEBUSSY ancien magasin COOP,
- vu toutes les clauses technique et administrative particulières,
- considérant que les travaux à réaliser exigent un lancement d'appel d'offres ouvert,

Après délibération :

- charge le Maire de procéder à l'appel d'offre ouvert,

- fixe les dates :
 - o d'envoi des publicités de l'opération 5 avril 1991,
 - o de parution de l'annonce 12 avril 1991,
 - o limite de réception des offres 16 mai 1991 à 17 heures,
 - o de l'appel d'offres 5 avril au 16 mai 1991,
- désigne Messieurs BOULANGER, PARCOLET, BLAZER, M^r Le receveur municipal et le représentant de la Direction Départementale de la concurrence et de la consommation et le Maire pour former le Bureau d'appel d'offres.

Le Conseil :

- charge le Maire d'effectuer la publicité légale de l'opération par tous les moyens à sa convenance,
- dit que les crédits sont prévus en suffisance au budget primaire de l'exercice 1991.

Séance du 21 février 1992

Le Conseil :

- vu la délibération du 26 mars 1991 relative à l'appel d'offres ouvert pour l'aménagement des locaux suite à la création de la M.J.C. et foyer du 3^{ème} âge,
- considérant que des travaux supplémentaires réalisés à la demande de la ville (travaux d'étanchéité, plâtrerie, isolation thermique, peintures, installation du chauffage central, électricité, carrelage...),

Après délibération :

- accepte les avenants passés avec les entreprises, relatifs aux travaux supplémentaires,
- autorise le Maire à signer les avenants.

Séance du 22 décembre 1995

Acquisition de l'ancien Magasin Coop rue Claude DEBUSSY

Acquisition pour le compte de la ville Jarny au lieu dit « le quartier Neuf »
Pour une M.J.C.

SALLE DES FETES

Séance du 26 août 1926

Le Maire, M^r GENOT, soumet au Conseil un devis estimatif des travaux de dallage en mortier de mâchefer à exécuter dans la salle des fêtes de la ville, devis dressé par la commission municipale des bâtiments communaux de la ville et se chiffrant à 1993F.

Le Conseil :

- considère que ces travaux sont très urgents,
- approuve le devis,
- autorise le Maire à traiter de gré à gré avec un entrepreneur responsable pour l'exécution de ces travaux.

Le Maire soumet au Conseil une liste de fournitures nécessaires pour l'installation électrique de la salle des fêtes.

Le Conseil :

- autorise l'achat de ces fournitures.

Séance du 1er sept 1926

Achat de la toile nécessaire pour la scène de la salle des fêtes chez M^r ALEXANDRE au prix de 25F le m.

Location de la salle des fêtes

Le Conseil donne le droit de tenir une buvette au cours des bals et autres fêtes :

- art 1 : L'entrée de la salle sera libre Toutefois lors du bal organisé pour la fête communale il sera permis à l'adjudicataire de la buvette de percevoir des 2 personnes des 2 sexes un droit d'entrée pour avoir accès au parquet,
- art 2 Pour ces 2 journées l'adjudicataire devra fournir un orchestre d'au moins 4 musiciens ainsi que leur nourriture et leur couchage,
- art 3 L'adjudicataire devra fournir aux frais de la ville nourriture aux musiciens le 14 juillet,
- art 4 Pour les autres bals; aucune redevance. L'adjudicataire vendra les consommations qui lui seront demandées par les spectateurs ou danseurs,
- art 5 L'adjudication aura lieu aux enchères. La redevance à payer ne pourra être inférieure à 350F,
- art 6 Cette somme sera payée dès que le traité sera approuvé,
- art 7 Les frais du traité seront à la charge de l'adjudicataire qui sera dispensé de cautionnement.

Séance du 15 septembre 1935

Par adjudication publique, droit de tenir une buvette dans la salle des fêtes de la ville.

Location pour 3 ans qui commence le 01.10.1935 et sur mise à prix de 1000 francs, l'entrée de la salle sera libre.

Pour un bal organisé (fête communale ou jours de fête) permis de recevoir un droit d'entrée pour avoir accès au parquet ou percevoir une redevance pour chaque danse.

Afin de ne pas mettre obstacle au commerce, l'adjudication n'aura pas de droit de donner à son profit plus de 12 séances par an (bals, concerts, représentations théâtrales)

Séance du 20 novembre 1947

Elaboration du programme d'avenir

3^{ème} urgence

Comme tête 1^{ère} urgence :

- que le précédent Conseil avait fixé comme 3^{ème} urgence la construction d'une salle des fêtes et il invite l'assemblée à se prononcer sur le maintien de cette réunion.

Le Conseil : ouï l'exposé du Maire.

Après avis délibère :

- considérant :
 - o que la ville ne possède pas de salle des fêtes proprement dite,
 - o que le local qui en tient lieu aurait été construit jadis pour une salle de gymnastique,
 - o qu'avant guerre il avait été aménagé par les différentes sociétés de la ville,
 - o qu'au cours de la guerre des troupes allemandes et américaines y ont cantonné et y ont provoqué tellement de dégâts que le local n'est plus qu'une véritable remise pour matériel,
 - o que de ce fait l'urgence se fait sentir pour que la municipalité actuelle envisage la construction d'une salle digne de la ville de Jarny,
- décide d'inscrire en 3^{ème} urgence les travaux de construction d'une salle des fêtes avec une grande salle de réunion dans l'élaboration du programme d'avenir :
 - que d'après les renseignements de M^r VALLIN architecte à Nancy il ressort que les travaux d'un projet semblable au plan ci annoncé seraient de l'ordre de 22 000 000 de francs, valeur actuelle.

Séance du 6 nov 1959

Par 18 voix contre 2 le Conseil :

- décide que la salle des fêtes ne sera pas utilisée comme salle de bal : le démontage et l'entrepôt des sièges s'opposant à cette utilisation.

Séance d'avril 1967

Exposition du 22 au 30 avril 1967 des œuvres de Jean LURÇAT.

Séance du 6 octobre 1967

Gratuité de la salle des fêtes en faveur des organisateurs de fête d'enfants ou spectacles et autres manifestations ayant le caractère d'œuvres sociales.
Les organisateurs devront acquitter les frais d'assurances.

Séance du 3 juillet 1968

Bals populaires à la charge de la ville:

8 mai
13 et 14 juillet
11 novembre

Le 2 mai 1969 la salle des fêtes prend le nom de « Gérard PHILIPPE ».

Séance du 29 juin 1977

Aménagement de la salle G .PHILIPPE

Suite au passage de la commission de sécurité de nombreux aménagements doivent être entrepris ainsi que d'autres demandés par le groupe Acta du Théâtre du Jarnisy
Le détail estimatif se monte à 511686,71

Le Conseil :

- vu les coutumes adoptées depuis longtemps,
- décide l'organisation de bals à l'occasion des fêtes publiques:
 - Journée de la déportation,
 - 8 mai,
 - 13 et 14 juillet,
 - fête patronale,
 - fête de la ste Cécile,
 - fête des conscrits,
- précise que les frais d'orchestre seront pris en charge par la commune.

Séance du 30 juin 1978

Aménagement de la salle Gérard PHILIPPE

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'avis de la commission de sécurité d'arrondissement de nombreux aménagements doivent être entrepris en vue de rendre cette salle conforme aux règles de sécurité incendie.

Par ailleurs le groupe ACTA Théâtre du Jarnisy qui anime une action culturelle dans la région a besoin d'une salle adaptée qui pourra servir aussi à d'autres compagnies Lorraine qui assurent des spectacles. Cinéma éducatif et animation culturelle M.J.C.

Le Conseil Municipal :

- vu la nécessité et l'urgence de réaliser ces travaux d'aménagement,
- sollicite une subvention aussi élevée que possible.

Séance du 28 novembre 1978

Il est décidé de procéder à des travaux d'aménagement de la salle Gérard PHILIPPE par suite de l'avis de commission de sécurité d'arrondissement.

Séance du 11 juin 1979

Tarifs de location des salles :

- Jean LURÇAT
 - o Bals organisés par Jarny : de 700 à 837,62

- par non jarnysien : de 1340 à 1603,44
- Hall Jean LURÇAT : de 160 à 191,46
- Gérard PHILIPPE : de 432 à 516,93

Séance du 11 juillet 1979

Location de la salle du centre aéré de Droitaumont pour le déroulement de noces ou utilisation à but non lucratif **166 f**

Séance du 24 janvier 1983

Convention entre la mairie et l'Espace

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la ville de Jarny et l'association « Espace Gérard PHILIPPE » pour le fonctionnement des installations mises à disposition de cette association, dont un exemplaire est joint en annexe à la présente.

Séance du 21 septembre 1983

Hommage publié vu la proposition du Conseil d'administration espace Gérard PHILIPPE visant à adjoindre le nom de Henri BEZON Maire de Jarny Conseiller Général du Canton de Conflans décédé le 15 mars 1983 à celui de Gérard PHILIPPE.

- décide que désormais l'espace s'appelle Gérard PHILIPPE Henri BEZON.

Séance du 24 nov 1989

Espace Gérard Philipe Henri BEZON

Le Conseil :

- décide :
 - d'accorder sa garantie auprès de la BPL pour un découvert de trésorerie dans les comptes de l'Espace G.Philipe à la hauteur de 200 000F,
 - d'attribuer une subvention de 100 000F.

Séance du 25 mars 2002

Commémoration du 20^{ème} anniversaire de l'espace Gérard PHILIPPE – Henri BEZON.

Le bâtiment a été inauguré le 6 novembre 1982. Pour fêter cet évènement une programmation spéciale est prévue du 6 au 13 novembre.

LOISIRS CULTURELS

(musique, jumelage)

« LA MUSIQUE » A JARNY

Séance du 11 novembre 1896

Vote d'un crédit de 15.60 fr (50 bouteilles de bière) pour remercier les musiciens du 150^{ème} régiment de Ligne qui a fait séjour dans la commune les 4 et 5 sept 1896. (Les musiciens ayant joué deux fois sur la place principale du village et réjoui les habitants de la commune)

Une récompense a été attribuée aux musiciens du 150^{ème} régiment de ligne venu jouer à Jarny.

En l'absence du registre 1914-1926, aucun renseignement sur la musique.

Séance du 21 juin 1927

Pour la fête du 14 juillet

Le Conseil :

- décide qu'un concert sera donné sur la place Henri GENOT par l'amicale des Cheminots et un concert symphonique salle des fêtes.

Séance du 2 août 1927

Le Conseil Municipal :

- décide de créer une musique municipale. Cette musique sera administrée par le Conseil d'administration qui comprendra :
 - o le Maire : président,
 - o 5 conseillers municipaux,
 - o 5 membres pris parmi les membres actifs de cette musique.

Un règlement intérieur et un règlement de discipline fixeront les conditions dans lesquelles fonctionnera cette société.

Il est accordé en principe un traitement annuel de douze cents francs au chef de musique. La plupart des musiciens qui entreront dans cette société font partie de « l'ancienne amicale des Cheminots de Conflans Jarny ».

Cette amicale possède des instruments, des partitions, un fonds de réserve. Un inventaire descriptif et estimatif de tout ce qu'elle possède sera dressé. Le montant de l'estimation servira à créer une caisse de secours qui fournira dans la mesure de ses moyens des secours aux membres actifs, à leurs femmes et à leurs enfants.

Dans une prochaine séance, les statuts définitifs de cette caisse de secours seront arrêtés.

Séance du 20 août 1927

La musique municipale créée par délibération du 2 août 1927 sera désignée :
« Harmonie Municipale et des Cheminots » à Jarny.

Le Conseil :

- désigne M^{rs} LAVAL, PIOLLE, MANGIN, BARLOY et MASSON, membres du Conseil Municipal qui doivent représenter cette assemblée au Conseil d'administration de cette Harmonie.
M^r MASSON remplira les fonctions de Vice-président.

Séance du 13 septembre 1927

Le Conseil :

- vu les différentes soumissions présentées par quelques commerçants de Jarny, au sujet de la fourniture de casquettes nécessaires aux musiciens de l'Harmonie municipale,

- considérant que la soumission présentée par M^r Guillaume, commerçant à Jarny, est la plus avantageuse pour la ville,
- autorise le Maire à traiter avec ce commerçant pour cette fourniture,
- dit que les casquettes fournies à ces musiciens ne resteront en leur possession définitive qu'après un an de service dans l'Harmonie.

Séance du 16 octobre 1927

Le Conseil :

- fixe à 100 fr par mois le traitement au chef de musique de l'Harmonie municipale (M^r FORTER).

Séance du 15 novembre 1927

Le Conseil :

- décide que le banquet organisé à l'occasion de la fête de Sainte Cécile aura lieu à l'Hôtel CORDIER,
- vote un crédit de 1800 fr pour financer le banquet,
- vote un crédit pour l'achat des casquettes,
- approuve la dépense de 106 fr pour l'achat de partitions de musique (somme prélevée sur les frais de bureau de la mairie).

Séance du 26 décembre 1928

Le Conseil :

- approuve les décisions prises par la commission de l'Harmonie municipale relative à l'organisation du banquet de Sainte Cécile qui aura lieu à l'Hôtel GORET « la Croix d'Or » le 6 janvier 1929.
Prix du banquet : 18 frs.

Séance du 25 février 1929

Le Conseil :

- autorise le Maire à acheter pour le compte de la ville un piano marque GAVAUD qui sera placé au groupe scolaire Alfred MEZIERES au prix de trois mille cinq cents francs. Les conditions dans lesquelles se fera cet achat seront fixées ultérieurement,
- décide que seuls l'orchestre symphonique et l'Harmonie municipale pourront profiter de cet instrument lorsqu'elles donneront des fêtes dans la salle des fêtes.

Séance du 12 février 1935

Organisation du concours fédéral, national et international de musique.

La fédération des sociétés musicales de la Moselle et de la Meurthe et Moselle a manifesté le désir que le 11^e Concours fédéral, national et international des sociétés de musique ait lieu à Jarny le 7 juillet 1935. Soixante Sociétés y participeront. Une phalange de Sociétés Luxembourgeoises s'apprête à venir joyeusement à Jarny.

Cette manifestation va attirer grand nombre de personnes et le commerce local profitera de cette affluence. Il est de toute nécessité que le succès soit des plus complets, des plus éclatants. C'est dans ce but que M^r GENOT, Maire de Jarny a voulu organiser immédiatement un comité très large. Il invite les membres des sociétés musicales, les présidents de toutes les sociétés locales, les médecins, les pharmaciens, les directeurs et directrices d'école à assister à une réunion le 19 janvier 1935, dans une salle de la mairie.

M^r GENOT dit que ce concours fera époque. Mais ce qu'il faut pour réussir, c'est de l'argent. Il prévoit une dépense d'environ 15 000 francs. Une souscription auprès des commerçants et des propriétaires devrait rapporter environ 3 000 francs.

L'association des commerçants s'inscrit pour la somme de 4 000 francs.

L'assemblée décide qu'une fête sera donnée au printemps prochain dont le bénéfice sera versé au comité des fêtes.

Des insignes, des fleurs, des programmes seront vendus au cours de la fête. De ces ressources, on espère retirer 3 000 francs environ.

Il faut également le concours de personnes dévouées, résolues.

Il est décidé que chaque société locale désignera quelques membres qui feront partie du comité d'organisation. Un comité provisoire est constitué sous la présidence du Maire, M^r GENOT.

Séance du 4 juillet 1935

Pour le 11^e Concours fédéral de musique devant avoir lieu à Jarny le 7 juillet 1935, avec le concours de la municipalité et des Sociétés locales,

Le Conseil :

- vote une subvention de 5 000 francs en faveur du comité d'organisation de ce concours.

Séance du 10 août 1935

Compte-rendu financier du Concours de musique

La commission organisatrice du Concours fédéral de musique réunie le 10 août 1935, pour entendre le compte-rendu et la situation financière dont le solde bénéficiaire ressort à 11 000 francs environ.

La somme pourra être utilisée :

- achat d'un piano pour la salle des fêtes,
- achat de matériel de pavoisement qui serait mis à la disposition des sociétés locales,
- venir en aide aux infortunés qui se révéleraient,
- subvention pour certaines manifestations.

Mars 1936

Le Maire expose au Conseil :

- jusqu'à ce jour, l'Harmonie municipale et des Cheminots était administrée sous le principe d'une régie municipale,
- pour donner à l'Harmonie l'évolution souhaitée, il serait judicieux de doter à cette société la capacité juridique définie par la loi du 1^{er} juillet 1902,
- Tout en restant sous contrôle municipal, cette société jouirait d'une certaine autonomie.

Le Maire soumet au Conseil les projets de statuts établis avec la commission de musique. Le texte présenté aux musiciens est favorablement accueilli.

Le Conseil :

- approuve à l'unanimité la proposition du Maire qui doit rester Président de droit de l'Harmonie et lui demande de faire le nécessaire.

Séance du 27 mai 1945

Le Conseil :

- décide la réorganisation de l'Harmonie municipale : fusion avec l'Harmonie des mines de Droitaumont.

Séance du 29 décembre 1945

Le Conseil :

- vote une subvention de 10 000 francs à l'Harmonie municipale.

Séance du 29 décembre 1945

Le Maire expose :

- qu'en 1927 il a été créé à Jarny une société de musique « l'Harmonie municipale et des cheminots »,

- que la guerre a fait dans ce domaine des ravages importants,
- que depuis quelque temps, des membres bien dévoués ont mis tout en œuvre pour remonter la société,
- que cette société avec les petits moyens dont elle dispose a déjà apporté son concours aux fêtes de la Libération et de l'armistice,
- qu'actuellement de nombreux élèves fréquentent les cours de solfège,
- que pour réaliser la renaissance complète il faut des fonds.

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à mandater une subvention exceptionnelle de 20 000 F pour l'année 1945.

Séance du 7 mars 1946

M^r LEFORT, Chef de musique informe le Conseil que son état de santé l'oblige à donner sa démission. M^r LEFORT est remercié chaleureusement pour son dévouement et le zèle qu'il a déployé pour la remise en route de l'Harmonie municipale ainsi que pour la formation de jeunes élèves.

Séance du 27 avril 1946

Une subvention de 10 000 francs est votée au cours de la séance en faveur de l'Harmonie municipale pour le premier trimestre.

Séance du 9 août 1946

Le Conseil :

- vote une subvention de 10 000 francs en faveur de l'Harmonie municipale pour le second trimestre et une autre de 10 000 francs pour le troisième trimestre.

Séance du 4 novembre 1947

Le Maire expose dans sa séance du 4 novembre 1947, qu'en 1938, les musiciens de l'Harmonie municipale et des Cheminots étaient dotés d'une vareuse et d'une casquette. Au cours de la guerre tout le matériel de musique et les uniformes rassemblés dans la salle de répétition ont été enlevés ou détériorés. Il faudrait au moins que les musiciens possèdent une coiffure uniforme. La casquette coûte trop cher.

Il demande une subvention pour l'achat d'un béret de chasseur garni d'une lyre et palme d'or. Ce béret coûte 230 francs, soit 15 000 francs pour la société. Le Maire désire, en outre, reprendre la tradition de la fête de Sainte-Cécile.

Séance du 22 juin 1948

- une subvention de 25 000 francs est attribuée à l'Harmonie municipale,
- fête du 14 juillet :
 - o 10 h 30 – 11 h 30 concert de l'Harmonie municipale à Droitaumont,
 - o 11 h 30 : concert place GENOT.

Séance du 17 décembre 1948

Une subvention de 25 000 francs est attribuée à l'Harmonie municipale pour le quatrième trimestre.

Séance du 26 octobre 1948

Le Conseil considère :

- que l'Harmonie municipale et des Cheminots, créée en 1932 a repris son activité d'avant guerre, grâce à une forte et sérieuse direction,

- qu'elle donne régulièrement des concerts sur les places publiques et apporte son concours à toutes les manifestations patriotiques et sportives,
- qu'elle forme de nombreux élèves dont plusieurs suivent des cours au Conservatoire de Metz,
- vote en faveur de la Société de Musique « l'Harmonie municipale et des Cheminots », dont le déficit actuel dépasse 15 000 francs, une subvention de 25 000 francs au titre du 3^{ème} trimestre 1948.

Le Maire expose :

- qu'il est de tradition que les Sociétés de musique célèbrent la fête de leur patronne, Sainte Cécile,
- que cette année, l'Harmonie fêtera sa 25^{ème} fête depuis le début de sa formation : une messe en musique sera célébrée en l'église de Jarny le dimanche 21 novembre, suivie d'un apéritif-concert donné aux Jarnysiens. Tous les musiciens seront invités à un déjeuner amical.

Le Conseil :

- considère que « les musiciens sont des personnes dévouées qui se dépensent bénévolement pour en distraire d'autres, moins enflammés pour cet Art »,
- constate qu'il est juste et équitable de les encourager et de leur témoigner notre reconnaissance.

En conséquence :

- vote un crédit de 20 000 francs en faveur de l'Harmonie municipale et des Cheminots, à titre de participation, dans la célébration de la fête de Sainte Cécile.

(Voir photocopie)

Séance du 28 juin 1949

La séance du Conseil coïncidant avec la date de la fête du Maire, St Paul, l'Harmonie municipale est venue donner une aubade dans le vestibule de la Mairie, la séance fut levée à 22 h 10 aux accents mélodieux de la Société de musique.

Séance du 22 juillet 1949

Une subvention exceptionnelle est votée en faveur de l'Harmonie.

(Voir photocopie)

Séance du 28 avril 1950

La Fédération des sociétés musicales de Moselle et de Meurthe et Moselle vient de mettre la municipalité en relations avec M^r Pierre FARCY, lauréat du solfège supérieur de ses élèves au conservatoire de Metz, et dont la candidature au poste de Chef de musique de l'Harmonie est très recommandée par M^r EHRMANN, son professeur.

M^r FARCY a été présenté devant la Commission de la musique de l'Harmonie à qui il a fait très bonne impression.

La commission a décidé de le désigner comme nouveau Chef de musique.

M^r FARCY vient de présenter :

- son programme de travail : lundi, mardi, mercredi et vendredi,
- et ses buts :
 - o formation d'élèves aux cours de solfège,
 - o formation d'une chorale avec des éléments masculins et féminins,
 - o reconstruction de l'orchestre symphonique.

Le Conseil :

- considérant que le Chef doit se déplacer de Metz à Jarny pour assurer son service quatre jours par semaine, la subvention de 15 000 francs devient insuffisante,
- décide qu'à partir du 1^{er} janvier 1950, la subvention sera portée à 400 000 francs par an. Le crédit complémentaire de 250 000 francs sera inscrit au B A de 1950.

Séance du 23 mai 1951

Le Conseil :

- vote une augmentation de crédits en faveur de M^r FARCY.

Séance du 28 mai 1953

Une salle de musique située à l'entrée de l'avenue WILSON est détruite.

Séance du 29 septembre 1953

Le Chef de musique qui enseigne le solfège dans les écoles, se voit attribuer une indemnité.

Séance du 22 mai 1954

Le Conseil :

- décide l'achat de quarante-trois tenues pour les musiciens. Coût : 586 950 francs.

Séance du 9 mai 1956

Une étude de projet de construction sur le terrain attenant à la Salle des Fêtes est réalisée pour un bâtiment qui comprendrait :

- au rez de chaussée, une piscine,
- au premier étage, une école de musique.

Un emploi de « Professeur de musique » est créé le 27 novembre 1956.

M^r FARCY, Chef de musique depuis 1950 désire la stabilité de son emploi.

Le 1^{er} janvier 1957, M^r Pierre FARCY est nommé titulaire en tant que professeur de musique.

Séance du 3 juillet 1964

L'Harmonie municipale est installée à la piscine mais elle est une gêne pour les autres usagers de la piscine. D'où l'achat de bâtiments préfabriqués SOFACO installés à l'extrémité du square TOUSSAINT.

Démission du Maire (comme président de l'Harmonie municipale).

Séance du 16 décembre 1964

Mesdemoiselles, Messieurs et Chers Collègues

Les statuts de l'Harmonie municipale et des Cheminots sont tels que le Maire de Jarny est d'office Président de cette société.

Je pensais qu'il s'agissait d'une présidence tout à fait honorifique et qu'en fait la gestion était assurée par les membres de cette phalange. Il en est ainsi à l'U.S.J. par exemple ou si je suis appelé lors des assemblées de cette société à présider la séance le rapport moral comme le rapport financier et le bilan sont lus par les membres responsables du comité.

Je dois dire que depuis que je suis en exercice je n'ai jamais pu assister à une assemblée générale régulièrement constituée comportant lecture du rapport moral et du rapport financier.

Cela n'aurait eu à mes yeux qu'une importance secondaire si par la suite je n'avais constaté avec un amenuisement inquiétant des effectifs adultes un malaise financier. Celui-ci résultant d'une absence quasi-totale de comptabilité deniers et matériel de plus les fonds et les activités destinés à l'Harmonie municipale étaient utilisés pour assurer le fonctionnement d'activités parallèles dont je ne nie certes pas l'intérêt. Je ne critique pas, je constate et à plusieurs reprises j'ai tenté de faire mettre bon ordre dans cette gestion pensant à l'instar de feu BARAN Louis que si l'on faisait de bonnes finances l'on ferait de la bonne musique.

Je dus reconnaître lors de l'organisation du festival que mes efforts avaient été vains que l'on persistait dans les mêmes errements et que plus est, que j'étais considéré par certains dirigeants comme un indésirable et avec une réelle hostilité.

Ne tenant pas à envenimer cette affaire et considérant que d'autres tâches plus importantes devaient retenir mon activité, je demandais à votre collègue M^r L'HEMITE de me remplacer et d'assurer les rapports de la municipalité avec l'Harmonie.

Ayant l'impression qu'il n'a pas réussi dans cette tâche c'est donc dans un large esprit de conciliation envers nos musiciens que je vous demande de désigner un de vos collègues afin de me remplacer à la Présidence de l'Harmonie municipale et des Cheminots

En lui souhaitant bonne chance et succès.

Séance du 28 novembre 1968

Achat de tenues et de matériel.

- vu la demande du Président de la Société musicale de Jarny,
- la commune dote la Société du matériel et des instruments ci-après :
 - o cinq clarinettes avec étui et bec,
 - o une trompette avec étui,
 - o un trombone avec étui,
 - o un saxo,
 - o deux pupitres.

Dépense : 7989.50 francs

Sept tenues de musiciens : environ 2000 francs

Après délibération :

- considérant qu'il convient d'encourager l'art musical,

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à établir une convention avec le Président de la Société de musique.

En 1969, le Maire Gilbert SCHWARTZ remet le fanion de l'harmonie à M^r FARCY en l'honneur du cinquantenaire. Il sera porté par M^r TOUSSAINT.

Séance du 25 novembre 1971

Suppression de l'emploi de professeur de musique.

Le Conseil Municipal :

- vu la demande de mise en disponibilité de M^r FARCY Pierre, professeur de musique à compter du 15 septembre 1971 pour convenances personnelles,
- l'emploi créé le 27.11.1956 ne correspond plus exactement aux besoins de la ville et de son harmonie, il sera supprimé à compter du 1^{er} janvier 1972.

Même date

Le Conseil Municipal :

- décide de créer l'emploi de « Chef de musique ». L'agent sera employé communal, aura pour fonctions l'animation de l'Harmonie municipale et l'enseignement de la musique en général et devra effectuer 44 heures par semaine.

Séance du 11 décembre 1987

Sur le secteur de Jarny, on note une importante demande musicale vers la musique classique et moderne.

Le Conseil Municipal :

- décide la création et la mise en place à compter du 1^{er} décembre 1987, d'une école municipale de musique fonctionnant pour le moment dans les locaux affectés à l'Harmonie municipale : celle-ci demeurera association subventionnée par la ville de Jarny, avec pour vocation l'animation musicale des fêtes, cérémonies ou toutes formes de manifestations culturelles publiques.

A compter du 1^{er} décembre 1987 est créé le poste de directeur d'école de musique. Le choix du directeur se fera par concours sur titre ouvert aux titulaires du diplôme d'Etat, consistant en un entretien avec un jury.

1^{er} janvier 1988

Création de deux postes de deux adjoints enseignement musical chargés de cours d'enseignement, le poste d'un agent de bureau et celui d'un agent de service.

Le 11 juin 1989 l'Harmonie municipale fête ses 70 ans d'existence. (Si on considère l'existence d'une société de musique dès 1919).

Séance du 25 septembre 1989

Construction d'une école de musique

Le Conseil :

- considérant qu'il importe, compte tenu de l'exigüité des locaux actuels et du nombre sans cesse croissant d'élèves de prévoir la construction d'une nouvelle école de musique,
- décide la construction sur un terrain situé derrière le square TOUSSAINT dont l'acquisition est actuellement en cours,
- sollicite du Conseil Général l'octroi d'une subvention afin d'aider la ville à financer tant l'acquisition du terrain d'assiette que les opérations de construction de l'école de musique,
- s'engage à inscrire en tant que besoin, sur le budget de la ville, les crédits nécessaires à cette réalisation.

Séance du 17 octobre 1990

Etant donné l'inventaire des instruments de musique que l'Harmonie se propose de donner à l'école de musique,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide d'accepter tous les instruments de musique que l'Harmonie se propose de donner à l'école de musique.

Séance du 26 mars 1991

Le Conseil :

- considérant que le stage de tambour réalisé en avril s'est déroulé dans d'excellentes conditions, a apporté beaucoup de satisfactions aux participants, il convient de renouveler ce type de manifestations,
- décide la réalisation d'un stage de batterie à l'école municipale de musique les 19-20-21 avril 1991. Ce stage sera assuré par M^{rs} PICHON et GOZZO, professeurs de musique pour une rémunération de 8500 francs, augmentée de frais d'hébergement et de déplacement,
- fixe à 300 francs le coût du stage.

Une aide de 300 francs sera accordée aux participants de Jarny.

Séance du 28 juin 1991

Le Conseil, considérant :

- compte tenu du nombre d'élèves,
- des demandes d'inscription non satisfaites par manque de places,
- et l'inconfort des locaux actuels,
- décide la réalisation de travaux d'aménagement d'un centre culturel à l'école de musique,
- accepte le dossier présenté par M^r LEROY François pour un montant de 5 955 499 francs TTC.

Séance du 30 mars 1993

L'école de musique de l'Harmonie municipale est installée dans les locaux du L P Anne Frank, rue de la commune de Paris.

Séance du 22 février 1994

Suite à la création d'une école municipale de musique le 25 novembre 1987, le poste de directeur de l'école de musique a été créé le 1^{er} décembre 1987.

A partir du 1^{er} août 1993, il sera appliqué une nouvelle grille indiciaire.

Prise en charge par la ville

Le Conseil Municipal :

- décide de payer la facture d'habillement des musiciens de l'Harmonie municipale pour un montant de 50 000 F TTC.

Convention de location d'une partie du lycée professionnel Anne Frank.

Le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer une convention avec le lycée Anne FRANK pour l'occupation par l'école de musique d'une partie du 1^{er} étage du bâtiment internat.

Séance du 15 février 2000

Enseignement musical dans les groupes scolaires. Convention inspection Académique de Meurthe et Moselle de Jarny.

Le Conseil Municipal :

- vu la décision prise concernant l'intervention des enseignants de leur école municipale de musique Anne FRANK de Jarny afin d'y enseigner un programme spécifique à ces élèves notamment :
 - o la découverte des instruments,
 - o les jeux musicaux,
 - o l'audition des différentes formes musicales,
 - o la création d'un spectacle musical scolaire,
 - o la découverte d'un instrument particulier,
 - o le travail à l'école municipale de musique Anne FRANK,
 - o la sensibilisation à l'écoute,
 - o l'organisation d'un déplacement pour un concert à l'extérieur,
- considérant qu'il convient de signer une convention avec l'Education Nationale, notamment Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Meurthe et Moselle, pour mener à bien ce projet.

Après en avoir délibéré :

- accepte la convention passée entre Education Nationale et la ville de Jarny,
- autorise le Maire à signer le document.

13 septembre 2004 : Une seule école municipale de musique de Jarny située dans les locaux rue de la Commune de Paris.

Séance du 10 décembre 2008

Aménagement de la maison des associations et de la musique.

JUMELAGE

Séance du 28 janvier 1966

Le Conseil :

- prend connaissance de la correspondance échangée avec la municipalité de Linkenheim (R.F.A.) qui propose d'établir un jumelage entre nos deux villes,
- compte tenu des excellents rapports qui se sont établis lors de la visite des délégués de Linkenheim à Jarny,
- compte tenu du caractère historique et industriel de Linkenheim,
- persuadé que le jumelage des villes est un excellent moyen de développer la confiance et la compréhension entre les hommes et par la même de renforcer la Paix mondiale,
- décide à l'unanimité de conclure un jumelage avec la ville de Linkenheim dans les formes réglementaires,
- s'engage à respecter la charte de la Fédération Mondiale des villes jumelées et à promouvoir tous les échanges souhaitables avec cette ville,
- charge le comité de Jumelage d'étudier et de présenter toutes les propositions utiles à cet égard.

Séance du 21 février 1969 et 28 juin 1969

Jumelage avec Gröditz (République Démocratique Allemande)

Le Conseil Municipal :

- se félicite des résultats encourageants du jumelage entre Jarny et Linkenheim (ville de République Fédérale Allemande),
- constate que les échanges d'enfants et d'adultes entre les deux villes se développent de plus en plus,
- décide de continuer dans cette voie :
 - o pour marquer sa volonté d'entente et de paix entre tous les peuples,
 - o pour se faire approuver l'initiative d'un nouveau jumelage avec Gröditz district de Dresde en R.D.A.

M^{rs} BEZON, EHRAHARDT, LIGEROT, ANCEAUX, FEUVRIER participeront aux manifestations officielles du jumelage du 29 mars au 4 avril 1969 à Gröditz.

Séance du 13 février 1970

Déplacement à Groditz

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'invitation qu'il a reçu de la ville de Groditz, jumelée avec la ville de Jarny, qui invite du 24.03 au 02.04.70 cinq enseignants et du 27.03 au 31.03.70 cinq jeunes garçons et filles d'âge scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte l'invitation faite par la municipalité de Groditz,
- désigne M^{rs} BEZON, maire adjoint pour accompagner les enseignants du 24.03 au 02.04.70 et FEUVRIER, conseiller municipal pour encadrer les jeunes du 27.03 au 31.03.70,
- précise que les crédits nécessaires au remboursement des frais de mission des conseillers désignés ci-dessus figurent à l'article 667 du budget primitif de l'exercice 1970.

Désignation de conseillers municipaux pour se rendre à Groditz.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'invitation qu'il a reçue de la municipalité de Groditz dans le cadre du Jumelage à l'occasion des cérémonies commémoratives du 25^{ème} anniversaire de l'Armistice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- désigne :
 - o Messieurs LIGEROT Armand conseiller

DAUTRUCHE Georges conseiller
EHRARDT Paul conseiller
FEUVRIER Pierre conseiller
JOSLANT René conseiller

Pour représenter la ville de Jarny à ces manifestations qui auront lieu conjointement à Jarny et Groditz.

Départ Jarny le 7 mai

Retour le 11 mai à Jarny

- précise que les crédits nécessaires aux remboursements des frais de mission occasionnés par ce déplacement figurent au budget.

Séance du 1^{er} septembre 1973

Invitation de la population de Groditz à Jarny

Le Conseil, considérant :

- que la population de Jarny a tout fait pour la reconnaissance de la D.D.E.,
- que maintenant cette reconnaissance est un fait accompli.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, la population et le Maire de Jarny invitent la population, le Conseil Municipal et le Maire de la ville de Groditz à venir en délégation à Jarny pour marquer son témoignage de reconnaissance.

FETES

ET

CEREMONIES

GRANDS

EVENEMENTS

Jarny a connu des moments importants au cours de son histoire. Des personnages célèbres ont parcouru le sol de notre cité.

En voici la preuve

Séance du 8 novembre 1856

Monsieur le Maire expose au Conseil que depuis 25 ans la commune de Jarny malgré l'exigüité de ses ressources a acquis deux maisons d'école et un presbytère ; qu'elle a fait construire deux ponts en charpente, un lavoir couvert, une fontaine avec un abreuvoir et des écuries dans la maison de l'instituteur ; qu'elle a fait de grandes réparations dans le presbytère, dans l'église et dans la maison d'école des filles ; que depuis 1852, pour aider la classe ouvrière à cause de la cherté des vivres, elle entretient des ateliers dont les travaux ont pour but l'amélioration des chemins, l'assainissement et l'embellissement de certaines parties du village ; qu'en 1854, l'épidémie qui a fait de grands ravages dans la population, a nécessité de fortes dépenses que l'inhumanité seule peut récuser ; que de l'ensemble de ces travaux et de ces dépenses il ressort une dette de quatre mille sept cents francs ci

Ainsi répartie, savoir :

- | | |
|---|-----------|
| - reste à payer sur l'acquisition du presbytère | 2 200 fr, |
| - reste à payer sur les travaux de réparation dans la maison d'école de filles, | 900fr, |
| - reste à payer sur la construction du pont et de la chaussée du Rougevald. | 1 600 fr, |

Total égal 4 700 fr

M^f le Maire expose ensuite que plusieurs rues du village telles que la Chavée, la rue des Juifs, la rue de la Commune, la grande rue de Droitaumont, dont deux en très mauvais état, que les eaux ne pouvant s'écouler facilement minent les murs des maisons et en amèneront infailliblement la chute, qu'il faudrait absolument construire des caniveaux dans ces rues, que dans quelques temps, il faudra débarrasser les abords de l'église, de la remise où est logée la pompe à incendie et construire une autre ainsi qu'une chambre à four pour la maison d'école des garçons ; que ces dépenses pourront s'élever environ à la somme de 2300 francs, laquelle ajoutée à la dette de 4700 francs créera un passif de 7000 francs, car les dépenses courantes et obligatoires absorbent les revenus annuels.

En conséquence, M^f le Maire propose au Conseil Municipal, tant pour acquitter la dette de la commune que pour exécuter les travaux précités, d'emprunter au Crédit foncier une somme de 7000 frs payable en 30 annuités.

Le Conseil :

- adopte à l'unanimité la proposition de M^f le Maire et,
- prie M^f le Préfet de vouloir bien autoriser le plus tôt possible la commune de Jarny à emprunter au Crédit foncier, la somme de sept mille francs....

Séance extraordinaire du 17 janvier 1858

« Adresse à l'Empereur à l'occasion de l'attentat du 14 janvier 1858 expédiée le 17 janvier 1858 ».

M^f le Maire informe le Conseil de l'horrible attentat qui vient d'être dirigé contre l'Empereur et l'Impératrice et invite le Conseil à adresser à Leurs Majestés des félicitations d'avoir échappé aux coups des assassins. Le Conseil Municipal partageant l'indignation de M^f le Maire vote unanimement et immédiatement l'adresse suivante :

Sire,

Le Conseil, organe de tous les habitants de la Commune de Jarny vient déposer aux pieds de votre Majesté, la profonde douleur et la vive indignation qu'a provoquée en lui l'horrible attentat dirigé contre votre Auguste Personne et celle de notre chère Impératrice.

Oui Sire, la Providence veille sur vous, nous la bénissons et lui adressons nos actions de grâce ; et Croyez, Sire, que l'amour de votre peuple sera toujours une égide contre les coups que voudront vous porter les ennemis de l'ordre et de la prospérité de la France.

La Patrie est sauve ! vive l'Empereur ! vive l'Impératrice !

Théodore Bertrand (Maire président)

COLLIGNON, Clément, Mamias, Louis, GENOT, Lanternier, Barbas, Legris, Harmant, Sonnet.

Séance extraordinaire du 30 juillet 1859

M^r le Maire propose de voter à l'Empereur une adresse à l'occasion des glorieux événements qui viennent de s'accomplir.

Le Conseil :

- accepte à l'unanimité la proposition de M^r le Maire et,
- vote l'adresse suivante :

Sire

En présence des événements si mémorables que l'épée de la France guidée par votre Génie, vient d'accomplir, tous les membres du Conseil de la commune de Jarny ne peuvent résister au désir de venir déposer aux pieds de votre Majesté l'humble tribut de leurs félicitations et l'expression de leur vive reconnaissance. Les victoires de Magenta et de Solferino de glorieux combats, votre modération au milieu des plus brillants succès la paix généreusement offerte et acceptée si rapidement, le repos de l'Europe assuré, sont des faits sans précédent dans notre histoire et que dénotent dans le souverain qui en est l'auteur une magnanimité et une sagesse dont la France doit être fière et heureuse.

Fidèlement dévoués comme nos concitoyens à votre auguste dynastie nous sommes avec le plus profond respect,

Sire, de votre Majesté,

Les très humbles et très obéissants Sujets.

Signature des conseillers.

Séance du 6 mai 1889

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le 6 mai à six heures du soir le Conseil Municipal de la Commune de Jarny émus et consternés en apprenant l'attentat dirigé contre la personne de M^r le Président de la République se sont réunis en séance extraordinaire et à l'unanimité ont décidé d'adresser à Monsieur Carnot l'expression de leur profonde sympathie et de leur sincère attachement au gouvernement de la République.

Séance du 13 mai 1894

Le Conseil Municipal réuni extraordinairement à l'occasion des funérailles nationales du président de la République Carnot envoie à M^{me} Carnot l'adresse suivante :

« Les membres du Conseil Municipal réunis en mairie pour se rendre de là au service funèbre qui a lieu aujourd'hui à dix heures du matin à Jarny vous adressent M^{me} l'expression unanime de leur profond regret et vous témoignent ainsi qu'à votre famille leurs sympathiques et respectueuses condoléances. »

Séance du 20 avril 1912

Le Conseil :

- vote un crédit de trois cent soixante francs pour part contributive de la commune dans les frais occasionnés par la fête du 14 avril dernier, donnée lors de la visite de M^r Lebrun, ministre des colonies dans la commune.

Séance du 24 janvier 1913

Le Conseil Municipal de Jarny réuni en session extraordinaire le 24 janvier 1913 Est heureux d'adresser à M^r Poincaré ses félicitations les plus respectueuses et les plus sincères à l'occasion de son élection à la Présidence de la République et l'assure de son plus profond attachement aux institutions républicaines.

Le **dimanche 16 novembre 1918**, les troupes américaines entrèrent à Jarny ayant à leur tête le général Pershing. M^r LOUIS, entouré du Conseil Municipal et des notables, présenta ses remerciements aux libérateurs. (Voir guerre) (Archives M^r LAMORLETTE)

Le **28 août 1921** : Journée mémorable pour la cité.
Inauguration officielle du « Monuments aux Morts » (Voir Monuments)

Dans la séance du **17 septembre 1921**, le Conseil Municipal
Décide qu'une cérémonie commémorative aura lieu tous les ans, le dimanche le plus approché de la date du 26 août et qu'aucune autorisation de bal ne sera délivrée le jour fixé pour cette cérémonie.

Séance du 4 juin 1926 : bal du 14 juillet

Le Conseil
Décide que le bal organisé le jour de la fête nationale aura lieu dans la salle des fêtes.
Autorise le Maire à mettre en adjudication le droit d'installer une buvette dans cette salle pour la durée du bal.
Dit que quatre musiciens seront demandés au Président de l'Amicale des cheminots et que la nourriture et la boisson nécessaires à ces musiciens seront à la charge de la ville.
Les illuminations et les jeux auront lieu comme les années précédentes.

Séance du 16 juillet 1926

Le Conseil :
- décide que la fête du quartier Gare restera fixée au deuxième dimanche du mois d'août.

Séance du 24 juillet 1926

Le Conseil :
- décide que la fête commémorative du 26 août qui sera célébrée le dimanche 29 août, se fera selon le programme fixé pour les années précédentes.

Séance du 18 mai 1927

Le Conseil :
- fixa ainsi qu'il suit le programme de la fête des mères qui sera célébrée le dimanche 29 mai.
16 heures : concert donné par la musique des mines de Droitaumont. Au cours de ce concert, remise des médailles d'honneur aux mères de famille ayant obtenu cette distinction.
17 heures : vin d'honneur à la mairie offert par la municipalité aux nouvelles promues.
18 heures : bal public dans la salle des fêtes.

Séance du 21 juin 1927

Le Conseil :
- Fixe au dimanche 4 septembre la fête du quartier de la gare.

Décide :

- un concert symphonique sera donné par des amateurs le 14 juillet prochain dans la salle des fêtes,
- un concert sera donné sur la place Henri GENOT par l'amicale des cheminots,
- un bal public aura lieu dans la salle des fêtes et sera donné par les musiciens ayant participé au concert symphonique,
- charge la commission des fêtes d'élaborer le programme définitif.

Séance du 16 janvier 1928

Lettre du Maire à M^r Beugnet, conseiller général, premier adjoint au Maire.
Avant d'ouvrir la séance M^r le Maire prononce les paroles suivantes :

Mon Cher Ami

Vous ne doutez certainement pas que ce fut dans le cœur de tous vos collègues et amis ici présents, une véritable joie lorsque fut donnée la promotion de la légion d'Honneur ou vous figurez si dignement. Notre attente, d'ailleurs ne fut pas déçue. La haute distinction dont vous venez d'être l'objet est en effet la juste récompense de services aussi éclatants que nombreux. C'est le prix d'une vie de dévouement et de travail et vos incontournables mérites ne pouvaient recevoir que le noble salaire réservé aux hommes l'élite dont vous venez de grossir la phalange glorieuse.

Portez donc fièrement cet insigne de gloire et elle ne saurait jamais trouver meilleure place. Aussi est-ce de tout cœur que je vous adresse en mon nom personnel et au nom de nos collègues du Conseil Municipal nos plus cordiales félicitations.

Séance du 5 février 1928

Le dimanche 5 février 1928 s'est déroulée à la salle des fêtes de notre ville une cérémonie cordiale et touchante.

M^r GENOT, Maire de Jarny a été nommé officier d'Académie lors de la dernière promotion. Ses collègues du Conseil Municipal ont tenu à lui offrir les insignes de sa décoration. L'Harmonie municipale dont M^r GENOT est le Président prêtait son concours à cette fête.

Après l'exécution de la Marseillaise, M^r HUMBERT au nom des secrétaires de mairie présenta à M^r GENOT ses félicitations, puis M^r Chaput, vice-président de l'Harmonie présenta celles de l'Harmonie municipale. M^r Beugnet, Conseiller Général, 1^{er} adjoint au Maire retraça l'œuvre accomplie depuis huit ans par M^r GENOT : reconstitution rapide des mines accidentées par la guerre, embellissement de la ville, installation de l'arrivée d'eau potable dans toute la ville, création d'un groupe scolaire dans le quartier Gare, d'un abattoir moderne. Des égouts, des trottoirs ont été installés.

M^r GENOT contribua à la création d'un Cours Primaire Supérieur et de cours professionnels au groupe scolaire Alfred MEZIERES. Délégué cantonal, il a toujours été l'ami de l'école.

M^r GENOT, très ému remercia ses collègues. « Grâce à la collaboration intelligente et dévouée des membres du Conseil Municipal, des améliorations et des créations ont pu se faire. »

Ses remerciements vont également aux secrétaires de mairie, aux membres de l'harmonie et au Gouvernement de la République pour la Haute distinction décernée.

M^r GENOT au nom de tous les conseillers municipaux remit à M^r Beugnet les insignes de sa nouvelle décoration (Chevalier de la Légion d'Honneur), et ses regrets pour le deuil cruel qui venait de frapper son collègue.

Cette belle cérémonie comptera parmi les annales de la ville.

Séance du 23 mai 1928

Le Conseil :

- décide qu'une retraite aux flambeaux sera organisée dans Jarny-ville le samedi 2 juin, veille de la fête patronale. Un concert sera donné Place de l'Hôtel de ville.

Séance du 11 juillet 1928

Le Conseil :

- décide que la fête de la gare aura lieu le dimanche 2 septembre et les jours suivants.

Séance du 16 décembre 1928

Au cours de cette réunion, les membres du Conseil Municipal ont offert à M^r Gadol leur collègue et ancien Maire de la ville, les insignes de la croix d'officier du Mérite Agricole distinction qui lui avait été décernée lors de la dernière promotion. M^r GENOT, Maire présenta au nouveau décoré les félicitations de toute la population Jarnysienne, celles de ses collègues du Conseil Municipal et retrace l'œuvre accomplie par M^r Gadol.

Suit toute la carrière

(voir photocopies)

Séance du 26 décembre 1928

Le Conseil :

- approuve la décision prise par la commission de l'Harmonie municipale relative à l'organisation d'un banquet de Sainte Cécile qui aura lieu à l'Hôtel Goret (croix d'or) le 6 janvier 1929.
Prix du banquet : 18 francs.

14 août 1932

Réception de Monsieur le Président de la République le dimanche 14 Août 1932.

Répondant à l'invitation de la Municipalité Monsieur le Président de la République, Albert Lebrun lors de son retour de Metz à Mercy le Haut s'est arrêté quelques minutes à Jarny le 14 Août 1932.

Accompagné de M^r Magne, secrétaire général de l'Elysée de M^r le Sous-préfet de Briey et d'autres personnalités, Monsieur le Président de la République arriva sur la place de la Mairie à 16 h 50 où un service d'ordre était organisé par la subdivision des sapeurs pompiers de la ville de Jarny. M^r GENOT, Maire entouré des membres du Conseil Municipal, de quelques notables et de plus de 2000 personnes reçut le chef de l'Etat au son de la Marseillaise exécutée par la Société de musique des Mines de Droitaumont et lui souhaita la bienvenue en ces termes.

Monsieur le Président de la République

La Municipalité et la population de Jarny vous sont reconnaissantes d'avoir bien voulu à votre premier voyage en Lorraine leur consacrer quelques minutes et les honorer d'une première visite en qualité de chef de l'Etat. Aussi laissez-moi vous dire en toute simplicité la joie que nous éprouvons tous à vous recevoir dans cette cité.

Soyez le bienvenu au milieu de nous Monsieur le Président de la République. Les acclamations qui marquent votre passage saluent non seulement le Lorrain, mais l'homme d'intelligence et de cœur qui est, par son travail, son autorité, arrivé à la plus haute magistrature de notre pays. Nous garderons précieusement le souvenir de votre visite dont nous sommes fiers et formons les vœux les plus ardents pour l'heureux accomplissement de votre septennat.

Séance du 16 décembre 1932

Fête fédérale des sociétés de Gymnastique fixé à Jarny courant août

Cette manifestation amènera à Jarny plus de quinze cents gymnastes des différentes parties du département de Meurthe et Moselle et une grande affluence de personnes qui désireront assister aux différents exercices de ces jeunes gens.

Cette manifestation fera époque dans l'histoire de notre ville et attirera sur elle l'attention bienveillante des autorités et pour d'autres motifs.

Le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de la Fédération Lorraine des sociétés de Gymnastique,
- charge le Maire de faire toutes les démarches nécessaires auprès des autorités pour que cette manifestation soit réussie et fixer la date définitive,
- vote un crédit de principe de 15 000 F.

Inauguration du groupe scolaire Jules FERRY et du stade.

Séance du 7 mai 1933

Fête d'inauguration des travaux exécutés par la municipalité au cours de ces dernières années

Dimanche dernier la ville de Jarny était en fête. La municipalité inaugurait, sous la Présidence de M^r le Préfet de Meurthe et Moselle les différents travaux qu'elle avait exécutés au cours de ces dernières années.

Au matin, les nuages gris sillonnent les nues, une fine pluie tombe, puis doucement le soleil apparaît faisant disparaître peu à peu ces vilains nuages, malgré certains esprits chagrins, le beau temps sera de la fête.

Les organisateurs affaires font les derniers préparatifs. Les rues, les bâtiments publics, le stade, de nombreux immeubles particuliers sont pavoisés. La ville est prête à recevoir ses hôtes.

Dix heures et demie, une section de l'amicale ORY est reçue à la gare puis tout au début de l'après-midi, arrivent les moniteurs du centre d'éducation physique de Metz, sous la conduite de son dévoué capitaine M^r. Cayeux, la concorde de Bonvillers.

Les invités et une grande partie de la population se pressent aux abords du groupe scolaire J. FERRY que l'on inaugure. La Marseillaise retentit, d'une voiture descendent M^r le Sous-préfet de Briey et M^r Serre, notre sympathique Député. Reçues par la municipalité, ces personnalités prennent place parmi les invités. La Marseillaise retentit à nouveau. M^r le Préfet de Meurthe et Moselle accompagné de M^r l'inspecteur d'Académie sont reçus à leur tour. Les présentations officielles sont terminées, guidés par M^r MENNEGAND, la dévouée Directrice du groupe scolaire, les invités visitent toutes les salles du groupe où l'air et la lumière pénètrent par de larges baies facteur essentiel de la santé et de la gaieté. L'ensemble donne un aspect riant qui engage à l'étude et nos enfants aimeront à venir dans cette école, sachant qu'ils y trouveront des cours pour les aimer.

Disons comme le poète que la municipalité a tenu à parer la vie où doivent séjourner et s'épanouir tant de délicats bourgeons.

Dans le préau couvert, décoré avec gout, les invités prennent place, aux sons de la marche des écoliers, exécutée, brillamment par M^r François et M^{lle} Richet.

M^r GENOT, Maire, souhaite la bienvenue à M^r le Préfet et le remercie d'avoir bien voulu présider cette fête, retrace en ces termes l'œuvre de la Municipalité depuis 1906, date à laquelle la commune commence à se développer : Jarny, qui en 1906 n'était qu'une bourgade de 800 habitants doit son développement à sa situation géographique et aux richesses de son sous-sol. Située au confluent des rivières de l'Orne et de l'Yron à la croisée des routes de Metz à Verdun et de Longwy à Nancy à la bifurcation des lignes de chemin de fer « Longwy Nancy Verdun Metz et Briey, cette bourgade prit un essor prodigieux, arrêté par la guerre mais qui reprit à l'armistice pour s'atténuer au cours de la crise que nous subissons.

En 1906 et 1907 deux mines s'installent sur son territoire, les mines de Jarny et de Droitaumont, la société Dawey Bickfort créant son usine de cartouches de mine, l'Energie éclairage, la distribution d'énergie, la Cie Lorraine de constructions et d'autres petites industries prenaient un essor important, la gare se développait avec une telle rapidité qu'il fallait déplacer la rivière Orne pour la création, de nouvelles lignes. La bourgade Jarny devient bientôt une petite ville.

Créer une petite ville en quelques années, installer des écoles, compléter l'enseignement national, prévoir l'existence rationnelle d'une agglomération humaine, bien aménager des espaces libres, assurer son bon entretien, bien fournir une eau saine, accompagner la culture physique et des sports si indispensables à la jeunesse, trouver les fonds nécessaires pour solder ces dépenses, telle fut l'œuvre des différentes assemblées qui se sont suivies à la mairie depuis 1906.

Le bâtiment affecté à l'école fut de suite trop restreint. On fit bâtir le groupe scolaire « A. MEZIERES » qui fut transformé en hôpital pendant la guerre et qu'il fallut restaurer après l'armistice. Mais bientôt ce groupe ne suffit plus à loger tous les enfants de la ville.

De suite reprenant le projet élaboré en 1914, le Conseil décide la création du groupe scolaire Jules FERRY où nous nous trouvons actuellement, mais un groupe d'une telle importance ne se résolve pas en quelques mois et cependant, il fallait des salles pour loger les élèves.

Pour ne pas trop surcharger le budget communal, ce groupe fut érigé en deux fois. La première partie fut mise en service en octobre 1925 et la seconde à la dernière rentrée des vacances de Pâques. Ce groupe tout à fait moderne comprend 8 classes.

A Jarny le groupe A MEZIERES était agrandi par la construction de 2 salles servant à l'enseignement technique et par l'aménagement de six salles nouvelles dans le préau de ce groupe.

Parallèlement à la construction des écoles, il fallut songer à l'assainissement car l'état sanitaire d'une ville est en fonction de son état de propreté. Assainir une agglomération c'est lui procurer une eau potable, c'est éloigner les déchets de la ville au fur et à mesure de leur production, améliorer l'alimentation, trouver l'eau en énorme quantité d'eau potable n'est pas facile. Après bien des recherches, des pourparlers, un accord fut conclu avec la mine de Droitaumont qui consentit à mettre à disposition de la ville, une certaine quantité d'eau provenant du fond de la mine. Cette eau fut amenée dans tous les quartiers de la ville et chaque ménage peut moyennant une redevance très réduite avoir l'eau dans son logement. Des bornes fontaines installées dans tous les quartiers de la ville deviennent l'eau bienfaisante et salubre.

L'installation de l'amenée d'eau terminée, il fallut songer à évacuer les déchets. Le Conseil fit les plans et devis nécessaires au projet d'assainissement, mais, une partie seulement en raison de fortes dépenses pour être réalisés des égouts sillonnent une partie de la ville amenant tous les déchets dans une station d'épuration. Celle-ci permet l'épuration dans les meilleures conditions d'hygiène de toutes les eaux souillées déversées dans les égouts ce qui constitue un progrès sensible au point de vue de l'hygiène résultant des découvertes scientifiques les plus récentes.

Un abattoir tout à fait nouveau fut installé à l'extrémité de la rue LAFAYETTE. Cet établissement permet de tuer en public une viande saine.

Des agglomérations se sont élevées sur toute la superficie de la commune. Le service postal était rendu difficile par suite de cette disposition. Certains quartiers et en particulier celui de la gare n'avaient leur courrier qu'à une heure tardive pour remédier à cet inconvénient, la ville acheta un immeuble qui fut aménagé en un bureau moderne

La santé physique et la santé morale de la famille exige une habitation salubre, confortable et attrayante pour sauvegarder son indépendance. Pour assurer son développement en toute sécurité, il est infiniment souhaitable que la famille puisse acquérir la propriété de son foyer, c'est pour répondre à ce but que la ville fait construire 20 maisons d'habitation à bon marché cédées à des familles nombreuses et travailleuses, ou payant un loyer proportionné à ses ressources, le père de famille, dans un laps de temps deviendra son propriétaire de la maison qu'il occupe.

La municipalité, limitée par ses ressources, ne peut que réaliser un programme restreint.

Donner aux adultes et aux enfants de nos écoles des espaces libres pour prendre leurs ébats est un devoir d'une municipalité.

Ainsi, le Conseil Municipal a-t-il voulu doter la famille d'un terrain sportif bien étudié et bien compris et à réaliser une œuvre moderne pourvu de tout ce que la science sportive à imaginer jusqu'à ce jour.

Situé à proximité des écoles, abrité des vents par une immense clôture, ce terrain sera propice à tous les jeux. Nos enfants, nos adultes pourront y développer leurs membres, fortifier leur énergie et qui leur procurera une belle santé et leur permettra d'acquérir plus d'adresse et de sang-froid. Un corps robuste contient une âme énergique à laquelle il obéit.

Je ne veux pas abuser de vos instants par une trop longue énumération, ni vous lire les nombreuses difficultés rencontrées parfois pour trouver les fonds nécessaires pour solder ces travaux. Ce serait trop long mais qu'il me soit permis de remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de tous nos projets aux ingénieurs, aux collectivités qui ont créé les plans, tant au point de solidité et de l'élégance, aux entrepreneurs qui les ont réalisés d'une façon parfaite, à tous les ouvriers qui ont pris part à leur édification, j'exprime toute ma reconnaissance à tous les services qui ont examiné nos projets, à tous les membres de l'administration préfectorale auprès desquels j'ai trouvé l'accueil le plus bienveillant, les conseils les plus judicieux, des encouragements parfois si nécessaire car notre tâche était rude, parfois délicate mais cette tâche n'est pas

terminée. Un plan de ville ne peut être définitif car une ville grandit, vieillit, se rajeunit, s'accroît ou se contracte selon l'implication que l'on donne à son développement.

Notre devoir est donc de continuer notre œuvre par la réalisation du mieux-être. C'est le besoin et la volonté du progrès.

La fin de ce discours fut accueillie de chaleureux applaudissements. De jeunes fillettes interprètent ensuite d'une façon merveilleuse « Nos sabots » chanson Lorraine avec mouvements. Les applaudissements ne furent pas épargnés.

M^r l'Inspecteur d'Académie, dans un discours d'une haute portée littéraire fit l'historique de ce groupe. M^r le Maire, puis la Municipalité pour son dévouement, la sollicitude aux œuvres scolaires, félicite le personnel enseignant de notre ville pour le dévouement qu'il apporte dans l'accomplissement de sa tâche si délicate et parfois si difficile.

Une fillette M^{lle} Bernard chante à son tour « les roses de mon rosier » ; les roses de son panier furent offertes aux personnalités. M^r le Préfet prit la parole, en termes choisis, remercie et félicite la municipalité pour les nombreux travaux qu'elle a fait exécuter et rendus nécessaires par suite du développement de votre cité, salua les personnalités présentes et félicita à son tour le personnel enseignant.

La petite fête enfantine qui charma le public se termina par le chœur « gloire à l'école » paroles de Bimat, musique de Popy, interprété par les grandes élèves et anciennes élèves de l'école.

Le groupe scolaire J. FERRY est inauguré.

Le cortège se rend à Jarny Centre, s'arrête quelques instants au Monument élevé à la mémoire des Enfants de Jarny « Morts pour la France ». Dépôt d'une palme, minute de recueillement. Une foule énorme remplit les rues, le cortège se fait difficilement un passage pour se rendre au stade municipal que l'on va inaugurer, en passant, chacun admire le groupe d'habitations à bon marché. Le stade est vraiment merveilleux, décoré, moderne qui fait penser aux olympiades chantés par Homère

Les élèves du groupe scolaire A. MEZIERES et ceux des écoles de Droitaumont sont massés sur le terrain de jeux. Ces élèves sous la direction de leurs maîtres et maîtresses, l'amicale ORY de Nancy, la Concorde de Bonvillers, exécuteront différents exercices qui émerveilleront les invités et le public nombreux qui se pressait aux bords de la piste. Les moniteurs du centre d'instruction physique de Metz, montrèrent par des mouvements nombreux et variés tout ce que peut produire un corps équilibré et sain, véritables athlètes au corps harmonieusement développé, ils charmèrent le public qui ne leur ménagera pas ses ovations. La roue vivante, les sauts, le salut à l'antique furent particulièrement acclamés.

La belle fête sportive est terminée.

Les invités se pressent dans la salle des fêtes où un vin d'honneur leur est offert.

M^r GENOT remercie à cette manifestation : Monsieur le Préfet. « Notre ville est grandement honorée de votre présence. Par votre personne, c'est le gouvernement lui-même qui nous rend visite. Les citoyens ne sauraient être heureux et fiers de saluer le représentant du pouvoir et de vous remercier d'avoir bien voulu présider cette fête et de l'aide si affectueuse et si courtoise que vous apportez dans l'accomplissement de votre tâche souvent bien difficile et parfois si ingrate. Aussi la municipalité vous exprime toute sa reconnaissance. »

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de saluer M^r Serre, notre nouveau et sympathique Député.

Je remercie M^r l'Inspecteur d'Académie, le protecteur éclairé de l'enseignement populaire, sa présence parmi nous montre combien il a en estime le dévoué personnel enseignant qui dirige avec un dévouement digne d'éloges les nombreuses classes de nos différents groupes scolaires.

Je remercie également M^r le Sous-préfet de Briey dont le bienveillant concours ne nous a jamais fait défaut, M^r l'Inspecteur primaire dont l'affabilité et la bienveillance sont connus de tous.

Messieurs, je voudrais vous remercier tous, mais je me permets de vous comprendre tous dans une même pensée de sincère sympathie et de ma gratitude.

Toutefois, qu'il me soit permis de remercier les moniteurs du centre de l'Instruction Physique de Metz et leurs dévoués chefs, l'Amicale d'ORY de Nancy et la Concorde de Bonvillers et leurs dirigeants, les enfants des écoles, au concours qu'ils nous ont apporté à cette fête et des productions que nous avons applaudies avec

enthousiasme. Je remercie également le personnel enseignant de cette ville. On ne saurait avoir trop d'égard pour ceux qui ont la pénible mission d'éduquer la jeunesse.

Je ne saurais oublier la S^{te} de Musique de Droitaumont et l'harmonie municipale. Je les remercie d'avoir répondu à notre appel, leurs airs joyeux et entraînants ont jeté une note gaie dans notre petite ville au cours de cette journée.

Messieurs, je lève mon verre à votre santé à tous, à celle de vos familles, à la ville de Jarny, à la République, à la France.

Puis M^r Serre, Député, glorifier l'école laïque, fit un parallèle entre l'école d'autrefois et celle de nos jours et se dit heureux et fier de se trouver parmi ses nombreux amis de Jarny. Enfin M^r le Sous-préfet remplaçant M^r le Préfet qui avait du quitter cette fête vers 17 H remercia la Municipalité et à son tour glorifia l'école laïque.

Grande et belle journée qui fera époque dans les annales de notre ville. La vente des insignes au profit de l'œuvre cantonale des pupilles de l'école a produit 1044 F Nos gentilles et accortes vendeuses sont à féliciter de ce bon résultat.

"Toupival" de la chanson engagée

Honneur et Gloire à l'Ecole Laïque (années 1920)

**Paroles : Jean Bynat.
Musique : Francis Popy.**

Hymne à l'école laïque qui fut chanté dans toutes les écoles publiques de la République française lors de la célébration du cinquantenaire des écoles laïques.

Honneur et Gloire à l'Ecole Laïque
Honneur et gloire à l'Ecole Laïque,
Où nous avons appris à penser librement,
A défendre à chérir la grande République
Que nos pères jadis ont faite en combattant.
Elle nous enseigna des jours fameux l'histoire
En formant notre esprit, elle éleva nos cœurs,
Faisant revivre en nous l'éternelle mémoire
Des héros, des martyrs, des émancipateurs.

Le temps n'est plus où tout un peuple esclave,
Connaissant ses devoirs, mais ignorant ses droits,
Se courbait frémissant, sous le joug qui déprave
Et rêvait de justice, et réclamait des lois.
Tu fis notre âme, école, et notre conscience
Et nous récolterons l'abondante moisson
Qu'en nous tu fis germer, nous montrant la Science
Et le chemin du Vrai, celui de la Raison.

La nuit s'en va, le soleil qui se lève
Dissipe le brouillard, éclaire l'horizon
Réalissant enfin cet admirable rêve :
Le travail dans la Paix, le bonheur par l'union.
L'œuvre était nécessaire, elle sera féconde
Et le noble vaisseau muni de ses agrès,
Superbe et glorieux, s'en ira par le monde
Répandre la lumière et semer le progrès.

Bob et Bobette
Suzanne Feyrou
Les roses de mon rosier

Comme j'ai trois poupées pour enfants
Et un amour de p'tit chat blanc
Qui me coûtent des argents fous
Faut qu' je gagne des sous
J'ai donc mis mes souliers vernis
Mon chapeau en paille de riz
Et ma robe de satin broché
Pour aller au marché

Vendre les roses de mon rosier
Dans un panier, dans un panier
Vendre les roses de mon rosier
Dans un joli panier d'osier

Quand j'aurai vendu mes bouquets
Liés par des rubans coquets
J'ach'terai au duc de Fricandeu
Son plus beau château
J'aurai des servantes, s'il vous plaît
Un régiment de p'tits valets
Et des cuisiniers gras et gros
Qui changeront en gâteaux

{Refrain:}
L'argent des roses de mon rosier
Dans un panier, dans un panier
L'argent des roses de mon rosier
Dans un joli panier d'osier

Pour emmener mes trois enfants
Et mon amour de p'tit chat blanc
À la plage de Saint-Malo
J'ach'terai une auto
Comme de la conduire j'aurai peur
Je l'ach'terai avec un chauffeur
À qui j' donnerai quatre sous par mois
Afin d' garder pour moi

{ au Refrain }

Lorsque mes enfants seront grands
Je les doterai superbement
À chacun j' donnerai, voyez-vous,
Un gros sac de sous
À mon amour de p'tit chat blanc
Je donnerai un grelot d'argent
Et tout le temps que je vivrai
Doucement j' dépenserai

{ au Refrain }

Mais vous regardez mes bouquets
Liés par des rubans coquets+
Et je vous entends de désir
Pousser un soupir
Ma foi, tant pis pour mon château

Mes servantes et mon auto !
Je vous les offre de grand cœur
Pour vous porter bonheur

Prenez les roses de mon rosier
Et le panier, et le panier
Prenez les roses de mon rosier
Et le joli panier d'osier

Séance du 7 août 1934

Avant d'ouvrir la séance du Conseil M^r Beugnet, premier adjoint au Maire, présente en son nom et au nom de tous ses collègues de l'assemblée municipale les félicitations les plus cordiales à M^r GENOT Maire, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Très touché, M^r GENOT, remercie M^r Beugnet et tous ses collègues de leur marque de sympathie. Cette distinction dit-il honore aussi les membres du Conseil Municipal qui, par leur collaboration intelligente et dévouée ont permis de réaliser de nombreux projets et contribué à la prospérité de notre ville. Il adresse au Gouvernement de la République l'expression de sa plus profonde gratitude et de son entier dévouement.

Séance du 16 août 1934

Par décret rendu le 1^{er} août 1934, et sur la proposition de M^r le Ministre de l'Intérieur M^r GENOT Charles Jules, Maire de Jarny depuis le 30 novembre 1919, a été nommé au grade dans l'ordre national de la légion d'honneur. Le Conseil Municipal voulant témoigner à M^r GENOT toute son amitié et son attachement, avait tenu à lui offrir les insignes de la nouvelle décoration. Cette remise fut fixée au 16 Août 1934. M^r GENOT avait choisi comme parrain M^r de Bonardi sous préfet de Briey.

Séance du 17 août 1935

Le Conseil :

- fixe ainsi qu'il suit le programme de la cérémonie commémorative du 25 août.

9 h réception des invités à la mairie

9 h 15 service solennel à l'Eglise

A l'issue du service, le cortège se formera pour se rendre au monument de la grande guerre par l'itinéraire suivant.

rue Albert 1^{er} : croix des Italiens fusillés

rue de l'ancienne Tuilerie : monument élevé à la mémoire

de M^r Henri GENOT Maire de Jarny

de M^r l'abbé Léon VOUAUX et

des otages fusillés par les Allemands

Avenue de la République

rue Gambetta : Monument élevé à la mémoire des enfants de Jarny « Morts au champ d'honneur »
et des Victimes civiles de la grande guerre.

Le soir : illuminations au Monument

Séance du 4 novembre 1935

Programme de la fête de l'armistice

Le Conseil Municipal ainsi qu'il suit le programme de la fête de l'armistice.

Dimanche 10 novembre 1935

20 H 15 Retraite aux flambeaux avec le concours de l'Harmonie Municipale.

21 H 30 Veillée aux morts par les anciens combattants et les sociétés locales.

Lundi 11 novembre 1935

9 H 15 Réunion des invités place de la mairie.

9 H 30 Service solennel à l'église.

A l'issue du service :

Formation du cortège pour se rendre au monument

Suffrages religieux

Sonnerie aux morts

Appel des morts par l'A.M.C.

Dépôts de gerbes et palmes

Allocution du Maire

Minute de silence

Marseillaise

Retour place de l'Hôtel de ville

Dislocation

Vin d'honneur salle de la Mairie

20 H Bal populaire gratuit salle des fêtes

Illuminations

Programme de la fête du 14 juillet 1937

Le Conseil :

- fixe les grandes lignes du programme de la Fête Nationale du juillet qui comprendra :
 - o le 13 juillet : retraite aux flambeaux suivie d'un feu d'artifice au stade municipal,
 - o le 14 juillet (après-midi) : Fête des Mères Françaises remise de décorations,
 - o Jeux divers dans les différents quartiers de la ville,
 - o le soir grand bal public à la salle des fêtes.
- charge la commission des fêtes d'en régler les détails.

26 septembre 1937

Le Maire donne connaissance de la visite de M^r Ramadier pour le 26 septembre 1937.

Aucune délibération ne parle de cette visite.

Séance du 12 août 1941

Le Conseil :

- décide d'adresser à l'adresse suivante à M^r Le Maréchal PETAIN
« A l'occasion de leur installation des conseillers municipaux de la ville de Jarny prie le Maréchal PETAIN de croire en l'expression de leurs sentiments respectueux et à leur profonde admiration. Ils le remercient d'avoir bien voulu accepter de rénover la France, en mettant en lui toute confiance et l'assurance de leur entier dévouement à la tâche qu'il assume pour préparer un avenir meilleur à notre patrie ».

Séance du 21 mai 1943

Le Conseil :

- décide que la fête des mères de famille sera célébrée à Jarny le dimanche 30 mai 1943.
 - o 9 heures réunion à la mairie des mères de famille décorées et les invités
 - o 9 heures et quart départ pour l'Eglise
 - o 9 heures et demie messe solennelle à l'issue de cette messe remise par la municipalité des décorations accordées à 15 mères de famille.

Séance du 27 juillet 1944

M^r ROUY prend ensuite la parole et prononce le beau discours suivant qui a touché profondément l'assemblée

Monsieur le Préfet, Madame, Mes chers Collègues,

Vous m'excuserez M^r le Préfet de commencer cette allocution en m'adressant tout d'abord à notre collègue notre ancien Maire M^r BARLOY.

Je tiens en effet en premier lieu à associer à vos remerciements et félicitations, ceux de tout le Conseil Municipal de Jarny de toute notre population Jarnysienne et les miens en particulier. Je suis, je crois, placé, mieux que quiconque, pour apprécier les éminents services que M^r BARLOY a rendus à l'administration municipale de notre ville.

Lorsque le 24 août 1939 j'ai dû pour répondre à l'appel du devoir abandonner cette mairie pour rejoindre mon poste dans la ligne Maginot, c'est sur M^r BARLOY qui est retombée en totalité une charge déjà lourde et qui venait de s'accroître considérablement du fait même de la mobilisation à laquelle devait malheureusement suivre l'entrée en guerre.

M^r BARLOY, à ce moment sans aucun désir que celui de servir, a assuré l'administration de notre cité malgré les difficultés sans nombre l'administration de notre ville.

Lorsqu'en janvier 1940, l'autorité militaire m'a détaché pour remise en activité de nos établissements classés d'intérêt national, je n'ai malheureusement pu dans la mission bien précise qui m'était dévolue reprendre en charge la Mairie, ni soulager M^r BARLOY dans la tâche considérable qu'il devait supporter.

Il sait combien j'aurais voulu le seconder, mais sait aussi que je n'en avais pas la possibilité. Des jours sont passés, la débâcle est venue, les circonstances ont voulu que M^r GENOT, notre ancien maire soit appelé à reprendre la direction des affaires municipales M^r BARLOY toujours dans ce même esprit du devoir et du servir, faisant abstraction complète de sa personne a repris aux côtés de M^r GENOT dont il fut le plus précieux collaborateur l'administration municipale qu'il devait dans la suite assumer à nouveau et sous sa seule responsabilité à la suite du décès de M^r GENOT.

Nous comprenons tous très bien cher Monsieur BARLOY que cette tâche si lourde soit devenue trop pesante pour nous. Nous connaissons tous vos efforts et tout votre dévouement. Nous savons que vous avez donné à notre ville, tout le meilleur de vous-même et c'est pourquoi vous me permettez au nom de Conseil Municipal et en celui de tous nos concitoyens de vous renouveler l'expression de toute notre plus profonde gratitude.

Permettez-moi donc de vous dire, cher Monsieur BARLOY que vous avez bien mérité de notre ville. Au nom de tous les Jarnysiens soyez en remercié.

Qu'ajouter à ceci, mes chers Collègues c'est que devant l'impossibilité dans laquelle M^r BARLOY se trouvait de continuer sa tâche, j'ai dû sur votre demande et sur la demande de nombreuses notabilités locales que Monsieur le Sous-préfet avaient réuni à cet effet accepter de reprendre la direction des affaires municipales. Ne croyez pas que si à différentes occasions je me suis dérobé à la demande que vous m'en avez faite, c'était uniquement pour me faire prier il n'est rien de cela.

J'avais tout simplement conscience des responsabilités que faisait peser sur moi la gestion d'une affaire industrielle et commerciale qui occupait avant la guerre une centaine d'ouvriers. Je ne me dissimulais pas la tâche et les devoirs que j'avais envers ce personnel et ne réalisais pas la possibilité matérielle de pouvoir y répondre avec toute l'attention, toute l'activité, toute la volonté qu'elle impose.

*Sur l'insistance de M^r le Sous-préfet l'assurance donnée par quelques chefs d'industrie de laisser à certains de nos collègues le temps nécessaire pour me seconder, la promesse que m'a faite M^r BARLOY de continuer à m'aider j'ai accepté de prendre à nouveau la responsabilité de notre administration municipale.
Je vous demande de croire que je le fais sans aucune autre ambition que celle de servir avec votre aide sur laquelle je compte fermement les intérêts de notre ville et de sa population.
Je n'ignore, ni ne me cache les difficultés à rencontrer, les responsabilités à prendre les risques à courir.
Je ne me dissimule point non plus les divergences d'appréciation qui pourront surgir de cette décision dans un avenir plus ou moins proche : il reste en moi une seule idée, c'est en collaboration avec vous sans aucune autre ambition que celle de servir, être utile à la France et d'essayer dans le difficile présent d'apporter ma modeste part à l'œuvre de rénovation de notre Patrie.*

Vous direz au Maréchal, Monsieur le Préfet combien nous apprécions son œuvre et les efforts accomplis par le gouvernement.

Nous savons toutes les difficultés de sa tâche, nous savons les restrictions qui compriment ses décisions mais nous savons avant tout son grand amour de la France. Esprits sains et mesurés nous ne nous laissons influencer par rien, les appréciations plus ou moins intéressées ne nous touchent pas suggestions ou menaces n'agiront point sur nous, nous sommes bien Français comprenons Français restons et agissons et agirons Français et nous assurons de toute notre dévouement à la cause de la France.

Séance du 22 octobre 1944

A l'occasion de son installation, le Comité de Libération adresse à M^r le Général de Gaulle toute son admiration et sa profonde reconnaissance pour sa ténacité à ne pas vouloir la France battue par son éternel ennemi.

Le Comité met tout son espoir et sa confiance en l'œuvre de redressement entrepris par le Général et lui adresse ses profonds respects.

10 décembre 1944 (délivrance de Strasbourg et de Metz)

Le Maire donne connaissance au Conseil de la lettre suivante.

Briey, le 6 décembre 1944

*Le Gouvernement de la République a décidé de célébrer la délivrance de Strasbourg et de Metz.
Cette célébration a déjà eu lieu dans plusieurs régions le 26 novembre.
Dans l'arrondissement de Briey, elle est fixée au dimanche 10 décembre.
Je vous prie de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que ce jours-là les bâtiments officiels soient pavoisés et pour que les cloches des Eglises sonnent en volée.
Je vous laisse le soin de fixer l'horaire des cérémonies d'après les coutumes locales
Je rappelle qu'il ne saurait être question de réjouissances comportant des bals publics.*

Le Conseil :

- donne acte au Maire de sa communication,
- le prie de s'entendre avec M^r le Curé pour la sonnerie des cloches en volée et de faire pavoiser les bâtiments officiels.

Séance du 3 octobre 1945

Avant l'ouverture de la séance M^r HUMBERT demande la parole et prononce l'allocution suivante :

Mon Cher Monsieur MENNEGAND,

Je crois être l'interprète des membres de l'Assemblée Municipale en vous adressant en leur nom les félicitations les plus sincères et les plus cordiales pour le beau succès que vous avez remporté le 23 septembre dernier aux élections cantonales.

Par votre exquise bienveillance, par votre dévouement sans bornes, par vos fermes convictions républicaines vous avez su conquérir la confiance de la grande majorité des électeurs et électrices de notre ville. Votre succès va toujours croissant. En effet le 17 avril dernier aux élections municipales, concitoyennes et concitoyens vous accordaient leur confiance, le 23 septembre suivant 1908 suffrages vous étaient attribués dans notre ville. En 6 mois votre majorité s'était accrue de près de 300 voix.

C'est une récompense morale très grande pour vous et un encouragement à remplir la mission que le suffrage universel vient de vous confier. Aussi donc, aujourd'hui, vous êtes investi de toute autorité nécessaire pour défendre au sein du Conseil Général les intérêts de tous. Nous qui connaissons vos convictions profondes, nous sommes assurés que vous serez fidèles à vos engagements et que vous saurez défendre les idées démocratiques dont vous êtes fait le champion.

Monsieur MENNEGAND répond en ces termes :

Mon Cher Adjoint et Ami, mes chers collègues,

Je vous remercie très sincèrement de vos félicitations et des vœux qui les accompagnent à propos de mon accession à mon nouveau grade administratif.

Soyez persuadés que je continuerai comme par le passé à œuvrer dans l'intérêt collectif et je pense pouvoir rendre à notre ville car j'ai déjà éprouvé la valeur du nouveau titre et mesuré la considération qui s'y attache.

Je n'en tire pas un nouveau sujet d'orgueil, car j'estime qu'il faut montrer plus de modestie au fur et à mesure de la montée dans l'échelle des grades « La roche Tarpéenne est bien plus proche du Capitole et plus on s'élève plus on devient le point de mire vulnérable au moindre écart.

Cependant je tiens à vous faire savoir que j'ai refusé l'offre d'être candidat aux prochaines élections législatives pensant que mon devoir est de rester parmi vous, ou cette satisfaction personnelle de pouvoir mieux vous servir dans la tradition républicaine qui a été et sera toujours la mienne, j'ai le plaisir de pouvoir vous apprendre le hasard heureux qui a mis en ma possession un document irréfutable avec lequel j'ai enfin obtenu la justice pour mon propre compte.

Je vous renouvelle encore mes plus vifs remerciements et je convie au travail.

Séance du 4 novembre 1947

Fête de l'armistice

Le Maire :

- expose qu'aujourd'hui même il a reçu une lettre de M^f Feuvrier qui en qualité de secrétaire du groupe F.I. section de Conflans Jarny,
- demande de vouloir bien incorporer dans le programme officiel de la fête du 11 novembre la remise de leur drapeau ainsi que la remise d'insignes au C.N.R. et des sections d'Auboué à Jarny sous la présidence du secrétaire départemental qui prononcera un discours de circonstance.

D'autre part il informe le Conseil que d'après la presse, les anciens combattants n'assisteraient pas d'une manière officielle à la cérémonie.

Il demande au Conseil s'il est d'accord pour que la municipalité organise elle-même la commémoration de l'anniversaire de l'armistice.

En ce qui concerne la demande de M^f Feuvrier.

Le Conseil :

- décide :
 - o que la remise du drapeau n'a rien de qualificatif pour la circonstance et qu'elle peut très bien se faire à un autre moment,
 - o qu'il y a lieu de demander de toute urgence aux présidents des sections d'anciens combattants si oui ou non ils participeront officiellement à la cérémonie.

Après discussion sur les deux points le Maire propose de donner pleins pouvoirs à la commission des fêtes qui se réunira vendredi soir pour arrêter le programme.

Le Maire informe également que le 2 novembre devait avoir lieu une remise d'insigne aux familles des soldats « Mort pour la France » mais qu'il a préféré reporter au 11 novembre près du monument aux Morts

22 juillet 1949

Allocution de M^f CONTAL 1^{er} adjoint à l'occasion de l'attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M^f MENNEGAND

C'est avec joie que la population Jarnysienne a appris que le Gouvernement de la République venait de vous promouvoir au grade de Chevalier de la Légion d'honneur pour 24 ans de fonction électorale, de pratique professionnelle, de service militaire et de guerre. Interprète de tous mes collègues du Conseil Municipal, je vous adresse ce soir, nos plus chaleureuses félicitations pour cette haute distinction.

Je puis vous assurer que nous sommes tous unanimes pour vous exprimer notre sympathie car cette récompense, qui vous est décernée par M^f le Ministre de l'Intérieur, vous la méritez pleinement.

Fils aîné d'une famille nombreuse dont le père était instituteur, vous avez tenu à rester dans l'enseignement. Dans cette carrière votre dévouement vous a valu bien des lauriers puisque toutes les décorations académiques vous ont été décernées.

Directeur du C.C. de Jarny en 1940, vous fûtes, comme beaucoup contraint de quitter votre poste et de subir les péripéties de l'exode.

Rentré à Jarny, après bien des difficultés, vous avez eu à supporter les injustices du Gouvernement de Vichy. En effet les dénonciations d'un collègue collaborateur trop zélé, nous faisait démettre de vos fonctions et vous étiez mis en demeure de quitter les locaux scolaires dans les 48 heures. Cette injustice révolta le cœur des Jarnysiens qui vous apprécient beaucoup.

Votre activité dans la résistance vous valu en septembre de faire partir de la délégation provisoire qui fera les affaires de notre ville jusqu'aux élections d'Avril. Ces dernières furent pour vous un plein succès puisque la grande majorité de nos concitoyens vous accordait sa confiance et amenait à vos côtés un groupe décidé à administrer la commune.

C'est ainsi que vous fut confié la charge de président aux destinés de la ville de Jarny. Ce résultat sitôt connu provoqua la joie de la majorité des Jarnysiens qui vous renouvelent leur confiance en 1947.

Puis ce furent les élections cantonales, là, encore, vous avez par deux fois triomphé de vos adversaires.

En raison de vos compétences, vos collègues du Conseil Général vous désigneront comme rapporteur du budget départemental. Membres de nombreuses commissions, vous continuez votre tâche avec amour et sans penser aux fatigues quotidiennes qui en résultent.

C'est pour tous ces motifs, que le gouvernement de la République a tenu à ce que le ruban rouge orne votre boutonnière.

Le Conseil Municipal de Jarny est fier de votre distinction, la population Jarnysienne est unanimement d'accord avec nous. C'est pourquoi, j'ai tenu ce soir à être l'interprète de tous pour vous exprimer nos plus sincères salutations.

Puisse M^f MENNEGAND partager cette joie qui nous anime tous. Nous vous souhaitons, qu'ensemble, vous pourriez prévoir de nombreuses années encore bénéficier de l'honneur qui vous est fait et auquel vous avez réellement droit.

J'ajouterai, que tous, au Conseil Municipal nous n'avons qu'un désir, nous conserverons longtemps encore parmi nous pour le plus grand bien de notre chère cité.

25 septembre 1949

Remise officielle de la croix de la légion d'honneur à M^f MENNEGAND.

Séance du 18 janvier 1950

Le Maire rend compte de la visite que lui a faite M^f le Curé de Jarny au sujet de la venue à Jarny, le 19 février prochain de Monseigneur Lallier à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la formation « scout » de Jarny. Il donne connaissance du programme probable :

- messe pour les scouts à 9 H,
- assistance à la messe à la chapelle à 10 h 30,
- au retour, dépôt d'une gerbe au Monument aux morts.

Monsieur le Maire déclare que dans toutes les villes et communes où Monseigneur s'est rendu, il a été reçu avec application du protocole réglementaire.

Qu'il aurait donc lieu, qu'après la visite au Monument, Monseigneur soit reçu officiellement à la Mairie, par le Conseil Municipal et où un vin d'honneur pourrait être servi en son honneur, comme cela s'est fait du reste à son arrivée à la mairie de Nancy.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire :

- le charge de faire, en accord avec la commission des fêtes, les invitations des personnalités de la ville qu'il y aurait lieu de convier à ce vin d'honneur.

10 Mars 1950

Subvention du Tour de France

Après la dernière entrevue du 14 février par lettre en date du 22 février M^r Beauvils, commissaire général du Tour informe la municipalité que le Tour de France traversera notre ville le 13 juillet, à partir de 15 H 30. Le concours de la municipalité étant sollicité au cas où le Tour passerait par Jarny le Maire invite le Conseil à voter une subvention en faveur du comité d'organisation du tour (50 000 F).

Séance du 28 avril 1950

Le Maire donne connaissance d'une circulaire faisant connaître que la fête des mères est fixée au 4 juin 1950. Cette date coïncidant avec la fête patronale.

Le Conseil :

- décide de renvoyer cette fête au 11 juin. Les associations d'aides à la famille sont invitées à s'unir à la municipalité pour former un comité qui sera chargé de l'organisation.

Séance du 9 juin 1950 : Tour de France

Le Conseil :

- vu la circulaire du directeur du Tour de France et les tableaux fixant les horaires de la course Paris Metz le 13 juillet.

Charge le Maire de se mettre en relations avec M^r le Préfet et le colonel commandant la gendarmerie de Meurthe et Moselle, pour l'organisation du service d'ordre dans la traversée de Jarny.

Le contrôle volant ayant lieu devant la mairie, l'entente cycliste aura 3 commissaires munis de brassards officiels pour assurer le service d'ordre en accord avec la police.

Séance du 16 octobre 1950

Condoléances à M^r MENNEGAND

Avant d'ouvrir la séance, M^r CONTAL, 1^{er} adjoint, prononce l'allocution suivante :

M^r le Maire

Je crois devoir être l'interprète de cette assemblée pour vous présenter nos plus vives et sincères condoléances à l'occasion de la perte cruelle que vous avez éprouvée en la personne de M^{me} MENNEGAND, votre chère et dévouée épouse.

Le Conseil est unanime à regretter une telle disparition vraiment prématurée.

Enseignante à Jarny depuis 1903, votre compagne fut toujours une éducatrice fervente, zélée et estimée de tous. Elle fut aussi, comme l'a si bien dit M^r l'Inspecteur Lereboulet, une mère, pour cette jeunesse parfois endiablée.

Directrice de l'Ecole filles du Groupe Jules FERRY, puis directrice du Cours complémentaire filles, elle s'est dépensée sans compter.

Les succès scolaires qu'elle a remportés sont extrêmement nombreux aussi.

Lors de ses obsèques, ses anciennes élèves et la population de Jarny lui ont manifesté un vif témoignage d'affectueuse reconnaissance.

Victime de Vichy, comme vous, chassée de son école où elle s'était tant dépensé, ce fut pour elle une blessure muette, dont les conséquences se sont malheureusement fait sentir.

Mes chers collègues,

Une telle figure mérite de survivre en exemple aux générations futures. C'est pourquoi, je me permets de vous proposer, ce soir, que la 1^{ère} classe du Cours Complémentaire filles du Groupe Jules FERRY, où enseignait M^{me} MENNEGAND, soit ornée de sa photographie, avec l'inscription suivante :

Marthe Boîteux, épouse Paul MENNEGAND, maire de Jarny et Conseiller général (1893-1950) a exercé dans l'enseignement de 1913 à 1948.

Institutrice à Jarny-Centre le 1^{er} novembre 1913

Directrice de l'école Jules FERRY en 1920

Directrice du Cours Complémentaire filles, école Jules FERRY de 1935 à 1948.

Titulaire de la médaille d'argent des institutrices, Officier de l'Instruction Publique.

Educatrice dévouée et zélée, a dirigé pendant 35 années, avec autorité et tendresse, l'éducation et l'instruction de ses élèves.

A bien mérité de la reconnaissance, du respect, et du souvenir de la population de Jarny et du Jarnisy.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, je vous demande d'observer une minute de silence à la mémoire de celle qui n'est plus.

La minute de silence écoulée, M^r CONTAL termina : Merci pour Elle.

M^r MENNEGAND, très ému, répond en ces termes :

Mon cher Ami, mes chers collègues,

Je vous remercie bien sincèrement de la sympathie unanime que vous m'avez témoigné à l'occasion de la disparition de ma chère épouse.

L'immense élan de la population et de l'extérieur, puisque j'ai même reçu ces jours-ci une lettre d'Amérique, s'il ne peut être un baume adoucissant, est tout de même un puissant réconfort pour celui qui rentre chez lui dans un vide absolu.

Vous m'avez devancé, mon cher ami, dans votre projet d'hommage à Madame MENNEGAND.

Je tiens à offrir sa photographie ; je suis en train de choisir la meilleure, mais je n'aurais pas désiré un si grand hommage.

Le cadre contenant la photographie avec l'inscription en dessous sera placé dans la 1^{ère} classe du Cours Complémentaire de l'Ecole Jules FERRY.

Maintenant, dans ma vie moins large, moins facile, mais assez honnête, je demeurerai avec plus de temps à consacrer à mon travail de Maire et de Conseiller Général.

Acceptez encore mes sincères sentiments de profonde reconnaissance.

Séance du 16 avril 1951

Le Maire se fait l'interprète de tous ses collègues pour présenter ses félicitations à Mr Henri JUSNEL, promu au grade de capitaine de réserve à l'État-major de la VI^{ème} région militaire à dater du 1^{er} décembre 1951.

Séance du 23 mai 1951

Le Conseil Municipal :

- décide l'organisation de la fête des mères fixée au 27 mai prochain avec le même cérémonial que les années précédentes.

Séance du 27 août 1951

Fêtes du 9 septembre

En raison de la fête de la gare la cérémonie commémorant la libération de Jarny aura lieu le lundi Matin.

Séance du 23 mai 1955

Obsèques de M^r Beck Conseiller Municipal (Mort le 12 mai 1955).

Le Conseil Municipal :

- vote un crédit de 10 011F pour frais d'obsèques de M^r Beck, conseiller municipal (pour achat d'une couronne etc...).

Séance du 9 mai 1956

Le Conseil Municipal :

- vu la lettre du Commissariat Général du Tour de l'Europe Cycliste qui a décidé de faire de Jarny une ville demi étape et demande une subvention de l'ordre de 200 000F,
- considérant que le passage de ce tour d'Europe ne peut que profiter au commerce local, d'autant plus que la Région de l'Est est évitée cette année encore par le Tour de France cycliste.

Décide après en avoir délibéré et compte tenu que l'association des commerçants offre une subvention de 100 000F d'accorder sa garantie pour une somme égale de 100 000F sur des recettes qui seront encaissées à l'occasion de cette demi-étape.

Séance du 26 juin 1956

Fêtes et cérémonies : fête du 14 juillet

Le Conseil Municipal :

- considérant les événements graves se déroulant en Algérie.

Décide la suppression pure et simple des réjouissances prévues pour la fête nationale du 14 juillet 1956

Vote une subvention de 120 000 frs à la section locale de l'A.M.C. à charge par elle de la répartir entre les rappelés en Algérie et les jeunes gens du contingent, effectuant leur service en Algérie

Délègue M^{rs} Labarre, Raulin, conseillers, qui avec une délégation, de l'A.M.C. se formeront en commission pour la répartition des fonds.

Séance du 6 novembre 1959

Utilisation de la salle des Fêtes

Le Conseil Municipal :

- décide que la salle des fêtes ne sera pas utilisée comme salle de bal. Le démontage et l'entrepôt des sièges s'opposant à cette utilisation. (18 voix contre 2).

Séance du 12 février 1965

Frais d'impression de l'opuscule « Abbé VOUAUX »

Le Conseil Municipal, considérant :

- que la première édition de la brochure « Abbé VOUAUX » étant épuisée,
- que de nombreuses personnes désirent se procurer cet ouvrage qui est une page de l'histoire de Jarny pendant la grande guerre de 1914/18.

Vote un crédit de 75 000 Francs pour la réimpression de 1000 exemplaires de cette brochure à inscrire au B A dit que cette brochure sera revendue aux habitants au prix de 100 F au profit de la bibliothèque communale.

Séance du 1^{er} décembre 1966

Création d'une fête de fin d'année

Le Conseil considérant :

- que le personnel communal aussi bien administratif que technique, que le personnel de service balayeuse, entretien des écoles, piscine, assure son travail avec une grande conscience, à la satisfaction totale des administrés,
- décide d'offrir à tout le personnel communal et aux enfants une fête de fin d'année avec arbre de Noël, distribution de cadeaux, friandises, jouets,
- vote à cet effet un crédit de 4000 F à inscrire à l'art. 660 du budget.

Séance du 14 mai 1968

Fêtes de Sainte Cécile et de Sainte Barbe

Le Conseil Municipal :

- considérant que la commune, traditionnellement prend à sa charge chaque année le banquet offert aux musiciens de l'Harmonie municipale à l'occasion de la fête de Sainte Cécile et le banquet offert aux sapeurs-pompiers à l'occasion de la fête de sainte Barbe,
- considérant qu'il n'existe à Jarny aucune salle privée suffisamment spacieuse pour y organiser un repas pour 175 personnes. Dans ces conditions, l'organisation des repas a été confiée cette année au « Foyer des Jeunes » géré par l'association « Belles vacances ».

Après délibération,

Le Conseil :

Autorise le remboursement au foyer des Jeunes des frais occasionnés par ces repas sur la base de 17 francs par personne soit :

- 132 repas aux musiciens,
- 43 repas aux pompiers, pour un total de 2975 francs.

La présente délibération annule et remplace celle du 8 décembre 1967.

Bals populaires

Le Conseil :

- considérant qu'il est de tradition que la ville offre à la population des bals populaires à l'occasion des fêtes nationales et patriotiques des 8 mai, 13 et 14 juillet, 11 novembre ainsi que le bal annuel des conscrits.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil :

- décide que la ville prendra à sa charge pour chacun de ces bals les frais d'orchestre,
- la présente annule la délibération du 6 mars 1968 prise pour le même objet.

Séance du 24 mai 1972

8 mai 1945 : fête nationale fériée

Cette année encore l'anniversaire de la victoire sur les armées nazies contraintes à capituler le 8 mai 1945 n'a pas été célébré avec tout l'éclat que mérite cet évènement historique. Le gouvernement s'obstine dans son refus de rétablir la fête nationale légale, chômée et payée du 8 mai c'est-à-dire de revenir à la situation d'avant le décret du 11 avril 1959 qui supprima le caractère férié de cette journée.

Au vœu maintes fois répété des associations d'anciens combattants, de résistants, de déportés, aux propositions de loi maintes fois renouvelées, par les députés communistes notamment, c'est toujours le même refus présidentiel et ministériel. Le 8 mai reste une commémoration à la sauvette. Or il y a vingt sept ans cette victoire redonnait à la France sa pleine liberté et son indépendance nationale. C'est pour cela que tant de combattants en uniformes et sans uniforme étaient tombés, tant de résistants avaient été fusillés, tant de déportés avaient été exterminés par les nazis.

Considérer le 8 mai 1945 comme une victoire au rabais réduirait sa portée historique.

Séance du 15 mai 1975

Commémoration du 8 mai 1945

Le Conseil Municipal :

Rappelle :

- que le 8 mai 1975 dans le monde entier des millions d'hommes et de femmes ont commémoré le 30^e Anniversaire de la victoire de la seconde guerre mondiale,
- que chaque année, le 8 mai fait revivre pour celles et ceux qui ont combattu, pour tous les patriotes, les moments des années de 1940 à 1945 qui ont jalonné pour le peuple français, une remontée de la défaite à l'espérance engagée dans la voie courageuse de la Résistance,
- cette période, une des pages les plus glorieuses de notre histoire qui a abouti à l'insurrection nationale et à la libération de la France,
- le souvenir des 55 millions de combattants, de résistants d'hommes, de femmes et d'enfants déportés et torturés, fusillés, victimes des exécutions en masse des bombardements, des génocides comme oradour perpétrés par les nazis,
- l'appel historique du 18 juin 1940 lancé à Londres par le Général de Gaulle,
- l'appel historique du 10 juin 1940 lancé à Paris par Maurice Thorez et Jacques Duclos.

Le Conseil Municipal :

- rappelle que la victoire du 8 mai 1945 a une signification historique pour l'humanité entière,
- elle fut la victoire du monde libre contre les armées hitlériennes, contre l'entreprise nazie de domination et d'extermination,
- elle fut la victoire de la liberté nationale et de la démocratie par tous les peuples, y compris le peuple allemand libéré du joug fasciste,
- elle fut la victoire qui a ouvert la porte à une Europe pacifiée qui doit, dans la coopération et la sécurité permettre un avenir de Paix et de fraternité entre les peuples. Renier ce passé, oublier les immenses sacrifices consentis pour la France et la liberté, ne peut servir ni la France, ni la cause de la liberté.

Le Conseil Municipal,

Rappelle, avec solennité :

- que le peuple français, n'est pas animé par la vengeance et qu'il fait la différence entre le peuple allemand et les nazis, comme le fait d'ailleurs Gabriel Péri, avant de mourir devant le peloton d'exécution ainsi que de nombreux résistants,
- que le 8 mai n'est pas célébré comme une victoire sur l'Allemagne mais comme une victoire sur le fascisme et l'hitlérisme et que sa célébration a pour but d'éviter à jamais le retour des horreurs du fascisme,
- que la décision de supprimer la commémoration du 8 mai est considéré par le monde combattant, par le peuple de France, comme un défi à l'honneur de la France, comme un mépris de celles et de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Le Conseil Municipal :

- proteste solennellement contre la décision du Président de la République, au demeurant illégale et communiqué en premier lieu à des chefs d'état étrangers, de supprimer la commémoration de la victoire du 8 mai 1945,
- demande par contre que le 8 mai de chaque année soit proclamé par le parlement, fête nationale pour la célébration de la résurrection française et pour la fraternité entre les peuples

Dans ce but, le Conseil Municipal :

- invite l'ensemble des Anciens combattants, les résistants, les victimes du nazisme et tous les patriotes à joindre leurs efforts à ceux du conseil municipal,
- en appelle au parlement de la République.

Séance du 24 janvier 1983

Déclaration d'intention

Le Maire de la ville de Jarny et de la ville d'Homécourt conscient du rôle de la culture dans le développement des potentialités individuelles et collectives dans notre région :

- prenant acte du travail d'action culturelle mené notamment depuis 1975 à Homécourt avec le centre Pablo Picasso récemment entamé à Jarny par l'espace Gérard Philippe mené sur la région par le théâtre du Jarnisy,
- conscient de la richesse associative et culturelle existant sur le bassin de Briey.

Proposent à leurs conseils municipaux respectifs

- les forces nécessaires à l'obtention des moyens utiles à la réalisation d'une action culturelle décentralisée sur le bassin de Briey,
- de donner mission aux équipes professionnelles du Centre Pablo Picasso d'Homécourt, de l'espace Gérard Philippe du Jarnisy sous la responsabilité des équipes de direction d'étudier de proposer et de conduire des projets d'action culturelles d'intérêt local et régional que ce soit au plan de la diffusion de l'animation et de la création,
- de prendre appui sur les richesses que représente la vie associative et notamment le secteur éducatif et socio culturel et de la création (APEM, MJC, etc).

Séance du 21 septembre 1983

Le Conseil Municipal :

- décide que désormais l'espace Gérard Philippe s'appellera « espace Gérard Philippe Henri BEZON ».

Séance du 12 juin 1990

Fête des Associations : Premier prix de la tombola

Le Conseil Municipal :

- considérant qu'il importe que la ville de Jarny offre un lot de qualité au premier prix de la tombola de la fête des associations.

Après en avoir délibéré :

- décide d'offrir comme premier prix de la tombola de la fête des associations 1990, un séjour d'une semaine pour deux personnes au centre de vacances de Longeville sur mer.

Séance du 25 juillet 1997

Fêtes du 14 juillet et Noël 1997

Le Conseil Municipal :

- décide de verser la somme de :
 - o 300 F pour la fête du 14 juillet,
 - o 300 F pour la fête de Noël.

A chaque militaire effectuant son service national ayant un domicile légal à Jarny.

Reporter le 30 mars 1999 même somme.

Séance du 28 mars 2000

Fêtes du 14 juillet et Noël 2000

Aide aux militaires appelés.

Le Conseil Municipal :

- vu la délibération du 30 mars 1999 relative à l'aide aux militaires appelés.

Après en avoir délibéré :

- décide de verser la somme de :
 - o 300 F pour la fête du 14 juillet,
 - o 300 F pour la fête de Noël.

A chaque militaire effectuant son service national ayant un domicile légal à Jarny aux conditions fixées par délibération du conseil municipal en date du 25 novembre 1987

Dit que les crédits nécessaires sont prévus en suffisance au budget de l'exercice 2000.

Vote pour 22
 Contre 0
 Abstention 0

Anecdotes

Visite du président Albert Lebrun

Le Président descend de voiture. Tous les officiels sont là pour l'accueillir. Mais le Président se dirige droit vers Dominique PILLOT, le grand-père de Michel PILLOT ; il l'amène vers sa voiture où se trouve le secrétaire, discute et seulement après il va vers les officiels jarnysiens.

Lorsque Dominique PILLOT voulait voir le Président Lebrun, c'est Arthur le père de Michel qui l'emmenait en voiture. Arrivés devant l'Elysée, ils étaient reçus par le Président qui accueillait Dominique PILLOT à bras ouverts et l'invitait à manger.

Autre anecdote

Une anecdote prouvant l'attachement de la Famille PILLOT a son Président.

L'une des filles, Marie en l'occurrence, a fortement réprimandé ses neveux pour avoir installé le chien de la famille sur le tapis qui agrémentait le salon de ses parents autrefois.

Un sacrilège sachant qu'Albert LEBRUN l'avait foulé de ses pieds et bien qu'usé presque à la trame, le tapis était religieusement conservé ; au plus profond d'un placard.

L'objet du délit a bien vite retrouvé son placard, le chien s'est contenté d'un coussin certes anonyme mais combien plus mielleux !!!